



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL **2021**

INCLUANT LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

| | |
|-------------------------------------|----------|
| Message du Directeur Général | 1 |
| Extrait du Rapport Intégré | 3 |

1

| | |
|--|-----------|
| PRÉSENTATION DU GROUPE, PERSPECTIVES ET STRATÉGIE | 23 |
| 1.1. Histoire | 24 |
| 1.2. Chiffres clés | 26 |
| 1.3. Stratégie et Objectifs | 32 |
| 1.4. Présentation des activités | 35 |

2

| | |
|---|-----------|
| RFA GESTION DES RISQUES | 47 |
| 2.1. Principaux risques et évaluation des risques | 48 |
| 2.2. Description et atténuation des principaux facteurs de risques | 50 |
| 2.3. Plan de vigilance | 57 |
| 2.4. Procédures de gestion des risques et de Contrôle Interne mises en place par la Société et assurances | 61 |

3

| | |
|---|-----------|
| RFA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE : NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE | 69 |
| DPEF 3.1. Programme de Développement Durable | 72 |
| DPEF 3.2. Nos produits | 83 |
| DPEF 3.3. Nos sites industriels et bureaux | 94 |
| DPEF 3.4. Notre responsabilité sociale | 102 |
| DPEF 3.5. Éthique et conduite des affaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur | 113 |
| 3.6. Notre engagement sociétal | 119 |
| 3.7. Reporting climat | 123 |
| DPEF 3.8. Repères | 131 |

4

| | |
|---|------------|
| RFA GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE | 143 |
| 4.1. Organes d'Administration et de Direction | 144 |
| 4.2. Rémunération des mandataires sociaux | 168 |

5

| | |
|--|------------|
| RFA COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE | 187 |
| 5.1. Analyse de l'activité et des résultats consolidés | 188 |
| 5.2. Situation financière et trésorerie | 196 |
| 5.3. Dividendes | 197 |
| 5.4. Investissements | 198 |

6

| | |
|--|------------|
| ÉTATS FINANCIERS | 201 |
| 6.1. Comptes consolidés | 202 |
| 6.2. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 261 |
| 6.3. Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises) | 265 |
| 6.4. Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels | 284 |
| 6.5. Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées | 288 |

7

| | |
|--|------------|
| INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR | 289 |
| 7.1. Informations sur la Société | 290 |
| 7.2. Capital social | 293 |
| 7.3. Actionnariat | 295 |
| 7.4. Actions propres et rachat d'actions | 297 |
| 7.5. Relations avec les investisseurs | 298 |
| 7.6. Informations boursières | 299 |

8

| | |
|--|------------|
| RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2022 | 301 |
| 8.1. De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire | 303 |
| 8.2. De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire | 313 |

9

| | |
|--|------------|
| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | 319 |
| 9.1. Documents accessibles au public | 320 |
| 9.2. Principaux communiqués | 321 |
| 9.3. Déclaration du responsable du Document d'Enregistrement Universel | 322 |
| 9.4. Responsables du contrôle des comptes et honoraires | 323 |
| 9.5. Glossaire | 324 |

| | |
|---|-----|
| RFA Tables de concordance du Document d'Enregistrement Universel | 326 |
| Table de concordance avec le rapport financier annuel | 328 |
| Table de concordance avec le rapport de gestion | 329 |
| Table de concordance des informations ESG | 331 |
| Table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise | 332 |

Les éléments du Rapport Financier Annuel sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **RFA**.
Les éléments liés à la Déclaration de Performance Extra-Financière sont identifiés dans le sommaire à l'aide du pictogramme **DPEF**.

TRANSPARENCE
LABEL ARGENT 2021

Ce label distingue les documents ou supports d'information les plus transparents selon les critères du classement annuel de la Transparence (<https://www.grandsprixtransparence.com>).



DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

incluant le rapport financier annuel

2021



Le présent Document d'Enregistrement Universel a été déposé le 25 mars 2022 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement.

Le Document d'Enregistrement Universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'Enregistrement Universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) 2017/1129.

Le Document d'Enregistrement Universel 2021 est une reproduction de la version officielle du Document d'Enregistrement Universel 2021 qui a été établie en xHTML et est disponible sur le site internet de l'AMF : amf-france.org



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL



Gonzalve Bich

Nos résultats 2021 confirment que nous avons fait le bon choix en accordant la priorité au consommateur et au développement durable.

Transformant notre plan stratégique *Horizon* en actions, nous avons atteint, voire dépassé, nos objectifs chaque fois que nous le pouvions, et insufflé la dynamique nécessaire à l'amélioration continue de nos performances.

Nous avons apporté la preuve de notre capacité à gérer activement les vents contraires en améliorant notre efficacité industrielle et opérationnelle et investi afin d'assurer la réussite du Groupe à court, moyen et long terme. Enfin, nous avons lancé des produits pensés pour répondre aux attentes des consommateurs, comme le briquet utilitaire de poche EZ Reach ou le rasoir BIC® BAMBOO, et ouvert la voie à de nouvelles opportunités de croissance dans l'écriture digitale avec Rocketbook.

En cohérence avec notre plan *Horizon*, l'acquisition récente d'Inkbox, la marque de référence des tatouages semi-permanents, illustre une nouvelle fois notre transformation en une entreprise de croissance centrée sur le consommateur, à qui elle apporte gaieté et simplicité.

2022 sera une nouvelle année imprévisible et pleine de défis. Fidèles à notre Raison d'Être, nous continuerons d'offrir des produits essentiels, de haute qualité, fiables et qui surprennent et enchantent les consommateurs, afin de créer de la valeur et de la partager avec toutes nos parties prenantes.

Il y a trois ans, nous avons entrepris de réinventer BIC. Depuis, centrés sur le consommateur, nous avons fait des choix, pris des risques mesurés et saisi des opportunités de croissance interne et externe qui tiennent compte des tendances émergentes de consommation. C'est dans cet esprit que mon grand-père a créé BIC. Depuis lors, enrichi de notre passion et de notre détermination, l'esprit entrepreneurial fait partie de notre ADN.

Bienvenue dans le BIC du futur.



SOMMAIRE

| | |
|-----------------|--|
| P. 4-5 | UNE PRÉSENCE MONDIALE |
| P. 6-7 | DE LA VISION AU <i>LEADERSHIP</i> |
| P. 8-9 | UN MODÈLE ÉCONOMIQUE CENTRÉ SUR LE CONSOMMATEUR |
| P. 10 | TRANSFORMER LES TENDANCES DE MARCHÉ EN OPPORTUNITÉS |
| P. 11 | BIC 2022 – <i>INVENT THE FUTURE</i> |
| P. 12-13 | PLAN STRATÉGIQUE <i>HORIZON</i> |
| P. 14-15 | DÉVELOPPEMENT DURABLE |
| P. 16 | COLLABORATEURS |
| P. 17 | GOUVERNANCE |
| P. 18 | CONSEIL D'ADMINISTRATION |
| P. 19 | COMITÉ EXÉCUTIF |
| P. 20 | GESTION DES RISQUES |
| P. 21 | PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE |
| P. 22 | PARTAGE DE LA VALEUR |



UNE PRÉSENCE MONDIALE

**1 831,9
millions €**

de chiffre d'affaires en 2021

10 471

collaborateurs *

**26
millions**

de produits BIC® achetés
chaque jour

4,0 %

de plastiques
recyclés
ou alternatifs dans
les produits BIC®

12

produits affichant
des performances
sociétales ou
environnementales
améliorées

**314,2
millions €**

de résultat net part du Groupe en 2021

8,1 %

du chiffre d'affaires issu
d'innovations lancées au cours
des trois dernières années

59,6 %

du plastique contenu dans
les emballages consommateurs
est recyclable, réutilisable
ou compostable

79 %

de l'électricité
consommée
est d'origine
renouvelable

* Employés permanents.



Les 24 usines BIC réparties à travers le monde permettent au Groupe de rester proche de ses clients et consommateurs, d'anticiper et de répondre à l'évolution des tendances de consommation, tout en minimisant son impact sur l'environnement.

24

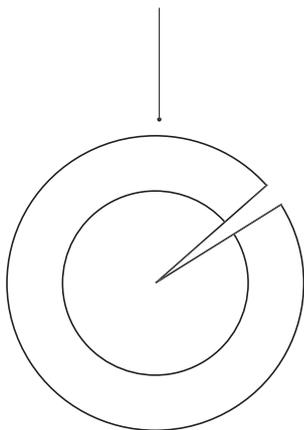
**USINES
DANS LE MONDE
DONT**

**14
USINES
DE PAPETERIE**

**6
USINES
DE BRIQUETS**

**4
USINES
DE RASOIRS**

91%

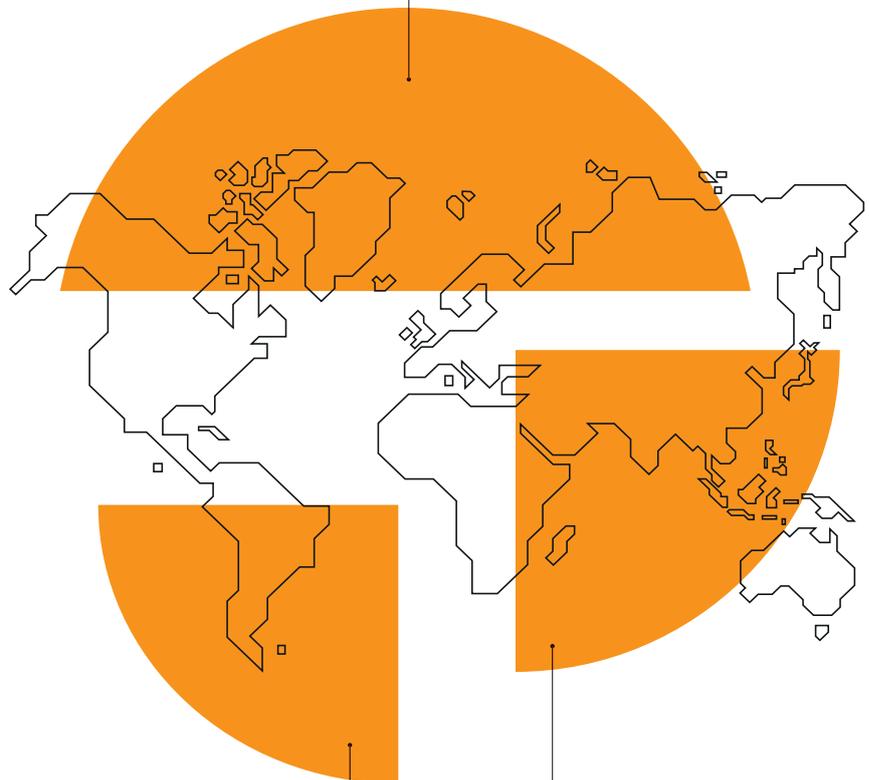


**DES PRODUITS BIC®
SONT FABRIQUÉS
DANS SES PROPRES
USINES**

AMÉRIQUE DU NORD

43%
du chiffre d'affaires

2 usines



EUROPE

31%
du chiffre d'affaires

9 usines

**MARCHÉS EN
CROISSANCE**

26%
du chiffre d'affaires

13 usines



DE LA VISION AU LEADERSHIP

BIC est l'un des leaders mondiaux sur les marchés de la Papeterie, des Briquets et des Rasoirs. Depuis 75 ans, BIC répond aux besoins des consommateurs en proposant des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance. Avec des produits vendus dans plus de 160 pays, BIC® est l'une des marques les plus reconnues au monde.

NOTRE VISION

Nous voulons créer un sentiment de facilité et de plaisir dans les millions de moments qui composent nos vies. C'est cette passion à apporter simplicité et gaieté aux gens du monde entier qui anime chaque jour les membres de nos équipes. Nous réinventons les essentiels du quotidien, en concevant des produits qui font partie intégrante de nos vies.

INTÉGRITÉ DURABILITÉ RESPONSABILITÉ INGÉNIOSITÉ TRAVAIL D'ÉQUIPE SIMPLICITÉ



NOTRE RAISON D'ÊTRE

Créer des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance

DE HAUTE QUALITÉ

En créant son premier produit, le stylo à bille BIC® Cristal®, BIC a choisi d'aller à l'essentiel : un outil simple et de haute qualité vendu au prix juste, qui facilite un geste quotidien et qui peut être utilisé par tous, partout dans le monde.

INVENTIF

BIC a forgé sa place en sachant s'adapter à l'évolution des attentes des consommateurs. Nos équipes de R&D travaillent de manière proactive pour cerner leurs besoins et y apporter des réponses innovantes.

FIABLE

Nous fidélisons les consommateurs en offrant la même qualité d'usage du début à la fin : plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille BIC® Cristal®, 3 000 flammes constantes pour un briquet de poche BIC® Maxi et 17 rasages pour un rasoir BIC® Flex 3.

DURABLE

Nous nous sommes toujours efforcés de créer des produits qui durent longtemps, avec une faible empreinte environnementale et fabriqués avec un minimum de ressources. Nous utilisons une approche d'écoconception qui intègre dans de nombreux produits des solutions alternatives telles que l'utilisation de matériaux recyclés ou de bioplastiques.



DES POSITIONS DE LEADER



PAPETERIE

**HUMAN
EXPRESSION**

N°2

des instruments d'écriture
avec env. 8 %
de part de marché *
37 % du CA 2021



BRIQUETS

**FLAME
FOR LIFE**

N°1

des briquets de poche de marque
avec env. 55 %
de part de marché (hors Asie) *
39 % du CA 2021



RASOIRS

**BLADE
EXCELLENCE**

N°2

des rasoirs non rechargeables
avec env. 23 %
de part de marché *
22 % du CA 2021

NOS MARQUES



* Source : 2020 Euromonitor et estimations internes BIC.



UN MODÈLE ÉCONOMIQUE CENTRÉ SUR LE CONSOMMATEUR

Nos équipes : la clé de notre succès

Afin de soutenir la croissance et le développement, nous renforçons en permanence les compétences et les capacités des équipes, en proposant des programmes de formation personnalisés et des possibilités d'évolution de carrière. Par ailleurs, BIC a mis en place un programme ambitieux en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

10 471 collaborateurs

489,0 millions d'euros de coûts salariaux

12 085 jours de formation

Une production de pointe et responsable

Nous nous appuyons sur notre process de fabrication de pointe, tout en réduisant l'impact environnemental des usines BIC et en protégeant la santé de nos équipes.

24 usines sur 4 continents

91 % du chiffre d'affaires issu de produits fabriqués dans des usines BIC

Une stratégie d'achat responsable

Grâce à notre stratégie d'achat responsable, nous nous efforçons de minimiser l'impact environnemental des produits BIC®.

966,5 millions d'euros d'achats de matières premières, consommables et de prestations de services

323 fournisseurs stratégiques

Une base financière solide

Grâce à une gestion saine de la trésorerie et à un bilan solide, nous garantissons l'accès aux capitaux nécessaires pour financer l'innovation et les activités de BIC et stimuler sa croissance.

1 723,8 millions d'euros de capitaux propres

280,6 millions d'euros de flux nets de trésorerie

liés à l'activité d'exploitation

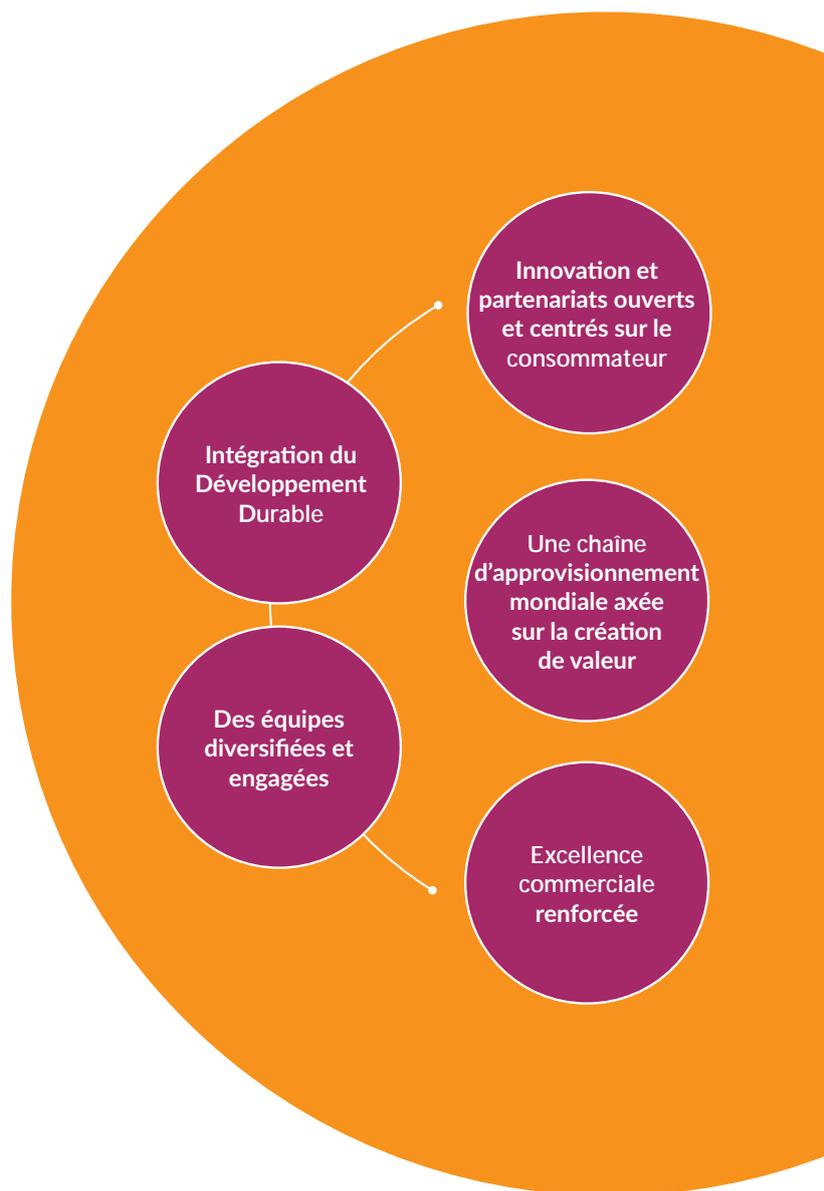
400,1 millions d'euros de position nette de trésorerie

Innovation

Fidèles à notre culture de l'innovation, nous nous concentrons sur le développement de produits nouveaux et innovants et respectueux de l'environnement.

347 brevets en portefeuille à la fin de 2021

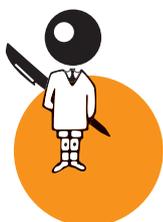
1,5 % du chiffre d'affaires investi en R&D



Essor de la consommation en ligne

NOTRE RAISON D'ÊTRE

Créer des produits essentiels de haute qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance



Demande de produits plus responsables

Bien-être et sécurité au travail

Pour favoriser l'engagement et la fidélité des équipes, nous nous efforçons de faire en sorte que leurs tâches quotidiennes soient enrichissantes et sûres.

58 accidents de travail
1,19 % de taux d'absentéisme

Une empreinte environnementale réduite

Nous avons considérablement réduit notre empreinte environnementale en travaillant sur l'ensemble de notre chaîne de production :

de la création du produit à la fin de son cycle de vie, en passant par une stratégie de recyclage et un contrôle des émissions des usines et des bureaux BIC.

- 11,5 % de consommation d'eau*
- 8 % de consommation d'énergie*
- 7,8 % de production de déchets*
- 11,7 % d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 1 & 2)*
- 13 % d'émissions de gaz à effet de serre (scopes 3)

* par tonne de production entre 2020 et 2021

Des produits qui durent longtemps

Nous innovons pour répondre aux besoins et aux attentes des consommateurs, et sommes reconnus pour nos produits de haute qualité et durables.

Plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille BIC® Cristal®
3 000 flammes constantes pour un briquet BIC® Maxi
Jusqu'à 17 jours de rasage avec le rasoir BIC® Flex 3

Une croissance rentable à long terme

La création de valeur est essentielle à la pérennité de BIC. Depuis toujours, nous sommes engagés à créer de la valeur pour toutes nos parties prenantes, y compris nos actionnaires.

1 831,9 millions d'euros de chiffre d'affaires
314,2 millions d'euros de résultat net
74,9 millions d'euros de dépenses d'investissement
80,9 millions d'euros de dividendes ordinaires

L'éducation, une priorité

Motivés par la conviction que l'éducation est essentielle pour favoriser le libre arbitre, le développement de l'autonomie et lutter contre la pauvreté, nous sommes déterminés à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants partout dans le monde.

82 projets philanthropiques soutenus
158 millions d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées depuis 2018
1 million d'euros investi dans les projets philanthropiques



HUMAN EXPRESSION

TENDANCES

- Progression de la demande de produits de coloriage liée à l'augmentation du temps consacré à la maison aux art créatifs/bricolage
- Hausse de la demande d'outils numériques
- Hausse des achats en ligne

OPPORTUNITÉS

- Répondre aux besoins des consommateurs d'exprimer davantage leur créativité par la pratique artistique
- Explorer les segments/produits de papeterie les mieux adaptés à l'apprentissage et au travail à distance
- Tirer parti de la tendance croissante du e-commerce grâce à des produits et des emballages pertinents/adaptés à ce réseau de distribution



TRANSFORMER LES TENDANCES DE MARCHÉ EN OPPORTUNITÉS



FLAME FOR LIFE

TENDANCES

- Baisse de la consommation de tabac
- Besoin de personnalisation
- Augmentation de la population mondiale
- Croissance de la demande de briquets utilitaires

OPPORTUNITÉS

- Mise sur le marché de produits innovants, meilleure prise en compte des usages non liés à la consommation de tabac
- Augmentation de la part de marché des briquets décorés et personnalisés



BLADE EXCELLENCE

TENDANCES

- Changement des habitudes de rasage (rasage du visage moins fréquent, rasage du corps et taille de la barbe plus fréquents)
- Part croissante du e-commerce pour les achats de produits de beauté et de soins personnels
- Augmentation de la demande de produits écoresponsables
- Développement des marques indépendantes

OPPORTUNITÉS

- Tirer parti de l'essor du rasage féminin
- Capitaliser sur la tendance à l'utilisation de rasoirs non rechargeables chez les hommes
- Intégrer l'évolution vers l'e-commerce des achats de soins personnels
- Tirer parti du besoin en lames de haute qualité des marques indépendantes



BIC 2022

INVENT THE FUTURE

Lancé en 2019, notre plan de transformation *Invent the Future* mettait l'accent sur la performance opérationnelle et financière du Groupe. À travers quatre piliers, ce plan établissait quatre objectifs opérationnels visant à renforcer le Groupe et à lui assurer une croissance à long terme. En 2021, BIC a atteint chacun de ces objectifs avec un an d'avance sur le calendrier prévu, ce qui prouve que le Groupe réussit avec succès sa transformation vers un modèle performant et agile, centré sur le consommateur.

| | | |
|---|--|---|
|  | EFFICACITÉ | |
| | Accroître l'efficacité des opérations de fabrication et, tout en maintenant la qualité, la sécurité et le juste prix de nos produits, mettre en place un modèle de production plus complet, flexible, rentable, centré sur les données et responsable, en explorant les moyens d'optimiser les processus d'approvisionnement et notre chaîne d'approvisionnement | |
| | OBJECTIF 2022 50 millions d'euros d'économies annuelles | PERFORMANCE 2021 50 millions d'euros d'économies dues à l'optimisation de l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement et de nos activités commerciales |

| | | |
|---|---|---|
|  | INNOVATION | |
| | Renforcer les capacités de BIC en matière de connaissance des consommateurs et accélérer le rythme des lancements de nouveaux produits innovants répondant à leurs attentes et respectueux de l'environnement | |
| | OBJECTIF 2022 Accroître de 20 % par an le rythme des dépôts de nouveaux brevets | PERFORMANCE 2021 + 21 % des dépôts de brevets |

| | | |
|---|---|---|
|  | DES MARQUES CIBLÉES ET CENTRÉES SUR LE CONSOMMATEUR | |
| | Interagir directement et plus efficacement avec nos consommateurs afin de continuer à tirer profit de nos marques iconiques en adaptant et renforçant notre infrastructure de communication digitale et en suivant les nouvelles tendances d'achat telles que la personnalisation | |
| | OBJECTIF 2022 Engager un dialogue direct avec les consommateurs en allouant aux médias numériques plus de 2/3 des investissements de soutien à la marque sur nos principaux marchés | PERFORMANCE 2021 83 % des investissements médias réalisés sur des supports numériques |

| | | |
|---|--|---|
|  | DISTRIBUTION OMNICANALE | |
| | Renforcer nos opérations commerciales pour devenir un véritable spécialiste de l'omnicanal, en ligne et dans les réseaux physiques, afin de stimuler la croissance de valeur | |
| | OBJECTIF 2022 Atteindre 10 % de chiffre d'affaires dans le e-commerce | PERFORMANCE 2021 10 % du chiffre d'affaires total issu du e-commerce, Rocketbook inclus |



PLAN STRATÉGIQUE HORIZON

BIC poursuit sa transformation : d'une entreprise tournée vers l'excellence industrielle et ses réseaux de distribution, elle devient une entreprise à croissance rapide, centrée sur le consommateur. L'objectif : Garantir la création de valeur et une solide rémunération des actionnaires.

Le Plan *Horizon* se concentre sur un ensemble d'initiatives qui s'appuient sur les points forts de BIC, en se focalisant davantage sur les besoins du consommateur et le développement durable. Tout en continuant de tirer le meilleur parti des forces qui ont fait avancer BIC au cours de ces 75 dernières années, l'objectif est de se développer sur des segments adjacents pour assurer à notre Groupe une croissance et une rentabilité durables sur le long terme, et à nos actionnaires une rémunération solide.

Horizon s'appuie sur le plan de transformation *Invent the Future*, qui posait des bases solides d'une croissance pérenne pour le Groupe. La vocation de ce plan était de booster les performances de BIC grâce à la centralisation des achats, l'optimisation de la chaîne d'approvisionnement et la consolidation des atouts du Groupe, autant de sources d'économies à réinvestir dans la croissance. BIC a ainsi gagné en résilience et a su faire face aux difficultés économiques et financières engendrées par la crise sanitaire.



Horizon est porteur d'une vision plus ambitieuse, afin que nos trois catégories de produits continuent de séduire malgré les vents contraires. Nous avons donc étudié les besoins et les envies des consommateurs afin de comprendre comment les produits BIC® peuvent y répondre au mieux. Notre objectif est de stimuler la croissance de nos activités en :

- **élargissant nos marchés cibles à des segments en croissance rapide**, et évolution du modèle économique de BIC pour faire fructifier nos marchés, avec une attention particulière portée à l'exécution et au retour sur investissement ;
- **tirant parti de nos capacités d'innovation et de notre excellence industrielle** afin d'accroître notre chiffre d'affaires en visant de nouvelles formes de débouchés ;
- **capitalisant sur la marque BIC® pour nos principaux marchés** et miser sur les nouveaux modes de vie pour développer un portefeuille complet de marques centrées sur le consommateur.

LES OBJECTIFS D'HORIZON

- Réinventer nos trois activités pour stimuler la croissance du chiffre d'affaires
- Franchir une nouvelle étape en matière de Développement Durable
- Maintenir une trajectoire de croissance moyenne d'environ 5 %
- Maintenir une forte conversion des flux nets de trésorerie
- Assurer une rémunération solide aux actionnaires

L'innovation centrée sur le consommateur signifie aller au-delà de nos produits traditionnels et s'orienter vers de nouvelles utilisations et de nouveaux types de consommation. En pensant différemment à nos catégories, nous pouvons élargir nos horizons de croissance.



PAPETERIE

HUMAN EXPRESSION

La catégorie Papeterie évolue vers *Human Expression*, au-delà des instruments d'écriture traditionnels, vers la créativité et l'Écriture digitale.

- BIC a fait son entrée sur le marché des instruments créatifs pour la peau en 2018 en lançant Bodymark, le marqueur de tatouage éphémère innovant, pour répondre aux changements d'attitude des consommateurs en matière d'expression de soi, d'individualité et de créativité.
- Le premier pas de BIC dans l'Écriture digitale a été l'acquisition de Rocketbook en 2020, la première marque de cahiers intelligents et réutilisables aux États-Unis.



BRIQUETS

FLAME FOR LIFE

La catégorie historique Briquets de BIC s'élargit vers *Flame for Life* afin d'intégrer toutes les occasions d'allumer une flamme. *Flame for Life* vise un modèle plus axé sur la valeur, qui mise sur la montée en gamme, la personnalisation et l'innovation.

- BIC a lancé EZ Reach, le premier briquet utilitaire de poche de BIC, en juin 2020, ciblant ainsi de nouvelles occasions d'allumage de la flamme, non liées au tabac, telles que les bougies et les barbecues.



RASOIRS

BLADE EXCELLENCE

La catégorie Rasoirs renforce son activité non-rechargeable avec des produits à valeur ajoutée durables et axés sur le consommateur tout en capitalisant sur ses capacités de production *Blade Excellence* et de R&D avancées avec la création d'une nouvelle activité BIC Blade-Tech.

- En 2021, BIC a renforcé son activité principale de rasoirs avec de nouvelles offres innovantes telles que les rasoirs hybrides et le rasoir BIC® Bamboo.



DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable guide depuis près de 20 ans la façon dont BIC gère ses activités. Avec notre programme *Writing the Future, Together*, nous avons formalisé cinq grands engagements pour agir en entreprise responsable et limiter notre impact sur l'environnement.

#1 FAVORISER L'INNOVATION DURABLE DANS LES PRODUITS BIC®

Un design simple et inventif, nécessitant peu de matières premières et garantissant une longue durée de vie : le développement durable est intégré aux produits BIC® dès la phase de conception.

ENGAGEMENTS 2025-2030

- D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée
- D'ici 2025, 100 % de ses emballages consommateurs plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables
- D'ici 2030, 50 % de plastiques recyclés ou alternatifs seront utilisés dans la fabrication de ses produits

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2021

- Utilisation de l'outil EMA* dans tous nos projets d'innovation pour évaluer les impacts environnementaux et sociétaux des produits
- Amélioration des performances environnementales ou sociétales de 12 produits
- Finalisation de l'outil d'évaluation et d'amélioration de la performance RSE des emballages et intégration dans les modèles opérationnels. Évaluation de tous les nouveaux programmes d'innovation
- 16 produits BIC® labellisés NF Environnement

#2 AGIR CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le groupe BIC déploie une approche globale en matière de consommation énergétique (efficacité énergétique, utilisation d'énergie renouvelable, etc.) en se basant sur une feuille de route développée par le Groupe et sur des choix au niveau local.

ENGAGEMENTS 2025

- D'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2021

- En 2021, 79 % de l'électricité utilisée provenait de sources renouvelables
- Notre futur siège de Clichy sera certifié BREEAM (méthode d'évaluation de la performance environnementale des bâtiments), ce qui répond aux exigences les plus strictes en matière de performance environnementale et d'efficacité énergétique
- BIC a obtenu la note A- pour son leadership en 2021 dans le cadre du CDP (volet changement climatique)

* Avantage mesurable sur l'environnement et la société.

3 S'ENGAGER POUR LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Le Groupe est attaché à la sécurité, la santé et le bien-être de tous ses collaborateurs.

ENGAGEMENTS 2025

- D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2021

- Déploiement d'une culture sécurité auprès des équipes commerciales
- Vérifications renforcées sur les volets santé et sécurité dans le cadre des fusions-acquisitions
- Intégration de l'aspect HSE dans la procédure d'accueil des nouveaux collaborateurs de BIC

4 IMPLIQUER DE MANIÈRE PROACTIVE LES FOURNISSEURS

Pour être considéré comme une entreprise responsable, le Groupe a l'obligation de contrôler l'intégralité de sa chaîne de valeur. Pour ce faire, l'équipe Achats analyse l'ensemble des risques, puis sélectionne les fournisseurs stratégiques et travaille de concert avec ces derniers à l'adoption d'une démarche responsable.

ENGAGEMENTS 2025

- D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2021

- Intégration du programme d'achats responsables par 52,3 % * des fournisseurs stratégiques
- Formation des équipes Achats aux impacts environnementaux et sociétaux des chaînes d'approvisionnement et aux pratiques d'achats responsables
- Analyse de 9 filières de matières premières et de 26 fournisseurs afin d'identifier les risques en matière d'approvisionnement
- Consultation de plus de 30 acteurs clés afin d'identifier les actions à mener pour une chaîne d'approvisionnement plus responsable
- Identification de solutions de réduction des risques pour chaque catégorie de matériaux (métal, gaz et plastique)

5 S'INVESTIR POUR UNE VIE MEILLEURE À TRAVERS L'ÉDUCATION

L'éducation a le pouvoir de changer le monde et a toujours été au centre des préoccupations du Groupe.

ENGAGEMENTS 2025

- D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants dans le monde

PRINCIPALES RÉALISATIONS ET RÉSULTATS DE 2021

- Amélioration des conditions d'apprentissage de plus de 158 millions d'enfants depuis 2018
- 73 % des actions de mécénat en faveur de l'éducation

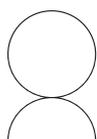
* Hors Cello Pens, BIC Graphic, les entités nouvellement acquises et certains OEM.



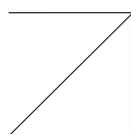
COLLABORATEURS

L'engagement de BIC en faveur de la diversité, de l'équité et de l'inclusion (DEI) est inscrit dans le Code de Conduite du Groupe. BIC ne tolère ni la discrimination ni le harcèlement fondé sur des motifs tels que l'âge, la race, la religion, la couleur de peau, l'appartenance ethnique, la nationalité ou l'origine, le handicap, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre ou le statut marital.

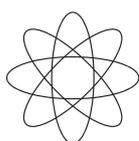
Pour assurer l'épanouissement de ses collaborateurs, BIC concentre son action autour de 4 axes principaux :



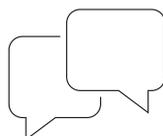
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS



PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET DE L'INCLUSION



DIALOGUE SOCIAL

Promouvoir une culture d'inclusion

Chez BIC, nous considérons la diversité culturelle et individuelle comme un élément essentiel de notre culture. Nous œuvrons pour que nos équipes reflètent le plus fidèlement possible la diversité de nos clients et consommateurs dans le monde entier. Nous nous montrons accueillants envers nos collaborateurs et nous les responsabilisons à travers une culture d'inclusion ancrée dans des pratiques de leadership et de management responsables. Enfin, nous encourageons la diversité et le dynamisme de nos équipes comme moteurs d'innovation et facteur essentiel de notre succès.

Les valeurs de diversité, d'équité et d'inclusion irriguent les politiques de formation, de promotion et de recrutement du Groupe. BIC, qui souhaite être un facteur de changement positif, a engagé un certain nombre d'actions en 2021. En janvier 2021, Gonzalve Bich a rejoint la « CEO Action for Diversity and Inclusion™ », une initiative d'envergure inégalée portée par des dirigeants d'entreprise. Ce faisant, le Directeur Général de BIC s'engage à agir pour promouvoir une culture d'entreprise ouverte qui célèbre la diversité, l'équité et l'inclusion et encourage le dialogue sur ces sujets.

La stratégie mondiale du Groupe en matière de DE&I se décompose en une série d'objectifs et d'indicateurs clés de performance pour mesurer nos avancées sur les volets appartenance, attractivité, promotion et influence.

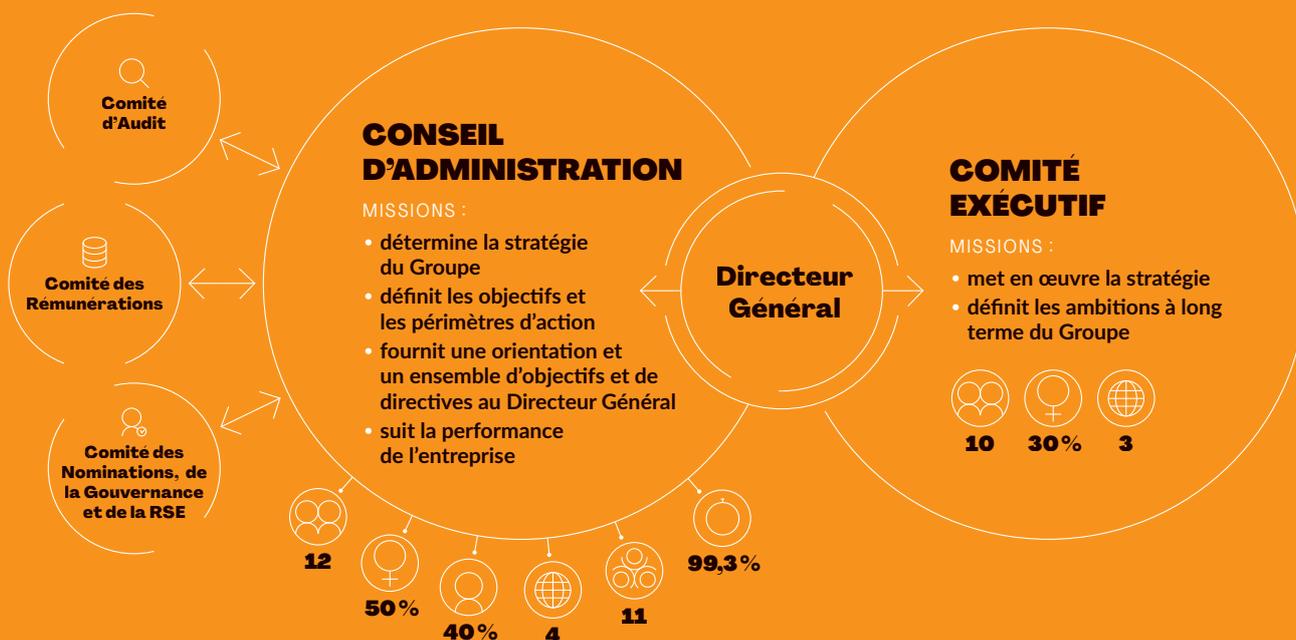
Quelques exemples de réalisations 2021 au regard de ces indicateurs :

- lancement de deux sondages d'opinion pour mesurer le degré d'engagement, d'inclusion, de confiance et d'efficacité managériale ;
- partenariat avec un cabinet de conseil détenu par des femmes en vue de l'organisation d'une série de temps d'écoute avec 70 femmes dans 22 pays ;
- attention constante à la représentation équilibrée des sexes parmi les candidats au niveau cadre et cadre dirigeant (dont le Comité Exécutif), avec au total 44 % de femmes recrutées. Résultat : hausse de 29 % du nombre de femmes à des postes d'encadrement en 2021 ;
- implication de la Direction Générale et prises de parole au sein des réseaux *Network of Executive Women*, *Break the Ceiling* *Touch the Sky* et *Enactus*.

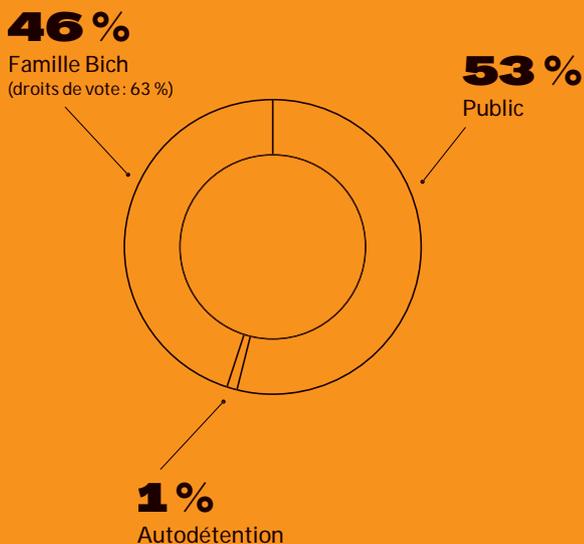


GOVERNANCE

Claire et bien structurée, la gouvernance de BIC est organisée de manière à assurer le bon fonctionnement du Groupe et le respect de ses valeurs. En 2021, BIC a renforcé ses organes de gouvernance afin d'assurer la réussite de sa stratégie centrée sur le consommateur et de son plan *Horizon*.



Répartition de l'actionnariat



Au 31 décembre 2021, le nombre total d'actions émises de la SOCIÉTÉ BIC était de **44 677 929**, représentant **65 654 533** droits de vote.

- Administrateurs
- Femme
- Indépendance
- Nationalité
- Réunions en 2021
- Assiduité



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration de BIC a pour mission de définir la stratégie du Groupe. Il s'appuie sur trois comités spécialisés : le Comité des Rémunérations, le Comité d'Audit et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité sociale d'entreprise (RSE).



JOHN GLEN

Président non-exécutif par intérim

Coopté administrateur indépendant le 10 décembre 2008. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de BIC le 14 mai 2009. Nommé Président non exécutif par intérim le 19 mai 2021.

Expertises : Management, Finance



GONZALVE BICH

Administrateur et Directeur Général

Administrateur et Directeur Général depuis le 16 mai 2018

Expertises : Management, International, Consommateur, Innovation, Ressources Humaines



ELIZABETH BASTONI

Administratrice Référente par intérim

Nommée administratrice indépendante depuis le 15 mai 2013. Présidente du Comité des Rémunérations, et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE. Nommée Administratrice indépendante référente par intérim le 19 mai 2021.

Expertises : Consommateur, Ressources Humaines, RSE



VINCENT BEDHOME

Administrateur

Représentant des salariés. Nommé administrateur le 13 décembre 2017. Membre du Comité des Rémunérations.

Expertises : Production



MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR

Administratrice

Nommée Administratrice le 22 mai 2019. Membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Expertises : Droit, RSE



TIMOTHÉE BICH

Administrateur

Coopté Administrateur le 10 décembre 2019. Cooptation ratifiée par l'Assemblée Générale des Actionnaires de BIC du 20 mai 2020.

Expertises : Finance, International



MAËLYS CASTELLA

Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 22 mai 2019. Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité des Rémunérations.

Expertises : Finance, RSE, Innovation



MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT

Administratrice

Nommée Administratrice le 28 mai 2003

Expertises : Consommateur, Management



INNA KOSTUK

Administratrice

Nommée Administratrice le 8 décembre 2020. Représentante des salariés.

Expertises : Finance



CANDACE MATTHEWS

Administratrice

Nommée Administratrice indépendante le 10 mai 2017. Membre du Comité d'Audit et du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Expertises : Management, Distribution, Consommateur, International



SOCIÉTÉ MBD

Administratrice

Représentée par Édouard Bich. Nommée Administratrice le 24 mai 2006. Membre du Comité d'Audit.

Expertises : Investissements, Finance



JAKE SCHWARTZ

Administrateur

Nommé Administrateur indépendant le 20 mai 2020. Membre du Comité d'Audit.

Expertises : Digital, Finance, Management

NIKOS KOUMETTIS PROPOSÉ AU POSTE D'ADMINISTRATEUR INDÉPENDANT

Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration de BIC proposera la candidature de Nikos Koumettis au poste d'administrateur indépendant et de Président non-exécutif du Conseil d'Administration lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires de la Société, le 18 mai 2022.

Nikos Koumettis est actuellement Président Europe de Coca-Cola et membre de son équipe dirigeante. Il apporte plus de 30 années d'expérience dans le secteur des biens de consommation ainsi qu'une connaissance approfondie des sujets de gouvernance.

COMITÉ EXÉCUTIF



GONZALVE BICH
Directeur Général



CHAD SPOONER
Finance
Objectif : développer une fonction finance *best-in-class* à travers la mise en place de processus transverses fiables et continuer à assurer l'exactitude du reporting et l'efficacité du planning financier afin d'améliorer la performance financière du Groupe



FRANÇOIS CLÉMENT-GRANDCOURT
Division Briquets
Objectif : poursuivre le développement de la catégorie Briquets en capitalisant sur ses procédés de fabrication et de R&D uniques, tout en continuant de mettre l'accent sur la sécurité et la qualité



GARY HORSFIELD
Chaîne d'Approvisionnement
Objectif : renforcer l'efficacité de nos opérations de production grâce à la centralisation des achats et une chaîne logistique *end-to-end* tout en préservant la sécurité, la qualité et le juste prix de nos produits



SARA LAPORTA
Stratégie et Développement Business
Objectif : développer une stratégie globale pour le Groupe, identifier et analyser les opportunités de croissance



MALLORY MARTINO
Ressources Humaines
Objectif : à travers la mise en place de processus et de solutions efficaces en matière de recrutement et de gestion des talents, développer les compétences organisationnelles et humaines, au service de la stratégie à long terme



ELIZABETH MAUL
Insights, Innovation et Développement Durable
Objectif : développer notre portefeuille de produits innovants en plaçant le consommateur au cœur de nos activités ; compiler des données et trouver des idées de nouveaux produits et services en phase avec les attentes des consommateurs, notamment pour satisfaire leurs besoins d'expression et de créativité, et répondre à leurs exigences en matière de développement durable



THOMAS BRETTE
Partenariats et Nouvelles Activités
Objectif : renforcer notre écosystème de partenariats et de compétences afin de soutenir la croissance à long terme



CHESTER TWIGG
Opérations Commerciales
Objectif : diriger les activités commerciales et mettre en œuvre une stratégie de commercialisation omnicanale, en ligne et dans les réseaux physiques, en intégrant les compétences de demain

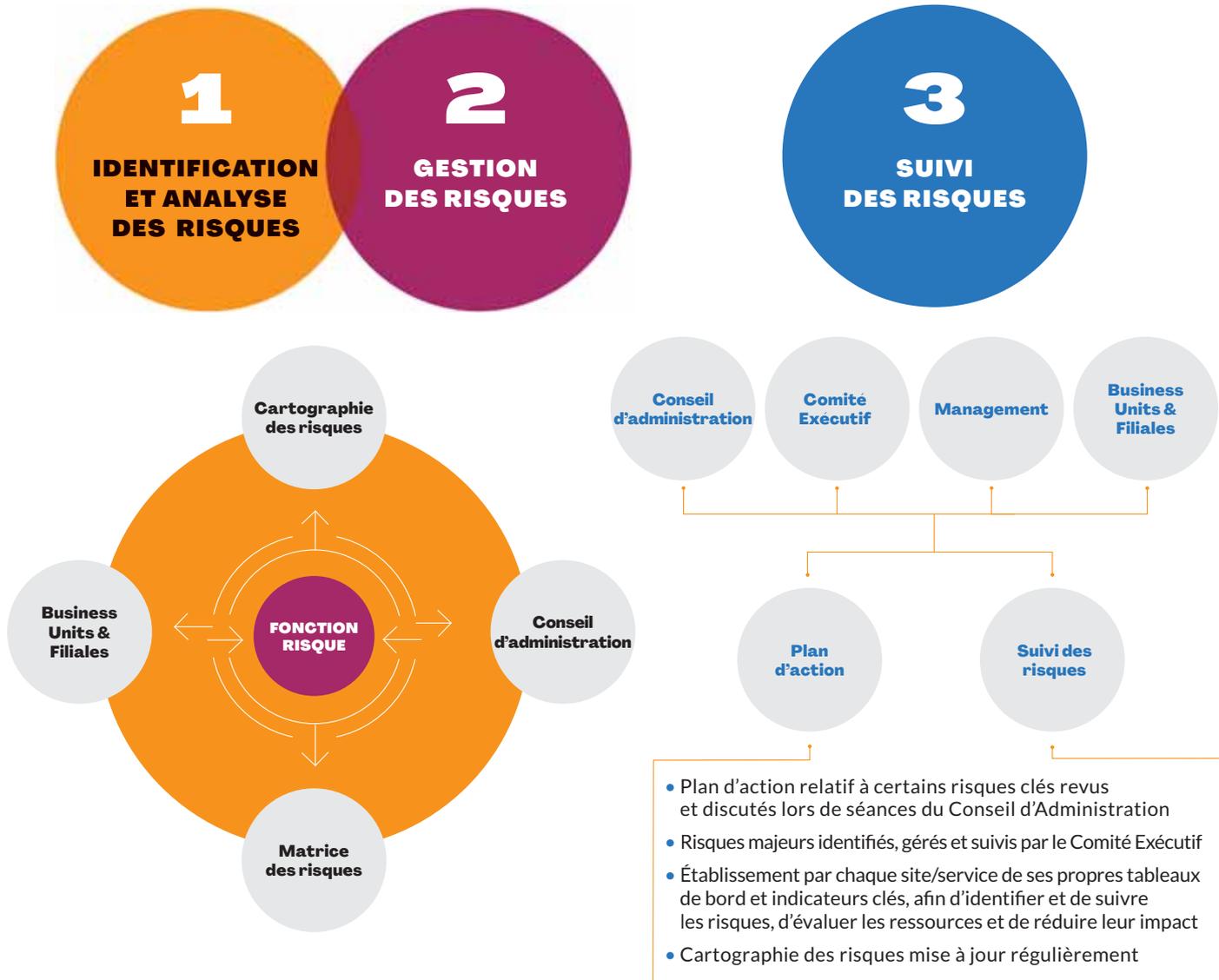


CHARLES MORGAN
Technologies de l'Information
Objectif : développer des outils informatiques sûrs, fiables et performants au service de la production et de l'activité commerciale



GESTION DES RISQUES

BIC intègre la gestion des risques dans ses processus de base afin de traiter les risques susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'entreprise. Elle comprend l'identification, la cartographie et le suivi des risques externes et internes afin de les atténuer ou de minimiser leur impact.



Actualisation de la matrice des risques de BIC

En 2014, BIC a évalué l'intérêt que portaient ses parties prenantes internes et externes aux grands enjeux de RSE au moyen d'une matrice de matérialité. Il en ressortait une perception globalement équilibrée des grandes problématiques auxquelles le Groupe se trouvait confronté, ce qui validait la pertinence de sa démarche de développement durable. En 2021, les équipes Développement Durable, Risques et Engagement avec les parties prenantes ont révisé la matrice utilisée et réévalué l'importance des rubriques suivantes pour le groupe BIC :

- Gouvernance RSE
- Développement et bien-être des salariés

- Diversité, équité et inclusion (DEI)
- Achats, sous-traitants et fournisseurs
- Développement de produits responsables
- Emballages
- Énergie et changement climatique
- Eau
- Recyclage et valorisation des déchets.

L'actualisation se poursuivra avec la mobilisation des parties prenantes clés du Groupe sur cette matrice de matérialité en 2022.

PERFORMANCE FINANCIÈRE ET EXTRA-FINANCIÈRE

| INDICATEURS CLÉ DE PERFORMANCE | 2019 | 2020 | 2021 | OBJECTIFS | ODD ⁽¹⁾ |
|---|-------------------|-----------------------|---------|------------------------------------|---------------------|
| PERFORMANCE FINANCIÈRE | | | | | |
| Chiffre d'affaires (en million d'euros) | 1 949,4 | 1 627,9 | 1 831,9 | | |
| Résultat d'exploitation ajusté (en million d'euros) | 331,8 | 229,1 | 279,8 | | |
| Marge d'exploitation normalisée (en %) | 17,0 % | 14,1 % | 15,3 % | | |
| Résultat net part du Groupe (en million d'euros) | 176,1 | 93,7 | 314,2 | | |
| Flux de trésorerie disponibles avant acquisitions et cessions | 204,6 | 274,5 | 205,7 | | |
| Situation nette de trésorerie (en millions d'euros) | 146,9 | 183,9 | 400,1 | | |
| Bénéfice net part du Groupe par action (en euros) | 3,91 | 2,08 | 7,02 | | |
| Bénéfice net part du Groupe par action ajusté (en euros) | 5,47 | 3,54 | 4,29 | | |
| PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE | | | | | |
| Consommation d'énergie (gigajoules/tonne) | 12,59 | 12,96 | 11,96 | | |
| % d'énergie renouvelable utilisée (<i>WTFT</i> ⁽²⁾) | 76 % | 80 % | 79 % | 100 % d'ici 2025 | 7, 8, 9, 12 et 13 |
| Consommation d'eau (m ³ /tonne) | 4,87 | 5,22 | 4,62 | | |
| Émissions annuelles de gaz à effet de serre rapportées à la production (teqCO ₂ /tonne) (Scope 1 et 2) | 1,07 | 1,03 | 0,91 | | |
| Nombre de jours de formation | 16 629 | 24 202 | 12 085 | | |
| % d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables | ND ⁽³⁾ | 42,5 % ⁽⁴⁾ | 59,6 % | 100 % d'ici 2025 | |
| Utilisation de plastiques recyclés ou alternatifs dans les produits BIC® | 3 % | 4,3 % | 4,0 % | 20 % d'ici 2025 et 50 % d'ici 2030 | |
| Nombre de produits avec une empreinte environnementale ou sociétale améliorée (<i>WTFT</i> ⁽²⁾) | ND | 9 | 12 | | 3, 6, 8 et 12 |
| Nombre d'accidents sur l'ensemble des sites (<i>WTFT</i> ⁽²⁾) | 74 | 50 | 58 | 0 d'ici 2025 | 3 et 8 |
| Nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées) (<i>WTFT</i> ⁽²⁾) | 61 | 118 | 158 | 250 millions d'ici 2025 | 1, 4, 5, 6, 8 et 13 |

(1) Objectifs de développement durable des Nations unies.

(2) *Writing the Future, Together*.

(3) Indicateurs mesurés pour la première fois en 2020, pour le suivi de l'engagement pris par le groupe BIC.

(4) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.



PARTAGE DE LA VALEUR

Par une approche globale visant à assurer une croissance à long terme pour toutes les parties prenantes, nous garantissons un équilibre durable entre une répartition des bénéfices générés et les investissements dans l'avenir de BIC.

DISTRIBUTION AUX PARTIES PRENANTES ⁽¹⁾



Partager les fruits de la croissance

CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

1 831,9 M€

Investir pour assurer une croissance durable

INVESTISSEMENTS

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

74,9 M€

COLLABORATEURS ⁽²⁾

489,0 M€

(1) La distribution aux parties prenantes ne tient pas compte de la variation du besoin en fonds de roulement.
(2) Salaires chargés, primes & participations.

PRÉSENTATION DU GROUPE, PERSPECTIVES ET STRATÉGIE

| | |
|--|-----------|
| 1.1. HISTOIRE | 24 |
| 1.2. CHIFFRES CLÉS | 26 |
| 1.2.1 Chiffres clés financiers | 26 |
| 1.2.2 Chiffres clés extra-financiers | 30 |
| 1.3. STRATÉGIE ET OBJECTIFS | 32 |
| 1.3.1 Plan Stratégique <i>Horizon</i> | 32 |
| 1.3.2 Perspectives financières 2022 | 34 |
| 1.3.3 Hypothèses de tendances de marchés pour l'année 2022 | 34 |
| 1.3.4 Ambition à long terme | 34 |
| 1.3.5 Risques et opportunités | 34 |
| 1.3.6 Objectifs de performance | 34 |
| 1.3.7 Évènements récents | 35 |
| 1.4. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS | 35 |
| 1.4.1 Présentation des activités par division | 35 |
| 1.4.2 Recherche et innovation | 43 |
| 1.4.3 Implantation industrielle | 44 |



1.1. HISTOIRE

1944

Marcel Bich achète une usine à Clichy et s'associe avec Édouard Buffard dans une société de pièces détachées d'instruments d'écriture.

1950

Lancement de la « pointe BIC® » en France, une version révolutionnaire du stylo inventé par le Hongrois Laslo Biro.

1953

Création de SOCIÉTÉ BIC (fabrication et commercialisation des stylos à bille BIC®).

1954

Expansion en Italie.

1956

Premiers pas au Brésil.

1957

Expansion au Royaume-Uni.

1958

Acquisition de la « Waterman Pen Company » aux États-Unis. Expansion en Afrique et au Moyen-Orient.

1969

Entrée sur le marché des produits promotionnels à travers le segment des instruments d'écriture.

1972

SOCIÉTÉ BIC est cotée à la Bourse de Paris le 15 novembre.

1973

BIC diversifie ses activités et lance le briquet BIC® à flamme réglable.

1975

BIC est le premier à lancer un rasoir non rechargeable.

1981

Le Groupe se diversifie dans l'industrie des loisirs avec sa filiale BIC Sport, spécialisée dans les planches à voile.

1992

Acquisition de la marque américaine de produits de correction Wite-Out®.

1994

Bruno Bich est nommé Président du Conseil et Directeur Général.

1997

Acquisition de la marque Tipp-Ex®, leader européen des produits de correction, et de Sheaffer®, marque d'instruments d'écriture haut de gamme.

2004

Acquisition au Japon de Kosaido Shoji, distributeur de BIC.

Rachat de Stypen® (France) qui permet de pénétrer un nouveau segment de marché de la papeterie, les stylos à plume scolaires rechargeables.

2006

Acquisition de la société Pimaco, leader au Brésil de la fabrication et de la distribution d'étiquettes adhésives.

2007

Rachat d'Atchison Products Inc., une société américaine de sacs à usage promotionnel personnalisés par un marquage publicitaire.

2008

En novembre, ouverture d'une nouvelle plateforme d'emballage pour les rasoirs au Mexique.

En décembre, acquisition de l'activité Produits Promotionnels d'Antalis (Groupe Sequana), distributeur européen de produits promotionnels.

2009

En mars, acquisition de 40 % de six entités (sur sept) du groupe Cello, un leader en Papeterie en Inde.

En juin, acquisition de Norwood Promotional Products, un des leaders américains des calendriers et produits promotionnels.

2010

En janvier, le management de Cello en Inde souhaite mettre fin aux contrats définitifs signés le 21 janvier 2009. Le 4 août 2010, BIC engage une procédure d'arbitrage afin d'obtenir l'application totale de ces accords, à savoir l'acquisition de 40 % de l'entité restante.

En juin, cession des activités de produits funéraires de Norwood Promotional Products.

2011

Au premier semestre, cession de l'activité « B to B » de Pimaco au Brésil et de l'activité de pinces à linge REVA en Australie.

En novembre, acquisition d'Angstrom Power Incorporated, société spécialisée dans le développement de la technologie des piles à combustible portables.



2012

En février :

- vente par DAPE 74 Distribution (une filiale de BIC spécialisée dans la vente aux bureaux de tabac en France) de son activité de distribution de recharges téléphoniques à SPF ;
- acquisition d'un terrain pour la construction d'une usine d'instruments d'écriture située en Tunisie ;
- une décision de justice confirme l'acquisition de 40 % de la septième et dernière entité Cello Pens & Stationery (CPS).

2013

En septembre :

- lancement de BIC® Éducation, une solution éducative pour l'école primaire, combinant écriture manuscrite et numérique ;
- finalisation de l'achat d'actions de Cello, suite à l'option d'achat exercée le 17 septembre. Ceci a permis d'augmenter la participation de BIC de 40 % à 55 %.

En octobre, acquisition d'un terrain à Nantong, Chine (130 km au nord de Shanghai) pour la construction d'une usine de briquets.

2014

En mars, le groupe Cello exerce l'option de vente l'autorisant à céder 20 % de Cello Pens à BIC.

En juillet, augmentation de 55 % à 75 % de la part du capital BIC de Cello Pens.

En novembre, cession des actifs de Sheaffer®, activité d'instruments d'écriture haut de gamme, à AT Cross.

2015

En avril, vente par BIC de la technologie de piles à combustible portables à Intelligent Energy.

En décembre, le groupe Cello cède à BIC le reste de sa participation dans le capital de Cello Pens. Ceci permet à BIC de détenir 100 % de Cello Pens.

2016

En mai :

- Mario Guevara quitte ses fonctions de Directeur Général pour prendre sa retraite. Le Conseil d'Administration décide de regrouper les fonctions de Président et de Directeur Général, et nomme alors Bruno Bich Président-Directeur Général ;
- L'usine de papeterie à Shanghai (Chine) est fermée et sa production est transférée sur les autres sites Papeterie de BIC.

2017

En juin : cession des activités nord-américaines et de *sourcing* en Asie de BIC Graphic à HIG Capital.

En octobre : ouverture d'une nouvelle usine d'instruments d'écriture de SAMER (France)/Inauguration des nouveaux bâtiments de l'usine d'instruments d'écriture de Samer.

2018

En mai : le Conseil d'Administration décide de dissocier les fonctions de Président et de Directeur Général. Pierre Vareille est nommé Président du Conseil d'Administration et Gonzalve Bich Directeur Général.

En octobre : BIC dépose une plainte en manquement auprès de la Commission européenne pour défaut, par la France et l'Allemagne, de leur obligation de surveillance des briquets non conformes importés ou vendus sur leur territoire.

En décembre : transfert des sites de production de Haco Industries Ltd au Kenya et de l'activité de distribution Papeterie, Briquets et Rasoirs en Afrique de l'Est, à BIC.

En décembre : finalisation de la cession de sa filiale BIC Sport, spécialisée dans les sports de glisse nautique, à Tahé Outdoors et fermeture des activités de production d'instruments d'écriture à Vannes. La production est transférée vers les sites de BIC Écriture 2000 de Marne la Vallée (France) et de BIC Bizerte (Tunisie).

2019

En janvier : inauguration par la filiale indienne de BIC, BIC Cello de sa nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat).

En mars : inauguration de son usine en l'Afrique de l'Est à Kasarani, Nairobi.

En juillet : BIC saisit la Médiatrice européenne d'une plainte pour mauvaise administration par la Commission européenne de la procédure d'infraction initiée en 2010 à l'encontre des Pays-Bas.

En octobre : finalisation de l'acquisition de Lucky Stationery au Nigeria (LSNL).

2020

Juillet : acquisition de Djeeep, l'un des principaux fabricants de briquets de qualité, illustrant la stratégie de BIC de proposer des produits plus personnalisés et haut de gamme.

Décembre : acquisition de Rocketbook, la première marque américaine de carnets intelligents réutilisables, permettant à BIC de se développer sur le segment de l'Écriture digitale.

Décembre : signature d'un accord de cession de PIMACO, son activité d'étiquettes adhésives au Brésil, à Grupo CCRR, reflétant la stratégie de rotation du portefeuille du Groupe, et la priorité accordée aux segments grand public à croissance rapide.

2021

En février : finalisation de la cession de son siège social de Clichy-La-Garenne (France) et des sites de BIC Technologies pour un montant de 175 millions d'euros.

En février : finalisation de la cession de son activité brésilienne d'étiquettes adhésives, PIMACO, à Grupo CCRR pour 40 millions de real brésilien.



1.2. CHIFFRES CLÉS

1.2.1 CHIFFRES CLÉS FINANCIERS

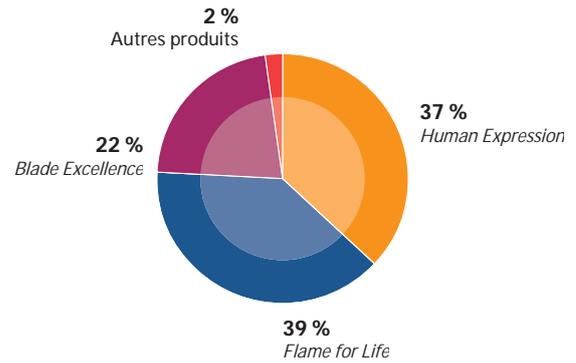
CHIFFRE D'AFFAIRES

(en millions d'euros)



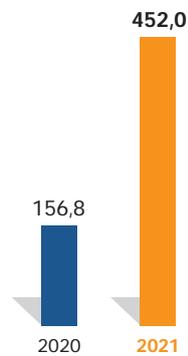
CHIFFRE D'AFFAIRES 2021

(par division)



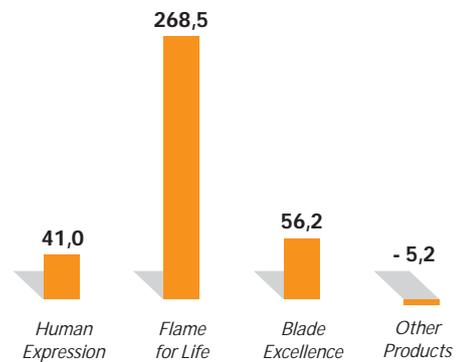
RÉSULTAT D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)



RÉSULTAT D'EXPLOITATION 2021

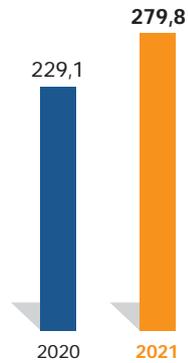
(par division)



1

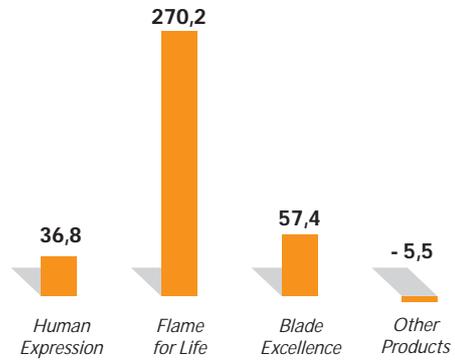
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ

(en millions d'euros)



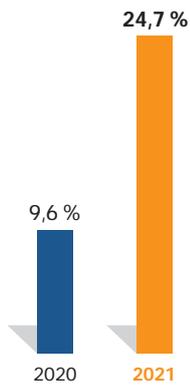
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ 2021

(par division)



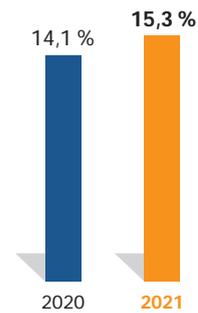
MARGE D'EXPLOITATION

(en % du chiffre d'affaires)



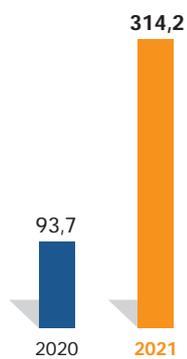
MARGE D'EXPLOITATION AJUSTÉE

(en % du chiffre d'affaires)



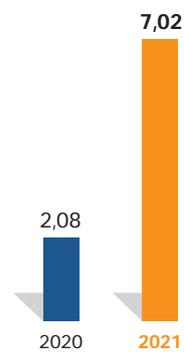
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

(en millions d'euros)



BÉNÉFICE NET PART DU GROUPE PAR ACTION

(en euros)



ÉVOLUTION DES VOLUMES DE VENTES

| (en millions d'unités) | 2020 | 2021 |
|------------------------------|-------|-------|
| Human Expression (Papeterie) | 4 888 | 5 839 |
| Flame for Life (Briquets) | 1 394 | 1 571 |
| Blade Excellence (Rasoirs) | 2 257 | 2 320 |

ÉVOLUTION DES VOLUMES DE PRODUCTION

| (en millions d'unités) | 2020 | 2021 |
|------------------------------|-------|-------|
| Human Expression (Papeterie) | 4 139 | 5 305 |
| Flame for Life (Briquets) | 1 340 | 1 521 |
| Blade Excellence (Rasoirs) | 2 181 | 2 260 |

CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 | Variation en publié | Variation à base comparable |
|---|---------|---------|---------------------|-----------------------------|
| Groupe | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 627,9 | 1 831,9 | + 12,5 % | + 12,2 % |
| Europe | | | | |
| Chiffre d'affaires | 517,3 | 570,6 | + 10,3 % | + 9,4 % |
| Amérique du Nord | | | | |
| Chiffre d'affaires | 703,1 | 779,0 | + 10,8 % | + 8,6 % |
| Amérique latine | | | | |
| Chiffre d'affaires | 230,1 | 275,9 | + 19,9 % | + 26,0 % |
| Moyen-Orient et Afrique | | | | |
| Chiffre d'affaires | 87,2 | 111,7 | + 28,0 % | + 29,2 % |
| Océanie et Asie (y compris l'Inde) | | | | |
| Chiffre d'affaires | 90,2 | 94,8 | + 5,1 % | + 9,1 % |

PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DU COMPTE DE RÉSULTAT

| Compte de résultat résumé (en millions d'euros) | 2020 | 2021 |
|--|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 1 627,9 | 1 831,9 |
| Coût des ventes | 845,5 | 901,1 |
| Marge brute | 782,4 | 930,8 |
| Charges administratives et autres charges d'exploitation | 625,6 | 478,8 |
| Résultat d'exploitation | 156,8 | 452,0 |
| Résultat financier | (1,4) | (4,2) |
| Résultat avant impôts | 155,3 | 447,8 |
| Impôts | (61,6) | (133,6) |
| Résultat net part du Groupe | 93,7 | 314,2 |
| Résultat net part du Groupe par action (en euros) | 2,08 | 7,02 |
| Nombre moyen d'actions en circulation, net des actions propres | 44 975 070 | 44 778 191 |

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 1 456,2 | 1 723,8 |
| Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires | 90,0 | 76,3 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 28,0 | 23,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif | 265,7 | 468,9 |
| Autres actifs financiers courants et instruments dérivés | 26,1 | 1,7 |
| Situation nette de trésorerie ^(a) | 183,9 | 400,1 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 309,8 | 322,1 |
| TOTAL BILAN | 2 169,4 | 2 495,8 |

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a pas sollicité de notation auprès d'une agence de notation financière. Par ailleurs, à sa connaissance, SOCIÉTÉ BIC ne fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation financière.

(a) Voir glossaire.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Marge brute d'autofinancement | 294,2 | 410,3 |
| (Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation | 129,7 | (20,0) |
| Autres flux d'exploitation | (66,3) | (109,7) |
| Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation ^(a) | 357,6 | 280,6 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement | (149,3) | 57,6 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement | (61,1) | (148,3) |
| Flux nets de trésorerie nets des découverts bancaires | 147,2 | 189,9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture, net des découverts bancaires | 264,7 | 468,4 |

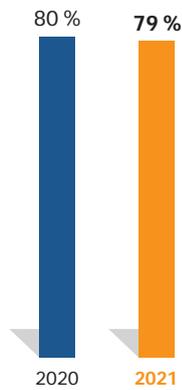
(a) Voir glossaire.



1.2.2 CHIFFRES CLÉS EXTRA-FINANCIERS

PART D'ÉNERGIE RENOUVELABLE

(en % de la consommation totale)

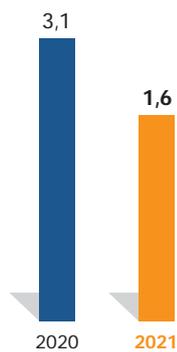


TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL

(Nombre d'accidents qui engendrent une interruption de travail - par million d'heures travaillées - Effectifs BIC et intérimaires)



NOMBRE DE JOURS DE FORMATION REÇUS PAR SALARIÉ



| | Unité | 2020 | 2021 |
|--|-------------------------------------|---------|-----------|
| Part des usines ayant des systèmes de <i>management</i> environnement et santé-sécurité (ou en cours de déploiement) | % | 87,5 | 82,2 |
| Consommation annuelle d'énergie | Giga joules | 981 437 | 1 097 484 |
| <i>Writing the Future, Together #2</i> Part d'électricité renouvelable | % | 80 | 79 |
| Total des émissions annuelles de Gaz à Effet de Serre (GES) (<i>location-based</i>) | teqCO ₂ | 78 046 | 83 456 |
| Total des émissions annuelles de GES (<i>market-based</i>) | teqCO ₂ | 33 185 | 35 311 |
| Total des émissions annuelles de GES (<i>scope 3</i>) | teqCO ₂ | 785 000 | 805 000 |
| Total des émissions annuelles de GES rapportées à la production (<i>scope 1 et 2</i>) | TeqCO ₂ /tonne | 1,031 | 0,91 |
| Consommation annuelle d'eau | m ³ | 394 821 | 423 679 |
| Production annuelle de déchets | Tonnes | 17 453 | 19 487 |
| Nombre de références certifiées par l'écolabel français NF Environnement | Nombre | 19 | 16 |
| <i>Writing the Future, Together #1</i> Part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC® | % | 4,3 | 4,0 |
| Part des emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées ^(c) | % | 97,3 | 97,4 |
| Part des emballages en plastique sans PVC ^(c) | % | 94,4 | 95,6 |
| <i>Writing the Future, Together #1</i> Part de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur ^{(a)(c)(d)} | % | 42,5 | 59,6 |
| <i>Writing the Future, Together #1</i> Part de contenu en recyclé des emballages plastiques ^{(c)(d)} | % | 48,9 | 52,1 |
| Total effectifs | Nombre | 13 752 | 14 113 |
| • Effectifs permanents | Nombre | 11 246 | 10 471 |
| • Effectifs temporaires | Nombre | 2 506 | 2 936 |
| Taux de départs volontaires | % | 14 | 16 |
| Part des effectifs permanents par zone géographique | | | |
| • Europe | % | 35,8 | 38,4 |
| • Amérique du Nord | % | 6,6 | 7,0 |
| • Amérique latine | % | 19,2 | 22 |
| • Moyen-Orient & Afrique | % | 6,1 | 6,9 |
| • Inde | % | 31,3 | 24,9 |
| • Asie Pacifique | % | 0,99 | 0,88 |
| Nombre de jours de formation reçus par salarié | Jours | 3,1 | 1,6 |
| Part de femmes dans le <i>management</i> et les effectifs | % | 46 | 44 |
| • Conseil d'Administration | % | 45 | 50 |
| • Comité Exécutif | % | 22 | 30 |
| • Niveaux 4 et supérieurs (cadres dont le Comité Exécutif) | % | 26 | 29 |
| <i>Writing the Future, Together #3</i> Nombre d'accidents du travail avec arrêt ^(b) | Nombre | 50 | 58 |
| Taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC et intérimaires (accidents avec incapacité temporaire ou permanente) | Nombre/million d'heures travaillées | 1,63 | 1,99 |
| Taux de gravité des accidents du travail – effectifs BIC (accidents avec incapacité temporaire) | Nombre/millier d'heures travaillées | 0,07 | 0,11 |
| <i>Writing the Future, Together #4</i> part des fournisseurs stratégiques ayant intégré le programme d'achats responsables | % | 25,8 | 52,3 |
| Part du chiffre d'affaires provenant des produits BIC® fabriqués dans ses propres usines | % | 92 | 91 |
| <i>Writing the Future, Together #5</i> Enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées) | Millions | 118 | 158 |

(a) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.

(b) En 2021, BIC enregistre 50 accidents du travail avec arrêt parmi ses salariés et 8 parmi les salariés intérimaires et 40 sites avec 0 accidents. Ces résultats ne montrent aucune diminution du nombre d'incidents pour les employés BIC cette année et une augmentation significative des incidents où des intérimaires externes sont impliqués. La mise en place et le déploiement de plans d'action se poursuivront pour développer la culture sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe ensemble avec un plan d'action axé sur la sécurité pour les cinq principales usines est prévu en 2022.

(c) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs en 2021.

(d) Indicateur mesuré pour la première fois en 2020 suite à l'engagement pris en 2020 par BIC.



1.3. STRATÉGIE ET OBJECTIFS

Depuis 75 ans, BIC® répond aux besoins et désirs des consommateurs avec des produits de haute qualité, simples et abordables et est devenu l'une des marques mondiales de biens de consommation les plus reconnues, avec des produits vendus dans plus de 160 pays. Notre **vision est d'apporter simplicité et joie au quotidien**. Nous cherchons à créer un sentiment de facilité et de plaisir dans les millions de moments qui composent nos vies.

Au fil du temps, les habitudes des consommateurs et leur interaction avec les marques ont profondément évolué. Le Groupe a

ainsi été confronté à une mutation rapide des marchés sur lequel il opère et des tendances de consommation, affectant ses trois catégories. La mission de BIC, qui consiste à fournir des produits de haute qualité aux consommateurs du monde entier et à répondre à leurs besoins en constante évolution, a conduit à transformer le Groupe **d'une entreprise de production et de distribution à une entreprise centrée sur le consommateur**.

1.3.1 PLAN STRATÉGIQUE HORIZON

La stratégie **Horizon** de BIC a été lancée en novembre 2020 dans le but de transformer profondément le Groupe afin de créer les produits et services innovants de demain, avec une attention accrue portée aux besoins des consommateurs et au développement durable. L'objectif était non seulement de renforcer les compétences clés qui ont propulsé BIC au sommet au cours des soixante-quinze dernières années, mais également d'entrer sur des segments adjacents afin d'assurer une croissance et une rentabilité durables à long terme. Les objectifs stratégiques du Groupe et sa manière de conduire les opérations au quotidien sont ancrés dans le plan *Horizon*.

Dans le cadre de cette transformation, BIC a repensé ses trois catégories sous le prisme du consommateur afin d'accélérer sa trajectoire de croissance :

- **dans la Papeterie**, le Groupe évolue vers **Human Expression** pour s'adapter à l'évolution des habitudes de consommation et se développer sur les marchés de la Créativité et l'Écriture digitale, en forte croissance ;

- **dans les Briquets**, BIC étend son positionnement à **Flame for Life** afin d'intégrer toutes les occasions d'allumer une flamme, y compris celles qui ne sont pas liées au tabac, et évolue vers un modèle plus équilibré entre volume et valeur. La catégorie *Flame for Life* est destinée à générer davantage de croissance et à préserver la rentabilité, en misant sur la montée en gamme et la personnalisation, l'innovation et l'amélioration de la performance environnementale ;
- **dans les Rasoirs**, BIC a décidé de capitaliser sur l'excellence de sa recherche et développement et de son outil industriel et d'évoluer vers **Blade Excellence**, afin de développer une nouvelle activité de fabricant de lames de haute précision pour d'autres marques, BIC Blade-Tech.

Les **objectifs stratégiques et financiers** suivants sont intégrés dans le plan *Horizon* de BIC :

| | Objectifs stratégiques et financiers | Objectifs associés |
|--------------------------------------|--|--|
| Accélération de la croissance | Assurer une trajectoire de croissance annuelle du chiffre d'affaires d'environ 5 % | <ul style="list-style-type: none"> Élargir de manière significative la taille des marchés adressables dans des segments adjacents à forte croissance et faire évoluer le modèle économique de BIC pour augmenter nos parts de marchés, en mettant l'accent sur l'exécution et le retour sur investissement ; Tirer parti des capacités d'innovation et de l'excellence industrielle pour générer davantage de chiffre d'affaires grâce à de nouveaux modes de distribution ; Capitaliser sur nos marques sur nos principaux marchés et s'appuyer sur les nouveaux modes de vie pour développer un portefeuille complet de marques centrées sur les consommateurs. |
| Génération de trésorerie | Maintenir une forte conversion des flux nets de trésorerie et générer au moins 200 millions d'euros de flux nets de trésorerie annuels jusqu'en 2022 | <ul style="list-style-type: none"> Adopter une gestion disciplinée des investissements opérationnels, avec un objectif de ratio investissements industriels/amortissement de 1 à 1,2 ; Assurer un contrôle strict du besoin en fonds de roulement (stocks et en-cours, créances et dettes). |
| Développement durable | Franchir une nouvelle étape en matière de développement durable et transformer notre approche des plastiques à travers deux nouveaux engagements | <ul style="list-style-type: none"> D'ici 2025, 100 % des emballages seront réutilisables, recyclables ou compostables ; D'ici 2030, nous utiliserons 50 % de plastique recyclé ou alternatif dans nos produits. |
| Allocation du capital | Financer la croissance organique et les acquisitions sur les marchés adjacents tout en garantissant une solide rémunération des actionnaires | <ul style="list-style-type: none"> Investir dans les opérations pour soutenir et renforcer la croissance organique avec environ 100 millions d'euros d'investissements annuels ; Procéder à des acquisitions ciblées pour renforcer les activités existantes et se développer dans les catégories adjacents, avec un investissement moyen de 100 millions d'euros par an ; Viser un objectif de taux de distribution du dividende ordinaire compris entre 40 % et 50 % du BNPA ajusté ; Procéder à des rachats d'actions réguliers. |

Le plan stratégique *Horizon* est la suite du plan de transformation **BIC 2022 - Invent The Future**, lancé en février 2019 qui avait pour objectif de faire de BIC une organisation résiliente et de lui permettre de relever les défis auxquels nous sommes confrontés sur nos marchés. Reposant sur quatre piliers stratégiques et des objectifs opérationnels, ce plan vise à générer une croissance rentable à long terme à travers de nouvelles priorités

organisationnelles. Son objectif ultime est de répondre à l'évolution rapide des tendances de consommation, tout en générant une solide trésorerie et en créant de la valeur pour toutes les parties prenantes.

En 2021, le Groupe a atteint, avec un an d'avance, chacun des quatre objectifs opérationnels :

| Pilier stratégique | Objectif | Objectifs opérationnels à fin 2022 | Réalisations en 2021 |
|---|---|--|---|
| Efficacité | Améliorer l'efficacité de l'ensemble des activités de production, tout en préservant la sécurité, la qualité et l'accessibilité des produits | Réaliser 50 millions d'euros d'économies annuelles | 50 millions d'euros |
| Innovation | Améliorer notre connaissance des consommateurs et accélérer le rythme des lancements de nouveaux produits | Accroître de 20 % par an le rythme des dépôts de nouveaux brevets | Augmentation de 21 % des nouvelles demandes de brevets |
| Marques centrées sur le consommateur | Se connecter et interagir plus efficacement avec les consommateurs afin de développer nos marques existantes. Adapter et renforcer l'écosystème de communication digitale et tirer parti des nouvelles tendances de consommation, comme la personnalisation | Interagir directement auprès des consommateurs en allouant, d'ici 2022, plus de deux tiers des investissements de soutien à la marque aux médias numériques (sur nos principaux marchés) | 83 % des investissements de soutien à la marque alloués à des médias digitaux |
| Distribution omnicanale | Renforcer les opérations commerciales pour devenir un véritable spécialiste omnicanal, en ligne comme dans les réseaux physiques | Réaliser 10 % du chiffre d'affaires grâce au e-commerce d'ici à fin 2022 | 10 % du chiffre d'affaires du Groupe réalisé en e-commerce (y compris Rocketbook) |



1.3.2 PERSPECTIVES FINANCIÈRES 2022

Capitalisant sur la bonne dynamique de 2021 et l'exécution du plan *Horizon*, nous prévoyons une croissance du chiffre d'affaires comprise entre +7% et +9% en 2022 à taux de change constants, y compris 1 à 2 points de croissance liée à la consolidation de Inkbox. Toutes les divisions contribueront à la croissance organique.

Conformément à l'objectif de notre plan *Horizon*, la génération de flux de trésorerie disponible de l'exercice 2022 devrait être supérieure à 200 millions d'euros.

1.3.3 HYPOTHÈSES DE TENDANCES DE MARCHÉS POUR L'ANNÉE 2022

Nos perspectives 2022 sont fondées sur les hypothèses de marché suivantes⁽¹⁾ :

Tendances de marchés (en valeur)

- **Europe** : Papeterie: Baisse légère à modérée (*low to mid-single-digit*) ; Briquets : stable à légère croissance (*flat to low single-digit*) ; Rasoirs : stable à légère croissance (*flat to low-single-digit*) ;
- **Amérique du Nord** :
 - Papeterie U.S. : stable à légère baisse (*slight decrease to flat*),
 - Briquets de poche U.S. : baisse légère à modérée (*low-single digit to mid-single*),
 - Rasoirs U.S. : légère baisse des rasoirs non-rechargeables (*slight decrease*) ;
- **Amérique latine** : forte croissance (*double-digit*) de la papeterie, légère baisse (*low-single digit*) des briquets, croissance légère à modérée (*low to mid-single-digit*) dans les rasoirs ;
- **Inde** : croissance soutenue (*double digit*) de la Papeterie.

Résultat d'exploitation

- **Marge Brute** :
 - Augmentation des volumes et des prix,
 - Hausse des coûts des matières premières et du fret aérien et maritime,
 - Léger impact défavorable des devises (impact négatif de la couverture de l'USD par rapport à l'Euro et impact positif de l'USD par rapport au MXN),
 - Contribution positive de Inkbox ;
- **Résultat d'exploitation (EBIT) ajusté** :
 - Augmentation des investissements de soutien à la marque en soutien de la croissance du chiffre d'affaires – Augmentation de la R&D et des dépenses opérationnelles en soutien de la croissance à long terme du chiffre d'affaires et de l'innovation,
 - Économies supplémentaires,
 - Impact défavorable sur le résultat d'exploitation 2022, des investissements de croissance de Inkbox ;

Flux de trésorerie disponible avant acquisitions et cessions

- Environ 100 millions d'euros d'investissements industriels.

Devises : Taux de couverture USD-Euro 2022 : 1,1750

1.3.4 AMBITION À LONG TERME

En ligne avec la stratégie *Horizon*, BIC ambitionne de se transformer en une entreprise de croissance, centrée sur le consommateur, sur ses marchés existants et sur les marchés adjacents en plein essor, et ce afin d'accélérer sa croissance et de maintenir sa rentabilité à long terme. Ainsi, le Groupe a adopté un ensemble d'initiatives stratégiques en ligne avec sa vision et sa mission, notamment :

- concevoir des produits pour tous, innovants, de haute qualité, sûrs, abordables et fiables ;
- investir dans les activités, les collaborateurs, l'innovation et les nouveaux produits pour soutenir la croissance ;
- valoriser son portefeuille existant de produits de grande consommation, avec des différentes marques s'adressant à diverses typologies de consommateurs, tout en capitalisant sur la force historique de la marque BIC ;
- effectuer des acquisitions ciblées pour renforcer les activités existantes et se développer sur des marchés adjacents ;
- créer de la valeur à long terme pour toutes les parties prenantes : consommateurs, collaborateurs, communautés locales, clients et actionnaires.

1.3.5 RISQUES ET OPPORTUNITÉS

Nous avons répertorié ci-dessous les principaux défis que nous prévoyons pour 2022 :

- une incertitude économique persistante en raison de la pandémie de la Covid-19 ;
- l'environnement géopolitique mondial ;
- la volatilité des taux de change ;
- la hausse des coûts des intrants, y compris des matières premières et des coûts de fret.

Bien que la plupart de ces risques soient hors de notre contrôle, BIC met sans cesse en place des mesures afin d'en minimiser l'impact dans chacune de nos activités.

En conséquence, nous croyons que notre principal levier de croissance reste la force de nos marques, l'efficacité de notre chaîne d'approvisionnement mondiale, notre excellence commerciale et notre volonté d'innovation durable. Tout cela, grâce aux talents de toutes nos équipes réparties dans plus de 160 pays à travers le monde.

1.3.6 OBJECTIFS DE PERFORMANCE

Les principaux indicateurs de la performance du Groupe sont : la croissance du chiffre d'affaires, les gains de parts de marché, le résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT), la génération de flux de trésorerie et un bilan solide.

(1) Euromonitor et Estimations BIC.





1.3.7 ÉVÈNEMENTS RÉCENTS

Le 1^{er} février 2022, BIC a finalisé l'acquisition d'**Inkbox Inc Incorporated**, une des marques leader de vente de tatouages semi-permanents en ligne, dont le siège social est basé à Toronto, au Canada. La transaction inclut un paiement initial de 65 millions de

dollars américains, et d'un complément de prix qui sera versé et déterminé en fonction de la croissance du chiffre d'affaires et de la rentabilité d'Inkbox. Cette acquisition est un point de bascule pour la division *Human Expression* et une étape supplémentaire dans la transformation de BIC en une entreprise en croissance, centrée sur le consommateur, dans la droite ligne du plan stratégique *Horizon*.

1.4. PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

BIC est un leader mondial de la papeterie, des briquets et des rasoirs. Guidés par notre vision à long terme, nous proposons des produits abordables et de haute qualité aux consommateurs du monde entier. Cette vocation constante a contribué à faire de BIC® l'une des sociétés de biens de consommation les plus reconnues au monde, avec des produits vendus dans plus de 160 pays.

En 2021, le portefeuille de BIC comprenait des produits dans les segments de l'écriture, du marquage (classiques, permanents et éphémères), de la correction, du coloriage, du dessin et des carnets intelligents réutilisables.

1.4.1 PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS PAR DIVISION

Le plan stratégique *Horizon* lancé en novembre 2020 a pour ambition de favoriser une croissance durable en repensant ses trois catégories pour élargir ses marchés potentiels vers des segments en forte croissance.

1.4.1.1 De la Papeterie à *Human Expression*

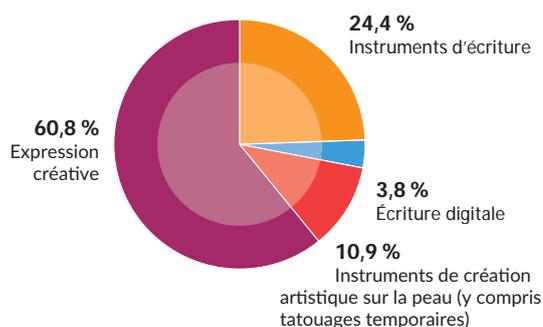
Avec la stratégie *Horizon*, la catégorie Papeterie a évolué vers *Human Expression*, au-delà des instruments d'écriture traditionnels, vers la créativité et l'Écriture digitale en créant de nouveaux produits innovants qui permettent de nous renforcer tant sur les segments existants que sur des segments adjacents.

La division *Human Expression* englobe les instruments d'écriture, la créativité y compris les loisirs créatifs, les marqueurs pour la peau (tatouage) et l'Écriture digitale. C'est un marché qui croît d'environ 5 à 10% par an, soit un potentiel de 75 milliards d'euros d'ici 2025.⁽¹⁾

Depuis le lancement du BIC® Cristal® en 1950, BIC n'a cessé de diversifier sa gamme de produits de papeterie avec des produits à plus forte valeur ajoutée, des lancements de produits innovants et une attention accrue portée au développement durable.

Pour n'en citer que quelques-uns au cours des trois dernières années, BIC a lancé BIC® Clic Stic® PrevaGuard™, un stylo antibactérien, BIC® Bodymark, un marqueur de tatouage éphémère, la nouvelle gamme de coloriage Intensity, le premier stylo à bille métallique rechargeable BIC® Cristal® Re'New™ et a racheté Rocketbook, la marque leader des cahiers réutilisables digitaux. Au début de l'année 2022, BIC a finalisé l'acquisition d'Inkbox, la marque leader de tatouage semi-permanent de haute qualité, renforçant ainsi la diversité de son portefeuille de marques.

RÉPARTITION DU MARCHÉ HUMAN EXPRESSION PAR SEGMENT EN 2020



Sources :

- estimation Euromonitor 2020 (en valeur) pour les Instruments d'écriture, à l'exclusion des recharges de stylos et de crayons ;
- estimations Statista 2020 pour l'Expression créative ;
- estimations Grand View Research 2020 pour l'écriture digitale ;
- estimations de Marketresearch.com 2020 pour les Instruments de création artistique sur la peau (salons / services de tatouage de référence) ; Estimations Datintel 2020 pour la Croissance du marché mondial du tatouage temporaire.

Marchés et positionnement de BIC

Instruments d'écriture

Marché historique de BIC, le segment des instruments d'écriture pesait environ 16,0 milliards⁽²⁾ d'euros en 2020. Il est très fragmenté et compte de nombreux acteurs locaux et entreprises familiales. Seuls trois acteurs (BIC, Newell Brands et Pilot) détiennent plus de 5 % du marché mondial de la papeterie. BIC est le deuxième fabricant mondial avec une part de marché de 8,3 % et détient une position de leader sur les marchés matures et les marchés en croissance.

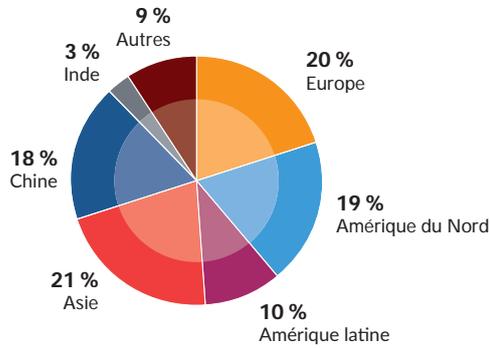
(1) Source : Euromonitor 2020, Industries créatives, IBIS World, estimations BIC.

(2) Source : Euromonitor 2020, Instruments d'écriture, en valeur au détail, y compris recharges de stylos et de porte-mines. Taux de change fixes pour l'année 2021.

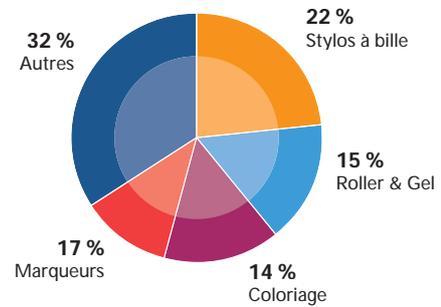


RÉPARTITION DU MARCHÉ DES INSTRUMENTS D'ÉCRITURE (EN VALEUR - EUROMONITOR 2020)

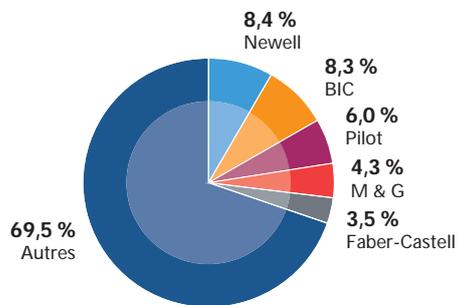
PAR RÉGION



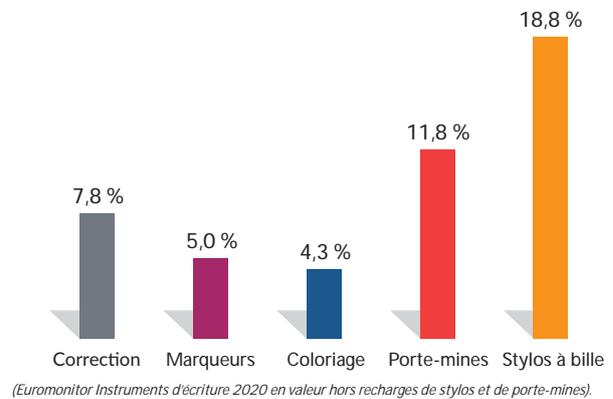
PAR SEGMENT DE PRODUIT



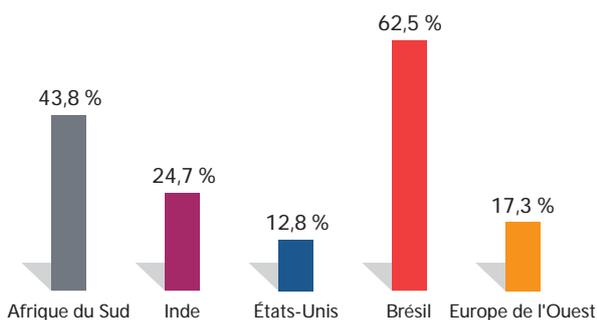
PAR PRINCIPAUX FABRICANTS



PART DE MARCHÉ DE BIC PAR SEGMENT



PART DE MARCHÉ DE BIC PAR RÉGION 2021



Sources : exclut le coloriage.

- Europe de l'Ouest : GfK Europe 7 pays – décembre 2021.
- Brésil : Nielsen décembre 2021.
- États-Unis : NPD décembre 2021.
- Inde : Market Pulse décembre 2021.
- Afrique du Sud : IRI novembre 2021.

Alors que le portefeuille de BIC se concentre actuellement sur son marché historique d'instruments d'écriture, la volonté du Groupe est de s'orienter vers des marchés adjacents à plus forte valeur ajoutée - la Créativité et Écriture digitale. En 2021, les segments de l'expression créative et l'Écriture digitale ont représenté 26 % du chiffre d'affaires de la division *Human Expression*.



Les marchés de « l'expression créative »

Le marché des loisirs créatifs est un marché important affichant une croissance d'environ 5 % (estimé à 34 milliards d'euros en 2020)⁽¹⁾. Il intègre plusieurs segments comme le coloriage, la peinture à la main et l'aquarelle. Les loisirs créatifs pour enfants représentent environ 32 % du total.

- Au fil des années, BIC a renforcé sa présence sur ce marché grâce à des lancements de produits innovants permettant de gagner des parts de marché sur des segments stratégiques tels que le coloriage dans des pays clés. Le coloriage représentait 8,5 % du chiffre d'affaires *Human Expression* de BIC en 2021, en hausse de 3 points par rapport à l'année 2018. En ligne avec la stratégie *Horizon*, BIC continuera à renforcer sa présence sur ce marché, notamment sur les segments du coloriage et du marquage, afin de répondre davantage aux désirs de créativité des consommateurs.

Le marché des instruments de création artistique sur la peau inclut le segment du tatouage permanent, estimé à 6 milliards de dollars américains (5,1 milliards d'euros), et le segment des marqueurs pour la peau « Do it Yourself » estimé à plus de 400 millions de dollars américains (339 millions d'euros). Le segment des marqueurs pour la peau « Do it Yourself », en croissance rapide, comprend les marqueurs de tatouage éphémère, les décalques, les tatouages au henné et les tatouages semi-permanents. Il devrait atteindre plus de 1,5 milliard de dollars américains (1,3 milliards de dollars) en 2031⁽²⁾ avec +13 % de TCAC pour les marqueurs de tatouage semi-permanent et +25 % de TCAC pour les marqueurs de tatouage éphémère, alimenté par le désir croissant des jeunes consommateurs de maîtriser leur apparence et de s'exprimer à travers leur corps. Ce marché compte principalement de petits acteurs sans marque.

- BIC a fait son entrée sur le marché des instruments créatifs pour la peau en 2018 en lançant Bodymark, le marqueur de tatouage éphémère innovant, pour répondre aux changements d'attitude des consommateurs en matière d'expression de soi, d'individualité et de créativité.
- L'acquisition d'Inkbox en janvier 2022 positionne BIC comme un leader sur le segment des instruments de création

artistique sur la peau et vient enrichir le portefeuille de produits de consommation reconnus de BIC, vendus sous des marques distinctes qui s'adressent à différentes typologies de consommateurs. Grâce à sa capacité unique de personnalisation, Inkbox vient renforcer l'activité de vente directe aux consommateurs de BIC et améliore ses capacités existantes en matière d'engagement sur les réseaux sociaux et de communication digitale.

Le marché de l'Écriture digitale

Le marché de l'**Écriture digitale** était estimé à environ 2,6 milliards d'euros en 2020⁽³⁾. Alors que la technologie s'améliore et devient plus abordable, ce marché devrait connaître une croissance annuelle de près de 10 % dans les années à venir et atteindre un volume de 4 milliards d'euros en 2025. Il comprend quatre principaux sous-segments : les carnets réutilisables, les stylos intelligents, les tablettes et ardoises ainsi que les stylets pour tablettes.

- Le premier pas de BIC dans l'Écriture digitale a été l'acquisition de Rocketbook en 2020, la première marque de cahiers intelligents et réutilisables aux États-Unis, dont le chiffre d'affaires a progressé de 55 % en 2021.

Portefeuille de marques *Human Expression*

BIC s'est construit sur l'incroyable puissance de sa marque, qui est l'une des plus populaires au monde. Au fil du temps, d'autres marques sont venues enrichir notre portefeuille, la plupart d'entre elles utilisant la puissance de la marque BIC pour favoriser l'attractivité et l'engagement des consommateurs, notamment Tippex, WiteOut et, plus récemment, BodyMark by BIC.

Avec *Horizon*, BIC a commencé à évoluer vers une stratégie de « multi marques », où chaque label a un positionnement différent pour les consommateurs. Les acquisitions de Rocketbook et plus récemment d'Inkbox renforcent encore cette approche. La division *Human Expression* de BIC offre désormais un panorama diversifié de marques, où chacun peut se retrouver et sélectionner sa marque préférée.



Réseaux de distribution

La mission de BIC est de proposer des produits accessibles à tous les consommateurs, tous les jours et partout dans le monde, en ligne avec sa stratégie historique « Un BIC vu est un BIC vendu ».

Les produits BIC sont vendus dans différents circuits de distribution dans le monde entier et le Groupe poursuit son objectif

pour s'imposer en tant que spécialiste omnicanal, à la fois en ligne et dans les magasins. Les produits sont disponibles dans la grande distribution, *via* le commerce en ligne (*pure players*, places de marchés, B2B et B2C, *omniretailers*), dans les magasins traditionnels, ainsi que chez les fournisseurs de bureaux (papeteries sous contrat ou grandes enseignes de fournitures de bureau).

(1) Taille de marché provenant de Statista "Global Arts and Crafts" 2017-2024.

(2) Marqueurs et décalcomanies de tatouage temporaire, tatouages au henné et tatouages semi-permanents « Do it Yourself ». Hors tatouages permanents - Estimations internes BIC.

(3) Euromonitor, Grand View Research, Entretiens d'experts, imarc.



Dans la grande distribution, la rentrée scolaire reste une période clé. BIC offre aux consommateurs une large gamme de produits scolaires et universitaires vendus en magasin grâce à des présentoirs et outils de merchandising innovants comme l'icône bus scolaire en Europe. En 2021, nous avons lancé avec succès une campagne d'affichage et digitale dans le cadre de la rentrée scolaire en France, *BIC Re-Invent*, afin de dynamiser les ventes et de promouvoir l'engagement de BIC en faveur du développement durable.

Les **fournituristes de bureau** restent un canal de distribution essentiel où BIC bénéficie de positions fortes grâce à la qualité, la

fiabilité et le rapport qualité/prix de ses produits, tous d'autant plus importants pour les entreprises, les administrations et les écoles.

Avec le lancement du plan de transformation de BIC en 2019, le Groupe a encore renforcé son réseau de distribution en renforçant ses positions dans le **e-commerce**. En 2021, BIC occupait des positions de leader de la papeterie en ligne sur les principaux marchés : n° 1 en France avec une part de marché de 23,2 %, n° 2 au Royaume-Uni avec une part de marché de 16,3 % et n° 3 aux États-Unis avec une part de marché de 11,6 % (en valeur à fin décembre 2021).

1.4.1.2 Flame for Life – Briquets

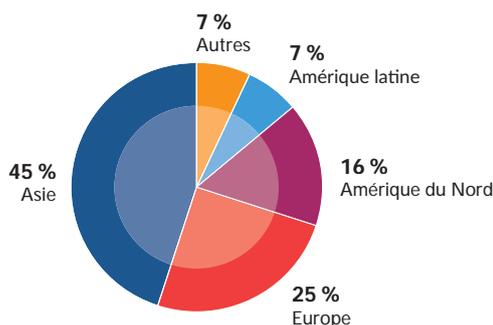
Conformément à la stratégie *Horizon*, la catégorie historique Briquets de BIC s'est élargie vers *Flame for Life* afin d'intégrer toutes les occasions d'allumer une flamme. *Flame for Life* vise un modèle plus axé sur la valeur, qui mise sur la montée en gamme, la personnalisation et l'innovation pour répondre à l'évolution des tendances de consommation, tout en mettant l'accent sur le développement durable.

Le marché et le positionnement de BIC

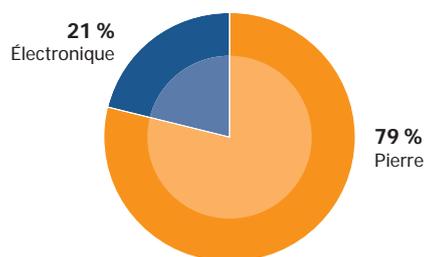
Le marché mondial des briquets de poche est estimé à 12,9 milliards d'unités (4,5 milliards en valeur) ⁽¹⁾.

RÉPARTITION DU MARCHÉ MONDIAL DES BRIQUETS DE POCHE EN 2020 (ESTIMATIONS BIC - EN VALEUR)

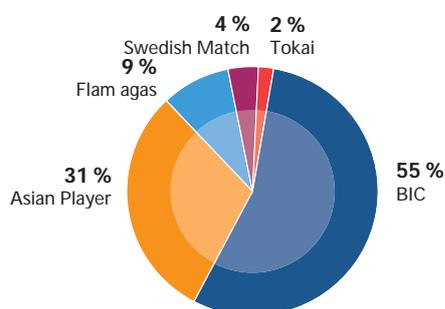
PAR RÉGION



PAR SEGMENT DE PRODUITS (EN VALEUR)



PAR PRINCIPAUX FABRICANTS



Position de leader et parts de marché de BIC

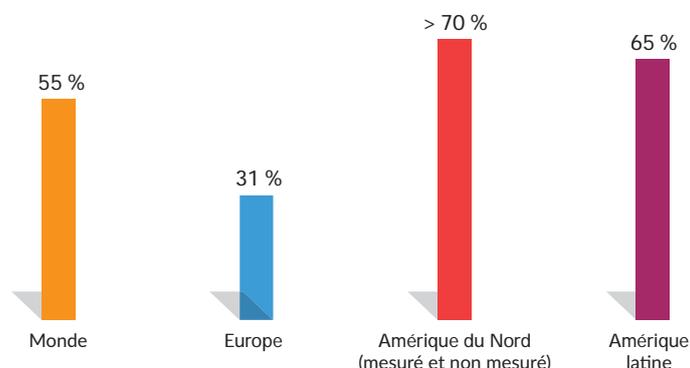
BIC est le n° 1 mondial des briquets de poche de marque en valeur, avec environ 55 % de parts de marché en 2020 (hors Asie) et bénéficie de positions de leader dans des zones géographiques clés telles que l'Amérique du Nord, l'Amérique latine et l'Europe. Les avantages concurrentiels qui soutiennent les positions leaders de BIC sont la sécurité, la qualité, une forte notoriété de la marque, un processus de fabrication automatisé et très efficace et un solide réseau de distribution.

(1) Rapport sur le marché mondial des briquets de poche 2020.



PART DE MARCHÉ DES BRIQUETS DE POCHE BIC® EN VALEUR EN 2020 (HORS ASIE)

(Estimations BIC/En valeur)



La sécurité et la qualité, un facteur clé de différenciation pour BIC

Un briquet contient du gaz sous pression dans un réservoir en plastique allumé par une flamme. Il peut présenter un réel danger s'il n'est pas conçu et fabriqué selon des critères de sécurité très stricts. Des normes de sécurité internationales ont été définies pour protéger les consommateurs contre les briquets dangereux.

Il existe deux grandes normes pour les briquets de poche :

- la norme de sécurité internationale ISO 9994, qui définit clairement les exigences de sécurité de base de tout briquet. Elle est la référence sur les grands marchés tels que le Canada (1989), la Russie (2000), le Brésil (2002), l'Argentine (2003), la Thaïlande (2003), le Mexique (2004), la Corée du Sud (2005), l'Afrique du Sud (2002), les 27 États membres de l'Union européenne (2006), le Japon (2011), l'Indonésie (2011) et la Turquie (2012) ;
- les exigences en matière de sécurité des enfants. Un briquet pourvu d'une sécurité enfant est délibérément modifié pour rendre son fonctionnement plus difficile. Selon cette norme, un briquet ne doit pas pouvoir être actionné par au moins 85 % des enfants de moins de 51 mois. La législation sur la sécurité enfant est la référence sur les grands marchés tels que les États-Unis (1994), le Canada (1995), l'Australie (1997), la Nouvelle-Zélande (1999), les 27 États membres de l'Union européenne (2006), le Japon (2011), la Corée du Sud (2012) et le Mexique (2016).

Trop souvent les modèles de briquets à bas prix ne respectent pas les normes de sécurité. Depuis la fin des années 1980, les modèles de briquets importés des pays asiatiques gagnent des parts de marché. Ils représentent actuellement plus de la moitié du marché mondial (en volume).

Depuis sa création, BIC défend sa position et continue d'agir et de s'impliquer pour une amélioration de la sécurité et de la qualité des briquets. Les briquets BIC® sont conçus et fabriqués en parfaite

conformité avec de très strictes normes de sécurité, de qualité et de performance. Par exemple, les réservoirs de gaz des briquets BIC® sont fabriqués en polyoxyméthylène (POM), une résine hautement technique et résistante aux chocs. Ainsi, les briquets BIC® contiennent plus de gaz, ce qui permet un plus grand nombre d'allumages grâce à la finesse de leur paroi. Ils contiennent également de l'isobutane pur, ce qui garantit la stabilité de la flamme tout au long de la vie du briquet.

Vers un modèle plus axé sur la valeur via la montée en gamme et l'innovation

BIC propose une large gamme de briquets de poche et briquets utilitaires de haute qualité, fabriqués selon les normes de sécurité les plus strictes.

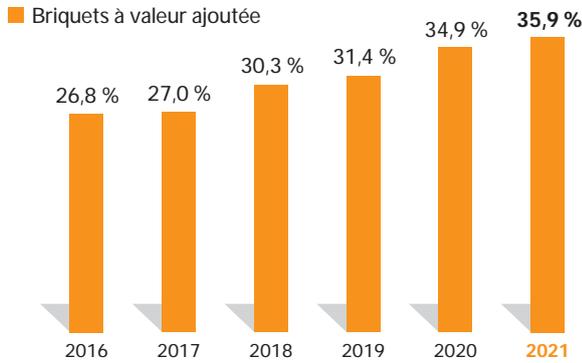
Si la transition de BIC vers un modèle plus axé sur la valeur a débuté il y a dix ans, elle s'est accélérée avec le lancement du plan *Horizon*. Plus récemment, les développements suivants sont venus accompagner cette transformation :

- l'acquisition de **Djeep** en juin 2020, une opération qui renforce le portefeuille de Briquets décorés sur ce segment à valeur ajoutée ;
- le lancement de **EZ Reach**, le premier briquet utilitaire de poche de BIC, en juillet 2020. Le produit a déjà atteint 4,3 % du marché total des briquets de poche (source: IRI, fin décembre 2021). Les Briquets utilitaires représentaient 11 % du chiffre d'affaires des briquets en 2021, en hausse d'un point par rapport à 2020 ;
- le déploiement de la stratégie de **Revenue Growth Management** visant à accroître l'efficacité des activités de promotion et de tarification.

En 2021, les briquets à valeur ajoutée, y compris les briquets EZ Reach, Djeep, utilitaires et décorés, représentaient 36 % du chiffre d'affaires total des briquets, en ligne avec notre objectif de 50 % d'ici à 2025.



BRIQUETS À VALEUR AJOUTÉE EN % DU CHIFFRE D'AFFAIRES DE LA DIVISION FLAME FOR LIFE



Marques du Groupe BIC sur le marché des briquets

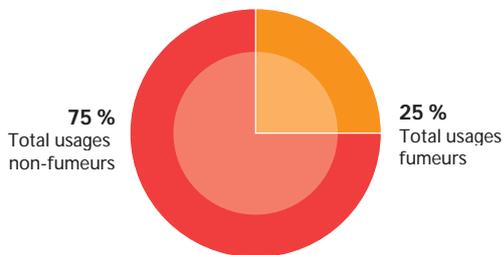


Répondre à toutes les occasions d'allumer une flamme, y compris celles qui ne sont pas liées à l'usage du tabac

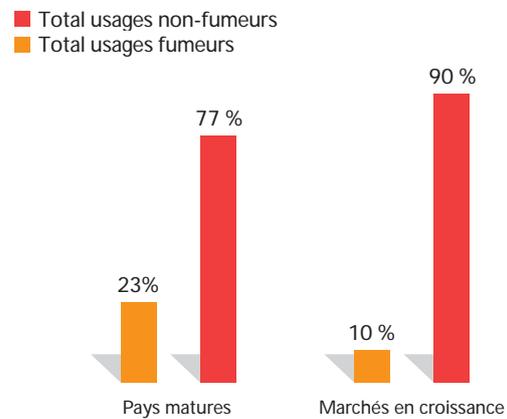
Un pilier important de la stratégie *Flame for Life* de BIC est de stimuler la croissance en intégrant toutes les occasions d'allumer une flamme. Associés au tabac dans les pays matures, les briquets sont largement utilisés pour bien d'autres usages de la vie quotidienne sans lien aucun avec le tabac. Au cours des cinq dernières années, les équipes BIC ont mené des recherches

approfondies afin de mieux connaître les différents usages des flammes. L'une des principales conclusions confirme que les bougies, les réchauds à gaz et les barbecues sont les principales sources d'utilisation de la flamme non liées au tabac dans les pays matures et les marchés en croissance (étude Ipsos pour Calyxis-October 2021). Ces occasions d'utilisation constituent une opportunité de croissance, et BIC, grâce à la force de sa marque est bien positionné pour répondre aux usages du quotidien, non liés au tabac.

TOTAL BRIQUETS - PART DES UTILISATIONS DE FLAMME

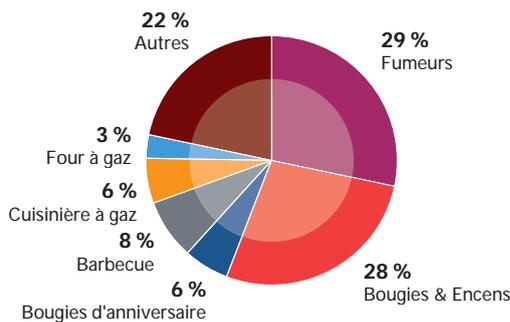


Source : Ipsos / Volume briquets BIC - octobre 2021.

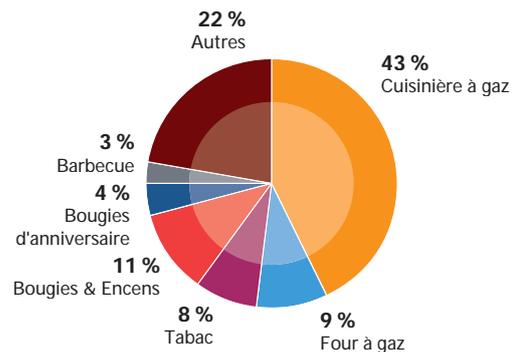


RÉPARTITION DÉTAILLÉE DES UTILISATIONS DE LA FLAMME AUX ÉTATS-UNIS ET AU BRÉSIL

ÉTATS-UNIS



BRÉSIL





Réseaux de distribution

Les briquets BIC® sont vendus par l'intermédiaire de réseaux de distribution traditionnels (magasins de proximité et bureaux de tabac), de la grande distribution et en ligne aux États-Unis. Qu'ils soient vendus en ligne ou en points de vente, la visibilité est capitale pour générer des achats d'impulsion et fait partie intégrante de la stratégie historique de BIC « Un BIC vu est un BIC vendu ».

Dans le réseau traditionnel, à savoir le principal canal de distribution des briquets, BIC est le leader incontesté (80% de parts de marché en valeur dans le réseau traditionnel aux États-Unis), grâce à une distribution « 360° » basée sur des stratégies de *route-to-market* solides et à des programmes clients pertinents et créateurs de valeur. Les présentoirs et les barquettes permettent de mettre en valeur de larges gammes de Briquets décorés et des innovations telles que EZ Reach, répondant ainsi aux besoins quotidiens tout en générant des achats d'impulsion en magasin.

Dans le réseau grand public, BIC privilégie la visibilité permanente en sortie de caisse avec des gammes de briquets de poche classiques, mais aussi dans les linéaires dédiés aux bougies et aux barbecues, là où les briquets EZ Reach et utilitaires attirent l'attention des consommateurs.

Dans le e-commerce, en 2021, BIC a déployé avec succès son site Internet BIC.com aux États-Unis. La croissance du chiffre d'affaires de plus de 60% a été portée par l'offre *Design my BIC* qui permet aux consommateurs de créer des briquets personnalisés. Le site Internet propose également : des éditions spéciales, des kits monochromes et des séries de briquets inédites.

1.4.1.3 Des Rasoirs à Blade Excellence

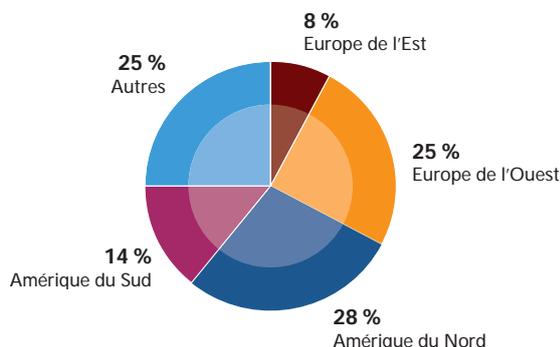
La division Blade Excellence s'évertue à renforcer son activité non-rechargeable avec des produits à valeur ajoutée durables et axés sur le consommateur tout en capitalisant sur ses capacités de production et de R&D avancées avec la création de BIC Blade-Tech.

Marchés et positionnement de BIC

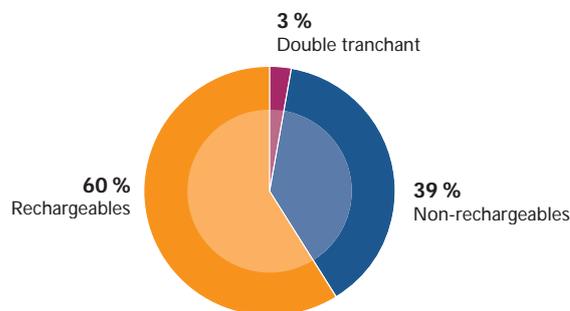
Le marché des rasoirs mécaniques était d'environ 10,8 milliards d'euros en 2020 et représentait la majorité (~56%) en valeur ⁽¹⁾ du segment total de l'« épilation ».

MARCHÉ MONDIAL DES RASOIRS MÉCANIQUES EN 2020
(EUROMONITOR - 2020, EN VALEUR)

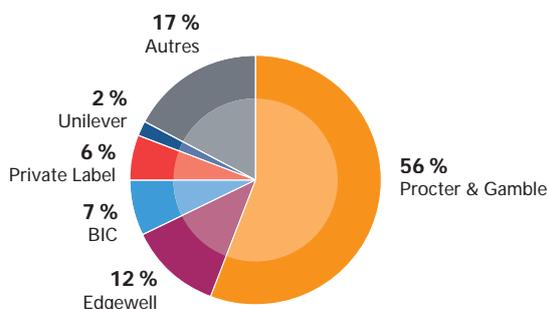
PAR RÉGION



PAR SEGMENT DE PRODUIT



PAR PRINCIPAUX FABRICANTS



Ce marché recouvre trois segments de produits : les lames à double tranchant, les rasoirs rechargeables et les non rechargeables. Les nouveaux produits génèrent la majeure partie de la croissance sur le marché très concurrentiel des rechargeables et non rechargeables, en offrant des performances améliorées et des fonctionnalités supplémentaires. En raison du rythme soutenu du développement de nouveaux produits, un portefeuille de nouveaux produits performants est la clé d'un succès continu.

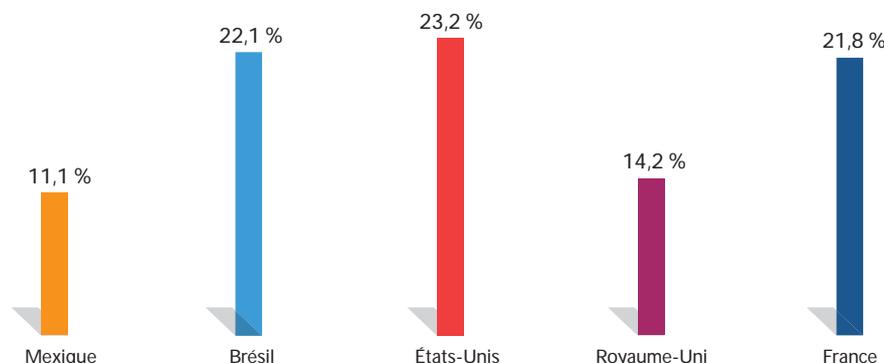
Outre les trois marques historiques leaders (Gillette, leader du marché, BIC® et Edgewell), d'autres acteurs, principalement des marques en ligne de vente directe aux consommateurs, reposant sur l'évolution des modes de consommation et des styles de vie, ont émergé au cours de la dernière décennie, principalement aux États-Unis et se sont déployés progressivement dans d'autres zones géographiques et en magasins.

(1) Euromonitor 2020 - Marché des rasoirs mécaniques.



Part de marché de BIC sur le segment des rasoirs non rechargeables

BIC est le n°3 mondial, avec une part de marché de 7 % du segment total des rasoirs mécaniques et le n°2 mondial des rasoirs non rechargeables ⁽¹⁾ avec des positions clés en Europe, aux États-Unis et en Amérique latine.



Sources : en valeur :

- Brésil et Mexique – Nielsen – À fin décembre 2021 – 62 % de couverture du marché ;
- États-Unis – IRI, données à fin décembre 2021 ;
- Royaume-Uni – IRI – Grande Distribution – À fin décembre 2021 ;
- France – Nielsen à fin décembre 2021 – Grande Distribution 83 % de couverture du marché.

Évolution du portefeuille de produits vers plus de valeur ajoutée et de durabilité

Dans les années 1970, BIC a révolutionné le rasage mécanique en lançant le premier rasoir non-rechargeable, le rasoir « classique » une lame.

Au cours de la dernière décennie et en ligne avec la stratégie *Horizon*, BIC a concentré ses efforts de développement de nouveaux produits, de vente et de marketing sur les segments les plus performants des trois, quatre et cinq lames, pour offrir une gamme complète de produits féminins et masculins. Parmi celles-ci :

- pour hommes : BIC® 3, BIC® Comfort 3®, BIC® Easy/Hybrid 3 lames, gammes BIC® Flex range et BIC® Flex Hybrid ;
- pour femmes : BIC® Pure 3® Lady, gamme BIC® Soleil® dont Bella®, Glow®, Balance et Miss Soleil ;
- mixte : MADE FOR YOU vendu en ligne, et "Us", vendu en magasin.

En 2021, les produits à valeur ajoutée ont représenté 63 % du chiffre d'affaires de la division *Blade Excellence*.

En ligne avec sa stratégie *Horizon*, BIC s'est concentré sur le lancement de produits présentant des avantages environnementaux, adaptés aux nouvelles tendances de consommation avec notamment les produits suivants :

- le rasoir BIC® Bamboo : un rasoir *Hybrid Flex 5* à cinq lames avec une tête mobile et un manche fabriqué à partir de bambou d'origine responsable ;
- la nouvelle gamme de rasoirs innovante hybride fabriquée en Europe avec des manches en plastique recyclé et un emballage recyclable.

Portefeuille de marques BIC

MADE FOR YOU

La marque Made for YOU, lancée en 2019, qui propose des rasoirs rechargeables non-générés exclusivement en ligne sur Amazon.

US

Us, une gamme de soins non-générés lancée en 2020, disponible en magasin. Cette nouvelle gamme comprend des rasoirs, une crème de rasage pour le corps et une lotion après-rasage pour le visage, offrant ainsi tout un éventail de produits de soins à forte valeur ajoutée et de grande qualité, à un prix très avantageux pour tout le corps.

BIC Blade-Tech

Avec *Horizon*, BIC a créé **BIC Blade-Tech**. Ainsi, BIC valorise son expertise en matière de fabrication de lames de haute précision en les vendant à d'autres marques et élargit sa présence sur le marché des rasoirs mécaniques, qui est estimé à 15 milliards d'euros en 2025. Une équipe intégrant une force de vente commerciale dédiée à cette nouvelle activité, a été créée en 2021. *BIC Blade-Tech* a commencé à livrer ses premiers clients, nouvelles marques ou franchises établies, en septembre 2021. L'activité B2B va se développer progressivement et contribuer à la croissance et à la rentabilité de la division *Blade Excellence* dans les années à venir.

Autres produits

La catégorie des Autres produits inclut diverses activités :

- **DAPE 74 Distribution** : ventes auprès des bureaux de tabac en France ;
- les produits de marque **BIC® et autres** : collants en Grèce, piles et produits de préparation au rasage, tous destinés à accroître la présence de la marque BIC® sur ses principaux marchés ;
- **les produits publicitaires et promotionnels** en Europe.

(1) Source : IRI/Nielsen 2018- en valeur.



1.4.2 RECHERCHE ET INNOVATION

Objectifs et organisation de la R&D chez BIC

Depuis sa création, avec la recherche et l'innovation au cœur de son ADN, l'une des principales ambitions de BIC est de **réinventer les produits essentiels du quotidien grâce à des nouveaux produits et des concepts avant-gardistes**. L'organisation de la R&D permet d'assurer la qualité et la fiabilité des produits, tout en développant et en apportant des solutions pertinentes pour tous les consommateurs, et susciter leur fidélité, adhésion et satisfaction. Le **Département Group Insights and Innovation** se concentre sur l'amélioration de la connaissance consommateurs et sur l'accélération du lancement de nouveaux produits innovants, en interne ou, par le biais de partenariats **afin de répondre aux besoins et aux désirs des consommateurs** ou, mieux encore, les anticiper.

Avec le lancement du plan *Horizon* en novembre 2020, BIC a franchi une nouvelle étape dans sa démarche **visant à créer des produits durables répondant davantage aux besoins des consommateurs**. Les équipes de R&D travaillent sans relâche afin de développer les produits plébiscités par les consommateurs. Les projets de recherche incluent notamment :

- des technologies permettant des processus de fabrication durables, à même de remplacer les solvants et de réduire l'empreinte carbone globale des usines ;
- l'accent mis sur la santé et la sécurité des produits *via* le contrôle et l'évaluation des matériaux afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux réglementations les plus strictes ;
- l'étude et le développement de solutions pour augmenter la durabilité et prolonger la durée de vie des produits de coloriage en Papeterie ;
- le développement de fonctionnalités innovantes pour les produits de rasage, afin d'atteindre l'excellence en matière de performance de rasage ;
- le développement de solutions durables en utilisant le moins de matière possible sur les produits rechargeables.

BIC développe également son **écosystème d'innovation ouverte** avec le lancement des initiatives suivantes au cours des deux dernières années :

- la création d'un laboratoire interne d'innovation centré sur les données, ayant pour mission de découvrir de nouvelles technologies à un stade précoce et de les intégrer aux projets du Groupe en matière d'innovation ;
- un partenariat avec Plug&Play, la plus grande plateforme mondiale d'innovation qui connecte start-up et entreprises ;
- la création d'une division *Partnerships and new Business* afin de mettre l'accent sur des nouveaux modèles économiques et des partenariats qui favoriseront les opportunités de croissance à long terme et soutiendront l'innovation.

En 2021, les divisions de Recherche, Développement et Innovation comptaient plus de 230 collaborateurs. BIC a investi environ 1,5 % de son chiffre d'affaires en R&D et 8,1 % de ses ventes étaient issues des innovations lancées au cours des trois années précédentes. En 2021, 82 brevets ont été déposés et le nombre de brevets octroyés était de 347. BIC a ainsi atteint avec un an d'avance son objectif prévu dans le plan *Invent The Future*, augmentant de + 21 % le nombre de dépôts de nouveaux brevets.

Innovation produit

Dans la division **Human Expression**, BIC poursuit sans relâche ses efforts d'innovation afin de faire bénéficier les consommateurs de technologies de pointe en matière d'écriture, lançant une vingtaine de nouveaux produits en moyenne chaque année. Parmi les plus récentes innovations :

- BIC® Clic Stic® PrevaGuard™, un stylo avec protection intégrée pour stopper le développement des bactéries ;
- l'encre effaçable avec BIC® Gelocity Illusion ;
- un marqueur de tatouage éphémère avec BIC® Bodymark ;
- BIC® Intensity Medium, un feutre d'écriture à pointe moyenne ;
- la nouvelle gamme de coloriage Intensity.

L'attention accrue que BIC porte à la durabilité a également conduit au lancement de plusieurs produits innovants présentant des avantages environnementaux en 2021, contribuant ainsi à la réduction de notre empreinte carbone globale :

- BIC® Cristal® Re'New™, notre premier Stylo à bille BIC Cristal rechargeable, composé d'un corps en métal et d'un capuchon en plastique recyclé ;
- BIC® Re'volution, une gamme complète de papeterie plus respectueuse de l'environnement, composée d'au moins 50 % de plastique recyclé.

La division **Flame for Life**, a développé des procédés de fabrication et une R&D hors du commun, avec comme priorité absolue et permanente la sécurité et la qualité. La conception de nouveaux produits tout comme l'innovation dans le processus de fabrication des briquets sont soumises à des contraintes très strictes directement liés aux risques potentiels inhérents à ces produits et à leur usage quotidien. Chaque briquet BIC® reste un produit sûr et fiable pendant toute sa durée de vie, même en cas de mauvais usage raisonnablement prévisible.

En 2020, BIC a lancé le Briquet utilitaire EZ Reach, qui associe les avantages des briquets de poche aux avantages des Briquets utilitaires. Son impact environnemental est 66 % inférieur à celui du briquet multi-usages U140. Cette innovation démontre la capacité du Groupe à créer de la valeur en élargissant ses marchés et considérant désormais toutes les occasions d'allumer une flamme qui incluent celles non liées au tabac.

Dans la catégorie **Blade Excellence**, entre quinze et vingt nouveaux produits sont développés chaque année. Ceci englobe les extensions de gamme ou les nouveaux produits. Parmi les plus récentes innovations :

- pour hommes : BIC® Easy/Hybrid, BIC® Flex 5 et BIC® Flex 5 Hybrid ;
- pour femmes : BIC® Soleil Balance, BIC® Soleil Click 5, BIC® Soleil Sensitive Advanced ;
- pour hommes et femmes : « Us » un rasoir mixte vendu en magasin ;
- le rasoir BIC® Bamboo, un rasoir *Hybrid Flex 5* à cinq lames avec une tête mobile et un manche fabriqué à partir de bambou d'origine responsable et la nouvelle gamme de rasoirs *SD Hybrid* en plastique recyclé avec emballage recyclable ;
- le développement du tout premier rasoir avec du TPE (élastomère thermoplastique) recyclé en collaboration avec le fournisseur de matières premières Avient, ce qui aboutira à une future version du rasoir Soleil Click 5 contenant au total un contenu recyclé de 40 %.



1.4.3 IMPLANTATION INDUSTRIELLE

91 % du chiffre d'affaires du Groupe est réalisé dans des usines BIC détenues en propre (incluant Cello Pens).

Les 24 implantations industrielles détenues et opérées par BIC sont réparties de la manière suivante :

- 14 implantations sont consacrées à la production d'articles de papeterie ⁽¹⁾ ⁽²⁾ ⁽³⁾ ;
- 6 implantations sont consacrées à la production de briquets ;
- 4 implantations sont consacrées à la production de rasoirs.

IMPLANTATIONS INDUSTRIELLES



(1) En France : 3 usines Papeterie, 2 usines Briquets, et 1 usine Rasoirs.
(2) En Inde : 3 usines Papeterie.

(1) Une usine est consacrée aux produits publicitaires et promotionnels (BIC Graphic).
(2) Fin de la production sur le site de CWI (Inde) au cours du T1 2021. Les sites restants à Daman seront CWA, CSP et TIPS.
(3) Finalisation de la cession de la filiale brésilienne d'étiquettes adhésives, Pimaco, au Grupo CCRR le 26 février 2021.

1

IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMPORTANTES EXISTANTES OU PLANIFIÉES (Y COMPRIS LES ACTIFS LOUÉS) ET TOUTES CHARGES AFFÉRENTES

| Pays | Utilisation | Localité | Propriétaire/Locataire | Principaux biens produits |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------|---|--|
| AFRIQUE DU SUD | Usine, entrepôt et bureaux | Johannesburg | Locataire | Papeterie (stylos à bille, feutres de coloriage, marqueurs) |
| BRÉSIL | Bureaux | Barueri | Locataire | - |
| | Usine et entrepôt | Manaus | Propriétaire | Papeterie (stylos à bille, marqueurs, crayons à papier, crayons de couleur), briquets, rasoirs |
| CHINE | Usine | Nantong | Propriétaire | Briquets |
| ESPAGNE | Usines et bureaux | Tarragone | Propriétaire | Papeterie (stylos à bille, porte-mines, notes repositionnables), briquets, marquage publicitaire |
| ÉTATS-UNIS | Bureaux | Shelton, CT | Propriétaire | - |
| | Usine | Milford, CT | Propriétaire | Briquets |
| | | Gaffney, SC | Propriétaire | Papeterie (marqueurs) |
| | Entrepôt | Charlotte, NC | Propriétaire | - |
| | Conditionnement | Charlotte, NC | Locataire | - |
| FRANCE | Bureaux | Clichy | Locataire | (a) |
| | Usines | Cernay | Propriétaire | Papeterie (colorants) |
| | | Guidel | Propriétaire | Briquets |
| | | Longueil-Sainte-Marie | Propriétaire | Rasoirs |
| | | Montévrain | Propriétaire | Papeterie (stylos à bille) |
| | | Redon | Propriétaire | Briquets |
| | Samer | Propriétaire | Papeterie (crayons à papier, crayons de couleur, mines, porte-mines, marqueurs, ardoises) | |
| GRÈCE | Usine et bureaux | Anixi | Propriétaire | Rasoirs |
| INDE | Bureaux | Mumbai | Locataire | - |
| | Usines | Daman | Propriétaire | Papeterie (instruments d'écriture) |
| | | Karembeli | Propriétaire | Papeterie (instruments d'écriture) |
| | | Haridwar | Propriétaire | Papeterie (instruments d'écriture) |
| KENYA | Usine et bureaux | Nairobi | Locataire | Papeterie (instruments d'écriture) |
| MEXIQUE | Bureaux | Mexico city | Locataire | - |
| | Usine | Cuautitlan | Propriétaire | Papeterie (stylos à bille, porte-mines, rubans correcteurs) |
| | Entrepôt, bureaux et usine | Tlalnepantla | Locataire | Marquage publicitaire |
| | Usine | Saltillo | Locataire | Rasoirs |
| NIGERIA | Usine | Shagamu | Locataire | Papeterie |
| SLOVAQUIE | Conditionnement | Sered | Locataire | - |
| TUNISIE | Usine | Bizerte | Propriétaire | Papeterie (stylos à bille) |

(a) La vente du siège de Clichy a été finalisée le 11 février 2021.

Les principales charges liées à ces immobilisations sont les charges d'amortissement.



1

PRÉSENTATION DU GROUPE, PERSPECTIVES ET STRATÉGIE





GESTION DES RISQUES

| | |
|---|-----------|
| Introduction | 48 |
| 2.1. PRINCIPAUX RISQUES ET ÉVALUATION DES RISQUES | 48 |
| 2.2. DESCRIPTION ET ATTÉNUATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES | 50 |
| 2.3. PLAN DE VIGILANCE | 57 |
| 2.3.1 Cadre réglementaire | 57 |
| 2.3.2 Gouvernance | 57 |
| 2.3.3 Élaboration de la cartographie | 57 |
| 2.3.4 Organisation et mesures pour la prévention des risques extra-financiers majeurs | 58 |
| 2.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ET ASSURANCES | 61 |
| 2.4.1 Définition et objectifs de la gestion des risques et du Contrôle Interne | 61 |
| 2.4.2 Composantes de la gestion des risques et du Contrôle Interne de la Société et de ses filiales | 62 |
| 2.4.3 Acteurs de la gestion des risques et du Contrôle Interne, structure(s) spécifique(s) en charge/rôles respectifs et interactions | 65 |
| 2.4.4 Assurance – couverture des risques | 68 |



INTRODUCTION

BIC mène une démarche active et dynamique de gestion des risques. L'objectif de cette démarche est d'améliorer la capacité du Groupe à identifier, gérer, prévenir, atténuer et surveiller les principaux risques qui pourraient affecter :

- les collaborateurs du Groupe, ses clients, ses actionnaires, ses actifs, son environnement ou sa réputation ;
- la capacité du Groupe à atteindre ses objectifs, à respecter et défendre ses valeurs, l'éthique, la loi ou les règlements.

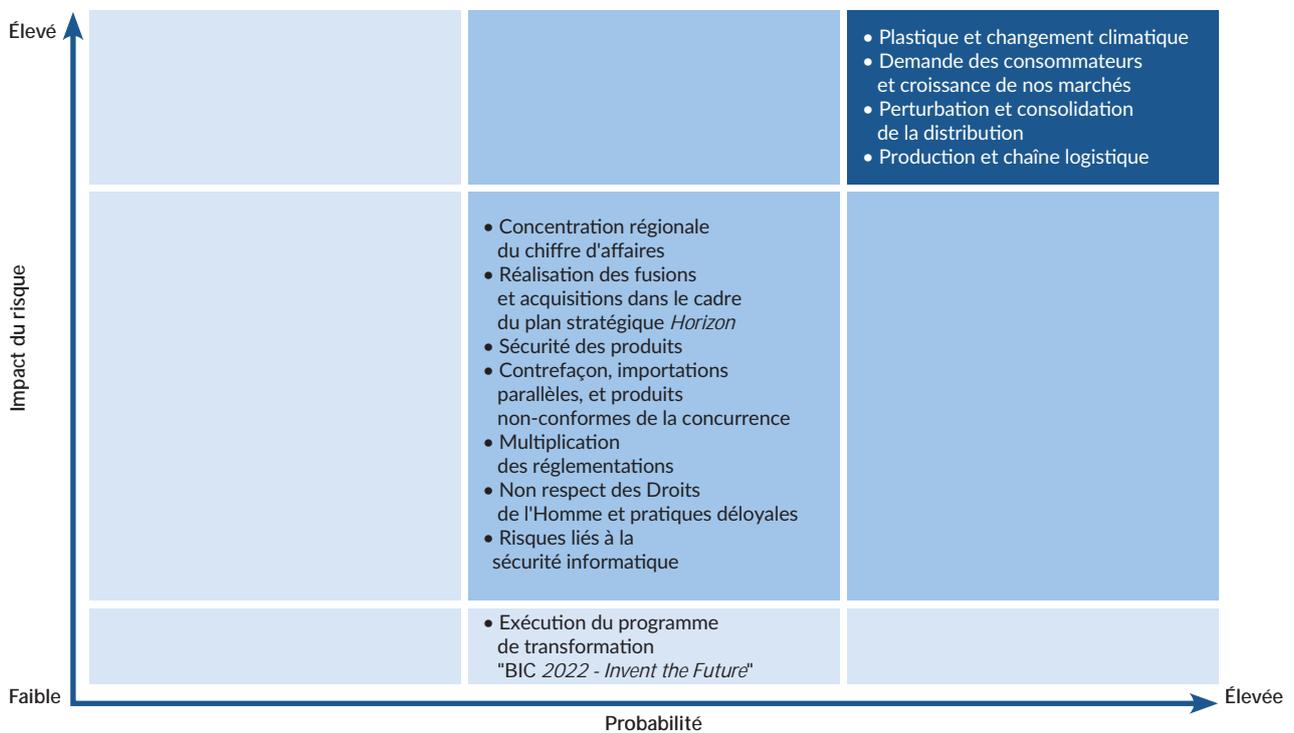
Cette approche repose sur l'identification et l'analyse des principaux risques auxquels le Groupe est exposé.

Le § 2.4. *Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société et Assurances* présente une description du dispositif de gestion des risques.

Les risques énoncés ci-dessous ne sont pas les seuls auxquels le Groupe est confronté. Des risques et incertitudes supplémentaires dont BIC n'a pas connaissance à ce jour ou qui, à l'heure actuelle, ne sont pas jugés comme importants, pourraient également porter préjudice à son activité, sa situation financière et ses résultats.

Le Groupe a mis en place différentes mesures afin d'atténuer les risques auxquels il est confronté. L'une d'entre elles est décrite au § 2.4.4. *Assurance*. La couverture des risques consiste à transférer les risques en les assurant.

2.1. PRINCIPAUX RISQUES ET ÉVALUATION DES RISQUES



| Impact du risque | Niveau faible | Niveau moyen | Niveau élevé |
|--|---------------|--------------|--------------|
| Risques liés au plastique et au changement climatique | | | X |
| Risques liés à la demande des consommateurs et à la croissance dans nos trois marchés | | | X |
| Risques liés à la perturbation et à la consolidation de la grande distribution | | | X |
| Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de production | | | X |
| Risques liés à la concentration régionale du chiffre d'affaires | | X | |
| Risques liés à la réalisation de fusions et acquisitions dans le cadre du plan stratégique <i>Horizon</i> de BIC | | X | |
| Risques liés à la sécurité des produits | | X | |
| Risques liés à la contrefaçon, aux importations parallèles et aux produits non conformes de la concurrence | | X | |
| Risques liés au poids croissant de la réglementation | | X | |
| Risques liés à la sécurité informatique | | X | |
| Risques liés au non-respect des Droits de l'Homme et aux pratiques déloyales | | X | |
| Risques liés à la mise en œuvre du programme de transformation <i>BIC 2022 - Invent the Future</i> | X | | |

Effets de la pandémie de Covid-19 sur la gestion des risques de BIC en 2021

L'environnement de risque et les impacts qui en découlent ont évolué au cours de la pandémie, parmi lesquels :

- la demande et la croissance de la demande des consommateurs dans nos trois catégories d'activités, en particulier une forte baisse de la consommation, une évolution des habitudes de consommation et les défis à relever pour les anticiper compte tenu des incertitudes liées à la reprise économique post pandémie ;
- la chaîne d'approvisionnement et de production, y compris la fermeture obligatoire partielle ou totale des usines de BIC dans certains pays, les perturbations liées à la fermeture des frontières à l'échelle mondiale ; la flambée de la demande de biens et de services pesant sur la chaîne d'approvisionnement à l'échelle mondiale ;
- la perturbation et consolidation du commerce de détail liées à la fermeture généralisée et prolongée des magasins traditionnels et des échoppes de proximité pendant les périodes de confinement, aggravées par les difficultés financières des clients et le risque de faillite.

Ces risques ont nécessité des mesures d'atténuation visant à préserver la santé et la sécurité de nos salariés et à assurer la continuité des activités. Le Groupe continue d'appliquer les directives gouvernementales dans chaque pays où il opère. L'organisation du travail continue de s'adapter en fonction des recommandations des autorités sanitaires au fur et à mesure de leur évolution, et le travail à distance a été mis en place chaque fois que possible.

La solidité de la situation financière de BIC, son modèle intégré et son plan de transformation permettront d'atténuer les impacts à long terme de la pandémie.

Crise Ukraine – Mars 2022

Le Groupe suit attentivement les conséquences potentielles de la crise ukrainienne, qui évolue rapidement. Notre priorité absolue est de soutenir et de protéger nos employés. Des mesures ont été prises pour assurer leur sécurité.

La Russie et l'Ukraine représentaient 2,4 % du total du chiffre d'affaires de BIC en 2021 (1,8 % pour la Russie et 0,6 % pour l'Ukraine). Le Groupe n'a pas de présence industrielle dans ces deux pays. Voir "Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de production" et "Risques liés à la sécurité informatique".



2.2. DESCRIPTION ET ATTÉNUATION DES PRINCIPAUX FACTEURS DE RISQUES

Risques liés au plastique et au changement climatique

Le plastique et le changement climatique constituent deux risques majeurs pour BIC.

- Le risque plastique couvre l'amont, avec l'utilisation de cette matière dans les produits BIC®, contribuant à l'épuisement d'une ressource non renouvelable, et donc sujette à raréfaction et à la volatilité des prix et l'aval avec les problématiques de pollutions liées aux déchets plastiques. Bien que les produits BIC® ne soient pas à usage unique, à ces enjeux s'ajoutent le contexte réglementaire sur l'utilisation du plastique et la perception de plus en plus négative des consommateurs et des citoyens.
- Les risques liés au changement climatique concernent :
 - le renforcement de la réglementation carbone (notamment sur l'énergie et les plastiques qui sont le plus souvent à base d'énergies fossiles) qui impacte directement ou indirectement BIC via ses fournisseurs ou fabricants sous contrat,
 - la perturbation ou l'interruption des activités de production en raison de conditions météorologiques extrêmes ou de la disponibilité des ressources naturelles (eau, énergie, etc.).
- Le développement de nouveaux standards et de nouvelles réglementations sur la communication et l'évaluation des impacts environnementaux des produits (dont l'empreinte carbone) peut également faire évoluer les comportements des consommateurs et avoir un impact sur les ventes du Groupe. cf. § 3.7. *Reporting Climat*.

Niveau d'impact du risque : élevé

Impact potentiel sur BIC :

Les impacts potentiels sur BIC comprennent :

- la raréfaction et la volatilité des prix des plastiques ;
- la dépréciation de l'image de marque liée aux dénonciations des produits à usage unique et plastiques de la part des consommateurs ;
- la réglementation accrue sur les matières plastiques impactant les opérations directes ou indirectes de BIC ;
- la réglementation carbone affectant les coûts d'exploitation ;
- la perturbation ou interruption des activités de production liées à des conditions climatiques extrêmes ;
- l'étiquetage environnemental des produits avec un impact sur les ventes.

Exemples d'atténuation du risque :

- Un Programme de Développement Durable complet, visant à limiter l'impact environnemental des activités de BIC et couvrant les activités, les produits et la chaîne d'approvisionnement de BIC, complété en 2018 par les engagements *Writing the Future, Together*, dont notamment :
 - l'amélioration de l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® (Engagement 2025 N° 1 : Promouvoir l'innovation durable dans les produits BIC®). Cette ambition repose sur le déploiement d'une démarche complète d'éco-conception entièrement intégrée aux processus d'innovation de chaque catégorie de produits. À travers cet engagement, BIC atténuera deux risques : le défi plastique et l'empreinte carbone de ses produits,
 - le recours à une électricité 100 % renouvelable d'ici à 2025. Avec cet engagement, le Groupe entend réduire ses émissions de gaz à effet de serre par l'achat d'énergies renouvelables. Il étudiera également la production potentielle d'électricité renouvelable sur site ;
 - une approche de l'économie circulaire intégrée à l'approche historique de conception des produits BIC® au travers de la philosophie des 4R (Réduire, Recyclé ou Alternatif, Rechargeable, Recyclable) ;
 - des engagements ambitieux sur le plastique :
 - d'ici 2030, BIC utilisera 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025,
 - d'ici 2025, 100 % des emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables.

En 2018, le Groupe a réalisé une étude sur les risques physiques liés au changement climatique sur ses sites d'implantation ainsi qu'auprès de certains fabricants sous contrat et fournisseurs. L'analyse a porté sur 248 actifs situés dans le monde entier, y compris des centres de production, des bureaux, des immeubles résidentiels, des entrepôts et des terrains que BIC possède ou loue ou qui appartiennent à un fournisseur tiers.

Les aléas climatiques inclus dans l'analyse étaient : stress thermique, stress hydrique, inondations, élévation du niveau de la mer, ouragans et typhons (cyclones tropicaux). Les aléas identifiés les plus courants ont été les inondations et le stress thermique, impactant respectivement 14 % et 12 % des actifs du portefeuille. De nombreuses installations exposées sont détenues par des tiers ou sont louées.

Toutes ces initiatives, ainsi que celles mentionnées dans la stratégie de développement durable du Groupe présentée au § 3.2. contribuent à atténuer les risques.

Risques liés à la demande des consommateurs et croissance

BIC est confronté à de nouvelles tendances de consommation de ses produits, caractérisées par les préférences et attitudes vis-à-vis de ses trois catégories de produits : Papeterie, Briquets et Rasoirs. Les tendances de consommation à l'échelle internationale peuvent comprendre le développement des technologies numériques en papeterie, la baisse de la consommation du tabac et les changements des habitudes de rasage.

Niveau d'impact du risque : élevé**Impact potentiel sur BIC :**

- L'absence de réponses viables aurait un impact sur les ventes et la rentabilité.
- L'évolution des habitudes de consommation impactant les trois secteurs de BIC :
 - passage à l'apprentissage en ligne pour la Papeterie,
 - diminution de la consommation de tabac pour les Briquets,
 - diminution de la fréquence de rasage pour les Rasoirs.

Exemples d'atténuation du risque :

- Des investissements de Recherche et Développement axés sur les produits innovants et le positionnement de la marque pour compenser le recul et l'évolution de la demande.
- L'adoption d'une approche centrée sur le consommateur, destinée à accompagner le développement de chacun des catégories.
- Le déploiement sur les marchés en forte croissance de l'expression créative et de l'écriture numérique.
- La poursuite de notre stratégie de développement des ventes dans les marchés en croissance.
- L'augmentation de la taille de nos marchés.

Risques liés à la perturbation de la grande distribution et à la consolidation

Les ventes de produits BIC® peuvent être impactées par la consolidation de la grande distribution via le commerce en ligne et la diminution potentielle de sa capacité à fixer ses prix du fait des pressions sur les prix de la part des Distributeurs, de campagnes promotionnelles plus nombreuses et du développement des circuits de vente directe au consommateur.

Niveau d'impact du risque : élevé**Impact potentiel sur BIC :**

- L'évolution des habitudes d'achat des consommateurs pourrait réduire le pouvoir de fixation des prix via les circuits de commerce électronique et impacter les ventes de BIC.

Exemples d'atténuation du risque :

- Être accessibles aux consommateurs dans tous les circuits de distribution, du commerce électronique aux hypermarchés, en passant par les papeteries et les petits magasins de proximité.
- Développer l'e-commerce en couvrant l'ensemble des solutions de distribution, des détaillants en ligne aux Distributeurs omnicanaux, et en déployant notre offre de distribution directe.
- Déployer des offres attractives dans les magasins de détail et renforcer les efforts de développement dans le domaine de l'e-commerce afin de stimuler les achats impulsifs des consommateurs.

2



Risques liés à la chaîne d'approvisionnement et de production de BIC

En tant que fabricant et distributeur de produits de consommation, BIC est exposé à des risques d'interruption de la production et à des problèmes de chaînes d'approvisionnement internes et externes liés à d'éventuelles pénuries de matières premières et à des interruptions opérationnelles chez les fournisseurs (répétition). C'est notamment le cas lors des périodes critiques d'achats saisonniers comme la rentrée des classes en Papeterie.

BIC possède plusieurs sites de fabrication et des entrepôts à travers le monde. Cependant, certains produits peuvent être concentrés dans une zone géographique donnée et ainsi présenter des risques en cas d'événements majeurs.

Le Groupe est confronté à des risques spécifiques liés au stockage et à l'utilisation de substances et produits dangereux, dont :

- le gaz pour les briquets ;
- les solvants pour les marqueurs permanents et les marqueurs effaçables à sec ;
- les solvants pour les procédés de nettoyage industriel.

Niveau d'impact du risque : élevé**Impact potentiel sur BIC :**

- La dépendance vis-à-vis de la chaîne d'approvisionnement d'un fournisseur externe pourrait entraîner une pénurie de matières premières si le fournisseur en question subit une catastrophe et/ou des perturbations.
- Un long délai de qualification des fournisseurs peut avoir un impact sur la disponibilité des fournisseurs potentiels.
- Il existe des risques de perte de matières premières clés si un fournisseur modifie une formulation.
- Une perturbation importante de la chaîne d'approvisionnement pourrait entraîner l'incapacité de BIC à répondre à la demande des consommateurs et/ou à ses engagements.
- Certains plastiques utilisés dans les produits BIC peuvent être soumis à une importante concurrence avec d'autres industries, ce qui peut limiter la disponibilité des matières premières et la constitution d'éventuels stocks.
- La dépendance à l'égard de certaines matières premières et une réduction importante du plastique chez les fournisseurs en raison des réglementations environnementales peuvent avoir un impact sur le développement des produits.
- Les interdépendances entre les installations de BIC pourraient être compromises si un risque entraînait une incapacité à expédier les produits d'un site de fabrication à la distribution, ce qui affecterait la capacité à fournir des biens aux consommateurs.
- La crise de la Covid-19 continue d'impacter la chaîne d'approvisionnement de BIC : plus d'absentéisme, des fermetures d'usines temporaires, et des interruptions dans la chaîne d'approvisionnement en raison des fermetures de frontières, ainsi que de l'arrêt de l'activité chez certains des fournisseurs et sous-traitants. Le secteur du transport maritime est confronté à des volumes importants, à des retards dans les terminaux à conteneurs, à une chaîne d'approvisionnement sous pression et à la congestion des ports dans le monde entier.
- L'actuelle crise en Ukraine pourrait affecter la chaîne d'approvisionnement et les prix de certains matières premières.

Exemples d'atténuation du risque :

- La Direction des Achats se concentre sur la qualification et l'intégration des fournisseurs, ainsi que sur l'approvisionnement et les matériaux alternatifs.
- Des contrôles sont en place pour viser un approvisionnement multifournisseurs.
- Une plateforme de communication renforcée entre les équipes de vente et de production permet de « dimensionner » les quantités et les emplacements des produits.
- Le Département logistique a développé une stratégie d'atténuation des risques parmi les fournisseurs et un plan d'optimisation des entrepôts pour minimiser les perturbations sur la distribution (fret maritime et routier).
- Des programmes de ressources humaines sont en place pour améliorer l'efficacité des fonctions nécessaires à la gestion des perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

Dans toutes ses usines, BIC :

- porte une attention constante à la mise en œuvre et au suivi de mesures de prévention et de systèmes de sécurité pour les zones de stockage du gaz et des solvants ;
- choisit des mesures techniques appropriées et des équipements adaptés pour minimiser les risques physico-chimiques posés par les substances chimiques ;
- donne la priorité à l'utilisation de systèmes appropriés de prévention incendie et d'équipements de lutte contre l'incendie ;
- mène des études de risque. Des procédures sont établies pour identifier, évaluer et prévenir les incidents et les accidents ;
- forme le personnel pour identifier les dangers et mener des actions préventives et correctives ;
- fait de la conformité aux réglementations locales une partie intégrante de la gestion quotidienne des sites ;
- définit des inventaires stratégiques dans toutes les usines pour couvrir les matières et composants critiques ;
- met en place des programmes de formation dans toutes les usines pour garantir les processus de fabrication stratégiques et assurer la flexibilité nécessaire pour garantir les besoins du marché ;
- met en place des programmes de maintenance pour protéger les équipements et processus techniques stratégiques.

Deux usines du Groupe sont soumises à la directive SEVESO de l'Union européenne, qui identifie les sites industriels pouvant présenter des risques d'accidents importants. La directive impose aux constructeurs de réaliser des études de risques afin d'identifier les scénarios d'accidents possibles, d'évaluer leurs conséquences potentielles et de mettre en œuvre des mesures préventives.

Les sites SEVESO disposent d'un Plan d'Opération Interne, d'un Plan Particulier d'Intervention et d'une Politique de Prévention des Accidents Majeurs. BIC a également mis en place un système de gestion de la sécurité pour les deux usines SEVESO (usine de briquets BJ75 et usine de papeterie BIMA). Hors de France, certains sites possèdent des Plans de Gestion des Accidents ayant de possibles impacts au-delà des sites.

Risques liés à la concentration régionale du chiffre d'affaires de BIC

Les sources de revenus de BIC dépendent d'une concentration importante dans quelques régions clés, comme les États-Unis et l'Amérique latine.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Une forte concentration de la génération de revenus expose la Société au risque d'évolution de la demande des consommateurs et de la réglementation dans quelques zones géographiques.

Exemples d'atténuation du risque :

- Poursuite de notre stratégie de développement des ventes dans les marchés en croissance.
- Déploiement d'une approche dite « gestion de portefeuille ».

Risques liés à l'exécution des opérations de fusions et acquisitions dans le cadre du plan stratégique Horizon de BIC

La feuille de route stratégique *Horizon* comprend des acquisitions ciblées destinées à renforcer les activités existantes de BIC et se développer sur des marchés adjacents.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Exécution de la transaction, y compris l'évaluation et la vérification préalable des entreprises cibles.
- Planification et mise en œuvre de l'intégration des entreprises acquises, y compris la non-réalisation des synergies.

Exemples d'atténuation du risque :

- La création d'une équipe dédiée aux fusions et acquisitions, dirigée de manière centralisée, avec des professionnels ayant une vaste expérience en matière de fusions-acquisitions.
- L'établissement d'un modèle opérationnel lisible, avec une gouvernance forte et des responsabilités clairement définies.
- La mise en place d'un processus de *due diligence* destiné à identifier et évaluer la création de valeur des projets.
- La mise en place d'un processus de planification rigoureux d'intégration, y compris la réalisation des synergies identifiées lors de la *due diligence*.

Risques liés à la sécurité des produits

Le risque lié à la sécurité des produits et à la sécurité et santé des consommateurs est un risque de mise sur le marché de produits non conformes ou non sûrs.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Impact sur la sécurité et la santé des consommateurs.
- Impact sur l'image de marque (consommateurs), la réputation de BIC et ses intérêts commerciaux.
- Coûts potentiels associés aux retraits ou rappels sur le marché et/ou amendes selon le cas.

Exemples d'atténuation du risque :

- La Politique sécurité des produits comporte des engagements visant à assurer que les produits conçus et fabriqués par le Groupe sont sûrs pour la santé et l'environnement.
- Avec pour objectif premier de mettre sur le marché des produits sûrs et conformes, le Groupe intègre la conformité réglementaire et la maîtrise des risques liés à la sécurité des produits dans sa stratégie grâce à un ensemble de processus rigoureux. Ainsi, le Groupe fournit chaque jour des millions de produits d'une qualité constante vérifiée par de multiples tests d'analyse des risques.
- Les préoccupations des consommateurs en matière de santé et de sécurité sont intégrées dans la conception et la fabrication des produits. À titre d'exemple, en 2017 et en 2018, la veille réglementaire a été élargie à des listes volontaires non réglementaires, afin d'assurer une anticipation maximale. En 2019, la liste issue de cette veille est devenue plus opérationnelle pour les équipes et plus précise sur les inquiétudes des consommateurs à l'égard de nos produits.

De plus amples informations sont disponibles au § 3.2.4 *Sécurité de nos produits*.

2



Risques liés à la contrefaçon/aux marchandises grises, aux importations parallèles et aux produits non conformes de la concurrence

Des contrefaçons des articles les plus connus du Groupe circulent principalement en Afrique, au Moyen-Orient, en Europe de l'Est et en Amérique du Sud. Leur production est majoritairement localisée en Asie. Ces contrefaçons, souvent de mauvaise qualité, portent principalement sur la marque BIC® et sur la forme des produits. Les marchandises grises (*Gray Goods*) de nos produits qui violent la réglementation américaine posent des risques de rappel de marchandises.

BIC est soumis à la concurrence de nombreux briquets à bas prix ne respectant souvent pas en Europe les normes de sécurité, principalement la norme internationale ISO 9994 et la norme européenne de sécurité enfants EN 13869.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Impact sur l'image de la marque (consommateurs) et les intérêts économiques.

Exemples d'atténuation du risque :

- La Direction juridique lutte contre ces contrefaçons, marchandises grises ou produits non conformes et travaille en étroite collaboration avec les autorités locales et les forces de l'ordre. Parmi les actions menées par l'équipe juridique, on peut citer :
 - l'engagement d'actions judiciaires et administratives,
 - la mise en place d'un programme de veille sur les grandes plateformes d'e-commerce,
 - la surveillance du marché, les mesures de traçabilité et la collaboration avec les autorités locales pour mieux prévenir le détournement illégal de marchandises grises vers les États-Unis.
- BIC lutte contre les briquets non conformes par des actions de communication lui permettant de sensibiliser les différents acteurs (clients, autorités de surveillance des marchés, Commission européenne, Parlement européen, etc.).
- En 2021, le Groupe a fortement soutenu ses propositions pour améliorer l'efficacité de la surveillance du marché en Europe. Une partie des propositions du Groupe a été incluse dans la proposition de règlement général sur la sécurité des produits de la Commission européenne (30 juin 2021).
- BIC a travaillé à l'amélioration des normes de sécurité des briquets au Mexique, a plaidé pour le maintien d'une législation stricte sur la surveillance du marché des briquets au Brésil et a renforcé les campagnes de surveillance du marché en Argentine.

Risques liés aux réglementations de plus en plus nombreuses

Les restrictions, interdictions et projets d'interdictions sont de plus en plus nombreux dans les domaines des substances chimiques, ainsi que dans le domaine des plastiques, notamment en Europe et Amérique du Nord.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Impact sur les procédés de fabrication et les intérêts économiques.

Exemples d'atténuation du risque :

- BIC suit étroitement les projets de changements réglementaires et fait valoir des arguments techniques et juridiques pertinents :
- BIC lance des projets de collecte et de recyclage et fait des propositions pour améliorer la pertinence des nouvelles lois et réglementations, à commencer par les îles Baléares et la région de Valence où la collecte et le recyclage des briquets et des rasoirs sont requis ;
 - conjointement à d'autres fabricants européens, BIC continue de s'opposer à l'interprétation de la Commission européenne concernant la portée du règlement CLP de l'UE. Ce règlement exigeait l'étiquetage de chaque instrument d'écriture et briquet, avec des mentions d'avertissement sur les substances chimiques contenues dans les produits. Des fiches de données de sécurité seraient également nécessaires pour chaque produit. Si les articles BIC étaient considérés comme de simples contenants de substances mélangées, il pourrait en découler l'application des lois relatives aux emballages et aux déchets d'emballages ;
 - BIC fait part de ses propositions dans le cadre de la révision en cours du règlement CLP de l'UE. BIC a mis l'accent en 2021 sur la gestion et l'atténuation des conséquences de la nouvelle restriction européenne sur la teneur en dioxyde de titane qui peut potentiellement concerner tous les produits colorants.

Risques liés à la sécurité informatique

Le Groupe est exposé à des risques de cyberattaques et aux risques liés aux défaillances des systèmes informatiques et de télécommunications. Les réglementations sur la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), ont augmenté les risques de non-conformité réglementaire. La crise actuelle en Ukraine augmente les risques de cyberattaques.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Perte d'informations stratégiques ou confidentielles.
- Défaillance des systèmes informatiques et de télécommunication.
- Perturbation du fonctionnement normal de l'entreprise.

Exemples d'atténuation du risque :

- Des processus de gouvernance dédiés à la sécurité informatique et aux données ont été mis en place, notamment la création d'un conseil de sécurité et la nomination d'un responsable des risques informatiques.
- Les mesures d'atténuation de la cybersécurité ont été alignées sur le contrôle interne du BIC et les mises à jour sont régulièrement communiquées au Comité d'Audit.
- Les politiques et les normes de sécurité informatique ont été mises en œuvre dans l'ensemble de l'organisation.
- Des sessions d'information et de formation sont organisées pour sensibiliser les membres de l'équipe aux cyber-risques.

2

Risques liés au non-respect des Droits de l'Homme et aux pratiques déloyales

Ce risque comprend le non-respect des droits humains fondamentaux tels que le travail des enfants, la discrimination ou le travail forcé, ainsi que la corruption et les pratiques déloyales.

Niveau d'impact du risque : moyen**Impact potentiel sur BIC :**

- Actions juridiques à l'encontre du Groupe BIC et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité.

Exemples d'atténuation du risque :

- Pour assurer le respect des Droits de l'Homme au travail, BIC s'est doté d'un Code de Conduite, constitué d'un ensemble de principes professionnels et sociaux qui transcrivent les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Le Groupe s'engage ainsi à avoir un comportement socialement responsable sur l'ensemble de ses activités. Le Code de Conduite s'applique aux usines BIC ainsi qu'aux fabricants sous contrat. BIC contrôle régulièrement sa mise en œuvre par le biais d'audits et d'outils.
- De plus, le recours à la fabrication sous contrat est relativement faible. 91 % du chiffre d'affaires du Groupe provient de produits fabriqués dans ses propres usines. 65 % de ses usines se trouvent dans des pays sans risque du non-respect des Droits de l'Homme selon la source Freedom House. Le Groupe fait appel à la sous-traitance principalement pour les produits de Papeterie et pour les Produits Publicitaires et Promotionnels. Cette sous-traitance lui permet d'accroître sa flexibilité.
- BIC renforce également ses attentes vis-à-vis de ses fournisseurs et partenaires commerciaux pour se conformer aux législations nationales et internationales applicables, y compris les lois relatives à la lutte contre la corruption, la lutte contre les ententes, la corruption et la concurrence déloyale, et aux droits humains fondamentaux dans son Code de Conduite Fournisseurs publié en 2020.

Plus d'informations sont disponibles au Chapitre 3 Déclaration de performance extra-financière: notre *responsabilité environnementale, sociale et sociétale* (§ 3.5.2.2 La Politique BIC de Droits de l'Homme au travail).

- Le respect des principes éthiques et la lutte contre toute forme de corruption, active ou passive, sont inscrits dans le Code de Conduite (publié en 2020) et dans la Politique de lutte contre la corruption (mise à jour en 2020) du Groupe. Le Code de Conduite de BIC formalise les principes éthiques fondamentaux que le Groupe souhaite voir respectés par l'ensemble de ses salariés, en toutes circonstances et dans tous les pays. L'objectif recherché est de construire et maintenir une véritable culture d'intégrité, d'honnêteté et d'équité. Depuis 2017, BIC développe et déploie des outils (formation, dispositifs d'alerte...) afin de faciliter l'identification, l'évaluation, l'atténuation, la surveillance et la quantification des risques potentiels de corruption et de pratiques déloyales.

Plus d'informations sur la lutte contre la corruption sont disponibles au chapitre §3.5.3 *Conduite des affaires et lutte contre la corruption*.



Risques liés à la mise en œuvre du programme de transformation BIC 2022 - Invent the Future

En 2019, BIC a lancé son plan de transformation *BIC 2022 - Invent the Future*. Même si, dans l'ensemble, BIC devait en retirer des avantages en termes de transformation, ainsi que des effets positifs et inclusifs, un changement d'une telle ampleur peut comporter un risque de rotation du personnel, d'incapacité à recruter et fidéliser les collaborateurs présentant les profils et les compétences nécessaires et/ou un risque de perte du savoir de l'entreprise.

Niveau d'impact du risque : faible**Impact potentiel sur BIC :**

- Risque de perte du savoir de l'entreprise ainsi que des compétences clés en cas de départs de collaborateurs, de restructuration et de modification de la culture.
- Risque de rotation au sein des équipes de Direction en raison de l'évolution du modèle opérationnel.
- Risque de non-fidélisation des talents dans le cas où d'autres entreprises proposeraient des conditions d'emploi plus avantageuses.

Exemples d'atténuation du risque :

- Des plans d'acquisition et de fidélisation des talents ont été établis et mis en œuvre avec les compétences et l'expérience nécessaires en amont de la transformation.
- Une équipe de gestion des talents pilotée au niveau central a été constituée afin de maîtriser les risques liés à la gestion des talents.

2.3. PLAN DE VIGILANCE

2.3.1 CADRE RÉGLEMENTAIRE

Conformément à la loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères (« la Loi »), BIC a élaboré et met en œuvre le présent Plan de Vigilance.

Ce plan contient les mesures de vigilance raisonnable propres à identifier les risques et à prévenir les atteintes graves envers :

- les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales ;
- la santé et la sécurité des personnes ; et
- l'environnement.

Il vise les risques majeurs résultant des activités du Groupe BIC, ainsi que des activités des sous-traitants et des fournisseurs avec lesquels est entretenue une relation commerciale établie, et ce dans la mesure où leurs activités sont rattachées à cette relation.

2.3.2 GOUVERNANCE

Les représentants des différentes directions, Développement Durable, Achats, Juridique, Risques et Contrôle Interne, ont poursuivi leurs travaux en 2021 afin de mettre en œuvre le Plan de vigilance. Un membre de ce groupe de travail est garant du suivi des étapes dans le respect de la Loi.

Les indicateurs clés de performances extra-financières sont suivis par le Comité Exécutif.

2.3.3 ÉLABORATION DE LA CARTOGRAPHIE

Méthodologie

L'élaboration de la cartographie des risques a fait l'objet de deux groupes de travail visant à identifier les risques majeurs :

- le premier, piloté par la Direction du Développement Durable et la Direction Juridique, a concerné les activités du Groupe BIC ;
- le second, piloté par la Direction des Achats, a concerné les chaînes d'approvisionnement de BIC dans le cadre du programme d'engagements *Writing The Future, Together*.

Les groupes de travail ont évalué les risques majeurs, existants ou potentiels, mais également les opportunités sur notre chaîne de valeur dans une perspective de création de valeur pour les parties prenantes et le Groupe.

Un prestataire externe, spécialisé dans la responsabilité sociale des entreprises et les achats responsables, a accompagné chacun des groupes de travail dans la phase d'élaboration des outils de cartographie des risques et de conception des plans d'action. Les outils ont repris la même échelle de cotation que la cartographie des risques Groupe BIC (présentée à la section § 2.4. *Procédures de gestion des risques et de contrôle interne mises en place par la Société et Assurances*).

La méthode de cartographie s'est basée sur de nombreuses sources interconnectées :

- les recommandations des principales normes pertinentes, telles que l'ISO 31000, qui apporte un cadre méthodologique à la gestion du risque ;
- les attentes des parties prenantes externes (ex. : Agence Française Anticorruption, ONG, clients) et internes ;
- les exigences de la Loi, de la loi Sapin 2 et de la Directive européenne 2014/95/UE (sur la déclaration de performance extra-financière) en termes d'identification et de prévention des risques ;
- les recommandations posées par les lignes directrices de l'ONU et de l'OCDE en matière de diligence raisonnable.

Les deux groupes ont travaillé à identifier les risques et les actions pertinentes sur les quatre thématiques visées par la Loi ainsi que l'éthique des affaires, au travers d'une soixantaine de sous-thématiques ayant vocation à apporter la finesse nécessaire à l'analyse et à l'établissement de plans d'action.

La cartographie des risques (chaîne d'approvisionnement et activités du Groupe BIC) est mise à jour périodiquement.

Périmètre

Le groupe de travail « Achats Responsables » a procédé à l'identification des risques majeurs (qui inclut Cello Pens) par famille d'achat : plastique, encre-chimie, gaz, métal, services (*utilities* et autres services), logistique, sous-traitants (fabricants sous licence, fabricants sous contrat), etc.

L'identification des risques par famille d'achat, prenant en compte le cycle de vie des produits et services, permet la compréhension du positionnement du risque dans la chaîne de valeur, prenant ainsi en compte les différents acteurs de la chaîne de valeur.

Le groupe de travail « Activités de BIC » a procédé à l'identification des risques majeurs résultant des activités de production, de ventes et des sites administratifs du Groupe BIC.

Consultation des parties prenantes

Le Groupe BIC a associé des parties prenantes à l'élaboration de la cartographie des risques :

- des parties prenantes internes : acheteurs des différentes familles d'achat, *Anti-Corruption Officer*, experts métiers (HSE, outil industriel, ventes sur différentes zones géographiques, RH, etc.) ;
- des parties prenantes externes : certains fournisseurs (plastique).

Le Groupe BIC poursuivra l'association des parties prenantes au Plan de Vigilance en 2022.



2.3.4 ORGANISATION ET MESURES POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES EXTRA-FINANCIERS MAJEURS

Les tableaux présentés ci-dessous renvoient aux pages du chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel qui expose de manière détaillée les enjeux, les politiques, les démarches, les réalisations de l'année écoulée et la performance extra-financière du Groupe BIC.

Le Groupe BIC s'est doté d'un *corpus* de documents pour renforcer la maîtrise des risques. Ceux qui portent sur les thématiques couvertes par la Loi et fondent le Plan de Vigilance du Groupe BIC sont : la Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC (mise à jour en octobre 2020), le nouveau Code de Conduite du Groupe BIC (établi en 2020 et qui regroupe la Charte d'éthique et le Code

de Conduite), la Politique santé, sécurité, environnement (SSE), la Charte de la Diversité de BIC, la Politique Globale des Achats (établie en 2020), la Charte des Achats Responsables (incluse dans le Code de Bonne Conduite des Fournisseurs établi en 2020). Ces documents sont listés dans la partie § 3.8.1. Une présentation sur la mise en œuvre du nouveau Code de Conduite du Groupe BIC a été faite au Comité d'Audit en février 2021.

Dans le cadre du dispositif prévu par la Loi, les risques majeurs présentés ci-dessous correspondent aux risques les plus importants identifiés (résultant de la probabilité de survenance et de la gravité des impacts potentiels au regard des risques applicables).

A. Risques majeurs résultant des activités du Groupe BIC ^[DPEF]

| Risques majeurs | Type de risques | Politique BIC | Organisation BIC | Mesures d'atténuation et de remédiation/Procédures de diligence raisonnable et d'évaluation régulière/Résultats – Indicateur clé de performance extra-financière |
|---|---|---|---|--|
| Plastique : déchets plastiques et épuisement de la ressource | Risque environnemental | Engagement 2025 : #1 Promouvoir l'innovation durable dans les produits BIC® | Mise en œuvre par chacune des catégories, par la Direction des Achats, avec l'aide de la Direction du Développement Durable | Voir la démarche d'éco-conception au chapitre 3.2. <i>Nos produits</i> |
| Changement climatique | Risque environnemental | Engagement 2025 : #2 Agir contre le changement climatique | Mise en œuvre par la Direction du Développement Durable Responsable SSE dans chaque usine | Voir la démarche de lutte contre le changement climatique au chapitre 3.7. <i>Reporting Climat</i> |
| Sécurité des produits et santé/sécurité des consommateurs | Risques pour la santé et la sécurité des personnes | Politiques BIC pour la sécurité des produits | Mise en œuvre par la Direction de la Sécurité des Produits | Voir la démarche de sécurité des produits au chapitre 3.2.4 <i>La sécurité de nos produits</i> |
| Santé et sécurité des salariés | Risques pour la santé et la sécurité des personnes | Engagement 2025 : #3 S'engager pour la sécurité au travail Politique SSE | Mise en œuvre par la DRH et par chacune des catégories Responsable SSE dans les usines | Voir la démarche de sécurité au travail au chapitre 3.4.3 <i>Santé/sécurité et bien être au travail</i> |
| Non-respect des Droits de l'Homme et des libertés fondamentales (travail des enfants, conventions de l'OIT) | Risques sur les Droits de l'Homme et les libertés fondamentales | Code de Conduite du Groupe BIC, politique RH | Mise en œuvre par la DRH pour les collaborateurs Mise en œuvre par le Directeur de chaque usine | Voir la démarche de respect des Droits de l'Homme au travail au chapitre 3.5.2 <i>Respect des Droits de l'Homme au travail</i> |
| Pratiques déloyales (corruption) | Risque de corruption active ou passive | Code de Conduite du Groupe BIC, Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC | Mise en œuvre par un <i>Anti-Corruption Officer</i> , la Direction Juridique et la Direction des Achats | Voir la démarche de lutte contre la corruption au chapitre 3.5.3 <i>Conduite des affaires et lutte contre la corruption</i> |

B. Risques majeurs résultant de la chaîne d'approvisionnement

| Catégories Achats | Type de risques | Politique BIC | Organisation BIC |
|--|---|--|--|
| Matières premières, plastiques, métaux, encres et produits chimiques | <p>Environnement : Consommation de plastique, pollution des eaux et des sols liés à l'extraction des matières premières</p> <p>Droits de l'Homme : Exposition des populations locales aux rejets des sites de production</p> <p>Exclusion des minéraux de conflits</p> <p>Santé et sécurité : Impacts des produits chimiques sur la santé et la sécurité des salariés</p> <p>Sécurité des produits pour les consommateurs</p> <p>Éthique : Conformité réglementaire, Corruption</p> | <p>Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) et Politique Globale des Achats (2020)</p> <p>Engagement 2025 : #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs</p> | Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable |
| Emballages | <p>Environnement : Déforestation, suremballage, pollution des eaux par les processus de fabrication</p> <p>Santé et sécurité : Impact sur l'environnement des produits chimiques utilisés (encres, colles)</p> <p>Éthique : Conformité réglementaire, corruption, utilisation de bois issus d'exploitation non durable</p> | <p>Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) et Politique Globale des Achats (2020)</p> <p>Code de Conduite du Groupe BIC (2020)</p> | Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable |
| Logistique et Transport | <p>Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, consommation d'énergies non renouvelables</p> <p>Santé et sécurité : Accidents routiers et accidents de manutention</p> <p>Éthique : Corruption</p> | <p>Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) et Politique Globale des Achats (2020)</p> <p>Code de Conduite du Groupe BIC (2020)</p> | Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable |
| Fabricants sous contrat | <p>Environnement : Émissions de gaz à effet de serre, consommation</p> <p>Social et Droits de l'Homme : Respect des conventions internationales de l'OIT en matière de conditions de travail, travail forcé, contraint ou travail des enfants</p> <p>Santé et sécurité des salariés</p> <p>Éthique : Conformité réglementaire, corruption</p> | <p>Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) et Politique Globale des Achats (2020)</p> <p>Code de Conduite du Groupe BIC (2020)</p> | Mise en œuvre par la Direction des Achats, les Directions Industrielles et la Direction du Développement Durable |
| Fournisseurs indirects | <p>Environnement : Consommation d'eau et d'énergie, pollution de l'eau notamment pour les agents d'entretien</p> <p>Social et Droits de l'Homme : Grève du personnel notamment pour le secteur des <i>goodies</i></p> <p>Éthique : Corruption</p> | <p>Code de bonne Conduite des Fournisseurs (2020) et Politique Globale des Achats (2020)</p> | Mise en œuvre par la Direction des Achats |

2



Mesures d'atténuation et de remédiation/ Procédures de diligence raisonnable

- Depuis 2019, le Groupe BIC s'est doté d'une organisation achats au niveau Groupe afin de mettre en place une approche intégrée des meilleures pratiques. À cette fin, les équipes Achats et Chaîne d'Approvisionnement du Groupe BIC ont fusionné dans une Direction globale. L'un de ses principaux objectifs est de mettre en œuvre de manière continue et cohérente le Plan de Vigilance et notamment par rapport à la chaîne d'approvisionnement (fournisseurs, sous-traitants, transporteurs).
- De plus, le Groupe BIC a réalisé un audit matières premières portant sur 26 fournisseurs afin d'identifier et d'évaluer tous les risques d'approvisionnement pour la catégorie Briquets. Les résultats ont été fournis au premier trimestre 2021 et un plan spécifique d'actions a été établi.
- En outre, la feuille de route 2025 des Approvisionnements Responsables vise à identifier les leviers créateurs de valeur sur la chaîne d'approvisionnement et à évaluer tout risque en matière de développement durable. Le plan d'exécution spécifie les actions appropriées qui seraient déployées pour chaque catégorie et type de fournisseur. En 2021, 52,6 % des fournisseurs stratégiques ont été intégrés au programme réalisant au moins une des actions d'achats responsables et l'objectif est que 100 % des fournisseurs stratégiques fassent partie du programme d'ici 2025.
- Par ailleurs, le Groupe BIC a mis en œuvre entre 2019, 2020 et 2021 un nouveau programme de formation sur l'approvisionnement responsable faisant partie du programme de développement des compétences BIC.
- Le Code de Bonne Conduite des Fournisseurs lancé en 2020 a été communiqué à tous les fournisseurs de BIC.
- En 2021, BIC a développé et déployé un programme de diligence raisonnable pour les tiers afin de surveiller, d'identifier, d'atténuer et de documenter toute exposition aux risques de corruption et de pratiques déloyales. Ces mesures de diligence raisonnable et d'atténuation sont gérées et documentées par un outil d'intégrité.
- Le programme de diligence raisonnable des tiers est une approche en 6 étapes basée sur le risque qui catégorise et identifie les fournisseurs, effectue des évaluations de risque, comprend le risque, évalue ce risque, atténue tout risque et surveille et examine continuellement les fournisseurs et notifie tout risque sur une base continue.
- La première phase du programme s'est concentrée sur les fournisseurs stratégiques de BIC et les fabricants sous-contrat. Sur un total de 358 fournisseurs, représentant 50 pays, 25 sont identifiés comme étant à haut risque, et 150 ont été évalués et approuvés comme présentant un risque faible/moyen et font l'objet d'une surveillance continue. Les autres fournisseurs sont en cours d'évaluation.

- En parallèle, et en relation avec ce qui précède, BIC a mis à jour la liste des fournisseurs stratégiques (323 fin 2021) sur la base de critères spécifiques.
- En 2021, BIC envisage de continuer à renforcer les mesures d'atténuation et de remédiation, telles que l'insertion dans les appels d'offres, ou dans le processus de référencement, des critères environnementaux ainsi que de santé et de sécurité. Des processus d'audit seront aussi mis en œuvre périodiquement sur lesdits sujets. Un processus de déréférencement sera en place en cas de non-conformité majeure. Des mesures spécifiques, telles que mentionnées ci-dessous pourront s'appliquer.

Pour plus de détails, il convient de se reporter à la démarche de responsabilité dans la chaîne d'approvisionnement, aux mesures mises en œuvre et aux résultats décrits à la section 3.5. *Ethique et conduite des affaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur.*

Procédure d'évaluation régulière

Les équipes Achats du Groupe BIC mettent en œuvre les procédures suivantes pour assurer l'évaluation régulière des mesures d'atténuation des risques :

- surveillance, sélection, vérification et atténuation des risques liés aux fournisseurs stratégiques et à haut risque ;
- suivi de l'intégration de critères RSE dans les appels d'offres ou les processus de référencement ;
- suivi de la couverture du panel fournisseur par les audits, revues documentaires, évaluations, etc. ;
- suivi des résultats des audits, revues documentaires, évaluations, etc. ;
- suivi des actions correctives demandées ;
- suivi des décisions de déréférencement.

Résultats – Indicateurs clés de performance extra-financière

Des indicateurs clés de performance extra-financière, tels que le taux de conformité des fournisseurs aux critères dédiés dans les appels d'offres et la réalisation d'évaluations externes des fournisseurs, ont été définis et seront mis en œuvre en fonction des différentes familles d'achats.

C. Ligne d'alerte

La ligne d'alerte *BIC Speak-Up* disponible pour tous les salariés du Groupe BIC et tous les tiers permet de rapporter toute violation à la Politique de lutte contre la corruption et au Code de Conduite du Groupe BIC (cf. § 3.5.3. *Conduite des affaires et lutte contre la corruption*) et offre ainsi un mécanisme d'alerte et de recueil des signalements relatifs à l'existence ou à la réalisation des risques visés par la Loi. La ligne d'alerte est accessible sur les sites Internet interne et externe de BIC.

2.4. PROCÉDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ ET ASSURANCES

2.4.1 DÉFINITION ET OBJECTIFS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE

2.4.1.1 Adoption des principes du Cadre de référence de l'AMF sur la gestion des risques et de Contrôle Interne

Pour la rédaction de cette section, le Groupe BIC se conforme aux principes énoncés dans la partie II du Cadre de référence sur les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne mis à jour en juillet 2010 par le groupe de travail présidé par Olivier Poupert-Lafarge et établi sous l'égide de l'AMF (Autorité des marchés financiers). Dès lors, ceci correspond à une adoption partielle du texte qui, par ailleurs, inclut un *Guide d'application* relatif aux procédures de Contrôle Interne de l'information comptable et financière publiée par les émetteurs.

En effet, les activités de contrôle s'y référant relèvent de la responsabilité des filiales locales qui les adaptent en permanence à leur situation actuelle, en prenant appui notamment sur le *Manuel des principes comptables* et le *Manuel de politiques et procédures internes* du Groupe BIC. Le *Guide d'application* n'a pas été comparé formellement avec les procédures et processus existants. Néanmoins, le Groupe BIC n'attend pas de différences significatives compte tenu de la similitude du *Guide d'application* avec ces deux manuels.

a) Gestion des risques

La gestion des risques est un dispositif dynamique de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Ce dispositif est un protocole complet et multiniveau qui couvre les activités, processus et actifs de la Société.

La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de la Société et qui permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour le Groupe BIC.

Le risque représente la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- la capacité de la Société à atteindre ses objectifs et de mener à bien sa stratégie clé ;
- la capacité de la Société à respecter ses Valeurs, l'éthique et les lois et règlements ;
- les personnes, les actifs, l'environnement de la Société ou sa réputation.

La gestion des risques est également un levier de *management* de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur des actifs et la réputation de la Société ;

- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les Valeurs de la Société ;
- mobiliser la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

b) Contrôle Interne

Le processus d'adoption incorpore également la définition du Contrôle Interne comme un dispositif de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements ;
- l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction Générale ;
- le bon fonctionnement des processus internes de la Société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
- la fiabilité des informations financières.

D'une façon générale, pour une entreprise, le Contrôle Interne contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.

Le premier objectif se réfère à tous les règlements et lois en vigueur auxquels la Société est soumise et qu'elle intègre dans ses activités quotidiennes pour atteindre ses objectifs en matière de conformité.

Le deuxième concerne les instructions données aux collaborateurs leur permettant de comprendre ce qui est attendu d'eux et de connaître l'étendue de leur liberté d'action. Ce processus de communication est basé sur les objectifs de la Société redescendus aux collaborateurs.

Le troisième objectif couvre l'ensemble des processus opérationnels, industriels, commerciaux et financiers. Par « actifs », il faut entendre actifs corporels et incorporels (savoir-faire, image ou réputation) utilisés tout au long des processus de la Société.

Le dernier objectif concerne la préparation d'états financiers fiables dont le rapport annuel, toute publication intermédiaire selon un format résumé et toute information mise à disposition extraite des états financiers, telle que les publications du chiffre d'affaires. La fiabilité de ces informations dépend de la qualité des procédures et du dispositif de Contrôle Interne (cf. *Procédures de reporting* § 2.4.2.4. – *Procédures de Contrôle Interne*) qui doivent garantir :

- le principe de séparation des tâches, permettant une distinction claire entre les tâches d'enregistrement, les tâches opérationnelles et les tâches de conservation ;
- une description des fonctions devant permettre d'identifier les origines des informations et des documents produits ;
- la validité des moyens visant à s'assurer que les opérations ont été effectuées conformément aux instructions générales et spécifiques, et qu'elles sont comptabilisées de manière à produire une information financière conforme aux principes comptables de la Société.



2.4.1.2 Périmètre de la gestion des risques et du Contrôle Interne

La gestion des risques et le Contrôle Interne tels que définis dans ce rapport concernant SOCIÉTÉ BIC en tant que Société mère, ainsi que toutes les entités consolidées au sein du Groupe BIC.

Le Contrôle Interne en place a été conçu pour les entités afin de s'adapter à l'organisation existante, aux objectifs fixés par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction (cf. § 2.4.3. – *Acteurs de la gestion des risques et du Contrôle Interne, structure(s) spécifique(s) en charge/rôles respectifs et interactions*), et à la conformité aux lois et règlements. Les principes et dispositifs de base ont été déployés pour tous les domaines pertinents et dans toutes les filiales en tenant compte des spécificités locales et des réglementations en vigueur. Ces principes sont également connus et suivis au niveau des différents services centraux du Groupe.

Les principes de gestion des risques sont appliqués à toute entité entrant dans le Groupe BIC et, autant que possible, aux sous-traitants et fournisseurs du Groupe BIC.

Par exemple, SOCIÉTÉ BIC demande à ses fournisseurs de suivre les règles de sécurité des salariés qui sont appliquées au sein du Groupe BIC.

2.4.1.3 Limites des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne

L'organisation la plus efficace ne saurait faire disparaître les limites inhérentes à la gestion des risques et au Contrôle Interne. En effet, les dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne ne peuvent fournir une garantie absolue quant à l'atteinte des objectifs de la Société. Les principales limites relevées sont l'évolution et les incertitudes du monde extérieur, la part de jugement dans les décisions prises par les consommateurs et la conséquence d'une défaillance humaine potentielle ou d'une simple erreur.

De plus, lors de chaque mise en place d'une activité de contrôle, une évaluation du ratio coût/bénéfice est menée, conduisant à une couverture raisonnable des contrôles nécessaires.

2.4.2 COMPOSANTES DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE DE LA SOCIÉTÉ ET DE SES FILIALES

L'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne d'une société dépend de ses composantes mises en place pour servir les objectifs décrits précédemment.

2.4.2.1 Environnement de contrôle

a) Organisation

Le Groupe BIC a mis en place un dispositif structuré de Contrôle Interne fournissant les instructions et les responsabilités appropriées pour atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Administration et le Comité Exécutif. Cette organisation prend appui sur la définition des responsabilités et des objectifs fixés par la Direction et partagés avec chacun des collaborateurs.

b) Principaux outils

Pour soutenir cette structure et mesurer son adéquation et son efficacité, différents outils ont été mis en place. Ci-dessous sont mentionnés les principaux outils partagés par toutes les entités du Groupe BIC :

- Charte d'éthique (cf. § 2.4.3.6. – *Le personnel de la Société*) ;
- politique de lutte contre la corruption (cf. § 2.4.3.6. – *Le personnel de la Société*) ;
- vision et Valeurs du Groupe BIC (cf. § 2.4.3.6. – *Le personnel de la Société*) ;
- manuel des principes comptables et manuel de politiques et procédures internes du Groupe.

Ces manuels distribués à toutes les entités et consultables sur l'Intranet Groupe mettent à disposition les référentiels respectivement pour les activités de tenue des comptes et le reporting financier suivant les normes IFRS, et les procédures de Contrôle Interne pour chaque secteur de la Société (ex. : Achats, Trésorerie, Fiscalité, Ventes, etc.) ;

- protocole de remontée des fraudes :

Ce protocole a été mis en place afin de s'assurer que toute suspicion de fraude ou fraude avérée est remontée dans un délai court, de façon cohérente et uniforme et de coordonner les investigations ultérieures. Un formulaire type pour la remontée des fraudes a été partagé avec l'ensemble des filiales de BIC ;

- ligne d'alerte BIC Speak-up (cf. § 2.4.3.6. – *Le personnel de la Société*) ;
- politique de gestion des ressources humaines :
 - détaillée dans la partie 3.4 – *Notre responsabilité sociale*, la gestion des ressources humaines participe pleinement à l'efficacité du Contrôle Interne,
 - plus particulièrement, elle garantit que les recrutements répondent aux attentes du Groupe BIC en matière de connaissances et de compétences. De plus, elle relaie les objectifs de la Direction vers chaque collaborateur selon ses rôles et responsabilités.

À titre d'exemple, l'outil *Performance, Évaluation and Development (PED)* aide à répondre efficacement aux objectifs suivants :

- redescendre individuellement aux collaborateurs les objectifs de la Société tout au long de l'année,
- former et développer les collaborateurs (cf. § 3.4. – *Notre responsabilité sociale*) ;
- systèmes d'information :

Différents systèmes d'information sont utilisés selon les processus métiers auxquels ils sont appliqués. Ils sont essentiellement organisés par continent. Cependant, les procédures de consolidation en place donnent accès à un résultat consolidé qui permet à la Direction du Groupe de suivre les performances et de gérer les opérations.

La plupart des entités du Groupe BIC utilisent des systèmes totalement intégrés (ERP) pour les assister dans la gestion des activités et remontent les données financières par le biais d'un logiciel de consolidation et de gestion (cf. § 2.4.2.4. – *Procédures de Contrôle Interne*).

Les continents et pays ont la charge de mettre en œuvre les procédures de gestion visant à sécuriser l'accès, la sauvegarde et la restauration des données critiques de ces systèmes.



2.4.2.2 Diffusion d'informations pertinentes et fiables

La Société a mis en place des procédures et un dispositif efficace de diffusion de l'information qui permettent d'apporter la communication adéquate au niveau pertinent de responsabilités et de décision. Ces outils se présentent sous divers formats. Ils vont des solutions informatiques (dont l'Intranet Groupe, le logiciel de consolidation financière, le système intégré par continent, etc.) aux procédures existantes qui incluent la gestion de l'information.

Ces outils d'information visent à appuyer l'ensemble du système de Contrôle Interne de la Société et à aider les processus de décision et de suivi pour atteindre les objectifs de la Direction.

2.4.2.3 Procédures de gestion des risques

La gestion des risques, parmi ses objectifs, s'occupe du traitement des risques existants, en évolution et émergents pouvant avoir un impact significatif sur la Société. Tous les risques ne peuvent être couverts. Les moyens de couverture utilisés sont soit des processus internes ou externes de réduction de l'exposition, soit des protections externes par le biais de polices d'assurance.

Ce processus particulier suit une approche en trois étapes selon les activités suivantes :

- l'identification et l'analyse des risques ;
- la gestion et l'atténuation des risques ;
- le suivi des risques.

a) L'identification et l'analyse des risques

L'activité d'identification et d'analyse des risques est assurée dans le cadre de la gestion du risque d'entreprise et des processus de gestion du risque d'assurance.

Le processus d'identification met en valeur les risques de sources externes comme internes. L'élément clé pour l'identification du risque est l'impact potentiel significatif sur la stratégie, les objectifs, les personnes, les actifs, l'environnement ou la réputation de la Société.

En tant que coordinateur du processus, la Direction de la Gestion des Risques échange avec les contributeurs sur les informations transmises et les plans d'action en réponse aux risques identifiés. Elle consolide les informations et applique une pondération aux impacts pour créer une matrice Groupe des risques. Cette matrice, pour chaque catégorie de risques, présente l'impact pour le Groupe BIC et un résumé est partagé avec le Comité d'Audit et les Commissaires aux Comptes. Elle fait également l'objet d'une présentation au Président du Conseil d'Administration.

L'analyse et l'évaluation des risques identifiés sont menées pour un usage interne.

b) La gestion et l'atténuation des risques

Les risques majeurs identifiés dans la cartographie des risques du Groupe BIC sont gérés par le Comité Exécutif. Ces risques ont été suivis et surveillés au cours de l'année. L'avancement et le statut des plans d'action relatifs à certains risques clés ont été également revus et discutés lors de séances du Conseil. Les autres risques continuent à faire l'objet d'un suivi rapproché.

De plus, différentes procédures existent (cf. § 2.4.2.4. - *Procédures de Contrôle Interne*). Le Comité Exécutif, les continents et les services centraux comme les services Juridique, Développement Durable ou Trésorerie assurent un suivi des risques permanent et les gèrent de la façon suivante :

- la Trésorerie Groupe gère et contrôle quotidiennement l'exposition aux taux d'intérêt et aux risques de change ainsi que le risque de liquidité ;
- le service Juridique suit de manière régulière l'évolution des lois et réglementations ainsi que les litiges en cours ;
- les principaux risques industriels et environnementaux sont appréhendés par les Directions Opérationnelles ou des pays, et par la Direction du Développement Durable ;
- les risques stratégiques et opérationnels significatifs sont gérés par le Comité Exécutif.

Une revue annuelle du processus de couverture d'assurance est également effectuée : cf. *Présentation du Groupe § 2.4.4. - Assurances - Couverture des risques*.

c) Le suivi des risques

Le Comité Exécutif effectue des revues régulières de l'exposition aux risques. Chaque site/service établit ses propres tableaux de bord et indicateurs clés, afin de recenser les risques, de les suivre et d'évaluer l'efficacité des mesures d'atténuation des risques.

En 2019, le Groupe a engagé des consultants externes pour fournir un examen indépendant des risques critiques pour le Groupe dans le cadre d'un protocole formalisé de gestion des risques d'entreprise. Ce processus comprenait des discussions avec les principaux dirigeants et membres du Conseil d'Administration afin d'identifier, de vérifier et de hiérarchiser les principaux risques majeurs, les efforts d'atténuation actuels et potentiels et d'établir une base de référence pour les niveaux de tolérance et d'appétit au risque. Le processus a abouti à un consensus des parties pour fournir un cadre revitalisé des efforts en cours et des domaines d'intervention spécifiques pour soutenir les initiatives stratégiques du Groupe. Ces risques critiques ont été suivis en 2020, puis réévalués en 2021 sur la base du nouveau cadre des risques d'entreprise.

2.4.2.4 Procédures de Contrôle Interne

a) Procédures de Contrôle Interne relatives à l'élaboration de l'information comptable et financière publiée par la Société

L'information comptable et financière utilisée en interne à des fins de gestion ou pour le *reporting* externe est préparée en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

L'information suit une approche *bottom-up* pour remonter les données des comptes locaux aux états financiers consolidés/de gestion. Ce *reporting* est mené sur un logiciel de consolidation à chaque clôture mensuelle.

Les équipes financières des filiales, sous le contrôle de leur Directeur Financier et de leur Directeur Opérationnel, remontent les informations aux équipes financières des *Business Units*, et les transmettent ensuite au Groupe BIC.

Ces informations renseignées sous forme de liasses sont auditées par les auditeurs locaux externes pour les entités significatives. Les Commissaires aux Comptes établissent des mémorandums et une synthèse des remarques significatives à l'attention du Groupe BIC.



Des contrôleurs de gestion travaillent en étroite collaboration avec les responsables opérationnels et sont rattachés hiérarchiquement à la Direction locale et fonctionnellement au Directeur Financier du continent/de la catégorie dont ils dépendent.

Le Groupe BIC a développé un *Manuel de politiques et procédures internes* dans le domaine financier qui a fait l'objet d'une présentation et d'une diffusion auprès des Directeurs Financiers des filiales. Ce travail de révision continue prend, si nécessaire, appui sur les responsables fonctionnels qui mettent à jour et valident les politiques et procédures clés. Quand une nouvelle procédure est créée ou qu'une mise à jour ou amélioration d'une procédure existante est faite, l'information est communiquée et consultable sur l'Intranet par les collaborateurs et également transmise par le Comité Exécutif à toutes les filiales.

Les procédures de *reporting* au sein du Groupe BIC sont les suivantes :

- l'outil de *reporting* financier du Groupe BIC permet de réaliser des consolidations statutaires et des consolidations de gestion au sein d'un même référentiel ;
- le Groupe BIC utilise également un système de *reporting* détaillé des ventes qui est réconcilié tous les mois avec les *reportings* financiers, tout écart significatif étant expliqué ;
- l'outil de *reporting* financier du Groupe BIC est déployé dans toutes les filiales, ce qui permet une analyse à chaque niveau de *reporting* (filiales, continents, Groupe ou encore par catégorie de produits) à partir des mêmes données de base et selon le même format de rapport ;
- le *reporting* financier interne du Groupe BIC fait l'objet d'une analyse mensuelle avec les prévisions budgétaires au niveau des filiales et le Comité Exécutif revoit aussi mensuellement les données consolidées et les analyses afférentes ;
- une analyse comparative est réalisée entre le budget, les prévisions et les plans stratégiques ; cette analyse est ensuite revue par le Comité de Direction ;
- l'information financière consolidée est ensuite validée par le Directeur Financier du Groupe. Les problématiques significatives sont revues par le Président du Conseil d'Administration et par le Directeur Général ;
- le Comité d'Audit valide à son tour l'information et fournit si nécessaire un rapport au Conseil d'Administration ;
- les auditeurs externes sont impliqués dans la validation annuelle du processus de production de l'information financière.

Le processus d'arrêté des comptes comprend notamment :

- la détermination et la diffusion de règles comptables par la Direction Financière du Groupe au travers du *Manuel des principes comptables du Groupe* ;
- la préparation et la transmission par le service consolidation aux filiales d'un calendrier et d'instructions pour chaque arrêté mensuel ;
- l'existence d'une liste des tâches à réaliser par une filiale dans le cadre d'une clôture comptable.

b) Autres procédures de Contrôle Interne

Comme indiqué précédemment, le Contrôle Interne au sein du Groupe BIC est décentralisé. Il appartient donc à chaque organisation (filiale, service, catégorie, continent, etc.) d'établir des procédures pertinentes dans les domaines concernés afin de soutenir les objectifs et la définition du Contrôle Interne.

Toutefois, en tant que référence mondiale, le *Manuel des politiques et procédures internes* donne des instructions générales qui, après adaptation, peuvent être adoptées de manière adéquate au niveau du Contrôle Interne correspondant.

Les principales procédures du Groupe BIC sont décrites ci-après :

Procédures d'achat et d'investissement en immobilisations

Ces procédures mettent en permanence l'accent sur le processus d'autorisation de l'acquisition. En effet, cette étape préalable est l'élément clé pour la suite du processus qui va de la confirmation de réception des biens achetés ou de la réalisation de la prestation de services, au paiement des fournisseurs.

Aussi, le Groupe BIC a mis en place une matrice d'autorisation qui, selon le montant engagé, renseigne le niveau requis de responsabilités. Toute autorisation doit être formalisée par le document adéquat ou *via* les systèmes informatiques. Cette matrice est régulièrement mise à jour en fonction des évolutions de l'organisation du Groupe BIC.

Ce processus d'approbation est la base de la procédure de validation dite *three-way match* appliquée dans tout le Groupe BIC. Selon cette procédure, après l'approbation du bon de commande, un rapprochement doit être effectué :

- avec la preuve de livraison des biens/de réalisation de la prestation de services ;
- avec la facture du fournisseur, à sa réception, pour générer le paiement.

La procédure de validation dite *three-way match* répond au principe de séparation des tâches et permet un suivi clair du processus de validation des transactions tout au long de l'opération d'achat.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, la personne initiatrice de l'achat doit suivre une étape supplémentaire. Avant tout investissement, une documentation spécifique est préparée pour présenter toutes les informations nécessaires comme la description de l'investissement, les éléments de retour sur investissement, les approbations en accord avec les niveaux d'engagement requis et le calendrier d'audit post-acquisition.

D'un point de vue organisationnel, une attention particulière est accordée à la séparation des fonctions d'approvisionnement et d'achat. L'objectif est de réduire les risques éventuels de chevauchement de responsabilités. Cela permet également de centraliser au niveau Groupe les flux d'approvisionnement sur les matières stratégiques, afin de mieux contrôler les besoins et le volume financier engagé.

Enfin, la gestion des fournisseurs, dont celle de la base de données fournisseurs, suit également des activités de contrôle spécifiques et des règles précises pour l'ensemble des échanges que ces tiers peuvent avoir avec le Groupe BIC.

Procédures de vente

Les procédures de vente suivent des règles et des principes communs. Elles sont néanmoins adaptées aux marchés et aux clients locaux, suivant les natures des transactions existantes.

Ces principes communs couvrent en particulier :

- la validité des prix de vente et des conditions commerciales (processus d'établissement de listes de prix, schémas d'autorisation des politiques de prix spécifiques, etc.) ;
- l'exhaustivité et la pertinence des commandes reçues suivant différents supports ;

- le respect de la période de comptabilisation en mettant l'accent sur le processus de séparation des exercices comptables et la procédure d'ajustements ;
- la juste valeur des créances clients avec les procédures de calcul des provisions sur clients douteux et d'émission des avoirs.

Comme pour les relations avec les fournisseurs, des procédures traitent de la gestion du fichier client, notamment de la création de nouveaux comptes, du processus de rapprochement des paiements reçus et de la gestion du crédit client.

Procédures de gestion des stocks

La gestion des stocks couvre la conservation physique des biens, l'évaluation de ces derniers ainsi que le suivi des flux. Les procédures en place traitent en conséquence de l'ensemble de ces aspects.

En ce qui concerne la conservation physique des biens, des politiques Groupe sont transmises en complément des règlements locaux et incluent :

- des objectifs de sécurité fixés pour le personnel impliqué dans la gestion des stocks ;
- la sécurité des actifs avec des directives précises sur les conditions de stockage, le processus d'inventaire physique ou la séparation des tâches.

Pour l'évaluation des stocks, une procédure BIC de valorisation a été établie pour permettre aux contrôleurs locaux de suivre les règles Groupe et de répondre aux exigences des normes comptables et financières locales. Les règles Groupe sont rappelées dans la Note 1 de l'annexe aux comptes consolidés – Principales règles et méthodes comptables.

Procédures de gestion de la trésorerie

Bien que principalement centralisée auprès de la Trésorerie Groupe, certains aspects de la gestion de trésorerie sont maintenus au niveau local. Quel que soit le niveau considéré, les procédures en place couvrent en particulier :

- la gestion des disponibilités et des moyens de paiement dont les protections physiques, l'établissement des réconciliations bancaires et la supervision de la séparation des tâches accomplies ;
- la gestion des pouvoirs bancaires et des signatures d'autorisation ;
- les activités de financement par dette à court ou long terme.

Au niveau central, la Trésorerie Groupe suit des procédures spécifiques pour ses placements de trésorerie et pour la gestion de l'exposition aux risques de change.

Procédures de gestion des immobilisations

Comme défini dans les objectifs du Contrôle Interne, la sécurité des actifs est identifiée comme une préoccupation de première importance. Pour y répondre, des procédures ont été mises en place au sein du Groupe BIC. Certaines d'entre elles sont décrites ci-dessus.

La présence et la validité des actifs étant essentielles, des consignes sont données aux sites locaux de vérifier les inventaires physiques selon une fréquence régulière à des fins de comparaison avec les systèmes financiers.

En complément du processus d'autorisation d'investissement décrit précédemment, tous les mouvements d'actifs immobilisés (transferts, cessions et ventes) sont régulés selon des procédures dédiées.

Enfin, des règles spécifiques sont prévues pour la gestion des fichiers d'immobilisations, afin de garantir la conformité avec les normes comptables locales et Groupe et pour permettre des activités de contrôle efficaces.

2.4.2.5 Activités de contrôle

Chaque niveau du Groupe BIC est impliqué dans les activités de contrôle pour s'assurer que les règles, les référentiels et les procédures Groupe sont correctement appliqués.

D'autre part, la Direction Contrôle et Audit Interne vérifie tout au long de son plan d'audit annuel qu'aucune divergence majeure avec les procédures Groupe n'existe.

Ce contrôle se tourne aussi bien vers les environnements opérationnels que financiers et met l'accent particulièrement sur :

- la validité des opérations et des transactions, incluant les processus d'autorisation d'engagement des dépenses et investissements ;
- l'exhaustivité du *reporting* des transactions ;
- les correctes évaluations et comptabilisation des opérations pour garantir la mise à disposition et la présentation d'une information fiable.

2.4.3 ACTEURS DE LA GESTION DES RISQUES ET DU CONTRÔLE INTERNE, STRUCTURE(S) SPÉCIFIQUE(S) EN CHARGE/RÔLES RESPECTIFS ET INTERACTIONS

La gestion des risques et du Contrôle Interne mis en place par le Groupe BIC fait partie intégrante de son organisation.

2.4.3.1 Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC, représentant les actionnaires, agit en toutes circonstances dans l'intérêt de la Société. Il revoit et approuve également les objectifs stratégiques de la Société.

2.4.3.2 Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif de BIC est composé d'une équipe de huit dirigeants qui se réunissent régulièrement et travaillent en étroite collaboration avec Gonzalve Bich, Directeur Général, pour définir l'ambition et la stratégie à long terme du Groupe afin de favoriser une croissance rentable :

- *Group Insights, Innovation and Sustainability Officer* – Elizabeth Maul ;
- *Group Supply Chain Officer* – Gary Horsfield ;
- *Group Commercial Officer* – Chester Twigg ;
- *Group Lighter General Manager* – François Clément-Grandcourt ;
- *Chief Financial Officer* – Chad Spooner ;
- *Chief Human Resources Officer* – Mallory Martino ;
- *Global Strategy and Business Development Officer* – Sara LaPorta ;
- *Chief Administrative Officer* – Charles Morgan ;
- *Group Partnerships and New Businesses Officer* – Thomas Brette.



Cette nouvelle structure permet à BIC de bénéficier de l'expérience et de l'expertise collectives de ce groupe de dirigeants talentueux et de réaliser son potentiel de croissance. Pour accroître son efficacité, le Comité Exécutif pourra désormais s'appuyer sur les apports et la perspective d'une équipe de Direction élargie chaque fois qu'une connaissance et une expertise plus approfondies ou plus étendues seront nécessaires.

Le *Group Supply Chain Officer* et le *Group Insights and Innovation Officer* sont directement responsables de la fabrication, du développement de nouveaux produits, de la recherche et de l'assurance qualité.

Le Comité Exécutif surveille également la qualité du processus de Contrôle Interne et la mise en œuvre de la couverture des risques. Il s'assure également, avec le soutien du Directeur Financier du Groupe, que les indicateurs sont consolidés pour mesurer la performance opérationnelle par rapport au budget et, si nécessaire, se concentrer sur les écarts et les mesures correctives qui pourraient devoir être mises en œuvre.

En plus du budget, des prévisions sont préparées et révisées en cours d'année pour suivre l'exécution du budget et comprendre toute dynamique actuelle du marché. Un processus de planification stratégique est en place pour aider à identifier les opportunités de croissance future.

2.4.3.3 Le Comité d'Audit

En soutien du Directeur Général, le Comité d'Audit (cf. § 4.1.2.6. – *Comités du Conseil d'Administration*) effectue notamment une surveillance attentive et régulière des dispositifs de gestion des risques et de Contrôle Interne. Il a la possibilité d'entendre le responsable de l'audit interne afin d'être informé sur le travail, et peut donner son avis sur l'organisation de son service. Il est destinataire d'une synthèse annuelle des recommandations de l'audit interne.

2.4.3.4 La Direction Contrôle et Audit Interne (C&AI)

La Direction Contrôle et Audit Interne reporte opérationnellement au *Chief Financial Officer* et, sur demande, au Comité de Direction et au Président du Conseil d'Administration.

Cette Direction réalise des missions sur les domaines tant financiers qu'opérationnels et émet une appréciation indépendante du degré de conformité avec les politiques, règles et procédures du Groupe. Elle porte son attention sur :

- les revues de cycles commerciaux et de processus opérationnels (dont les ventes et encaissements, les achats et décaissements, les actifs immobilisés, les stocks, la paie, la gestion de la trésorerie ou la procédure d'enregistrement des écritures comptables), tant au niveau des filiales qu'au niveau du siège social ;
- la mesure de l'efficacité des contrôles mis en place par le biais de tests ;
- la coordination de l'amélioration permanente du *Manuel de politiques et procédures internes* avec les responsables fonctionnels ;
- la proposition de conseils et recommandations à des fins d'amélioration des processus existants, ce qui inclut le fait de partager les meilleures pratiques du Groupe.

Cette Direction peut aussi être amenée à intervenir en assistance sur des missions ponctuelles et spécifiques, comme notamment lors d'opérations d'acquisition externe ou de réorganisation interne.

La Direction Contrôle et Audit Interne assure également une assistance sur la prévention et la sensibilisation de la fraude ainsi que des enquêtes sur des cas de fraudes reportés au sein du Groupe BIC.

De plus, la démarche de la Direction C&AI intègre la dimension des systèmes d'information par le biais notamment de revues des accès informatiques et des procédures de continuité d'exploitation.

Une fois par an, la Direction C&AI présente aux auditeurs externes le plan d'audit, leur communique ses mises à jour ainsi que les conclusions des rapports d'audit émis après les interventions sur site.

De plus, la Direction C&AI s'accorde avec la Direction Finance du Groupe et les auditeurs externes pour la couverture de points spécifiques pendant les audits.

a) Travaux réalisés par la Direction C&AI en 2021

Un plan pluriannuel d'audit suivant un principe de rotation est mis en place afin de s'assurer que tous les sites importants et tous les processus majeurs soient revus en moyenne tous les cinq ans.

Le plan 2021 a conduit la Direction C&AI à mener quatre audits d'entités de fabrication et de distribution combinant visites initiales et visites de suivi.

Ces audits ont été menés conformément à la méthodologie et aux procédures d'audit mises en place par la Direction C&AI. Elles intègrent notamment :

- la réalisation de tests (de cheminement et de détail) et d'entretiens avec les intervenants sur les cycles audités selon une approche basée sur les risques ;
- la rédaction d'un rapport postérieur à l'audit dans lequel sont listés sous forme de recommandations les points d'amélioration que le site/la Direction devra considérer, par le biais d'un plan d'action précis et positionné dans le temps. Le rapport de la Direction C&AI est un bon vecteur de communication et joue un rôle important dans la démarche d'amélioration continue des contrôles au travers du Groupe.

Au cours de ces revues, aucune problématique majeure n'a été identifiée. Les recommandations émises dans les rapports d'audit ont mis en évidence des améliorations à apporter à certains contrôles pour en garantir une meilleure efficacité. Les Directions locales ont partagé leurs réponses à ces points d'amélioration tout en proposant des plans d'action ainsi que leurs dates de mise en œuvre et les responsables de leur exécution. Ces mises en application ont ensuite pu être vérifiées, lors de visites de suivi menées par la Direction C&AI. De plus, un suivi trimestriel de l'avancement des plans d'action permet de s'assurer de la mise en œuvre des recommandations relatives aux points d'audit significatifs. Des tableaux de bord sont communiqués trimestriellement aux représentants des catégories et continents. Enfin, les meilleures pratiques en termes de Contrôle Interne rencontrées lors de ces revues font l'objet d'une communication et d'un partage au sein du Groupe.

La Direction C&AI collecte les données renseignées par les filiales et procède à des analyses, notamment dans le but de renforcer l'approche par les risques dans la détermination de son plan d'audit annuel et la réalisation de ses travaux d'audit. Les résultats ainsi obtenus seront partagés avec les Commissaires aux Comptes du Groupe et le Comité d'Audit.

Une synthèse des travaux accomplis dans l'année par la Direction C&AI est présentée au Comité Exécutif, au Comité d'Audit et au Conseil d'Administration. Cette présentation comprend un résumé des principaux points d'audit et recommandations. De plus, elle

propose également une synthèse de l'analyse des risques et de l'avancement de la mise en œuvre des plans d'action.

b) Perspectives et plans d'action pour 2022

La Direction C&AI continuera à porter son attention sur les processus et l'amélioration de leur efficacité, sur les tests d'efficacité opérationnelle des contrôles clés, ainsi que sur l'amélioration du processus général de revue.

Le plan d'audit annuel, préparé par la Direction C&AI et validé par le Comité d'Audit et le Comité Exécutif, intègre la rotation pluriannuelle des revues de sites et de processus. Enfin, la Direction C&AI poursuivra son rôle de coordination pour l'amélioration continue des procédures Groupe, et continuera à être impliquée dans la démarche de gestion des risques.

2.4.3.5 Le Département Risk Management

La Direction des Risques Groupe est rattachée à la Direction Financière du Groupe. Sa mission est de renforcer les capacités et la culture du risque afin de protéger les actifs de l'entreprise et de soutenir la stratégie de BIC. Le département de gestion des risques du Groupe est responsable de la mise en œuvre du cadre de gestion des risques de l'entreprise, du programme de gestion des risques d'assurance et de la fourniture de conseils sur les risques à l'organisation.

La gestion des risques de l'entreprise est un cadre dans lequel les processus, les capacités et la culture sont intégrés au sein de l'organisation afin d'identifier, d'évaluer, d'atténuer, de surveiller et de gérer les risques potentiels non routiniers à l'échelle de l'entreprise qui pourraient avoir un impact sur la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques.

La gestion du risque d'assurance est exercée comme la pratique d'identifier et d'analyser les expositions aux pertes et de prendre des mesures pour minimiser l'impact financier sur le groupe des risques qu'ils imposent *via* le transfert de risques tels que l'assurance et les pratiques de gestion préventive des risques.

Des conseils en matière de risque sont fournis à l'organisation afin de garantir que la prise de décision s'aligne sur l'appétit et la tolérance au risque et d'améliorer la résilience de l'entreprise.

Dans le cadre des activités susmentionnées, la gestion des risques du Groupe coordonne également le suivi des risques en accord avec le Comité Exécutif.

2.4.3.6 Le personnel de la Société

Chaque salarié est impliqué dans le Contrôle Interne en cohérence avec son niveau de connaissance respectif et dispose d'un accès à l'information pour établir, piloter et surveiller le dispositif de Contrôle Interne. Pour les salariés ayant accès à l'Intranet Groupe, les politiques Groupe de Contrôle Interne, y compris le *Manuel de politiques et procédures internes*, sont consultables en ligne.

Pour renforcer l'implication du personnel dans l'organisation du Contrôle Interne de la Société, les Valeurs du Groupe BIC sont affichées sur tous les sites du Groupe afin de les faire partager à tous les salariés.

Des enquêtes d'engagement à l'échelle de la Société sont régulièrement réalisées et couvrent de multiples aspects de l'engagement et évaluent également notre adhésion aux Valeurs de notre entreprise. En 2018, plus de 11 000 collaborateurs ont été invités à participer, dans 59 pays. Le taux de réponse est passé à 93 %, contre 84 % en 2016. L'engagement global des collaborateurs a été évalué favorablement à 84 %, ce qui représente un engagement fort de 4,5 % au-dessus de la norme du marché. Les principaux moteurs de l'engagement global ont été l'évaluation favorable de la volonté de rester au sein de BIC et la recommandation de BIC en tant que bon univers de travail.

Une question sur la diversité et l'inclusion a été ajoutée à l'enquête pour déterminer si les membres de notre équipe croient que BIC offre un univers de travail diversifié et inclusif. La réponse à cette question a été favorable à 82 %.

Les questions sur les Valeurs ont reçu des réponses très favorables dans l'ensemble et ont été particulièrement fortes en ce qui concerne les Valeurs de responsabilité et l'application de l'éthique. Cela a réaffirmé les efforts déployés en 2017 pour réengager les membres de notre équipe sur l'importance des principes qui sous-tendent le Code d'éthique du Groupe BIC.

La Charte d'éthique du Groupe BIC est mise à la disposition de tous les salariés sur l'Intranet du Groupe. La charte et son guide d'utilisation ont fait l'objet d'une révision en 2014. Le Conseil d'Administration en a pris acte et a réaffirmé, en tant que de besoin, l'importance des principes d'action et de comportement visés par la charte. Le Comité Exécutif a validé cette charte ainsi que toute procédure et politique qui en découle pour ensuite les diffuser au sein du Groupe BIC.

Une politique Groupe de lutte contre la corruption a également été mise à disposition de tous les salariés sur le site Intranet du Groupe en 2016, précisant que le Groupe BIC interdit toute forme de pot-de-vin et de corruption préservant ainsi sa réputation d'intégrité.

En 2017, des formations en ligne sur les thèmes de la lutte contre la corruption et le Code déontologique ont été suivies par la plupart des collaborateurs dans tous les marchés où BIC est présent.

Depuis juillet 2017, un prestataire indépendant gère pour le Groupe BIC une nouvelle plateforme accessible par Internet ou par téléphone : la ligne d'alerte *BIC Speak-up*. Ce nouveau canal alternatif est disponible pour tous les collaborateurs du Groupe BIC souhaitant remonter des informations de manière anonyme et confidentielle s'ils le souhaitent (et si la législation locale l'autorise). C'est un moyen de communication efficace pour les équipes, qui permet au Groupe BIC de renforcer la diffusion de son éthique et de promouvoir la sécurité et la sûreté de chacun.

Une Charte de la Diversité, partagée par toutes les entités, précise l'engagement que le Groupe BIC prend pour améliorer et sensibiliser en permanence les collaborateurs sur l'importance de la diversité. Elle a aussi pour but d'encourager la prévention de la discrimination sur les lieux de travail.



2.4.4 ASSURANCE – COUVERTURE DES RISQUES

2.4.4.1 Assurance

Le Groupe BIC (le « Groupe ») utilise l'assurance à titre de solution de financement du risque aux fins de transférer ses principaux risques au marché de l'assurance par le biais d'une série de contrats d'assurance placés auprès d'assureurs de renom. Le Groupe procède à ce transfert à deux niveaux : via un programme d'assurance international couvrant l'ensemble des filiales du Groupe, sauf interdiction légale, et par l'intermédiaire de contrats placés au niveau local pour répondre à l'obligation d'assurance, le cas échéant. Par ailleurs, certaines filiales locales peuvent mettre en place une couverture d'assurance supplémentaire pour des besoins spécifiques et/ou spécifiques.

L'objectif du programme d'assurance international du Groupe BIC est de développer une gestion des risques et une couverture d'assurance systématiquement élevées pour toutes les entités opérationnelles BIC. Cette politique doit permettre de protéger les actifs et, par conséquent, les revenus contre des risques susceptibles d'être assurables ou contrôlables.

Le Groupe BIC dispose des programmes d'assurance internationaux primaires suivants :

- assurance responsabilité civile pour les risques relatifs aux produits couvrant les pertes liées à des sinistres corporels et des dommages aux biens de tiers, y compris la responsabilité opérationnelle et produits ;
- assurance « Atteintes à l'environnement » relative à la pollution graduelle et à la pollution accidentelle ;
- assurance « Dommages aux biens et Pertes d'exploitation » couvrant les risques de pertes dues à des incendies, des explosions, des inondations ou d'autres catastrophes naturelles ; en règle générale, la couverture se fonde sur l'évaluation d'un coût de remplacement du bien assuré. Certaines couvertures peuvent toutefois être contractuellement soumises à un plafond de garantie et/ou à des limites secondaires d'indemnisation ;

- assurance « Transport » couvrant la perte ou le vol de biens et/ou de produits au cours de leur transport ;
- assurance « Vol et détournements » couvrant les risques de fraude, de vol et de détournements ;
- assurance « Responsabilité civile liée aux pratiques d'emploi » couvrant les présomptions de discrimination, de licenciement abusif et de harcèlement sexuel.

Le Groupe BIC dispose d'autres types de couverture d'assurance selon les obligations légales en vigueur dans les pays où il opère.

L'estimation du coût global externe de la politique d'assurance centralisée du Groupe BIC s'élève à environ 4,4 millions d'euros.

2.4.4.2 Auto-assurance

Le Groupe BIC auto-assure et retient également une partie de ses risques, notamment sous la forme de franchises d'assurance, de réserves ou d'autres expositions qui ne peuvent pas être assurées sur le marché traditionnel.

Aux États-Unis, BIC Corporation détient à 100% une filiale d'assurance captive, *SLS Insurance Company Limited* (SLS), qui couvre un certain nombre de catégories spécifiques de risques aux États-Unis, dont :

- responsabilité civile commerciale générale et produits couvrant les dommages corporels ou matériels supposés de tiers ;
- assurance DIC/DIL différence de conditions/différences de limites en complément de certaines autres polices d'assurance traditionnelles et/ou les franchises ;
- assurance *Medical Stop Loss* concernant le programme de couverture santé des salariés ;
- assurance en application de la loi TRIA (loi sur l'assurance du risque terroriste) couvrant les risques NBCR (terrorisme nucléaire, biologique, chimique et radiologique). Le montant des provisions pour couvrir ces risques est limité à 5 millions de dollars américains, ce qui permet d'étendre la couverture traditionnelle du risque terroriste de BIC.

Les autres filiales du Groupe BIC sont assurées par les schémas traditionnels.



DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE : NOTRE RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, SOCIALE ET SOCIÉTALE

| | |
|---|------------|
| 3.1. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ^[DPEF] | 72 |
| 3.1.1 L'histoire du programme BIC de Développement Durable | 72 |
| 3.1.2 <i>Writing the Future, Together</i> , un engagement à 2025 | 73 |
| 3.1.3 Gouvernance des politiques et des mesures mises en œuvre pour prévenir, atténuer et remédier aux principaux risques RSE ^[DPEF] | 81 |
| 3.2. NOS PRODUITS ^[DPEF] | 83 |
| 3.2.1 L'économie circulaire chez BIC : la philosophie des « 4 R » | 83 |
| 3.2.2 La philosophie des « 4 R » appliquée aux produits ^[DPEF] | 85 |
| 3.2.3 La philosophie des « 4 R » appliquée aux emballages | 88 |
| 3.2.4 La sécurité de nos produits ^[DPEF] | 89 |
| 3.2.5 Des produits conçus pour répondre et anticiper les attentes des consommateurs ^[DPEF] | 92 |
| 3.3. NOS SITES INDUSTRIELS ET BUREAUX ^[DPEF] | 94 |
| 3.3.1 Risques et opportunités ^[DPEF] | 94 |
| 3.3.2 Politiques et systèmes de management ^[DPEF] | 94 |
| 3.3.3 Mesures de maîtrise des impacts environnementaux, résultats et perspectives ^[DPEF] | 95 |
| 3.4. NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE ^[DPEF] | 102 |
| 3.4.1 Effectifs | 102 |
| 3.4.2 Partage des Valeurs | 104 |
| 3.4.3 Santé/sécurité et bien-être au travail ^[DPEF] | 104 |
| 3.4.4 Développement des collaborateurs ^[DPEF] | 108 |
| 3.4.5 Système de rémunération | 109 |
| 3.4.6 Diversité, équité et inclusion | 110 |
| 3.4.7 Dialogue social | 112 |
| 3.5. ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR ^[DPEF] | 113 |
| 3.5.1 Démarche d'achats responsables | 113 |
| 3.5.2 Respect des Droits de l'Homme au travail ^[DPEF] | 114 |
| 3.5.3 Conduite des affaires et lutte contre la corruption ^[DPEF] | 116 |
| 3.5.4 Lobbying responsable et participation aux groupes de travail et aux réflexions sectoriels | 117 |



| | |
|--|------------|
| 3.6. NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL | 119 |
| 3.6.1 Rendre nos produits accessibles au plus grand nombre | 119 |
| 3.6.2 L'engagement du Groupe en faveur des communautés | 119 |
| 3.7. REPORTING CLIMAT | 123 |
| 3.7.1 Gouvernance | 123 |
| 3.7.2 Stratégie | 124 |
| 3.7.3 Gestion des risques | 127 |
| 3.7.4 Méthode de mesure, indicateurs et objectifs | 127 |
| 3.8. REPÈRES ^[DPEF] | 131 |
| 3.8.1 Tableau récapitulatif de la déclaration de performance extra-financière ^[DPEF] | 131 |
| 3.8.2 Notations extra-financières | 133 |
| 3.8.3 Périmètre et choix des indicateurs | 133 |
| 3.8.4 Taxonomie européenne : Périmètre et méthodologie | 136 |
| 3.8.5 Table des indicateurs | 137 |
| 3.8.6 Rapport de l'un des Commissaires aux Comptes, désigné comme organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière | 140 |

Comment lire le reporting extra-financier et la Déclaration de Performance Extra-Financière de BIC

BIC a fait le choix de présenter les éléments demandés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017⁽¹⁾ dans différents chapitres de son rapport de gestion afin de faciliter la compréhension du lecteur.

| Modèle d'affaires | L'extrait du rapport intégré présente le modèle d'affaires de BIC. |
|-------------------|---|
| Risques majeurs | Le Chapitre 2.1 présente également les risques majeurs pour BIC. |
| Risques RSE | La Rubrique 3.8.1 fournit la liste et la description des Risques RSE identifiés au titre de la DPEF. |
| Chapitre 3 | <p>Ce chapitre contient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une description des enjeux de développement durable en introduction de chaque rubrique ; • les risques identifiés au titre de la Déclaration de Performance Extra-Financière et les opportunités liées dans la rubrique « Risques et Opportunités » ; • une description des politiques et mesures mises en œuvre dans les rubriques « Politiques, mesures, résultats et perspectives ». <p>Elles incluent les procédures de diligence raisonnables permettant d'identifier, prévenir et atténuer la survenance des risques ou de saisir des opportunités identifiées. Sont aussi inclus les résultats de ces politiques, dont des indicateurs clés de performance, et les perspectives, le cas échéant.</p> |



En 2020, BIC a présenté son premier *reporting* climat (Rubrique 3.7) en cohérence avec les lignes directrices proposées par la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD). Par conséquent, les rubriques de cette section reprennent celles proposées par la TCFD plutôt que la structure ci-dessus.

BIC identifie les informations explicitement demandées par la Déclaration de Performance Extra-Financière par le sigle [DPEF] et [DPEF risque x]. Le Groupe a également fait le choix de continuer à présenter l'ensemble des plans d'action liés à son Programme de Développement Durable. Cela inclut ceux qui ne contribuent pas *stricto sensu* à prévenir ou atténuer un risque majeur. Le Groupe a cependant réorganisé ce chapitre pour donner la priorité au *reporting* relatif à la Déclaration de Performance Extra-Financière.

Un tableau synthétique de la Déclaration de Performance Extra-Financière est également disponible à la rubrique 3.8.1.

Principaux risques et opportunités RSE [DPEF]

BIC identifie neuf risques extra-financiers principaux liés à ses activités et à l'usage des biens et services qu'il fabrique et distribue :

1. Risques liés au plastique : déchets plastiques et épuisement de la ressource [DPEF risque 1] (voir rubrique 3.2.1.1) ;
2. Risques liés au changement climatique [DPEF risque 2] (voir rubrique 3.3.3.1) ;

3. Risques liés à la sécurité des produits et à la santé-sécurité des consommateurs [DPEF risque 3] (voir rubrique 3.2.4.1) ;
4. Risques liés à la santé et sécurité des salariés [DPEF risque 4] (voir rubrique 3.4.3.1) ;
5. Risques liés au non-respect des droits humains (travail des enfants, conventions internationales et l'OIT) [DPEF risque 5] (voir rubrique 3.5.2.1) ;
6. Risques liés aux pratiques déloyales (corruption) [DPEF risque 6] (voir rubrique 3.5.3.1) ;
7. Risques sur l'environnement liés à nos opérations [DPEF risque 7] (voir rubrique 3.3.1) ;
8. Risques liés à la réputation et à la marque [DPEF risque 8] (voir rubrique 3.2.5.1) ;
9. Risques liés aux collaborateurs expérimentés et aux compétences [DPEF risque 9] (voir rubrique 3.4.4.1).

Les risques liés à l'évasion fiscale n'ont pas été identifiés parmi les principaux risques RSE de BIC.

La méthode d'identification et d'évaluation du niveau de criticité de ces risques est décrite au chapitre 2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Le tableau récapitulatif de la Déclaration de Performance Extra-Financière du Groupe (voir rubrique 3.8.1) présente de manière synthétique les éléments demandés par le décret n° 2017-1265 du 9 août 2017⁽¹⁾.

(1) Dans le cadre de l'application de l'ordonnance n° 2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières par certaines grandes entreprises et certains groupes d'entreprises.



3.1. PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ^[DPEF]

Le développement durable est profondément ancré dans les Valeurs de BIC et fait partie intégrante de ses activités au quotidien. Il a joué un rôle déterminant depuis près de 20 ans, en orientant sa stratégie notamment en matière sociale et sociétale.

En cohérence avec sa Raison d'être, l'ambition de BIC est de s'assurer qu'il a un impact limité sur l'environnement et la société en contribuant positivement sur le long terme à la vie de ses salariés et à la planète.

Par son programme *Writing the Future, Together*, BIC souhaite capitaliser sur ses efforts initiaux et entend renforcer son implication en matière de Développement Durable à travers cinq engagements pour la période 2018-2025.

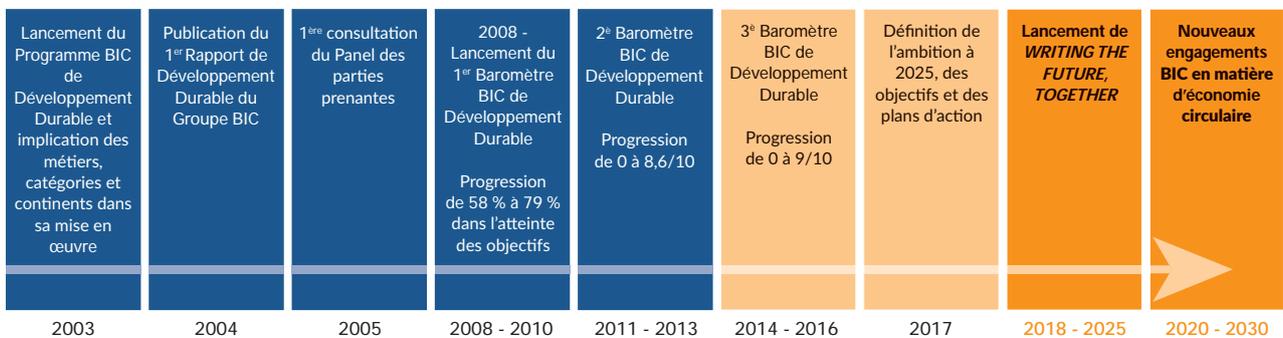
3.1.1 L'HISTOIRE DU PROGRAMME BIC DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lancé en 2003, le Programme BIC de développement durable n'a cessé d'évoluer pour tenir compte des grands défis environnementaux et humains et les attentes des parties prenantes. Il bénéficie également de la R&D, de l'innovation et des évolutions des activités du Groupe.

Il couvre l'ensemble des enjeux de développement durable ⁽¹⁾ auxquels BIC doit répondre afin d'exercer sa responsabilité d'entreprise. Un *reporting* dédié assure le suivi des performances du

Groupe dans une dynamique d'amélioration continue. Depuis 2018, les cinq engagements qui composent l'ambition *Writing the Future, Together* animent le programme. En 2020, ce programme a été renforcé par engagements supplémentaires afin de transformer fondamentalement l'utilisation du plastique au sein du Groupe.

C'est également à travers son Programme de Développement Durable que le Groupe contribue aux Objectifs de développement durable de l'ONU (voir aussi Rubrique 3.1.2.1).



(1) Les principaux risques RSE liés aux activités et à l'usage des biens et services de BIC sont présentés dans le chapitre « Gestion des risques » en page 48.



3.1.1.1 Notre ambition

« Chez BIC, nous croyons en des solutions simples, innovantes et fiables pour tous, partout dans le monde. Et nous croyons qu'il faut agir de façon responsable en ayant à l'esprit la planète, la société et les générations futures.

Le développement durable fait partie de nos Valeurs et de nos activités au quotidien. Il est par ailleurs intégré dans notre Raison d'être. Notre engagement en faveur du développement durable est un engagement de long terme et de grande ampleur.

Notre ambition est de nous assurer que nous limitons notre impact sur la planète et que nous nous engageons pour nos salariés et la société, simplement parce que c'est la seule manière de faire.

Nous pensons que les éléments suivants sont essentiels pour façonner notre entreprise de demain et nous assurer de créer un futur durable pour tous :

- favoriser l'innovation durable dans les produits ;
- agir contre le changement climatique ;
- offrir à nos salariés un environnement de travail sûr ;
- rendre notre chaîne d'approvisionnement plus responsable ; et
- renforcer notre engagement envers l'éducation. »

3.1.2 WRITING THE FUTURE, TOGETHER, UN ENGAGEMENT À 2025

En 2017, BIC a défini des engagements ambitieux qui lui permettront de créer de la valeur sur le long terme au bénéfice de toutes ses parties prenantes. Pour cela le Groupe s'est appuyé sur les fondements de son Programme de Développement Durable – l'évaluation de la matérialité des enjeux et la prise en compte des Objectifs de Développement Durable de l'ONU. Il tient ainsi compte des exigences réglementaires, de la consultation de parties prenantes et des enseignements tirés de *benchmarks* réguliers.

Cette vision est inscrite dans le programme *Writing the Future, Together* portée par l'ambition du Groupe en matière de développement durable (voir Rubrique 3.1.1.1) et déclinée en cinq engagements. Ces engagements font partie intégrante de la stratégie et du plan *Horizon* :

LES ENGAGEMENTS DE WRITING THE FUTURE, TOGETHER

#1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC® (ODD 3, 6, 8, 12, 14, 15) :

- d'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée (ODD 3, 6, 8, 12) ;
- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025 (ODD 14, 15) ;
- d'ici 2025, BIC aura 100 % de ses emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables (ODD 14, 15).

#2 Agir contre le changement climatique : d'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable (ODD 7, 8, 9, 12, 13) ;

#3 S'engager pour la sécurité au travail : d'ici 2025, BIC vise zéro accident sur l'ensemble de ses sites (ODD 3, 8) ;

#4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs : d'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace (ODD 8, 12, 16) ;

#5 S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation : d'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde (ODD 1, 4, 5, 6, 8, 13).



 **LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE FLAME FOR LIFE – FER DE LANCE DE L'INNOVATION RSE**

Aligné sur *Writing the Future, Together*, le Programme de Développement Durable de la division *Flame for Life* est conduit dans un esprit d'innovation et d'exploration. La démarche repose sur les principes suivants :

- se baser sur des données scientifiques validées ;
- explorer de nouvelles voies et envisager toutes les options ;
- améliorer les pratiques par le biais de projets pilotes ;
- couvrir les enjeux sociaux et environnementaux ;
- s'ouvrir aux parties prenantes et des partenariats ;
- maintenir la transparence.

La transformation des pratiques est menée à chaque étape du cycle de vie des produits. Cette approche permet de traiter les trois enjeux majeurs de BIC que sont le changement climatique, l'épuisement des ressources et la réduction des pollutions plastiques. De plus, le Groupe a lancé des projets pilotes d'accompagnement de certains de ses fournisseurs pour améliorer leur démarche RSE.

Le Programme de Développement Durable *Flame for Life* a été conçu autour de projets pilotes. Ils évoluent au fur et à mesure de retours d'expérience et, lorsque des résultats probants sont obtenus, ils sont utilisés à plus grande échelle. L'une des réalisations phares de ce programme est la conception du briquet BIC® Maxi Ecolutions®, dont chaque composant a été passé en revue pour voir ceux dont la modification a le plus d'impact et amélioré soit par le recours à des matières recyclées ou biosourcées, ou par le non-recours à certains colorants. Et, comme tous les briquets BIC®, il est fabriqué dans une usine approvisionnée à 100 % en électricité d'origine renouvelable.

3.1.2.1 Tableau de bord d'avancement [DPEF]

WRITING THE FUTURE, TOGETHER

| 5 Engagements | Point d'étape à fin décembre 2021 | Autres éléments de démarche et de performance | § | ODD (a) | Risques RSE couverts (b) |
|---|--|--|---------|--|--|
|  <p>D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits BIC® sera améliorée.</p> <p>D'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025.</p> <p>D'ici 2025, BIC aura 100 % de ses emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables.</p> | <p>L'outil EMA (c) est utilisé dans tous les projets d'innovation pour évaluer et améliorer les impacts environnementaux et sociétaux des produits.</p> <p>12 produits ont été améliorés en 2021.</p> <p>L'outil d'évaluation et d'amélioration des performances RSE des emballages a été finalisé et intégré aux modèles opérationnels. Tous les nouveaux programmes d'innovation sont désormais évalués.</p> | <ul style="list-style-type: none"> 4,0 % de matières recyclées ou alternatives pour les produits BIC® (4,3 % en 2020). 59,6 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur. 52,1 % de contenu en recyclé des emballages plastiques. 95,6 % d'emballages sans PVC. 97,4 % d'emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées. 16 produits BIC® labellisés NF Environnement. À fin 2021, plus de 64 millions de stylos collectés via TerraCycle en Europe, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande. 18 matières alternatives testées. | 3.2.1.2 |       | <p>[DPEF risque 3]: risques liés à la sécurité des produits et santé-sécurité des consommateurs.</p> <p>[DPEF risque 1]: risques liés au plastique.</p> <p>[DPEF risque 2]: risques liés au changement climatique.</p> |



(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.

(c) Environmentally & socially Measurable Advantage (Avantage mesurable sur l'environnement et la société).



WRITING THE FUTURE, TOGETHER

| 5 Engagements | Point d'étape à fin décembre 2021 | Autres éléments de démarche et de performance | § | ODD ^(a) | Risques RSE couverts ^(b) |
|--|--|--|---------|--|---|
|  <p>D'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable.</p> | 79 % d'électricité d'origine renouvelable. | <p>L'utilisation d'électricité d'origine renouvelable (ENR) par BIC fait partie d'une approche globale en matière d'énergie qui couvre également l'efficacité énergétique des opérations.</p> <p>Quinze projets d'efficacité énergétique ont été lancés en 2021. Ces projets comprenaient le remplacement des ampoules par des ampoules LED, l'optimisation des processus et l'installation de nouveaux équipements plus économes en énergie.</p> <p>En termes d'efficacité énergétique, le Groupe continue de progresser. Au cours des 10 dernières années, la consommation d'énergie par tonne de produits a diminué de 5,9 %.</p> <p>La légère diminution du recours à l'électricité renouvelable est due à une augmentation de la consommation d'électricité des usines qui n'ont pas encore recours aux sources renouvelables (Cello, Mexico, Bizerte).</p> | 3.3.3.1 |      | <p>[DPEF risque 2] : risques liés au changement climatique.</p> <p>[DPEF risque 1] : risques liés aux plastiques.</p> |

(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.

WRITING THE FUTURE, TOGETHER

| 5 Engagements | Point d'étape à fin décembre 2021 | Autres éléments de démarche et de performance | § | ODD ^(a) | Risques RSE couverts ^(b) |
|--|--|--|---------|--|--|
|  <p>D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites.</p> | La démarche santé-sécurité continue de s'étendre dans le Groupe. | <p>Le Groupe est membre de « Vision 0 », programme de l'Association Internationale de Sécurité sociale.</p> <p>Tous les mois, les directeurs d'usine ainsi que leur responsable HSE participent à une réunion téléphonique, afin de mesurer les progrès accomplis et partagent leurs expériences.</p> <p>Élargissement de la culture santé-sécurité aux équipes de ventes.</p> <p>Ajout de la dimension santé-sécurité dans la procédure des <i>due diligences</i> en fusion et acquisition.</p> <p>Intégration de la démarche HSE du Groupe dans le processus d'accueil de nouveaux employés de BIC.</p> <ul style="list-style-type: none"> • 50 accidents parmi les salariés de BIC et 8 accidents parmi les travailleurs intérimaires. • 1,99 : taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC et intérimaires. • 0,11 : taux de gravité des accidents du travail – par millier d'heures travaillées – effectifs BIC. • 40 sites avec 0 accident. | 3.4.3.2 |   | [DPEF risque 4] : risques liés à la Santé-Sécurité des salariés. |



(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.



WRITING THE FUTURE, TOGETHER

| 5 Engagements | Point d'étape à fin décembre 2021 | Autres éléments de démarche et de performance | § | ODD ^(a) | Risques RSE couverts ^(b) |
|--|---|---|---------|--|---|
|  <p>D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace.</p> | À fin 2021, 52,3 % des fournisseurs stratégiques sont intégrés au programme d'achats responsables ^(d) . | <p>Évaluations ESG (outil EcoVadis) des fournisseurs stratégiques depuis 2011.</p> <p>Programme d'audit RSE des fabricants sous contrat global ou local.</p> <p>Formation des équipes achats aux impacts environnementaux et sociaux des filières et sensibilisation aux pratiques d'achats responsables.</p> <p>Analyse de chaînes de valeur de 9 matières premières et 26 fournisseurs avec l'identification des zones d'approvisionnement les plus à risques pour la fabrication de briquets.</p> <p>Consultation de plus de 30 parties prenantes compétentes afin d'identifier les actions nécessaires à l'exploitation d'une chaîne d'approvisionnement plus responsable.</p> <p>Identification de solutions pour la réduction des risques pour chaque catégorie de matériaux (métal, gaz et plastique).</p> | 3.5.1.2 |    | [DPEF risque 5] : risques liés au non-respect des Droits Humains (travail des enfants, conventions internationales de l'OIT). |
|  <p>D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde.</p> | Les conditions d'apprentissage de plus de 158 millions d'enfants ont été améliorées depuis 2018 à travers des actions directes auprès des enfants ou auprès des enseignants et des parents. | <p>Développement de fiches d'activités et d'ateliers à destination des enseignants sur des thèmes variés tels que le développement durable, le développement de la motricité, des exercices de codage ou encore d'écriture.</p> <p>Accompagnement des communautés les plus démunies par la fourniture de matériels scolaires (papeterie, supports éducatifs) et mobiliers de classe.</p> <p>Animation d'ateliers dans des écoles pour sensibiliser à l'importance de l'éducation, de l'écriture et la créativité, la production d'écrits ou des concours de coloriage avec thématiques à destination des plus jeunes.</p> <p>73 % des actions de mécénat (dons de produits, dons financiers, compétences) portées par les entités locales au bénéfice des communautés ou par la Fondation d'entreprise BIC sont en faveur de l'éducation (77 % en valeur) ^(c).</p> | 3.6.2.1 |       | |

(a) Objectifs de Développement Durable de l'ONU.

(b) Risques RSE identifiés dans le cadre de la DPEF.

(c) Sont considérées pour cet indicateur toutes les actions de mécénat en faveur de l'éducation, y compris celles réalisées dans le cadre de l'engagement #5.

(d) Hors Cello Pens, BIC Graphic, les entités nouvellement acquises et certains OEM.



3.1.2.2 Grâce à *Writing the Future, Together*, BIC contribue aux Objectifs de Développement Durable de l'ONU



OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



| | |
|---|---|
| #1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®. | D'ici 2025, l'empreinte environnementale et/ou sociale des produits BIC® sera améliorée. |
| #2 Agir contre le changement climatique. | D'ici 2025, BIC utilisera 100 % d'électricité renouvelable. |
| #3 S'engager pour la sécurité au travail. | D'ici 2025, BIC vise zéro accident sur ses sites. |
| #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs. | D'ici 2025, BIC continuera à travailler de manière responsable avec ses fournisseurs stratégiques pour assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace. |
| #8 S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation. | D'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde. |

| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 | 13 | 14 | 15 | 16 | 17 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|----|----|----|----|----|
| | | x | | | x | | x | | | | x | | x | x | | |
| | | | | | | | x | x | x | | x | x | | | | |
| | | x | | | | | x | | | | | | | | | |
| | | | | | | | x | | | | x | | | | x | |
| x | | | x | x | x | | x | | | | | x | | | | |

Le tableau ci-dessus présente la façon dont *Writing the Future, Together* contribue aux ODD de l'ONU. BIC contribue principalement aux deux objectifs ODD suivants, notamment grâce aux produits, grâce à son programme de veille et de conformité, qui assure des produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement (voir Rubrique 3.2).

ODD 8. Travail décent et croissance économique. BIC contribue en concevant des produits et en développant des modes de production qui privilégient l'utilisation efficace des ressources et le recours aux matières recyclées (voir Rubrique 3.2.2).

ODD 12. Consommation et production responsables. BIC contribue, au travers de son programme d'éco-conception, à la mise à disposition des consommateurs d'informations pour guider leurs choix.

Par ailleurs, le Groupe apporte également sa contribution aux objectifs de Développement Durable de l'ONU suivants, sur le périmètre direct de ses activités ou dans sa sphère d'influence directe :

- ODD 1.** Fin de la pauvreté ;
- ODD 3.** Bonne santé et bien-être ;
- ODD 4.** Éducation de qualité ;
- ODD 5.** Égalité entre les sexes ;

- ODD 6.** Eau propre et assainissement ;
- ODD 7.** Énergie propre et à un coût abordable ;
- ODD 9.** Industrie, innovation et infrastructure ;
- ODD 10.** Inégalités réduites ;
- ODD 13.** Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ;
- ODD 14.** Vie aquatique ;
- ODD 15.** Vie terrestre ;
- ODD 16.** Paix, justice et institutions efficaces.

BIC le fait :

- en produisant les produits simples et fiables qui répondent à des besoins essentiels accessibles à tous ;
- en menant des initiatives en faveur de l'accompagnement des collaborateurs ;
- en proposant des produits et des programmes divers pour favoriser l'accès à l'éducation ;
- en déployant ses programmes de réduction des impacts environnementaux de ses usines ;
- en assurant le respect des Droits de l'Homme dans ses usines et par ses fournisseurs et sous-traitants ; et
- par l'action de sa Fondation d'entreprise.

3.1.3 GOUVERNANCE DES POLITIQUES ET DES MESURES MISES EN ŒUVRE POUR PRÉVENIR, ATTÉNUER ET REMÉDIER AUX PRINCIPAUX RISQUES RSE ^[DPEF]

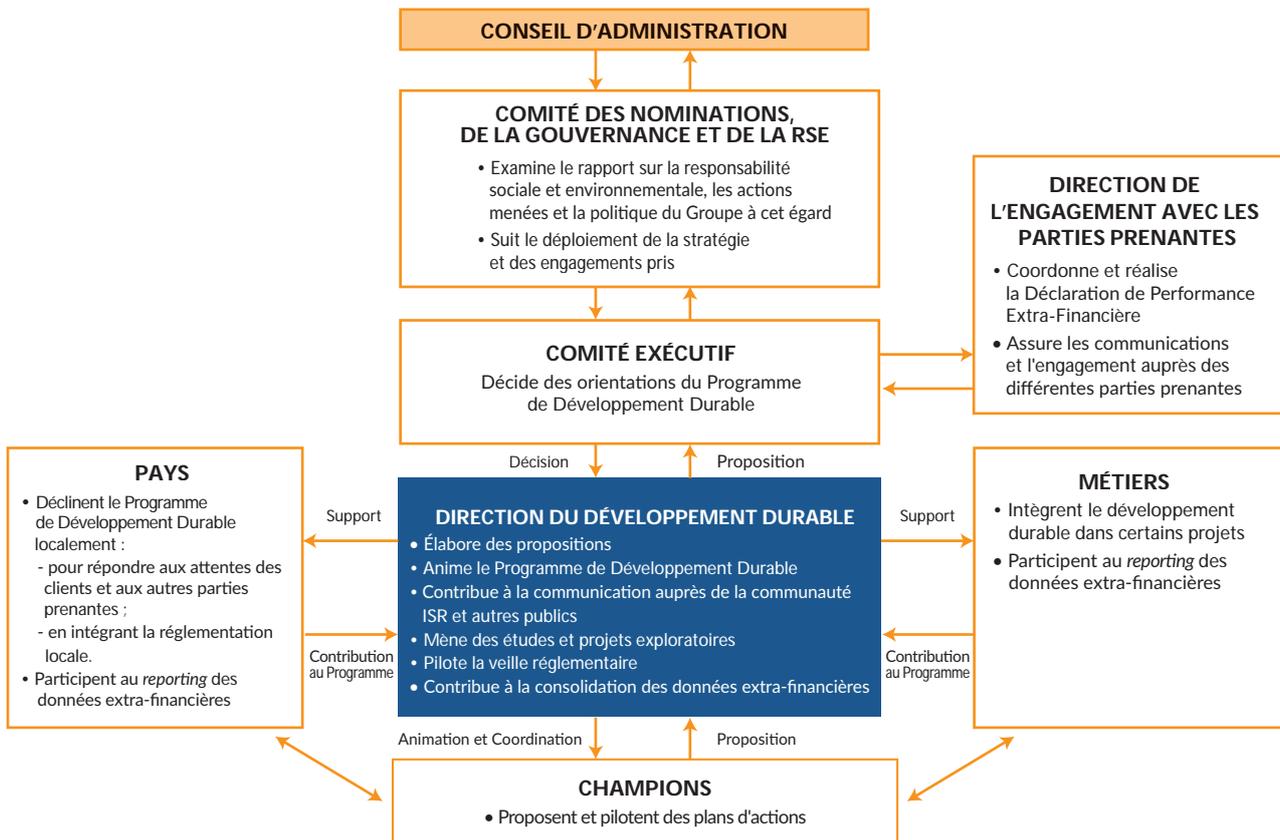
3.1.3.1 Le développement durable au cœur des systèmes décisionnels

Le développement durable est intégré aux systèmes décisionnels de l'entreprise sous l'angle des risques à maîtriser et des opportunités à explorer. Les sujets liés au développement durable sont régulièrement abordés lors des réunions du Comité Exécutif, notamment :

- les enjeux liés au plastique ;
- le programme *Writing the Future, Together* ;
- le développement de produits responsables ;
- l'avancement des autres programmes de Développement Durable (communication responsable, sujets émergents, etc.).

Le Programme de Développement Durable, ses objectifs et son niveau d'avancement sont présentés au moins une fois par an au Conseil d'Administration et aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale. En 2021, le Conseil d'Administration a revu l'état d'avancement des engagements *Writing the Future, Together*. Par ailleurs, le Comité d'Audit est informé des politiques et des programmes mis en œuvre.

Depuis 2017, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE examine les actions menées par le Groupe dans le cadre de son Programme de Développement Durable. Il suit aussi la mise en œuvre de la stratégie *Writing the Future, Together* et les actions du Groupe en matière d'innovation responsable, d'économie circulaire et de développement de nouveaux produits responsables.



La Direction du Développement Durable de BIC fait désormais partie du pôle « Group Insights & Innovation & Sustainability ». Celui-ci est centré sur les produits et l'innovation. Les équipes de la Direction du Développement Durable, tout en poursuivant leurs missions transverses, travaillent au plus proche des équipes

innovation et conception des produits. Ainsi, elles leur viennent en aide au quotidien pour faciliter l'innovation responsable et accélérer l'amélioration de l'empreinte environnementale et/ou sociétale des produits.



3.1.3.2 Être à l'écoute des investisseurs et actionnaires

La stratégie d'engagement de BIC auprès des parties prenantes est mise en œuvre par le Vice-Président de l'Engagement des parties prenantes du Groupe et la Direction Générale de BIC. L'objectif de cette stratégie est d'établir et de renforcer les relations avec les investisseurs financiers et les initiatives multipartites en participant régulièrement aux conférences, *roadshows* et *webinaires* ESG. Cette stratégie sert à anticiper les attentes des parties prenantes et à identifier également les collaborations futures.

En 2021, les jalons majeurs de la stratégie d'engagement des parties prenantes ont été posés :

- l'adhésion au Pacte mondial des Nations unies ;
- le renouvellement de l'engagement français pour le climat ; et
- le soutien à la TCFD (BIC est *TCFD supporter*).

En outre, année après année, BIC respecte son engagement de répondre aux questions des agences de notation extra-financière suivantes :

Vigéo - *Sustainalytics* - MSCI - GAIA - FTSE

Les résultats obtenus en 2021 sont notamment :

- une notation *MSCI* AAA ;
- une réduction du risque ESG global de 0,8 point dans la notation du risque ESG de *Sustainalytics* 2021 ;
- un solide score *Vigéo* de 56 ; et
- un score de qualité « 1 » dans la catégorie environnementale d'ISS ESG.

3.1.3.3 Reporting des activités de BIC au regard de la taxonomie verte européenne

Dans cette section, le Groupe publie les informations demandées par le règlement européen 2020/852 du 18 juin 2020.

La méthodologie retenue par BIC pour identifier les activités éligibles et les chiffres d'affaires associés est décrite en rubrique 3.8.4.

Détail des activités éligibles

Chiffre d'affaires éligible

BIC est engagé dans la transition écologique. Cependant, ses activités ne correspondent pas directement à celles retenues dans l'acte délégué sur le climat, pour lequel les activités les plus émettrices sur les *scopes* 1 et 2 avec un potentiel de transformation ont été priorisées. Ainsi, la part du chiffre d'affaires éligible de BIC pour l'année 2021 est nulle.

Dépenses d'investissements (CapEx) et dépenses d'exploitation (OpEx)

Les dépenses d'investissement et d'exploitation éligibles de BIC concernent principalement les dépenses liées aux activités de la taxonomie verte européenne suivantes :

- installation, entretien et réparation d'équipements d'efficacité énergétique ;
- construction de nouveaux bâtiments ;
- installation, entretien et réparation d'instruments et de dispositifs de mesure, de régulation et de contrôle de la performance énergétique des bâtiments ;
- recherche, développement et innovation en lien avec les attentes du marché.

Ainsi, la part des dépenses d'investissement éligibles BIC pour l'année 2021 s'élève à 17 % sur un total de 75 millions d'euros (voir Note 2 des comptes consolidés, Chapitre 6.1).

La part des dépenses d'exploitation éligibles de BIC pour l'année 2021 représente 0,04% sur un total de 411 millions d'euros (voir Note 4 des comptes consolidés, Chapitre 6.1), par conséquent non significative.

À noter que conformément à la taxonomie européenne, les dépenses d'exploitation prises en compte sont définies comme les coûts directs non capitalisables et comprennent les frais de recherche et développement, les coûts de rénovation des bâtiments, les frais de maintenance et réparation, les loyers présentés au compte de résultat et toute autre dépense liée à l'entretien quotidien des actifs.



3.2. NOS PRODUITS ^[DPEF]

BIC fabrique et commercialise des produits de consommation courante légers durables et accessibles à tous. Ces produits ont, dès l'origine, été conçus et fabriqués avec le strict minimum de matière première.

Chez BIC, cette démarche est retranscrite dans sa philosophie des 4 R (Réduire, recourir aux matières Recyclées ou alternatives, Recharger, Recycler) issue des principes d'économie circulaire. À travers son programme *Writing the Future, Together*, le Groupe va plus loin. Il s'engage à accélérer l'intégration de matières recyclées ou alternatives dans ses produits et à assurer l'amélioration de leurs performances environnementales, sociales et sociétales. L'outil EMA (*Environmentally & socially Measurable Advantage*), le tableau de bord durable du Groupe, a été intégré aux processus de conception des produits.

BIC participe également au développement de l'économie circulaire en développant des partenariats pour l'utilisation de matières premières secondaires. Il participe aussi à la création d'une filière pilote de recyclage et de réindustrialisation (*Sustainable remanufacturing*) des produits de papeterie, des rasoirs et des briquets.

Les produits BIC® sont conçus pour satisfaire et anticiper les attentes de tous les consommateurs des pays matures comme des pays émergents. BIC déploie également les mesures nécessaires pour maintenir son image de marque et protéger sa réputation.

3.2.1 L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE CHEZ BIC : LA PHILOSOPHIE DES « 4 R »

L'économie circulaire consiste à produire des biens et des services de manière durable en limitant la consommation et le gaspillage des ressources et la production de déchets. Il s'agit de passer d'une société basée sur un modèle linéaire extraction-production-déchet à un modèle économique plus circulaire ⁽¹⁾.

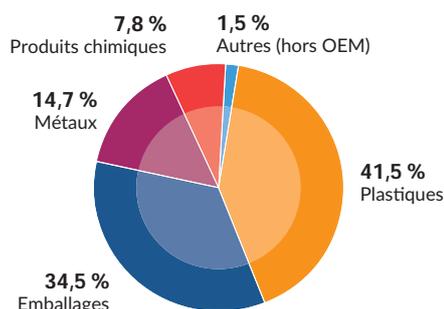
Chez BIC les principes de l'économie circulaire sont retranscrits dans sa philosophie des « 4 R » qui guide toutes ses démarches « produit » :

- **réduire** la consommation de matière ;
- recourir aux matières **recyclées ou alternatives** ;
- concevoir et fabriquer des produits et des emballages **rechargeables** quand cela est possible ;
- concevoir et fabriquer des produits et des emballages **recyclables**.

3.2.1.1 Risques et opportunités ^[DPEF]

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, emballages, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets.

RÉPARTITION DES ACHATS DE MATIÈRES PREMIÈRES EN 2021⁽²⁾



Les études de cycle de vie d'un produit montrent que son impact environnemental est principalement dû aux matières premières employées et à sa durée d'utilisation. L'enjeu est donc de réduire au minimum ces matières premières et de maximiser la durée de vie du produit. Plus un produit est léger, plus il dure longtemps et meilleure est sa performance environnementale.

Dès 1994, lorsque BIC a réalisé ses premières études de cycle de vie, le Groupe a défini son principe fondateur du « juste nécessaire » ⁽³⁾. L'idée consiste à proposer des produits au juste prix ayant un moindre impact sur l'environnement.

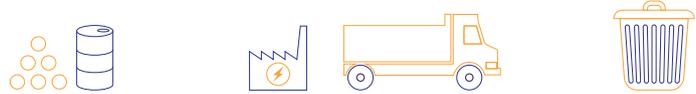
(1) Source : site du ministère de la Transition écologique.

(2) En euros

(3) « Il y aura l'âge des choses légères » par Thierry Kazazian, Victoires Éditions, 2003.



MESURE DE LA PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE DES TROIS PRINCIPAUX PRODUITS BIC® (1)



L'approche en cycle de vie – méthode ReCiPe (version 1.12)

| Endpoint (H/A) Europe | Matières premières | Production | Distribution | Fin de vie |
|-----------------------------|--------------------|------------|--------------|------------|
| Stylo à bille BIC® Cristal® | 81 % | 12 % | 4 % | 3 % |
| Briquet BIC® Maxi | 81 % | 11 % | 5 % | 3 % |
| Rasoir BIC® Classic 1 lame | 79 % | 14 % | 4 % | 3 % |

BIC a identifié les principaux risques RSE suivants liés à ses produits :

- les risques liés au plastique [DPEF risque 1] qui couvrent :
 - en amont, l'utilisation de plastique dans les produits BIC®. Cela contribue à l'épuisement d'une ressource non renouvelable, et donc sujette à pénurie et volatilité du prix,
 - en aval, les pollutions liées aux déchets plastiques.
- À ces enjeux s'ajoutent les contraintes réglementaires croissantes sur l'utilisation du plastique et la perception par les consommateurs et citoyens ;
- les risques liés aux changements climatiques [DPEF risque 2], en raison de l'utilisation de matières premières issues du pétrole (plastiques). La démarche de minimisation de l'utilisation de ces matières premières et d'utilisation de plus de matières recyclées ou alternatives fait partie du plan de gestion de ces risques (voir aussi l'engagement *Writing the Future, Together* #1 Rubrique 3.2.1.2).

Ces enjeux sont également source d'opportunités. Parmi elles :

- accroître l'utilisation de matière recyclée ou alternative dans les produits pour accompagner les consommateurs vers des choix plus responsables ;
- mettre en place des boucles d'économie circulaire, permettant de collecter les produits et d'assurer leur recyclage et réutilisation ;
- se différencier sur ses marchés grâce à des produits BIC® présentant des avantages environnementaux et sociaux.

3.2.1.2 Des objectifs ambitieux pour les produits et les emballages, répondant aux « 4 R »

En 2020, fidèle à sa philosophie des « 4 R », BIC s'est engagé à :

- utiliser plus de matières recyclées et alternatives dans la fabrication des produits ; et
- accélérer la transition vers des emballages réutilisables, recyclables ou compostables.

En pratique, cela signifie :

- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025 ;
- d'ici 2025, 100 % des emballages consommateurs plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables.

Par ailleurs :

- d'ici 2025, 100 % des emballages BIC en papier ou carton proviendront de sources certifiées et/ou recyclées ;
- d'ici 2025, 100 % des emballages BIC en plastique seront sans PVC ;
- d'ici 2025, 75 % de matière recyclée sera utilisée dans les emballages BIC en plastique.

L'ensemble de ces objectifs a été défini par des groupes de travail *ad hoc* réunissant l'ensemble des entités concernées (*Insight & Innovation, Global Supply Chain, Lighter et Commercial*). Ils sont basés sur des recommandations et des expertises extérieures au Groupe (en particulier celles de la Fondation Ellen MacArthur).

Ces objectifs ont été intégrés au programme *Writing the Future, Together* (#1 Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®) et complètent l'engagement lancé en 2018 qui vise à assurer la mise en œuvre au quotidien de la philosophie des « 4 R » ainsi que d'autres principes à dimensions environnementale et sociale (chimie responsable, accessibilité, etc.).

(1) Analyse BIC.

3.2.2 LA PHILOSOPHIE DES « 4 R » APPLIQUÉE AUX PRODUITS ^[DPEF]

3.2.2.1 Politiques, mesures, résultats et perspectives ^[DPEF]

« 4 R » – Réduire la consommation de matière

L'approche de BIC a toujours été d'optimiser l'usage des matières premières. Expert de la transformation des matières plastiques, BIC œuvre à en minimiser l'emploi et revoit régulièrement la conception de ses produits pour optimiser et réduire les consommations de matières.

Dans la division *Human Expression*, le stylo à bille BIC® Cristal®, produit phare du Groupe, est un exemple emblématique de cette démarche. Depuis sa conception en 1950 avec une utilisation de matière déjà optimisée, il a continué de faire l'objet de recherches constantes pour minimiser la matière utilisée :

- il a une longueur minimum d'écriture supérieure à 2 km ;
- il n'utilise que 2,9 grammes de matière par kilomètre d'écriture, alors qu'un produit concurrent avec des caractéristiques comparables en utilise 6,6 grammes.

Dans la division *Blade Excellence*, BIC se distingue grâce à un rapport qualité/prix très compétitif. Ce rapport qualité/prix est rendu possible, pour chaque segment de gamme, par une démarche de conception des produits avec la quantité optimale de matière et le plus grand niveau de simplicité.

Le rasoir BIC® Simply Soleil®, par exemple, est conçu pour être le plus léger possible. Bien qu'évidé, son manche maintient un haut niveau de performance, de qualité et de confort de rasage.

La division *Flame for Life* a lancé, en fin d'année 2020, le Briquet utilitaire EZ Reach™ Pocket dont l'empreinte environnementale est de deux tiers inférieure au modèle multi-usage U140.

« 4 R » – Recourir aux matières recyclées ou alternatives

Depuis 2014, BIC conduit des études pour assurer l'utilisation de matières recyclées/alternatives dans un maximum de ses produits. Les équipes ont identifié tous les produits BIC® pouvant recourir aux matières alternatives/recyclées tout en préservant la qualité. Il s'agit alors :

- d'identifier les matières répondant au cahier des charges de façon pérenne ;
- de convertir les produits lorsque cela est possible.

Pour identifier les matières recyclées ou alternatives, les équipes BIC de Recherche et Développement, en collaboration avec les services Achats, privilégient deux approches :

- **l'utilisation de matériaux innovants existants.** Un inventaire des matières innovantes disponibles pour une utilisation industrielle est tenu à jour. Parmi ces matières, sont sélectionnées celles qui répondent aux exigences industrielles et économiques en vue de réaliser les tests de faisabilité. Selon les applications et implications sur les produits, les équipes marketing du Groupe peuvent être consultées afin d'anticiper d'éventuels impacts auprès des consommateurs ;
- **la recherche** en lien avec les fournisseurs, pour identifier des nouvelles matières (ex. : matière végétale, recyclée, etc.), des nouveaux concepts (matériaux issus de nouvelles techniques de recyclage) ou des matériaux hybrides. De nombreux matériaux sont envisagés puis analysés : fécule de pomme de terre, canne à sucre, fibre végétale, filière bois, etc. Une fois la formulation préparée, elle est testée pour vérifier si elle répond aux besoins industriels de qualité et de sécurité, parfois jusqu'à l'étape de qualification du produit fini.

“ 18 matières alternatives testées en 2021 dont : 15 plastiques recyclés et 3 matières hybrides. ”

Emblématique de cette démarche, la gamme BIC® Ecolutions® est une gamme de papeterie complète composée de produits fabriqués à partir de matériaux recyclés répondant à la définition de la norme ISO 14021. Toutes les gammes de papeterie proposent au moins un produit intégrant des matériaux alternatifs, notamment des matériaux recyclés.

L'ardoise Velleda® contenant 50 % de résidus de production de crayons a été lancée en France en 2019.

En 2021, BIC a lancé la gamme BIC® ReVolution aux États-Unis. Elle comprend des stylos à bille, des porte-mines, des marqueurs permanents et du ruban correcteur fabriqués à partir de matériaux alternatifs. Le stylo à bille rétractable BIC® ReVolution est fabriqué à partir de 73 % de plastique recyclé, le stylo à bille BIC® ReVolution Round Stic contient 74 % de plastique recyclé, et le porte-mines à 65 % de matériaux recyclés.

En 2021, BIC a également lancé un rasoir en matériau alternatif, BIC Bamboo™, disponible à la vente uniquement en Suède. Ce rasoir possède un manche en bambou naturel, renouvelable et issu d'une démarche responsable.

Également cette année, BIC a intégré des matières recyclées dans les BIC Soleil® Click 3 et BIC Soleil® Click 4 (30 % de contenu recyclé dans le manche) et dans les BIC® Hybrid 3 Comfort®, Hybrid 3 Flex® et Hybrid 3 Flex Sensitive® (90 % de contenu recyclé dans le manche).

Enfin, BIC lancera en 2022 le BIC Soleil® Click 5 amélioré, suite à un partenariat avec le fournisseur Avient qu'incorporera de l'élastomère thermoplastique à contenu recyclé dans son manche ; une première dans la division *Blade Excellence*, atteignant plus de 40 % de contenu recyclé au total.

« 4 R » – Concevoir et fabriquer des produits Rechargeables

Fidèle à sa philosophie des « 4 R », BIC s'efforce de lancer des produits rechargeables. Cependant, dans le cas des produits d'entrée de gamme en papeterie, la demande en recharges des consommateurs et clients est quasiment inexistante. Dans le cas des briquets, BIC a pour priorité la sécurité de ses consommateurs.

Dans la division *Human Expression*, BIC continue à proposer la possibilité de recharger les stylos. La gamme de stylos à encre gel de la marque BIC® Gel-ocity® et la gamme 4 Couleurs™ sont rechargeables. Par exemple, en France et au Royaume-Uni, les recharges de stylo sont disponibles sur www.bic.com.

En 2021, le Groupe a lancé le BIC® Cristal® Re'New®, une version encore plus durable, premium et rechargeable de l'emblématique stylo BIC® Cristal®. Il est doté d'un fût en métal mat et d'un poussoir pour le recharger facilement. Il est vendu dans un étui carton d'un stylo et deux recharges.



Dans la division *Blade Excellence*, le BIC® Hybrid est vendu avec un manche et quatre à six têtes. Il utilise également moins de matière plastique grâce à sa face interne striée tout en conservant ses caractéristiques ergonomiques. Grâce aux quatre à six têtes vendues avec un manche, la durée d'utilisation du produit est au moins quatre fois plus longue que celle d'un rasoir classique non rechargeable. Ainsi, sur son cycle de vie et pour un an de rasage, l'impact environnemental du rasoir BIC® Hybrid est inférieur de 28 % à celui d'un modèle similaire BIC® non rechargeable, comme le BIC® Comfort 3® Action®.

En 2020, BIC a acquis Rocketbook®, la première marque américaine de carnets intelligents réutilisables. Les produits de Rocketbook permettent de répondre au besoin d'un grand nombre de consommateurs : partager et stocker rapidement et efficacement leurs notes manuscrites, dans le respect de l'environnement. La gamme de produits innovants et abordables de Rocketbook® offre aux consommateurs un écosystème complet et durable pour écrire et créer.

« 4 R » – Concevoir et fabriquer des produits Recyclables et explorer des filières nouvelles de recyclage

Fidèle à sa philosophie des « 4 R », BIC travaille constamment à rendre ses produits plus recyclables. Pour cela, il améliore leur design et explore des filières de recyclage afin de comprendre la fin de vie des produits.

Depuis 2011, BIC explore des filières de recyclage de ses produits. Collaborant avec différents acteurs, BIC est à l'initiative d'une filière de recyclage indépendante, qui propose un modèle d'économie circulaire unique en France. Cette filière d'économie circulaire s'appuie sur deux partenariats majeurs :

- **Le partenariat de BIC avec TerraCycle** pour la collecte des instruments d'écriture usagés depuis 2011, en Europe. Pionner, le programme propose aux utilisateurs d'organiser la collecte et le recyclage de tous les instruments d'écriture, qu'ils soient ou non de marque BIC®. Pour chaque instrument collecté, un centime d'euro est reversé à une association à but non lucratif du choix de l'organisateur ou, dans le cas d'un établissement scolaire, directement à l'école pour financer un projet pédagogique. À fin 2021, plus de 64 millions de stylos ont été collectés et 750 000 euros de dons reversés. Ce programme, totalement financé par BIC, lui permet :

- de mieux comprendre les mécanismes de collecte sélective,
- de promouvoir une consommation responsable (utilisation du produit jusqu'à sa fin de vie), et
- de promouvoir le geste de tri sur le lieu de consommation.

Après son succès européen, le programme a été déployé en Australie en 2019, aux États-Unis en 2020 et testé en Nouvelle-Zélande entre 2019 et 2021.

- **Un partenariat avec Govaplast et Plas Eco** pour la conception, la fabrication et la distribution du mobilier Ubicity™, petit stylo deviendra banc™. Les stylos usagés collectés sont triés et broyés par un recycleur. Le plastique est remis à Govaplast qui le transforme en planches de plastique recyclé. Les planches sont ensuite utilisées par Plas Eco qui conçoit, fabrique, distribue et commercialise les produits de la gamme Ubicity™.

Ces produits entièrement composés de plastique recyclé sont recyclables, imputrescibles, résistants aux ultra-violets, anti-graffiti et très robustes (garantis 10 ans). Très résistants et simples à entretenir, ils sont fidèles aux Valeurs des produits BIC®. Ils présentent ainsi une empreinte environnementale réduite par rapport à du mobilier d'extérieur en bois d'élevage.

BIC souhaite que cette gamme de produits Ubicity™ et la filière d'économie circulaire dont elle est issue puissent se développer rapidement dans les années à venir, à l'instar de l'extension du programme dans différents pays ces dernières années.

En 2021, BIC a étendu son partenariat avec TerraCycle® en lançant son premier programme de recyclage gratuit de rasoirs en Espagne. BIC et TerraCycle® y collecteront des rasoirs et les recycleront en porte-savon ou autres articles de toilette afin de soutenir le développement de l'économie circulaire. Le programme espagnol accepte tous les rasoirs jetables, quels que soient leur marque ou leur type, et fournit une carte des points de collecte sur le site web TerraCycle®. Une fois collectés, les morceaux de rasoir seront séparés et recyclés en matières premières et transformés en de nouveaux produits, réduisant ainsi l'utilisation de matières premières vierges.

La division *Flame for Life* a testé depuis quelques années plusieurs boucles de collecte et recyclage. L'objectif est de comprendre le comportement des consommateurs face à la collecte et au recyclage. En 2021, des boucles ont été mises en place aux Baléares, en réponse aux exigences des autorités locales.

Les « 4 R » dans le quotidien des équipes produits

L'innovation responsable et l'amélioration de l'empreinte des produits font partie intégrante des activités quotidiennes de BIC. Pour cela, le Groupe a développé l'outil *Scorecard EMA* (*Environmentally & socially Measurable Advantage*) pour l'évaluation de ses produits.

EMA utilise huit critères (durée d'usage, poids du produit, impact environnemental des matières, utilisation de matières recyclées ou alternatives, recyclabilité des matériaux, etc.). Elle s'appuie sur les principes de l'économie circulaire, reflétés dans sa philosophie des « 4 R » et intègre d'autres dimensions environnementales (chimie responsable, chimie verte, industrie performante) ou sociales (bénéfices pour les populations, accessibilité, etc.).

L'objectif d'EMA est d'accélérer l'innovation durable en assurant une approche objective et scientifique dans la conception. Directement connecté aux outils existants utilisés pour l'éco-conception (Pulse LCA et SimaPro), EMA fait converger tous les travaux menés en R&D vers l'amélioration des produits. Les critères définis dans EMA s'appliquent à tous les produits (nouveaux produits ou produits existants revus) et sont intégrés au processus d'innovation.





LES OUTILS AU SERVICE DU PROCESSUS D'ÉCOCONCEPTION

L'Analyse du Cycle de Vie

La démarche de mesure de la performance environnementale des produits a été étendue grâce à l'approche de l'Analyse du Cycle de Vie (ACV). Cette méthode évalue tous les impacts environnementaux d'un produit au cours de sa vie. BIC emploie fréquemment l'approche simplifiée en cycle de vie, semblable à l'ACV, sauf qu'elle ne se conclut pas par une étape de vérification indépendante. Depuis le commencement de sa démarche de développement durable, BIC a fait le choix engagé de l'approche du cycle de vie afin de s'assurer de progresser de front sur tous les domaines pertinents.

Les équipes chargées de la conception des produits sont dotées de différents outils tels que Pulse LCA et SimaPro, qui leur permettent de réaliser aussi bien des évaluations environnementales complètes et détaillées que des études rapides d'aide à la décision en cours de conception.

La mesure de la performance des produits est un prérequis à l'amélioration de ladite performance. BIC se concentre sur les étapes du cycle de vie sur lesquelles il peut agir. Pour les rasoirs, l'étape d'utilisation par le consommateur, impliquant la consommation d'eau, le chauffage de l'eau et l'élimination de l'emballage de la mousse à raser, est prépondérante (elle représente 78 % de l'ensemble de l'impact environnemental selon certaines estimations). La sensibilisation du consommateur en est d'autant plus importante.

100 % des nouveaux produits font l'objet d'une évaluation environnementale et sociale à travers le recours systématique à l'outil EMA.

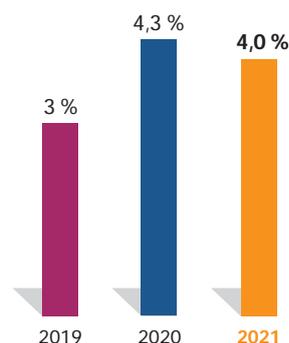
En 2021, l'outil EMA est désormais totalement intégré aux processus de développement des produits de papeterie, des briquets et des rasoirs. Les équipes ont été informées et sensibilisées à l'utilisation d'EMA. EMA est également systématiquement présenté aux nouveaux collaborateurs lors de leur parcours d'intégration chez BIC.

Ainsi, la condition *sine qua non* de la mise sur le marché d'un produit est qu'il présente une amélioration de sa performance environnementale ou sociale par rapport à sa conception de base. Pour cela, des plans d'amélioration dans les trois catégories de produits BIC® sont déployés. Ils se basent notamment sur l'intégration de matières premières recyclées ou alternatives.

Une déclinaison de l'outil EMA pour les emballages a été testée en 2021. Cette extension de l'outil permettra une évaluation des nouveaux emballages, leur optimisation et la réduction de leur empreinte. Elle permettra également d'accompagner la prise de décision au quotidien des équipes de développement des emballages.

À fin 2021, 12 produits BIC® ont été améliorés par rapport à leur version de référence.

PART DES PLASTIQUES RECYCLÉS OU ALTERNATIFS DANS LES PRODUITS (% DES VOLUMES D'ACHATS)



En 2021, l'utilisation de matières plastiques recyclées était de 4,0 %, soit un peu moins que prévu. Cela s'explique en partie par la nécessité de garantir la plus haute qualité du plastique recyclé utilisé pour les produits BIC®.



L'écosystème de BIC au service de l'économie circulaire

BIC s'entoure depuis plusieurs années d'acteurs majeurs pour progresser vers l'économie circulaire :

- en 2019, BIC a rejoint la **Fondation Ellen McArthur** via son initiative *Circular Economy 100*. Les différents programmes de cette initiative permettront aux équipes BIC d'élargir leurs connaissances, de développer leurs compétences, en construisant un réseau et en collaborant avec des organismes clés sur le thème de l'économie circulaire ;
- en 2020, BIC a aussi rejoint le réseau **Plug & Play**, le plus grand écosystème d'innovation au monde. Il permet au Groupe d'entrer facilement en contact avec les bons partenaires et les meilleures start-up pour accélérer la R&D sur de nouvelles solutions pertinentes et des produits durables pour répondre aux besoins en perpétuelle évolution des consommateurs ;
- avec ses partenaires **TerraCycle, Govaplast et Plas Eco**, BIC impulse une véritable filière nouvelle au service de l'économie circulaire, explore les techniques de recyclage du plastique et vise à faire évoluer l'état de l'art ;
- depuis 2019, la division *Flame for Life* de BIC soutient la **Fondation Tara Océan**. Son navire océanographique parcourt

les océans en associant des acteurs de la recherche scientifique, pour comprendre les dynamiques de dégradation en mer des objets en plastique. Ce programme de recherche vise à documenter l'impact des déchets plastiques sur l'océan dans le but, à terme, d'identifier des matières de substitution ;

- BIC fait partie du consortium **Bio-speed** qui compte accélérer l'émergence d'une économie de la biomasse. Il regroupe plusieurs entreprises, dont Danone, Faurecia, Lego, Michelin, L'Oréal. Son but est de réduire la dépendance aux ressources fossiles et l'empreinte environnementale de leurs produits en travaillant sur la conversion de la biomasse non alimentaire en polymères ;
- en matière de R&D sur les matériaux alternatifs, BIC a noué de longue date plus de 100 partenariats stratégiques avec des start-up, des entreprises de pointe, des universités, des instituts de recherche et des laboratoires externes ;
- en 2021, BIC a fait équipe avec le fournisseur Avient pour incorporer leur élastomère thermoplastique (TPE) à contenu recyclé reSound™ dans le nouveau manche du BIC® Click 5 Soleil® qui sera lancé en 2022. Ce matériau permet d'atteindre 62 % de contenu recyclé seul et 40 % une fois associé au manche du rasoir.

3.2.3 LA PHILOSOPHIE DES « 4 R » APPLIQUÉE AUX EMBALLAGES

Les emballages sont nécessaires à différentes étapes de la vie des produits BIC® : pour les protéger, les transporter, les stocker, les vendre et comme support de promotion. Les emballages utilisés par BIC comportent majoritairement des boîtes et étuis en plastique, papier et carton. Ces emballages ont un impact environnemental lors de leur fabrication, de leur transport et de leur fin de vie.

Historiquement, BIC favorise la vente de produits sans emballage consommateur ou par lots multiples. Ainsi en Europe :

- 77 % des articles d'écriture (en volume) sont conditionnés en boîte, barquette ou pochette d'au moins dix produits (91 % en Amérique du Nord) ;
- 77 % des briquets sont vendus en barquette d'au moins 50 (66 % en Amérique du Nord) ; et
- 80 % des rasoirs sont commercialisés en pochette de cinq, dix ou plus encore (75 % en Amérique du Nord).

De nombreuses initiatives ont été menées partout dans le Groupe, fidèle à sa philosophie des « 4 R ». Quelques exemples sont présentés ci-dessous.

« 4 R » – Réduire la consommation de matière

Sur tous les continents, et en fonction des modes de distribution locaux, BIC cherche à réduire le poids et le volume de ses emballages par de nombreuses actions ciblées.

« 4 R » – Recourir aux matières recyclées et alternatives

En 2021, les barquettes de 50 briquets ont terminé leur transition du plastique vierge vers du plastique 100 % recyclé.

En Europe, les « Classpack », des emballages spécialement conçus pour les écoles, ont été améliorés : le plastique non recyclé a été remplacé par du PET recyclé.

BIC estime qu'à fin 2021 :

- 52,1 % de matières recyclées sont utilisées dans les emballages BIC en plastique ;
- 97,4 % des emballages BIC en papier ou carton sont issus de sources certifiées et/ou recyclées.

« 4 R » – Concevoir et fabriquer des emballages Recyclables ou réutilisables

En 2020, BIC a annoncé que d'ici 2025, 100 % des emballages consommateurs plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables.

En 2021, BIC a fait évoluer sa gamme de rasoirs BIC® Hybrid Flex® et BIC® Click Soleil® vers un emballage 100 % recyclable en carton fabriqué à partir de 80 % de contenu recyclé en remplacement du blister en PET. Cette gamme a été mise sur le marché nord-américain et en Europe en début d'année 2021. Afin de maintenir le rasoir à l'intérieur de la boîte en carton, un insert en carton recyclable composé à 80 % de matières recyclées a été développé. Les lames de rechange sont vendues également dans une boîte en carton composée à 80 % de matériaux recyclés. La consommation de plastique a ainsi été réduite de plus de 150 tonnes en 2021.

De même en 2021, le rasoir BIC Bamboo™ avec un manche en bambou a été lancé en Suède avec un packaging en carton 100 % recyclable.

Deux nouvelles gammes de papeterie avec emballages en carton ont été lancées en 2021 :

- en Amérique du Nord, BIC a lancé BIC® ReVolution dont les produits sont composés d'au moins 50 % de matière recyclée. Les emballages en carton utilisés pour tous les produits de cette gamme sont composés à 100 % de contenu recyclé et sont entièrement recyclables ;
- en Europe, le BIC® Cristal® Re'New®, un stylo rechargeable avec un corps en métal lancé en avril, est entièrement emballé dans du carton certifié FSC.



Certains produits sont passés d’emballages en plastique en boîtes en carton :

- aux États-Unis, la pochette en plastique du paquet de 10 BIC® Cristal® a été remplacée par un carton 100 % recyclable, ce qui a permis d’économiser 25 tonnes de plastique sur un an ;
- en Europe, les pochettes en plastique des marqueurs ont été remplacées par des pochettes en carton.

À fin 2021, les emballages en cartons représentent 82 % des emballages utilisés par BIC (incluant les emballages primaires, les caisses cartons et les présentoirs), 18 % étant des emballages en plastique.

Pour la vente de plusieurs gammes de produits, BIC utilise des présentoirs en plastique « rechargeables » semi-permanents et des présentoirs en carton recyclable.

À fin 2021, 59,6 % du plastique utilisé dans les emballages consommateurs était réutilisable, recyclable ou compostable.

BIC poursuit son engagement en faveur de l’élimination du PVC dans ses packagings. La suppression du PVC par BIC est déjà ancienne dans les usines situées en Europe, aux États-Unis, en Afrique du Sud et au Mexique (plus de 99 % des emballages sont désormais sans PVC). La réduction de l’utilisation du PVC en Amérique du Sud s’est accélérée en 2021 avec 83 tonnes de PVC en moins au Mexique et 36 tonnes en moins au Brésil.

À fin 2021, 95,6 % des emballages plastiques de BIC sont sans PVC.

Résultats

AMÉLIORATION DES EMBALLAGES

| | 2019 ^(a) | 2020 ^(a) | 2021 ^(d) |
|--|---------------------|---------------------|---------------------|
| Part des emballages en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées | 95,7 % | 97,3 % | 97,4 % |
| Part des emballages en plastique sans PVC | 92,1 % | 94,4 % | 95,6 % |
| Part de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur ^{(b)(c)} | ND | 42,5 % | 59,6 % |
| Part de contenu en recyclé des emballages plastique ^(b) | ND | 48,9 % | 52,1 % |

(a) Cello (Inde), Canada, Océanie, Kenya, unités locales européennes d’emballages et d’Amérique latine, OEM d’Asie exclus en 2019, y compris en 2021 (voir périmètre en paragraphe 3.8.3.2).

(b) Indicateur mesuré pour la première fois en 2020 suite à l’engagement pris en 2020 par BIC.

(c) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.

(d) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs.

3.2.4 LA SÉCURITÉ DE NOS PRODUITS ^[DPEF]

BIC souhaite proposer des produits sûrs, qui répondent à toutes les attentes des consommateurs et conformes aux normes et exigences de sécurité. Cela implique d’intégrer dans la conception et la fabrication de ses produits les préoccupations de santé et de sécurité des consommateurs, qui notamment souhaitent s’assurer de l’absence de certaines substances. Le Groupe s’attache également à respecter strictement les réglementations et les restrictions toujours plus sévères et en constante évolution concernant l’usage des produits et des substances chimiques.

3.2.4.1 Risques et opportunités

[DPEF risque 3] BIC identifie, parmi ses principaux risques RSE, les risques liés à la sécurité des produits et à la sécurité et la santé des consommateurs ; il s’agit du risque de mettre sur le marché des produits non conformes ou non sûrs.

Les dispositifs déployés pour la sécurité des produits et la protection de la santé des consommateurs présentent également des opportunités pour BIC. Parmi elles :

- se positionner en marque de référence en termes de qualité et de sécurité des produits, en répondant ou en dépassant les exigences réglementaires de chaque marché ;
- développer une expertise dans le domaine de l’évaluation des matières, en particulier des matières recyclées et alternatives.

3.2.4.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives

Les sujets de sécurité des produits et de protection de la santé des consommateurs revêtent une importance stratégique pour le Groupe. BIC intègre la conformité réglementaire et la maîtrise des risques liés à la sécurité des produits dans sa stratégie avec pour objectif premier de mettre sur le marché des produits sûrs et conformes aux normes et exigences de sécurité. Il utilise pour cela :

- un corpus de documents portant son engagement ; et
- un ensemble de processus rigoureux visant à ne mettre sur le marché que des produits sûrs et conformes aux normes et exigences de sécurité.

Ainsi, BIC fournit chaque jour des millions de produits d’une qualité constante, vérifiée par de multiples tests et qui respectent les exigences nationales et internationales en matière de sécurité. Dès 2020, année de son acquisition par BIC, la société Djeep a été intégrée dans la culture et les processus de sécurité des produits du Groupe.

La **Politique Sécurité des Produits**, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s’assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l’environnement :

- un programme systématique de tests de qualification avant mise sur le marché des produits ;



- une approche globale avec des produits dépassant le plus souvent les exigences sécurité des produits des marchés locaux ;
 - l'engagement des fournisseurs aux côtés de BIC dans cet objectif de conformité ;
 - la prise en compte de la sécurité dès la conception des produits avec la réalisation de tests et d'évaluations toxicologiques pour évaluer les dangers physiques et chimiques ;
 - l'anticipation des exigences sur la sécurité des produits par une veille réglementaire active au niveau national et international. Elle intervient en étroite collaboration avec les fédérations professionnelles qui partagent l'expertise de l'industrie avec les autorités compétentes ;
 - la prise en compte de l'innovation dans les processus de sécurité des produits ;
 - la sensibilisation de toutes les parties prenantes à la sécurité et à l'usage approprié des produits BIC® ;
 - la prise en compte des incidents impliquant la sécurité des produits ;
 - des mesures appropriées de retrait ou rappel des produits en cas d'incident ;
 - la mise en œuvre de cette Politique par une Direction de la Sécurité des Produits.
- [DPEF - Bien-être animal] Dans sa position sur les tests sur les animaux, BIC précise qu'il cherche systématiquement à ne pas effectuer en première approche de tests sur les animaux. Cependant, ces tests peuvent s'avérer nécessaires si :
- les alternatives ne peuvent fournir la garantie suffisante qu'un nouveau produit est sans danger pour le consommateur ;
 - les alternatives aux tests sur les animaux ne sont pas reconnues par les réglementations.
- Au Brésil, la norme d'essai NBR 15236 a été mise à jour pour autoriser des alternatives aux tests sur animaux telles que les tests *in vitro*. En 2021, l'évaluation toxicologique des produits finis de BIC a été menée par l'Université Duke aux États-Unis, conformément à la certification InMetro requise pour les fournitures scolaires. Cette évaluation a permis à BIC d'étendre sa position mondiale de ne pas recourir aux tests sur les animaux en première instance.



LES SEPT ENGAGEMENTS DE BIC POUR ASSURER LA QUALITÉ ET LA SÉCURITÉ DE SES BRIQUETS

1. Toutes les unités de production de briquets BIC® sont certifiées ISO 9001. Les briquets BIC® respectent ou excèdent les exigences de la norme internationale de sécurité ISO 9994.
2. BIC est un membre actif de diverses organisations telles que la Fédération européenne des Fabricants de Briquets, des groupes de travail et comités techniques de l'ISO, du CEN, et de nombreux autres organismes normatifs nationaux et ce afin d'être en mesure de fournir à ses clients l'information la plus récente et la plus fiable en matière de qualité et de sécurité.
3. Chaque briquet BIC® est soumis à plus de 50 contrôles qualité, automatiques et individuels. En outre, BIC procède régulièrement à des vérifications de ses briquets déjà mis sur le marché.
4. BIC développe et améliore en permanence sa technologie exclusive afin d'assurer la qualité et la sécurité de tout briquet BIC®, par exemple la hauteur, la stabilité et le temps d'extinction de la flamme, et la résistance du réservoir à des tests extrêmes de résistance aux chocs et d'exposition à des températures élevées.
5. Des matières premières jusqu'au conditionnement des briquets, BIC a un système de production intégré ; l'entreprise dessine et développe elle-même la plupart de ses machines et utilise les technologies les plus modernes.
6. Les collaborateurs de BIC sont guidés par trois principes : Méthode – Précision – Discipline. Chaque membre du personnel de production consacre près de 25 % de son temps à vérifier la conformité des briquets et le bon fonctionnement des appareils de contrôle.
7. Depuis plus de 30 ans, BIC est engagé dans des programmes de sécurité à long terme.

Veille et conformité réglementaires

BIC dispose d'un système complet de veille réglementaire qui s'appuie sur des veilles formalisées. Cela complète les ressources internes et externes, notamment la connaissance précise des produits BIC® par les équipes de sécurité des produits, de leurs composants et des substances utilisées. En 2018, BIC avait établi une *Watch List* BIC (« liste de surveillance »), pour élargir sa veille aux listes non officielles, établies par les ONG, aux réglementations futures, aux substances controversées qui ne font pas déjà l'objet d'une interdiction.

Pour les substances réglementées, le Groupe cherche systématiquement à anticiper leur substitution. Cette *Watch List* est par essence en perpétuelle évolution. Dès 2019, la *Watch List* a été considérée dans la notation des produits dans l'outil EMA. L'équipe sécurité des produits collabore avec les équipes conception des produits pour suivre ensemble l'évolution de cette liste et sa prise en compte dans l'amélioration des produits.

BIC, en tant que membre d'organisations professionnelles ⁽¹⁾, participe très activement à la veille réglementaire. Cela est nécessaire à la compréhension et à la prise en compte des nouvelles exigences.

(1) BIC est notamment membre des organismes suivants : EWIMA (European Writing Instrument Manufacturers Association) ; WIMA (Writing Instrument Manufacturers Association) ; ACMI (Art & Creative Materials Institute) ; TIE (Toy Industries of Europe) ; EFLM (European Federation of Lighter Manufacturers) ; et Fédération des Entreprises de la Beauté en France.



Pour mieux appréhender les enjeux réglementaires à venir, les équipes Sécurité des Produits participent annuellement à différents événements européens et internationaux. En 2021, la majorité de ces événements se sont tenus à distance. L'équipe européenne a pu participer aux réunions de travail des associations européennes et TIE, aux réunions de l'AFNOR (comité de normalisation sur le jouet),

aux Congrès Biocides à Lyon et Parfums & Cosmétiques à Chartres sur les enjeux réglementaires, et aux webinaires organisés par la FEBEA. L'équipe américaine a participé aux réunions de travail des associations américaines ACMI et WIMA. Elle a également été formée pour évaluer les risques des impuretés chimiques de la Proposition 65 de Californie.

➔ CONFORMITÉ AVEC LE RÈGLEMENT REACH

Le règlement européen REACH (Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des substances Chimiques) fixe le cadre réglementaire pour les substances chimiques : il revient à l'industriel de démontrer l'innocuité des substances chimiques qu'il utilise.

BIC a pris en compte le règlement REACH depuis 2008, notamment en préenregistrant 168 substances pour six entités légales. Conformément à la loi, les substances qui devaient l'être ont été enregistrées. Après la dernière échéance d'enregistrement 2018 pour les tonnages compris entre 1 et 100 tonnes par an, les autorités évaluent maintenant la conformité des dossiers soumis. BIC reste en veille sur les impacts potentiels des dossiers déposés.

Les règlements similaires au règlement européen REACH se multiplient. Le Groupe est en conformité depuis 2020 avec les règlements dans les pays où il est présent : Arménie, Biélorussie, Kazakhstan, Kirghizstan, Russie et Turquie. Suite au Brexit, BIC a également enregistré plus d'une centaine de substances au Royaume-Uni en 2021.



Processus de mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement

Au sein de BIC, le Directrice *Insights & Innovation* Groupe, le Directeur *Global Supply Chain* Groupe et le Directeur Général Groupe Briquets sont responsables de la mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la sécurité des consommateurs. Pour cela, ils s'adossent à :

- l'engagement de BIC d'assurer que ses produits sont conformes et sûrs pour la santé et l'environnement (voir ci-dessus) ;
- la veille réglementaire assurée par les équipes dédiées (voir ci-dessus) ;
- un processus de qualification sécurité des produits, mis en œuvre pour tous les produits avant leur mise sur le marché (voir ci-après).

Cette organisation robuste, mise en place de longue date, s'adapte et se renforce en permanence pour correspondre aux évolutions réglementaires. Les sujets de sécurité des produits et l'actualité réglementaire sont remontés systématiquement à la Direction Générale et aux équipes de Direction.

Des programmes de tests et d'évaluations systématiques

Avant la mise sur le marché, tous les produits BIC®, qu'ils soient nouveaux ou modifiés, doivent passer avec succès un programme complet de tests et évaluations de qualification en matière de sécurité des produits. Ces tests et évaluations permettent de mesurer les risques potentiels. Ils permettent de qualifier les substances chimiques présentes, d'évaluer leur dangerosité, de vérifier la conformité aux normes requises et de préparer les adaptations de formules ou les substitutions nécessaires en vue de réduire les risques.

BIC est soumis à la concurrence de nombreux modèles de briquets à bas coût, qui trop souvent ne respectent pas les normes internationales de sécurité. Selon les tests de laboratoires accrédités indépendants, plus des trois quarts des modèles de briquets mis sur le marché européen sont non conformes. Le Groupe a pris des mesures lui permettant de sensibiliser les différents acteurs.

La Commission européenne mène une révision de la Directive Sécurité Générale des Produits. BIC, sur la base de sa connaissance du marché et de sa longue expérience des failles du système issue notamment de la procédure en manquement contre les Pays-Bas, fait valoir des propositions constructives.

Formation

En 2021, environ 130 collaborateurs au sein des équipes Juridique, GI&I, Marketing Europe et Ventes France ⁽¹⁾ ont été formés à la sécurité des produits. La sécurité des produits est intégrée aux formations proposées aux nouveaux arrivants.

Perspectives

Dans les années à venir, le Groupe continuera d'adapter ses moyens et méthodologies de travail pour maintenir ses standards et son niveau d'exigence relatifs à la sécurité des produits. BIC poursuivra le renforcement de sa veille réglementaire afin de rester en capacité d'adapter ses processus, ses produits et ses formules à des exigences normatives toujours plus élevées. BIC prévoit également de former les équipes concernées aux grands principes de la politique de sécurité des produits. L'accent sera notamment mis sur l'importance pour BIC d'assurer une sécurité maximale de tous ses produits, quels que soient leurs marchés de destination dans le monde. Cela est primordial pour faire face aux enjeux du e-commerce.

(1) Division Flame for Life exclut.



3.2.5 DES PRODUITS CONÇUS POUR RÉPONDRE ET ANTICIPER LES ATTENTES DES CONSOMMATEURS ^[DPEF]

BIC fabrique des produits de grande consommation. Depuis l'origine, le Groupe considère que ses produits doivent satisfaire et anticiper les attentes de tous ses consommateurs des pays matures et des pays en croissance.

BIC distingue les « clients » (les entreprises, les administrations, les distributeurs de fournitures de bureau, mais aussi les acteurs majeurs de la grande distribution) et les « consommateurs » (utilisateurs finaux de ses produits). Les clients sont de plus en plus exigeants quant à la performance environnementale et sociale des produits. Leurs questionnaires, nombreux, portent sur des thématiques toujours plus précises et diversifiées. Les distributeurs souhaitent également que leurs partenaires démontrent comment ils participent à réduire l'empreinte environnementale et sociale globale. Ils ont des exigences de plus en plus strictes sur les emballages de produits mis dans leurs rayons.

3.2.5.1 Risques et opportunités ^[DPEF]

[DPEF risque 8] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés à la réputation. Dans le contexte d'une sensibilisation accrue à l'environnement, la marque BIC® pourrait être associée à des produits jetables ou considérés à usage unique conduisant à la désaffection des consommateurs pour les produits BIC®. BIC souhaite améliorer sa communication, notamment sur les performances environnementales et sociales de ses produits, afin de s'assurer qu'elle lui permette de maintenir la confiance de ses parties prenantes.

La satisfaction des attentes des consommateurs est également source d'opportunités pour BIC, telles que :

- positionner la marque BIC® comme une marque responsable assurant la qualité et la sécurité via son engagement de long terme et des programmes ambitieux ;
- lancer des produits BIC® présentant des avantages environnementaux et sociaux.

➔ DÉPASSER L'OPPOSITION DU JETABLE/DURABLE

Les produits BIC® sont souvent qualifiés de produits « jetables ». Sans être tous rechargeables, ils ne sont pas pour autant à usage unique. Ils offrent pour la majorité d'entre eux une longue durée d'utilisation : plus de 2 km d'écriture pour un stylo à bille, jusqu'à 3 000 flammes pour un briquet et 17 rasages pour un rasoir trois-lames. Par ailleurs, pour la plupart, ils sont fabriqués sans rien de superflu, avec le minimum de matière nécessaire. Chacun des différents produits BIC® existants, qu'ils soient ou non rechargeables, répond à des attentes spécifiques des consommateurs.

3.2.5.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives ^[DPEF]

Depuis l'origine, BIC s'applique à concevoir et proposer des produits simples, accessibles et sans rien de superflu et qui répondent aux attentes des consommateurs, notamment en matière de performance environnementale et sociale. Pour cela, le Groupe développe divers programmes et politiques :

- *Writing the Future, Together #1* : Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC® (voir Rubrique 3.2.1.2) ;
- la philosophie des « 4 R » (voir Rubrique 3.2.2) ;
- la communication sur les avantages environnementaux des produits pour guider les consommateurs vers une consommation plus responsable (voir ci-dessous) ;
- la Charte de la Communication Responsable, établie en 2013, formalise la prise en compte par BIC de la Valeur de Responsabilité dans sa communication. Cette charte porte la volonté de BIC de diffuser des informations exactes et de délivrer des messages justes et clairs. Elle couvre l'ensemble des communications du Groupe dans le monde envers toutes ses parties prenantes ;
- BIC États-Unis participe chaque année aux évaluations de la performance de *Walmart* en matière de durabilité, comme le projet *Gigaton*. BIC réalise également chaque année un reporting spécifique dans le cadre du *CDP Supply Chain* ;

- au-delà de la réponse aux questionnaires spécifiques de ses clients sur la démarche RSE, BIC entretient avec eux des échanges sur tous les sujets, y compris les sujets de développement durable, dans le cadre de ses relations commerciales. Certaines de ces relations peuvent aller jusqu'à prendre la forme de partenariats. L'ensemble des métiers concernés (marketing, communication et commercial) dispose des outils nécessaires pour présenter le Programme BIC de Développement Durable ;
- BIC s'attache à rendre ses produits accessibles à tous.

Guider les consommateurs vers une consommation plus responsable

Tous les produits qui intègrent de la matière recyclée portent la boucle de Moebius et des informations pour accompagner le choix du consommateur. Certains produits BIC® portent l'écolabel NF Environnement. D'autres informent sur leurs qualités environnementales et sociales, permettant aux consommateurs d'opérer les choix qui satisfont leurs attentes. Pour chaque continent ou division, l'approche la plus appropriée est choisie. En Europe par exemple, la communication privilégie l'écolabel NF Environnement, le lieu de fabrication, la mention de la part de matière recyclée d'un produit ou la longueur d'écriture. Dans la division *Flame for Life*, l'emballage du BIC® Maxi, briquet le plus vendu au monde, porte la mention du nombre de flammes (« Jusqu'à 3 000 flammes » ou « Jusqu'à deux fois plus de flammes ») et sur le site www.mybiclighter.com, une section est dédiée à la performance.



Depuis 2019, BIC en Amérique du Nord est membre de l'organisation « How2Recycle » qui promeut des étiquettes de recyclage claires, cohérentes et concises. Un programme de mise en place des labels « H2R » sur les emballages de produits BIC® a démarré en 2020 pour le marché nord-américain.

Depuis 2015, conformément à la législation française, BIC informe ses consommateurs sur les consignes de tri qui concernent ses emballages. Une rubrique du site Internet du Groupe est dédiée à ces informations. À partir de 2022, conformément à la réglementation et aux lignes directrices Triman, BIC précisera les instructions de tri sur tous les emballages de produits vendus en France.

↳ L'ÉCOLABEL NF ENVIRONNEMENT POUR DES PRODUITS D'ÉCRITURE BIC®

À performance d'usage égale, la marque NF Environnement, délivrée en France par AFNOR Certification, distingue les produits les plus respectueux de l'environnement. Pour obtenir cet écolabel, le produit doit être conforme à des critères d'aptitude à l'usage et à des critères écologiques, qui visent à réduire ses impacts environnementaux tout au long de son cycle de vie.

Dans le cas des produits d'écriture BIC®, les principaux critères retenus sont la limitation des quantités de matières utilisées ou encore l'utilisation de matières recyclées, la grande longueur d'écriture et la résistance des mines. BIC fut le premier fabricant d'instruments d'écriture à obtenir la marque NF Environnement. Aujourd'hui, une gamme complète de 16 produits BIC® a reçu cet écolabel, dont des produits historiques comme le stylo à bille BIC® Cristal® ou le stylo à bille BIC® 4-Couleurs™, ainsi que des stylos de la gamme BIC® Ecolutions®.



Résultats

Toutes les allégations environnementales qui apparaissent sur les emballages, les pages catalogues et les sites Internet des produits BIC® sont validées par le service juridique.

16 références de produits d'écriture de BIC® ont reçu l'écolabel français NF Environnement (NF 400).

Perspectives

L'offre de produits responsables BIC est permanente et s'enrichit chaque année. Dans les années à venir, BIC souhaite continuer à ancrer ces produits dans la stratégie du Groupe, notamment à travers l'engagement #1 de *Writing the Future, Together* : favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®. Cela leur offrira également une plus grande visibilité en poursuivant les efforts sur la communication de son offre responsable.



3.3. NOS SITES INDUSTRIELS ET BUREAUX ^[DPEF]

BIC s'engage à ce que ses sites industriels et bureaux fonctionnent dans le respect de l'environnement. Le Groupe travaille ainsi à réduire les impacts de ses activités de fabrication et à optimiser le transport des produits.

BIC dispose d'une solide maîtrise environnementale sur sa chaîne d'approvisionnement puisqu'il favorise la fabrication en propre plutôt que la sous-traitance : il réalise 91 % de son chiffre d'affaires en fabriquant des produits dans ses propres usines.

Pour fabriquer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, carton, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie) et produit des déchets. Le Groupe est conscient de l'impact environnemental de son activité et s'engage à le minimiser. Si les besoins en matières premières sont déterminés essentiellement par la conception même des produits (voir Rubrique 3.2.1 Nos produits), les usines BIC ont une responsabilité importante pour optimiser les consommations de matières, d'eau, d'énergie et pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) et la production de déchets.

Depuis 2010, la Politique SSE est déployée dans les sites industriels de BIC. BIC a formalisé les règles de révision de sa Politique SSE pour s'assurer de son caractère pertinent et approprié. Ces règles incluent en particulier une évaluation régulière au regard de l'évolution des activités et des produits du Groupe, de ses acquisitions et des évolutions des attentes de ses parties prenantes.

Depuis 2018, tous les sites du Groupe (usines, centres de *packaging* ou de distribution, sièges et autres bureaux et implantations) sont dotés d'un système d'enregistrement et de gestion des incidents de sécurité. Ce dispositif entre dans la mise en œuvre de l'engagement #3 de *Writing the Future, Together* (voir Rubrique 3.4.3.2).

3.3.1 RISQUES ET OPPORTUNITÉS ^[DPEF]

[DPEF risque 7] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques sur l'environnement liés à ses opérations. La nature des activités industrielles de BIC, principalement le moulage et l'assemblage de produits en plastique, présente un risque d'impact environnemental local relativement faible.

Réduire l'empreinte environnementale de ses usines est également source d'opportunités telles que :

- optimiser les coûts de production en limitant l'utilisation de ressources (eau, énergie) ou la production des déchets des usines ;
- faciliter l'intégration des usines dans leur lieu d'implantation par une empreinte environnementale limitée, des pratiques exemplaires et la mise en place d'actions à destination des populations locales ;
- réviser les processus pour réduire les émissions de carbone au cours des prochaines décennies.

3.3.2 POLITIQUES ET SYSTÈMES DE MANAGEMENT ^[DPEF]

Formalisée en 2005, la **Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE)** engage le Groupe à minimiser les impacts de l'ensemble de ses opérations, afin de protéger au mieux l'environnement. BIC s'engage ainsi à :

- prévenir les risques de pollution ;
- prévenir les risques santé, sécurité ;
- respecter la réglementation ;
- s'améliorer de façon continue ;
- sensibiliser et impliquer.

3.3.2.1 Dans les sites industriels

La Politique SSE est basée sur la mise en place de systèmes de management pragmatiques permettant de garantir l'implication de tous et l'amélioration continue des performances opérationnelles. Chaque usine de BIC est dotée d'un responsable SSE, en charge de déployer ces systèmes de management. En outre, le Groupe dispose d'un Directeur HSE central qui guide et coordonne le réseau des responsables HSE des entités. Il s'assure que les dispositifs en place sont conformes à la politique et aux objectifs du Groupe et suit les performances des sites en consolidant, analysant et communiquant les résultats obtenus.

Le système de management de l'environnement permet de piloter la conformité avec les dispositions législatives et réglementaires sur l'environnement. Ainsi, des contrôles quotidiens et périodiques répondent aux dispositions réglementaires locales. Selon le besoin, ces contrôles sont réalisés en interne ou avec l'assistance de prestataires extérieurs. Si une non-conformité est mise en évidence lors du contrôle, un plan d'action est mis en place pour y remédier.

Dans le cadre des systèmes de management, une revue complète et détaillée de tous les aspects et impacts environnementaux de l'activité (l'eau, l'air, les sols, le bruit, etc.) est réalisée. Des plans d'action sont établis pour limiter ces impacts environnementaux. Les objectifs fixés par les usines contribuent à la performance environnementale globale du Groupe tout en répondant à leurs enjeux spécifiques (production, ressources, implantation géographique, etc.).

Les systèmes de management de l'environnement déployés par BIC dans ses sites industriels prévoient l'organisation nécessaire pour faire face aux accidents de pollution ayant des conséquences au-delà des établissements. Dans le cas où des risques d'accident pourraient avoir des conséquences à l'extérieur des usines, des plans de prévention et d'urgence ont été mis en place.

En particulier en France, les deux sites SEVESO (BJ 75 et BIMA) disposent d'un Plan d'Opération Interne, d'un Plan Particulier d'Intervention et d'une Politique de Prévention des Accidents Majeurs. Un Système de Gestion de la Sécurité a aussi été mis en place.



Hors de France, notamment aux États-Unis, certaines usines possèdent des plans équivalents de gestion des accidents ayant de possibles impacts au-delà des sites.

Systèmes de management et certifications

En 2021, la mise en place de systèmes de management BIC dans ses sites industriels est effectuée à 79 % pour l'environnement et à 85 % pour la santé-sécurité.

Au-delà de la mise en œuvre de systèmes de management, BIC investit en continu dans la mise en place ou le renouvellement de certifications. En 2021, les certifications suivantes ont été mises en place ou renouvelées :

ISO 14001 : BIC Écriture 2000, BIC South Africa, BIC CORP - Milford, BIC Rasoirs, BIC Shavers Mexico - Industrial de Cuautitlan ;

ISO 45001 : BIC Rasoir ;

ISO 50001 : BIC Viorex, BIC Amazonia.

3.3.2.2 Dans les bureaux

Dans un souci d'exemplarité, la démarche de développement durable de BIC concerne toutes ses activités, y compris les activités de bureau, bien qu'elles représentent une part non significative des impacts environnementaux du Groupe. Ainsi, la performance environnementale des trois principaux bureaux du Groupe à Clichy (France), Shelton (États-Unis) et Cajamar (Brésil) est présentée de façon consolidée avec la performance des sites industriels du Groupe.

Des initiatives sont prises pour réduire leur empreinte environnementale. Les bureaux de Shelton aux États-Unis ont reçu la certification LEED en 2009 et sont approvisionnés en électricité renouvelable. Le site de Clichy en France recourt aussi à l'achat d'électricité renouvelable.

3.3.2.3 Dans la chaîne d'approvisionnement

Au-delà de la prise en compte de ses propres impacts environnementaux, BIC s'intéresse aux impacts de sa chaîne d'approvisionnement. Ainsi, depuis 2014, la revue des performances environnementales des sous-traitants est incluse dans les audits des conditions de travail des sous-traitants via la plateforme *Workplace Conditions Assessment* (WCA) (voir Rubrique 3.5.2.2), dans laquelle 6 % des questions sont consacrées à l'environnement. En 2021, 34 sous-traitants (47 %) ont été audités.

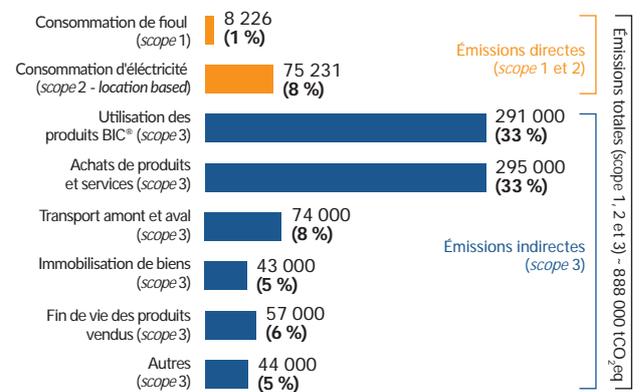
3.3.3 MESURES DE MAÎTRISE DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX, RÉSULTATS ET PERSPECTIVES ^[DPEF]

3.3.3.1 L'énergie et les émissions de gaz à effet de serre ^[DPEF]

Pour fabriquer et distribuer ses produits, BIC utilise des matières premières (plastiques, encres, emballages, métaux, etc.), consomme des ressources (eau, énergie), produit des déchets et recourt à des prestations de transport, autant de postes responsables d'émissions de gaz à effet de serre.

L'étude de l'empreinte carbone mondiale de BIC montre la répartition des émissions de gaz à effet de serre suivante :

RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE - EN TEQCO₂ - GROUPE BIC - 2021



Risques et opportunités liés au changement climatique et leurs impacts ^[DPEF]

[DPEF risque 2] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés au changement climatique :

- la perturbation ou l'interruption de l'activité de production du fait d'événements climatiques majeurs ou la disponibilité de ressources naturelles (eau, énergie, etc.) impactant directement les sites de production ou ceux des fournisseurs et sous-traitants ;
- le développement de réglementations et standards sur la communication et l'évaluation des impacts environnementaux des produits (dont l'impact carbone) et l'évolution des comportements des consommateurs impactant les ventes de BIC ;
- le développement de nouvelles réglementations sur le carbone et l'énergie impactant directement les opérations du Groupe ou celles de ses fournisseurs et sous-traitants.

L'enjeu lié au changement climatique est également source d'opportunités telles que :

- développer des centres de production au plus près des marchés, soutenant le développement économique local dans les pays d'implantation et les savoir-faire, tout en limitant l'empreinte environnementale des produits et les risques physiques liés au changement climatique ;
- se différencier sur ses marchés grâce à des produits BIC® présentant une empreinte carbone réduite, notamment via l'utilisation de matière recyclée ou alternative et la mise en œuvre de boucle d'économie circulaire ;
- innover sur les matériaux et les produits pour les rendre plus responsables ;
- réduire les coûts de production en optimisant les consommations en énergie.

Une feuille de route compatible avec les objectifs de l'Accord de Paris pour le Climat

BIC élabore une feuille de route de réduction de ses émissions de carbone, conformément à l'accord de Paris de 2015, qui vise à limiter le réchauffement de la planète à un niveau bien inférieur à 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, et aux objectifs de la trajectoire 1,5 °C de l'initiative *Science Base Targets* (SBTi).



Le recours aux énergies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie des sites BIC

La consommation d'électricité sur les sites de BIC représente 8 %⁽¹⁾ des émissions totales du Groupe. À travers l'engagement *Writing the Future, Together #2* Agir contre le changement climatique, BIC vise à utiliser 100 %⁽²⁾ d'électricité renouvelable d'ici 2025.

S'appuyant sur son expérience acquise, le Groupe a établi une feuille de route pour atteindre cet objectif. Elle reflète une stratégie dans laquelle chaque pays ou site examine ses opportunités d'approvisionnement en électricité renouvelable, en tenant compte de ses contraintes réglementaires ou opérationnelles. Pour s'adapter aux changements fréquents du marché et de la réglementation qui affectent ce secteur, BIC se concentre sur les certificats d'énergie renouvelable⁽³⁾, les contrats verts et les contrats d'achat d'électricité à long terme, ainsi que sur le potentiel de production d'électricité de certaines installations.

Plus précisément, en 2021 :

- en France, le Groupe achète des certificats d'électricité renouvelable (Garanties d'origine [GoO]) pour toutes ses usines et le siège de Clichy. Ainsi les produits BIC® fabriqués en France sont produits en utilisant de l'électricité renouvelable ;
- en Grèce : l'achat de certificats (GoO) couvre l'intégralité de la consommation d'électricité du site de BIC Viorex depuis 2016 ;
- en Espagne, les sites de BIC Iberia et BIC Graphic Europe se fournissent depuis 2018 en électricité renouvelable via l'achat de certificats (GoO) ;
- aux États-Unis, l'achat de certificats d'énergie renouvelable (U.S. RECs) éoliens couvre les besoins en électricité de la majorité des sites américains ;
- au Brésil, le site de Manaus est approvisionné en énergie éolienne depuis 2018 via l'achat de certificats (iREC) ;
- au Mexique, BIC a lancé un appel d'offres pour acheter l'énergie renouvelable sur le long terme (*Power Purchase Agreements*) et soutenir ainsi plus spécifiquement le développement de nouvelles infrastructures ;
- à Manaus (Brésil), des panneaux solaires ont été installés ;
- le site de BIC Afrique du Sud a également recours à des certificats GoO pour son approvisionnement total en énergie ;
- depuis 2018, 100 % des usines de briquets sont approvisionnées en électricité verte et des recherches sont en cours pour développer l'autoconsommation des sites (récupération de la chaleur fatale, développement du photovoltaïque, du solaire thermique, etc.) ;
- le site Cello (Inde) de fabrication de produits de papeterie a installé des panneaux solaires depuis 2019.

ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) - EN TEQCO₂

| | 2019 | 2020 | 2021 | Variation 2021/2020 |
|--|----------------|----------------|----------------|---------------------|
| Émissions directes de GES (scope 1) | 9 278 | 7 659 | 8 226 | 7,4 % |
| Émissions indirectes de GES (scope 2 location-based) | 88 432 | 70 435 | 75 231 | 6,8 % |
| Émissions indirectes de GES (scope 2 market-based) | 36 549 | 25 277 | 27 086 | 7,2 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 1 + SCOPE 2 [LOCATION-BASED]) | 97 711 | 78 046 | 83 456 | 6,9 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 1 + SCOPE 2 [MARKET-BASED]) | 45 827 | 33 097 | 35 311 | 6,6 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 1 + SCOPE 2 [LOCATION-BASED]) RAPPORTÉES À LA PRODUCTION* | 1,07 | 1,03 | 0,91 | - 11,7 % |
| Émissions de GES liées à l'usage des produits BIC® (scope 3) | 327 000 | 300 000 | 291 000 | - 3 % |
| Émissions de GES liées aux transports amont et aval (scope 3) | 71 000 | 43 000 | 74 000 | 75 % |
| Émissions de GES liées au transport d'approche ^(a) (scope 3) | 34 000 | 18 000 | 49 000 | 172 % |
| Émissions de GES liées aux immobilisations de biens (scope 3) | 63 000 | 38 000 | 43 000 | 13 % |
| Émissions de GES liées à la fin de vie de produits vendus (scope 3) | 61 000 | 49 000 | 57 000 | 16 % |
| Émissions de GES liées à l'achat de produits et services (scope 3) | 289 000 | 236 000 | 295 000 | 25 % |
| Émissions de GES liées aux achats de matières premières (scope 3) | 254 000 | 232 000 | 292 000 | 26 % |
| Autres émissions de GES (scope 3) | 49 000 | 41 000 | 44 000 | 7 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 3) | 862 000 | 710 000 | 805 000 | 13 % |

* TeqCO₂/tonne.

(a) Ne prend pas en compte le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.

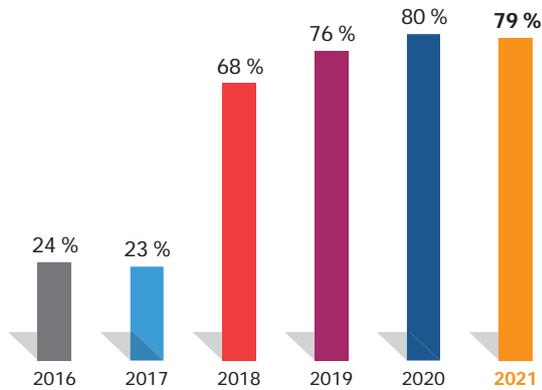
(1) Location-based.

(2) Initialement fixé à 80 %, cet objectif de *Writing the Future, Together #2* Agir contre le changement climatique, atteint en 2020, a été rehaussé à 100 % dès 2021.

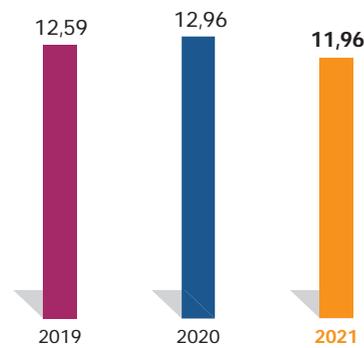
(3) Est considérée comme d'origine renouvelable l'électricité produite à partir de la biomasse (y compris le biogaz), de la géothermie, du solaire, de l'eau (y compris l'hydroélectricité) et de l'énergie éolienne.



PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – EN % DE LA CONSOMMATION TOTALE



CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE RAPPORTÉE À LA PRODUCTION – BIC – EN GIGAJOULES/TONNE



La réduction de la part des énergies renouvelables est due à l'augmentation des volumes de production en 2021, entraînant une augmentation de la consommation d'énergie sur les sites qui n'utilisent pas encore d'énergie verte (PPA, GoOs, contrats verts, etc.).

L'optimisation des consommations d'énergie

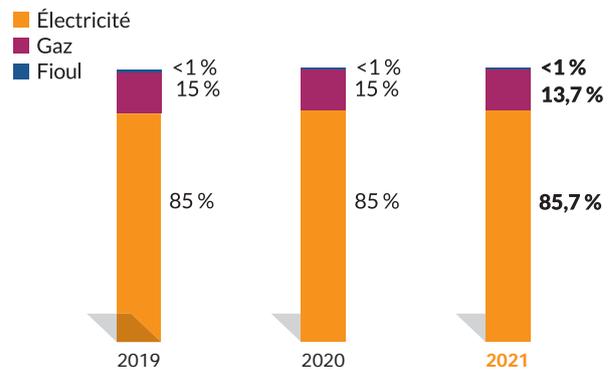
BIC réalise des programmes d'efficacité énergétique dans ses usines depuis de nombreuses années. Ainsi, en 10 ans, le Groupe a amélioré son efficacité énergétique de 5,9 %.

Quinze projets d'efficacité énergétique ont débuté en 2021. Ils incluent le remplacement d'ampoules classiques par des LED, des optimisations de processus et l'installation d'équipements neufs et plus efficaces énergétiquement.

Les principaux bureaux du Groupe disposant de serveurs, la démarche de développement durable des services de support informatique a des répercussions directes sur l'empreinte environnementale des sites. En 2021, les principales avancées de la démarche sont les suivantes :

- participation de BIC Services à la 6^e édition du *Benchmark Green IT* :
 - l'impact environnemental du Groupe s'est révélé moindre que la moyenne sur quatre indicateurs clés : atteinte à la biodiversité, contribution au réchauffement climatique, pollution de l'eau, consommation d'énergie primaire,
 - les principaux atouts de BIC mis en évidence par ce *benchmark* sont : le faible taux d'équipement par collaborateur, la durée de vie des équipements et la bonne gestion de leur fin de vie, mais aussi la consommation énergétique et le recours modéré à l'impression (inférieur de 30 % à la moyenne) ;
- création d'une grille d'évaluation des achats IT (pour le matériel, les logiciels, les services, etc.) appliquée à tous les appels d'offres ;
- partenariats avec les fournisseurs web pour développer des pratiques d'écoconception.

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE – BIC



Les émissions associées aux achats

Les émissions liées aux achats du Groupe sont principalement liées aux achats de matières premières, et en particulier de plastique (72 %).

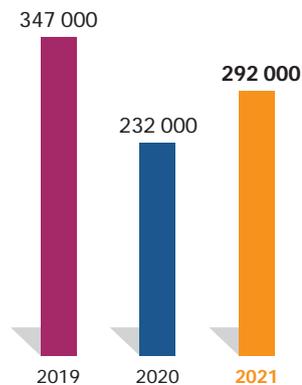
En 2020, BIC a annoncé deux objectifs ambitieux dans son programme *Writing the Future, Together*, aussi intégrés à son plan stratégique d'entreprise *Horizon*. Ces deux objectifs contribueront à réduire significativement ses émissions :

- d'ici 2025, 100 % des emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables ;
- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur la mise en œuvre de la philosophie des « 4 R » de BIC (décrite à la rubrique 3.2.2.1) et pourrait contribuer à réduire d'environ 10 % les émissions du Groupe (à périmètre constant).



ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX ACHATS DE PRODUITS ET DE MATIÈRES - EN TEQCO₂ - BIC



L'empreinte carbone de nos activités de transport

L'objectif de BIC en matière de gestion des transports est d'assurer la disponibilité de ses produits :

- en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- en réduisant les impacts environnementaux liés à ses activités de transport ;
- en optimisant ses coûts.

La répartition des usines BIC à travers le monde tend par nature à limiter le transport de ses produits. Par exemple, plus de 78 % des produits vendus en Europe sont fabriqués sur ce même continent.

Deux types de transport des produits peuvent être distingués :

- le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine-usine et usine-entrepôt (inter et intracontinental) ;
- le transport de distribution, soit les liaisons entre les usines ou les entrepôts et le client final.

Du fait de l'impact environnemental et financier du recours au fret aérien, le Groupe met tout en œuvre pour en minimiser l'usage. En 2021, en raison des aléas d'approvisionnements rencontrés au niveau mondial, BIC, pour atténuer les risques commerciaux et maintenir le niveau de service à la clientèle, a eu recours à l'aérien pour l'expédition de 2,82 % de ses tonnages totaux, ce qui représente 70 % des émissions totales du Groupe pour le transport de l'année.

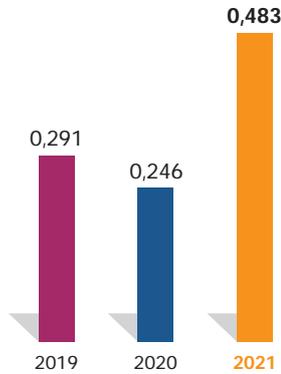
BIC souhaite ainsi continuer à maintenir le fret aérien à moins de 2,3 % pour le transport d'approche.

BIC a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte dans la gestion des prestataires, l'ingénierie de flux, et la maîtrise des outils de gestion du transport. Seul un travail spécifique sur chaque flux permet d'en réduire les impacts environnementaux tout en garantissant la qualité et la compétitivité du transport.

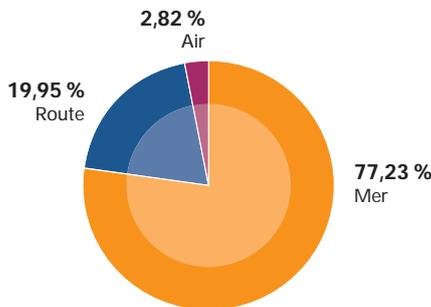
La démarche transport responsable est déployée en trois axes, dont les actions sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Axes de la démarche de transport responsable | Actions mises en œuvre |
|--|--|
| Développer la prise de conscience et mesurer les émissions | <p>Depuis 2014, un groupe de travail est chargé d'identifier des solutions pour réduire significativement du transport aérien. Il associe étroitement tous les métiers et les équipes concernés dans toutes les catégories, sur tous les continents. Des transporteurs engagés dans le domaine du développement durable sont régulièrement consultés.</p> <p>Depuis 2014, le fret par transport aérien est suivi chaque trimestre et fait l'objet d'un <i>reporting</i> aux équipes dirigeantes de chaque zone. En 2020, un outil de supervision du fret aérien a été déployé au périmètre global du Groupe. Cet outil impose des approbations et justifications multiples avant l'autorisation d'une expédition aérienne. Initié en 2020, le projet lancé afin de mieux connaître l'ensemble de ses flux de transport aval s'est poursuivi en 2021. Il permettra de mieux suivre les émissions associées. Les premiers résultats sont attendus début 2022.</p> |
| Optimiser les expéditions et les routes | <p>En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du kilométrage, le choix modal et l'optimisation du chargement. Les équipes logistiques de BIC travaillent sur ces trois axes, en collaboration avec les autres fonctions comme les ventes ou les usines, mais aussi les prestataires.</p> |
| Sélectionner des transporteurs responsables | <p>Ce sont les transporteurs choisis par BIC qui effectuent les opérations logistiques. Ce sont donc leurs équipements, méthodes et systèmes de contrôle qui déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modernité de la flotte ; • formations à l'écoconduite ; • bridage des moteurs ; • technologie des pneus ; • capacité de mesure des émissions, etc. <p>En lien avec la politique d'achats responsables du Groupe, BIC sélectionne des transporteurs lui permettant d'améliorer l'empreinte environnementale de ses activités de transport. Aux États-Unis et au Canada par exemple, la sélection d'un transporteur est conditionnée à la détention de la certification <i>SmartWay</i>[®], un programme de l'Agence de Protection de l'Environnement américaine.</p> <p>Afin d'accompagner les prestataires de transport vers des pratiques responsables, BIC a intégré le critère de réduction des émissions de GES dans la sélection des transporteurs.</p> |

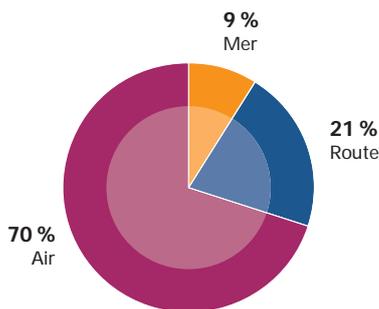
ÉMISSIONS DE GES LIÉES AU TRANSPORT D'APPROCHE ⁽¹⁾ – TEQCO₂/TONNE DE PRODUITS



RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSPORTÉS PAR MODE DE TRANSPORT – EN % DU TOTAL



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR MODE DE TRANSPORT – EN % DU TOTAL



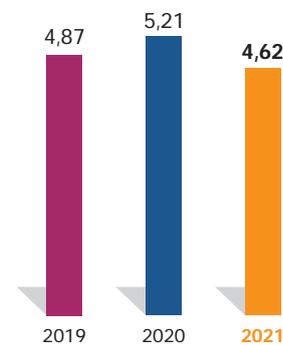
Les émissions liées à la phase d'utilisation des produits

L'énergie utilisée pour chauffer l'eau au moment de l'usage des rasoirs est le poste le plus émetteur, avec 33% du total. BIC explore les possibilités de réduire ce poste et espère lancer des projets concrets dans les années à venir.

3.3.3.2 L'eau ^[DPEF]

423 679 m³ d'eau à travers le monde ont été consommés par BIC en 2021.

CONSOMMATION ANNUELLE D'EAU RAPPORTÉE À LA PRODUCTION – BIC – EN M³/TONNE



La consommation d'eau par tonne de production a été réduite de 11,5% entre 2020 et 2021. La production de BIC n'est pas intensive en eau et la majeure partie de la consommation est due à l'usage domestique. 2020 a été une année exceptionnelle, en raison de la pandémie qui a augmenté la demande en eau du personnel pour des raisons d'hygiène.

Au-delà des volumes consommés, il est primordial de considérer la localisation de ces consommations, celles-ci pouvant intervenir dans des zones dites de stress hydrique où l'eau est une ressource sensible. L'eau et l'accès à l'eau sont en effet répartis de façon inégale sur la planète, générant des tensions politiques et sociales fortes.

Huit sites disposent d'un risque modéré de stress hydrique (en Europe, aux États-Unis, en Inde, en Afrique, au Mexique et au Brésil) après une évaluation globale des risques liés à l'eau et à sa disponibilité future par BIC en 2018. Le Groupe continuera à s'efforcer d'améliorer leurs ratios de consommation d'eau en tenant compte de la rareté de la ressource pour prioriser ses plans d'action en matière de réduction des consommations d'eau.

BIC East Africa (Kenya) a achevé la mise en place du recyclage de l'eau des systèmes de refroidissement (circuit fermé), obtenant une réduction de la consommation d'eau de 1,28%.

(1) Ne prend pas en compte le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.



3.3.3.3 Les déchets ^[DPEF]

Production totale de déchets

Dans le cadre de ses activités, BIC produit des déchets dangereux et non dangereux. Les déchets non dangereux représentent 85 % du total (en tonnes) et comprennent par exemple :

- les déchets d'emballage ;
- les déchets de fabrication (déchets de production, plastiques, métaux, bois, cartons, etc.) ;
- les déchets d'entretien (métal, papier) ; et
- les déchets provenant des activités des employés.

Les déchets dangereux, qui représentent 15 % du total des déchets (en tonnes), sont principalement générés par les processus de fabrication et comprennent par exemple :

- les absorbants (filtres, charbon actif, etc.) ;
- les substances chimiques (solvants, encres, etc.) ;
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (lampes, piles, etc.) ;
- les déchets de fabrication (tels que le papier/carton, le métal ou le bois pollué par des substances chimiques, etc.).

Au fil des années, BIC a développé une politique générale de gestion des déchets et de nombreux programmes au niveau des usines sont mis en place pour promouvoir la réduction et la valorisation des déchets.

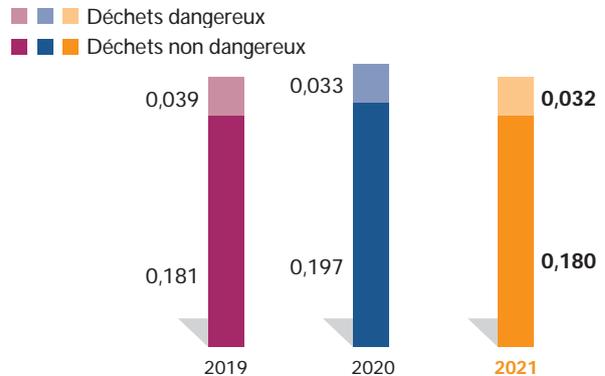
En 2021, différents projets ont été entrepris dans les usines BIC. En particulier :

- le site de Graphic Europe (Espagne) a changé le type de matériel de nettoyage de l'atelier, passant du papier aux chiffons lavables réutilisables ;
- le site de Conté (France), en partenariat avec son prestataire de déchets, a identifié de meilleures méthodes de traitement des déchets afin de minimiser les déchets mis en décharge ;
- le site BIC East Africa (Kenya) a réduit le nombre de cartons achetés pour le stockage des composants ainsi que le nombre de sacs en polyéthylène pour les emballages industriels en les remplaçant par des caisses réutilisables.

Les réalisations de BIC en 2021 en termes de production et de gestion des déchets sont les suivantes :

- une diminution de 7,8 % de la quantité de déchets générés par tonne de production entre 2020 et 2021 à cause des initiatives de réduction des déchets telles que celle de BIC East Africa (Kenya) (qui a conduit à une diminution de 35,6 % des déchets) ainsi que l'augmentation des volumes de production par rapport à 2020 ;
- un taux stable de déchets valorisés générés par tonne de production ;
- le pourcentage de déchets recyclés est resté stable à 64,5 % en 2020 et 65,4 % en 2021 ;
- une diminution de 20,5 % de la quantité de déchets mis en décharge rapportés à la production entre 2020 et 2021.

PRODUCTION ANNUELLE DES DÉCHETS RAPPORTÉE À LA PRODUCTION - EN TONNE PAR TONNE - BIC

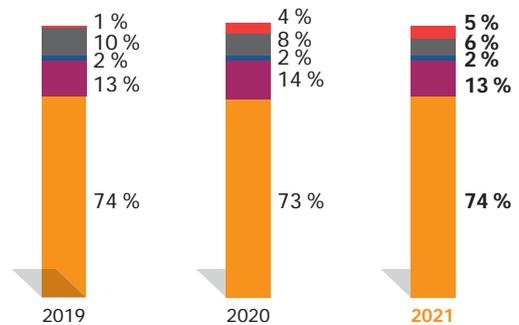


Déchets non dangereux

Les résultats de BIC en 2021 en matière de production et de gestion des déchets non dangereux sont les suivants :

- une diminution de 8,6 % de la quantité de déchets non dangereux par tonne de production ;
- dans les bureaux principaux, la production de déchets a atteint 104 tonnes, soit une augmentation de 30 % en raison de l'élimination des documents archivés en vue du déménagement du siège de Clichy au printemps 2022.

RÉPARTITION DES DÉCHETS NON DANGEREUX - EN % DU TOTAL EXPRIMÉ EN TONNE - BIC



- Recyclage
- Incinération avec récupération d'énergie
- Incinération sans récupération d'énergie
- Élimination en décharge
- Autres traitements/destruction

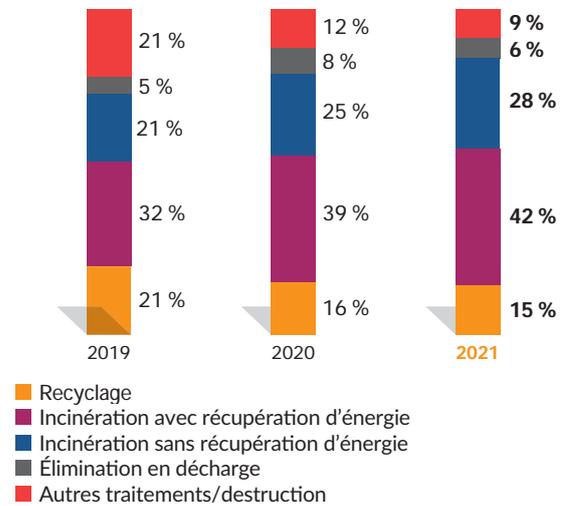
Déchets dangereux

Certaines usines sont dotées de stations d'épuration capables de traiter les déchets dangereux. C'est le cas de ceux issus des ateliers de traitement de surface, transformés en boues hydroxydes métalliques dont la gestion finale permet d'éliminer quasiment tous les risques environnementaux.

Les résultats de BIC en 2021 en matière de production et de gestion des déchets dangereux sont les suivants :

- une diminution de 3,8 % de la quantité de déchets dangereux par tonne de production entre 2020 et 2021, résultant principalement de l'optimisation des processus et équipements industriels du Groupe.

RÉPARTITION DES DÉCHETS DANGEREUX - EN % DU TOTAL EXPRIMÉ EN TONNE - BIC



3.4. NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE [DPEF]

Les femmes et les hommes travaillant chez BIC sont les acteurs de son succès depuis sa création. Avec des usines présentes partout dans le monde, des équipes dans 57 pays en distribuant ses produits dans environ 4 millions de points de vente sur tous les continents, BIC est fort d'une culture d'entreprise partagée. Les équipes des Ressources Humaines, ainsi que les *top* managers du Groupe, cherchent à nourrir cette culture commune fondée sur les Valeurs et la philosophie de BIC, tout en encourageant les initiatives locales. La protection de la santé, de la sécurité et du bien-être des collaborateurs sont la première priorité du Groupe. BIC s'efforce de développer les compétences de ses collaborateurs et de créer des opportunités d'évolution professionnelle, fondamentales pour la réalisation de ses objectifs industriels et commerciaux.

3.4.1 EFFECTIFS

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le Groupe reportait 10 471 salariés permanents, 706 contrats à durée déterminée (CDD) et une moyenne de 2 935 temporaires.

Les paragraphes suivants présentent les effectifs BIC en 2021 et leur évolution.

3.4.1.1 Effectifs par zone géographique et par pôle d'activité

Conformément à sa stratégie *Invent the Future*, BIC s'est concentré en 2021 sur la poursuite de sa transformation et sur la mise en place de l'organisation adéquate pour soutenir ses ambitions de croissance. Alors que l'effectif permanent global a diminué, l'effectif est resté constant sur ses deux plus grands marchés, l'Amérique du Nord et l'Europe. Cela reflète la volonté du Groupe de se concentrer sur la conduite efficace des activités et sur la réalisation

de performances commerciales durables. L'augmentation des effectifs en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique reflète un investissement continu dans ces régions, étant donné leur importance dans la réalisation des ambitions de croissance du Groupe, tant d'un point de vue industriel que commercial.

L'augmentation du personnel temporaire reflète la nécessité de répondre à des besoins ponctuels. Pour cela BIC s'associe à des agences externes pour avoir accès aux *pools* de talents appropriés lorsque nécessaire.

Du point de vue des *business units*, l'augmentation des effectifs de BIC Services reflète l'augmentation de capacité de l'équipe de Sofia (Bulgarie) pour fournir un soutien permanent dans les domaines du service à la clientèle et des finances. De plus, ces effectifs reflètent la dotation de postes RH pour soutenir les services partagés RH qui centraliseront les processus transactionnels aux États-Unis, au Mexique, au Brésil, en Espagne, en Grèce et en France.

Les variations du nombre de salariés par zone géographique se présentent comme suit :

EFFECTIFS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE - AU 31 DÉCEMBRE*

| Effectifs par zone géographique | 2019 | 2020 | 2021 | Variation 2021/2020 |
|--|---------------|---------------|---------------|------------------------|
| Europe | 3 939 | 4 025 | 4 022 | -0,07 % |
| Amérique du Nord | 750 | 740 | 729 | -1,49 % |
| Amérique latine | 2 435 | 2 163 | 2 297 | 6,2 % |
| Moyen-Orient et Afrique | 664 | 683 | 725 | 6,15 % |
| Inde | 4 806 | 3 524 | 2 606 | -26,05 % |
| Asie et Océanie | 183 | 111 | 92 | -17,12 % |
| TOTAL EFFECTIFS PERMANENTS | 12 777 | 11 246 | 10 471 | -6,89 % |
| Temporaires et CDD* | 4 017 | 2 506 | 3 641 | 45,29 % |
| Temps moyen en ETP <i>via</i> agence d'intérim | NA | 1 919 | 2 935 | 52,94 % |
| Total des contrats à durée déterminée au 31 décembre | NA | 587 | 706 | 20,27 % |
| TOTAL | 16 794 | 13 752 | 14 112 | 2,62 % |

* Les effectifs ne sont plus reportés en équivalent temps plein.

EFFECTIFS PAR BUSINESS UNIT

| Business unit | 2020 | 2021 |
|------------------------------|-------|-------|
| Commercial Groupe | 2 030 | 1 931 |
| Graphic | 280 | 230 |
| Group Supply Chain | 7 453 | 6 725 |
| Briquets | 941 | 931 |
| Insights & Innovation Groupe | 194 | 191 |
| BIC Services | 104 | 216 |
| Groupe BIC | 1 | 1 |
| Fondation d'entreprise BIC | 1 | 1 |
| Engagement Parties Prenantes | 6 | 4 |
| Communication Groupe | 13 | 15 |
| Finance Groupe | 58 | 41 |
| RH Groupe | 34 | 41 |
| IT Groupe | 91 | 98 |
| Juridique Groupe | 37 | 36 |
| Stratégie & Développement | 3 | 10 |



3.4.1.2 Répartition des effectifs par âge

EFFECTIFS PAR TRANCHE D'ÂGE

| | 2020 | 2021 |
|-----------------|--------|--------|
| Moins de 20 ans | 0,1 % | 0,5 % |
| De 20 à 29 ans | 12,6 % | 13,1 % |
| De 30 à 39 ans | 33,1 % | 32,1 % |
| De 40 à 49 ans | 33,7 % | 32,4 % |
| De 50 à 59 ans | 17,8 % | 19,1 % |
| Plus de 60 ans | 2,8 % | 2,7 % |

3.4.1.3 Embauches et licenciements

Ces dernières années, BIC a développé et perfectionné son centre d'excellence pour le recrutement. Il améliore les techniques de recrutement et développe ses techniques pour attirer, sélectionner et suivre les talents. Le Groupe utilise notamment un système mondial de suivi des candidats, *SmartRecruiters*, pour gérer l'activité de recrutement et mettre en œuvre des processus d'entretien qui réduisent les biais liés aux préjugés dans le processus de sélection en se concentrant uniquement sur les compétences et les expériences nécessaires pour le poste concerné. En outre, des évaluations globales, administrées par l'entreprise SHL, sont utilisées dans le processus d'entretien pour évaluer les candidats sur les compétences nécessaires pour réussir dans le poste, et leur conformité aux compétences de base du Groupe.

Des sessions de formation internationales destinées aux managers et aux collaborateurs chargés des entretiens d'embauche mettent l'accent sur le lien qui existe entre la manière de structurer l'entretien, d'améliorer l'expérience des candidats et de réduire les biais de perception inconscients.

Pour continuer à se faire connaître au sein du marché international du recrutement, BIC utilise des outils de recrutement mondiaux tels que *LinkedIn*, *Glassdoor* et *Indeed*. Lors des recherches de candidats via l'outil LinkedIn, les équipes chargées du recrutement masquent les noms et les photos des candidats afin d'atténuer les préjugés de perception.

BIC recourt également à des sociétés de renommée internationale spécialisées en recrutement et des plateformes de recherche d'emploi là où sont publiées des offres d'emploi externes. Une agence externe est notamment mandatée pour valoriser la promesse employeur auprès des candidats internationaux.

BIC a également mis en place des formations internes sous forme de webinaires afin de sensibiliser les responsables du recrutement et la communauté des ressources humaines au processus de recrutement et aux meilleures pratiques en la matière. Des réunions mensuelles sont organisées pour l'ensemble de la communauté des ressources humaines, mettant en avant les projets de recrutement, d'acquisition de talents et les évolutions dans le processus. Ces sessions permettent une veille sur les méthodes et les actualités en matière de recrutement et donnent à la communauté RH l'occasion de partager ses idées sur les bonnes pratiques.

Pour mesurer l'amélioration de ses processus de recrutement, BIC mène des enquêtes auprès des candidats à plusieurs étapes du processus. Elles mesurent principalement le *Net Promoter Score* (NPS) qui reflète la satisfaction des candidats internes et externes et évalue la fidélité à la marque BIC. Grâce à la mesure de ses NPS et aux résultats des enquêtes, les bonnes pratiques et les pistes d'amélioration sont mises en évidence. Les équipes suivent les scores au fil du temps et créent des critères internes de réussite. Les résultats permettent d'améliorer le service, le support, la prestation et la fidélité des candidats. Les trois principaux scores suivis sont :

- « collaborateurs proactifs » : il mesure les collaborateurs qui recommandent BIC comme une entreprise où il fait bon travailler. La généralisation d'une enquête globale ou d'une enquête *Pulse* sera nécessaire ;
- « responsables recrutement et candidats » : il mesure la volonté des bénéficiaires de l'équipe de recrutement de recommander « l'expérience de recrutement BIC » à d'autres personnes. Les enquêtes sont menées par l'équipe chargée des recrutements ;
- « nouveaux embauchés » : il mesure la volonté des nouveaux collaborateurs de recommander BIC sur la base de leur expérience d'accueil. Les enquêtes sont menées par l'équipe chargée des recrutements.



BIC a toujours obtenu des scores NPS élevés qui reflètent la qualité des processus de recrutement mis en œuvre le Groupe.

Dans le monde entier, lorsque des réorganisations sont en cours et entraînent des suppressions de postes et des licenciements de profils non adaptés à ses futures organisations, la politique du Groupe est de garantir *a minima* le respect des obligations légales locales, en concertation avec les partenaires sociaux et de favoriser le reclassement des personnes chaque fois que cela est possible.

3.4.2 PARTAGE DES VALEURS

Notre héritage

Tout a commencé simplement et modestement, avec une vision et un stylo. Il s'agissait de répondre alors à un besoin non satisfait des consommateurs : faciliter une écriture fluide et naturelle afin de libérer la main au profit de la créativité. C'est ainsi que BIC a rendu l'art de l'écriture abordable. Le stylo BIC® Cristal® est ainsi devenu pour tous le symbole de l'accessibilité, offrant à des millions de consommateurs l'accès à un objet universel de grande qualité et abordable.

Après avoir révolutionné l'écriture, BIC n'a eu de cesse d'innover : dans les briquets de poche en instaurant de nouvelles règles, toujours plus exigeantes, en matière de sécurité, puis dans les rasoirs en apportant la fonctionnalité et l'accessibilité à l'ensemble de l'industrie.

Chez BIC, nous sommes particulièrement fiers d'améliorer la vie quotidienne des consommateurs grâce à des solutions simples et parfaitement adaptées à leurs besoins. Notre philosophie **d'un design minimaliste, l'ingéniosité** et la longévité de nos produits sont les garants de leur durabilité. Nous visons l'excellence à tous les niveaux et la satisfaction de **nos clients**, qu'il s'agisse d'assurer une fabrication de précision en respectant les normes de sécurité les plus élevées ou de garantir des produits de haute qualité.

Notre **héritage familial et entrepreneurial** a permis à nos équipes de réinventer les modes de consommation. Passionnées, elles s'engagent auprès des consommateurs et accompagnent nos clients. Partout, elles respectent et honorent la diversité des communautés que nous servons. C'est pour ces raisons que notre marque est universellement reconnue et respectée comme **un symbole de fiabilité et de juste prix**.

Notre vision

Simplifier et enchanter le quotidien

Nous voulons créer un **sentiment de facilité et de plaisir** dans les millions de moments qui composent nos vies. C'est cette passion à apporter simplicité et gaieté aux gens du monde entier qui anime chaque jour les membres de nos équipes.

Nous réinventons **les essentiels du quotidien**, en concevant des produits qui font partie intégrante de nos vies.

Nous pensons avoir un **impact positif sur le monde** en offrant des solutions pérennes qui, grâce à une conception intelligente et à la création de produits durables, respectent la planète.

Notre Raison d'être

Créer des produits essentiels, de grande qualité, sûrs, abordables, et en lesquels chacun a confiance.

Nos Valeurs

Nos Valeurs nous inspirent au quotidien

Intégrité : Nous sommes honnêtes, ouverts et justes, et exigeons un environnement où chacun se sente respecté, inclus et compris.

Ingéniosité : Nous rêvons grand et nous créons des solutions intelligentes, simples mais audacieuses pour nos consommateurs, nos clients et nos équipes.

Responsabilité : Nous prenons des décisions courageuses et pertinentes et obtenons des résultats ambitieux qui satisfont les consommateurs du monde entier.

Durabilité : Nous favorisons une croissance durable tout en soutenant chacun de nos collaborateurs, nos communautés et la société dans son ensemble.

Simplicité : Nous considérons que les solutions simples sont souvent les meilleures. Face à la complexité, nous agissons avec clarté.

Travail d'équipe : Nous sommes exigeants, nous nous faisons confiance et nous travaillons ensemble au-delà des frontières, en nous tenant collectivement responsables.

Communication

BIC continue de partager sa vision et ses valeurs ainsi que son plan stratégique *Horizon* par le biais d'une série de réunions en visioconférence. Ces réunions en direct ou enregistrées informent également les collaborateurs sur l'activité et les marchés, l'actualité du Groupe.

Reconnaissance des collaborateurs

Dans le cadre de l'engagement du Groupe vis-à-vis de ses collaborateurs et pour promouvoir la Vision et les Valeurs du Groupe, les « *BIC Team Member Recognition Awards* » sont répartis en deux catégories :

- le prix **Marcel Bich** célèbre une personne dont les idées innovantes font progresser l'entreprise. Y est récompensée une personne qui obtient des résultats tangibles et exceptionnels qui concourent à la réalisation du Plan *Horizon* ;
- le prix « **OneBIC Team** » récompense un partenariat exceptionnel entre deux départements ou *business units* dont l'impact est quantifiable sur l'organisation, et en lien avec le plan *Horizon*.

Les dirigeants sélectionnent et nomment les lauréats de ces prix.

3.4.3 SANTÉ/SÉCURITÉ ET BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL [DPEF]

En matière de sécurité au travail, il s'agit pour le Groupe de garantir l'intégrité physique et mentale de ses collaborateurs par la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Pour BIC, il s'agit également de réduire la survenance des maladies professionnelles, essentiellement des troubles musculo-squelettiques et des risques psychosociaux (RPS) tels que le stress. Face à ces enjeux, BIC est vigilant et souhaite progresser dans la réduction de toutes les formes de souffrance au travail.



Pour cela, articulés avec les démarches décrites précédemment, des programmes de promotion du bien-être au travail sont animés au niveau du Groupe et déployés localement selon les besoins spécifiques.

3.4.3.1 Risques et opportunités [DPEF]

[DPEF risque 4] BIC identifie, parmi ses principaux risques RSE, les risques liés à la santé-sécurité des salariés. Les activités de BIC, industrielles et commerciales, exposent les travailleurs à des risques

professionnels différents (physiques, chimiques, psychosociaux, biologiques, ergonomiques) selon les métiers du Groupe (sièges, usines, la force de vente). Maîtriser ce risque est l'opportunité pour BIC de se positionner comme un employeur attractif grâce à une politique de santé-sécurité ambitieuse.

Pour BIC, s'engager pour la sécurité au travail est un pilier d'engagement des salariés et participe à la fidélisation des effectifs.

Les informations sur la santé-sécurité au travail présentées dans ce chapitre concernent l'ensemble des activités du Groupe.

LA SÉCURITÉ DES COLLABORATEURS LIÉE AUX RISQUES GÉOPOLITIQUES

Depuis de nombreuses années, BIC s'appuie sur son partenaire mondialement reconnu *International SOS* pour aider ses salariés à préparer leurs déplacements professionnels dans des conditions de santé et de sécurité optimales. Toute l'information et le support nécessaires sont fournis avant un voyage et lors des formalités de voyage.

Les employés peuvent ainsi être informés, avant leur arrivée, de tout risque : sanitaire, sécurité, politique, climatique. *International SOS* fournit également une assistance logistique immédiate en cas d'événement imprévu lié à la santé ou à la sécurité des voyageurs internationaux et des expatriés. Il est également prévu un service d'urgence qui prévient BIC en cas d'événement grave pouvant concerner un de ses collaborateurs.

En 2020 et 2021, dans le cadre du protocole sanitaire de BIC, tout voyageur international a reçu l'instruction de s'assurer des conditions de son voyage par le biais de la plateforme d'*International SOS* avant tout déplacement international.

Depuis 2018, BIC Moyen-Orient dispose en outre de l'outil *Travel Tracker* d'*International SOS* qui permet notamment de connaître au plus près la situation de chaque voyageur tout en respectant ses informations d'ordre privé.

Ces initiatives ont été créées dans le cadre d'une stratégie proactive de réduction des risques, dont les maîtres mots sont sécurité et secours.



3.4.3.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives [DPEF]

Writing the Future, Together - #3 S'engager pour la sécurité au travail [DPEF]

La sécurité au travail est un pilier fondamental pour BIC. Le programme *Writing the Future, Together* concrétise cet engagement en visant zéro accident sur les sites du Groupe d'ici 2025.

Le Groupe utilise tous les leviers possibles :

- le management de la santé et sécurité ;
- l'amélioration permanente des environnements ;
- l'organisation du temps de travail ;
- la sensibilisation des personnes aux enjeux de sécurité.

Inspiré de l'approche développée par l'Association Internationale de Sécurité Sociale ⁽¹⁾ « Vision Zéro », le Groupe développe un programme incluant la sécurité, la santé et le bien-être au travail, à tous les niveaux. Ce programme vise zéro arrêt lié à un accident du travail pour toutes les personnes travaillant pour BIC.

Il s'articule autour de sept règles d'or :

1. faire preuve de *leadership* – montrer son engagement ;
2. identifier les dangers – évaluer les risques ;
3. définir les objectifs – élaborer des programmes ;

4. garantir un système sûr et sain – être organisé ;
5. assurer la sécurité et la santé sur les machines, les équipements et les lieux de travail ;
6. améliorer les qualifications – développer les compétences ;
7. investir dans la personne – motiver par la participation.

Cette ambition « zéro accident » implique l'intensification des politiques et de la culture de sécurité du Groupe dans l'ensemble de ses opérations et inclut la mise en œuvre d'actions locales spécifiques.

La Politique Santé, Sécurité, Environnement de BIC [DPEF]

BIC met en place un programme santé-sécurité qui permet de garantir un environnement de travail sûr et sain en faveur de l'intégrité physique de ses collaborateurs. La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE) de BIC engage le Groupe à prévenir ou, tout du moins, réduire les risques pour la santé et la sécurité des salariés, des sous-traitants et du voisinage des usines.

Dans les sites de production, le Groupe déploie des systèmes de management de la sécurité. Un responsable SSE est en charge dans chaque site du déploiement de la Politique SSE et du suivi des programmes de réduction des risques santé et sécurité des salariés. Cette responsabilité est portée par les directeurs industriels.

(1) L'Association Internationale de la Sécurité Sociale (AISS) est une organisation internationale qui regroupe des institutions et des organismes de Sécurité sociale du monde entier.



Au sein de la *business unit Global Supply Chain*, le programme de santé-sécurité de BIC s'appuie sur un certain nombre d'outils qui évoluent au gré des besoins de l'organisation :

- la **plateforme « e-HSE Suite »**, outil de surveillance et de gestion des accidents du travail (évaluer les risques, enregistrer et documenter les accidents, définir des plans d'action corrective). Il permet à chaque entité de l'organisation d'élaborer un plan d'action efficace ;
- un **reporting sécurité** étendu à tous les sites du Groupe (usines et sièges) ;
- un **référentiel Santé-Sécurité Environnement** aussi appelé référentiel de maturité HSE ;
- des **safety watch** (visites d'observation comportementale) sont menées dans les usines. Réalisées entre salariés, ces visites consistent à questionner les comportements non attendus dans une dynamique d'amélioration continue et d'échange ;
- un **Global Safety call**, téléconférence mensuelle réunissant les directeurs d'usines, leurs responsables HSE et la Direction Générale.

Déploiement de la culture santé-sécurité ^[DPEF]

En 2021, le plan de diffusion de la culture sécurité s'est élargi aux équipes de vente et aux procédures de fusions et acquisitions du Groupe :

- pour les équipes de vente, le rôle de *safety focal point* a été mis en place dans chaque continent. Ce rôle est endossé par les responsables RH. Une procédure de gestion et d'enregistrement des accidents a été diffusée auprès de ces *safety focal points* et un programme de prévention du risque routier a été mis en place, soutenu par une formation en e-learning disponible via *BIC University* ;
- les *due diligences* mises en œuvre lors de fusions et acquisitions ont été enrichies de la dimension HSE. Ainsi, les entités nouvellement acquises sont accompagnées dès l'amont pour se mettre au niveau des exigences HSE de BIC ;
- les feuilles de route santé-sécurité de différentes entités, dont le déploiement avait été ralenti par la crise sanitaire de 2020, ont été réactivées ;
- après la construction d'un système de management de la santé-sécurité centralisé en 2020, le pôle *Group Supply Chain* s'est consacré en 2021 à la mise en place du programme *Building HSE Capacity* avec notamment :
 - un système d'autoévaluation des compétences de la population des référents HSE incluant des compétences non techniques (*softs skills*) telles que l'empathie, la communication, la vision stratégique, etc.,
 - des formations pour la montée en compétences de la population HSE,
 - des audits croisés selon le nouveau standard de maturité HSE ;

- un protocole de gestion de crise a été diffusé à l'ensemble des usines du Groupe, qui sont chargées de le déployer ;
- la dimension HSE a été intégrée au processus d'accueil des collaborateurs de BIC ;
- enfin, BIC a continué en 2021 à distribuer gratuitement des masques de protection individuelle dans le cadre de la pandémie de Covid-19. Plus de 4,6 millions de masques ont été distribués au sein du Groupe.

Sur l'ensemble des sites du Groupe, les accidents du travail avec arrêt dont sont victimes les salariés BIC sont majoritairement causés par des chutes de plain-pied, des manutentions ou des machines. En 2021, BIC enregistre 50 accidents du travail avec arrêt parmi ses salariés et 8 parmi les salariés intérimaires et 40 sites avec 0 accident. Ces résultats ne montrent aucune diminution du nombre d'incidents pour les employés BIC cette année et une augmentation significative des incidents où des intérimaires externes sont impliqués.

Le taux de fréquence pour les salariés BIC et intérimaires est de 1,99 en 2021, tandis que le taux de gravité a augmenté passant à 0,11 contre 0,07 il y a un an.

La mise en place et le déploiement de plans d'action se poursuivront en 2022 pour développer la culture sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et contribuer à la réduction de ce taux. Un plan d'action axé sur la sécurité pour les cinq principales usines est prévu pour 2022. Les sites préciseront davantage les actions à appliquer par site, mais les principales actions envisagées sont les suivantes :

- analyser les accidents survenus en 2021, en particulier ceux ayant entraîné un nombre élevé de journées de travail perdues, et en rechercher les causes ;
- sur la base des résultats de l'analyse des incidents, décider d'actions ciblées, en donnant la priorité à celles qui permettent de maîtriser le risque ;
- fixer des objectifs, surveiller et agir sur les leviers principaux (premiers secours, presque accident, sécurité basée sur le comportement) ;
- communiquer proactivement l'importance de ces indicateurs aux équipes et inciter les équipes de direction à donner l'exemple.

Au-delà du plan d'actions spécifique des cinq principales usines, les actions ci-dessous seront également déployées pour tous les sites :

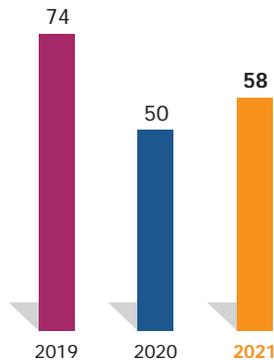
- simplifier le processus de déclaration des incidents ;
- améliorer le partage des connaissances, des meilleures pratiques et des leçons apprises entre les sites.

Les maladies professionnelles, suivies jusqu'à maintenant uniquement en France, sont majoritairement liées à des troubles musculo-squelettiques.

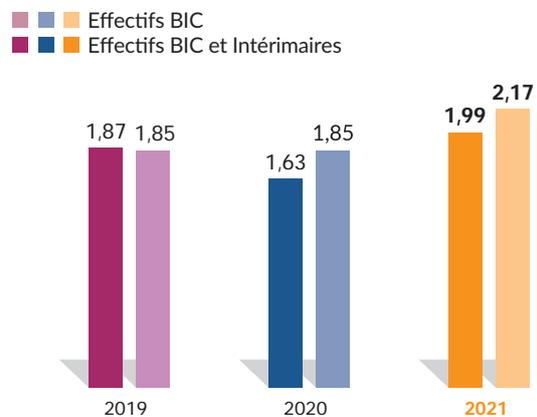
“ 50 accidents du travail avec arrêt parmi les salariés BIC et 8 parmi les intérimaires et 40 sites avec 0 accident. ”



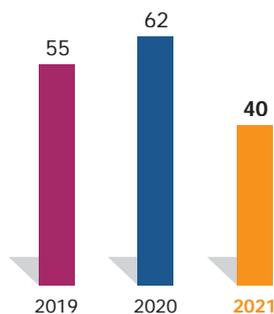
NOMBRE D'ACCIDENTS QUI ENGENDRENT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL – SALARIÉS BIC ET INTÉRIMAIRES



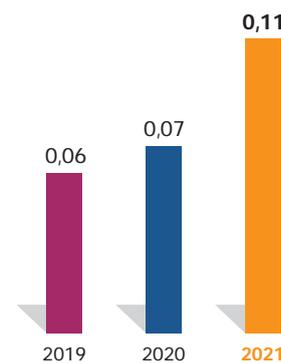
TAUX DE FRÉQUENCE DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : NOMBRE D'ACCIDENTS QUI ENGENDRENT UNE INTERRUPTION DE TRAVAIL – PAR MILLION D'HEURES TRAVAILLÉES – EFFECTIFS BIC ET INTÉRIMAIRES



NOMBRE DE SITES AVEC 0 ACCIDENT DU TRAVAIL



TAUX DE GRAVITÉ DES ACCIDENTS DU TRAVAIL : NOMBRE DE JOURS CALENDRIERS PERDUS À LA SUITE D'UN ACCIDENT – PAR MILLIER D'HEURES TRAVAILLÉES – EFFECTIFS BIC



Les campagnes de sensibilisation santé et services aux salariés

Les campagnes de prévention, dépistage et sensibilisation se poursuivent dans les différents pays du Groupe :

Aux États-Unis, la santé et le bien-être continuent d'être une composante importante des prestations offertes aux collaborateurs. 80 % des effectifs disposent d'un compte d'épargne santé (*Health Savings Account* – HSA).

BIC s'associe à ADURO pour fournir des outils en ligne et des ressources pour la promotion d'un mode de vie saine à ses collaborateurs et leur famille. Ceux-ci peuvent effectuer un bilan pour identifier leurs points forts et les possibilités d'amélioration de leur santé personnelle.

Le site du **Kenya** a proposé des formations à la gestion du stress aux opérateurs de machines et a ouvert la formation à la gestion budgétaire à tous ses salariés. Un programme d'assistance est proposé aux collaborateurs, axé sur le conseil et l'accompagnement. Une assurance médicale couvre désormais la prise en charge du Covid-19.

En **Asie-Pacifique**, plusieurs mesures notoires ont été mises en place :

- livraison de repas pendant une semaine, pour soutenir les collaborateurs pendant les périodes de confinement liées à la pandémie ;
- quatre *webinaires* en ligne sur les techniques de méditation en pleine conscience, utilisées pour réduire le stress et améliorer les performances personnelles ;
- BIC a pris en charge l'inscription de tous les collaborateurs au défi *StepTember*, qui a permis de récolter des fonds pour la recherche sur la paralysie cérébrale. Ce défi encourageait les collaborateurs à être physiquement actifs et à faire 10 000 pas par jour. De petites équipes ont été créées pour maintenir le niveau de motivation et partager les encouragements.

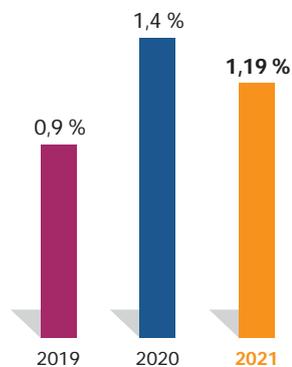


En **Amérique du Sud**, de nombreuses initiatives ont été menées :

- des jours chômés sont offerts, notamment à l'occasion de l'anniversaire d'un collaborateur, et les horaires de travail ont été assouplis ;
- au Brésil : journées de travail écourtées les vendredis pendant l'été, animations lors de la semaine de la santé-sécurité, gym en ligne, sessions de méditation en pleine conscience ;
- en Argentine : activités lors de la semaine de la santé, jours supplémentaires de congé paternité, produits sains dans les distributeurs de *snacks*, salle de repos/détente ;
- au Mexique, deux projets clés ont permis d'améliorer les espaces de travail. L'usine de Cuautitlan a reconfiguré ses bureaux pour mieux profiter des espaces ouverts et de la lumière naturelle. Le mobilier de bureau a été renouvelé pour des équipements plus ergonomiques. Saltillo, dans le cadre du projet d'expansion, a également travaillé à l'amélioration des bureaux et des espaces collectifs tels que la cafétéria et les vestiaires.

Un Programme d'Assistance aux Salariés (*Employee Assistance Program – EAP*) existe depuis plusieurs années aux États-Unis (BIC CORPORATION) et en France (Programme PASS), en Asie-Pacifique et en Amérique latine. Proposés aux collaborateurs et leurs familles, ces programmes visant à favoriser le bien-être des collaborateurs offrent une écoute 24 h/24 et la possibilité de rencontrer un professionnel en face-à-face.

TAUX D'ABSENTÉISME POUR MALADIES INFÉRIEURES À TROIS MOIS (HORS ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MATERNITÉ) – BIC – EFFECTIFS PERMANENTS



La légère baisse du taux d'absentéisme à partir de 2020, hors accidents du travail et congés maternité, résulte principalement de la baisse du nombre de cas de Covid-19.

3.4.4 DÉVELOPPEMENT DES COLLABORATEURS ^[DPEF]

3.4.4.1 Risques et opportunités ^[DPEF]

[DPEF risque 9] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE, les risques liés aux compétences de ses collaborateurs. C'était notamment le cas des plus expérimentés. BIC détient des compétences spécifiques grâce à ses collaborateurs expérimentés, en particulier dans le domaine industriel. La perte de collaborateurs expérimentés pourrait entraîner un ralentissement de la mise en place des plans de développement de BIC. Cela pourrait également l'empêcher de mettre en œuvre sa stratégie. Pour BIC, maîtriser ces risques est l'opportunité de développer des programmes favorisant l'employabilité des collaborateurs au sein et hors de l'entreprise.

En 2021, bien que la pandémie de Covid-19 ait continué à perturber les formations et que le nombre de formateurs internes soit resté limité, des formations ont été conçues et dispensées dans toute l'organisation. Cela a nécessité une révision du catalogue de formation et la validation de son alignement sur les besoins de développement des collaborateurs.

3.4.4.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives

L'équipe *People & Culture* évalue et fait évoluer la stratégie de formation pour servir la transformation du Groupe et répondre aux attentes des collaborateurs en matière d'opportunités de développement. Une étude combinant *benchmarks* externes et recensement des attentes internes a conduit aux conclusions suivantes :

- refondre l'offre existante pour la rendre plus souple et plus intégrée ;
- favoriser le développement de formations en *e-learning* en se focalisant sur les priorités de développement des collaborateurs ;
- aligner les offres de formation des formateurs avec les priorités du Groupe et les enjeux internes majeurs ;
- transformer les formations ponctuelles en parcours d'apprentissage intégrant des formations en ligne et en présentiel mais aussi des systèmes d'évaluation et de mise en action des acquis. La mise en place de ces parcours d'apprentissage est en cours et les premiers seront opérationnels en 2022.

Suite à cette étude, un programme pilote appelé LEAD a été lancé en mars 2021. Vingt collaborateurs à haut potentiel ont été choisis pour participer à ce programme immersif de 12 mois sur un parcours de *leadership* accéléré. Il est développé en partenariat avec *ExecOnline* et son vaste réseau d'écoles de commerce d'élite aux États-Unis.

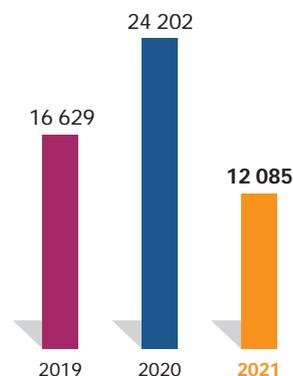
Par ailleurs, la deuxième cohorte du programme de mentorat mondial a démarré en 2021. Des dirigeants du Groupe sont associés à des collaborateurs à haut potentiel pour un semestre de mentorat. Ce programme favorise le développement des compétences et le partage de *feedback* entre pairs ainsi que l'échange d'informations.

Enfin, un chantier de refonte de l'outil de gestion des formations (*Learning Management System*) a été lancé pour un déploiement en 2022. Le Groupe a investi dans une plateforme d'expérience d'apprentissage (LXP), qui sera également disponible en 2022. Elle permettra d'offrir à chaque collaborateur un contenu personnalisé et une bibliothèque élargie de formations.

Le LXP permettra de fournir du contenu personnalisé à chaque membre de l'équipe avec une bibliothèque couvrant plusieurs fournisseurs et éditeurs à travers le paysage de l'apprentissage.

L'année 2021 a été consacrée à la poursuite du déploiement du programme socle pour les publics clés, aux initiatives de sensibilisation à la Diversité Équité et Inclusion (DEI) ainsi qu'à plusieurs formations opérationnelles sur *Revenue Growth Management*, la finance, le marketing en lien direct avec le plan *Horizon*.

NOMBRE DE JOURS DE FORMATION REÇUS - EFFECTIFS PERMANENTS - BIC



La diminution du nombre total d'heures de formation est due à des offres limitées pendant le projet de refonte de la stratégie d'apprentissage 2021-2022.



NOMBRE D'HEURES DE FORMATION REÇUES (PAR THÈME) - BIC - 2021 - EFFECTIFS PERMANENTS ET TEMPORAIRES

| Formations techniques | Efficacité personnelle | Compétences managériales | Gestion de la crise | Compétences de demain | Formations santé et bien-être |
|-----------------------|------------------------|--------------------------|---------------------|-----------------------|-------------------------------|
| 46 405 | 6 498 | 5 472 | 2 356 | 7 298 | 28 650 |

Mobilité et plans de succession

Les sessions *Open Positions Review* animées par l'équipe de développement des talents du Groupe sont conçues pour faciliter le processus de mobilité. Au cours de ces réunions, les postes ouverts ainsi que les compétences requises sont passés en revue, dans le

but d'offrir aux équipes les meilleures options pour leur développement et pour leur entreprise. Les postes ouverts sont partagés au niveau Groupe pour optimiser l'utilisation des talents disponibles. Par ailleurs, BIC procède à un examen détaillé des collaborateurs à fort potentiel et de la relève possible à des postes clés.

DÉVELOPPEMENT INTERNE : PROMOTIONS - BIC

| Recrutement | 2020 | 2021 |
|------------------------|------|-------|
| Recrutement externe | 825 | 1 473 |
| Mobilités intra-Groupe | 16 | 95 |
| Promotions | 270 | 223 |

3.4.5 SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION

BIC cherche à développer un système de rémunération juste et motivant qui le rende compétitif et attractif auprès des collaborateurs et des candidats.

La politique salariale du Groupe est déterminée chaque année par la Direction des Ressources Humaines en accord avec le Comité Exécutif. Elle repose sur trois principes fondamentaux :

- la reconnaissance de la performance individuelle et/ou collective ;

- l'équité interne ;
- la compétitivité externe.

BIC garantit un niveau de rémunération conforme aux *minima* salariaux locaux et en ligne avec un *benchmark* des pratiques nationales et internationales. Les écarts de rémunération entre les salariés s'expliquent par les différences en termes de responsabilités, d'expérience, de performance et de potentiel ou les caractéristiques locales de marché du travail.



Pour reconnaître le rôle essentiel que chaque collaborateur joue dans son succès, le Groupe a lancé en octobre 2021 le plan d'actions gratuites *Sharing Horizon*. Dans le cadre de ce plan, l'entreprise a attribué cinq actions à chacun de ses plus de 11 000 collaborateurs, les rendant ainsi actionnaires de l'entreprise et partenaires de ses succès à venir.

La reconnaissance de la performance individuelle et de la performance des équipes est un élément essentiel de la politique de rémunération de BIC. Les augmentations de salaire des cadres sont basées sur le mérite individuel (sauf dans certains pays où les obligations légales imposent des augmentations générales).

Les rémunérations variables à court terme chez BIC sont de deux natures :

- rémunération variable périodique (mensuelle ou trimestrielle) pour les équipes de la force de vente, fondée sur des critères quantitatifs liés à l'efficacité des actions commerciales ;
- une rémunération variable annuelle pour les managers non commerciaux du Groupe, basée sur la réalisation d'objectifs de performance financière collective combinée à un élément de performance individuelle. Cette politique s'applique à tous les managers BIC, jusqu'au CEO inclus, et vise à encourager une croissance rentable d'année en année.

Les managers clés peuvent également bénéficier des plans d'incitation à long terme, basés sur des actions de la Société (options sur actions, plan d'actions de performance, actions attribuées), avec une période d'acquisition étalée sur plusieurs années.

3.4.6 DIVERSITÉ, ÉQUITÉ ET INCLUSION

Comme le stipule le Code de Conduite BIC, le Groupe valorise la diversité, l'équité et l'inclusion (DEI) et ne tolère pas la discrimination et le harcèlement fondé sur des motifs tels que :

- l'âge ;
- la race ;
- la religion ;
- la couleur ;
- l'origine ethnique ;
- l'origine nationale ;
- le handicap ;
- l'orientation sexuelle ;
- le sexe ;
- l'identité de genre ;
- l'expression de genre ;
- le statut matrimonial.

Cela vaut pour toute autre caractéristique sous protection de la loi locale.

Le Groupe souhaite créer un environnement dans lequel les collaborateurs, les fournisseurs, les partenaires commerciaux et ses communautés se sentent valorisés et respectés. Chez BIC, la diversité culturelle et individuelle est considérée comme un élément essentiel de l'esprit d'équipe.

En outre, les récents événements d'inégalité raciale et d'injustice sociale qui ont suscité une réaction mondiale ont rendu la diversité, équité et inclusion encore plus importante pour BIC qui souhaite être un facteur de changement positif dans les nombreuses communautés où il opère. Cette ambition implique :

- d'œuvrer pour que ses équipes reflètent le plus fidèlement possible la diversité de ses clients et consommateurs dans le monde entier ;
- d'accueillir et de responsabiliser ses collaborateurs à travers une culture d'inclusion ancrée dans des pratiques de *leadership* et de management responsables ;
- d'encourager la diversité et le dynamisme de ses équipes comme moteurs d'innovation et facteurs essentiels de son succès.

Le *Credo* BIC sur la diversité, l'équité et l'inclusion a été signé par le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines en mai 2019. Il renforce l'engagement de BIC dans ce domaine. Il reconnaît que le mélange d'expériences et de perspectives différentes dans un environnement collaboratif qui valorise des perspectives ouvertes, rendra l'organisation plus forte et mieux préparée pour les défis à venir. Ce *credo* est partagé par toutes les entités du Groupe dans le monde et a été traduit dans les principales langues utilisées dans le Groupe.

Dans le cadre de sa stratégie Diversité, Équité & Inclusion, BIC a pris plusieurs engagements, notamment :

- la signature des normes des Nations Unies pour la conduite des affaires en faveur de la lutte contre la discrimination à l'égard des personnes lesbiennes, gays, bi, trans et intersexuées ⁽¹⁾ ;
- une prise de parole sur les réseaux sociaux par le Directeur Général et le Directeur des Ressources Humaines au moment du Mois des fiertés 2021 et de la Journée Internationale des droits des femmes ;
- en janvier 2021, Gonzalve Bich, Directeur Général du Groupe, a rejoint le « CEO Action for Diversity and Inclusion™ » ⁽²⁾, le plus grand engagement d'entreprises mené par des chefs d'entreprise pour faire avancer la diversité et l'inclusion sur le lieu de travail. En prenant ce serment, Gonzalve Bich s'engage à agir pour que la culture de l'entreprise célèbre et accueille la diversité et encourage des échanges ouverts sur la DEI.

La stratégie DEI de BIC définit des objectifs et des indicateurs clés de performance pour mesurer les progrès en termes de fierté d'appartenance, d'attractivité, de promotion :

Fierté d'appartenance : créer une culture dans laquelle tous les collaborateurs se sentent à l'aise pour exprimer leur personnalité au travail. L'objectif est d'établir une base de référence pour la mesure de l'inclusion au travers d'enquêtes trimestrielles. Les réalisations notables en 2021 sont les suivantes :

- deux enquêtes par sondage ont été lancées pour mesurer l'engagement, l'inclusion, la confiance et l'efficacité des managers. Toutes les entités ont élaboré des plans pour améliorer la perception qu'ont les collaborateurs de leur environnement de travail en matière engagement, d'inclusion, etc. ;

(1) <https://www.unfe.org/wp-content/uploads/2017/09/UN-Standards-of-Conduct-Summary.pdf>

(2) <https://www.ceoaction.com/pledge/ceo-pledge/>



- 100 collaborateurs « alliés » de la démarche ont participé au déploiement de la stratégie DEI du Groupe en organisant des événements locaux pour célébrer les journées régionales et internationales de la diversité telles que la Journée Internationale des droits des femmes et le Mois des fiertés, et bien d'autres. Au total, sept intervenants extérieurs, quatre événements sur les réseaux sociaux et 19 événements régionaux/campagnes de sensibilisation ont eu lieu ;
- lancement d'un parcours d'apprentissage obligatoire de *Leader Inclusif* pour les « alliés », les directeurs généraux, les directeurs d'usine et autre directeurs. Deux autres formations seront lancées en 2022 : « Être un *leader inclusif* » et « Bâtir une culture inclusive ».

Attractivité : augmenter la représentation des femmes et des autres minorités sous-représentées (telles que définies par les équipes dirigeantes dans les pays) dès les premiers niveaux de management, par le biais du recrutement externe et des promotions internes. Les réalisations notables en 2021 sont les suivantes :

- conception et lancement d'une nouvelle marque employeur soulignant les qualités clés du Groupe qui attireront et retiendront les talents féminins ;
- partenariat avec un cabinet de conseil détenu par des femmes, WRK/360, pour animer des sessions d'écoute auprès de 70 femmes de niveau 3 et inférieur, dans 22 pays. Des enseignements ont été mis en évidence et partagés avec la Direction et ont contribué à améliorer les nouveaux programmes de formation sur le *Leadership* qui seront lancés en 2022.

Promotion : accroître la diversité, du niveau « Directeur » à la hiérarchie supérieure, pour mieux représenter l'ensemble des

effectifs du Groupe. Plus précisément, atteindre 40 % de femmes parmi les managers de niveau 4 et supérieurs d'ici 2027. Les réalisations notables en 2021 sont les suivantes :

- conception d'un système de gestion des ressources humaines – *SuccessFactor* – pour améliorer la gestion des talents et suivre la progression de cet indicateur ;
- attention particulière sur l'équilibre des genres dans les listes de candidats pour les postes de niveau 4 et plus. En 2021, les femmes représentent 44 % des embauches ;
- participation à l'académie *Black Leadership*, animée par McKinsey & Company, elle est destinée à soutenir les cadres et les dirigeants noirs du monde entier. Elle comprend deux programmes distincts :
 - le *Black Executive Leadership Program* qui s'adresse aux cadres concernés,
 - le *Management Accelerator* qui cible les dirigeants en début ou en milieu de carrière.

Influence : améliorer la visibilité de l'engagement de BIC en matière de DEI. Les réalisations notables en 2021 sont les suivantes :

- poursuite de la participation au sommet « *Break the Ceiling Touch the Sky* » à New York (États-Unis) et à Dubaï, qui a offert aux entreprises la possibilité d'un échange sur les meilleures pratiques en matière de DEI et des rencontres avec des femmes *leaders* du monde entier ;
- participation et interventions des cadres supérieurs du Groupe au sein de *Network of Executive Women*, *Break the Ceiling Touch the Sky* et *Enactus*.



POURCENTAGE DE FEMMES PARMIS LES EFFECTIFS PERMANENTS PAR NIVEAUX – BIC

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|------|------|------|
| Conseil d'Administration | 50 % | 45 % | 50 % |
| Niveaux 4 et supérieurs (cadres dont le Comité Exécutif) | 24 % | 26 % | 29 % |
| Niveau 3 (managers seniors) | 37 % | 39 % | 40 % |
| Niveaux 1 et 2 (managers) | 38 % | 39 % | 40 % |
| Non-managers | 51 % | 49 % | 46 % |

POURCENTAGE DE FEMMES PARMIS LES EFFECTIFS PERMANENTS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE – BIC

| | 2019 | 2020 | 2021 |
|-------------------------|------|------|------|
| Europe | 33 % | 38 % | 38 % |
| Amérique du Nord | 42 % | 44 % | 47 % |
| Amérique latine | 49 % | 49 % | 51 % |
| Moyen-Orient et Afrique | 47 % | 38 % | 37 % |
| Inde | 60 % | 56 % | 48 % |
| Asia-Pacifique | 40 % | 47 % | 43 % |



3.4.7 DIALOGUE SOCIAL

BIC souhaite utiliser tous les moyens à sa disposition pour entretenir le dialogue avec ses salariés. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre les initiatives d'écoute de ses collaborateurs comme indiqué en section 3.4.6. Afin de soutenir le niveau d'engagement des salariés et de rester à l'écoute de leurs attentes, l'ensemble des acteurs est sollicité pour développer un dialogue social de qualité : que ce soit directement avec le management, les salariés, les représentants du personnel ou les représentants syndicaux quand ils existent.

Dans tous les pays où BIC s'implante, le Groupe respecte les conventions ou les accords collectifs applicables. Et, dans la mesure de ses moyens, chaque filiale travaille à améliorer ses conditions de travail en proposant :

- des rémunérations supérieures aux minima légaux ;

- des avantages sociaux plus importants ; ou
- des investissements pour améliorer l'environnement de travail.

Les thématiques abordées dans les négociations sont soit liées aux obligations locales, soit aux sujets de management abordés précédemment. À titre d'exemple, c'est grâce au dialogue social que de nombreux dispositifs ont été mis en place en matière de sécurité et de santé sur le lieu de travail, ou encore de nouvelles conditions de travail comme le télétravail.

Certains exemples d'accords sont repris dans le tableau récapitulatif ci-dessous, sans pour autant être exhaustifs.

| Périmètre | Thématique |
|--------------------------------|---|
| Clichy (France) | Le 29 septembre 2021, plusieurs accords ont été signés entre les organisations syndicales et la Direction afin d'améliorer les dispositifs d'épargne salariale existants, notamment la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite Collectif d'Entreprise (loi PACTE) avec des conditions d'abondement plus favorables. |
| Cuautlán et Saltillo (Mexique) | <p>Les relations de qualité et le dialogue constant avec les organisations syndicales ont permis la négociation de révision des salaires.</p> <p>Au cours de l'année 2021, une réforme du travail a eu lieu au Mexique, ce qui a impliqué d'apporter quelques modifications aux contrats de travail des collaborateurs. Grâce au dialogue permanent avec les organisations syndicales, les nouveaux contrats ont pu être mis en place pour environ 1 000 collaborateurs en deux jours seulement, garantissant ainsi la conformité juridique et sociale de l'entreprise.</p> <p>L'extension de l'usine de Saltillo a été menée en partenariat avec les organisations syndicales, faisant preuve de la flexibilité nécessaire pour le maintien de la fabrication et du conditionnement.</p> <p>À Cuautlán, les réunions hebdomadaires ont repris entre le syndicat, les Opérations, la Sécurité, pour dialoguer autour des préoccupations ou des possibilités d'amélioration pour tous les travailleurs.</p> <p>Les réunions du Comité <i>Open Channel</i> ont été réactivées dans le cadre de la pandémie, pour répondre aux propositions faites par les travailleurs sur le site.</p> |



3.5. ÉTHIQUE ET CONDUITE DES AFFAIRES DANS L'ENSEMBLE DE LA CHAÎNE DE VALEUR ^[DPEF]

BIC reconnaît parmi ses enjeux sociétaux la maîtrise de l'ensemble de sa chaîne de valeur et l'importance de l'implication de ses fournisseurs et sous-traitants dans l'exercice des responsabilités d'entreprise en faveur du respect de l'éthique et des Droits de l'Homme au travail, et de la lutte contre la corruption. En réponse à ces enjeux, BIC encadre ses activités et sa sous-traitance par la mise en application de :

- son nouveau Code de Conduite général ;
- sa charte éthique ;
- sa politique de lutte contre la corruption ; et
- depuis 2020, son Code de Conduite Fournisseurs.

3.5.1 DÉMARCHES D'ACHATS RESPONSABLES

Dans le cadre de ses activités, BIC fait appel à plus de 15 000 fournisseurs et sous-traitants. Pour le Groupe, être une entreprise responsable impose de maîtriser l'ensemble de sa chaîne de valeur. Le Département Achats analyse l'ensemble des risques dus au *sourcing* des produits et des services :

- stocks ;
- zones d'approvisionnement ;
- *single sourcing*, etc.

3.5.1.1 Le Code de Conduite Fournisseurs

En 2020, BIC a créé puis diffusé à l'ensemble de ses fournisseurs son nouveau Code de Conduite Fournisseurs. Ce code présente la démarche d'achats responsables de BIC, ses engagements vis-à-vis de ses fournisseurs ainsi que ses exigences à leur égard. Celles-ci couvrent l'ensemble des thématiques de développement durable :

- intégrité dans la conduite des affaires, droits humains et droit du travail ;
- santé et sécurité ;
- impact environnemental ;
- développement d'une chaîne d'approvisionnement durable.

Le Code de Conduite Fournisseurs intègre également l'ancienne Charte des Achats Responsables avec les six Valeurs de BIC :

Éthique, Responsabilité, Esprit d'équipe, Simplicité, Ingéniosité et Développement Durable.

Tous les fournisseurs et sous-traitants doivent se conformer à ce Code de Conduite Fournisseurs, ainsi que leurs sous-traitants et fournisseurs. L'ensemble des fournisseurs doivent se conformer aux dispositions, lois et réglementations nationales et locales applicables sur les marchés où ils opèrent. Lorsque les lois ou normes locales diffèrent du présent Code de Conduite Fournisseurs, BIC exige de ses fournisseurs qu'ils se conforment aux normes et principes les plus stricts.

Dans un esprit d'amélioration continue, BIC s'engage à collaborer avec ses fournisseurs et à les soutenir dans leur effort pour respecter et dépasser les exigences du Code de Conduite Fournisseurs. Ce Code de Conduite Fournisseurs est un des éléments qui composent le Code de Conduite de BIC, qui rappelle, lui aussi, l'importance de la démarche d'achats responsables du Groupe.

Ce Code de Conduite Fournisseurs est joint aux appels d'offres émis par le Groupe et est annexé à ses contrats.

3.5.1.2 Writing the Future, Together- # 4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs

BIC s'est donné pour ambition de mettre sa démarche d'achats responsables au cœur de sa fonction Achats. Cette ambition se concrétise dans l'engagement suivant : d'ici 2025, BIC travaillera de manière responsable avec l'ensemble de ses fournisseurs stratégiques afin d'assurer l'approvisionnement le plus sûr, le plus innovant et le plus efficace.

L'objectif de la stratégie Achats est de maximiser la contribution des achats à la création de valeur pour BIC avec l'aide de ses fournisseurs et sous-traitants en :

- **sécurisant la valeur créée** : continuité d'approvisionnement et constance de la qualité, sécurité des consommateurs, conformité réglementaire, protection de la marque ;
- **augmentant la valeur créée** : performances et coûts, processus de fabrication, développement de nouveaux bénéfices clients sans rupture technologique ou matérielle ;
- **créant de la valeur ajoutée** : innovation aux bénéfices des consommateurs, transformation des processus.



Une révision complète de la base de données fournisseurs a été finalisée en 2019 afin d'identifier les fournisseurs stratégiques pour BIC, selon les quatre critères suivants :

- représente une dépense élevée pour BIC ;
- risque d'arrêt des activités si le fournisseur stoppe l'approvisionnement ;
- aucune alternative à une source d'approvisionnement ;
- impact significatif sur la croissance de BIC.

Cette base étant en évolution permanente, en 2021, BIC a identifié 323 fournisseurs stratégiques parmi les 15 000 fournisseurs qui composent sa base de données. La liste des fournisseurs stratégiques est mise à jour chaque année.

En 2020, le Département Achats du Groupe a franchi un nouveau jalon dans le cadre de l'objectif # 4 de *Writing the Future, Together* en lançant une campagne d'évaluation pilote de la chaîne d'approvisionnement pour des matières stratégiques nécessaires à la fabrication des briquets. Des fournisseurs ont été inclus dans cette évaluation approfondie qui a porté sur les risques pays et les risques de la chaîne d'approvisionnement jusqu'au site initial d'extraction. En 2021, la seconde phase de cette étude pilote a consisté à mettre en place des évaluations de risques liés à la transparence de la chaîne d'approvisionnement, des politiques et des plans d'action pour poursuivre l'évaluation et l'amélioration de la chaîne de valeur de la division Flame for Life.

Suite à cette conduite d'une étude de résilience stratégique, les équipes achats ont établi pour chaque matière stratégique une feuille de route pour un approvisionnement responsable. Elles ont également identifié les solutions alternatives, mené les évaluations de risques, les *due diligences* et réalisé la cartographie de la chaîne de valeur pour chaque matière.

Par ailleurs, le Groupe a poursuivi en 2020 et 2021 l'application des outils dont il dispose depuis plusieurs années dans le cadre de sa démarche d'Achats Responsables. De nouveaux outils ont également été mis en place ou sont en cours de mise en place :

- le guide d'évaluation et de sélection RSE des fournisseurs. Chaque famille d'achat a un guide spécifique ;
- le respect du Code de Conduite Fournisseurs créé en 2020 ;
- les programmes d'audits (voir Rubrique 3.5.2.2) ;
- le déploiement du programme de formation aux achats responsables. Il est désormais intégré au cursus obligatoire de formation des acheteurs ;
- des campagnes EcoVadis, menées en 2020 et 2021, couvrent environ 20 fournisseurs stratégiques par famille d'achats. Environ 150 fournisseurs (dont 50 % de fournisseurs stratégiques) sont évalués sur des critères RSE ;
- lancement d'un programme favorisant la diversité des fournisseurs par le recours à des fournisseurs et sous-traitants représentatifs de minorités : femmes, personnes lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres (LGBT), anciens combattants, personnes handicapées et TPE. L'identification des fournisseurs a démarré en fin d'année 2021 et la feuille de route du programme sera finalisée en 2022 ;
- développement d'un outil de gestion des fournisseurs. Cet outil permettra de créer des programmes d'interactions avec les fournisseurs, de suivre la relation commerciale, les audits, etc. Il sera opérationnel en 2022 ;
- les équipes achats participent au groupe de travail dédié à la réduction des émissions de CO₂ afin de concourir aux objectifs du Groupe.

Afin de suivre l'atteinte de l'objectif # 4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs, l'indicateur suivant a été mis en place dans l'outil de *reporting* Achats : part des fournisseurs stratégiques concernés par au moins une action d'achats responsables. Pour cela, les équipes Achats s'appuient sur une liste des « actions d'achats responsables » pertinentes pour chaque famille d'achats au regard de l'ambition « d'assurer un approvisionnement plus sûr, plus innovant et plus efficace ». Ces actions peuvent être :

- la conduite d'une étude de résilience stratégique ;
- la campagne EcoVadis ;
- l'identification de solutions, à l'aide des fournisseurs, pour répondre aux engagements du Groupe sur ses produits (matières plastiques recyclées ou alternatives) ;
- la réduction d'utilisation de matières, etc.

Autant d'actions qui concourent par ailleurs à l'atteinte par BIC de ses objectifs, concernant les produits ou l'énergie (voir Rubrique 3.2.1). Cet indicateur permettra de refléter l'engagement de la fonction Achats pour développer des relations pérennes avec ses fournisseurs, les sensibiliser aux enjeux de développement durable de BIC et les accompagner dans des pratiques plus responsables.

À fin 2021, 52,3 % ⁽¹⁾ des fournisseurs stratégiques sont intégrés au programme d'achats responsables grâce à une ou plusieurs actions spécifiques ⁽²⁾. BIC s'est fixé d'atteindre 100 % en 2025.

En 2022, le Département Achats de BIC prévoit de rédiger une politique d'approvisionnement responsable.

3.5.2 RESPECT DES DROITS DE L'HOMME AU TRAVAIL ^[DPEF]

Le respect, la promotion des Droits humains ainsi que la prévention de leurs violations sont au cœur de la responsabilité sociale des entreprises. La prise en compte des Droits humains fondamentaux concerne BIC au même titre que toutes les entreprises et l'ensemble de leur chaîne de valeur, de leurs maisons mères à leurs filiales en passant par leurs sous-traitants. Au-delà de la nécessité morale de créer de la valeur de façon acceptable et durable, il s'agit de protéger la réputation, la sécurité juridique, l'efficacité opérationnelle et la cohésion des collaborateurs du Groupe.

3.5.2.1 Risques et opportunités ^[DPEF]

[DPEF risque 5] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés au non-respect des Droits humains (travail des enfants, conventions internationales de l'OIT). Le non-respect des Droits humains fondamentaux tels que le travail des enfants, la discrimination ou le travail forcé peut entraîner des actions juridiques à l'encontre de BIC et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité.

Pour BIC, la maîtrise de sa chaîne de valeur est également source d'opportunités telles que :

- valoriser la culture de maîtrise de la qualité, des coûts et des conditions de production que BIC déploie depuis l'origine. 91 % des produits sont fabriqués dans ses propres usines ;
- renforcer les relations avec ses fournisseurs stratégiques.

(1) Hors Cello Pens, BIC Graphic, les entités nouvellement acquises et certains OEM.

(2) En 2021, ces actions comprennent la réalisation d'une étude stratégique de résilience et la campagne EcoVadis.





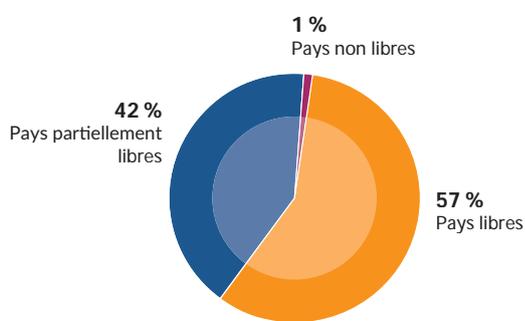
3.5.2.2 La Politique BIC de Droits de l'Homme au travail ^[DPEF]

La maîtrise de la sous-traitance

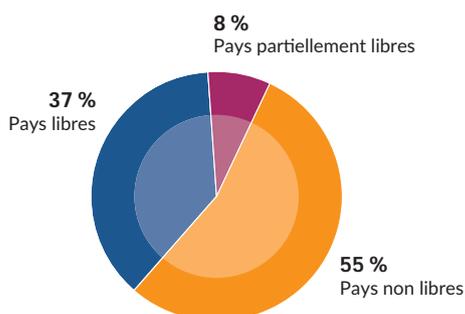
BIC recourt à la sous-traitance à un niveau relativement faible. Au total, 91 % de son chiffre d'affaires provient des produits fabriqués dans ses propres usines. 65 % ⁽¹⁾ de ces usines se trouvent dans des pays sans risque de Droits de l'Homme selon la source *Freedom House*.

BIC fait appel à la sous-traitance principalement pour les produits de Papeterie de l'activité Grand Public et pour les Produits Publicitaires et Promotionnels. Cette sous-traitance lui permet d'accroître sa flexibilité.

EFFECTIFS PERMANENTS PAR CATÉGORIE DE PAYS À RISQUE « DROITS DE L'HOMME » ⁽²⁾ EN 2021 - BIC



NOMBRE DE FABRICANTS SOUS CONTRAT PAR CATÉGORIE DE PAYS À RISQUE « DROITS DE L'HOMME » ⁽²⁾ EN 2021 - BIC



Le Code de Conduite Fournisseurs de BIC

Voir Rubrique 3.5.1.1.

Le programme d'audits sociaux ^[DPEF]

Le contrôle du respect du Code de Conduite Fournisseurs (voir ci-dessous) se traduit concrètement par la mise en œuvre d'un programme d'audits couvrant les usines qui fabriquent des produits BIC®. Ainsi, BIC anime depuis plus de 15 ans un programme spécifique d'audits du respect de son Code de Conduite Fournisseurs par ses fabricants sous contrat. Il s'applique aussi bien aux fabricants sous contrat mondial qu'aux fabricants sous contrat local qui fabriquent des produits BIC® pour les marchés locaux : BIC Grand Public et BIC Graphic (Produits Publicitaires et Promotionnels). Des audits de suivi sont effectués tous les deux ans et permettent de vérifier que les standards sont maintenus à un niveau satisfaisant.

Ces audits sont réalisés par des auditeurs externes. Depuis 2014, BIC utilise la plateforme *Workplace Condition Assessment (WCA)*. Ce système d'évaluation est basé sur les lois nationales, intègre les standards de l'OIT et les meilleures pratiques existantes. Il est cohérent avec les exigences du Code de Conduite Fournisseurs BIC. Il comporte plus de 180 critères d'évaluation répartis sur les sujets suivants :

- travail des enfants ;
- travail forcé ;
- discrimination ;
- harcèlement ;
- liberté d'association ;
- heures travaillées ;
- salaires ;
- contrats de travail ;
- santé et sécurité ;
- environnement.

Les fabricants sous contrat sont audités, notés sur chaque critère et obtiennent ainsi un score global. Cette plateforme permet un suivi très précis des performances de ces fabricants, indicateur par indicateur et classe les non-conformités majeures, modérées, mineures, permettant ainsi de cibler prioritairement les non-conformités majeures dans les plans d'actions correctives. Elle donne également accès à des *benchmarks* par pays ou sur le secteur d'activité du Groupe.

Tous les fabricants sous contrat de produits BIC® sont audités au cours d'un cycle de deux années, au cours duquel des plans d'actions correctives sont déployés pour pallier les faiblesses identifiées. BIC conçoit la responsabilité sociale comme un partenariat, au service de valeurs communes. Ainsi, le Groupe favorise la recherche d'une amélioration plutôt que l'interruption de la relation avec ses partenaires. L'encadré ci-dessous résume les étapes de l'évaluation des fabricants sous contrat.

(1) L'évaluation a changé pour l'Inde, identifiée comme libre en 2020.

(2) Source : *Freedom House*. L'évaluation a changé pour l'Inde, identifiée comme libre en 2020.





LES SIX ÉTAPES DE L'ÉVALUATION DES FABRICANTS SOUS CONTRAT

1. Le fabricant sous contrat analyse et signe le Code de Conduite Fournisseurs de BIC.
2. Un organisme de contrôle externe indépendant procède à une évaluation initiale du fabricant sous contrat.
3. BIC soumet un plan d'actions correctives (PAC) au fabricant sous contrat.
4. Le fabricant sous contrat met en place le PAC pendant une période concertée et raisonnable.
5. L'auditeur confirme l'application des mesures correctives par une évaluation de suivi.
6. Des évaluations régulières sont effectuées tous les deux ans.

Entre 2021, 30 fabricants sous contrat (Produits Grand Public ou BIC Graphic) ont été audités, soit 47 % des fabricants actifs sous contrat.

3.5.3 CONDUITE DES AFFAIRES ET LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ^[DPEF]

BIC est fermement convaincu que pour réussir en tant qu'entreprise, elle se doit de respecter les normes et les principes les plus stricts à tout moment – en agissant de manière responsable, en respectant la planète, la société et les générations futures. Au fil des années, BIC a formalisé ses valeurs et son éthique des pratiques commerciales. L'intégrité, la responsabilité, le travail d'équipe, la simplicité, la durabilité et l'ingéniosité guident les actions de BIC, avec pour objectif de construire et d'entretenir des relations avec toutes les parties prenantes – collaborateurs, clients, fournisseurs, actionnaires et régulateurs – de manière à favoriser une culture d'intégrité commerciale et à garantir les standards les plus élevés au niveau mondial.

3.5.3.1 Risques ^[DPEF]

[DPEF risque 6] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés aux pratiques de corruption. Le risque de corruption et de pratiques déloyales peut entraîner des actions juridiques à l'encontre de BIC et des conséquences majeures en termes de réputation et d'attractivité. Maîtriser ce risque est l'opportunité pour BIC de faire grandir la culture de l'éthique au sein de l'entreprise.

3.5.3.2 Politiques, mesures, résultats et perspectives ^[DPEF]

Le Code de Conduite de BIC

BIC mène une veille continue des lois relatives à la conformité et s'assure que les collaborateurs connaissent le Code de Conduite BIC par le biais de formations et de campagnes de sensibilisation. Les points abordés sont les suivants :

- les exigences avec lesquelles les activités de BIC doivent être menées ;
- sa vision, sa mission et ses Valeurs ;
- les comportements à adopter envers les parties prenantes internes et externes ;
- les préceptes d'intégrité qui portent la mise en œuvre desdites Valeurs sur le lieu de travail ;

- de quelle manière les collaborateurs peuvent trouver facilement les politiques, procédures et directives pertinentes.

Quels que soient leur rôle, leur ancienneté ou leur lieu de travail, tous les collaborateurs sont tenus, en tout temps, de respecter ce code, les politiques et normes du Groupe. Cela vaut aussi pour toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables lors de l'exercice de leur activité professionnelle.

Le Code de Conduite de BIC couvre les thématiques suivantes :

- **la protection de l'intégrité de BIC et le renforcement de sa réputation :** conflits d'intérêts, cadeaux et divertissements, concussion et corruption, relations avec les organismes gouvernementaux et politiques, protection de la marque, concurrence, blanchiment d'argent, réglementation commerciale ;
- **la valorisation et le respect des collaborateurs :** santé et sécurité, discrimination et harcèlement, Droits de l'homme ;
- **la protection des données, ressources et informations :** sécurité informatique, biens et ressources de l'entreprise, confidentialité des données et informations personnelles, documents d'activité ;
- **le maintien de la qualité des relations et partenariats avec l'ensemble des parties prenantes :** qualité, environnement, contributions caritatives, communications externes et réseaux sociaux, relations avec les clients, les fournisseurs et autres partenaires commerciaux.

Le Code de Conduite est diffusé à tous les nouveaux collaborateurs au cours de leur parcours d'intégration. Il a été traduit en sept langues – anglais, espagnol, français, grec, hindi, portugais et russe. Il est disponible sur l'intranet de BIC, portail central d'information pour tous les employés dans le monde, ainsi que sur le site www.bic.com.

Des sessions de formation sur le Code de Conduite sont lancées à intervalles réguliers et de manière répétitive, conformément aux directives réglementaires. Tous les collaborateurs sont invités à participer à ces sessions de formation afin d'assurer leur bonne compréhension du code. En outre, une version abrégée de la formation sur le Code de Conduite BIC a été mise à la disposition des collaborateurs dans les usines du monde entier. Des micro-sessions sont également organisées tout au long de l'année pour rappeler à chacun les principes du Code de Conduite BIC et que ceux-ci soient bien ancrés dans la culture de BIC.

La Politique de lutte contre la corruption de BIC

Écrite en 2016 et mise à jour en octobre 2020, la Politique de lutte contre la corruption de BIC formalise les comportements qui s'imposent à tous les collaborateurs BIC. Elle concerne les employés, dirigeants ou administrateurs, et toute personne agissant pour le compte du Groupe : filiale, entreprises associées, partenaire contractuel, négociant et consultant. La Politique décrit la manière dont les activités doivent être conduites en relation avec les tiers de manière à se prémunir de pratiques de corruption ou à en éviter la survenance. BIC ne tolère aucune forme de corruption ou de subornation et s'engage à lutter contre la corruption sous toutes ses formes. Cette politique couvre les sujets suivants :

- interactions avec des agents gouvernementaux, des entités privées, des personnes qui ne sont pas des agents gouvernementaux ;
- cadeaux, cadeaux d'entreprise et *sponsoring* ;
- relations avec les parties prenantes ;
- dons, aides aux communautés et dons aux partis politiques ;
- conflits d'intérêts ;
- suivi, enregistrement et *reporting* de tout manquement au regard des lois anticorruption.

La Politique de lutte contre la corruption a été traduite en sept langues : anglais, espagnol, français, grec, hindi, portugais et russe. Elle se trouve sur la page d'accueil de l'Intranet BIC, ainsi que sur le site externe www.bic.com.

Les sessions de formation sur la politique anti-corruption sont lancées régulièrement, conformément aux directives réglementaires. Tous les collaborateurs sont invités à participer à ces sessions de formation afin d'assurer une compréhension adéquate de la politique anti-corruption. BIC a également publié des directives internes sur la conduite des affaires avec les pays/entités soumis à des sanctions imposées par les États-Unis.

Le dispositif d'alerte, BIC *Speak-Up*, est accessible par téléphone ou par Internet pour tous les collaborateurs BIC en poste ou ayant quitté le Groupe. Il est disponible 24 heures sur 24 dans plus de 200 langues de manière anonyme et confidentielle. BIC *Speak-Up* a été mis à jour en 2021. Des options supplémentaires sont proposées aux déclarants (par exemple, l'inclusion des demandes de renseignements Covid-19) qui peuvent également choisir comment être contactés par les enquêteurs (e-mail, téléphone, visite, lettre/courrier, auto-déclaration). De plus, BIC a mis à jour et amélioré ses procédures pour la conduite des enquêtes internes afin que celles-ci soient détaillées, complètes, cohérentes et bien étayées.

BIC s'engage à garantir la confidentialité des informations recueillies et à ce qu'aucune mesure de sanction ne soit prise à l'encontre d'un salarié ayant rapporté de bonne foi un manquement à la Politique de lutte contre la corruption ou au Code de Conduite du Groupe.

Le dispositif d'alerte est accessible aux tiers sur l'Intranet BIC et sur www.bic.com. Ce mécanisme d'alerte a pour ambition de prévenir les actions ou les comportements contraires à l'intégrité, l'honnêteté et l'équité. Le Groupe poursuit ses efforts de veille pour améliorer l'application de sa Politique de lutte contre la corruption, de son Code de Conduite et sa conformité au regard des lois, règlements, politiques et lignes directrices. En 2021, BIC a développé et déployé un programme de diligence raisonnable des tiers afin d'identifier, atténuer et documenter toute exposition aux risques de corruption et de pratiques déloyales. Cette diligence raisonnable et les actions d'atténuation sont gérées et documentées par le biais d'un outil dédié.

La démarche est une approche par les risques, en 6 étapes : identifier et catégoriser les fournisseurs, évaluer le risque, le comprendre, l'atténuer et faire une revue en continu des risques fournisseurs pour notifier tout risque.

La première phase du programme s'est concentrée sur les fournisseurs stratégiques de BIC et les fabricants sous contrat. À ce jour BIC identifie 353 fournisseurs, dans 50 pays, dont 25 à haut risque. 150 des 353 fournisseurs ont été identifiés à risque faible ou moyen et ne font l'objet que d'une surveillance continue. Les autres fournisseurs sont en cours d'évaluation.

Les positions fiscales et le contrôle des déclarations fiscales du Groupe relèvent de la responsabilité des Directeurs Financiers locaux ou responsables équivalents. Le Département Fiscal de BIC accompagne chaque entité du Groupe de manière effective. En 2021, les procédures de contrôle interne n'ont décelé aucun cas d'évasion fiscale lié aux activités du Groupe.

BIC continuera à améliorer sa stratégie de conformité en surveillant les risques potentiels, en identifiant les moyens de les atténuer à temps et en définissant une ligne de conduite future. Des programmes, des processus et des technologies ont été mis en place pour identifier, classer par ordre de priorité, enquêter et traiter les violations et les risques de non-conformité. Des politiques et processus solides sont en place pour atténuer ces risques. En 2022, l'accent sera mis sur la confidentialité des données, la lutte contre la corruption et les ententes, le devoir de vigilance, les sanctions et les contrôles à l'exportation, la connaissance des tiers et les processus d'évaluation des risques et la formation.

3.5.4 LOBBYING RESPONSABLE ET PARTICIPATION AUX GROUPES DE TRAVAIL ET AUX RÉFLEXIONS SECTORIELLES

BIC considère la *lobbying* comme une action positive, utile pour faire valoir son expertise industrielle et sa connaissance du marché auprès des autorités. Le *lobbying* n'est rien d'autre pour BIC que la communication, ciblée vers les décideurs et acteurs sur des sujets clés, des enseignements tirés de son expérience afin de faire valoir les équilibres nécessaires. Le *lobbying* vise à contribuer à l'amélioration de l'efficacité des actions des autorités dans l'application des réglementations et notamment à renforcer la sécurité des produits mis sur le marché et donc la sécurité du consommateur, en même temps qu'une concurrence loyale. BIC souhaite être reconnu et consulté en tant que partie prenante des décisions et actions qui concernent ses activités.

3.5.4.1 Participation aux réflexions sectorielles

BIC exerce son *lobbying* de manière responsable et éthique. Il s'assure ainsi que les décisions légales et réglementaires, mais aussi les actions d'application des règles ont des conséquences techniques et économiques réalistes et efficaces et préservent ou rétablissent la loyauté des relations entre les acteurs du marché.

Même s'il n'existe pas chez BIC de tradition d'exposition publique sur des sujets industriels ou sociétaux majeurs, le Groupe prend la parole publiquement si nécessaire. Le Groupe participe aux réflexions sectorielles et exerce son influence sur quatre enjeux directement liés à ses engagements d'entreprise responsable :

- la sécurité des produits ;
- la lutte contre la contrefaçon ;



- la lutte contre la concurrence déloyale ; et
- la protection de l'environnement.

Ses pratiques de *lobbying* consistent principalement à adhérer à des organisations en participant aux travaux et à la conception des positions de ces organisations :

- les fédérations professionnelles françaises, européennes et américaines ;
- les comités de normalisation pour les jouets, les briquets et instruments d'écriture ;
- les groupes de veille et les associations sectorielles françaises.

BIC est membre du bureau des principales associations professionnelles, pour certaines depuis de nombreuses années.

Les activités de *lobbying* peuvent également prendre la forme de contacts directs avec les autorités, institutions, gouvernements, ONG concernées.

Les filiales du Groupe entretiennent également des relations directes avec les autorités nationales de leur pays d'implantation. En revanche, le Groupe ne dispose pas dans ses effectifs de lobbyiste professionnel.

En 2021, outre les évolutions réglementaires en matière d'économie circulaire et de tri, BIC a, en matière de sécurité des produits, maintenu l'accent mis sur le suivi des dossiers réglementaires et normatifs en cours concernant :

- tous produits :
 - Directive Sécurité Générale des Produits (révision),
 - REACH,
 - CLP,
 - e-commerce, DSA ;

- les produits de papeterie :

- norme du Jouet ;

- les briquets :

- normes briquets et surveillance du marché.

3.5.4.2 Des responsabilités en matière de *lobbying* clairement identifiées

Au plus haut niveau du Groupe, Gonzalve Bich – Directeur Général –, et les membres du Comité Exécutif sont chargés de donner les orientations des actions de *lobbying* et d'en assurer le suivi régulièrement.

La responsabilité opérationnelle des relations avec les institutions et les autorités est déléguée à un petit nombre de managers, chargés de représenter le Groupe dans les instances décrites précédemment. Les membres du Comité Exécutif sont tenus informés de l'avancement des dossiers qui les concernent.

BIC s'assure du respect strict du cadre législatif et réglementaire local dans l'exercice de ses pratiques de *lobbying* et comme pour toute activité du Groupe, le Code de Conduite de BIC et la Politique de lutte contre la corruption s'appliquent. Les personnes à alerter sont listées dans ces documents.

3.5.4.3 Sensibilisation des collaborateurs

L'actualité concernant les briquets est partagée avec les salariés du Groupe lors des présentations des résultats. Les Directeurs Généraux et les Directeurs Marketing sont également directement informés des actions de *lobbying* sur les briquets.

3.6. NOTRE ENGAGEMENT SOCIÉTAL

L'ONU a adopté en septembre 2015 un Programme de Développement Durable composé de 17 objectifs mondiaux visant à combattre à la pauvreté et lutter contre les inégalités et les injustices. Ces objectifs donnent une place prépondérante à l'accès pour tous à l'éducation et à l'hygiène. Le Groupe répond à ces enjeux à travers :

- son implantation économique locale – environ 4 millions de points de vente distribuent des produits BIC® à travers le monde ; et
- sa présence mondiale – BIC fabrique et distribue ses produits dans 160 pays, sur les marchés les plus développés comme les plus défavorisés.

De plus, BIC cherche à soutenir les communautés locales à travers une démarche philanthropique qui favorise autant l'implication du Groupe que celle de ses collaborateurs.

3.6.1 RENDRE NOS PRODUITS ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE

BIC est guidé par une vision : « Nous offrons des produits simples, inventifs et fiables, pour tous, partout dans le monde ». Pour BIC, rendre ses produits accessibles au plus grand nombre implique de les adapter aux spécificités des pays en croissance. Grâce aux stylos et rasoirs commercialisés dans plus de 160 pays, BIC favorise l'accès à l'éducation et à l'hygiène, et participe ainsi au progrès social partout dans le monde.

La démarche de BIC consiste à adapter tous les paramètres possibles pour rendre ses produits accessibles :

- rapprocher les unités de production de leurs marchés de distribution ;
- créer des produits pour les marchés en croissance ;
- adapter les produits BIC® au pouvoir d'achat des pays en croissance ;
- repenser entièrement l'emballage, pour commercialiser les produits par un ou deux articles seulement ;
- offrir la fonctionnalité au meilleur prix en définissant le prix le plus juste pour ses produits en collaboration avec les distributeurs locaux, en fonction des modes de consommation et des seuils de prix de vente ;
- développer des modèles de distribution innovants et adaptés en s'appuyant sur les distributeurs locaux : kiosques individuels ou microboutiques, points de service à proximité des écoles.

3.6.2 L'ENGAGEMENT DU GROUPE EN FAVEUR DES COMMUNAUTÉS

3.6.2.1 *Writing the Future, Together* #5- S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation

L'objectif de Développement Durable n° 4 de l'ONU est « d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie ». Il souligne les deux enjeux majeurs liés à l'éducation :

- l'accès à l'éducation ;
- l'équité dans les apprentissages.

Le rapport de l'UIS ⁽¹⁾ en 2019 montre que :

- l'accès à l'éducation reste une problématique majeure : 258 millions d'enfants en âge d'aller à l'école (6-17 ans) n'ont pas accès au primaire ou au secondaire et les projections récentes montrent que sans changement majeur, d'ici 2030, un enfant sur six sera en dehors du système scolaire ;
- la qualité des enseignements dispensés est une problématique critique : 55 % des enfants et adolescents du primaire et du premier cycle du secondaire n'acquiescent pas les connaissances minimales en lecture. Le chiffre atteint 60 % en mathématiques.

De par ses activités de conception, fabrication et distribution d'instruments d'écriture, BIC est historiquement investi en faveur de l'éducation. BIC est intimement convaincu que l'éducation est un élément essentiel pour acquiescent indépendance et libre arbitre et pour lutter contre la pauvreté. BIC n'a pas attendu que soit démontrée l'importance de l'écriture manuscrite dans la structuration du cerveau de l'enfant pour s'engager activement en sa faveur. Le Groupe a pour objectif d'améliorer la vie à travers l'éducation et a pris l'engagement suivant : d'ici 2025, BIC améliorera les conditions d'apprentissage de 250 millions d'enfants à travers le monde.

Le Groupe agit donc sous trois formes :

- les actions portées par la Fondation d'entreprise BIC (voir ci-dessous) ;
- les actions de mécénat (dons de produits, dons financiers, mécénat de compétences) portées par les entités locales au bénéfice des communautés (voir Rubrique 3.6.2.3) ;

(1) UNESCO Institute for Statistics 2019.



- les actions d'accompagnement en faveur de l'amélioration des conditions d'apprentissage, incluant la sensibilisation aux bénéfices de l'écriture manuscrite dans le processus d'apprentissage et de mémorisation (voir Rubrique 3.6.2.2).

À fin 2021, BIC estimait que 158 millions d'enfants ont des conditions d'apprentissage qui ont été améliorées depuis 2018. Cette amélioration intervient à travers des actions directes auprès des enfants ou des actions auprès des enseignants et des parents.

“ 158 millions d'enfants ont vu leurs conditions d'apprentissage améliorées entre 2018 et 2021. ”

En Amérique du Nord, BIC a annoncé en novembre 2021 le lancement de la communauté en ligne « BIC-CAUSE WE CARE » : un lieu de rassemblement virtuel pour ceux qui veulent participer à l'amélioration des conditions d'apprentissage des élèves dans le monde. La communauté « BIC-CAUSE WE CARE » a pour vocation de soutenir une multitude d'initiatives :

- dons à des initiatives éducatives et à des écoles ;
- informations sur des événements locaux ;
- échanges autour de l'éducation ;
- partage d'outils et de ressources entre enseignants, parents, soignants et élèves.

Les collaborateurs pourront également participer à de nombreuses activités et missions d'accueil. Elles sont conçues pour promouvoir la communauté et motiver significativement l'engagement et la participation.

Exemples d'actions portées en 2021 par la Fondation d'entreprise BIC :

Play Africa

En Afrique du Sud et sub-saharienne, l'association *Play Africa* propose des ateliers de *design thinking* pour les enfants de 7 à 12 ans issus de milieux défavorisés. Ces ateliers leur permettent de développer leurs compétences créatives. Ils sont invités à choisir un défi sociétal, à imaginer une solution, la prototyper et la tester avant de la lancer à plus grande échelle. L'ONG collabore avec des écoles, des collectivités locales et les communautés locales. Tout au long du partenariat avec la Fondation d'entreprise BIC, elle formera 120 facilitateurs. À leur tour ils dirigeront des ateliers de *design thinking* participatifs. Chaque année, une solution développée dans les ateliers sera financée pour être concrétisée dans l'école ou la communauté.

Girls Write Now

Aux États-Unis, le programme met en relation des lycéennes défavorisées et des jeunes en rupture de genre avec des écrivaines professionnelles pour un mentorat individuel. Les *mentorées* créent à l'intersection de la langue, de la technologie et de l'art. Elles explorent les sous-genres de la poésie, de la fiction, des mémoires, du journalisme et de l'écriture de scénarios et acquièrent des compétences numériques telles que le montage audio et vidéo, le codage et la conception. Elles participent également au programme *Writing Works* de *Girls Write Now*, où elles bénéficient d'un développement professionnel unique et personnalisé. Elles renforcent leurs compétences en matière d'écriture et de

communication, en vue de prendre le chemin de l'université et d'une carrière professionnelle.

Junior Achievement

En Afrique du Sud, Espagne, et en France, des lycéens participent à ce programme d'entrepreneuriat d'une durée d'un an. En équipes, ils élaborent un *business plan*, créent un prototype et vendent un produit ou un service. Ils sont invités à organiser leur collaboration comme dans une entreprise, avec des responsables du commerce, de la finance, des RH, du marketing, de la production, etc.

Cette approche permet aux jeunes de se familiariser avec le fonctionnement d'une entreprise, de découvrir des métiers et de développer des compétences générales essentielles telles que la recherche de solutions, l'esprit critique, l'adaptabilité, l'esprit d'entreprise, des compétences de communication et la créativité.

LP4Y

La Fondation d'entreprise BIC financera le programme de formation professionnelle pour les entrepreneurs au centre de formation et de développement de Saragaon, à Raipur (Inde). De jeunes adultes âgés de 17 à 25 ans y reçoivent une formation sur les savoir-faire et les savoir-être en entreprise. Ils sont invités à développer leur propre entreprise, et bénéficient de rencontres avec des professionnels et de visites en entreprises. Les stagiaires reçoivent une indemnité financière, de la nourriture et un logement, ce qui leur permet de se concentrer sur leur développement personnel, leur autonomie et leur responsabilisation pour une meilleure réussite. Suite à leur formation, ils organisent à leur tour des ateliers de formation dans leurs communautés. Aidés dans leur recherche d'emploi, 75 % des participants sont insérés dans le monde du travail à leur sortie du programme.

3.6.2.2 Actions de sensibilisation et d'accompagnement

L'écriture manuscrite est une compétence fondamentale qui contribue à la structuration de la pensée. La possession d'instruments d'écriture est donc un élément essentiel des conditions d'apprentissage. Au cours des dernières années, les équipes BIC ont plébiscité et facilité l'écriture à la main ainsi que son importance pour le développement des enfants. Cette mobilisation s'est faite notamment à travers :

- le développement de fiches d'activités et d'ateliers à destination des enseignants sur des thèmes variés tels que le développement durable, le développement de la motricité, des exercices de codage ou encore d'écriture ;
- l'accompagnement des communautés les plus démunies par la fourniture de matériels scolaires (papeterie, supports éducatifs et mobiliers de classe) ;
- l'animation d'ateliers dans des écoles pour sensibiliser à l'importance de l'éducation et de l'écriture et la créativité, la production d'écrits ou des concours de coloriage thématiques à destination des plus jeunes.

3.6.2.3 Actions de mécénat de BIC et de ses filiales

Les actions de mécénat de BIC et de ses filiales peuvent se faire sous trois formes :

- le don de produits ;
- le don financier ; et/ou
- le volontariat/mécénat de compétences.



BIC et ses filiales privilégient des opérations au bénéfice des populations proches de leurs implantations.

Chaque année, BIC développe et met sur le marché des produits-partage, dont certains sont des produits utiles à l'éducation. Pour le consommateur, c'est la possibilité de consommer de manière solidaire pour le même prix, car une partie de son achat sera reversée au profit d'une association qui diversifie ses sources de recettes et bénéficie d'une visibilité supplémentaire. Pour BIC, c'est l'occasion de marquer son engagement civique et d'augmenter ses ventes.

BIC Australia est partenaire du *Children's Charity Network* (CCN), qui vise à améliorer l'alphabétisation des enfants dans toute l'Australie. BIC soutient deux initiatives de CCN :

- le programme *OzKids Arts & Literacy* qui promeut et soutient les talents littéraires et artistiques des enfants et leur fournit un moyen d'apprécier et de développer leurs compétences et de les encourager à poursuivre dans les arts ;
- des ateliers scolaires d'écriture et d'illustration qui font appel à des auteurs et des illustrateurs australiens connus afin d'intéresser les enfants à différents arts. L'objectif de CCN est d'offrir des expériences aux communautés rurales et éloignées qui n'ont pas accès à ce type d'événements, que BIC soutient également par des dons de produits pour ces écoles défavorisées.

BIC apporte un soutien financier d'environ 15 000 euros en 2021.

Dans le cadre de son partenariat mondial avec *Enactus*, dont l'objectif est d'aider les étudiants à transformer les communautés et la société par le biais d'actions sociales concrètes et d'entreprises respectueuses de l'environnement, **BIC UK** et **BIC Ireland** ont parrainé des événements, participé au jury de concours, encadré des étudiants et soutenu des Junior-Entreprises tout au long de l'année. Plus de 28 collaborateurs ont participé, ce qui représente 336 heures de bénévolat.

BIC Amazonia (Brésil) a sponsorisé *Associação Nacional de Desenvolvimento de Esporte Educação*, un projet de sport et d'inclusion pour les jeunes atteints de trisomie 21 et d'autisme. Les 70 participants ont bénéficié de soins cliniques, d'exams, de psychologues, de physiothérapeutes, de professeurs d'éducation physique, de transports, de nourriture et d'événements culturels. Le soutien de BIC s'est élevé à 34 000 euros en 2021.

BIC South Africa Stationery s'est associé aux magasins *Pick n Pay* pour soutenir le *Pick n Pay School Club*. Cette initiative est le plus ancien programme éducatif d'Afrique du Sud pour les écoles primaires et secondaires et le plus grand programme éducatif financé par une marque dans le pays. Le partenariat s'est concentré sur les écoles des *townships* et a permis de distribuer des friandises de Pâques et de faire don de produits de papeterie aux élèves. Le soutien de BIC s'est élevé à plus de 10 000 instruments d'écriture au profit de plus de 2 500 élèves.

En 2021, **BIC Maroc** a fait don de 300 000 unités à diverses ONG, dont le programme SOS Villages d'Enfants renouvelé au Maroc.

BIC France en partenariat avec la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France (FNSPF) a produit une collection

exclusive de 5 stylos BIC® 4 couleurs spécialement conçue pour les pompiers. BIC a contribué au fonds de dotation de la FNSPF en reversant 20 centimes d'euros pour chaque stylo de la collection Pompiers vendu, soit un total de 9 500 euros en 2021.

Pendant la Semaine Mondiale de l'Éducation, **BIC Roumanie** a fait don de matériel informatique à l'école primaire *Scoala Gimnaziala* de Bucarest. Il comprenait un vidéoprojecteur et un écran, une imprimante et des cartouches, des livres ainsi que des produits BIC qui ont bénéficié à plus de 65 élèves.

BIC Italie s'est associé à FAI (*Fondo Ambiente Italiano*) dans sa mission de valorisation et de protection du patrimoine historique, artistique et paysager de l'Italie en développant un briquet J26 en édition limitée dont la décoration met en valeur les paysages et le patrimoine naturel italiens.

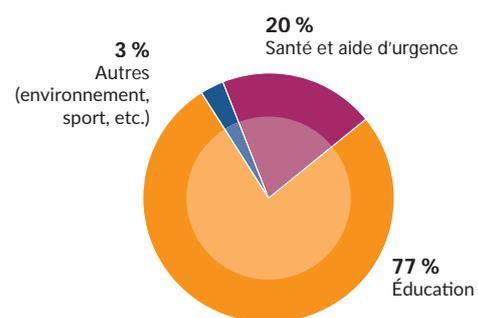
En 2021, les dons de produits et dons financiers dans le monde ont représenté 1 million d'euros (valorisation interne), principalement dans les domaines de l'éducation ⁽¹⁾, de l'environnement et de la santé.



“ 1 million d'euros de dons de produits et de dons financiers en 2021. ”

“ 82 opérations de volontariat, de dons de produits et de dons financiers dans le monde en 2021 (tous domaines confondus). ”

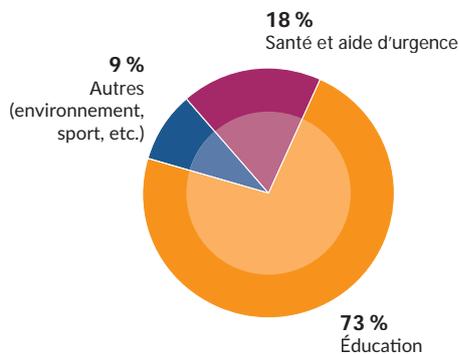
RÉPARTITION DE LA VALEUR FINANCIÈRE DES OPÉRATIONS - BIC - 2021



(1) Concernant cet indicateur, toutes les actions philanthropiques en faveur de l'éducation sont étudiées, y compris celles menées au titre de l'engagement #5.



RÉPARTITION EN NOMBRE D'OPÉRATIONS - BIC - 2021



3.6.2.4 La Fondation d'entreprise BIC

La Fondation d'entreprise BIC est née de la volonté du Groupe d'aller plus loin dans le soutien à l'éducation tout en renforçant le sentiment de fierté et d'appartenance de ses collaborateurs. La nouvelle mission de la Fondation est la suivante : « Nous favorisons l'accès à des programmes éducatifs de qualité pour tous. En mettant l'accent sur le développement de compétences créatives, nos programmes permettent directement à leurs participants de construire des communautés plus fortes, plus inclusives et plus créatives, tout en inspirant et en équipant les enfants et les jeunes adultes pour qu'ils laissent leur empreinte sur le monde ». Les actions de la Fondation ciblent les enfants et les jeunes issus de communautés démunies.

Dans un contexte de transformation rapide de la société, de l'économie et de la main-d'œuvre, la créativité est l'une des compétences clés pour cultiver l'esprit d'apprentissage tout au long de la vie, tant chez les enfants que chez les adultes. Les systèmes éducatifs du monde entier manquent d'initiatives qui favorisent la créativité. Ils n'encouragent souvent pas les enfants et les adultes à prendre des risques, à croire en leur capacité à changer les paradigmes, à faire leur part et à prendre leurs responsabilités pour construire un monde meilleur et plus durable.

C'est pourquoi la Fondation d'entreprise BIC a décidé de se concentrer sur les compétences créatives, car elle croit au pouvoir de la créativité comme moteur du changement. La Fondation a défini six domaines prioritaires qu'elle considère comme essentiels

pour le développement des compétences créatives chez les enfants et les jeunes : l'art, la musique, l'expression corporelle, l'esprit d'entreprise, l'écriture créative et la parole.

Grâce à un processus de subvention complet, la Fondation identifie des partenaires en accord avec sa mission et fournit des fonds pour soutenir la mise en œuvre de programmes dans le monde entier. Chaque partenaire à but non lucratif est soigneusement sélectionné et financé après un examen détaillé. En 2021, la Fondation a signé sept partenariats avec des ONG axés sur le développement de la créativité chez les enfants et les jeunes.

Afin de construire des partenariats durables et holistiques, la Fondation est convaincue qu'il est essentiel d'impliquer les collaborateurs BIC auprès de ses ONG partenaires. Dans ce sens, la Fondation a offert aux membres collaborateurs des opportunités de volontariat autour du mentorat, de la préparation de CV et d'entretiens et d'animation d'ateliers de peinture.

La Fondation se veut également une passerelle entre BIC et le secteur à but non lucratif, en contribuant à la création de collaborations utiles avec les produits BIC®, à la coordination des dons de produits, etc. La collection limjournée de stylos BIC® 4 Couleurs™ lancée sur www.bic.com France avec l'ONG partenaire Rêv'Elles pour la Journée Internationale des droits des femmes en est un bon exemple. Cette collection a été conçue par de jeunes filles du programme d'autonomisation de Rêv'Elles et une partie des ventes a été reversée à l'ONG.

Soutenant un total de 43 projets dans 19 pays, la Fondation d'entreprise BIC a une portée mondiale. La Fondation est dirigée par un Conseil d'Administration composé de neuf membres – six internes à BIC et trois experts externes. Le Conseil se réunit formellement trois fois par an et vote pour approuver l'utilisation des fonds de la Fondation.

3.6.2.5 Programme de rachat d'actions à impact ESG

Dans le cadre de son engagement à améliorer les conditions d'apprentissage des enfants dans le monde, BIC a lancé fin 2020 un programme innovant de rachat d'actions à impact ESG de 40 millions d'euros. Ce programme a été exécuté par Exane BNP Paribas au cours de l'année 2021. La surperformance est allouée pour partie à la Fondation d'Entreprise BIC et pour partie aux programmes de tutorat et de parentalité de l'association *Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL)* en Europe et aux États-Unis. Le soutien financier de BIC contribuera à produire des connaissances sur les politiques d'éducation pour améliorer l'apprentissage, en particulier des élèves issus de milieux défavorisés.

3.7. REPORTING CLIMAT

Le changement climatique d'origine anthropique constitue l'un des principaux défis auxquels l'humanité doit faire face au XXI^e siècle. BIC reconnaît qu'il s'agit d'un défi collectif et souhaite agir à son niveau pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre. Le Groupe continue par ailleurs à évaluer les conséquences du changement climatique sur ses activités et à mettre en place les mesures pour s'y adapter au mieux.

BIC rend compte depuis plus de dix ans sur les enjeux du climat au travers de sa réponse au *Carbon Disclosure Project* (CDP). Dans la lignée de ses bonnes performances des années précédentes, en 2021, BIC a confirmé la note de A- au questionnaire Climat et accède au *Leadership Level* récompensant les entreprises *leaders* dans l'effort de lutte contre le changement climatique.

Depuis 2020, BIC a renforcé sa politique de transparence et a présenté un *reporting* climat intégré à sa DPEF. Ce *reporting* climat reprend les lignes directrices de la *Task Force on Climate-related Financial Disclosure* (TCFD).

BIC élabore une feuille de route de réduction de ses émissions de CO₂ conformément à l'Accord de Paris de 2015, qui vise à limiter le réchauffement climatique bien en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels. Cette feuille de route sera établie en conformité avec le scénario 1,5 °C de l'initiative *Science Base Targets* (SBTi). BIC dévoilera cette feuille de route lors de son Assemblée Générale annuelle des actionnaires de 2022.



3.7.1 GOUVERNANCE

3.7.1.1 Conseil d'Administration

L'une des missions principales du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la responsabilité sociale des entreprises (RSE) est l'examen des enjeux de développement durable du Groupe, y compris :

- les enjeux liés au changement climatique;
- sa stratégie de développement durable ;
- les progrès accomplis dans l'application de celle-ci.

En outre, le Programme de Développement Durable de BIC, couvrant tous les enjeux y compris ceux liés au changement climatique, est présenté (objectifs et progrès réalisés) au moins une fois par an au Conseil d'Administration et aux actionnaires lors de l'Assemblée Générale.

3.7.1.2 Management

La lutte contre le changement climatique fait partie intégrante du Programme BIC de Développement Durable. Les questions liées au développement durable et au changement climatique sont prises en compte dans les processus de décision du Groupe et les risques associés sont intégrés dans la cartographie des risques Groupe établie par la Direction des Risques.

Le Comité Exécutif revoit chaque année la mise en œuvre du programme d'engagement *Writing the Future, Together*, dont certains objectifs contribuent à la lutte contre le changement climatique (engagements #1, #2 et #4). En 2020, le Groupe a atteint son engagement #2 d'utiliser 80 % d'électricité d'origine renouvelable pour ses usines et bureaux. En conséquence, un nouvel objectif de 100 % d'électricité renouvelable a été fixé pour 2025.

En 2021, le Groupe a renouvelé la signature du *French Business Climate Pledge*, à travers lequel il s'engage, aux côtés d'une centaine d'entreprises françaises, à lutter contre le changement climatique. En 2021, un *Chief Innovation & Sustainability Officer* a été officiellement nommé. Il rend compte directement au PDG.



3.7.2 STRATÉGIE

3.7.2.1 Risques et opportunités liés au changement climatique et leurs impacts ^[DPEF]

[DPEF risque 2] BIC identifie parmi ses principaux risques RSE les risques liés au changement climatique :

| Type de risque et principal facteur de risque lié au climat | Risque lié au climat | Impacts financiers potentiels | Horizon temporel et probabilité |
|--|---|---|--|
| Nouvelles réglementations : mécanismes de tarification du carbone | Développement de nouvelles réglementations et normes concernant l'évaluation et la communication de l'impact environnemental des produits (y compris l'impact carbone) | Augmentation des coûts indirects (d'exploitation) | Court terme (0 à 3 ans) et très probable |
| | Nouvelles réglementations induisant des changements de comportement des consommateurs impactant les ventes du Groupe | | |
| | Augmentation de la réglementation mondiale sur le carbone et l'énergie ayant un impact direct ou indirect sur les activités de BIC ou celles de ses fournisseurs et fabricants sous contrat | Augmentation des coûts indirects (d'exploitation) | Court terme (0 à 3 ans) et très probable |
| Risques physiques : augmentation de la gravité et de la fréquence des événements climatiques extrêmes tels que les cyclones et les inondations | Perturbation ou interruption des activités de production en raison de conditions climatiques extrêmes ou de la disponibilité des ressources naturelles (eau, énergie, etc.) impactant directement les usines de BIC ou celles de ses fournisseurs et sous-traitants | Baisse des revenus en raison de la réduction de la capacité de production | Long terme (6 à 20 ans) et probable |

Le défi de la lutte contre le changement climatique est aussi une source d'opportunités pour BIC :

| Type d'opportunité et principal facteur d'opportunité lié au climat | Opportunité liée au climat | Impacts financiers potentiels | Horizon temporel et probabilité |
|--|---|---|--|
| Produits et services : développement et/ou expansion des biens et services à faibles émissions | Amélioration de la performance environnementale des produits, notamment grâce à l'engagement #1 <i>Writing the Future, Together</i> – Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC® | Augmentation des revenus par l'accès à des marchés nouveaux et émergents | Moyen terme (3 à 6 ans) et plus probable qu'improbable |
| | Se démarquer sur les marchés en proposant des produits à empreinte carbone réduite | Augmentation des revenus résultant d'une demande accrue de produits et services | Long terme (6 à 20 ans) et plus probable qu'improbable |
| Produits et services : évolution des préférences des consommateurs | L'évolution du comportement des consommateurs crée de nouvelles opportunités de marché pour les produits qui consomment moins ou utilisent des matières premières moins impactantes | Augmentation des revenus par l'accès à des marchés nouveaux et émergents | Court terme (0 à 3 ans) et plus probable qu'improbable |



3.7.2.2 Stratégie face aux risques et opportunités liés au changement climatique

Le recours aux énergies renouvelables pour l'approvisionnement en énergie des sites BIC

La consommation d'électricité sur les sites de BIC représente 8 %⁽¹⁾ des émissions totales du Groupe. À travers l'engagement *Writing the Future, Together #2* Agir contre le changement climatique, BIC vise à utiliser 100 %⁽²⁾ d'électricité renouvelable d'ici 2025.

S'appuyant sur son expérience acquise, le Groupe a établi une feuille de route pour atteindre cet objectif. Elle reflète une stratégie dans laquelle chaque pays ou site examine ses opportunités d'approvisionnement en électricité renouvelable, en tenant compte de ses contraintes réglementaires ou opérationnelles. Pour s'adapter aux changements fréquents du marché et de la réglementation qui affectent ce secteur, BIC se concentre sur les certificats⁽³⁾ d'énergie renouvelable, les contrats verts et les contrats d'achat d'électricité à long terme, ainsi que sur le potentiel de production d'électricité de certaines installations.

Plus précisément, en 2021 :

- en France, le Groupe achète des certificats d'électricité renouvelable (Garanties d'origine [GoO]) pour toutes ses usines et le siège de Clichy. Ainsi les produits BIC® fabriqués en France sont produits en utilisant de l'électricité renouvelable ;
- en Grèce : l'achat de certificats (GoO) couvre l'intégralité de la consommation d'électricité du site de BIC Viorex depuis 2016 ;
- en Espagne, les sites de BIC Iberia et BIC Graphic Europe se fournissent depuis 2018 en électricité renouvelable via l'achat de certificats (GoO) ;
- aux États-Unis, l'achat de certificats d'énergie renouvelable (U.S. RECs) éoliens couvre les besoins en électricité de la majorité des sites américains ;
- au Brésil, le site de Manaus est approvisionné en énergie éolienne depuis 2018 via l'achat de certificats (iREC) ;
- au Mexique, BIC a lancé un appel d'offres pour acheter l'énergie renouvelable sur le long terme (*Power Purchase Agreements*) et soutenir ainsi plus spécifiquement le développement de nouvelles infrastructures ;
- à Manaus (Brésil), des panneaux solaires ont été installés ;
- le site de BIC Afrique du Sud a également recours à des certificats GoO pour son approvisionnement total en énergie ;
- depuis 2018, 100 % des usines de briquets sont approvisionnées en électricité verte et des recherches sont en cours pour développer l'autoconsommation des sites (récupération de la chaleur fatale, développement du photovoltaïque, du solaire thermique, etc.) ;
- le site Cello (Inde) de fabrication de produits de papeterie a installé des panneaux solaires depuis 2019.

L'optimisation des consommations d'énergie

BIC réalise des programmes d'efficacité énergétique dans ses usines depuis de nombreuses années. Ainsi, en 10 ans, le Groupe a amélioré son efficacité énergétique de 5,9 %.

Quinze projets d'efficacité énergétique ont débuté en 2021. Ils incluent le remplacement d'ampoules classiques par des LED, des optimisations de processus et l'installation d'équipements neufs et plus efficaces énergétiquement.

Les principaux bureaux du Groupe disposant de serveurs, la démarche de développement durable des services de support informatique a des répercussions directes sur l'empreinte environnementale des sites. En 2021, les principales avancées de la démarche sont les suivantes :

- participation de BIC Services à la 6^e édition du *Benchmark Green IT* :
 - l'impact environnemental du Groupe s'est révélé moindre que la moyenne sur quatre indicateurs clés : atteinte à la biodiversité, contribution au réchauffement climatique, pollution de l'eau et consommation d'énergie primaire,
 - les principaux atouts de BIC mis en évidence par ce *benchmark* sont : le faible taux d'équipement par collaborateur, la durée de vie des équipements et la bonne gestion de leur fin de vie, mais aussi la consommation énergétique et le recours modéré à l'impression (inférieur de 30 % à la moyenne) ;
- création d'une grille d'évaluation des achats IT (pour le matériel, les logiciels, les services, etc.) appliquée à tous les appels d'offres ;
- partenariats avec les fournisseurs web pour développer des pratiques d'écoconception.

Les émissions associées aux achats

Les émissions liées aux achats du Groupe sont principalement liées aux achats de matières premières, et en particulier de plastique (72 %).

En 2020, BIC a annoncé deux objectifs ambitieux dans son programme *Writing the Future, Together*, aussi intégrés à son plan stratégique d'entreprise *Horizon*. Ces deux objectifs contribueront à réduire significativement ses émissions :

- d'ici 2025, 100 % des emballages plastiques seront réutilisables, recyclables ou compostables ;
- d'ici 2030, BIC vise à utiliser 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits, avec un objectif de 20 % d'ici 2025.

L'atteinte de ces objectifs s'appuie sur la mise en œuvre de la philosophie des « 4R » de BIC (décrite à la rubrique 3.2.2.1) et pourrait contribuer à réduire ses émissions de GES d'environ 10 % (à périmètre constant).

L'empreinte carbone de nos activités de transport

L'objectif de BIC en matière de gestion des transports est d'assurer la disponibilité de ses produits :

- en maximisant la satisfaction de ses clients ;
- en réduisant les impacts environnementaux liés à ses activités de transport ;
- en assurant les coûts les plus justes possible.

La répartition des usines BIC à travers le monde tend par nature à limiter le transport de ses produits. Par exemple, plus de 78 % des produits vendus en Europe sont fabriqués sur ce même continent.

(1) Location-based.

(2) Initialement fixé à 80 % cet objectif, atteint en 2020, a été rehaussé à 100 % dès 2021.

(3) Est considérée comme d'origine renouvelable, l'électricité produite à partir de la biomasse (y compris le biogaz), de la géothermie, du solaire, de l'eau (y compris l'hydroélectricité) et de l'énergie éolienne.



Deux types de transport des produits peuvent être distingués :

- le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine-usine et usine-entrepôt (inter et intracontinental) ;
- le transport de distribution, soit les liaisons entre les usines ou les entrepôts et le client final.

Du fait de l'impact environnemental et financier du recours au fret aérien, le Groupe met tout en œuvre pour en minimiser l'usage. En 2021, en raison des aléas d'approvisionnements rencontrés au niveau mondial, BIC, pour atténuer les risques commerciaux et maintenir le niveau de service à la clientèle, a eu recours à l'aérien pour l'expédition de 2,82 % de ses tonnages totaux, ce qui représente 70 % des émissions totales du Groupe pour le transport de l'année.

BIC souhaite ainsi continuer à maintenir le fret aérien à moins de 2,3 % pour le transport d'approche.

BIC a fait le choix d'externaliser l'exécution de ses transports, tout en gardant une expertise interne forte dans la gestion des prestataires, l'ingénierie de flux, et la maîtrise des outils de gestion du transport. Seul un travail spécifique sur chaque flux permet d'en réduire les impacts environnementaux tout en garantissant la qualité et la compétitivité du transport.

La démarche transport responsable est déployée en trois axes, dont les actions sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

| Axes de la démarche de transport responsable | Actions mises en œuvre |
|--|--|
| Développer la prise de conscience et mesurer les émissions | <p>Depuis 2014, un groupe de travail chargé d'identifier les solutions pour une réduction importante du transport aérien. Il associe étroitement tous les métiers et les équipes concernés dans toutes les catégories, sur tous les continents. Des transporteurs engagés dans le domaine du développement durable sont régulièrement consultés.</p> <p>Depuis 2014, le fret par transport aérien est suivi chaque trimestre et fait l'objet d'un <i>reporting</i> aux équipes dirigeantes de chaque zone. En 2020, un outil de supervision du fret aérien a été déployé au périmètre global du Groupe. Cet outil impose des approbations et justifications multiples avant l'autorisation d'une expédition aérienne. Initié en 2020, le projet lancé afin de mieux connaître l'ensemble de ses flux de transport a été poursuivi en 2021. Il permettra de mieux suivre les émissions associées. Les premiers résultats sont attendus début 2022.</p> |
| Optimiser les expéditions et les routes | <p>En transport, les leviers principaux de réduction des émissions sont la réduction du kilométrage, le choix modal et l'optimisation du chargement. Les équipes logistiques de BIC travaillent sur ces trois axes, en collaboration avec les autres fonctions comme les ventes ou les usines, mais aussi les prestataires.</p> |
| Sélectionner des transporteurs responsables | <p>Ce sont les transporteurs choisis par BIC qui effectuent les opérations logistiques. Ce sont donc leurs équipements, méthodes et systèmes de contrôle qui déterminent en grande partie le niveau d'émissions de GES :</p> <ul style="list-style-type: none"> • modernité de la flotte ; • formations à l'écoconduite ; • bridage des moteurs ; • technologie des pneus ; • capacité de mesure des émissions, etc. <p>En lien avec la politique d'achats responsables du Groupe, BIC sélectionne des transporteurs lui permettant d'améliorer l'empreinte environnementale de ses activités de transport. Aux États-Unis et au Canada par exemple, la sélection d'un transporteur est conditionnée à la détention de la certification <i>SmartWay</i>[®], un programme de l'Agence de Protection de l'Environnement américaine.</p> <p>Afin d'accompagner les prestataires de transport vers des pratiques responsables, BIC a intégré le critère de réduction des émissions de GES dans la sélection des transporteurs.</p> |

Les émissions liées à la phase d'utilisation des produits

L'énergie utilisée pour chauffer l'eau au moment de l'usage des rasoirs est le poste le plus émetteur, avec 33 % du total. BIC explore les possibilités de réduire ce poste et espère lancer des projets concrets dans les années à venir.

Résilience de la stratégie de BIC, prenant en compte différents scénarios climatiques, y compris un scénario inférieur à 2 °C

Le scénario RCP 8.5 a été intégré au modèle et associé à d'autres hypothèses telles que les statistiques de risques et la localisation géographique (pour l'évaluation des risques physiques résultant des températures élevées, des inondations, des tempêtes, du stress hydrique et de l'élévation du niveau de la mer). Le niveau de risque a été évalué pour chaque site et les points chauds ont été identifiés et analysés. Les résultats ont été communiqués aux Directions

concernées au sein du Groupe. Pour les sites les plus à risque, le Groupe prévoit de revoir les mesures déjà mises en œuvre et de définir un plan d'action le cas échéant.

En outre, BIC a examiné le scénario IEA WEO 45 pour mieux comprendre les risques, les opportunités et l'impact potentiel sur la stratégie commerciale, et pour confirmer les tendances anticipées. Les hypothèses ont été adaptées, notamment l'identification des politiques spécifiques au secteur de BIC qui pourraient être mises en œuvre au niveau national ou mondial. Il s'agit, par exemple, de politiques sur les plastiques, les déchets marins et les produits jetables, comme la stratégie européenne sur les matières plastiques dans une économie circulaire, ainsi que l'étiquetage environnemental sur les produits de consommation en France ou en Europe.

Les résultats de cette analyse qualitative de scénarios ont été utilisés par la Direction du Développement Durable pour confirmer les risques et opportunités de transition identifiés par le passé.



3.7.3 GESTION DES RISQUES

3.7.3.1 Identification et évaluation des risques associés au changement climatique

Les risques liés au climat sont intégrés dans des processus d'identification, d'évaluation et de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise. L'activité d'identification et d'analyse des risques est assurée par la Direction de la Gestion des Risques.

Le processus d'identification met en valeur les risques de sources externes comme internes. L'élément clé pour l'identification du risque est l'impact potentiel significatif sur la stratégie, les objectifs, les personnes, les actifs, l'environnement ou la réputation de la Société. Afin de permettre une approche fluide, le processus d'identification et d'analyse des risques est constitué de deux composantes complémentaires : une approche libre dite *bottom-up* et une approche structurée dite *top-down*. Cette double approche permet d'identifier les « doublons » et les écarts.

3.7.3.2 Gestion des risques associés au changement climatique et intégration des risques climatiques dans la gestion globale des risques

Le Comité Exécutif assure la gestion des risques identifiés dans la cartographie des risques majeurs de BIC. L'état d'avancement des plans d'action relatifs à certains risques clés est également examiné lors des réunions du Conseil d'Administration.

Le Comité Exécutif et les Directions centrales telles que la Direction Juridique et la Direction du Développement Durable surveillent les risques sur une base continue.

3.7.4 MÉTHODE DE MESURE, INDICATEURS ET OBJECTIFS

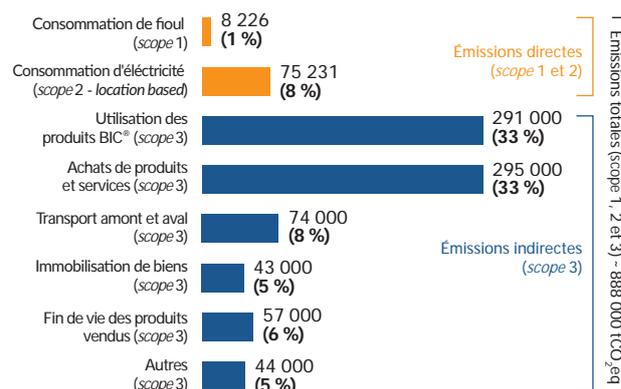
Méthode de mesure

En 2020, BIC a revu sa méthode d'évaluation des émissions du *scope 3* afin d'assurer un *reporting* annuel sur l'ensemble des postes d'émissions liées aux activités de BIC, en sus des postes sur lesquels le Groupe communiquait les années précédentes (achats de matières premières et transport d'approche). Les travaux ont été menés en conformité avec le *GHG Protocol*.

Les postes les plus importants pour BIC sont :

- la phase d'utilisation des produits. Les principaux impacts sont liés à la consommation d'énergie pour chauffer l'eau utilisée lors du rasage ;
- l'impact des matières premières achetées et plus particulièrement l'impact des matières plastiques utilisées dans les produits ;
- l'impact lié à la fin de vie des produits après leur utilisation par le consommateur.

DÉCLARATION DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) SCOPES 1, 2 ET 3 ET AUTRES INDICATEURS



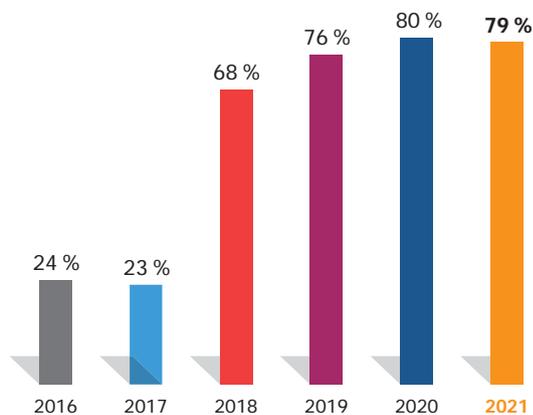
ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES) – EN TEQCO₂

| | 2019 | 2020 | 2021 | Variation 2021/2020 |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------------|
| Émissions directes de GES (scope 1) | 9 278 | 7 659 | 8 226 | 7,4 % |
| Émissions indirectes de GES (scope 2 location-based) | 88 432 | 70 435 | 75 231 | 6,8 % |
| Émissions indirectes de GES (scope 2 market-based) | 36 549 | 25 277 | 27 086 | 7,2 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 1 + SCOPE 2 [LOCATION-BASED]) | 97 711 | 78 046 | 83 456 | 6,93 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 1 + SCOPE 2 [MARKET-BASED]) | 45 827 | 33 097 | 35 311 | 6,6 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 1 + SCOPE 2 [LOCATION-BASED]) RAPPORTÉES À LA PRODUCTION* | 1,070 | 1,031 | 0,91 | - 11,74 % |
| Émissions de GES liées à l'usage des produits BIC® (scope 3) | 327 000 | 300 000 | 291 000 | - 3 % |
| Émissions de GES liées aux transports amont et aval (scope 3) | 71 000 | 43 000 | 74 000 | 75 % |
| Émissions de GES liées au transport d'approche ^(a) (scope 3) | 34 000 | 18 000 | 49 000 | 172 % |
| Émissions de GES liées aux immobilisations de biens (scope 3) | 63 000 | 38 000 | 43 000 | 13 % |
| Émissions de GES liées à la fin de vie de produits vendus (scope 3) | 61 000 | 49 000 | 57 000 | 16 % |
| Émissions de GES liées à l'achat de produits et services (scope 3) | 289 000 | 236 000 | 295 000 | 25 % |
| Émissions de GES liées aux achats de matières premières (scope 3) | 254 000 | 232 000 | 292 000 | 26 % |
| Autres émissions de GES (scope 3) | 49 000 | 41 000 | 44 000 | 7 % |
| TOTAL DES ÉMISSIONS ANNUELLES DE GES (SCOPE 3) | 862 000 | 710 000 | 805 000 | 13 % |

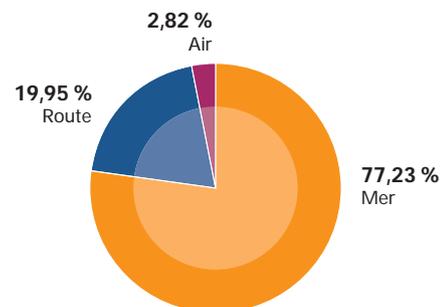
* TeqCO₂/tonne.

(a) Ne prend pas en compte le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.

PART DES ÉNERGIES RENOUVELABLES – EN % DE LA CONSOMMATION TOTALE

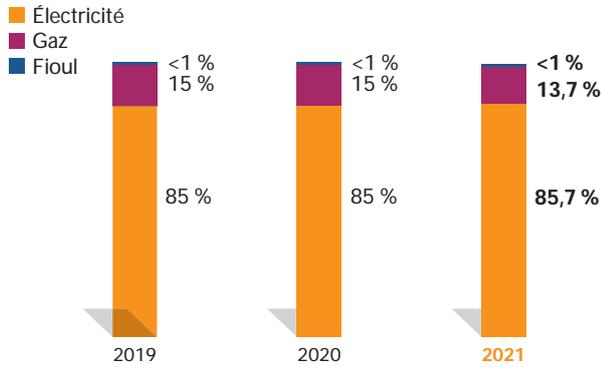


RÉPARTITION DES TONNAGES TRANSPORTÉS PAR MODE DE TRANSPORT – EN % DU TOTAL

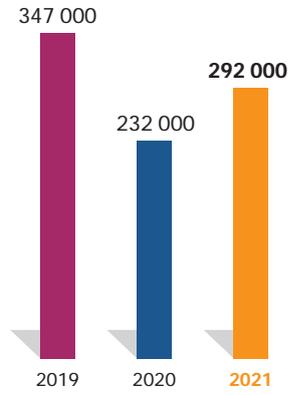




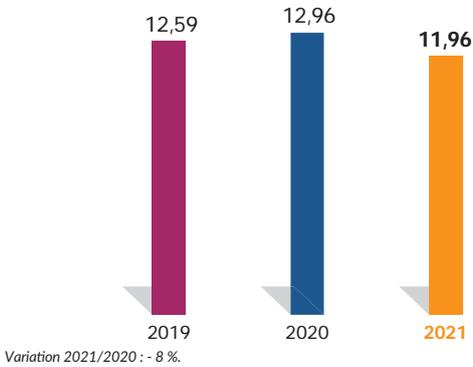
RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE - GROUPE BIC



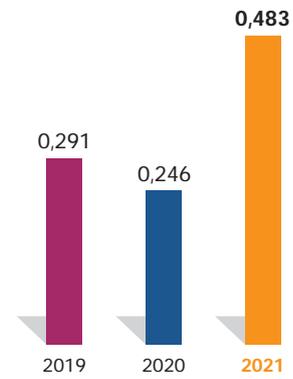
ÉMISSIONS DE GES LIÉES AUX ACHATS DE PRODUITS ET DE MATIÈRE - EN TEQCO₂ - GROUPE BIC



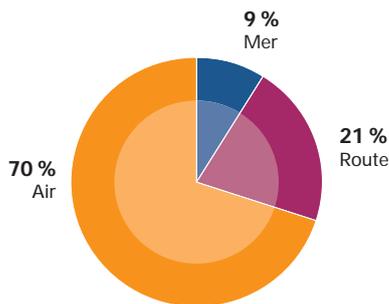
CONSOMMATION ANNUELLE D'ÉNERGIE RAPPORTÉE À LA PRODUCTION - GROUPE BIC - EN GIGAJOULES/TONNE



ÉMISSIONS DE GES LIÉES AU TRANSPORT D'APPROCHE ⁽¹⁾ - TEQCO₂/TONNE DE PRODUITS



RÉPARTITION DES ÉMISSIONS DE GES PAR MODE DE TRANSPORT - EN % DU TOTAL



(1) Ne prend pas en compte le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.



OBJECTIFS ET RÉSULTATS

| Objectif | Périmètre | Échéance | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------|----------|--------|--------|--------|
| 100 % d'électricité d'origine renouvelable ^(a) | Sites | 2025 | 76 % | 80 % | 79 % |
| Maintenir le fret aérien à moins de 2,3 % pour le transport d'approche ^(b) | Transport | Annuelle | 0,75 % | 0,84 % | 2,82 % |
| BIC vise à utiliser : | | | | | |
| • 20 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits | Produits BIC® | 2025 | 3 % | 4,3 % | 4,0 % |
| • 50 % de plastique recyclé ou alternatif pour ses produits | Produits BIC® | 2030 | 3 % | 4,3 % | 4,0 % |
| BIC aura 100 % de ses emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables ^{(c) (d) (e)} | Emballages | 2025 | ND | 42,5 % | 59,6 % |
| 100 % des emballages BIC en papier ou carton seront issus de sources certifiées et/ou recyclées ^(d) | Emballages | 2025 | 95,7 % | 97,3 % | 97,4 % |
| 100 % des emballages BIC en plastique seront sans PVC ^(d) | Emballages | 2025 | 92,1 % | 94,4 % | 95,6 % |
| 75 % de matière recyclée sera utilisée dans les emballages BIC en plastique ^{(c) (d)} | Emballages | 2025 | ND | 48,9 % | 52,1 % |

(a) En % de la consommation totale.

(b) En tonnes-kilomètres - en % du total.

(c) Indicateur calculé pour la première fois en 2020 suite à l'engagement pris par le Groupe en 2020.

(d) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs.

(e) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.

3.8. REPÈRES ^[DPEF]

Ce document tient compte des conseils méthodologiques de la *Global Reporting Initiative* (GRI) dont les indicateurs traités sont référencés dans le tableau de correspondance des informations ESG de la page 331.

3.8.1 TABLEAU RÉCAPITULATIF DE LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE ^[DPEF]

| Risques extra-financiers | Description | Politiques et mesures mises en œuvre | Principaux résultats/indicateurs 2021 ¹ |
|--|------------------|--|--|
| R1 – Risques liés au plastique : déchets plastiques et épuisement de la ressource. | Rubrique 3.2.1.1 | <p>Politiques BIC</p> <p><i>Writing the Future, Together #1</i> Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®.</p> <p><i>Writing the Future, Together : #2</i> Agir contre le changement climatique.</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Philosophie des « 4 R » (Réduire, recourir aux matières Recyclées et alternatives, Recharger, Recycler).</p> <p>Démarche d'éco-conception intégrant des critères sociaux et environnementaux.</p> <p>Démarche d'intégration croissante de matière recyclée et alternative dans tous les produits.</p> <p>Évaluation systématique des produits selon les critères environnementaux et sociaux.</p> <p>Développement d'un modèle innovant d'économie circulaire.</p> <p>Partenariats en matière d'innovation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 4,0 % de matières recyclées ou alternative dans les produits BIC® (4,3 % en 2020). • 59,6 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur. • 52,1 % de contenu en recyclé des emballages plastiques. • 95,6 % d'emballages sans PVC. • 97,4 % d'emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées. • 12 produits ont été améliorés entre avril et décembre 2020. • 16 produits BIC® labellisés NF Environnement. • À fin 2021, plus de 64 millions de stylos collectés via TerraCycle en Europe, États-Unis, Australie et Nouvelle-Zélande. • 18 matières alternatives testées. |
| R2 – Risques liés au changement climatique. | Rubrique 3.3.3.1 | <p>Politiques BIC</p> <p><i>Writing the Future, Together #1</i> Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®.</p> <p><i>Writing the Future, Together : #2</i> Agir contre le changement climatique.</p> <p>Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE).</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Achat d'électricité d'origine renouvelable.</p> <p>Éco-conception.</p> <p>Plan d'action avec mesures d'atténuation du risque climatique sur les sites.</p> <p>Management environnemental des sites.</p> <p>Efficacité énergétique.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 4,0 % de matières recyclées ou alternatives pour les produits BIC® (4,3 % en 2020). • 79 % d'électricité renouvelable. • 83 456 teqCO₂ (<i>location-based</i>) d'émissions directes et indirectes (<i>scopes 1 et 2</i>), soit + 6,93 % par rapport à 2020. • 0,91 teqCO₂/tonne de production (<i>scopes 1 et 2</i>). • 11,96 gigajoules/tonne de production, soit - 8 % par rapport à 2020. • 2,82 % de fret aérien (en tonnes-kilomètres) pour les transports intra-Groupe (contre 0,84 % en 2020). |



| Risques extra-financiers | Description | Politiques et mesures mises en œuvre | Principaux résultats/indicateurs 2021* |
|--|------------------|--|---|
| R3 – Risques liés à la sécurité des produits et à la santé et sécurité des consommateurs. | Rubrique 3.2.4.1 | <p>Politiques BIC</p> <p><i>Writing the Future, Together #1</i> Favoriser l'innovation durable dans les produits BIC®.</p> <p>Politique Sécurité des Produits.</p> <p>Les sept engagements de BIC pour assurer la qualité et la sécurité de ses briquets.</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Veille et conformité réglementaires.</p> <p>Processus de mise sur le marché de produits conformes et sûrs pour la santé et l'environnement.</p> <p>Processus d'évaluation des matières recyclées.</p> <p>Programmes de tests et d'évaluations systématiques.</p> | <ul style="list-style-type: none"> 130 collaborateurs des équipes juridiques, <i>Group Insights & Innovation, Marketing Europe</i> et <i>Sales France</i> ont été formés à la sécurité des produits ^(a). |
| R4 – Risques liés à la santé et sécurité des salariés. | Rubrique 3.4.3.1 | <p>Politiques BIC</p> <p><i>Writing the Future, Together #3</i> S'engager pour la sécurité au travail.</p> <p>Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE).</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Déploiement de la plateforme HSE Suite.</p> <p><i>Reporting</i> santé-sécurité.</p> <p>Référentiel Santé, Sécurité, Environnement.</p> <p><i>Safety watch</i>.</p> <p>Certifications Sécurité (OHSAS 18001) de quatre usines de Papeterie.</p> <p>Programme « Mieux Vivre au travail ».</p> | <ul style="list-style-type: none"> 58 accidents du travail avec arrêt. 40 sites avec 0 accident. 1,99 : taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC et intérimaires. 0,11 : taux de gravité des accidents du travail – par millier d'heures travaillées – effectifs BIC. |
| R5 – Risques liés au non-respect des Droits Humains (travail des enfants, conventions internationales de l'OIT). | Rubrique 3.5.2.1 | <p>Politiques BIC</p> <p><i>Writing the Future, Together #4</i> Impliquer de manière proactive les fournisseurs.</p> <p>Code de Conduite de BIC.</p> <p>Code de Conduite Fournisseurs.</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Programme d'audits sociaux.</p> <p>Évaluation <i>EcoVadis</i>.</p> | <ul style="list-style-type: none"> 57 % des effectifs permanents travaillent dans des « pays libres » au regard des Droits de l'Homme. 91 % des produits BIC® sont fabriqués dans ses propres usines. |
| R6 – Risques liés aux pratiques déloyales (corruption). | Rubrique 3.5.3.1 | <p>Politiques BIC</p> <p>Code de Conduite de BIC.</p> <p>Politique de lutte contre la corruption de BIC.</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Formation à la lutte contre la corruption.</p> <p>Déploiement du Code de Conduite du Groupe.</p> <p>Ligne d'alerte BIC <i>Speak-up</i>.</p> | <ul style="list-style-type: none"> 47 % des fabricants actifs sous contrat audités entre 2020 et 2021. 65 % des usines BIC se situent dans des pays sans risques sur les Droits de l'Homme. |

| Risques extra-financiers | Description | Politiques et mesures mises en œuvre | Principaux résultats/indicateurs 2021 [*] |
|---|------------------|---|---|
| R7 – Risques sur l’environnement liés à nos opérations. | Rubrique 3.3.1 | <p>Politiques BIC</p> <p>Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE).</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Systèmes de management de l’environnement dans les sites (interne ou ISO 14001).</p> <p>Certifications de certains sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> • ISO 50001 ; • European Water ; • Stewardship Gold ; • BREEAM ; • LEED. <p>Réduction des consommations d’eau.</p> <p>Réduction des déchets et de leur valorisation.</p> <p>Voir aussi Risque 2.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 4,62 m³/tonne de consommation annuelle d’eau. • 0,180 tonne de déchets non dangereux/tonne de production. • 0,032 tonne de déchet dangereux/tonne de production. • 74 % de déchets non dangereux recyclés (en tonnes). • 42 % de déchets dangereux incinérés avec récupération d’énergie (en tonne). • 82 opérations de volontariat, de dons de produits et de dons financiers dans le monde en 2021 (tous domaines confondus). • 1 million d’euros de dons financiers ou de produits. |
| R8 – Risques liés à la réputation et à la marque. | Rubrique 3.2.5.1 | <p>Politiques BIC</p> <p><i>Writing the Future, Together #1</i> Favoriser l’innovation durable dans les produits BIC®.</p> <p>Charte de Communication Responsable.</p> <p>Démarches BIC</p> <p>Philosophie des « 4 R » (Réduire, recourir aux matières Recyclées et alternatives, Recharger, Recycler).</p> <p>Éco-conception intégrant des critères sociaux et sociétaux.</p> <p>Intégration croissante de matière recyclée et alternative dans tous les produits.</p> <p>Évaluation systématique des produits selon les critères environnementaux et sociaux.</p> <p>Développement d’un modèle innovant d’économie circulaire.</p> <p>Partenariats en matière d’innovation.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • Performances d’utilisation des produits BIC® : <ul style="list-style-type: none"> • plus de 2 km d’écriture pour la plupart des stylos à bille, • jusqu’à 3 000 flammes pour un briquet, • 17 rasages pour un rasoir trois-lames. • 16 produits BIC® labellisés NF Environnement. • 100 % des allégations environnementales sur les emballages, les pages catalogues et les sites Internet des produits BIC® sont validées par le service juridique. • 4,0 % de matières recyclées ou alternatives pour les produits BIC® (4,3 % en 2020). • 59,6 % de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur. • 52,1 % de contenu en recyclé des emballages plastiques. |
| R9 – Risques liés aux collaborateurs expérimentés et aux compétences. | Rubrique 3.4.4.1 | <p>Démarches BIC</p> <p>Plans de succession.</p> <p>Formation des collaborateurs.</p> | <ul style="list-style-type: none"> • 12 085 jours de formation reçus – effectifs permanents. |

* Voir aussi Rubrique 3.8.5 Tableaux d’indicateurs.

(a) Flame for Life division exclu.

3.8.2 NOTATIONS EXTRA-FINANCIÈRES

En 2021, BIC est notamment présent dans les indices d’investissement socialement responsable suivants :

- CDP Climat 2021 : Leadership Level A -(voir Rubrique 3.7) ;
- CDP Supplier Engagement Rating 2021 Management Level : B.

En 2021, l’agence de notation *Sustainalytics* a attribué à BIC la note de risque ESG de 24.2 (-0.8 vs 2020).

3.8.3 PÉRIMÈTRE ET CHOIX DES INDICATEURS

La période de *reporting* couverte par le présent document est celle du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.

3.8.3.1 Informations exclues de la Déclaration de Performance Extra-Financière

Conformément à l’article L.225-102-1 du code de commerce français, BIC n’inclut pas dans sa Déclaration de Performance Extra-Financière les thématiques suivantes, car elles ne constituent pas des enjeux, risques ou opportunités majeurs pour le Groupe aujourd’hui.



Impacts sur la biodiversité

L'impact de BIC sur la biodiversité se fait notamment *via* son emprise foncière (sites industriels, logistiques ou administratifs). Pour évaluer cet impact, BIC s'est concentré sur une « approche sites » et a ainsi réalisé en 2011 une analyse cartographique du contexte environnant chaque usine BIC ⁽¹⁾. La grande majorité des usines BIC est localisée dans des zones non sensibles, voire industrielles et son emprise foncière ainsi que son fonctionnement ne présentent a priori pas de risque pour ces zones. De plus, lorsque des obligations existent, les systèmes de management couvrent la problématique et permettent d'assurer un suivi.

Rejets dans l'air, l'eau, le sol affectant gravement l'environnement

La nature des activités industrielles de BIC, principalement le moulage et l'assemblage de produits en plastique et le marquage des produits, a un impact environnemental local relativement faible, comparé à d'autres secteurs industriels. Néanmoins, dans le cadre de la Politique Santé-Sécurité-Environnement, chaque site mesure, évalue et réduit ses impacts environnementaux significatifs.

Conditions d'utilisation des sols

En Europe comme aux États-Unis, où se situe la majorité des sites du Groupe, lorsqu'un site industriel est fermé, BIC veille à ce que la remise en état soit en accord avec les lois locales et les meilleures pratiques environnementales. Lorsque c'est approprié ou exigé par la loi, BIC mène des études de sol et de sous-sol, même si cela n'est pas obligatoire pour la majorité des sites. Les études de pollution effectuées sur des sites européens longtemps exploités montrent que l'activité du Groupe n'a pas d'impact notable sur les sols et sous-sols. Pour les sites français assujettis à des exigences réglementaires spécifiques, la politique de prévention des risques de pollution des sols est intégrée dans la démarche.

Nuisances olfactives et sonores

Les nuisances olfactives ne sont pas considérées comme significatives dans l'activité de moulage, d'assemblage et de marquage de produits du Groupe.

Concernant les nuisances sonores, des mesures sont faites en limite de propriété à des fins de conformité à la réglementation locale. Dans l'hypothèse où des nuisances seraient portées à la connaissance du Groupe, des études seraient effectuées et des actions correctives adaptées seraient mises en place.

La lutte contre le gaspillage alimentaire, la précarité alimentaire et le respect d'une alimentation responsable, équitable et durable

Ces enjeux ne sont pas des enjeux majeurs pour BIC. Des animations pour la sensibilisation des collaborateurs sont néanmoins régulières dans les restaurants d'entreprise du Groupe, notamment en France et au Brésil.

3.8.3.2 Périmètre de reporting des indicateurs

Pour les indicateurs relatifs aux RH, le périmètre concerne les effectifs permanents de l'ensemble des sociétés françaises et étrangères du Groupe.

Pour les indicateurs environnement, le *reporting* concerne les activités ayant un impact significatif, à savoir les activités industrielles détenues par le Groupe. Sont donc concernées toutes les usines BIC fabriquant des produits finis ou semi-finis. Sont également concernées les sociétés d'ingénierie et les activités d'emballages de plus de 50 salariés ou dont les opérations sont soumises à un cadre réglementaire spécifique (SEVESO en Europe, PSM ou RMP aux États-Unis) compte tenu de leurs activités. Les sièges de plus de 200 employés sont également inclus dans ce *reporting*. Tout nouveau site répondant aux seuils de périmètre établis ci-dessus devrait viser à satisfaire les exigences du programme dans les cinq ans suivant sa première consolidation financière.

BIC Nantong est exclu du périmètre de *reporting* car cette usine produit moins de 1 % du volume total de briquets du Groupe. *Djeep* et *BIC Bulgaria* est également exclu.

Pour les indicateurs de santé et de sécurité, tous les sites du Groupe (bureaux ou sites industriels) sont inclus dans le périmètre sauf le site SBJNET.

En 2021, Cello Writing Instruments & Containers et Pimaco, ont été retirés du périmètre santé-sécurité et environnement raison de leur fermeture.

L'entité Lucky STATIONERY NIG, Ltd est exclue du périmètre pour tous les indicateurs.

3.8.3.3 Indicateurs

Les indicateurs publiés sont choisis pour représenter au mieux les principaux enjeux et impacts sociaux et environnementaux de BIC.

Le recensement des actions menées par le Groupe et ses filiales pour les communautés provient de la consolidation des informations envoyées annuellement. Ce *reporting* est une estimation en nombre de projets et en valeur.

Les indicateurs financiers, ceux relatifs aux RH, à la sécurité au travail et à l'environnement sont issus de plusieurs systèmes de collecte qui utilisent de manière privilégiée des outils dédiés sur Intranet, sous la responsabilité de leurs départements respectifs. Un contrôle de cohérence des données est effectué avant leur consolidation.

Pour le *reporting* environnement et santé-sécurité ainsi que pour les données relatives aux emballages, et pour assurer une meilleure fiabilité des données publiées, les données des années précédentes peuvent être corrigées quand cela est nécessaire.

(1) Cello Pens ne fait pas partie du périmètre de cette étude.

Les indicateurs environnementaux sont rapportés à la production, afin que la mesure de ces indicateurs soit moins impactée par les variations du volume de production. Cependant, il est à noter que ces indicateurs intègrent des usages non corrélés à la production, comme par exemple, la consommation d'énergie pour le chauffage ou l'éclairage des bâtiments qui est davantage corrélée à des événements climatiques. La classification du type de traitement des déchets se base sur les filières vers lesquelles ils sont dirigés.

Par ailleurs, BIC entend par « consommation d'eau » le prélèvement en eau qui est réalisé, indépendamment du traitement et des rejets qui sont réalisés par la suite.

Pour le reporting des émissions de GES, les facteurs de conversion pour le *scope 1* sont issus de la base carbone de l'ADEME (version 2.20.0). Les facteurs de conversion pour le *scope 2 location-based* sont ceux proposés annuellement par l'Agence Internationale de l'Énergie. Hors information contraire mentionnée, les émissions indirectes correspondent aux émissions du *scope 2* dans une approche dite *location-based*.

Concernant le reporting des émissions indirectes (*scope 3*), BIC effectue un reporting annuel de ses émissions. Les hypothèses sous-jacentes et facteurs d'émissions seront régulièrement revus afin de confirmer leur pertinence.

Par ailleurs, dans un souci de transparence, certains indicateurs sont plus particulièrement définis ci-dessous :

Émissions de GES liées aux achats de matières premières

Cet indicateur concerne les principales matières premières utilisées dans les produits des trois principales catégories, incluant *Cello Pens* (depuis 2018).

Il utilise aussi les matières premières employées dans les emballages reportés selon le périmètre des indicateurs: pourcentage d'emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables, pourcentage d'emballages en cellulose d'origine responsable, emballages plastiques sans PVC et emballages plastiques recyclés.

Part du portefeuille de produits BIC® évalués avec EMA

En 2021, le périmètre d'application de cet indicateur est le suivant :

- *Human Expression* : tous les produits d'écriture, de marquage, de coloriage et de correction hors :
 - les produits *Cello*®,
 - les produits *Sheaffer*®,
 - les produits sous licence,
 - les instruments d'écriture sans marque,
 - les notes repositionnables,

- quelques produits d'écriture spécifiques (*Stypen*® *Easy Clic*®, *Fountain Xpen*®, *Produits Gilbert*®, *ardoises Velleda*®),
- quelques produits de coloriage (peinture, gouache, stylos à palettes) ;
- *Blade Excellence* : produits jetables, produits hybrides hors produits de la famille *System* ;
- *Flame for Life* : sont inclus les briquets de poche, sont exclus les produits de la famille *Utility* ;
- Et l'exclusion des entités suivantes : *BIC Graphic*, *BIC Nigeria*, produits *OEM/Trading* et produits dérivés.

Nombre de produits améliorés

Chaque année, seuls les produits qui ont vocation à être lancés sur le marché ou qui sont déjà commercialisés sont comptabilisés dans le calcul de cet indicateur.

Part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC®

Cet indicateur concerne les plastiques recyclés alternatifs achetés pour la fabrication des produits BIC®. Il est calculé sur le poids de matière et concerne les matières premières et composants plastiques achetés pour les produits des trois principales catégories fabriqués dans les usines BIC (hors *BIC Graphic*, *Nigeria* et *Djeep*).

Part des emballages plastiques réutilisables, recyclables ou compostables

Cet indicateur correspond à la part des emballages plastiques qui sont réutilisables, recyclables ou compostables. Il est calculé sur le poids de matière et concerne les emballages consommateur en plastique (pochette, blister, etc.). L'indicateur reporté pour 2021 concerne les produits des trois principales catégories (hors *BIC Graphic*, cessions et acquisitions récentes et certains OEM).

Part d'emballages en cellulose d'origine responsable⁽¹⁾, d'emballages en plastique sans PVC et d'emballages en plastique recyclé

Cet indicateur comprend les emballages de tous les produits BIC® emballés livrés aux clients du Groupe dans le monde entier (sauf les palettes) :

- emballages consommateurs (sachet, blister, boîte en carton) ;
- extérieur/intérieur ;
- film rétractable ;
- présentoirs plus légers, etc.

Il est calculé sur le poids de la matière et concerne les produits des trois principales catégories (hors *BIC Graphic*, ventes et acquisitions récentes et certains OEMs).



(1) Un emballage en cellulose est considéré comme étant d'origine responsable si au moins 50 % de la masse de la cellulose est certifiée ou recyclée.



Part du fret aérien

Cet indicateur a pour périmètre le transport dit d'approche, soit l'ensemble des liaisons usine à usine et usine à entrepôt (usines et entrepôts BIC et sous-traitants ; inter et intracontinental). Il est exprimé en tonnes-kilomètres et concerne l'ensemble des activités du Groupe (hors ventes et acquisitions récentes). En 2018, les activités de *Cello Pens* ont été incluses dans le périmètre de reporting de cet indicateur. Cet indicateur ne prend pas en compte le transport routier dans le fret maritime et aérien.

Les facteurs d'émission ont été mis à jour en 2019 : les facteurs d'émissions utilisés sont issus de la base carbone de l'ADEME (version 2.20.0).

Part des fabricants sous contrat ayant été audités

L'indicateur concerne tous les fabricants sous contrat de produits finis. Le système de notation mesure le niveau de performance de chaque fabricant sous contrat basé sur des indicateurs sociaux du Code de Conduite BIC. Cet indicateur concerne l'ensemble des activités du Groupe hors *Cello Pens*.

Writing the Future, Together #4 Impliquer de manière proactive les fournisseurs

L'indicateur « Part des fournisseurs stratégiques ayant rejoint le programme d'achats responsables » est également calculé hors *Cello*, *BIC Kenya*, *Nigeria*, *Djeep*, *BIC Graphic* et certains OEM.

Writing the Future, Together #5 S'investir pour une vie meilleure à travers l'éducation

Le nombre d'enfants dont les conditions d'apprentissage auront été améliorées par BIC est une estimation des actions réalisées directement auprès des enfants, ou indirectement par un professeur, un directeur d'établissement ou un parent.

Ce nombre est *a minima* car certaines actions portées par BIC pourraient ne pas être reportées.

Depuis 2019, la méthodologie d'estimation du nombre d'enfants touchés par une action à travers les professeurs est la suivante : un enseignant impacté directement est reporté comme 90 enfants (impact indirect). Ce qui correspond à l'impact de l'action sur un enseignant durant au moins trois ans et à la moyenne d'une classe dans le monde de 30 enfants ($3 \times 30 = 90$ enfants par enseignant).

3.8.4 TAXONOMIE EUROPÉENNE : PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE

Périmètre

Les ventes, les dépenses d'investissements et dépenses d'exploitation considérées couvrent l'ensemble des activités de BIC correspondant au périmètre de consolidation financier.

Les données financières sont issues des comptes au 31 décembre 2021 et le chiffre d'affaires et les dépenses d'investissement peuvent donc être réconciliés avec les états financiers.

Les sociétés dans lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable sont exclues du calcul des ratios définis par l'acte délégué dit « Article 8 » du règlement taxonomie ⁽¹⁾.

Méthodologie suivie pour la détermination de la part des activités éligibles

L'évaluation par BIC de ses activités commerciales et ses coûts et investissements éligibles et la détermination et l'affectation du chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles et investissements en référence aux actes délégués climat de la taxonomie, a été réalisée de la manière suivante.

BIC a compilé les codes NACE de ses filiales et les a comparés à ceux des activités listées dans les actes délégués climat de la taxonomie. N'ayant trouvé aucun code correspondant, BIC a décidé de procéder à une analyse détaillée de chaque activité présentée dans la taxonomie afin d'identifier les catégories auxquelles des activités BIC pourraient être éligibles.

Ensuite, les coordinateurs environnementaux, en utilisant la structure et les données du reporting extra-financier existant ainsi que les initiatives de R&D et de développement durable, ont identifié les activités BIC éligibles « potentielles » dans ces catégories. Un travail de vérification a été fait pour confirmer les activités BIC éligibles dans ces catégories.

En concertation avec le Département Financier, ces activités BIC éligibles ont été classifiées par objectif de la taxonomie (adaptation ou atténuation), avec leurs chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles et investissements.

Après avoir identifié les activités éligibles et leur chiffre d'affaires, dépenses opérationnelles et investissements, BIC a calculé la part des activités éligibles en 2021.

(1) Règlement délégué (UE) 2021/2178 de la Commission du 6 juillet 2021.

3.8.5 TABLE DES INDICATEURS

| Indicateurs environnementaux | Unité | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------------------------------------|-----------|---------|-----------|
| Systèmes de management des usines | | | | |
| Part des usines ayant des systèmes de management environnement et santé-sécurité (ou en cours de déploiement) | % | 83 | 87,5 | 82,2 |
| Consommation d'énergie | | | | |
| Consommation annuelle d'énergie | Gigajoules | 1 149 930 | 981 437 | 1 097 484 |
| <i>Writing the Future, Together #2</i> Part d'électricité renouvelable | % | 76 | 80 | 79 |
| Consommation annuelle d'énergie rapportée à la production | Gigajoules/tonne | 12,59 | 12,96 | 11,96 |
| Émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) | | | | |
| Total des émissions annuelles de GES (<i>location-based</i>) | TeqCO ₂ | 97 711 | 78 046 | 83 456 |
| • Émissions directes de GES (<i>scope 1 location-based</i>) | TeqCO ₂ | 9 278 | 7 659 | 8 226 |
| • Émissions indirectes de GES (<i>scope 2 location-based</i>) | TeqCO ₂ | 88 432 | 70 387 | 75 231 |
| Total des émissions annuelles de GES (<i>market-based</i>) | TeqCO ₂ | 45 827 | 33 185 | 35 311 |
| • Émissions indirectes de GES (<i>scope 2 market-based</i>) | TeqCO ₂ | 36 549 | 25 438 | 27 086 |
| Total des émissions annuelles de GES rapportées à la production (<i>Scope 1 et 2</i>) | TeqCO ₂ /tonne | 1,070 | 1,031 | 0,91 |
| Émissions de GES liées aux achats de matières premières (<i>scope 3</i>) | TeqCO ₂ | 347 000 | 232 000 | 292 000 |
| Émissions de GES liées au transport d'approche ^(a) (<i>scope 3</i>) | TeqCO ₂ | 34 000 | 18 000 | 49 000 |
| Consommation d'eau | | | | |
| Consommation annuelle d'eau | m ³ | 444 840 | 394 821 | 423 679 |
| Consommation annuelle d'eau rapportée à la production | m ³ /tonne | 4,87 | 5,22 | 4,62 |
| Production de déchets | | | | |
| Production annuelle de déchets | Tonnes | 20 049 | 17 453 | 19 487 |
| • Déchets non dangereux | Tonnes | 16 526 | 14 931 | 16 548 |
| • Déchets dangereux | Tonnes | 3 522 | 2 522 | 2 939 |
| Production annuelle de déchets rapportée à la production | Tonnes/tonnes | 0,220 | 0,230 | 0,212 |
| Part des déchets recyclés | % | 65 | 64,5 | 65,4 |
| Part des déchets valorisés (recyclage ou incinération avec récupération d'énergie) | % | 81 | 82 | 82,4 |
| Transport | | | | |
| Émissions de GES liées au transport d'approche ^(a) | TeqCO ₂ /tonne de produits | 0,291 | 0,246 | 0,483 |
| Part du transport d'approche opéré sans aérien | % | 99,25 | 99,16 | 97,18 |
| Produits | | | | |
| <i>Writing the Future, Together #1</i> Part de plastique recyclé ou alternatif utilisé dans les produits BIC ^(b) | % | 3 | 4,3 | 4,0 |
| Nombre de références certifiées par l'écolabel français | Nombre | 19 | 19 | 16 |
| Nombre de produits dont l'empreinte environnementale ou sociétale a été améliorée | Nombre | ND | 9 | 12 |
| Emballages ^(b) | | | | |
| Part des emballages BIC en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées | % | 95,7 | 97,3 | 97,4 |
| Part des emballages en plastique sans PVC | % | 92,1 | 94,4 | 95,6 |
| <i>Writing the Future, Together #1</i> Part de plastique réutilisable, recyclable ou compostable dans les emballages consommateur ^{(c) (e)} | % | ND | 42,5 | 59,6 |
| <i>Writing the Future, Together #1</i> Part de contenu en recyclé des emballages plastiques ^(d) | % | ND | 48,9 | 52,1 |
| Autres indicateurs | | | | |
| Montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement ^(d) | Millions d'euros | - | - | - |
| Montant des indemnités versées au cours de l'exercice en exécution d'une décision judiciaire | Millions d'euros | - | - | - |

(a) Sans le transport routier dans les trajets maritimes et aériens.

(b) Hors BIC Graphic, acquisitions récentes et certains OEMs en 2021.

(c) Indicateur mesuré pour la première fois en 2020 suite à l'engagement pris en 2020 par BIC.

(d) Les garanties environnementales sont incluses dans la liste en Note 26 des comptes consolidés de l'exercice - Engagements hors bilan : aval, cautions et garanties.

(e) La donnée publiée en 2020 (49,3 %) a été corrigée suite à un audit à blanc réalisé en 2021. BIC a choisi de publier la donnée corrigée.



| Indicateurs sociaux | Unité | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|---|---------|---------|--------|
| Effectifs Groupe | | | | |
| Total effectifs | | 16 794 | 13 752 | 14 113 |
| • Effectifs permanents | Nombre de collaborateurs ^(a) | 12 777 | 11 246 | 10 471 |
| • Contrats à durée déterminée | Nombre de collaborateurs incl. dans Effectifs temporaires | | 587 | 706 |
| • Effectifs temporaires | ETP | 4 017 | 1 919 | 2 936 |
| Taux de départs volontaires | % | 13 | 14 | 16 |
| Effectifs permanents par zone géographique | | | | |
| Part des effectifs permanents par zone géographique | | | | |
| • Europe | % | 31,0 | 35,8 | 38,4 |
| • Amérique du Nord | % | 6,0 | 6,6 | 7 |
| • Amérique latine | % | ND | 19,2 | 22 |
| • Moyen-Orient & Afrique | % | ND | 6,1 | 6,9 |
| • Inde | % | ND | 31,3 | 24,9 |
| • Asia-Pacifique | % | ND | 0,99 | 0,88 |
| Effectifs permanents par pôle d'activité | | | | |
| Part des effectifs permanents par pôle d'activité | | | | |
| Commercial Groupe | % | ND | 18 | 18,44 |
| • Graphic | % | ND | 2,5 | 2,2 |
| • Group Supply Chain | % | ND | 66,3 | 64,2 |
| • Briquets | % | ND | 8,4 | 8,89 |
| • Group Insights & Innovation | % | ND | 1,7 | 1,82 |
| • Groupe BIC Services | % | ND | 0,92 | 2,06 |
| • Groupe BIC | % | ND | 0,01 | 0,01 |
| • Fondation d'entreprise BIC | % | ND | 0,01 | 0,01 |
| • Engagement Parties Prenantes | % | ND | 0,05 | 0,04 |
| • Communications Groupe | % | ND | 0,12 | 0,14 |
| • Finance Groupe | % | ND | 0,52 | 0,39 |
| • RH Groupe | % | ND | 0,3 | 0,39 |
| • Groupe IT | % | ND | 0,8 | 0,94 |
| • Juridique Groupe | % | ND | 0,3 | 0,34 |
| • Stratégie & Développement | % | ND | 0,03 | 0,10 |
| Formation, gestion des carrières et engagement | | | | |
| • Part des salariés ayant reçu une formation | % | 60 | 70 | 71 |
| • Nombre de jours de formation reçus ^(b) | Jours | 16 629 | 24 202 | 12 085 |
| • Nombre de jours de formation reçus par salarié ^(b) | Jours | 2,2 | 3,1 | 1,6 |
| Nombre d'heures de formation reçues par thème ^(b) | Heures | 133 035 | 193 614 | 96 680 |
| • Formations techniques | Heures | 100 725 | 124 634 | 46 405 |
| • Formations au management | Heures | 5 607 | ND | ND |
| • Culture BIC | Heures | 11 814 | ND | ND |
| • Santé et Bien-être | Heures | 14 889 | 22 960 | 28 650 |
| • Efficacité personnelle | Heures | ND | 33 508 | 6 498 |
| • Compétences managériales | Heures | ND | 4 009 | 5 472 |
| • Gestion de crise | Heures | ND | 4 095 | 2 356 |
| • Compétences de demain | Heures | ND | 4 408 | 7 298 |
| Développement interne | | | | |
| • Recrutement externe | % | 41 | ND | ND |
| • Recrutement interne | % | 59 | ND | ND |



| Indicateurs sociaux | Unité | 2019 | 2020 | 2021 |
|---|-------------------------------------|------|------|------|
| Nombre total de promotions | Nombre | ND | 270 | 223 |
| Diversité | | | | |
| Part de femmes dans le management et les effectifs | % | 48 | 46 | 44 |
| • Conseil d'Administration | % | 50 | 46 | 50 |
| • Direction Générale | % | 25 | 22 | 30 |
| • Managers (niveaux les plus élevés : 3 à 6) | % | 32 | ND | ND |
| • Niveaux 4 et supérieurs (cadres dont le Comité Exécutif) | % | 24 | 26 | 29 |
| • Niveau 3 (Managers seniors) | % | 37 | 39 | 40 |
| • Niveaux 1 et 2 (Managers) | % | 38 | 39 | 40 |
| • Non-managers | % | 51 | 49 | 46 |
| • Europe | % | 33 | 38 | 38 |
| • Amérique du Nord | % | 42 | 44 | 47 |
| • Amérique latine | % | 49 | 49 | 51 |
| • Moyen-Orient & Afrique | % | 47 | 38 | 37 |
| • Inde | % | 60 | 56 | 48 |
| • Asie-Pacifique | % | 40 | 47 | 43 |
| Sécurité | | | | |
| <i>Writing the Future, Together #3</i> Nombre d'accidents du travail avec arrêt | Nombre | 74 | 50 | 58 |
| Sites sans accidents du travail avec arrêt | Nombre | 55 | 62 | 40 |
| Taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC (accidents avec incapacité temporaire ou permanente) | Nombre/million d'heures travaillées | 1,85 | 1,85 | 2,17 |
| Taux de fréquence des accidents du travail – effectifs BIC et intérimaires (accidents avec incapacité temporaire ou permanente) | Nombre/million d'heures travaillées | 1,87 | 1,63 | 1,99 |
| Taux de gravité des accidents du travail – effectifs BIC (en jours d'incapacité temporaire) | Nombre/millier d'heures travaillées | 0,06 | 0,07 | 0,1 |
| Absentéisme | | | | |
| Taux d'absentéisme (hors accident du travail et maternité) | % | 0,9 | 1,4 | 1,19 |

(a) En ETP pour 2018 et 2019, en nombre de collaborateurs pour 2020 et 2021.

(b) La diminution du nombre total d'heures de formation en 2021 est due à des offres limitées pendant le projet de refonte de la stratégie d'apprentissage 2021-2022.

| Indicateurs sociétaux | Unité | 2019 | 2020 | 2021 |
|--|---------|-------|------|------|
| Relations avec les fournisseurs | | | | |
| <i>Writing the Future, Together #4</i> Part des fournisseurs stratégiques ayant intégré le programme d'achats responsables | % | NA | 25,8 | 52,3 |
| Respect des Droits de l'Homme au travail | | | | |
| Part des effectifs permanents BIC travaillant dans des pays sans risque Droits de l'Homme ^(a) | % | 87 | 85 | 58 |
| Part des usines BIC implantées dans des pays sans risque Droits de l'Homme ^(a) | % | 83 | 84 | 65 |
| Mécénat | | | | |
| Contribution auprès des communautés (en part du bénéfice avant impôt) | % | > 0,7 | 0,9 | 0,7 |
| Améliorer les conditions de vie par l'éducation | | | | |
| <i>Writing the Future, Together #5</i> Enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (données cumulées) | million | 61 | 118 | 158 |

(a) Source : Freedom House.



3.8.6 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ COMME ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION CONSOLIDÉE DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'Assemblée Générale des Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de BIC SA (ci-après « entité »), désigné organisme tiers indépendant (« tierce partie »), accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1048 (Accréditation Cofrac Inspection, n°3-1048, portée disponible sur www.cofrac.fr) et en cours d'adaptation de notre système de management dans le cadre de l'évolution des modalités de notre accréditation décidée par le Cofrac (passage de la norme ISO 17020 à ISO 17029), nous avons mené des travaux visant à formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur les informations historiques (constatées ou extrapolées) de la déclaration consolidée de performance extra financière, préparées selon les procédures de l'entité (ci-après le « Référentiel »), pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (ci-après respectivement les « Informations » et la « Déclaration »), présentées dans le rapport de gestion groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Conclusion

Sur la base des procédures que nous avons mises en œuvre, telles que décrites dans la partie « Nature et étendue des travaux », et des éléments que nous avons collectés, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Commentaire

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivant :

- Comme indiqué dans les repères méthodologiques de la Déclaration, le périmètre de reporting est limité pour certains indicateurs (dont ceux relatifs aux fournisseurs stratégiques intégrés au programme d'achats responsables et au nombre de produits améliorés par rapport à leur version de référence) qui n'intègrent pas Cello Pens.

Préparation de la Déclaration

L'absence de cadre de référence généralement accepté et communément utilisé ou de pratiques établies sur lesquels s'appuyer pour évaluer et mesurer les Informations permet d'utiliser des techniques de mesure différentes, mais acceptables, pouvant affecter la comparabilité entre les entités et dans le temps.

Par conséquent, les Informations doivent être lues et comprises en se référant au Référentiel dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration et disponibles sur le site internet ou sur demande au siège de l'entité.

Limites inhérentes à la préparation de l'information liée à la Déclaration

Les Informations peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses ou estimations retenues pour leur établissement et présentées dans la Déclaration.

Responsabilité de la Société

Il appartient au Conseil d'Administration :

- de sélectionner ou d'établir des critères appropriés pour la préparation des Informations ;
- d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance et par ailleurs les informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des Informations ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

La Déclaration a été établie en appliquant le Référentiel de l'entité tel que mentionné ci-avant.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Comme il nous appartient de formuler une conclusion indépendante sur les informations telles que préparées par la direction, nous ne sommes pas autorisés à être impliqués dans la préparation des dites Informations, car cela pourrait compromettre notre indépendance.

Il ne nous appartient pas de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment en matière d'informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte), de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la sincérité des informations prévues par l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 (taxinomie verte) ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Dispositions réglementaires et doctrine professionnelle applicable

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225 1 et suivants du code de commerce, à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention tenant lieu de programme de vérification et à la norme internationale ISAE 3000 (révisée).

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des textes légaux et réglementaires applicables, des règles déontologiques et de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de quatre personnes et se sont déroulés entre décembre 2021 et mars 2022 sur une durée totale d'intervention de vingt semaines.

Nous avons fait appel, pour nous assister dans la réalisation de nos travaux, à nos spécialistes en matière de développement durable et de responsabilité sociétale. Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration.

Nature et étendue des travaux

Nous avons planifié et effectué nos travaux en prenant en compte le risque d'anomalies significatives sur les Informations. Nous estimons que les procédures que nous avons menées en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée :

- Nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation de l'exposé des principaux risques.
- Nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques et comprend, le cas échéant, une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2^e alinéa du III de l'article L. 225-102-1.
- Nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et une description des principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance afférents aux principaux risques.
- Nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour :
 - apprécier le processus de sélection et de validation des principaux risques ainsi que la cohérence des résultats, incluant les indicateurs clés de performance retenus, au regard des principaux risques et politiques présentés ; et
 - corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽¹⁾. Pour certaines informations, nos travaux ont été réalisés au niveau de l'entité consolidante, pour les autres, des travaux ont été menés au niveau de l'entité consolidante et dans une sélection d'entités.
- Nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration.
- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité et avons apprécié le processus de collecte visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations.



(1) **Informations qualitatives** : Conduite des affaires et lutte contre la corruption ; Respect des Droits de l'Homme ; Diversité, équité et inclusion ; Des produits conçus pour répondre et anticiper les attentes des consommateurs.



- Pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants ⁽¹⁾, nous avons mis en œuvre :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions.
 - des tests de détail sur la base de sondages ou d'autres moyens de sélection, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices ⁽²⁾ et couvrent entre 19% et l'ensemble des données consolidées sélectionnées pour ces tests.
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation.
- Les procédures mises en œuvre dans le cadre d'une assurance modérée sont moins étendues que celles requises pour une assurance raisonnable effectuée selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Paris-La Défense, le 24 mars 2022
L'un des Commissaires aux Comptes,

Deloitte & Associés

Jean-Pierre Agazzi
Associé, Audit

Julien Rivals
Associé, Développement Durable

(1) **Points d'étape 2021 du programme Writing the Future, Together** : Part d'électricité d'origine renouvelable (engagement #2), Taux de fréquence des accidents du travail des effectifs BIC et intérimaires (engagement #3), Pourcentage des fournisseurs stratégiques ayant intégré le programme d'achats responsables (engagement #4), Nombre estimé d'enfants dont les conditions d'apprentissage ont été améliorées (engagement #5). **Autres informations quantitatives** : **Produits et emballages** : Nombre de produits améliorés par rapport à leur version de référence, Part de matières recyclées ou alternatives pour les produits BIC, Part de plastiques recyclés dans les emballages plastiques, Part des emballages en carton provenant de sources certifiées et/ou recyclées, Part des emballages en plastique sans PVC, Part des plastiques réutilisables, recyclables ou compostables dans les emballages consommateur. **Environnement** : Consommation annuelle d'énergie rapportée à la production, Part du transport d'approche opéré sans fret aérien, Emissions directes (scope 1) et indirectes (scope 2) de GES (location based et market based), Emissions de GES liées au transport d'approche (scope 3), Evaluation des émissions indirectes du scope 3, Production annuelle de déchets industriels dangereux et non dangereux rapportée à la production, Part des déchets valorisés (recyclage ou incinération avec récupération d'énergie). **Sécurité** : Taux de gravité des accidents du travail des effectifs BIC. **Ressources humaines** : Effectifs au 31 décembre, Part de femmes dans les effectifs managers, Nombre de recrutements et de départs, Part des salariés ayant reçu une formation, Taux d'absentéisme.

(2) BIC Cello (India), BIC Milford (USA), BIC Rasoirs (France), BIC BJ75 (France), BIC Bizerte (Tunisia).





GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

| | |
|--|------------|
| 4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION | 144 |
| 4.1.1 Composition des organes d'Administration et de Direction | 144 |
| 4.1.2 Fonctionnement du Conseil d'Administration | 161 |
| 4.2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX | 168 |
| 4.2.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC | 168 |
| 4.2.2 Rémunération et avantages au titre de l'année 2021 | 175 |



Le Conseil d'Administration et les équipes BIC ont eu la profonde tristesse d'annoncer le décès de Bruno Bich, à l'âge de 74 ans, le 30 mai 2021.

Fils de Marcel Bich, fondateur de l'entreprise, Bruno Bich a consacré toute sa vie professionnelle à BIC et a exercé les fonctions de Président-Directeur Général de 1993 à 2006, et de Président du Conseil d'Administration jusqu'en 2018.

Le présent chapitre a été établi avec le concours :

- du Comité des Rémunérations ;
- du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) ; et
- du Comité d'Audit.

Il inclut le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce. Le Conseil d'Administration l'a approuvé le 15 février 2022.

La table de concordance du rapport sur le gouvernement d'entreprise (consultable en page 332) indique les sections du Document d'Enregistrement Universel correspondant à celles du rapport sur le gouvernement d'entreprise exclues du présent chapitre.

La Société se réfère aux règles de bonne gouvernance telles que définies dans le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF (version de janvier 2020 disponible sur www.medef.com/fr/). Elle se conforme à ce code, sauf indication contraire dans ce rapport (§ 4.1.2.7).

4.1. ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1.1 COMPOSITION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

4.1.1.1 Structure de gouvernance

Depuis sa création, la Société est une société anonyme à Conseil d'Administration.

Notre philosophie

L'histoire de notre Groupe est chevillée à un esprit entrepreneurial. Cet esprit a présidé à une expansion inventive dans de nouvelles catégories et une croissance résolue dans de nouvelles régions. L'entrepreneuriat est dans notre ADN. Il est vital pour le Conseil et le Directeur Général de favoriser cet esprit et de l'animer pour les générations futures.

Le Conseil travaille avec le Directeur Général à bâtir une vision et un ensemble d'attentes et de lignes directrices. Cela consiste notamment à évaluer nos aspirations de croissance, déterminer les marchés sur lesquels le Groupe doit intervenir, nos attentes sur la marge, dans quelle mesure nous devrions faire des acquisitions pour atteindre nos objectifs.

Le Directeur Général et son équipe construisent la stratégie à long terme. Ils conçoivent aussi les plans annuels pour atteindre ces objectifs. À son tour, le Conseil examine ces plans, les remet en question, et les approuve en dernier ressort. Par son approbation, le Conseil se joint au Directeur Général pour endosser à ses côtés la responsabilité de la réalisation de la stratégie à long terme de la Société.

Notre Raison d'être est de créer des produits essentiels, de grande qualité, sûrs, abordables et dans lesquels chacun a confiance. Notre Vision : « Chez BIC nous aspirons à simplifier et enchanter le quotidien ». Nos valeurs sont l'Intégrité, l'Ingéniosité, la Responsabilité, la Durabilité, la Simplicité et le Travail d'Équipe.

Le Conseil assume également la responsabilité de contrôler la performance des activités. La définition des attentes et du périmètre d'activité est une des tâches les plus importantes du Conseil. Il relève de la responsabilité du Directeur Général de fournir l'information, les analyses et les perspectives nécessaires au Conseil pour s'acquitter efficacement de ses fonctions. Ces informations comprennent entre autres :

- les tendances macroéconomiques ;
- l'environnement concurrentiel ;
- les nouvelles technologies ;
- les opportunités d'acquisition ;
- les analyses des forces, faiblesses, opportunités et menaces (analyses dites « SWOT ») ;
- les retours attendus sur investissements ; et
- les analyses rétrospectives.

Enfin, il doit être dit que nous nous conduisons toujours de manière consistante avec les valeurs et l'ADN qui différencient BIC : responsabilité, simplicité, agilité, entrepreneuriat, esprit anti-technocratique, rapidité dans la prise de décision, approche à long terme, prise de risque mesurée, respect du solide héritage familial et du Code de Conduite de la Société, confiance dans la Marque, approche-produits, excellence dans la fabrication, coûts de production bas, haute qualité constante, solidité du bilan.

Direction de l'entreprise

Depuis 2018, les fonctions de Président et de Directeur Général sont séparées. Gonzalve Bich est Directeur Général depuis le 16 mai 2018. Succédant à Pierre Vareille en mai 2021, John Glen est Président du Conseil non-exécutif par intérim pendant la durée du



processus de sélection. Elizabeth Bastoni a été désignée administratrice indépendante référent par intérim. Après avoir examiné les grands enjeux du Groupe pour les années à venir, le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE a travaillé plusieurs mois pour sélectionner les candidats (hommes et femmes) pour les fonctions de Président du Conseil indépendant. Le Conseil d'Administration a annoncé le 19 novembre 2021 son intention de proposer la nomination de Nikos Koumettis en tant qu'administrateur indépendant à l'Assemblée Générale de 2022. Sous réserve de l'approbation des actionnaires, le Conseil entend le désigner en qualité de Président non Exécutif Indépendant.

Le Président du Conseil est responsable du *leadership*, de la gouvernance et du fonctionnement global du Conseil et de ses Comités. Le Directeur Général est en charge des opérations et rend compte au Conseil d'Administration. Les missions du Conseil d'Administration, du Président et du Directeur Général sont plus amplement exposées au § 4.1.2.1 - *Missions du Conseil d'Administration et du Président* et § 4.1.2.2 - *Limitations des pouvoirs de la Direction Générale*.

Le Comité Exécutif rend compte au Directeur Général. L'organigramme complet du Comité Exécutif du Groupe est présenté au § 2.4.3.2 - *Le Comité Exécutif*.

Modifications des organes d'Administration et de Direction survenues jusqu'à la date de publication du Document d'Enregistrement Universel

| | Départ | Nomination | Reconduction |
|---|--|---|--|
| Conseil d'Administration | <ul style="list-style-type: none"> Expiration du mandat de Pierre Vareille en qualité d'administrateur indépendant et de Président du Conseil - 19 mai 2021 | <ul style="list-style-type: none"> Nomination de John Glen en qualité de Président non exécutif par intérim - 19 mai 2021 Nomination d'Elizabeth Bastoni en qualité d'administratrice indépendante référent par intérim - 19 mai 2021 | <ul style="list-style-type: none"> Reconduction en qualité d'administrateurs de : Marie-Aimée Bich-Dufour, John Glen (pour une durée d'un an) et SOCIÉTÉ M.B.D., représentée par Édouard Bich - 19 mai 2021 |
| Comité d'Audit | | | <ul style="list-style-type: none"> Reconduction de SOCIÉTÉ M.B.D., représentée par Édouard Bich, en qualité de membre du Comité d'Audit - 19 mai 2021 |
| Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE | | | <ul style="list-style-type: none"> Reconduction de : Marie-Aimée Bich-Dufour, en qualité de membre du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE - 19 mai 2021 |



4.1.1.2 Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est présidé par John Glen jusqu'au 18 mai 2022. Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour trois ans. Cette durée peut être réduite afin de permettre un renouvellement échelonné des administrateurs.

Conformément aux Statuts de la Société, le Conseil d'Administration doit comporter entre 3 et 12 membres, hors administrateur(s) représentant les salariés.

Politique de diversité appliquée pour la composition du Conseil d'Administration

Le Conseil recherche une composition équilibrée, en phase avec les enjeux auxquels le Groupe doit répondre. Il s'appuie sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE. Les membres du Conseil ont ainsi une expérience de Direction Générale, une expertise dans un domaine particulier (notamment en finance, production et RH) et/ou une expérience de la gouvernance. De plus, le Conseil d'Administration comporte au moins un tiers d'administrateurs indépendants.

Les informations sur les initiatives de la Société pour une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Comité Exécutif et le score en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité sont présentés au § 3.4.6. - *Diversité, Équité et Inclusion*.

Les douze membres du Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC comprennent :

- cinq femmes : Élizabeth Bastoni, Marie-Aimée Bich-Dufour, Maëlys Castella, Marie-Pauline Chandon-Moët et Candace Matthews, soit 50 %⁽¹⁾ de femmes membres du Conseil ;
- deux représentants des salariés : Inna Kostuk, Vincent Bedhome ;
- quatre nationalités différentes ;
- quatre administrateurs indépendants au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF : Élizabeth Bastoni, Maëlys Castella, Candace Matthews et Jacob Schwartz, soit un taux de membres indépendants au sein du Conseil de 40 %⁽¹⁾.

(1) Hors administrateurs représentant les salariés.



| | Informations personnelles | | | | Nombre d'actions | Expérience | | Position au sein du Conseil | | | |
|--|--|-----|------|--------------|------------------|---|--------------|------------------------------------|--------------------|-----------------|--|
| | Principale activité | Âge | Sexe | Nationalité | | Nombre de mandats dans des sociétés cotées ^(a) | Indépendance | Date de 1 ^{re} nomination | Échéance du mandat | Durée du mandat | Appartenance à un comité |
| Dirigeants mandataires sociaux | | | | | | | | | | | |
| John Glen (Non exécutif) | Président du Conseil de SOCIÉTÉ BIC | 62 | M | GB | 500 | - | | 2008 | 2022 | 13 ans | - |
| Gonzalve Bich (Exécutif) | Directeur Général | 43 | M | FR U.S.A. | ^(b) | - | | 2018 | 2022 | 4 ans | - |
| Administrateurs | | | | | | | | | | | |
| Élizabeth Bastoni | Présidente du Conseil d'Administration et du Comité des Rémunérations et des Nominations de Limeade Inc. | 56 | F | U.S.A. | 500 | 2 | ✓ | 2013 | 2022 | 9 ans | Comité des Rém. (Présidente) Comité Nom., Gouv. & RSE (Présidente) |
| Timothée Bich | Analyste | 36 | M | FR | ^(b) | - | | 2019 | 2023 | 3 ans | - |
| Marie-Aimée Bich-Dufour | Administratrice de SOCIÉTÉ BIC | 63 | F | FR | ^(b) | - | | 2019 | 2024 | 3 ans | Comité Nom., Gouv. & RSE |
| Maëlys Castella | Administratrice de SOCIÉTÉ BIC | 55 | F | FR | 500 | - | ✓ | 2019 | 2022 | 3 ans | Comité d'Audit (Présidente) Comité des Rém. |
| Marie-Pauline Chandon-Moët | Présidente de Château de Ferrand SAS | 55 | F | FR | ^(b) | - | | 2003 | 2023 | 19 ans | - |
| Jacob Schwartz | Co-fondateur Brave Health | 42 | M | U.S.A. | 500 | - | ✓ | 2020 | 2023 | 2 ans | Comité d'Audit |
| Candace Matthews | Administratrice de sociétés | 63 | F | U.S.A. | 500 | 1 | ✓ | 2017 | 2023 | 5 ans | Comité d'Audit Comité Nom., Gouv. & RSE |
| SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich) | Gérant de SOCIÉTÉ M.B.D. | 57 | M | FR | 12 886 000 | - | | 2006 | 2024 | 16 ans | Comité d'Audit |
| Administrateurs représentant les salariés | | | | | | | | | | | |
| Inna Kostuk | Directrice Fiscalité Groupe | 46 | F | FR UKR | 605 | - | | 2020 | 2023 | 2 ans | - |
| Vincent Bedhome | Chef de projet Papeterie | 56 | M | FR | 100 | - | | 2017 | 2023 | 5 ans | Comité des Rém. |

(a) Nombre de mandats exercés par l'administrateur dans des sociétés cotées extérieures à son groupe, y compris étrangères, apprécié conformément aux recommandations du Code AFEP/MEDEF.

(b) Détient plus de 100 000 actions BIC directement et des actions BIC indirectement au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2021, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 28,84 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,18% des droits de vote.

Indépendance des administrateurs

Sur les recommandations du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration a revu la classification des administrateurs indépendants lors de sa séance du 15 février 2022. Il s'est pour cela appuyé sur les critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 9) comme suit :

| | |
|--|--|
| Critère 1 Pas de contrat de travail ou de mandat social au cours des 5 années précédentes | Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années précédentes : <ul style="list-style-type: none"> • salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une entité que le Groupe consolide ; • salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société-mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société-mère. |
| Critère 2 Pas de mandats croisés | Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une entreprise dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société ^(a) détient un mandat d'administrateur. |
| Critère 3 Pas de relations d'affaires significatives | Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil : <ul style="list-style-type: none"> • significatif de la Société ou de son Groupe ; • ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité. <p>Le Conseil débat de l'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la Société ou son Groupe. Le rapport annuel explicite les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité, dépendance économique, exclusivité, etc.).</p> |
| Critère 4 Pas de lien familial | Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social. |
| Critère 5 Non Commissaire aux Comptes | Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes de la Société au cours des cinq années précédentes. |
| Critère 6 Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans | Ne pas être administrateur de la Société depuis plus de 12 ans. La qualité d'administrateur indépendant s'éteint à la date anniversaire des 12 ans. |
| Critère 7 Aucune rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe | Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe. |
| Critère 8 Ne représentant pas un actionnaire important | Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la Société ou sa société-mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne contrôlent pas la Société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10 % en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des Nominations, s'interroge systématiquement sur l'indépendance en tenant compte de l'actionnariat de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel. |

(a) Actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans.

| Critères | John Glen | Gonzalve Bich | Élizabeth Bastoni | Inna Kostuk | Vincent Bedhome | Timothée Bich | M.-A. Bich-Dufour | Maëlys Castella | M.-P. Chandon-Moët | Jacob Schwartz | Candace Matthews | SOCIÉTÉ M.B.D. (E. Bich) |
|---|-----------|---------------|-------------------|-------------|-----------------|---------------|-------------------|-----------------|--------------------|----------------|------------------|--------------------------|
| 1 : Non salarié ni mandataire social au cours des 5 années précédentes | ✓ | | ✓ | | | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | |
| 2 : Pas de mandats croisés | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 3 : Pas de relations d'affaires significatives | ✓ | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 4 : Pas de lien familial | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| 5 : Non Commissaire aux Comptes | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 6 : Pas de durée de mandat supérieure à 12 ans | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | | ✓ | ✓ | |
| 7 : Aucune rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe | ✓ | | ✓ | | | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ | ✓ |
| 8 : Ne représentant pas un actionnaire important | ✓ | | ✓ | ✓ | ✓ | | | ✓ | | ✓ | ✓ | |



Les administrateurs indépendants n'entretiennent aucune relation avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de leur liberté de jugement. S'agissant du caractère significatif de la relation d'affaires, le Conseil d'Administration a procédé à une analyse quantitative et qualitative en adoptant une approche large et multicritères au regard des engagements, de l'importance de la transaction pour la société concernée et la Société.

En vertu du Règlement Intérieur, les administrateurs indépendants s'efforcent de conserver cette qualité. Toutefois, si un administrateur estime qu'il ne peut plus ou ne pourra prochainement plus être considéré comme indépendant au sens du Code AFEP/MEDEF, il doit en informer immédiatement le Président du Conseil d'Administration. Le Président porte alors ce point à l'ordre du jour de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

Le mandat de John Glen a atteint une durée de 12 ans en 2020. Ce dernier a donc cessé de remplir l'un des critères d'indépendance recommandés par le Code AFEP/MEDEF. Néanmoins le Conseil d'Administration est d'avis que la non-satisfaction de ce critère ne compromet pas la liberté de jugement de John Glen et qu'il est un atout précieux dans la période actuelle de transition de la présidence du Conseil.

Formation des administrateurs

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur :

- les spécificités de l'entreprise ;
- ses métiers ;
- son secteur d'activité ; et
- ses responsabilités sur les plans social et environnemental.

En outre, ils ont accès à des ressources et à des formations fournies par plusieurs associations d'administrateurs de sociétés dont la société est membre.

4.1.1.3 Modifications du Conseil d'Administration à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022

Les mandats d'administrateur de John Glen, Gonzalve Bich, Elizabeth Bastoni et Maëlys Castella arrivent à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022.

Il sera proposé à cette Assemblée de nommer Nikos Koumettis en qualité d'administrateur indépendant et de renouveler les mandats de Gonzalve Bich, Elizabeth Bastoni et Maëlys Castella pour trois ans.

Sous réserve de l'approbation de l'Assemblée, et des décisions du Conseil, le Conseil d'Administration sera composé comme suit :

- Nikos Koumettis – administrateur indépendant et Président non-exécutif ;
- Gonzalve Bich – administrateur et Directeur Général ;
- Élizabéth Bastoni – administratrice (indépendante) ;
- Vincent Bedhome – administrateur représentant les salariés ;
- Inna Kostuk – administratrice représentant les salariés ;
- Timothée Bich – administrateur ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour – administratrice ;
- Maëlys Castella – administratrice (indépendante) ;
- Marie-Pauline Chandon-Moët – administratrice ;
- Candace Matthews – administratrice (indépendante) ;
- SOCIÉTÉ M.B.D. (représentée par Édouard Bich) – administratrice ;
- Jacob Schwartz – administrateur (indépendant).

4.1.1.4 Mandats et fonctions de la Direction Générale et des administrateurs au 31 décembre 2021

| JOHN GLEN | | |
|---|---|--|
| Administrateur | | |
|  <p>Âge : 62 ans</p> <p>Nationalité : Britannique</p> <p>Nombre d'actions BIC détenues : 500</p> <p>Administrateur indépendant : Non</p> <p>Origine de l'élection : Article L. 225-18 du Code de commerce</p> <p>Date de 1^{re} nomination : CA du 10 décembre 2008 ratifié par l'AG du 14 mai 2009</p> <p>Échéance : AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021</p> <p>Membre d'un comité : Non</p> <p>Adresse professionnelle : SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France</p> | <p>Biographie</p> <p>John Glen a été Directeur Général de Buccleuch, <i>holding</i> d'un groupe familial opérant dans l'industrie et les métiers agricoles de novembre, 2008 à mars 2019. Il a ensuite continué à développer et commercialiser un portefeuille de grands projets énergétiques dans les technologies durables, sur les terres de la famille Buccleuch, jusqu'en décembre 2019. Auparavant, il a exercé diverses fonctions chez Unilever. Il a été Directeur Financier Groupe d'Air Liquide (société cotée) de 2000 à septembre 2008.</p> <p>John Glen a été Vice-Président du Conseil de Surveillance de l'EFRAG (<i>European Financial Reporting Advisory Group</i>) pendant quatre ans. De janvier 2020 à avril 2020, il est Directeur des Opérations de DC Thomson, un groupe écossais de médias et d'édition.</p> <p>John Glen est membre du Chartered Institute of Certified Accountants. Il est titulaire d'un Master en Comptabilité et en Économie de l'Université d'Édimbourg.</p> | <p>Principale activité</p> <ul style="list-style-type: none"> Président du Conseil d'Administration de Société BIC <p>Autres activités en cours</p> <ul style="list-style-type: none"> Administrateur – The Three Stills Company – Royaume-Uni <p>Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)</p> <ul style="list-style-type: none"> Directeur des Opérations de DC Thomson – Royaume-Uni Directeur Général de Buccleuch – Royaume-Uni Administrateur – Thames River Property Investment Trust – Royaume-Uni (société cotée) |

GONZALVE BICH**Administrateur et Directeur Général**

Âge : 43 ans

Nationalité : Française/Américaine

Administrateur indépendant : Non

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2021, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 28,84 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,18 % des droits de vote.

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

Administrateur : AG du 16 mai 2018
Directeur Général : CA du 16 mai 2018

Échéance :

Administrateur : AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021
Directeur Général : durée indéterminée

Membre d'un comité : Non

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Gonzalve Bich est administrateur et Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC depuis mai 2018.

Il a été Directeur Général Délégué de juin 2016 à mai 2018 et Directeur des Opérations, responsable de l'activité Grand Public du Groupe BIC, des Ressources Humaines et des Systèmes d'Information de janvier 2017 à mai 2018.

Gonzalve Bich a rejoint BIC Asia en 2003, où il a développé l'activité sur ce continent pendant quatre ans. Il a ensuite occupé la fonction de Directeur Groupe du Développement des Carrières avant de rejoindre la catégorie Rasoirs en qualité de Directeur du Marketing Rasoirs du Groupe. De 2008 à 2012, il a été responsable de l'Europe du Nord.

En 2012, il a été nommé Directeur Général Adjoint en charge du Moyen-Orient, de l'Afrique, de l'Océanie et de l'Asie-Pacifique. Il a été promu Directeur Général des marchés en croissance (y compris l'Amérique latine) en juillet 2013. Au printemps 2016, il a pris la responsabilité des opérations des catégories Grand Public de BIC, tout en finalisant l'acquisition de Cello Pens (marque de papeterie n° 1 en Inde).

Gonzalve Bich est titulaire d'un Bachelor of Arts en Histoire de l'Université de Harvard.

Principale activité

- Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC

Autres activités en cours

- Administrateur – BIC Cello (India) Private Ltd. ^(a) – Inde
- Administrateur – BIC UK Ltd. ^(a) – Royaume-Uni
- President, *Chief Operating Officer* et administrateur – BIC International Co. ^(a) – États-Unis
- Administrateur – Association Enactus – États-Unis
- Administrateur – Fondation Stewardship – Suisse

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucun

(a) Groupe BIC.

ÉLIZABETH BASTONI ●

Administratrice



Âge : 56 ans

Nationalité : Américaine

Nombre d'actions BIC détenues : 500

Administrateur indépendant : Oui

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 15 mai 2013

Échéance :

AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

Membre d'un comité :

Présidente du Comité des Rémunérations Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Élizabeth Bastoni a plus de 20 ans d'expérience en tant que Directrice et administratrice au sein de Conseils d'Administration en Europe et aux États-Unis. Ayant occupé toutes les fonctions possibles dans des conseils, Élizabeth Bastoni est experte en matière de gouvernance, dans le développement des stratégies et dans la mise en place de supervisions efficaces.

Élizabeth Bastoni est une Présidente de Conseil expérimentée et une ex-DRH avec une expérience réussie dans les secteurs de la grande consommation, de la tech et de l'hôtellerie-restauration. Elle combine ses expériences de Conseil d'Administration et opérationnelles pour créer de la valeur au confluent de la stratégie *business* et de la stratégie humaine.

Avant de rejoindre BIC, elle a siégé au Conseil d'Administration et présidé les Comités des Rémunérations du Groupe The Rezidor Hotel (Stockholm) et de CarlsonWagonlit Travel (Paris). Élizabeth Bastoni a également occupé des postes de Direction en France et aux États-Unis pour BMGI, Carlson, The Coca-Cola Company, Thales, Lyonnaise des Eaux et KPMG.

Élizabeth Bastoni est devenue administratrice indépendante de SOCIÉTÉ BIC en 2013. Elle est Présidente du Comité des Rémunérations et Présidente du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Élizabeth Bastoni est titulaire d'un Bachelor of Arts de Providence College, situé à Providence, dans le Rhode Island (États-Unis). Elle a étudié le français à l'Alliance Française (Paris) et l'Histoire et la Culture françaises à la Sorbonne (Paris). Elle est diplômée de l'École du Louvre.

Principale activité

- Présidente du Conseil d'Administration, Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations – Limeade Inc. – États-Unis

Autres activités en cours

- Présidente de Bastoni Consulting Group, LLC – États-Unis
- Membre du Comité d'Audit – Jerónimo Martins – Portugal (société cotée)
- Présidente de National Association of Corporate Directors – Seattle Chapter – États-Unis

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Présidente du Comité des Rémunérations – Jerónimo Martins – Portugal (société cotée)



● Administratrice indépendante.



INNA KOSTUK**Administratrice représentant les salariés**

Âge : 46 ans

Nationalité : Française et Ukrainienne

Nombre d'actions BIC détenues : 605

Administrateur indépendant : Non

Origine de l'élection :

Article L. 225-27-1 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

CA du 9 novembre 2020 (nomination par le Comité de Groupe du 16 octobre 2020)

Échéance : 9 novembre 2023

Membre d'un comité : Aucun

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Inna Kostuk a commencé sa carrière au sein de l'Administration Fiscale Ukrainienne comme inspecteur des impôts.

Après avoir exercé les fonctions de responsable fiscale chez Delphi, elle a rejoint BIC en 2010 en tant que Responsable fiscale Europe.

Depuis 2013 elle est Directrice en charge des questions de fiscalité internationale du Groupe.

Principale activité

- Directrice Fiscalité Groupe

Autres activités en cours

- Aucun

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucun

VINCENT BEDHOME**Administrateur représentant les salariés****Âge :** 56 ans**Nationalité :** Française**Nombre d'actions BIC détenues :** 100**Administrateur indépendant :** Non**Origine de l'élection :**

Article L. 225-27-1 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :CA du 13 décembre 2017
(nomination par le Comité de Groupe du 9 novembre 2017)**Échéance :** 13 décembre 2023**Membre d'un comité :**

Comité des Rémunérations

Adresse professionnelle :BIC Conté – Rue de Carly, ZAC de la
Plaine de la Ruelle – 62830 Samer –
France**Biographie**

Entré dans le Groupe BIC en 1989, Vincent Bedhome est chef de projet dans la catégorie Papeterie depuis 2003.

Il avait auparavant occupé diverses fonctions dans l'usine de BIC à Boulogne-sur-Mer comme ingénieur R&D, chef de projet industriel et responsable de production.

Vincent Bedhome est diplômé en ingénierie chimique de HEI Lille (France) et a un doctorat en spectrochimie de l'Université de Lille (France).

Principale activité

- Chef de projet Catégorie Papeterie

Autres activités en cours

- Aucun

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucun



TIMOTHÉE BICH**Administrateur**

Âge : 36 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2021, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 28,84 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,18 % des droits de vote.

Administrateur indépendant : Non

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

CA du 10 décembre 2019

Échéance :

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Membre d'un comité : Non

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Timothée Bich est analyste chez Moore Europe Capital Management, au sein d'une équipe de gestionnaires de portefeuille macro, depuis 2020. De 2012 à 2019, Timothée Bich a occupé différents postes chez Stone Milliner Asset Management LLP, dont celui de trader gestionnaire de Portefeuille. Avant de rejoindre Stone Milliner, il a été analyste chez Moore Europe Capital Management au sein d'une équipe de gestionnaires de portefeuille crédit et macro (2010-2011).

Timothée Bich est titulaire d'un Master of Science in Risk and Asset Management de l'EDHEC et d'un diplôme en finance de l'Université Paris Dauphine.

Principale activité

- Analyste - Moore Europe Capital Management

Autres activités en cours

- Aucun

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Gérant de portefeuille – Stone Milliner

MARIE-AIMÉE BICH-DUFOUR**Administratrice****Âge :** 63 ans**Nationalité :** Française**Nombre d'actions BIC détenues :**

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D. À la date du 31 décembre 2021, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 28,84 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,18 % des droits de vote.

Administrateur indépendant : Non**Origine de l'élection :**

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 22 mai 2019

Échéance :

AG statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Membre d'un comité :

Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Jusqu'au 1^{er} octobre 2020, Marie-Aimée Bich-Dufour a occupé le poste de Déléguée aux affaires générales et Présidente de la Fondation d'entreprise BIC pour l'Éducation.

Du 22 mars 1995 au 31 mars 2019, elle a été Directrice Générale Déléguée de SOCIÉTÉ BIC et Secrétaire du Conseil d'Administration.

Elle a été Directrice Juridique Groupe jusqu'au 1^{er} février 2016.

En 2004, elle a également pris la responsabilité du Programme de Développement Durable jusqu'en 2018.

Avant son entrée dans le Groupe BIC, elle a été avocate au Barreau de Paris pendant 12 ans.

Elle est titulaire d'une Maîtrise en Droit Privé (Université Paris Panthéon-Assas) et du Certificat d'Aptitude à la Profession d'Avocat (CAPA).

Principale activité

- Administratrice – SOCIÉTÉ BIC

Autres activités en cours

- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – ANSA (Association Nationale des Sociétés par Actions) – France
- Représentante de SOCIÉTÉ BIC au Conseil – METI (Mouvement des Entreprises de Taille Intermédiaire) – France

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucun



MAËLYS CASTELLA ●

Administratrice



Âge : 55 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC détenues : 500

Administrateur indépendant : oui

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 22 mai 2019

Échéance :

AG statuant en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021

Membre d'un comité :

Présidente du Comité d'Audit, membre du Comité des Rémunérations

Adresse professionnelle :

Delistraat 67,
2585VX Den Haag, The Netherlands

Biographie

Maëlys Castella est une dirigeante expérimentée dans le domaine de la finance et des affaires. Elle a fait ses preuves dans des entreprises B2B et B2C en occupant des postes exécutifs et non-exécutifs.

Elle possède une expertise en finance, stratégie, marketing, innovation et développement durable. Elle travaille pour des sociétés internationales cotées en bourse depuis 1992.

Elle est la fondatrice et la Directrice Générale d'une société de conseil Aminona Consulting spécialisée dans la finance, la stratégie et le coaching de dirigeants.

Elle est également membre indépendant du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'Audit et du comité de durabilité de C&A, une entreprise mondiale leader dans l'industrie de la mode.

Elle a débuté sa carrière dans l'industrie pétrolière chez ELF (groupe Total), où elle a officié pendant huit ans à la Direction Financière.

En 2000, elle rejoint Air Liquide, et a occupé différents postes de Direction en Finance et Marketing avant d'être nommée Directrice Financière adjointe du Groupe en 2013. Elle a ensuite été Directrice Financière et membre de la Direction Générale d'AkzoNobel de 2014 à 2017, puis *Chief Corporate Development Officer* et membre du Comité Exécutif de 2018 à 2019.

Maëlys Castella est diplômée de l'École centrale de Paris. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion et politique de l'énergie de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) et de l'Institut français du pétrole (IFP).

Principale activité

- Directrice Générale et administratrice d'Aminona Consulting

Autres activités en cours

- Administratrice indépendante, Présidente du Comité d'Audit et membre du Comité Sustainability – C&A.
- Directrice Générale et administratrice d'Aminona Consulting

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- *Chief Corporate Development Officer*, Membre du Comité Exécutif d'AkzoNobel – Pays-Bas (société cotée)
- Directrice Financière Groupe, membre de la Direction Générale – AkzoNobel – Pays-Bas (société cotée)
- Administratrice – Fondation d'Art AkzoNobel – Pays-Bas

● Administratrice indépendante.

MARIE-PAULINE CHANDON-MOËT, NÉE BICH**Administratrice**

Âge : 55 ans

Nationalité : Française

Nombre d'actions BIC détenues :

Détient directement plus de 100 000 actions BIC et indirectement des actions BIC au travers de la holding familiale, SOCIÉTÉ M.B.D.

À la date du 31 décembre 2021, cette holding détenait 12 886 000 actions, soit 28,84 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,18 % des droits de vote.

Administrateur indépendant : Non

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 28 mai 2003

Échéance :

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Membre d'un comité : Non

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Marie-Pauline Chandon-Moët est administratrice de SOCIÉTÉ BIC depuis le 28 mai 2003.

Elle a été responsable des projets immobiliers Europe du Groupe BIC jusqu'au 31 décembre 2010.

Auparavant, elle a occupé diverses fonctions depuis 1991 :

- assistante administration des ventes ;
- responsable administration des ventes (France puis Europe) ; et
- responsable Logistique Europe.

Marie-Pauline Chandon-Moët est diplômée d'un Bachelor of Science de la Northeastern University à Boston (États-Unis).

Principale activité

- Présidente – Château de Ferrand SAS – France

Autres activités en cours

- Membre et trésorière du bureau de l'Académie des Vins de Bordeaux

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Membre du Conseil de Surveillance – SOCIÉTÉ M.B.D. – France



CANDACE MATTHEWS**Administratrice****Âge :** 63 ans**Nationalité :** Américaine**Nombre d'actions BIC détenues :** 500**Administrateur indépendant :** oui**Origine de l'élection :**

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 10 mai 2017

Échéance :

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Membre d'un comité :

Comité d'Audit Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Adresse professionnelle :700 Kovi Oaks Ct NE,
Ada MI 49301 – États-Unis**Biographie**

Candace Matthews a occupé les fonctions de *Chief Reputation* d'Amway. De novembre 2014 à mai 2020, elle occupa le poste de Présidente Région Amériques d'Amway. Elle a été recrutée par Alticor, la maison mère d'Amway, en décembre 2007, en qualité de Directrice du Marketing Groupe.

Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente Exécutive de Soft Sheen-Carson, division des produits de consommation de L'Oréal, de 2001 à 2007.

Auparavant, elle a exercé des fonctions marketing successivement chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et de Direction chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis.

Candace Matthews est titulaire d'un *Bachelor of Science in Metallurgical Engineering* de la Carnegie Mellon University à Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en Marketing de la Stanford University Graduate School of Business à Palo Alto, Californie (États-Unis).

Principale activité

- Administratrice de sociétés

Autres activités en cours

- Administratrice – Herman Miller Inc. – États-Unis – (société cotée américaine)
- Administratrice – Fifth Third Bank, Western Michigan – États-Unis (société cotée)

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Chief Reputation Officer – Amway – États-Unis
- Administratrice – Popeyes Louisiana Kitchen Inc. – États-Unis (société cotée)

● Administratrice indépendante.

SOCIÉTÉ M.B.D.**Administrateur****Forme sociale :**

Société en commandite par actions

Immatriculation : 389 818 832 RCS Nanterre (France)

Nombre d'actions BIC détenues :

12 886 000 actions, soit 28,84 % du capital de SOCIÉTÉ BIC, représentant 39,18 % des droits de vote (au 31 décembre 2021).

Origine de l'élection :

Article L. 225-18 du Code de commerce

Administrateur indépendant : Non

Date de 1^{re} nomination :

AG du 24 mai 2006

Échéance :

AG statuant en 2024 sur les comptes de l'exercice 2023

Membre d'un comité : Comité d'Audit

Adresse professionnelle :

1, place Paul Verlaine – 92100 Boulogne-Billancourt – France

Représentant permanent : Édouard BICH

Âge : 57 ans

Nationalité : Française

Adresse professionnelle :

SOCIÉTÉ M.B.D. – 1, place Paul Verlaine – 92100 Boulogne-Billancourt – France

Biographie

Édouard Bich a passé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble – France. Il est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation Finance.

Principale activité

- Gérant – SOCIÉTÉ M.B.D.

Autres activités en cours

- Membre du Comité de Surveillance – Stockage Plus SAS – France
- Membre du Comité Stratégique – UnifAI SAS – France
- Gérant – Platypus Capital SPRL – Belgique

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Membre du Conseil de Surveillance – Digital Fashion Group SAS – France
- Membre de l'Executive Board for Europe, the Middle East and Africa – The Wharton School – États-Unis

Autres activités en cours

- Aucun

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Aucun

JACOB SCHWARTZ**Administrateur****Âge :** 42 ans**Nationalité :** Américaine**Nombre d'actions BIC détenues :** 500**Administrateur indépendant :** Oui**Origine de l'élection :**

Article L. 225-18 du Code de commerce

Date de 1^{re} nomination :

AG du 20 mai 2020

Échéance :

AG statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice 2022

Membre d'un comité : Comité d'Audit**Adresse professionnelle :**

SOCIÉTÉ BIC – 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Biographie

Jacob (Jake) Schwartz est entrepreneur, investisseur et consultant. Jusqu'à 2020, Jake Schwartz a exercé la fonction de Directeur Général de General Assembly (GA), leader dans la formation et dans la reconversion professionnelle, qu'il a co-fondé en 2011. Il a développé GA à l'échelle mondiale avec plus de 1 000 salariés sur les cinq continents. En 2018, le groupe Adecco a fait l'acquisition de GA.

Il est co-fondateur et Président du Conseil d'Administration de Brave Health, une entreprise dont la mission est d'élargir l'accès à des soins qualitatifs et abordables de santé mentale et de toxicomanie.

Jake Schwartz a été nommé Entrepreneur de l'année de E&Y en 2014 et l'un des « 40 under 40 » de Crain en 2015. Il est titulaire d'une licence de Yale et d'un MBA de la Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie. Il a été analyste financier agréé (CFA).

Principale activité

- Co-fondateur – Brave Health – USA

Autres activités en cours

- Président du Conseil d'Administration – Brave Health – USA

Activités exercées au cours des cinq dernières années et expirées (hors Groupe BIC)

- Directeur Général – General Assembly (GA) – USA

● Administrateur indépendant.

Mandats expirés au cours de l'exercice 2021**Pierre Vareille**

Administrateur du 14 mai 2009 au 19 mai 2021 et Président du Conseil d'Administration du 16 mai 2018 au 19 mai 2021.

Absence de conflit d'intérêts des administrateurs et de la Direction Générale

Il n'existe pas de conflit d'intérêts entre les devoirs, à l'égard de l'émetteur, de l'une quelconque des personnes mentionnées ci-dessus et leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs ⁽¹⁾.

Liens familiaux

Marie-Aimée Bich-Dufour, Marie-Pauline Chandon-Moët, Édouard Bich, Gonzalve Bich et Timothée Bich sont de la même famille. Il n'existe aucun lien familial entre les autres mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC.

Contrats de services prévoyant l'octroi d'avantages

Il n'existe pas de contrat de services liant l'un des mandataires sociaux à SOCIÉTÉ BIC ou à l'une de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de ce contrat.

4.1.1.5 Opérations réalisées par les personnes exerçant des responsabilités dirigeantes et les personnes étroitement liées sur les titres de la Société en 2021

Récapitulatif des déclarations en application de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier ⁽²⁾ :

| Déclarant | Type et nombre d'opérations | | | | | Solde des opérations emportant transfert de propriété sur l'année |
|----------------------------------|-----------------------------|---------|---------|-----|-------|---|
| | Acquisition | Cession | Échange | Don | Autre | |
| Gonzalve Bich, Directeur Général | 2 | 2 | | | | 5 618 |
| SOCIÉTÉ M.B.D., Administrateur | 1 | | | | | 8 000 |

(1) Pour de plus amples développements, voir § 4.1.2.3. – Droits et obligations des administrateurs – Déontologie boursière – Conflits d'intérêts – Relations avec les actionnaires.

(2) Détail disponible sur le site www.amf-france.org



4.1.2 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SOCIÉTÉ BIC est dotée d'un Règlement Intérieur formalisant les responsabilités, l'organisation et les principes guidant les travaux du Conseil d'Administration. Le Règlement Intérieur est disponible sur le site Internet de la Société (<https://investors.bic.com/fr-fr/reginfo>).

4.1.2.1 Mission du Conseil d'Administration et du Président

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre dans son intérêt. Il tient compte des enjeux sociaux et environnementaux liés à son activité. Il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et prend les décisions adéquates.

Le Conseil d'Administration est amené à se prononcer sur les sujets pouvant avoir un impact significatif sur le développement, la stratégie ou le fonctionnement du Groupe.

Les responsabilités du Conseil d'Administration, telles que mises à jour en 2021, sont les suivantes :

- convenir de la « vision et de l'orientation stratégique » telles que formulées/élaborées par le Directeur Général et l'équipe de direction ;
- définir le périmètre d'activité de la Société et son appétence pour le risque ;
- sélectionner et évaluer les performances du Président, de tous les membres du Conseil, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- planifier la succession de tous les membres du Conseil d'Administration, y compris le Président, le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ;
- mettre en place la structure de gouvernance appropriée et veiller à son fonctionnement éthique ;
- évaluer, contester et approuver la stratégie à long terme et les plans annuels proposés par le Directeur Général et son équipe de direction ;
- s'assurer que le plan stratégique est conforme aux valeurs et à l'ADN de la Société et aligné sur les intérêts des actionnaires et des autres parties prenantes ;
- planifier à long terme les ressources humaines nécessaires, en se concentrant sur les cadres supérieurs ;
- s'assurer que le Plan Stratégique comprend une étude approfondie des tendances macro-économiques, du paysage concurrentiel, des cibles d'acquisition possibles, des analyses SWOT de BIC et de ses principaux concurrents, des plans financiers incluant le ROI et la génération de *cash*, l'empreinte industrielle, les plans de capacité, les nouvelles technologies et les analyses *a posteriori* ;
- s'assurer que les principaux risques auxquels la Société est exposée sont en accord avec ses stratégies et ses objectifs ;
- établir des paramètres de marge pour le Directeur Général, et des paramètres de rendement total pour les actionnaires ;
- s'assurer que les ressources adéquates ont été prévues pour garantir la prospérité des affaires ;
- mesurer et suivre la mise en œuvre de la stratégie.

Il s'attache à promouvoir la création de valeur par l'entreprise à long terme en considérant les enjeux sociaux et environnementaux de ses activités. Il propose, le cas échéant, toute modification opportune des statuts.

Il examine régulièrement sa stratégie et les opportunités et les risques, tels que les risques financiers, juridiques, opérationnels, sociaux et environnementaux, ainsi que les mesures prises en conséquence. À cette fin, le Conseil d'Administration reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de ses travaux, notamment de la part des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

Il s'assure, le cas échéant, de l'adoption de mesures adéquates en matière de prévention et de détection de la corruption et du trafic d'influence. Il reçoit toutes les informations nécessaires à cet effet.

Il s'assure également que les dirigeants mandataires sociaux exécutifs mettent en œuvre une politique de non-discrimination et de diversité notamment en matière de mixité au sein des instances dirigeantes.

Le Président

Le Président est responsable, conformément à la législation, de l'organisation et de la supervision des travaux du Conseil. Il en rend compte à l'Assemblée. Il veille également au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de tenir leurs responsabilités.

Il veille à maintenir une relation étroite et confiante avec la Direction Générale et lui apporte son aide et ses conseils tout en respectant ses responsabilités exécutives. Il organise son activité pour garantir sa disponibilité et mettre son expérience au service de la Société.

Administrateur référent

Les responsabilités de l'Administrateur Référent ont été définies en 2021.

En cas de besoin, et lorsque le Président ne remplit pas tous les critères d'indépendance recommandés par le Code AFEP -MEDEF, le Conseil peut décider de nommer un administrateur référent, pendant la durée des fonctions du Président non indépendant. L'administrateur référent est choisi parmi les administrateurs indépendants.

Si le Président n'est pas en mesure de remplir ses missions, l'administrateur référent présidera le Conseil jusqu'à ce que le Président reprenne ses fonctions ou qu'un nouveau Président soit nommé.

La mission de l'administrateur référent est d'aider le Président à assurer le bon fonctionnement des organes de gouvernance de la Société et à prévenir les conflits d'intérêts.

Pour accomplir cette mission, l'administrateur référent peut :

- suggérer au Président des points à inscrire à l'ordre du jour de toute réunion du Conseil d'Administration, il est ainsi consulté par le Président sur l'ordre du jour des réunions du Conseil ;
- assister à toute réunion des comités du Conseil d'Administration, y compris ceux dont il n'est pas membre, et avoir accès aux informations que ces comités ont recueillies au cours de leurs travaux ;
- organiser des réunions des administrateurs non exécutifs aussi souvent que nécessaire ;
- mettre en œuvre les mesures nécessaires à l'identification des conflits d'intérêts au sein du Conseil d'Administration et informer le Conseil de toute situation de conflit identifiée ;



- veiller à ce que les administrateurs puissent exercer leurs missions dans les meilleures conditions.

Dans l'exercice de ses fonctions, l'administrateur référent ne doit pas empiéter ou interférer sur les rôles et responsabilités des autres organes de gouvernance de la Société. L'administrateur référent rend compte annuellement au Conseil d'Administration.

4.1.2.2 Limitation des pouvoirs de la Direction Générale

Le Directeur Général dirige la Société et rend compte au Conseil d'Administration. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et pour la représenter dans ses rapports avec les tiers.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social, sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration détaille les opérations qui requièrent une autorisation préalable du Conseil d'Administration :

- toute opération se situant hors de la stratégie définie par SOCIÉTÉ BIC ;
- toute implantation en France ou à l'étranger par création d'établissement, de filiale directe ou indirecte ou par prise de participation, ainsi que les décisions de retrait de ces implantations, si le montant de l'opération excède 50 millions d'euros ;
- toute opération de restructuration interne si le montant de l'opération excède 50 millions d'euros.

Le Règlement Intérieur précise que ces règles ne portent pas seulement sur les opérations externes d'acquisition ou de cession, mais aussi sur les investissements importants de croissance organique ou sur les opérations significatives de restructuration interne.

4.1.2.3 Droits et obligations des administrateurs – Déontologie boursière – Conflits d'intérêts – Relations avec les actionnaires

Informations destinées au Conseil d'Administration

Afin de s'acquitter de ses responsabilités, le Conseil d'Administration doit disposer d'informations complètes, sincères et rapides. Celles-ci doivent notamment couvrir les performances de chacune des activités, ainsi que sur la situation financière et la trésorerie de la Société. À ce titre, le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration doit être informé de la situation financière, de la situation de trésorerie, ainsi que des engagements hors bilan de la Société aux 31 décembre et 30 juin de chaque année. Il prévoit également que chaque administrateur a le devoir de s'informer et de s'assurer qu'il reçoit en temps utile une information suffisante et pertinente.

Détention d'actions et déontologie boursière

Le Règlement Intérieur prévoit que tout administrateur doit être actionnaire et posséder au moins 500 actions. À défaut de les détenir lors de son entrée en fonction, il doit utiliser la rémunération reçue au titre de l'article L.225-45 du Code de

commerce pour leur acquisition. Le Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que les membres du Comité de Direction, sont par ailleurs soumis à des obligations de conservation et de détention d'actions (voir § 4.2.2.5 – *Attributions gratuites d'actions sous conditions de performance*). Tout administrateur ou représentant permanent des personnes morales administrateurs doit mettre sous la forme nominative les actions de la Société qu'il détient au moment de sa nomination. Il en va de même pour toute action acquise ultérieurement le cas échéant.

Par ailleurs, le Règlement Intérieur édicte les règles concernant les restrictions et/ou interdictions d'intervention par les administrateurs sur les titres de la Société. En effet, les administrateurs détiennent des informations concernant la Société qui, si elles étaient rendues publiques, seraient susceptibles d'influencer de façon sensible le cours de bourse ou pendant des périodes sensibles qui leur seraient notifiées par la Société.

Enfin, les administrateurs communiquent à la Société et à l'AMF toute transaction réalisée par eux sur les titres BIC ⁽¹⁾. La déclaration concerne également les opérations effectuées par les personnes étroitement liées aux administrateurs telles que définies par les lois et réglementations applicables.

Conflits d'intérêts

Selon le Règlement Intérieur, tout administrateur doit faire part au Conseil, de façon exhaustive et au préalable, de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel le concernant. Il ne peut alors participer ni aux débats ni à la prise de décision sur le sujet.

Les administrateurs font une déclaration annuelle sur l'absence de conflit d'intérêts. En 2021, la prévention des conflits d'intérêts a été renforcée par la mise en place de la pratique d'une Déclaration d'Intérêts pour tout sujet discuté par le Conseil.

À la date d'établissement du présent document et à la connaissance de la Société :

- aucun conflit d'intérêts potentiel n'est identifié entre les intérêts privés et/ou d'autres devoirs des membres du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif à l'égard de la Société ;
- il n'existe ni arrangement ni accord avec un des principaux actionnaires, un client, un fournisseur ou avec tout autre tiers en exécution duquel un membre quelconque du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif aurait été nommé en tant que tel ;
- sous réserve de ce qui suit, les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale n'ont accepté aucune restriction concernant la cession, dans un certain laps de temps, des titres de la Société qu'ils détiennent. Il est toutefois précisé que SOCIÉTÉ M.B.D., holding de la famille Bich détenant plus de 20 % du capital et des droits de vote, a conclu divers engagements collectifs de conservation de titres BIC portant sur au moins 12 millions de ces titres. Ces engagements ont été conclus, pour les plus anciens, depuis le 17 décembre 2003. Ils incluent divers membres du concert familial afin de permettre à ces derniers, le cas échéant, de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts. Le dirigeant suivant est parti à tous ou à certains accords : Gonzalve Bich. Tous les signataires ont des liens personnels étroits avec Gonzalve Bich et aucun d'eux – à l'exception de SOCIÉTÉ M.B.D. – ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

(1) Voir § 4.1.1.5 – *Opérations réalisées par les mandataires sociaux et les personnes liées sur les titres de la Société en 2021.*



Relations avec les actionnaires

Le dialogue entre les actionnaires et le Conseil d'Administration relève du Président lors des Assemblées Générales des actionnaires. Tout au long de l'année, il est assuré soit directement par Gonzalve Bich, administrateur et Directeur Général, soit par les équipes de BIC (Engagement avec les parties prenantes, Communication financière, Juridique, Finance...) dans le respect de la réglementation boursière, notamment d'égalité d'accès à l'information. Il est rendu compte au Conseil d'Administration des principaux commentaires, questions et sujets d'intérêt, principales préoccupations des actionnaires et des agences de conseil en vote.

Déclarations négatives concernant les membres du Conseil d'Administration et dirigeants mandataires sociaux

À la connaissance de la Société, au cours des cinq dernières années :

- aucun administrateur, ni aucun dirigeant mandataire social n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude ;
- aucun administrateur, ni aucun dirigeant mandataire social n'a été lié à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ou un placement d'entreprises sous administration judiciaire ;
- aucun administrateur, ni aucun dirigeant mandataire social n'a fait l'objet d'une enquête et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- aucun administrateur, ni aucun dirigeant mandataire social n'a jamais été déchu par un tribunal du droit de siéger au sein d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou les activités d'un émetteur.

ASSIDUITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

| | Assiduité au CA | Assiduité au Comité d'Audit | Assiduité au Comité des Rémunérations | Assiduité au Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE |
|-------------------------------|-----------------|-----------------------------|---------------------------------------|---|
| Gonzalve Bich | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| John Glen | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| Élizabeth Bastoni | 100 % | n/a | 100 % | 100 % |
| Vincent Bedhome | 100 % | n/a | 100 % | n/a |
| Inna Kostuk | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| Jacob Schwartz | 100 % | 100 % | n/a | n/a |
| Timothée Bich | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| Marie-Aimée Bich-Dufour | 91 % | n/a | n/a | 100 % |
| Maëlys Castella | 100 % | 100 % | 100 % | n/a |
| Marie-Pauline Chandon-Moët | 100 % | n/a | n/a | n/a |
| Candace Matthews | 100 % | 100 % | n/a | 100 % |
| SOCIÉTÉ M.B.D. (Édouard Bich) | 100 % | 100 % | n/a | n/a |

n/a : non applicable.

Les missions habituelles du Conseil englobent l'établissement des comptes, la revue des résultats trimestriels, la validation du budget annuel, l'approbation des éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, etc. Outre ces missions, le Conseil a aussi statué en 2021 sur :

- la nomination d'un Président par intérim et d'un administrateur référent Indépendant ;
- la planification de la succession du Président non exécutif ;

4.1.2.4 Organisation et travaux

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'Administration par tout moyen, avec confirmation écrite systématique.

Le Conseil d'Administration se réunit au minimum six fois par an et chaque fois que l'activité du Groupe le requiert. Le Directeur Général Délégué, les membres de la Direction ou toute autre personne ayant une compétence particulière au regard des sujets inscrits à l'ordre du jour peuvent, à la demande du Président, assister à tout ou partie d'une séance du Conseil. Les Commissaires aux Comptes peuvent également être invités à des séances autres que celles pour lesquelles leur convocation est requise par la loi.

Au moins une fois par an, une réunion informelle est organisée par le Conseil d'Administration hors la présence des dirigeants mandataires sociaux. Ces réunions étant informelles, elles ne donnent pas lieu à un compte rendu. En 2021, ces réunions ont traité, entre autres choses, du fonctionnement du Conseil, de la participation du Conseil à l'élaboration de la stratégie, de la revue des acquisitions effectuées par le Groupe (performance, intégration).

En 2021, le Conseil d'Administration s'est réuni à onze reprises pour des séances d'une durée moyenne de 3 heures et 57 minutes. Le taux de participation aux séances a été de 99,3 %.

La plupart des réunions se sont tenues à distance en raison de la pandémie. Les réunions physiques se sont déroulées au siège social et à Athènes en la présence de 100 % des administrateurs.



- la révision des indicateurs clés de performance et du plan de communication ;
- le lancement et la réalisation d'un programme de rachat d'actions d'un montant de 40 millions d'euros ;
- l'approbation de l'attribution gratuite d'actions aux salariés ;
- l'approbation et l'extension des plans de stock-options ;
- la définition de la feuille de route carbone de BIC ;
- l'évaluation interne de la composition et de la performance du Conseil d'Administration et la mise en œuvre des actions qui en découlent ;
- la revue du processus de changement de Commissaire aux Comptes pour 2023.

Le Conseil d'Administration et ses comités ont activement suivi la réponse de la Société et la gestion des risques liés à la pandémie de Covid-19.

4.1.2.5 Évaluation du Conseil et des comités

Le Règlement Intérieur prévoit que le Conseil d'Administration évalue chaque année sa composition, son organisation, son mode de fonctionnement. Il peut alors décider de les modifier. Cette évaluation doit permettre, entre autres, de faire le point sur le fonctionnement du Conseil pour :

- le rendre plus efficace ;
- de vérifier que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues ; et
- de mesurer la contribution effective de chaque administrateur aux travaux du Conseil du fait de sa compétence et de son implication dans les délibérations.

En 2021, une auto-évaluation de la composition et de la performance (collective et individuelle) du Conseil a été réalisée. Elle a été mise en œuvre par le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, sur l'initiative de sa Présidente. Cette évaluation a fourni des indications précieuses sur l'amélioration constante du Conseil en tant qu'organe opérationnel. Les actions découlant de l'évaluation se concentrent sur la préparation des réunions, les documents du Conseil et les formations individuelles.

4.1.2.6 Comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration bénéficie des travaux de préparation menés au sein de ses trois comités spécialisés :

- le Comité d'Audit ;
- le Comité des Rémunérations ;
- le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE.

Les comités agissent strictement dans le cadre des missions attribuées par le Conseil. Ils préparent activement ses travaux, font des propositions mais n'ont aucun pouvoir de décision. Dans l'exercice de leurs attributions, les comités peuvent prendre contact avec les principaux dirigeants de la Société après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration. Ils doivent aussi en rendre compte au Conseil.

Les comités peuvent solliciter des études techniques externes sur des sujets relevant de leur compétence, aux frais de la Société, après en avoir informé le Président du Conseil d'Administration ou le Conseil d'Administration lui-même. Ils doivent aussi rendre compte des conclusions au Conseil.

a) Comité d'Audit

Composition

- Maëlys Castella – Présidente (administratrice indépendante) ;
- Candace Matthews – (administratrice indépendante) ;
- Édouard Bich – (représentant permanent de SOCIÉTÉ M.B.D.) ;
- Jacob Schwartz – (administrateur indépendant).

Le nombre d'administrateurs indépendants est de trois sur quatre, soit 75 %. Le comité ne doit comprendre aucun dirigeant. La majorité des membres doit avoir une compétence comptable et/ou en matière d'audit des comptes.

Le parcours des membres du Comité d'Audit leur confère les compétences financières et comptables nécessaires à l'acquittement de leurs responsabilités.

Maëlys Castella est une dirigeante expérimentée dans le domaine de la finance et des affaires, qui a fait ses preuves dans des entreprises B2B et B2C en occupant des postes de direction et d'administratrice. Elle possède une expertise en finance, stratégie, marketing, innovation et développement durable et travaille pour des sociétés internationales cotées en bourse depuis 1992. Elle est la fondatrice et la Directrice Générale d'une société de conseil, Aminona Consulting, spécialisée dans la finance, la stratégie et le coaching de dirigeants. Elle est également membre indépendant du Conseil d'Administration, Présidente du Comité d'Audit et du comité de durabilité de C&A, une entreprise mondiale leader dans l'industrie de la mode.

Elle a débuté sa carrière dans l'industrie pétrolière chez ELF (groupe Total), où elle a officié pendant huit ans à la Direction Financière. En 2000, elle a rejoint Air Liquide et occupé différents postes de Direction en Finance et Marketing, avant d'être nommée Directrice Financière adjointe du Groupe en 2013. Elle a ensuite été Directrice Financière et membre de la Direction Générale d'AkzoNobel de 2014 à 2017. Elle a aussi occupé les postes de *Chief Corporate Development Officer* et fut membre du Comité Exécutif de 2018 à 2019.

Maëlys Castella est diplômée de l'École centrale de Paris. Elle est titulaire d'une maîtrise en gestion et politique de l'énergie de l'Université de Pennsylvanie (États-Unis) et de l'Institut français du pétrole (IFP).

Candace Matthews a été *Chief Reputation Officer* d'Amway. Elle fut Présidente Région Amériques d'Amway de 2014 à 2020. Elle a été recrutée chez Alticor, la société mère d'Amway, en décembre 2007, en tant que Directrice du Marketing. Avant de rejoindre Amway, elle a été Présidente Exécutive de Soft Sheen-Carson, division des produits de consommation de L'Oréal, de 2001 à 2007. Auparavant, elle a occupé différents postes en marketing chez General Mills, Procter & Gamble, Bausch & Lomb et en gestion chez Novartis et The Coca-Cola Company, aux États-Unis.

Candace Matthews est titulaire d'un *Bachelor of Science* en Ingénierie Métallurgique de l'Université Carnegie Mellon de Pittsburgh, Pennsylvanie (États-Unis) et d'un MBA en marketing de la Stanford University Graduate School of Business de Palo Alto, Californie (États-Unis).

Édouard Bich a travaillé huit ans au Département Finance de Procter & Gamble France. Il est titulaire du MBA de l'Université de Wharton (États-Unis), spécialisation finance.

Jacob (Jake) Schwartz est entrepreneur, investisseur et conseil. Jusqu'en 2020, Jake Schwartz a été Directeur Général de General Assembly dont il est co-fondateur. Jake Schwartz est co-fondateur et Président de Brave Health, une société dont la mission est d'élargir l'accès à des soins abordables dans les domaines de la santé mentale et de l'addiction. Il a été nommé Entrepreneur E&Y de l'Année en 2014 et faisait partie des « 40 sur 40 » de Crain en 2015. Jake Schwartz est titulaire d'une licence de l'Université de Yale et d'un MBA de Wharton School of Business de l'Université de Pennsylvanie. Il a été analyste financier agréé (CFA).

Responsabilités principales

Le Comité d'Audit a pour mission essentielle de s'assurer de la conformité et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise. Il vérifie également que les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissent celles-ci.

L'examen des comptes par le Comité d'Audit est accompagné d'une présentation par les Commissaires aux Comptes de leurs travaux de révision et des règles comptables retenues. Il est aussi accompagné d'une présentation du Directeur Financier portant sur :

- les risques et les engagements hors bilan significatifs de la Société ;
- une revue des évaluations et des principes relatifs aux engagements portés au bilan, qui sont basés sur des évaluations économiques et de marché.

Le Comité d'Audit examine les documents communiqués aux marchés financiers et fournit un avis et des recommandations à cet effet. Il est appelé à :

- donner son avis sur la nomination des Commissaires aux Comptes ;
- attester de la qualité de leurs travaux et de leur indépendance. Il s'assure de ce fait qu'il n'y a pas de conflit d'intérêts entre les Commissaires aux Comptes et l'entreprise.

Il entend les Commissaires aux Comptes, mais également les Directeurs Financier, Comptable et de la Trésorerie, ainsi que le responsable de l'audit interne et du contrôle des risques.

Ces auditions peuvent se tenir, lorsque le comité le souhaite, hors la présence de la Direction Générale de l'entreprise. De plus, le Président du Comité d'Audit se réunit (seul) avec les Commissaires aux Comptes au moins une fois par an.

Principales activités en 2021

En 2021, le Comité d'Audit s'est réuni huit fois en présence de son Président et de tous ses membres (*i.e.* taux de participation de 100 %). Des représentants des deux Commissaires aux Comptes étaient également présents lors de la revue des résultats du Groupe. Dans la mesure du possible, les réunions du Comité d'Audit portant sur l'examen des comptes se tiennent plusieurs jours avant l'examen par le Conseil. Cela permet à la Direction d'apporter d'éventuelles actions correctives supplémentaires avant la séance du Conseil.

Le Comité d'Audit assure aussi un suivi régulier des dispositions et exigences relatives aux nouvelles règles comptables et financières s'appliquant au Groupe, ainsi que des plans d'action mis en place par la Société pour répondre à ces besoins. Le Comité d'Audit revoit également tout changement :

- aux normes IFRS ;
- à la structure de contrôle interne ; et
- tout autre sujet de reporting financier, incluant le Document d'Enregistrement Universel.

En 2021, les travaux du Comité d'Audit ont également couvert :

- les résultats des missions de contrôle et d'audit interne ;
- la couverture assurances du Groupe et ses coûts ;
- l'appel d'offres pour les Commissaires aux Comptes ;
- l'examen du nouveau processus pour les acquisitions ;
- la nouvelle approche pour la gestion des risques ;
- la revue de l'organisation de la Finance ;
- le suivi du développement des activités ;
- dans le contexte de la pandémie de Covid-19, la revue des risques relatifs, de la collecte des créances et de la liquidité.

En février 2022, le Comité d'Audit a procédé à la revue des comptes 2021 et des notes aux comptes. Ces documents incluaient une présentation et un examen des risques, y compris ceux de nature sociale et environnementale et des engagements hors bilan significatifs de la Société ainsi que les options comptables retenues.

b) Comité des Rémunérations

Composition

- Élisabeth Bastoni – Présidente (administratrice indépendante) ;
- Maëlys Castella (administratrice indépendante) ;
- Vincent Bedhome (administrateur représentant les salariés).

Le Comité est considéré comme composé à 100 % de membres indépendants étant donné que l'administrateur représentant les salariés n'est pas décompté pour ce calcul.

Responsabilités principales

Le rôle du Comité des Rémunérations est d'étudier, de revoir et de préparer les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux politiques de rémunération et à leur mise en œuvre.

Le Comité de rémunération examine régulièrement les propositions de la Direction et, le cas échéant, émet des recommandations au Conseil d'Administration concernant :

- la philosophie et la politique de rémunération du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- les procédures de fixation des rémunérations et/ou avantages du Président du Conseil d'Administration, du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la politique globale, le budget et la répartition de la rémunération des administrateurs ;
- la définition et la mesure des paramètres de performance liés aux rémunérations variables, en collaboration avec le Comité d'Audit ;
- les plans d'intéressement à long terme et tout programme basé sur des actions proposé à tous les collaborateurs, y compris les dirigeants mandataires sociaux de la Société, les dirigeants et leurs équipes ; et
- le niveau de compétitivité de tous les éléments de rémunération des membres du Comité Exécutif.

Le Comité est également tenu informé de l'application de la politique de rémunération au sein du Groupe.

Par ailleurs, le Comité contribue chaque année à la rédaction du chapitre du rapport annuel consacré aux informations destinées aux actionnaires relatives à la rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs et des mandataires sociaux exécutifs. Il revoit aussi les résolutions afférentes proposées au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires.



Principales activités en 2021

Le Comité des Rémunérations s'est réuni cinq fois en 2021. Le taux de participation des membres était de 100 %. En 2021, les travaux du Comité ont porté sur des discussions et/ou des recommandations concernant :

- le niveau de rémunération du Président du Conseil et des membres du Conseil et les versements afférents ;
- le niveau et la compétitivité de la rémunération du Directeur Général et du Directeur Général Délégué, les détails afférents (revue du groupe de référence – *peer group*) et paiements liés ;
- les critères et objectifs associés dans le calcul de la rémunération variable du Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués ;
- la conception, les quantités et les attributions des plans d'intéressement à long terme basés sur des actions, dont le plan d'options d'achat *Achieving Horizon* ;
- la rémunération des membres du Comité Exécutif ;
- les directives relatives aux exigences d'actionariat applicables aux membres du Comité Exécutif et l'état actuel et prévisionnel de cet actionariat pour chaque membre du Comité Exécutif ;
- l'examen de la philosophie et de la structure des rémunérations variables tenant compte également de la possibilité d'utiliser différents types de dispositifs fondés sur des actions pour engager et récompenser davantage nos collaborateurs, dont le dispositif d'actionariat *Sharing Horizon* ;
- la revue des éléments liés à la rémunération à déclarer dans le Document d'Enregistrement Universel ainsi que les résolutions afférentes proposées au vote de l'Assemblée Générale des Actionnaires.
- la revue du panel d'entreprises utilisé pour mesurer la compétitivité des rémunérations proposées aux membres du Conseil d'Administration, au Président et au Directeur Général ainsi que pour le Comité de Direction.

Le Président non-exécutif du Conseil d'Administration et le Directeur Général ont participé aux travaux du comité sur certains sujets. Le Directeur Général n'a assisté à aucune discussion concernant sa propre rémunération.

c) Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE

Composition

- Elizabeth Bastoni – Présidente (Administratrice indépendante) ;
- Marie-Aimée Bich-Dufour ;
- Candace Matthews (Administratrice indépendante).

Composition actuelle du comité : deux membres indépendants sur trois.

Responsabilité principale

Le rôle du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE inclut :

1. Nominations

- Examiner régulièrement les questions relatives à la composition du Conseil, les compétences requises et les opportunités de renforcer le champ des compétences de membres du Conseil.
- Proposer des critères de sélection des membres du Conseil et formuler des recommandations sur le renouvellement des administrateurs en poste ⁽¹⁾.
- Proposer au Conseil des plans de développement individuels et collectifs.
- Organiser et mettre en œuvre le processus de sélection des administrateurs et de la Présidence du Conseil d'Administration ⁽²⁾.
- Conduire la fixation des objectifs ainsi que la revue annuelle de performance de la Direction Générale.
- Établir un plan de succession de la Présidence, de la Direction Générale et des dirigeants mandataires sociaux, notamment en cas de vacance imprévisible, ainsi que leur plan de succession à long terme ⁽³⁾.

Le comité est informé du plan de succession et de la nomination des membres du Comité Exécutif. Dans certains cas, il participe au recrutement de certains de ses membres clés.

Le Président du Conseil et le Directeur Général participent aux travaux du comité dans certains cas.

2. Gouvernance

- Évaluer la qualification d'administrateur indépendant.
- S'assurer de la réalisation régulière par le Conseil d'Administration d'une évaluation de son fonctionnement et de celui des Comités.
- S'assurer de, et contribuer à la conformité de l'entreprise en matière de gouvernance.
- Et plus généralement, se saisir de tout sujet qui pourrait comporter un risque significatif en matière d'actif humain ou étudier toute question relative à la gouvernance qui lui serait soumise par le Conseil d'Administration.

3. Responsabilité sociale d'entreprise

- Examiner et débattre du rapport sur la responsabilité sociale et environnementale, les actions menées et la politique du Groupe à cet égard.
- Revoir et s'assurer du déploiement de la stratégie et des engagements pris.
- Assurer le respect par le Groupe des lois et règlements relatifs à l'égalité des sexes et des salaires et revoir les indicateurs associés.

Les membres du comité possèdent chacun une expertise spécifique en matière de RSE : Elizabeth Bastoni pour les questions de RH, Candace Matthews pour l'éthique et la réputation de l'entreprise et Marie-Aimée Bich-Dufour pour les questions de développement durable.

(1) Les critères de choix reposent sur l'équilibre souhaitable dans la composition du Conseil d'Administration, ainsi que sur la compétence de ses membres. Le Conseil a introduit une matrice de compétences pour s'assurer que les compétences du Conseil d'Administration sont et restent alignées sur la stratégie de l'entreprise et les opérations du Conseil d'Administration.

(2) Le comité peut collaborer avec la Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale, le cas échéant, pour effectuer une telle recherche.

(3) La Présidence du Conseil d'Administration et la Direction Générale sont associées en tant que de besoin à l'exécution de ces missions.



Principales activités en 2021

Le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE s'est réuni douze fois en 2021 avec un taux de participation de 100 %.

Les travaux du comité ont porté notamment sur :

- l'évaluation de la performance du Conseil (mise en œuvre du plan d'actions de l'année n-1 et auto-évaluation pour 2021) ; la revue des résultats ; l'identification des points à améliorer et les actions qui en découlent ;
- la définition du profil, la recherche et la sélection d'un nouvel administrateur indépendant destiné à présider le Conseil ;
- l'identification des axes de développement prioritaires pour le Conseil ainsi que les compétences spécifiques pour un développement continu fondé sur la Matrice des Compétences nouvellement introduite ;
- la revue de l'indépendance des administrateurs ;
- la revue annuelle des performances et de l'évolution du Directeur Général ;

- la fixation des objectifs du Directeur Général ;
- les plans de succession d'urgence et à long terme pour le Président du Conseil et le Directeur Général ;
- la revue des Rôles et Responsabilités du Directeur Général, du Conseil, du Président non-exécutif et de l'administrateur référent ;
- la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière d'égalité homme-femme ;
- les engagements du Programme de Développement Durable ;
- la mise en œuvre du nouveau Code de Conduite (remplaçant le Code d'éthique BIC et son guide) ;
- la revue annuelle de l'organisation et de son capital humain (y compris la politique de diversité au sein du Groupe et de la Direction). Ceci a englobé la revue des progrès accomplis avec un accent mis sur les plans de développement et de succession pour les postes clés.

4.1.2.7 Tableau récapitulatif de la mise en œuvre des recommandations du Code AFEP/MEDEF

La Société respecte le Code AFEP/MEDEF, à l'exception des éléments suivants :

Recommandation du Code AFEP/MEDEF

| N° | Paragraphe | Justification |
|--------|---|--|
| 25.6.2 | Régimes de retraites supplémentaires | |
| | Le régime de retraite supplémentaire ne saurait donner droit à plus de 45 % du revenu de référence (rémunérations fixes et variables annuelles dues au titre de la période de référence). | <p>Le plan de retraite de Gonzalve Bich ne relève pas de l'article L. 137-11 du Code de la Sécurité sociale. La structure des droits aux États-Unis ne peut être comparée à celle établie en France ^(a). La limitation du droit maximal à 45 % du revenu de référence ne peut donc s'appliquer.</p> <p>Sauf démission avant ses 52 ans, Gonzalve Bich a d'ores et déjà acquis un droit de retraite égal à environ 27,52 % de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées. En outre, au 31 décembre 2021, il a droit à une somme forfaitaire acquise de 30 800 dollars américains.</p> <p>Tous les détails concernant ce plan sont présentés au paragraphe 4.2.2.6 Systèmes de retraite</p> |

(a) Le Directeur Général mène sa vie personnelle et professionnelle aux États-Unis, pays où a été formalisé son lien contractuel avec le Groupe.

4.1.2.8 Procédure d'évaluation des conventions courantes

Conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce et à la recommandation AMF DOC-2012-05, la Société a défini une procédure visant à évaluer régulièrement si les conventions courantes conclues à des conditions normales de marché remplissent les conditions pour être qualifiées comme telles. Cette procédure a été adoptée par le Conseil d'Administration le 8 décembre 2020. La procédure prévoit que la Direction Juridique est informée de la conclusion, de la modification ou du renouvellement de toute convention libre.

La Direction Juridique transmet une fois par an au Comité d'Audit une liste et un descriptif de toute nouvelle convention libre conclue. Le Comité d'Audit procède ensuite à l'évaluation des conventions libres et peut, dans le cadre de cette revue, recueillir l'avis du collège des Commissaires aux Comptes en cas de doute. À la suite de cette revue, le Comité d'Audit émet un rapport sur les conventions libres conclues lors de l'exercice, à destination du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration procède à un examen annuel des critères de qualification des conventions libres afin d'évaluer leur pertinence.



4.2. RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

En application du Code de commerce ⁽¹⁾, le présent rapport présente le détail des éléments de la rémunération totale et des avantages accordés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 aux mandataires sociaux ainsi que la politique de rémunération applicable. Lors de l'Assemblée Générale de 2022, les résolutions suivantes seront soumises au vote des actionnaires :

- approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour 2021 ;
- approbation de la rémunération de Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021 ;
- approbation de la rémunération de John Glen, Président du Conseil d'Administration à partir du 19 mai 2021 ;
- approbation de la rémunération 2021 de Gonzalve Bich, Directeur Général ;
- approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 ;
- approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2022 ;
- approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022 ; et
- approbation de la rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022.

4.2.1 POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC

La politique de rémunération des mandataires sociaux est établie par le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations. Elle intègre les principes et critères définis dans le Code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF. La politique de rémunération suit le Code AFEP/MEDEF, à l'exception des cas évoqués à la section 4.1.2.7 – Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre du Code AFEP/MEDEF.

Le Conseil d'Administration s'assure que la politique de rémunération est alignée à la fois sur la stratégie globale du Groupe et sur les intérêts des actionnaires, soutenant la performance et la compétitivité du Groupe à moyen et long terme. Les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'activité de l'entreprise sont également pris en compte.

4.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs

4.2.1.1.1 Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil est le seul dirigeant mandataire social non exécutif de la Société.

La politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration est constituée uniquement d'un élément fixe, défini en fonction des pratiques de marché.

La rémunération fixe annuelle brute du Président du Conseil d'Administration est de 300 000 euros. Ce montant ne fait pas partie de l'enveloppe annuelle de rémunération des administrateurs présentée ci-dessous.

4.2.1.1.2 Administrateurs

L'Assemblée Générale du 19 mai 2021 a fixé le montant maximal de la rémunération des administrateurs due au titre de l'exercice 2021 à 600 000 euros, en augmentation par rapport aux années précédentes. Cette évolution tenait compte de la décision de rémunérer les administrateurs salariés pour leur rôle ainsi que la création d'un rôle d'administrateur référent en attendant la nomination d'un nouveau Président. Pour l'exercice 2022, le montant maximal de la rémunération reviendra à son niveau précédent, à savoir 550 000 euros.

Au cours de l'année 2021, le comité des rémunérations a travaillé avec Willis Towers Watson pour établir des données de comparaison pertinentes pour la politique de rémunération des administrateurs. La comparaison s'est effectuée à travers trois prismes afin de tenir compte du profil diversifié du Conseil d'Administration. Le premier prisme est constitué des entreprises du SBF 120, le deuxième des entreprises familiales du SBF 120 ayant des membres de la famille présents au Conseil, et le troisième prisme apporte un focus sur les Conseils composés d'administrateurs de nationalités différentes.

L'étude de ces données a amené le Conseil d'Administration à établir une nouvelle politique de rémunération, politique qui sera ainsi fixée pour les trois exercices à venir, de 2022 à 2024.

La nouvelle politique apporte des ajustements permettant de s'aligner avec le marché et, en ce qui concerne plus particulièrement les comités de Rémunération et de Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, de tenir compte de l'augmentation de la charge de travail et de responsabilité constatée ces trois dernières années.

La somme allouée continue d'être répartie entre les administrateurs en fonction de leur rôle (appartenance à des comités spécifiques, etc.) et leur participation aux réunions. La part variable de cette rémunération est ainsi destinée à représenter la majeure partie de leur rémunération en tant qu'administrateur.

(1) Notamment les articles L. 22-10-28, L. 22-10-9, L. 22-10-34 et R. 22-10-14.

A la suite de cette révision, la répartition de la rémunération des administrateurs est basée sur les montants suivants :

| | | | |
|---|-------------------------------------|-----------------------|---|
| Conseil d'Administration | | Rémunération fixe | 14 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au Conseil pendant l'année |
| | | Rémunération variable | 25 000 euros pour une participation à toutes les réunions du Conseil – proratisé en cas d'absence |
| | Indemnité pour conseil à l'étranger | Rémunération variable | 3 000 euros supplémentaires par participation à une réunion ayant lieu sur un continent autre que celui de la résidence habituelle* |
| Administrateur référent (jusqu'en mai 2022) | | Rémunération fixe | 36 000 euros par an – proratisé selon la durée du mandat pendant l'année |
| Comité d'Audit | Présidence | Rémunération fixe | 19 100 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année |
| | Appartenance au comité | Rémunération fixe | 14 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année |
| Comité des Nominations | Présidence | Rémunération fixe | 15 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année |
| | Appartenance au comité | Rémunération fixe | 11 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année |
| Comité des Rémunérations | Présidence | Rémunération fixe | 15 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année |
| | Appartenance au comité | Rémunération fixe | 11 000 euros par an – proratisé selon la durée d'appartenance au comité pendant l'année |

* En vertu d'un accord préalable, Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.

Le Directeur Général ne perçoit pas de rémunération supplémentaire en tant qu'administrateur.

Les administrateurs représentant les salariés reçoivent la part fixe de la rémunération des administrateurs en reconnaissance de leur rôle. Leur travail au sein des comités est rémunéré par leur salaire en tant que collaborateurs de l'entreprise.

Aucun des membres du Comité Exécutif ne reçoit de rémunération comme administrateur ou dans le cadre d'un mandat social dans une filiale de la Société.

4.2.1.2 Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le Directeur Général est le seul Dirigeant mandataire social exécutif du Groupe. En cas de nomination d'un Directeur Général Délégué, il lui serait appliqué la même politique de rémunération.

4.2.1.2.1 Principes généraux

Principes

La politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC repose sur la même stratégie de rémunération globale que celle qui s'applique à tous les collaborateurs du Groupe BIC, construit à partir des critères du Code de gouvernement d'entreprise :

- exhaustivité ;
- équilibre entre les différents éléments de la rémunération ;
- comparabilité ;
- cohérence ;
- clarté des règles ; et
- différenciation.

Exhaustivité et équilibre

La rémunération globale est constituée de quatre composants, équilibrés entre des éléments fixes et des éléments variables :

1. Salaire de base : le salaire de base est fixé à un niveau qui est considéré comme compétitif au regard de la zone géographique, du niveau de responsabilité et du poste, afin d'attirer et fidéliser les talents ;
2. Rémunération variable annuelle : la rémunération variable annuelle est définie de manière à :
 - motiver et récompenser la performance de l'année,
 - être aligné avec les intérêts des actionnaires, et
 - encourager une croissance et une rentabilité durables.

Les critères de performance sont clairs et alignés avec les objectifs aussi bien à court terme qu'à long terme du Groupe, contribuant ainsi à la mise en œuvre de la stratégie à long terme ;

3. Rémunération variable à long-terme (principalement fondée sur des actions) : une rémunération supplémentaire à risque, dépendant de l'atteinte sur plusieurs années de critères de performances clés, et livrée en actions. Cet élément vise à attirer, motiver et retenir les talents clés dans une perspective plus longue ;
4. Les avantages sociaux : en phase avec les pratiques locales, les avantages sociaux fournissent une rémunération supplémentaire non monétaire et une protection sociale aux salariés et à leurs proches par le biais d'éléments tels que :
 - l'assurance décès et invalidité,
 - l'assurance santé complémentaire,
 - les offres d'épargne et/ou de retraite.



Comparabilité

La rémunération totale, ainsi que la part de chaque élément fixe et variable, est déterminée dans le contexte des marchés locaux et internationaux dans lesquels BIC recrute ses talents, et en tenant compte du niveau de responsabilité et de l'impact de chacun. La compétitivité des rémunérations est mesurée en utilisant des *benchmarks* avec nos pairs mais également avec d'autres entreprises opérant dans un contexte similaire.

Mesure de la compétitivité de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Le dirigeant mandataire social et le Comité de Direction du Groupe sont basés aux États-Unis et en France. La Société souhaite s'assurer que la politique de rémunération de ses cadres dirigeants reste à la fois attractive et en phase avec les marchés pertinents pour chacun d'entre eux. Pour garantir une comparaison qui corresponde à l'activité internationale de BIC, le Groupe a engagé WillisTowersWatson, spécialisée dans le conseil en rémunération, pour fournir des données du groupe de référence comparable en France et aux États-Unis. Les groupes de référence utilisés auparavant étaient constitués en partie de sociétés de taille plus importantes que BIC, tant en termes de Chiffre d'Affaires que d'effectifs et de capitalisation boursière. En 2021, le panel d'entreprises utilisé pour constituer les groupes de référence a été étudié par le Comité des Rémunérations et deux nouveaux groupes de référence ont été soumis à l'approbation du Conseil d'Administration. Ces nouveaux groupes de référence se composent de concurrents directs et de sociétés cotées présentes sur le marché de recrutement des cadres dirigeants. Les sociétés identifiées pour faire partie des groupes de référence ont un périmètre d'action ainsi que des défis de transformation à l'échelle internationale comparables à ceux de BIC.

Les groupes de référence ainsi constitués sont :

- **France** : Albioma, Alten, Aperam, CGG, Derichebourg, Elior, Elis, Eramet, Eutelsat, Fnac Darty, GTT, Imerys, Korian, Lagardere, Maisons du Monde, Mephy Energy, Metropole Television, Nexans, Solutions 30, Spie, TechnipEnergies, TFI, Trigano, Vallourec, Valneva, Virbac ;
- **États-Unis** : Acco Brands Corporation, Central Garden & Pet Company, Church & Dwight, Crocs, Edgewell Personal Care, Energizer Holdings, Hasbro, Helen of Troy, Lifetime Brands, Mattel, Revlon, Reynolds Consumer Products, Spectrum Brands, Tupperware Brands, WD-40, Weber, Yeti.

Comparaison des rémunérations du dirigeant mandataire social exécutif

| RATIO DE COMPARAISON | Salaires de base | Rémunération cible en numéraire | Plan de rémunération variable à long terme | Rémunération Directe totale |
|---------------------------------|------------------|---------------------------------|--|-----------------------------|
| Directeur Général (rappel 2020) | 83 % | 96 % | 56 % | 90 % |
| Directeur Général (2021) | 79 % | 81 % | 39 % | 54 % |

Les pourcentages indiqués dans le tableau reflètent le « ratio de comparaison » (*comparatio*) ce qui donne un positionnement par rapport à la médiane des données de l'enquête sur la base du marché américain. Un ratio de 100 signifie que la rémunération du titulaire du poste se situe au niveau médian au regard des données de l'enquête. Bien que chaque élément de rémunération est comparé au marché, l'accent est mis sur le comparatio de la Rémunération Directe Totale (RDT = salaire de base + rémunération variable + actions de performance).

La médiane de Rémunération Directe Totale n'est pas égale à la somme des médianes (rémunération cible en numéraire, rémunération variable à long terme) car le poids respectif des éléments de rémunération diffère selon les sociétés du *benchmark*.

Pour Gonzalve Bich, le Directeur Général, les résultats obtenus pour l'année 2021 sont issus des données du nouveau groupe de référence mentionné ci-dessus. En 2020, la comparaison s'est effectuée sur la base des données du marché général de l'Industrie fournies par Willis Towers Watson, mais comme évoqué dans le DEU de l'année dernière, les données issues du groupe de référence montraient un écart plus important de la Rémunération Directe Totale du Directeur Général par rapport au marché.

Il a été fait référence les années précédentes de la volonté du Conseil d'Administration d'aligner la rémunération du Directeur Général avec son marché de référence sur une période de plusieurs années et en lien avec sa performance et celle de l'entreprise. La crise générée par la pandémie Covid-19 a amené le Conseil à mettre en suspens ce projet et aucune modification de la rémunération n'a été apportée en 2021.

Dans sa politique de rémunération, BIC cible la médiane du marché, avec un comparatio minimum à 80 pour les collaborateurs lors de la prise de poste, évoluant vers un comparatio de 100, en lien avec leur performance dans le rôle. Le Conseil d'Administration considère donc que, compte tenu du renouvellement du mandat du Directeur Général qui sera proposé lors de l'Assemblée Générale de 2022, le plan d'alignement de la rémunération du Directeur Général par rapport au marché de référence doit être repris et la proposition du Conseil est détaillée au paragraphe 4.2.1.2.2.

Cohérence interne et différenciation

Les mêmes principes généraux s'appliquent dans la définition de la rémunération de tous les collaborateurs. Dans le cadre de la politique globale de rémunération, une différenciation s'établit pour refléter :

- le niveau de responsabilité ;
- la performance individuelle et collective ;
- le potentiel d'un collaborateur ; et
- les pratiques de marché divergentes.

Aux niveaux de poste les plus élevés, la part de la rémunération variable au titre du bonus et du plan de rémunération variable à long terme constitue un élément significatif. Ainsi, les intérêts du cadre dirigeant sont alignés sur ceux des actionnaires. Pour renforcer l'importance de la politique de développement durable, détaillée dans notre politique 4R et l'engagement pris *Writing the Future, Together*, la rémunération variable de chaque membre du Comité de Direction est calculée pour partie sur la base d'un critère de développement durable. Ces critères font partie de leurs objectifs individuels, et abordent des thèmes allant de la Diversité à l'amélioration des impacts environnementaux des produits.

4.2.1.2.2 Principes particuliers de rémunération

Dialogue avec les actionnaires

La Société a poursuivi le dialogue entamé les années précédentes avec ses principaux actionnaires minoritaires et/ou leurs mandataires. L'objectif est de comprendre leur vision et de rechercher des solutions pour répondre à leurs principales préoccupations concernant la politique de rémunération.

Certains commentaires formulés étaient liés à un manque de transparence sur :

- le niveau d'exigence des objectifs, et
- la mesure de leur réalisation dans le cadre des rémunérations variables à court et long terme des dirigeants mandataires sociaux.

La Société a tenu compte de ces recommandations et a adapté en conséquence le niveau des informations fournies dans ce document sur les objectifs et les résultats atteints.

En ligne avec les principes généraux de rémunération exposés dans le présent document, le Conseil d'Administration, sur recommandation du Comité des Rémunérations, a adopté une structure de rémunération spécifique pour le dirigeant mandataire social de la Société BIC. Elle est composée :

- d'une rémunération fixe ;
- d'une rémunération variable annuelle ;
- de plans de rémunération variable à long terme fondée sur des actions ;
- d'un régime de retraite complémentaire ;
- d'avantages en nature.

Le Directeur Général ne bénéficie d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International aux États-Unis, ceci pour tenir compte de sa situation personnelle.

Rémunération fixe

Au début de chaque exercice, le Conseil d'Administration, sur proposition du Comité des Rémunérations, détermine la rémunération fixe pour la période.

Clarté des règles

Les politiques de rémunération sont communiquées de manière transparente aux cadres et dirigeants, que cela soit sur la structure comme sur celui de l'alignement sur la stratégie et les objectifs de BIC. Chaque cadre se voit remettre annuellement un document confirmant les niveaux de performance pris en compte pour le calcul de sa rémunération variable, ainsi qu'un courrier individuel d'attribution détaillant les conditions de performance de la rémunération variable à long terme.

Versement des éléments de rémunération variables

En application des dispositions du Code de commerce ⁽¹⁾, le versement des éléments variables du Directeur Général est conditionné à un vote *ex post* positif de l'Assemblée Générale. Les critères de performance pour l'année 2021 sont détaillés au paragraphe 4.2.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

4

(1) Article L. 22-10-34 I.



Rémunération variable annuelle

La rémunération variable annuelle des Dirigeants mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC s'exprime en pourcentage de la rémunération annuelle fixe.

| Fonction | Rémunération variable annuelle cible, en % de la rémunération fixe, si les objectifs sont atteints à 100 % | Rémunération variable annuelle maximum, en % de la rémunération fixe (150 % de la cible) |
|--|--|--|
| Directeur Général - 2022 | 130 % | 195 % |
| Directeur Général - 2021 | 125 % | 187,5 % |
| Directeur Général Délégué (en cas de nomination) | 75 % | 112,5 % |

Dans le cadre de la révision de la politique de rémunération du Directeur Général, il est proposé d'augmenter la part de la rémunération variable par rapport aux éléments fixe afin de renforcer l'importance de l'atteinte des objectifs de l'année en phase avec les objectifs plus long terme du plan Horizon.

Avec effet au 1^{er} janvier 2022, la rémunération variable annuelle cible sera donc portée de 125 % à 130 % du salaire de base, avec un montant maximum de rémunération variable de 195 %.

Le bonus annuel de 2022 sera calculé selon trois critères qui mesurent des objectifs financiers en ligne avec les orientations communiquées aux marchés, et des objectifs individuels qui porteront sur des éléments qualitatifs et mesurables du succès du plan de transformation, les actions de croissance ainsi que des critères RSE en phase avec l'engagement pris par BIC dans son programme *Writing the Future, Together*.

| Critères de rémunération variable (mesurés au niveau du Groupe) | 2021 | 2022 |
|---|--------------|--------------|
| Objectifs Financiers | | |
| Chiffre d'affaires, en valeur | 25 % | 25 % |
| Résultat d'exploitation ajusté, en valeur | 25 % | 25 % |
| Cycle de Conversion de la Trésorerie, en jours ⁽¹⁾ | 20 % | 20 % |
| Objectifs Individuels | 30 % | 30 % |
| <ul style="list-style-type: none"> • Stratégie <ul style="list-style-type: none"> • Exécution du Plan Horizon - piloter la deuxième année d'exécution du Plan Horizon, en s'assurant de performances homogènes, équilibrées et pérennes, afin de poursuivre la dynamique en 2023. • Fusions et Acquisitions (M&A) - continuer à piloter des projets générateurs de croissance, dans le cadre de la feuille de route globale, et en accord avec la stratégie Horizon. • Environnement et Social - piloter la mise en oeuvre des engagements environnementaux, sociaux et sociétaux de BIC, y compris les objectifs du programme <i>Writing the Future, Together</i>, les objectifs de représentativité des femmes et la définition d'objectifs de réduction des émissions de CO₂. • Opérations et Management <ul style="list-style-type: none"> • Excellence Opérationnelle - piloter les indicateurs et les processus opérationnels clés visant à assurer la réussite de la transformation de la société. • Faire progresser l'équipe de Direction et l'ensemble des compétences liées au plan Horizon - piloter le développement et l'intégration des compétences nécessaires à la réussite du plan Horizon. | | |
| TOTAL | 100 % | 100 % |

Les objectifs financiers sont déterminés sur la base du budget annuel et de ses taux de change, sur recommandation du Comité d'Audit et après approbation du Conseil d'Administration. Chacun des critères financiers sera évalué séparément et la valeur cible pour un paiement à 100 % sera en ligne avec les communications financières de Société BIC.

Le versement de la rémunération variable sera aligné sur les résultats. Pour chaque objectif financier :

- une croissance rentable sera exigée pour déclencher le paiement de la part de la rémunération variable relative à l'indicateur concerné, avec un niveau minimum établi au niveau réalisé sur l'exercice précédent ;

- le budget approuvé par le Conseil d'Administration servira de référence pour le paiement à 100 % de l'indicateur ;
- le Conseil d'Administration déterminera le niveau de sur-performance requis pour chaque indicateur pour enclencher le paiement du montant maximum, soit 150 % ;
- entre chaque borne, le calcul est effectué par interpolation linéaire.

(1) Cycle de Conversion de la Trésorerie en jours = Délai moyen en jours de paiement des clients (DSO) + Délai moyen en jours de stockage (DIO) - Délai moyen en jours de paiement des fournisseurs (DPO).



L'évaluation des objectifs individuels est effectuée par le Comité des Nominations, avec la participation de tous les administrateurs, sur la base des objectifs fixés pour l'année, et soumise au Conseil d'Administration pour avis, discussion et approbation. Les objectifs pour l'année à venir sont validés par le Conseil d'Administration sur proposition du Comité des Nominations, et selon les priorités fixées par le Conseil.

L'évaluation des objectifs individuels tient compte de la performance globale de chaque critère et donne lieu à un paiement selon une échelle graduée.

Rémunération variable à long terme fondée sur des actions

L'attribution d'actions sous conditions de performance aux dirigeants et aux collaborateurs clés constitue un facteur essentiel de la stratégie de rémunération globale de BIC. Elle permet d'aligner la rémunération des cadres sur les résultats du Groupe et fait partie d'une stratégie de rémunération compétitive.

Depuis 2005, en vertu d'autorisations conférées par l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a mis en place une politique d'attribution d'actions (ou d'options de souscription ou d'achat d'actions). Ces attributions sont soumises à des conditions de performance qui couvrent généralement une période de trois ans et mettent ainsi en adéquation les intérêts des actionnaires et la performance de nos collaborateurs. Le plan exceptionnel d'attribution d'options d'achat, détaillé ci-dessous, a fixé une période de cinq ans pour les conditions de performance afin d'assurer l'alignement avec le plan stratégique *Achieving Horizon*.

Attribution d'actions de performance

Pour le Directeur Général et le Directeur Général Délégué la valeur maximale de l'attribution figure dans le tableau ci-dessous. Elle est inchangée depuis la décision du 10 février 2020 du Conseil d'Administration afin d'être en cohérence avec la pratique de marché et d'effectuer ces attributions en valeur et non en nombre d'unités.

| Fonction | Valeur faciale maximale des actions de performance à la date d'attribution |
|--|--|
| Directeur Général | 2 000 000 euros, représentant environ 3 fois la rémunération annuelle fixe |
| Directeur Général Délégué (en cas de nomination) | 800 000 euros |

Le nombre total d'actions de performance attribuées aux mandataires sociaux sur la période couverte par la résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires ne pourra pas représenter plus de 0,4 % du capital social au jour de la décision d'attribution par le Conseil d'Administration.

Conditions de performance pour les actions de performance

Le Conseil d'Administration définit les objectifs au début de chaque période. La performance réelle est évaluée chaque année à l'aune de la réalisation des objectifs par rapport au plan opérationnel. Pour l'exercice 2022, les objectifs sont les suivants :

- génération de flux de trésorerie disponible (*Free Cash Flow*) définie comme la variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement, conformément à l'orientation du Groupe sur la génération nette de trésorerie. Cette condition de performance pèse 50 % de l'attribution totale ;
- taux de vitalité de l'innovation, exprimé comme le ratio du chiffre d'affaires des innovations lancées au cours des trois dernières années sur le chiffre d'affaires net total, en cohérence avec la stratégie *Horizon*. Cette condition de performance pèse 40 % de l'attribution totale ;

- pourcentage de matériaux recyclés, recyclables et compostables dans les emballages, également cohérent avec la stratégie *Horizon* et lié à la responsabilité sociale de l'entreprise. Cette condition de performance pèse 10 % de l'attribution totale.

Chaque condition de performance est évaluée séparément par rapport à un objectif annuel validé par le Conseil d'Administration au début de chaque année.

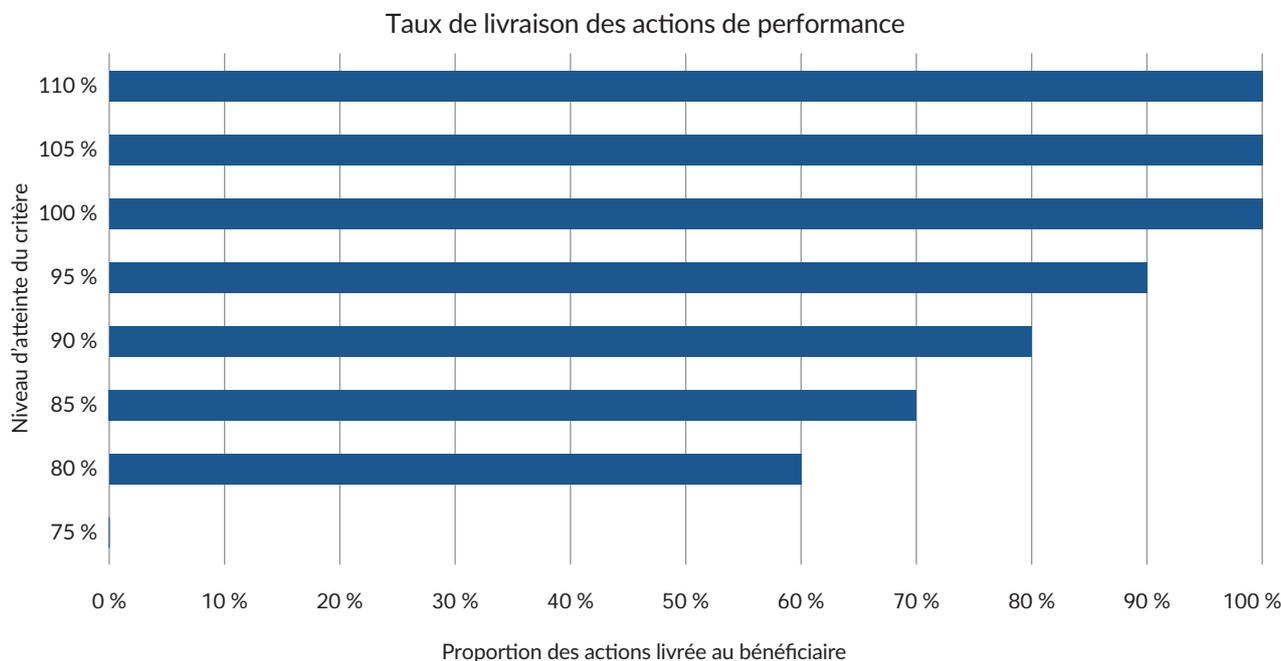
La livraison des actions est alignée sur les résultats et suit des règles de calcul strictes et exigeantes, définies pour chaque condition de performance de la manière suivante :

- pour chaque 1 % en dessous de l'objectif de la condition respective, le nombre d'actions payées lors de l'acquisition est réduit de 2 % ;
- si le pourcentage moyen de réalisation de la condition respective est inférieur à 80 %, aucune action ne sera livrée ;
- l'acquisition liée à chaque condition de performance est plafonnée à 100 % du nombre cible d'actions concerné.



RÈGLE DE CALCUL DU RÉSULTAT DES CONDITIONS DE PERFORMANCE DES ACTIONS DE PERFORMANCE

(pour 100 actions)

**Obligations de conservation des titres**

Les mandataires sociaux de BIC et les membres du Comité Exécutif ont l'obligation de conserver 20 % des actions gratuites attribuées jusqu'à l'expiration de leur mandat. Le critère de 20 % est applicable à chaque attribution. Ce critère :

- est ramené à 10 % lorsque le Directeur Général ou le Directeur Général Délégué possède respectivement l'équivalent de cinq et trois ans de rémunération de base en actions BIC ;
- est considéré caduc pour les membres du Comité Exécutif, lorsqu'ils possèdent l'équivalent de deux ans de rémunération de base en actions BIC ⁽¹⁾.

Achieving Horizon – Attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé d'utiliser le levier d'un plan d'options d'achats pour renforcer l'alignement entre le Comité de Direction et les actionnaires sur la stratégie de transformation *Horizon*. Après l'approbation des actionnaires en mai 2021, une attribution unique et exceptionnelle a été consentie. Cette attribution est restreinte aux membres du Comité de Direction, dont le Directeur Général, et soumis à des conditions de performance et une période d'acquisition de 5 ans.

Pour le dirigeant mandataire social, la valeur IFRS maximale à l'attribution figure dans le tableau ci-dessous.

Fonction**Valeur IFRS maximale des options à la date d'attribution**

Directeur Général

2 500 000 euros représentant environ 1.4 fois la rémunération annuelle cible

Conditions de performance liées au plan d'options d'achat Achieving Horizon.

Le plan *Achieving Horizon* est soumis à des conditions de performance exigeantes et liées directement à la livraison du plan stratégique *Horizon*. Les objectifs ont été fixés par le Conseil au moment de l'attribution et sont focalisés sur la croissance et la rentabilité en phase avec la trajectoire de croissance d'environ 5 % (*mid-single digit*) annoncée en novembre 2020. Conformément au

calendrier du plan *Horizon*, le Conseil évaluera la réalisation des conditions de performance lorsque les résultats de l'exercice 2025 seront publiés. Les options ont été attribués sans décote et aucune acquisition progressive ou échelonnée n'est envisagée pour ce plan (*cliff effect*). Ainsi si les conditions de performance ne sont pas atteintes, aucune option ne pourra être levée. L'acquisition est plafonnée à 100 % du nombre cible d'options, même en cas de surperformance.

(1) Remarque : Le salaire de base de référence considéré est le salaire de base brut annuel du 31 décembre de l'année précédente (année N-1).

Le nombre d'actions à détenir est calculé en utilisant le cours moyen de l'action à la clôture du marché pour les 30 derniers jours de bourse de l'année précédente (année N-1), multiplié par le taux de change moyen à la clôture du marché de l'année précédente (année N-1) tel que publié par BIC Group Treasury.

Au 31 décembre 2021, le Directeur Général a déjà rempli cette exigence minimale avec plus de 5 ans de son salaire de base détenu en actions BIC.



Conditions de conservation des éléments fondés sur des actions en cas de départ

Actions de performance

Si un dirigeant mandataire social quitte la Société, le Conseil d'Administration appréciera s'il/elle peut conserver le droit, en tout ou en partie, de se voir remettre des actions de performance précédemment attribuées et non acquises, sous réserve des limites et conditions suivantes :

- le maintien des actions n'est possible qu'en cas de retraite ou de départ forcé, et, en aucun cas, lors d'une démission ;
- aucune livraison n'est autorisée avant la date d'acquisition spécifiée dans les règles des plans concernés. Par conséquent, aucune acquisition anticipée des actions de performance n'est possible ;
- les conditions de performance doivent continuer à s'appliquer tout au long de la période d'acquisition spécifiée.

Options d'achat

En ce qui concerne le plan d'options d'achat *Achieving Horizon*, si un dirigeant mandataire social quitte la Société pendant la période d'acquisition (sauf en cas de décès), il/elle ne peut conserver aucun droit à la livraison d'options d'achat d'actions non acquises. En cas de décès ou de départ à la retraite pendant la période d'exercice, les options d'achat d'actions pourraient être maintenues.

Régimes de retraite complémentaire

Le Président de la Société n'est éligible à aucun plan de retraite supplémentaire.

Le Directeur Général de SOCIÉTÉ BIC bénéficie d'un régime de retraite supplémentaire, présenté en détail ci-après au § 4.2.2.6 – Systèmes de retraite.

Avantages en nature

Dans l'exercice de leurs fonctions, les Dirigeants mandataires sociaux de SOCIÉTÉ BIC peuvent bénéficier d'avantages en nature équivalents à ceux attribués aux autres membres de l'équipe BIC et notamment la mise à disposition d'un véhicule ou d'une allocation voiture ainsi qu'une assurance complémentaire santé et prévoyance.

Indemnités de départ et de bienvenue

Le Directeur Général ne recevra pas d'indemnité de résiliation en cas de départ de la Société à la fin de son mandat, lequel peut être résilié à tout moment (*ad nutum*).

Le Conseil se réserve le droit :

- pour les nominations futures, d'envisager des indemnités de départ préétablies pour les autres dirigeants mandataires sociaux exécutifs dans le respect des recommandations et plafonds du Code AFEP/MEDEF ;

- de prévoir des indemnités de signature pour de futurs dirigeants mandataires sociaux, afin de tenir compte de la situation personnelle de l'intéressé lors de son recrutement (changement de statut, rupture d'un contrat de travail, etc.).

Autres volets

Aucun autre volet ne fait partie de cette politique.

Plus précisément :

- aucune rémunération exceptionnelle ne sera attribuée aux dirigeants mandataires sociaux en dehors de la situation susmentionnée ;
- aucun accord de non-concurrence n'est prévu par la politique.

Clause de remboursement

Si un bénéficiaire est tenu responsable d'une faute grave et délibérée par le Conseil d'Administration, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions ou mandat, le Conseil d'Administration peut, à sa seule discrétion, demander le remboursement :

- de la dernière rémunération variable annuelle versée ; et
- de la dernière rémunération à long terme livrée aux dirigeants mandataires sociaux exécutifs.

4.2.2 RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES AU TITRE DE L'ANNÉE 2021

4.2.2.1 Rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs

Pierre Vareille, a perçu une rémunération brute de 125 000 euros au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration en 2021.

John Glen a perçu une rémunération brute de 200 000 euros au titre de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration en 2021.

En application des règles définies par le Conseil d'Administration et détaillées dans la section 4.2.1.1 Politique de rémunération des mandataires sociaux non exécutifs, les administrateurs ont perçu la rémunération suivante au titre de leurs fonctions. Depuis le 1er janvier 2021, et en application de la politique de rémunération applicable aux administrateurs, les administrateurs représentant les salariés, reçoivent l'élément fixe en rémunération de leur rôle.



TABLEAU C – RÉCAPITULATIF SUR LES RÉMUNÉRATIONS DES ADMINISTRATEURS

(Tableau 3 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Administrateurs (en 2020 et 2021) | Rémunération au titre de 2020 (in euros) | Rémunération au titre de 2021 (in euros) |
|---|---|---|
| John Glen (jusqu'à sa nomination en tant que Président) | 55 600 | 16 087 |
| Elizabeth Bastoni (Présidente des Comités des Nominations et des Rémunérations) | 58 700 | 91 700 |
| Marie-Pauline Chandon-Moët | 36 500 | 36 500 |
| Maëlys Castella (Présidente du Comité d'Audit) | 57 600 | 62 700 |
| Candace Matthews ⁽¹⁾ | 87 600 | 87 600 |
| Marie-Aimée Bich-Dufour ⁽²⁾ | 10 900 | 41 491 |
| SOCIÉTÉ M.B.D. | 50 500 | 50 500 |
| Jake Schwartz | 24 333 | 53 500 |
| Timothée Bich | 36 500 | 36 500 |
| Vincent Bedhome | - | 13 300 |
| Inna Kostuk | - | 13 300 |
| TOTAL PAR RAPPORT AU BUDGET GLOBAL | 418 233 | 503 178 |

(1) En vertu d'un accord préalable, Candace Matthews bénéficie d'une allocation spécifique fixe de 30 000 euros en lieu et place de la rémunération variable liée aux déplacements.

(2) Marie-Aimée Bich-Dufour, en tant que salariée de BIC Services, a perçu une rémunération brute et une indemnité de fin de carrière d'un montant total de 110 428 euros pour ses fonctions du 1^{er} janvier au 30 septembre 2020, date à laquelle elle a fait valoir ses droits à la retraite. Elle a commencé à percevoir une rémunération en tant qu'Administratrice à partir du 1^{er} octobre 2020.

4.2.2.2 Rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs

Pour l'exercice 2021, le Conseil d'Administration a maintenu au même niveau que 2020 les parts fixe et variable de la rémunération du Directeur Général.

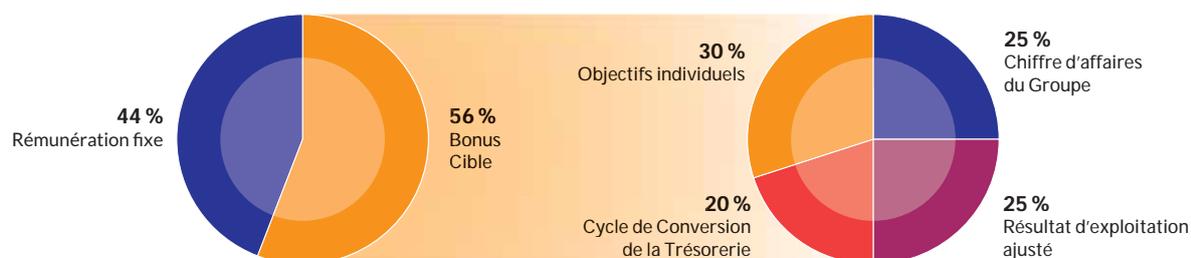
| Dirigeants | Rémunération fixe annuelle 2021 (en dollars américains*) | Rémunération variable annuelle cible 2021 (à 100 % de réalisation des objectifs) |
|-------------------|---|---|
| Gonzalve Bich | 770 000 dollars américains | |
| Directeur Général | (650 778 euros) | 125 % de la part fixe |

* Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2021 (1 EUR = 1,1832 USD). (Voir Note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

La rémunération variable à verser au Directeur Général, Gonzalve Bich, est calculée sur la base de trois critères financiers collectifs et d'objectifs personnels, dont des objectifs de développement durable en phase avec notre engagement *Writing the Future, Together*. Tous

les objectifs ont été discutés et approuvés par le Conseil d'Administration, sur la recommandation du Comité des Nominations.

STRUCTURE DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE CIBLE DE GONZALVE BICH EN 2021



MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DE GONZALVE BICH POUR 2021

| Gonzalve Bich | | | | | | | % cible 125 % |
|--------------------------------------|------------------|---|---|---|-------------------------------------|--|--|
| Critères | Poids du critère | Bonus 2021 en % de la rémunération fixe | | | Index d'atteinte des objectifs 2021 | Paiement correspondant (Index x Poids) | Bonus 2021 à payer, en % de la rémunération fixe |
| | | Minimum Résultats 2020 | Target | Maximum | | | |
| Chiffre d'affaires Groupe | 25 % | 1 628 M€ | +6,5 % de croissance à taux de change constants | + 10,4 % de croissance à taux de change constants | 150 % | 37,5 % | 46,88 % |
| Résultat d'Exploitation ajusté | 25 % | 239,10 M€ | +11,8% de croissance à taux de change constants | +23,1 % de croissance à taux de change constants | 150 % | 37,5 % | 46,88 % |
| Cycle de Conversion de la Trésorerie | 20 % | 199 jours | 192 jours | 185 jours | 0 % | 0 % | 0 % |
| Objectifs personnels | 30 % | 15,0 % | 37,5 % | 56,25 % | 100,0 % | 30 % | 37,5 % |
| TOTAL | 100 % | | | | | 105 % | 131,25 % |

Les objectifs personnels représentent 30 % de la rémunération variable cible et un maximum de 56,25 % de la rémunération fixe. Comme évoqué l'année dernière, les objectifs individuels du Directeur Général étaient constitués de plusieurs éléments qualitatifs, considérés par le Conseil d'Administration comme ayant un poids d'évaluation égal. Ces objectifs étaient centrés autour, mais pas restreint à, l'implémentation de la stratégie Horizon, des initiatives de croissance et des critères RSE.

Sur les critères RSE, le Conseil a pu constater un progrès de 3 points dans le % des femmes occupant des postes de Directeur, ainsi qu'un taux d'emballages utilisant les matériaux recyclés, recyclables et compostables qui a progressé au-delà des objectifs fixés pour

l'année. Il reste par contre des progrès à faire sur la réduction de la part de plastiques pétroliers non-vierge dans nos produits.

Le plan Horizon est en avance sur les objectifs fixés tant sur le Chiffre d'Affaires Net que sur le résultat d'exploitation, et le flux net de trésorerie est au-dessus le niveau demandé aux équipes.

Sur la recommandation du Comité des Nominations, le Conseil d'Administration a validé lors de sa réunion du 15 février 2022, le paiement des objectifs individuels à 100 % de la cible et une rémunération variable au titre de l'année 2021 d'un montant de 1 010 625 dollars américain.



4.2.2.3 Rémunérations individuelles

Le montant des rémunérations et avantages en nature suivant a été versé ou était dû au titre des exercices 2020 et 2021 aux membres des organes d'Administration et de Direction de SOCIÉTÉ BIC en raison de leurs fonctions dans le Groupe, tant par SOCIÉTÉ BIC que par des sociétés contrôlées par elle ⁽¹⁾ :

TABLEAU A - TABLEAU DE SYNTHÈSE DES RÉMUNÉRATIONS ET DES OPTIONS ET ACTIONS ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 1 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Pierre Vareille | Exercice 2020 (en euros) | Exercice 2021 (en euros) |
|---|--------------------------|--------------------------|
| Président du Conseil (non exécutif) 1^{er} janvier au 19 mai 2021 | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B) | 300 000 | 125 000 |
| Montant des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Montant des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D) | - | - |
| Montant des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G) | - | - |
| TOTAL | 300 000 | 125 000 |

(1) Au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.



| John Glen | Exercice 2020 (en euros) | Exercice 2021 (en euros) |
|---|-----------------------------|-----------------------------|
| Président du Conseil (non exécutif) 19 mai au 31 décembre 2021 | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B) | - | 216 087 |
| Montant des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | - | - |
| Montant des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D) | - | - |
| Montant des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G) | - | - |
| TOTAL | - | 216 087 |

| Gonzalve Bich | | Année fiscale 2020 (en dollars américains) ^(a) | Année fiscale 2021 (en dollars américains) ^(b) |
|---|------------|--|--|
| Directeur Général | | | |
| Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées dans le tableau B) | USD | 1 672 519 | 1 852 394 |
| | EUR | 1 466 479 | 1 565 580 |
| Montant des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice | | - | - |
| Montant des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau D) | USD | | 2 676 398 |
| | EUR | - | 2 262 000 |
| Montant des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées dans le tableau G) | USD | 1 647 717 | 1 538 980 |
| | EUR | 1 444 732 | 1 300 693 |
| TOTAL | USD | 3 320 236 | 6 067 772 |
| | EUR | 2 911 211 | 5 128 273 |

TABLEAU B – RÉCAPITULATIF DES RÉMUNÉRATIONS DE CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 2 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Pierre Vareille | Montants au titre de l'exercice 2020 (en euros) | | Montants au titre de l'exercice 2021 (en euros) | |
|--|--|----------------|--|----------------|
| | Dus | Versés | Dus | Versés |
| Président du Conseil (non exécutif) 1^{er} janvier au 19 mai 2021 | | | | |
| Rémunération fixe | 300 000 | 300 000 | 125 000 | 125 000 |
| Rémunération variable annuelle | - | - | - | - |
| Rémunération variable pluriannuelle | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Rémunération des administrateurs | - | - | - | - |
| Avantages en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | 300 000 | 300 000 | 125 000 | 125 000 |

| John Glen | Montants au titre de l'exercice 2020 (en euros) | | Montants au titre de l'exercice 2021 (en euros) | |
|--|--|--------|--|----------------|
| | Dus | Versés | Dus | Versés |
| Président du Conseil (non exécutif) 20 mai - 31 décembre 2021 | | | | |
| Rémunération fixe | - | - | 200 000 | 200 000 |
| Rémunération variable annuelle | - | - | - | - |
| Rémunération variable pluriannuelle | - | - | - | - |
| Rémunération exceptionnelle | - | - | - | - |
| Rémunération des administrateurs | - | - | 16 087 | 16 087 |
| Avantages en nature | - | - | - | - |
| TOTAL | - | - | 216,087 | 216,087 |

* Rémunération fixe 2021 en tant que Président et jetons de présence en tant qu'administrateur.



| Gonzalve Bich Directeur Général | Montants au titre de l'exercice fiscal 2020 (en dollars américains) ^(a) | | Montants au titre de l'exercice fiscal 2021 (en dollars américains) ^(b) | | |
|--|---|---|---|---|------------------|
| | | Dus | Versés | Dus | Versés |
| Rémunération fixe | USD | 770 000 | 770 000 | 770 000 | 770 000 |
| | EUR | 675,142 | 675,142 | 650 778 | 650 778 |
| Rémunération variable annuelle | USD | 801,291 | 798,431 | 1 010 625 | 801 291 |
| | EUR | 702,579 | 700,071 | 854 146 | 677 224 |
| Rémunération variable pluri-annuelle | | - | - | - | - |
| Autre rémunération ^(c) | USD | 15,742 | 15,742 | 5 484 | 5 484 |
| | EUR | 13,803 | 13,803 | 4 635 | 4 635 |
| Rémunération en tant qu'administrateur | | - | - | - | - |
| Avantages en nature | 1) Allocation voiture | 1) Allocation voiture | 1) Allocation voiture | 1) Allocation voiture | |
| | USD | 14,400 | 14,400 | 15 600 | 15 600 |
| | EUR | 12,626 | 12,626 | 13 185 | 13 185 |
| | 2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise | 2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise | 2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise | 2) Abondement au plan d'épargne retraite entreprise | |
| | a) 401 K : | a) 401 K : | a) 401 K : | a) 401 K : | |
| | USD | 7,088 | 7,088 | 8 700 | 8 700 |
| | EUR | 6,215 | 6,215 | 7 353 | 7 353 |
| | b) Exec Comp Plan : | b) Exec Comp Plan : | b) Exec Comp Plan : | b) Exec Comp Plan : | |
| | USD | 30,800 | 30,800 | - | - |
| | EUR | 27,006 | 27,006 | - | - |
| | 3) Autres : | 3) Autres : | 3) Autres : | 3) Autres : | |
| | USD | 33,198 | 33,198 | 41 985 | 41 985 |
| | EUR | 29,108 | 29,108 | 35 485 | 35 485 |
| TOTAL | USD | 1,672,519 | 1,669,659 | 1 852 394 | 1 643 060 |
| | EUR | 1,466,479 | 1,463,971 | 1 565 580 | 1 388 658 |

(a) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2020 (1 EUR = 1,1405 USD).

(b) Les montants en dollars américains ont été convertis en euros au taux de change moyen de l'exercice 2021 (1 EUR = 1,1832 USD).

(c) Rémunération équivalente aux dividendes non perçus sur les actions acquises et conservées par SOCIÉTÉ BIC jusqu'à la fin de la période obligatoire de conservation.

4



Ratio d'équité

Conformément aux exigences de la loi PACTE, le tableau suivant présente les ratios de rémunération et évolutions annuelles des rémunérations, des ratios et des performances depuis 2018. Les données salariales permettant une comparaison avant 2018 ne sont pas disponibles suite à un changement de système de paie.

Le périmètre retenu englobe toutes les entités de la Société BIC en France, ce qui constitue un périmètre représentatif des différents métiers présents au sein de la Société. Ont été retenus dans l'effectif les personnes présentes sur l'année complète.

Les éléments de rémunération pris en compte pour les mandataires sociaux et les salariés sont :

- le salaire de base en équivalent temps plein et rémunérations variables perçues au cours de l'année⁽¹⁾ ;
- les attributions d'actions valorisées selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS) ;
- les versements bruts d'intéressement et de participation ;
- les avantages en nature (exemple : voiture de fonction) ;
- la compensation de dividendes en numéraire.

| (Tous les chiffres sont en euros) | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Taux de change EUR/USD | 1,8110 | 1,1196 | 1,1405 | 1,1832 |
| RÉMUNERATION TOTALE | | | | |
| Président | 187 500 | 300 000 | 300 000 | 300 000 |
| Directeur Général | 2 061 961 | 2 728 952 | 2 846 374 | 2 943 533 |
| Directeur Général Délégué | 1 470 572 | 1 608 130 | 789 665 | - |
| Directeur Général Délégué | 571 187 | 464 915 | - | - |
| Rémunération moyenne des salariés | 54 934 | 55 781 | 49 682 | 48 931 |
| Rémunération médiane des salariés | 37 780 | 38 353 | 35 169 | 33 983 |
| RATIO SUR SALAIRE MOYEN | | | | |
| Président | 3 | 5 | 6 | 6 |
| Évolution N-1 | - | + 2 points | + 1 point | = |
| Directeur Général | 38 | 49 | 57 | 60 |
| Évolution N-1 | - | + 11 points | + 8 points | + 3 points |
| Directeur Général Délégué | 27 | 29 | 32 | - |
| Directeur Général Délégué | 10 | 8 | - | - |
| RATIO SUR SALAIRE MEDIAN | | | | |
| Président | 5 | 8 | 9 | 9 |
| Évolution N-1 | - | + 3 points | + 1 point | = |
| Directeur Général | 55 | 71 | 81 | 84 |
| Évolution N-1 | - | + 16 points | + 10 points | + 3 points |
| Directeur Général Délégué | 39 | 42 | 45 | - |
| Directeur Général Délégué | 15 | 12 | - | - |
| Chiffre d'Affaires (m€) | 1 949,8 | 1 949,4 | 1 627,9 | 1 813,9 |

(1) Par exemple, la rémunération variable de 2020 payée en 2021 apparaît dans les données 2021.



4.2.2.4 Allocation d'options d'achat d'actions (Stock Options)

En 2021, et après vote de l'Assemblée Générale, il a été décidé une attribution unique et exceptionnelle d'options d'achat avec pour seuls bénéficiaires le Comité Exécutif, y compris le Directeur

Général. Ces options ont été attribuées avec une période de *vesting* de 5 ans et des conditions de performance qui sont détaillées au paragraphe 4.2.1.2.2.

TABLEAU G – ATTRIBUTION D'OPTIONS D'ACHAT EN 2021 AUX MANDATAIRES SOCIAUX

(Table 6 selon la Recommandation AMF No.2009-16)

| Options d'achat attribuées | Nom et date du plan | Nombre d'options attribuées pendant l'année | Valeur IFRS (euros) | Date de levée des options | Date de vesting | Conditions de performance |
|----------------------------|------------------------------------|---|---------------------|---------------------------|-----------------|---|
| Gonzalve Bich | Achieving Horizon (19 mai 2021) | 300 000 | 2 262 000 | 28 février 2026 | 28 février 2026 | 1) Chiffre d'affaires de l'exercice 2025 en ligne avec la trajectoire de croissance Horizon. 2) Exercice 2025. Résultat d'exploitation ajusté. |

4

INFORMATIONS SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACHAT AVEC CONDITIONS DE PERFORMANCE

(Table 8 selon Position-Recommandation n°2009-16 de l'AMF)

| | Achieving Horizon | Achieving Horizon |
|---|--|-------------------|
| Date d'Assemblée Générale | 19 mai 2021 | 19 mai 2021 |
| Date du Conseil de Direction | 19 mai 2021 | 9 décembre 2021 |
| Nombre total d'actions pouvant être achetées, dont le nombre pouvant être achetées par: | 1 224 500 | 170 000 |
| Gonzalve Bich, Directeur Général | 300 000 | |
| Première date d'exercice de l'option | 28 février 2026 | 28 février 2026 |
| Date d'expiration | 19 mai 2031 | 9 décembre 2031 |
| Prix d'exercice (en euros) | 65 | 65 |
| Modalités d'exercice | Soumise à l'atteinte des conditions de performance détaillées au 4.2.1.2.2 | |
| Nombre d'actions achetées au 31 décembre 2021 | - | - |
| Nombre cumulé d'options d'achats annulées ou caduques | 75 000 | - |
| Options d'achat d'actions restantes en fin d'exercice | 1 149 500 | 170 000 |

4.2.2.5 Attributions gratuites d'actions sous conditions de performance

Depuis 2005, sur la base des autorisations consenties par l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a déployé une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance. Les conditions de performance sont jugées sur une période de trois ans. Les mandataires sociaux visés dans les tableaux ci-dessous bénéficient de cette politique.

Pour les plans de performance attribués jusqu'en 2020, il y avait deux conditions de performance :

- la croissance du chiffre d'affaires à base comparable ;

- les flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks (en pourcentage du chiffre d'affaires).

Le niveau de performance sur trois ans de chaque critère est jugé séparément et la livraison des actions se fait selon l'échelle suivante :

- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans se situe entre 75 % et 100 %, le nombre d'actions livrées est diminué de 2 % pour chaque point en dessous de 100 ;
- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans est inférieur à 75 %, aucune action n'est livrée au bénéficiaire.



RÉSULTAT DES PLANS : INDEX DE RÉALISATION DES CONDITIONS DE PERFORMANCE PAR CRITÈRE ET PAR PLAN

| | Plan 10 (2014 - 2015-2016) | Plan 11 (2015 - 2016-2017) | Plan 12 (2016 - 2017-2018) | Plan 13 (2017 - 2018-2019) | Plan 14 (2018 - 2019-2020) | Plan 15 (2019 - 2020 - 2021) | Moyenne des plans |
|---|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------------|----------------------|
| Croissance du chiffre d'affaires | 96,7 | 71,9 | 48,6 | 23,6 | 47,8 | 67,6 | 82,1 |
| Flux nets de trésorerie | 98,6 | 100,6 | 102,2 | 100,2 | 99,2 | 99 | 99,2 |
| Acquisition finale d'actions en pourcentage de l'attribution initiale | 96 % | 72 % | 50 % | - | 49 % | 49 % | 73 % |

Pour les plans d'actions de performance dont la date d'attribution intervient à partir de 2021, les critères de performance seront au nombre de trois :

- 50% - les flux nets de trésorerie résultant des opérations (hors investissements) ;
- 40% - le Taux de Vitalité de l'Innovation défini comme le chiffre d'affaires net issu des innovations lancées au cours des trois dernières années, divisé par le chiffre d'affaires net total ;
- 10% - le Taux d'Emballages Réutilisables, Recyclables ou Compostables.

Le niveau de performance sur trois ans de chaque critère est jugé séparément et la livraison des actions se fait selon l'échelle suivante :

- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans se situe entre 80 % et 100 %, le nombre d'actions livrées est diminué de 2 % pour chaque point en dessous de 100 ;
- si le pourcentage moyen de performance sur trois ans est inférieur à 80 %, aucune action n'est livrée au bénéficiaire.

À la connaissance de la Société, aucun instrument de couverture n'a été mis en place par les mandataires sociaux mentionnés dans les tableaux G et H ci-dessous. De plus, ces derniers ont pris l'engagement formel de ne pas recourir à des instruments de couverture.

À ce jour, l'impact des attributions d'actions des années précédentes en termes de dilution sur le résultat est inexistant car les actions attribuées sont des actions existantes.

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

TABLEAU G - ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES A CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2021

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du Groupe (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---|----------------------|---|--|--------------------|-----------------------|---|
| Gonzalve Bich | 17 (16 février 2021) | 30 298 | 1 300 693 | 31 mars 2024 | 31 mars 2024 | 1) Flux nets de trésorerie 2) Taux de vitalité de l'innovation 3) Taux d'emballages recyclables |

TABLEAU G – ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUÉES À CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL DURANT L'EXERCICE 2020

(Tableau 6 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Actions de performance attribuées à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute Société du Groupe (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions attribuées durant l'exercice | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | Conditions de performance |
|---|----------------------|---|--|--------------------|-----------------------|--|
| Gonzalve Bich | 16 (11 février 2020) | 24 781 | 1 444 732 | 31 mars 2023 | 31 mars 2023 | 1) croissance du chiffre d'affaires 2) flux nets de trésorerie résultant des opérations et changements dans les stocks en pourcentage du chiffre d'affaires |
| James DiPietro | 16 (11 février 2020) | 8 017 | 467 391 | 31 mars 2023 | 31 mars 2023 | idem |

TABLEAU H – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2021 POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition | Année d'attribution |
|--|------------------------|---|--|---------------------|
| Gonzalve Bich | 11 P (10 février 2015) | 3 240 | 72 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance | 2015 |
| Gonzalve Bich | 14 P (16 mai 2018) | 7 350 | 49,1 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance | 2018 |

TABLEAU H – ACTIONS DE PERFORMANCE DEVENUES DISPONIBLES DURANT L'EXERCICE 2020 POUR CHAQUE DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL

(Tableau 7 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Actions de performance devenues disponibles pour les dirigeants mandataires sociaux (liste nominative) | N° et date du plan | Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice | Conditions d'acquisition | Année d'attribution |
|--|------------------------|---|--|---------------------|
| Gonzalve Bich | 10 P (11 février 2014) | 3 120 | 96 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance | 2014 |
| Gonzalve Bich | 13 P (10 février 2017) | - | 0 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance | 2017 |
| James DiPietro | 10 P (11 février 2014) | 7 680 | 96 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance | 2014 |
| James DiPietro | 13 P (10 février 2017) | - | 0 % de l'attribution initiale sont finalement acquis, sur la base de la réalisation des conditions de performance | 2017 |

P = Principale.

S = Secondaire.

4



TABLEAU I – HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE

(Tableau 9 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| | Plan n° 10 | Plan n° 11 | Plan n° 12 | Plan n° 13 | Plan n° 14 | Plan n° 15 | Plan n° 16 | Plan n° 17 |
|---|---|-----------------|--------------|-----------------|-------------|-----------------|-----------------|--|
| Date de l'Assemblée Générale | 15 mai 2013 | 15 mai 2013 | 18 mai 2016 | 18 mai 2016 | 16 mai 2018 | 16 mai 2018 | 16 mai 2018 | May 19, 2021 |
| Date du Conseil d'Administration | 11 février 2014 | 10 février 2015 | 18 mai 2016 | 10 février 2017 | 16 mai 2018 | 12 février 2019 | 11 février 2020 | 16 février 2021 |
| Attribution | P | P | P | P | P | P | P | p |
| Nombre d'attributions gratuites d'actions | 159 660 | 176 740 | 159 680 | 155 790 | 170 720 | 162 025 | 234 118 | 244 181 |
| <ul style="list-style-type: none"> Dont actions attribuées aux mandataires sociaux (part en % rapportée au capital au 31 décembre 2021) Gonzalve Bich | | | | | | | | |
| Date d'acquisition définitive des droits | 11 mars 2017 | 10 mars 2018 | 18 mai 2019 | 31 mars 2020 | 16 mai 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2023 | 31 mars 2024 |
| Date de fin de période de conservation | 11 mars 2020 | 10 mars 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2020 | 16 mai 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2023 | 31 mars 2024 |
| Conditions de performance | 1) Augmentation du chiffre d'affaires 2) Flux nets de trésorerie liés à l'exploitation, en pourcentage du chiffre d'affaires | | | | | | | 1) Flux nets de trésorerie 2) Taux de vitalité de l'Innovation 3) Taux d'emballages réutilisables, recyclables ou compostables |
| Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2021 | 139 542 | 105 096 | 64 365 | - | 58 434 | - | - | - |
| Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques au 31 décembre 2021 ^(a) | 20 118 | 71 884 | 94 025 | 155 790 | 112 286 | 111 870 | 55 499 | 27 269 |
| ACTIONS DE PERFORMANCE RESTANTES AU 31 DÉCEMBRE 2021 | - | - | - | - | - | 50 155 | 178 619 | 216 912 |

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ des bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

P = Principale.

S = Secondaire.

Attributions gratuites d'actions avec ou sans condition de performance au bénéfice des salariés

Le Conseil d'Administration, sur la base des autorisations consenties par l'Assemblée Générale et sur recommandation du Comité des Rémunérations, a déployé une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance pour les cadres éligibles de par leur position. De même que pour les mandataires sociaux, les conditions de performance sont sur une période de trois ans et les mêmes conditions sont applicables aux cadres éligibles qu'au mandataire social.

En parallèle et sur recommandation du Comité des Rémunérations, le Conseil d'Administration a décidé de mettre en place une

politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance. Ceci remplace les programmes de stock-options récompensant les employés sélectionnés par le Comité de Direction et les contributeurs clés de l'année. Depuis le plan de 2019, la période d'acquisition est de trois ans et un mois révolu.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution d'actions gratuites sans condition de performance, à l'ensemble des collaborateurs, à l'exception du Directeur Général, dans le cadre du plan d'actionnariat *Sharing Horizon*. Ces actions ne sont pas associées à des conditions de performance et seront livrées aux collaborateurs toujours présents dans les effectifs à la fin de la période de trois ans d'acquisition des droits.

L'ensemble de ses attributions est repris dans le tableau ci-dessous :

| | Actions de performance | Actions gratuites | Sharing Horizon |
|-------------------|------------------------|-------------------|----------------------|
| Attributions 2021 | 244 181 actions | 137 322 actions | 59 720 actions |
| | 158 bénéficiaires | 660 bénéficiaires | 11 944 bénéficiaires |
| Attributions 2020 | 234 118 actions | 30 613 actions | |
| | 501 bénéficiaires | 242 bénéficiaires | |
| Attributions 2019 | 162 025 actions | 17 550 actions | |
| | 496 bénéficiaires | 239 bénéficiaires | |

Le nombre global d'actions attribuées est indiqué dans la Note 23 des comptes consolidés.

ACTIONS GRATUITES ATTRIBUÉES ET REMISES EN 2021 AUX DIX PREMIERS SALARIÉS DU GROUPE NON-MANDATAIRES SOCIAUX

| Actions gratuites attribuées et remises gratuitement aux dix premiers salariés non-mandataires sociaux | Nombre | Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (en euros) | Date d'acquisition | Date de disponibilité | N° du plan |
|--|--------|--|--------------------|-----------------------|------------|
| <ul style="list-style-type: none"> Actions attribuées durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de ces Sociétés, dont le nombre d'actions ainsi attribuées est le plus élevé ^(a) | 72 846 | 3 127 279 | 31 mars 2024 | 31 mars 2024 | 17 P |
| <ul style="list-style-type: none"> Actions remises durant l'exercice par l'émetteur et par toute Société comprise dans le périmètre d'attribution des actions, aux dix salariés de l'émetteur et de ces Sociétés, dont le nombre d'actions ainsi remises est le plus élevé ^(a) | 11 465 | 492 192 | 31 mars 2021 | 31 mars 2021 | 14 P |

(a) Ces actions sont toutes attribuées avec conditions de performance.

P = Principale.

S = Secondaire.

4.2.2.6 Systèmes de retraite

Gonzalve Bich participe au régime supplémentaire de retraite américain *Restoration Plan*. Ce plan est en vigueur au sein de la Société BIC CORPORATION depuis 2006 et y sont éligibles les cadres dirigeants de la Société dont la rémunération prise en compte dans l'*U.S. Qualified Pension Plan* est plafonnée par la loi.

Le paiement d'une rente issue de ce régime est soumis à la condition d'avoir été éligible et bénéficiaire pendant au moins cinq ans.

- Modalités de détermination de la rémunération de référence : la rémunération de référence correspond à la rémunération moyenne des trois meilleures années consécutives parmi les dix dernières années.
- Rythme d'acquisition des droits :
 - ce plan propose un montant de rente viagère à bénéficiaire unique payable à vie à partir de l'âge normal de départ en retraite (65 ans) :
 - égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale américaine plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond,
 - multiplié par le nombre d'années de service, plafonné à 35 ans,
 - plus 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans.

Le plan inclut la retraite obtenue par le plan *U.S. Qualified Pension Plan*. Les droits dans ce plan sont acquis à l'âge de 52 ans avec 15 ans ou plus d'ancienneté, ou à l'âge de 60 ans avec cinq ans de participation au plan. Dans l'*U.S. Qualified Pension Plan*, les droits sont acquis après cinq ans d'ancienneté ;

- de plus, ce plan prévoit des prestations de retraite anticipée avant l'âge de 65 ans (à l'âge de 62 ans en cas de retraite ou à partir de 55 ans avec dix années au minimum d'ancienneté) ;
- conformément à la norme IAS 19, les engagements liés à ce plan sont provisionnés par BIC CORPORATION.
- Modalités de détermination des plafonds :
 - N/A.
- Modalités de financement des droits :
 - le *Restoration Plan* est sans constitution de réserve. L'*U.S. Qualified Pension Plan* est financé par un fonds fiduciaire.
- Charges associées à la charge de la Société :
 - l'employeur finance les coûts d'administration, les valorisations comptables selon la norme IAS 19 et les évaluations actuarielles du fonds pour l'*U.S. Qualified Pension Plan*.

4



Au 31 décembre 2021, Gonzalve Bich a acquis un droit à prestation retraite égal à 27,52% de la rémunération moyenne des trois dernières années travaillées sur ses 18,9 années de service. Pour comparaison, ceci équivaut à une retraite de 422 071 dollars américains, incluant la retraite issue de l'*U.S. Qualified Pension Plan*. En complément, il a acquis un montant de 30 800 dollars américains au 31 décembre 2021, sur la base de crédits égal à 4% de son salaire de base, avec intérêt. Il a choisi de recevoir sa retraite supplémentaire sous forme d'un versement en capital.

4.2.2.7 Rémunérations globales

Tous les montants mentionnés dans cette section tiennent compte de la durée des mandats ou de la participation au Comité Exécutif au cours des exercices concernés.

Le montant total des rémunérations fixes et variables attribuées au Président du Conseil d'Administration et au dirigeant mandataire social au titre de l'exercice 2021 est égal à 975 778 euros au titre de la rémunération fixe (de base) et 854 146 euros au titre de la rémunération variable (bonus). Au titre de l'exercice 2020, les trois mandataires sociaux ont reçu 1 231 171 euros au titre de la rémunération fixe (de base) et 859 931 euros au titre de la rémunération variable (bonus).

Les membres de l'équipe ayant siégé au Comité Exécutif (10 membres dont le Directeur Général) ont reçu 3 526 392 euros au titre de la rémunération fixe (base) et 1 792 292 euros au titre de la rémunération variable (bonus) au titre de l'exercice 2021. Pour l'exercice 2020, le Comité Exécutif était composé de 9 collaborateurs et les montants s'élevaient à 3 560 257 euros (rémunération fixe) et 1 681 832 euros (rémunération variable).

4.2.2.8 Engagements pris à l'égard des dirigeants mandataires sociaux (relatifs à l'entrée ou à l'issue d'un mandat)

TABLEAU J

(Tableau 11 selon Position-Recommandation n° 2009-16 de l'AMF)

| Dirigeants mandataires sociaux | Contrat de travail | | Régime de retraite supplémentaire | | Indemnités et avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement des fonctions | | Indemnités relatives à une clause de non-concurrence | |
|--|--------------------|------------------|-----------------------------------|---|---|-----|--|-----|
| | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non | Oui | Non |
| John Glen Président du Conseil d'Administration par intérim Début du mandat en qualité de Président : 19 mai 2021 Fin du mandat : AG 2022 | | X | | X | | X | | X |
| Gonzalve Bich Directeur Général Début du mandat : 2 juin 2016 Mandat : durée indéterminée | | X ^(a) | X | (Voir § 4.2.2.6 – Systèmes de retraite) | | X | | X |

(a) Gonzalve Bich n'est titulaire d'aucun contrat de travail au sein de SOCIÉTÉ BIC. Sa rémunération est versée par BIC International. Il n'est pas prévu d'indemnités de rupture pour ces fonctions, auxquelles il peut être mis fin à tout moment.



COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE

| | |
|---|------------|
| 5.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS | 188 |
| Le Groupe en 2021 | 188 |
| Performance extra-financière 2021 | 190 |
| Performance du Groupe en 2021 par catégorie | 190 |
| Performance du Groupe en 2021 par région | 193 |
| 5.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE | 196 |
| 5.3. DIVIDENDES | 197 |
| 5.4. INVESTISSEMENTS | 198 |
| Principaux investissements au cours des dernières années | 198 |
| Principaux investissements en 2021 | 199 |
| Principaux investissements en cours : distribution géographique et méthode de financement | 199 |
| Principaux investissements futurs | 199 |



5.1. ANALYSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS CONSOLIDÉS

LE GROUPE EN 2021

Événements clés en 2021

| | |
|-----------------|--|
| Février | Le 11 février, finalisation de la vente du siège social de BIC et du site de BIC technologies à Clichy-La-Garenne (France). Le 26 février, finalisation de la cession de PIMACO, son activité brésilienne d'étiquettes adhésives. |
| Mars | Le 12 mars, lancement du programme de rachat d'actions à composante ESG de 40 millions d'euros exécuté par Exane BNP Paribas et réalisé en 2021. |
| Mai | En mai, objectif relevé en matière d'électricité renouvelable et engagement à atteindre 100 % d'ici 2025. Définition d'une feuille de route pour la réduction des émissions de CO ₂ d'ici l'Assemblée Générale Annuelle de 2022. |
| Octobre | Le 19 octobre, développement avec Avient d'un matériau recyclé incorporé dans le manche du futur rasoir rechargeable BIC Click Soleil 5, avec un lancement prévu au second trimestre 2022. |
| Juillet | En juillet, élargissement du partenariat avec TerraCycle® avec le lancement de son premier programme de recyclage de rasoirs en Espagne. |
| Novembre | Le 3 novembre, finalisation du programme de rachat d'actions à composante ESG annoncé en décembre 2020 et lancé en mars 2021. Annonce du partenariat avec les programmes de soutien scolaire et d'engagement parental du centre de recherche Abdul Latif Jameel Poverty Action Lab (J-PAL). Le 19 novembre, proposition par le Conseil d'Administration de nommer Nikos Koumettis comme Administrateur Indépendant puis Président non-exécutif. |
| Décembre | Le 17 décembre, BIC rejoint le Pacte Mondial des Nations Unies (UN Compact), la plus grande initiative mondiale en matière de responsabilité sociétale et de développement durable. |

Le chiffre d'affaires 2021 a augmenté de 12,5 % en publié, de 12,2% à base comparable et de 15,9 % à taux de change constants. L'impact défavorable des fluctuations des devises (- 2,8 points) est principalement lié à la baisse du dollar américain par rapport à l'euro. En excluant l'impact des acquisitions et des cessions, la croissance à base comparable est de 12,2 %.

COMPTE DE RÉSULTAT RÉSUMÉ

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Chiffre d'affaires | 1 627,9 | 1 831,9 |
| Coût des ventes | 845,5 | 901,1 |
| Marge brute | 782,4 | 930,8 |
| Charges administratives et autres charges d'exploitation | 625,6 | 478,4 |
| Résultat d'exploitation | 156,8 | 452,0 |
| Résultat financier | (1,4) | (4,2) |
| Résultat avant impôts | 155,3 | 478,8 |
| Impôts | (61,6) | (133,6) |
| Résultat net part du Groupe | 93,7 | 314,2 |
| Résultat net part du Groupe par action (en euros) | 2,08 | 7,02 |
| Nombre moyen d'actions en circulation (net des actions propres) | 44 975 070 | 44 778 191 |

La marge brute 2021 a augmenté de 2,7 points à 50,8 % contre 48,1 % en 2020. En excluant la sous-absorption des coûts fixes en 2020 liée à la pandémie de Covid-19, la marge brute a été stable, grâce notamment à l'augmentation des ventes de briquets en Amérique du Nord, à une baisse des dépenses de promotion en soutien du développement de l'activité, et à l'efficacité de la production et des achats, neutralisés par une hausse du coût des matières premières et l'impact défavorable des devises d'Amérique latine par rapport au dollar américain.

Le résultat d'exploitation ajusté 2021 a été favorablement impacté par un effet de levier opérationnel lié à la croissance du chiffre d'affaires. Les coûts de transport et de distribution ont augmenté en raison d'une demande plus élevée de la part des clients.

Les éléments non récurrents de l'exercice 2021 comprennent :

- 167,7 millions d'euros de plus-value de la vente du siège de Clichy au T1 2021 ;

- 3,0 millions d'euros de plus-value de la cession de Pimaco au T1 2021 ;
- - 4,2 millions d'euros de coûts de restructuration liés au plan de transformation ;
- - 0,4 million d'euros de paiement différé à la suite de l'acquisition de Rocketbook en 2020 ;
- 6,9 millions d'euros d'ajustements favorables des régimes de retraites ;
- - 0,8 million d'euros de coûts d'acquisition d'Inkbox annoncée début janvier 2022.

PRINCIPAUX COMPOSANTS DE LA VARIATION DE LA MARGE D'EXPLOITATION AJUSTÉE

| (en points de pourcentage) | T4 2021 vs. T4 2020 | 2021 vs. 2020 |
|---|---------------------|---------------|
| • Variation des coûts de production ^(a) | (2,1) | + 0,1 |
| • Soutien à la marque | (1,5) | (0,3) |
| • Dépenses d'exploitation et autres dépenses ^(a) | (2,2) | + 1,4 |
| Variation de la marge d'exploitation ajustée | (5,8) | + 1,2 |

(a) Pour la marge brute, ceci exclut la sous-absorption des coûts fixes liée à la pandémie de la Covid-19. Pour les Charges d'exploitation et autres charges, ceci exclut les coûts de restructuration, la dépréciation Cello, l'ajustement des retraites aux États-Unis, et d'autres éléments ajustés principalement la sous-activité de la force de vente. Les autres dépenses incluent notamment le fret et la distribution, ainsi que la R&D.

ÉLÉMENTS NON RÉCURRENTS

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Résultat d'exploitation | 156,8 | 452,0 |
| En % du chiffre d'affaires | 9,6 % | 24,7 % |
| Coûts de restructuration (plan de transformation), fermeture de l'usine en Équateur au T2 2020 et restructuration des opérations commerciales en Amérique latine au T3 2020 | + 27,2 | + 4,2 |
| Dépréciation d'actifs Cello | + 41,7 | - |
| Certaines dépenses liées au COVID-19, principalement la sous-absorption des coûts fixes | + 45,4 | - |
| En 2020 ajustement favorable des pensions aux États-Unis, et en 2021 ajustement favorable en France et au Royaume-Uni et défavorable en Grèce | (44,1) | (6,9) |
| Plus-value de la vente du siège de Clichy | - | (167,7) |
| Plus-value de cession de Pimaco | - | (3,0) |
| Coûts d'acquisitions | + 2,1 | + 1,2 |
| Résultat d'exploitation ajusté | 229,1 | 279,8 |
| En % du chiffre d'affaires | 14,1 % | 15,3 % |

RÉSULTAT NET ET BÉNÉFICE NET PAR ACTION

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 |
|--|--------------|--------------|
| Résultat d'exploitation | 156,8 | 452,0 |
| Résultat financier | (1,4) | (4,2) |
| Résultat avant impôts | 155,3 | 447,8 |
| Résultat net part du Groupe | 93,7 | 314,2 |
| Résultat net part du Groupe ajusté ^(a) | 159,4 | 191,7 |
| Résultat net part du Groupe par action ajusté (en euros) | 3,54 | 4,29 |
| Résultat net part du Groupe par action (en euros) | 2,08 | 7,02 |

(a) Hors éléments non récurrents & application de la norme d'hyperinflation en Argentine en 2020.

La baisse du revenu financier 2021 s'expliquait par l'impact très favorable en 2020 de la réévaluation d'actifs financiers libellés en dollar américain par rapport au real brésilien.

Le taux d'imposition effectif 2021 était de 29,8 % contre 39,7 % pour l'année 2020. Le taux d'imposition effectif de l'exercice 2020, hors dépréciation de Cello, était de 31,2 %.



PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE 2021

Consommation d'eau : La consommation d'eau par tonne de production a été réduite de 11,5 % entre 2020 et 2021. La production de BIC n'est pas intensive en eau et la majeure partie de la consommation est due à l'usage domestique. 2020 a été une année exceptionnelle, en raison de la pandémie qui a augmenté la demande en eau du personnel pour des raisons d'hygiène.

Consommation d'énergie : le Groupe BIC réalise des programmes d'efficacité énergétique dans ses usines depuis de nombreuses années et a ainsi en 10 ans, amélioré son efficacité énergétique de 5,9 %. Quinze projets pour améliorer la consommation d'énergie ont été lancés en 2021. Ces projets comprenaient le remplacement des ampoules par des ampoules LED, l'optimisation des processus et l'installation de nouveaux équipements plus économes en énergie.

Électricité renouvelable : en 2021, 79 % de l'électricité consommée par le Groupe était renouvelable. Il s'agit d'une légère baisse par rapport à 2020 en raison d'une augmentation de la consommation électrique provenant de sources non renouvelables dans les usines non couvertes par des certificats d'énergie.

Émissions de gaz à effet de serre : la quantité totale des émissions directes et indirectes de GES a ainsi été estimée à 83 456 teqCO₂ en 2021. Ceci représente une augmentation de 6,93 % des émissions directes et indirectes (scopes 1 et 2) de GES, principalement en raison de la hausse de la production.

Déchets : une diminution de 7,8 % de la quantité de déchets produits par tonne de production entre 2020 et 2021.

Effectifs : en 2021, 71 % des collaborateurs présents au 31 décembre 2021 ont reçu une formation avec une moyenne de 1,6 jour par employé,

Diversité : en 2021, les femmes représentaient 44 % des effectifs permanents du Groupe :

- 38 % des effectifs en Europe ;
- 47 % en Amérique du Nord ;
- 51 % en Amérique latine ;
- 37 % au Moyen-Orient – Afrique ;
- 43 % en Asie-Pacifique-Océanie ; et
- 48 % en Inde.

Santé-Sécurité : en 2021, les systèmes de *management* santé et sécurité sont opérationnels sur 82 % des sites BIC.

Le taux de fréquence des accidents du travail avec arrêt pour les salariés BIC et intérimaires a augmenté de 1,63 à 1,99 en 2021. La mise en place et le déploiement de plans d'action se poursuivront en 2022 pour renforcer la culture de sécurité sur l'ensemble des sites du Groupe et contribuer à la réduction de ce taux.

Sur l'ensemble des sites du Groupe en 2021, BIC enregistre 58 accidents du travail avec arrêt impliquant des salariés BIC et un seul concernant un intérimaire. Le taux d'incidents pour les salariés BIC a atteint 0,11 en 2021.

Droits de l'Homme : le Groupe réalise 91 % de son chiffre d'affaires grâce à des produits fabriqués dans ses propres usines, dont 65 % sont situées dans des pays sans risque pour les droits de l'homme, selon le classement Freedom House ⁽¹⁾.

Mécénat : en 2021, les dons de produits et dons financiers ont représenté 1 million d'euros (valorisation interne). Ils ont principalement concerné les domaines de l'éducation ⁽²⁾, de l'environnement et de la santé.

Éducation : fin 2021, selon les estimations de BIC, le Groupe a contribué à améliorer les conditions d'apprentissage de 158 millions d'enfants à travers des actions directes auprès des enfants ou à travers des actions auprès des enseignants et des parents depuis 2018.

PERFORMANCE DU GROUPE EN 2021 PAR CATÉGORIE

CHIFFRE D'AFFAIRES ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2020-2021

| (en millions d'euros) | Chiffre d'affaires | | Résultat d'exploitation (EBIT) | |
|------------------------------|--------------------|-------|--------------------------------|-------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Human Expression - Papeterie | 575,6 | 683,8 | (31,1) | 41,0 |
| Flame for life - Briquets | 618,1 | 718,5 | 226,4 | 268,5 |
| Blade Excellence - Rasoirs | 404,2 | 401,2 | 50,6 | 56,2 |
| Autres Produits | 30,0 | 28,4 | (5,2) | (5,2) |

(1) Source : « Freedom in the World 2018 », une étude réalisée par l'ONG Freedom House.

(2) Cet indicateur englobe toutes les actions de mécénat en faveur de l'éducation, y compris celles réalisées dans le cadre de l'engagement #5.



RÉSULTAT D'EXPLOITATION ET RÉSULTAT D'EXPLOITATION AJUSTÉ PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2020-2021

| (en millions d'euros) | Résultat d'exploitation ajusté | | Résultat d'exploitation | |
|------------------------------|--------------------------------|-------|-------------------------|-------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Human Expression - Papeterie | 33,3 | 36,8 | (31,1) | 41,0 |
| Flame for life - Briquets | 216,1 | 270,2 | 226,4 | 268,5 |
| Blade Excellence - Rasoirs | 50,1 | 57,4 | 50,6 | 56,2 |
| Autres Produits | (1,9) | (5,5) | (5,2) | (5,2) |

MARGE D'EXPLOITATION ET MARGE D'EXPLOITATION AJUSTÉE PAR CATÉGORIES DE PRODUITS 2020-2021

| (en %) | Marge d'exploitation ajustée | | Marge d'exploitation | |
|------------------------------|------------------------------|------|----------------------|------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Human Expression - Papeterie | 5,8 | 5,4 | (5,4) | 6,0 |
| Flame for life - Briquets | 35,0 | 37,6 | 36,6 | 37,4 |
| Blade Excellence - Rasoirs | 12,4 | 14,3 | 12,5 | 14,0 |

Human Expression – Papeterie

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 s'est élevé à 683,8 millions d'euros, en hausse de 18,8 % en publié, de + 13,6 % à base comparable, et de + 21,3 % à taux de change constants. La croissance a été tirée par une solide exécution commerciale en Europe, en Amérique latine, au Moyen-Orient et en Afrique, ainsi qu'en Inde, et par la bonne performance de Rocketbook.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 10 % à base comparable. La croissance a été tirée par un rebond dans tous les circuits de distribution, y compris les fournisseurs de bureaux et la grande distribution, et par une solide saison de rentrée scolaire. Nous avons gagné des parts de marché sur les segments classiques et à valeur ajoutée dans les pays clés, notamment en France et au Royaume-Uni.
- **En Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires était stable à base comparable et en hausse à deux chiffres à taux de change constants (incluant notamment Rocketbook). Le manque de disponibilité des produits résultant de problèmes d'approvisionnement a affecté nos livraisons aux clients, notamment pendant la rentrée scolaire. Alors que le marché a progressé de 16,1 %, nous avons perdu 1,1 point de part de marché ⁽¹⁾ en raison de la non-disponibilité des produits, et malgré le succès de lancements innovants tels que le BIC® Prevaguard, et la gamme BIC® ReVolution. Le chiffre d'affaires de Rocketbook a augmenté de 55 %, dépassant les attentes sur tous les circuits de distribution, y compris les Pure Players et le B2B, soutenus par une solide croissance des ventes à l'international.
- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres à base comparable. Après un faible début d'année, le marché mexicain a progressé de plus de 7 % ⁽²⁾, grâce à une bonne rentrée scolaire. Nous avons gagné 0,8 point de part de marché, surperformant à la fois les segments classiques et ceux à valeur ajoutée comme le coloriage. Au Brésil, malgré une reprise progressive tout au long de l'année, le marché a baissé de 8,5 %, fortement affecté par un mauvais premier trimestre suite aux mesures strictes de confinement.

(1) Données NPD – à fin décembre 2021.

(2) Pour le Brésil et le Mexique: données Nielsen – à fin décembre 2021.

(3) Pour les Etats-Unis, données IRI – à fin décembre 2021.

- **En Inde**, le chiffre d'affaires a enregistré une forte croissance à deux chiffres à base comparable. Grâce à l'amélioration des conditions du marché indien, le chiffre d'affaires de Cello a été stimulé par une solide performance du commerce en ligne et des investissements pertinents dans le soutien à la marque.
- **Dans la zone Moyen-Orient et Afrique**, le chiffre d'affaires a enregistré une forte hausse à deux chiffres à base comparable. Le Maroc, le Nigeria et le Kenya ont été les principaux contributeurs à la performance de la région, preuve de l'intégration réussie de nos récentes acquisitions et du déploiement d'une stratégie d'accès direct au marché dans ces pays.

La marge d'exploitation ajustée 2021 de la division Human Expression s'est établie à 5,4%, contre 5,8% en 2020.

L'augmentation des coûts des matières premières, du fret maritime et aérien, et du transport et de la distribution a été partiellement compensée par la croissance du chiffre d'affaires (y compris Rocketbook), et des gains d'efficacité en matière de production et d'approvisionnement.

Flame for Life – Briquets

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 s'est élevé à 718,5 millions d'euros, en hausse de 16,2 % en publié, de + 20,3 % à taux de change constants, et de + 18,2 % à base comparable. La performance a été tirée par l'amélioration de la dynamique du marché américain des briquets de poche, une solide performance en Amérique latine et en Europe, et le succès des produits innovants à valeur ajoutée.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres à base comparable. La croissance est due au rebond des circuits traditionnels et de la Grande Distribution notamment en Italie et en France ainsi qu'à de nouveaux référencements réussis en Europe de l'Est comme en Russie.
- **En Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres à base comparable. La performance s'explique par l'amélioration de la dynamique du marché aux États-Unis, où le marché des briquets de poche a baissé de 3,5 % en volume mais augmenté de 4,4 % en valeur grâce au mix produit et aux augmentations de prix ⁽³⁾. BIC a gagné des

5



parts de marché à la fois en volume (+ 2,5 points) et en valeur (+ 1,2 point), alimentées par de nouveaux gains de distribution dans les circuits de proximité, des hausses de prix d'environ 2 % (*low single digit*) dans les briquets de poche, l'exécution de notre stratégie de *Revenue Growth Management* et le succès du Briquet utilitaire de poche BIC EZ Reach (4,3 % de part de marché total). La croissance du marché américain des Briquets utilitaires s'est ralentie par rapport à la performance record de 2020. Nous avons perdu 1,5 point de part de marché en valeur en 2021 en raison du manque de disponibilité des produits résultant des problèmes d'approvisionnement liés au fret maritime et de l'allongement des délais de livraison. Cependant, nous restons le leader sur ce segment, avec plus de 50 % de part de marché en valeur.

- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres à base comparable. La performance a été portée par une demande accrue pour les usages liés ou non au tabac, avec des ventes importantes au Brésil et au Mexique. Au Brésil, le chiffre d'affaires a également bénéficié de la baisse des importations de briquets liée à l'augmentation des coûts du fret maritime et à l'évolution défavorable des devises (dévaluation du real brésilien).

La marge d'exploitation ajustée 2021 de la division *Flame for Life* était de 37,6 %, contre 35,0 % en 2020, stimulée par la forte croissance du chiffre d'affaires et l'impact favorable des augmentations de prix aux États-Unis. Cela a été partiellement compensé par des investissements plus élevés dans le soutien à la marque et par des coûts de transport et de distribution plus élevés.

Blade Excellence - Rasoirs

Le chiffre d'affaires pour l'exercice 2021 s'est élevé à 401,2 millions d'euros, en baisse de 0,7 % en publié, en hausse et de + 2,5 % à base comparable et de + 3,0 à taux de change constants. La performance de la division a été portée par le succès des rasoirs à valeur ajoutée 4 et 5 lames, par les bonnes performances en Amérique latine et en Europe et par le succès des produits innovants à valeur ajoutée.

- **En Europe**, le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 10 %. Les résultats ont été affectés par les problèmes d'approvisionnement mondiaux, notamment en France, au Royaume-Uni et en Italie où l'indisponibilité de certains produits a pesé sur la performance, et n'a été que partiellement compensée par une solide croissance en Europe de l'Est. Malgré ces vents contraires, nous avons lancé avec succès notre gamme hybride en France.

- **En Amérique du Nord**, le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. L'environnement fortement concurrentiel en Amérique du Nord a impacté la performance aux États-Unis, où le marché du rasoir non-rechargeable en magasins a baissé de 0,7 % en valeur ⁽¹⁾ avec une intense activité promotionnelle et de nombreux nouveaux produits lancés par la concurrence au premier semestre 2021, y compris des produits offrant un bon rapport qualité/prix. BIC a perdu 2,1 points de part de marché. Conformément à la stratégie *Horizon*, nous nous sommes concentrés sur les segments à valeur ajoutée et avons réussi à gagner 2,7 points en valeur sur le segment des 4 lames.
- **En Amérique latine**, le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres, tiré par le succès de notre stratégie de montée en gamme. Le marché brésilien a progressé de 2,7 % en valeur ⁽²⁾, et nous avons maintenu notre part de marché. Nous avons gagné des parts de marché dans le segment des 3-lames, grâce aux produits masculins et féminins, dont notre gamme phare BIC® Soleil. Au Mexique, nous sommes restés stables en valeur sur un marché en croissance et avons gagné des parts de marché sur le segment féminin avec + 1,8 point pour la gamme BIC® Soleil.

La marge d'exploitation ajustée 2021 de la division *Blade Excellence* s'est améliorée pour atteindre 14,3 % contre 12,4 % en 2020, grâce à un effet de levier opérationnel, des économies de coûts de production et d'approvisionnement en matières premières, ainsi qu'à des dépenses de soutien à la marque plus efficaces, notamment aux États-Unis.

Autres Produits

Le chiffre d'affaires des Autres Produits pour l'exercice 2021 s'est établi 28,4 millions d'euros, en recul de 5,3 % en publié et de 5,6 % à base comparable.

Le résultat d'exploitation ajusté 2021 des Autres Produits était de - 5,5 millions d'euros, comparé à - 1,9 million d'euros en 2020.

Coûts non alloués

Le résultat d'exploitation ajusté 2021 des coûts non alloués était de - 79,1 millions d'euros, comparé à - 68,4 millions d'euros en 2020. Les coûts non alloués de l'exercice 2021 sont principalement liés aux coûts centraux et à la plus-value sur la vente du siège social de Clichy pour 167,7 millions d'euros. **La baisse du résultat d'exploitation ajusté** est due aux coûts de la mise en œuvre du plan de transformation.

(1) Données IRI à fin décembre 2021.

(2) Données Nielsen à fin Décembre 2021 pour Brésil et Mexique.



PERFORMANCE DU GROUPE EN 2021 PAR RÉGION

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 | En publié | À base comparable |
|--|---------|---------|-----------|-------------------|
| Groupe | | | | |
| Chiffre d'affaires | 1 627,9 | 1 831,9 | + 12,5 % | + 12,2 % |
| Europe | | | | |
| Chiffre d'affaires | 517,3 | 570,6 | + 10,3 % | + 9,4 % |
| Amérique du Nord | | | | |
| Chiffre d'affaires | 703,1 | 779,0 | + 10,8 % | + 8,6 % |
| Amérique latine | | | | |
| Chiffre d'affaires | 230,1 | 275,9 | + 19,9 % | + 26,0 % |
| Moyen-Orient & Afrique | | | | |
| Chiffre d'affaires | 87,2 | 111,7 | + 28,0 % | + 29,2 % |
| Océanie & Asie (y compris l'Inde) | | | | |
| Chiffre d'affaires | 90,2 | 94,8 | + 5,1 % | + 9,1 % |

IMPACT DES CHANGEMENTS DE PÉRIMÈTRE ET DES FLUCTUATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES

| (en %) | 2020 | 2021 |
|-------------------|-------|-------|
| Périmètre | + 0,2 | + 2,9 |
| Devises | (4,2) | (2,8) |
| • Dont USD | (0,7) | (2,1) |
| • Dont BRL | (2,0) | (0,7) |
| • Dont MXN | (0,4) | + 0,1 |
| • Dont RUB et UAH | (0,3) | (0,2) |
| • Dont ZAR | (0,2) | + 0,1 |

SENSIBILITÉ DU CHIFFRE D'AFFAIRES AUX VARIATIONS DES PRINCIPAUX TAUX DE CHANGE

| (en %) | 2020 | 2021 |
|---------------------------------------|---------|---------|
| +/- 5 % variation du dollar américain | +/- 2,0 | +/- 2,0 |
| +/- 5 % variation du réal brésilien | +/- 0,3 | +/- 0,3 |
| +/- 5 % variation du peso mexicain | +/- 0,2 | +/- 0,2 |

5



Europe

La zone Europe comprend l'Europe de l'Ouest et l'Europe de l'Est. En 2021, le chiffre d'affaires en Europe s'est établi à 570,6 millions d'euros, soit une hausse de 9,4 % à base comparable.

- **Human Expression** : le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 10 %, tiré par un rebond dans tous les circuits de distribution, y compris les fournisseurs de bureaux et la grande distribution, et par une bonne performance durant la rentrée scolaire. Nous avons gagné des parts de marché sur les segments classiques et à valeur ajoutée dans les pays clés, notamment en France et au Royaume-Uni.
- **Flame for Life** : le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres à base comparable. La croissance a été tirée par le rebond des circuits traditionnels et de la Grande Distribution notamment en Italie et en France, ainsi que par des nouveaux référencements réussis en Europe de l'Est comme en Russie.
- **Blade Excellence** : le chiffre d'affaires a augmenté d'environ 10 %. Les résultats ont été affectés par les problèmes d'approvisionnement mondiaux, notamment en France, au Royaume-Uni et en Italie où l'indisponibilité de certains produits a pesé sur la performance, et n'a été que partiellement compensée par une solide croissance en Europe de l'Est.

Amérique du Nord

La zone Amérique du Nord comprend les États-Unis et le Canada. En 2021, le chiffre d'affaires de la zone Amérique du Nord a atteint 779,0 millions d'euros, en hausse de 8,6 % à base comparable.

- **Human Expression** : le chiffre d'affaires était stable. Le manque de disponibilité des produits résultant de problèmes d'approvisionnement a affecté nos livraisons aux clients, notamment pendant la rentrée scolaire. Nous avons perdu des parts de marché dans un marché en croissance, en raison de la non-disponibilité des produits, et malgré le succès de lancements innovants. Le chiffre d'affaires de Rockebook a augmenté de 55 %, dépassant les attentes sur tous les réseaux, y compris les *Pure Players* et le *B2B*, soutenus par une solide croissance des ventes internationales.
- **Flame for Life** : le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres. La performance s'explique par l'amélioration de la dynamique du marché aux États-Unis⁽¹⁾. BIC a gagné des parts de marché à la fois en volume et en valeur, alimentées par de nouveaux gains de distribution dans les circuits de proximité, des hausses de prix d'environ 2 % (*low single digit*) dans les briquets de poche, l'exécution de notre stratégie de *Revenue Growth Management* et le succès du briquet utilitaire de poche BIC® EZ Reach. Sur le marché américain des briquets utilitaires, nous avons perdu des parts de marché en valeur en raison du manque de disponibilité des produits résultant des problèmes d'approvisionnement liés au fret maritime et de l'allongement des délais de livraison. Cependant, nous restons le leader sur ce segment, avec plus de 50 % de part de marché en valeur.

- **Blade Excellence** : le chiffre d'affaires a reculé d'environ 5 %. L'environnement fortement concurrentiel en Amérique du Nord a impacté la performance aux États-Unis, où le marché du rasoir non-rechargeable en magasins a baissé de 0,7 % en valeur⁽²⁾ avec une forte activité promotionnelle et de nombreux nouveaux produits lancés par la concurrence au premier semestre 2021, y compris des produits offrant un bon rapport qualité/prix. BIC a globalement perdu de la part de marché en valeur mais a réussi à gagner des parts de marché sur des segments à valeur ajoutée comme celui des 4 lames, conformément avec sa stratégie *Horizon* vers de la montée en gamme.

Amérique latine

En 2021, le chiffre d'affaires de la zone Amérique latine s'est établi à 275,9 millions d'euros, soit une hausse de 26,0 % à base comparable.

- **Human Expression** : le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres. Après un faible début d'année, le marché mexicain a progressé de plus de 7 %⁽³⁾, grâce à une bonne rentrée scolaire et BIC a gagné des parts de marché en valeur. Au Brésil, malgré une reprise progressive tout au long de l'année, le marché a baissé de 8,5 %, fortement affecté par un mauvais premier trimestre suite aux mesures strictes de confinement.
- **Flame for Life** : le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres. La performance a été portée par une demande accrue pour les usages liés ou non au tabac, avec des ventes importantes au Brésil et au Mexique. Au Brésil, le chiffre d'affaires a également bénéficié de la baisse des importations de briquets liée à l'augmentation des coûts du fret maritime et à l'évolution défavorable des devises (dévaluation du real brésilien).
- **Blade Excellence** : le chiffre d'affaires a enregistré une hausse à deux chiffres, tiré par le succès de notre stratégie de montée en gamme dans le segment des 3 lames au Brésil et au Mexique. Au Brésil, nous avons gagné des parts de marché dans le segment des 3 lames, grâce aux produits masculins et féminins, dont notre gamme phare BIC® Soleil. Au Mexique, nous sommes restés stables en valeur sur un marché en croissance et avons gagné des parts de marché sur le segment féminin grâce à la gamme BIC® Soleil.

Afrique et Moyen-Orient

En 2021, le chiffre d'affaires de la zone Afrique et Moyen-Orient s'est établi à 111,7 millions d'euros, soit une hausse de 29,2 % à base comparable d'une année sur l'autre.

- **Human Expression** : le chiffre d'affaires a enregistré une forte hausse à deux chiffres à base comparable. La performance a été tirée par de bons résultats au Maroc, au Nigeria et au Kenya, preuve de l'intégration réussie de nos récentes acquisitions et du déploiement d'une stratégie d'accès direct au marché dans ces pays. Les ventes de Lucky Stationery au Nigeria ont plus que doublé en 2021.

(1) IRI data - à fin décembre 2021.

(2) IRI data - à fin décembre 2021.

(3) Nielsen data - à fin décembre 2021.



Asie, Océanie (dont l'Inde)

En 2021, le chiffre d'affaires de la zone Asie-Océanie s'est élevé à 94,8 millions d'euros, soit une hausse de 9,1 % à base comparable d'une année sur l'autre.

- **Human Expression** : en Inde, le chiffre d'affaires a enregistré une forte croissance à deux chiffres grâce à l'amélioration des conditions du marché indien, une solide performance du commerce en ligne et des investissements pertinents dans le soutien à la marque. En Australie, le marché de la Papeterie a augmenté en valeur d'environ 5 % (*mid-single digit*) grâce à une bonne saison de rentrée scolaire. BIC a perdu des parts de marché notamment dans les segments des stylos-bille, mais a surperformé dans les segments du coloriage et des surligneurs.
- **Flame for Life** : en Océanie, la performance a été négativement impactée par les mesures de confinement durant le troisième trimestre de l'année en Australie.
- **Blade Excellence** : en Australie, sur un marché des rasoirs non rechargeables en déclin, les performances ont été affectées par un environnement concurrentiel difficile et BIC a sous-performé dans le segment du non rechargeable féminin mais a gagné dans le segment des 4 lames. Le chiffre d'affaires a aussi été affecté par la fermeture de magasins lors de confinement ainsi que par des problèmes d'approvisionnement.

5.2. SITUATION FINANCIÈRE ET TRÉSORERIE

À fin décembre 2021, la position nette de trésorerie s'élevait à 400,1 millions d'euros, impactée positivement par la vente du siège de Clichy. Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation se sont élevés à 280,6 millions d'euros, grâce à l'amélioration de la

performance opérationnelle, partiellement neutralisée par l'augmentation des niveaux de stocks due à la hausse des coûts des matières premières et du transport.

PRINCIPAUX AGRÉGATS DU BILAN

| (en millions d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Capitaux propres | 1 456,4 | 1 723,8 |
| Emprunts et dettes financières courants et découverts bancaires | 90,0 | 76,3 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 28,0 | 23,8 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie – Actif | 265,7 | 468,9 |
| Autres actifs financiers courants et instruments dérivés | 26,1 | 1,7 |
| Situation nette de trésorerie ^(a) | 183,9 | 400,1 |
| Goodwill et immobilisations incorporelles | 309,8 | 322,1 |
| TOTAL BILAN | 2 169,4 | 2 495,8 |

NB : SOCIÉTÉ BIC n'a demandé aucune notation à une agence de notation de crédit et, à sa connaissance, n'a fait l'objet d'aucune notation non sollicitée par une agence de notation de crédit.

(a) Voir glossaire.

TABLEAU RÉSUMÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en millions d'euros) | 2020 | 2021 |
|---|--------------|--------------|
| Marge brute d'autofinancement | 294,2 | 410,3 |
| (Augmentation)/Diminution des besoins en fonds de roulement d'exploitation | 129,7 | (20,0) |
| Autres flux d'exploitation | (66,3) | (109,7) |
| Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation ^(a) | 357,6 | 280,6 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement | (149,3) | 57,6 |
| Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement | (61,1) | (148,3) |
| Flux nets de trésorerie et équivalents de trésorerie nets de découverts bancaires | 147,2 | 189,9 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture | 264,7 | 468,4 |

(a) Voir glossaire.

5.3. DIVIDENDES

Le Conseil d'Administration de SOCIÉTÉ BIC propose une politique de distribution des dividendes qui dépend principalement :

- des bénéfices de la Société ;
- de sa politique d'investissement ;
- de la solidité de son bilan ;
- des comparaisons avec les sociétés comparables du secteur.

BIC n'envisage pas de modifier significativement cette politique de distribution de dividendes.

Lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2022, le Conseil d'Administration a décidé de proposer le versement d'un dividende ordinaire de 2,15 euros par action. Le taux de distribution du dividende versé en 2021 était de 87 % et de 63 % en 2020.

Le niveau des dividendes versés au titre des trois derniers exercices est rappelé ci-après :

| | Dividende ordinaire net <i>(en euros)</i> | Dividende ordinaire net/résultat net par action (taux de distribution) |
|-------------|--|---|
| 2021 | 1,80 | 87 % |
| 2020 | 2,45 | 63 % |
| 2019 | 3,45 | 91 % |

5.4. INVESTISSEMENTS

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

Dans le domaine des investissements industriels, le Groupe BIC organise sa production autour de deux axes depuis plusieurs années :

- l'amélioration continue de la qualité sur chaque ligne de production, par le biais, entre autres, d'investissements permanents dans les procédés industriels et les nouvelles technologies ;
- la spécialisation des sites de production.

En 2006, il a ouvert une filiale de distribution en Turquie et acquis PIMACO, leader au Brésil de la fabrication et de la distribution d'étiquettes adhésives.

En décembre 2008, le Groupe BIC a annoncé l'acquisition de l'activité Produits Promotionnels d'Antalis (groupe Sequana). L'acquisition a été finalisée le 11 mars 2009, par un accord sur la base d'une valeur d'entreprise de 33,5 millions d'euros. Après l'acquisition d'Antalis Promotional Products, le Groupe BIC a annoncé l'acquisition de Norwood Promotional Products en juin 2009. L'acquisition a été finalisée le 6 juillet 2009.

Le 21 janvier 2009, les Groupes BIC et Cello ont annoncé la signature d'un accord définitif selon lequel BIC acquerrait 40 % de l'activité d'instruments d'écriture de Cello pour un montant de 7,9 milliards de roupies indiennes. Dans le cadre de cet accord, BIC disposait d'une option d'achat lui permettant d'augmenter sa participation à hauteur de 55 % en 2013. Cet accord a été partiellement finalisé le 5 mars 2009 pour 3,8 milliards de roupies indiennes.

BIC a annoncé en avril 2009 que le Groupe mettait en place un plan de réduction des coûts à l'échelle mondiale afin de s'adapter au ralentissement des marchés. Le coût de ce programme a impacté défavorablement le résultat d'exploitation 2009 du Groupe pour un montant de 34,4 millions d'euros, partiellement compensé par l'écart d'acquisition négatif généré par l'acquisition d'Antalis Promotional Products. L'impact net était de 24,1 millions d'euros.

Le 30 novembre 2011, BIC a annoncé l'acquisition des actifs d'Angstrom Power Incorporated, spécialisé dans le développement de la technologie des piles à combustible portables.

En février 2012, BIC a acquis un terrain à Bizerte en Tunisie pour la construction d'une usine d'instruments d'écriture dans la région en forte croissance de l'Afrique et du Moyen-Orient. L'investissement total était de 12 millions d'euros.

En septembre 2013, BIC a finalisé l'acquisition des 40 % de la dernière (septième) entité de l'activité Papeterie du groupe Cello pour 3,7 milliards de roupies indiennes (43,3 millions d'euros)⁽¹⁾. Le 27 septembre 2013, le Groupe BIC a annoncé qu'il avait exercé l'option d'achat le 17 septembre, lui permettant d'augmenter sa participation de 40 % à 55 % dans les sept entités de Cello Pens pour 2,9 milliards de roupies indiennes (35,2 millions d'euros)⁽²⁾.

En octobre 2013, BIC a acquis un terrain à Nantong en Chine (au nord de Shanghai) pour la construction d'une usine de briquets. L'investissement total est d'environ 14 millions d'euros.

En juillet 2014, BIC a augmenté de 55 % à 75 % sa part du capital dans les sept entités de Cello Pens pour 4,3 milliards de roupies indiennes (environ 53 millions d'euros)⁽³⁾. Cette opération a fait suite à l'exercice de l'option de vente par le groupe Cello en mars 2014 l'autorisant à céder 20 % de Cello Pens au Groupe BIC.

En octobre 2015, BIC a présenté un projet d'investissement destiné à moderniser son outil industriel dans le Pas-de-Calais. Étala sur cinq ans, il inclut un investissement de 12 millions d'euros dans l'extension de l'outil de production de Samer.

En décembre 2015, BIC a augmenté sa participation dans Cello Pens à hauteur de 100 % pour 5,4 milliards de roupies indiennes (environ 74 millions d'euros)⁽⁴⁾.

En octobre 2017, la filiale indienne de BIC, BIC Cello (Inde), a acquis un terrain et un bâtiment pour une nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat). L'investissement total est d'environ 28 millions d'euros.

Le 31 décembre 2018, BIC a annoncé la finalisation du transfert des sites de production et de l'activité de distribution de produits d'écriture, briquets et rasoirs en Afrique de l'Est de HACO Industries Kenya Ltd, à BIC. Cette opération est cohérente avec la poursuite de la stratégie de développement de BIC en Afrique, un des marchés les plus porteurs pour les produits BIC® dans le monde.

Le 16 janvier 2019, la filiale indienne de BIC, BIC Cello, a inauguré la nouvelle usine d'instruments d'écriture à Vapi (État de Gujarat).

Le 23 octobre 2019, BIC a annoncé la finalisation de l'acquisition de Lucky Stationery au Nigeria (LSNL), le premier fabricant d'instruments d'écriture au Nigeria. Cette acquisition est cohérente avec la poursuite de la stratégie de croissance de BIC en Afrique.

Le 1^{er} juillet 2020, BIC a annoncé l'acquisition de la société Djeep, l'un des principaux fabricants de briquets de qualité. Cette acquisition vise à renforcer la position de BIC sur le marché des briquets de poche et offre au Groupe des opportunités de croissance significatives en Europe et en Amérique du Nord.

Le 15 décembre 2020, BIC a acquis 100 % de Rocketbook, la première marque américaine de carnets intelligents réutilisables. Ceci marque l'entrée de BIC sur le segment de l'Écriture digitale, un marché en pleine expansion.

Le 11 février 2021, BIC a finalisé la vente de son siège social de Clichy (France).

Le 26 février 2021, BIC a finalisé la cession de PIMACO, l'activité d'étiquettes adhésives de BIC au Brésil, à Grupo CCRR pour 40 millions de Real brésiliens.

(1) 84,53 roupies indiennes = 1 euro (13 septembre 2013 ; taux de référence BCE).

(2) 83,80 roupies indiennes = 1 euro (26 septembre 2013 ; taux de référence BCE).

(3) 81,17 roupies indiennes = 1 euro (4 juillet 2014 ; taux de référence BCE).

(4) 72,69 roupies indiennes = 1 euro (8 décembre 2015 ; taux de référence BCE).



PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN 2021

Les investissements 2021 se sont élevés à 74,9 millions d'euros.

- Dans la division **Human Expression**, BIC a investi principalement dans de nouveaux moules et de nouvelles machines.
- Dans la division **Flame for life**, BIC a investi dans de nouvelles machines et de nouveaux moules, accéléré ses investissements dans le Développement Durable, et continué la construction d'un entrepôt de stockage de produits finis à côté de l'usine de Redon.
- Dans la division **Blade Excellence**, les principaux investissements ont été réalisés dans les nouveaux produits.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS : DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE ET MÉTHODE DE FINANCEMENT

Sans objet.

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS FUTURS

Sans objet.

5



5

COMMENTAIRES SUR L'EXERCICE





ÉTATS FINANCIERS

| | |
|--|------------|
| 6.1. COMPTES CONSOLIDÉS | 202 |
| 1. Compte de résultat consolidé | 203 |
| 2. État du résultat global consolidé | 204 |
| 3. État consolidé de la situation financière | 205 |
| 4. État consolidé des variations des capitaux propres | 207 |
| 5. Tableau consolidé des flux de trésorerie | 208 |
| 6. Notes aux comptes consolidés | 209 |
| 6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS | 261 |
| I. Opinion | 261 |
| II. Fondement de l'opinion | 261 |
| III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit | 261 |
| IV. Vérifications spécifiques | 262 |
| V. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires | 262 |
| VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés | 263 |
| VII. Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés | 263 |
| 6.3. COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC (NORMES FRANÇAISES) | 265 |
| 1. Compte de résultat | 266 |
| 2. Bilan | 267 |
| 3. Tableau de flux de trésorerie | 269 |
| 4. Annexes aux comptes sociaux | 270 |
| Notes relatives au bilan | 272 |
| Notes relatives au compte de résultat | 276 |
| Informations relatives aux éléments hors bilan | 278 |
| Informations diverses | 279 |
| 5. Informations supplémentaires concernant les comptes sociaux | 283 |
| 6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS | 284 |
| I. Opinion | 284 |
| II. Fondement de l'opinion | 284 |
| III. Justification des appréciations – Points clés de l'audit | 284 |
| IV. Vérifications spécifiques | 285 |
| V. Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires | 286 |
| VI. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels | 286 |
| VII. Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels | 286 |
| 6.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES | 288 |





6.1. COMPTES CONSOLIDÉS

| | |
|---|-----|
| 1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ | 203 |
| 2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ | 204 |
| 3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE | 205 |
| 4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES | 207 |
| 5. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE | 208 |
| 6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS | 209 |



1. COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|----------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 2-2 | 1 627 910 | 1 831 895 |
| Coût des ventes | 4 | (845 487) | (901 142) |
| Marge brute d'exploitation ^(a) | | 782 423 | 930 753 |
| Coûts de distribution | 4 | (242 896) | (270 886) |
| Frais généraux | 4 | (210 236) | (220 123) |
| Autres charges d'exploitation | 4 | (143 603) | (160 000) |
| Autres produits | 5 | 51 007 | 180 372 |
| Autres charges | 5 | (79 942) | (8 108) |
| Résultat d'exploitation | | 156 753 | 452 006 |
| Produits de trésorerie et équivalents de trésorerie | 6 | 3 118 | 3 709 |
| Produits financiers nets/(charges financières nettes) | 6 | (4 536) | (7 926) |
| Résultat brut avant impôt | | 155 335 | 447 789 |
| Impôt sur les bénéfices | 7 | (61 611) | (133 595) |
| Résultat net des entreprises intégrées | | 93 724 | 314 195 |
| Résultat net des activités poursuivies | 8 | 93 724 | 314 195 |
| Résultat des activités arrêtées ou en cours de cession | | - | - |
| Résultat de l'ensemble consolidé, dont : | | 93 724 | 314 195 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |
| Résultat net part du Groupe | 8 | 93 724 | 314 195 |
| Résultat net part du Groupe par action (en euros) | | 2,08 | 7,02 |
| Résultat net part du Groupe dilué par action (en euros) ^(b) | | 2,08 | 6,99 |

(a) La marge brute d'exploitation correspond à la marge réalisée par le Groupe une fois les coûts liés à la fabrication de ses produits déduits.

(b) Les éléments dilutifs pris en compte sont les actions gratuites.

2. ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|----------------------|------------------|------------------|
| RÉSULTAT DE L'ENSEMBLE CONSOLIDÉ | A | 93 724 | 314 195 |
| AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL | | | |
| Réévaluation du passif/(de l'actif) au titre des régimes à prestations définies non recyclables en résultat ^(a) | | (13 823) | 46 158 |
| Impôts différés sur écarts actuariels sur avantages postérieurs à l'emploi | 7-2 | 3 075 | (10 543) |
| Autres éléments du résultat global non recyclables en résultat - nets d'impôts | B | (10 748) | 35 615 |
| Gain/(perte) sur instruments de couverture de flux de trésorerie | | 23 347 | (26 523) |
| Différences de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger ^(b) | | (142 303) | 43 868 |
| Instruments de capitaux propres à la juste valeur | | 3 | 10 |
| Impôts différés et impôts courants reconnus sur les autres éléments du résultat global | 7-2 | (5 842) | 7 422 |
| Autres éléments du résultat global recyclables en résultat - nets d'impôts | C | (124 795) | 24 777 |
| RÉSULTAT GLOBAL TOTAL | D = A + B + C | (41 819) | 374 587 |
| Attribuable: | | | |
| • au Groupe BIC | | (41 819) | 374 587 |
| • aux participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |
| TOTAL | | (41 819) | 374 587 |

(a) Les dispositifs américains expliquent l'impact des écarts actuariels.

(b) Les principaux éléments de variation et écarts de conversion par devise, pour la période, sont les suivants : le dollar américain (+43,3 millions d'euros) et le peso mexicain (+5,9 millions d'euros).

3. ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Actif

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------|------------------|------------------|
| Goodwill | 10 | 243 829 | 256 058 |
| Autres immobilisations incorporelles | 11 | 65 997 | 66 032 |
| Immobilisations corporelles | 9 | 613 374 | 588 799 |
| Immeubles de placement | | 1 454 | 1 892 |
| Autres actifs non courants | 12 | 23 695 | 25 788 |
| Impôts différés | 13 | 114 302 | 131 458 |
| Instruments dérivés | 24-4, 24-5 | 976 | 62 |
| Actifs non courants | | 1 063 627 | 1 070 090 |
| Stocks et en-cours | 14 | 379 021 | 490 222 |
| Créance d'impôt exigible | | 11 152 | 30 475 |
| Clients et autres créances | 14, 22-5 | 409 625 | 418 186 |
| Autres actifs courants | | 14 185 | 16 259 |
| Instruments dérivés | 24-4, 24-5 | 26 081 | 1 694 |
| Autres actifs financiers courants | 20, 22-6 | 1 | - |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 20, 22-4 | 265 744 | 468 914 |
| Actifs courants | | 1 105 809 | 1 425 750 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 2 169 436 | 2 495 840 |



Passif et capitaux propres

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------|------------------|------------------|
| Capital | 15-1 | 171 809 | 169 665 |
| Réserves | | 1 284 399 | 1 554 155 |
| Capitaux propres part du Groupe | | 1 456 208 | 1 723 820 |
| Participations ne donnant pas le contrôle | | - | - |
| Capitaux propres | CP | 1 456 208 | 1 723 820 |
| Emprunts et dettes financières non courants | 16, 22-6 | 27 985 | 23 782 |
| Autres dettes non courantes | | 12 707 | 12 866 |
| Provision au titre des avantages du personnel | 18-3 | 122 964 | 80 016 |
| Provisions | 17 | 25 560 | 20 328 |
| Impôts différés | 13 | 60 914 | 68 654 |
| Instruments dérivés | 24-4, 24-5 | 53 | 14 |
| Passifs non courants | | 250 183 | 205 660 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 14 | 99 470 | 149 154 |
| Emprunts et dettes financières courants | 16 | 89 976 | 76 287 |
| Dettes d'impôt exigible | | 18 801 | 35 265 |
| Autres dettes courantes | 19 | 251 504 | 292 154 |
| Instruments dérivés | 24-4, 24-5 | 3 294 | 13 499 |
| Passifs courants | | 463 045 | 566 360 |
| TOTAL DU PASSIF ET CAPITAUX PROPRES | | 2 169 436 | 2 495 840 |

CP : cf. tableau de variation des capitaux propres consolidés.

4. ÉTAT CONSOLIDÉ DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

| (en milliers d'euros) | Notes | Capital | Réserves | Réserves d'actions propres | Écarts actuariels reconnus en situation nette | Écarts de conversion | Couverture des flux de trésorerie | Coût de couverture par résultat global | Capitaux propres - part du Groupe | Participations ne donnant pas le contrôle | Capitaux propres |
|---|-------|----------------|------------------|----------------------------|---|----------------------|-----------------------------------|--|-----------------------------------|---|------------------|
| Au 1^{er} janvier 2020 | | 171 869 | 1 642 195 | 12 342 | (101 231) | (113 183) | (3 909) | - | 1 608 082 | - | 1 608 082 |
| Dividendes distribués | 21 | - | (110 214) | - | - | - | - | - | (110 214) | - | (110 214) |
| Réduction de capital ^(a) | | (521) | (6 832) | - | - | - | - | - | (7 353) | - | (7 353) |
| Augmentation de capital | | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions propres | | 461 | (639) | - | - | - | - | - | (178) | - | (178) |
| Reconnaissance des paiements fondés sur des actions | 23 | - | - | 5 444 | - | - | - | - | 5 444 | - | 5 444 |
| Impact de l'hyperinflation en Argentine | | - | 2 173 | - | - | - | - | - | 2 173 | - | 2 173 |
| Autres | | - | 72 | - | - | - | - | - | 72 | - | 72 |
| Total des transactions avec les actionnaires | | (60) | (115 440) | 5 444 | - | - | - | - | (110 056) | - | (110 056) |
| Résultat net de la période | | - | 93 724 | - | - | - | - | - | 93 724 | - | 93 724 |
| Autres éléments du résultat global | | - | 936 | - | (10 748) | (142 303) | 16 572 | - | (135 543) | - | (135 543) |
| Résultat global total | | - | 94 660 | - | (10 748) | (142 303) | 16 572 | - | (41 819) | - | (41 819) |
| Au 31 décembre 2020 | | 171 809 | 1 621 415 | 17 786 | (111 979) | (255 486) | 12 663 | - | 1 456 208 | - | 1 456 208 |
| Au 1^{er} janvier 2021 | | 171 809 | 1 621 415 | 17 786 | (111 979) | (255 486) | 12 663 | - | 1 456 208 | - | 1 456 208 |
| Dividendes distribués | 21 | - | (80 919) | - | - | - | - | - | (80 919) | - | (80 919) |
| Réduction de capital ^(a) | | (2 742) | (36 487) | - | - | - | - | - | (39 229) | - | (39 229) |
| Augmentation de capital | | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Actions propres | | 598 | (482) | - | - | - | - | - | 116 | - | 116 |
| Reconnaissance des paiements fondés sur des actions | 23 | - | - | 10 446 | - | - | - | - | 10 446 | - | 10 446 |
| Impact de l'hyperinflation en Argentine | | - | 2 523 | - | - | - | - | - | 2 523 | - | 2 523 |
| Autres | | - | 89 | - | - | - | (1) | - | 88 | - | 88 |
| Total des transactions avec les actionnaires | | (2 144) | (115 276) | 10 446 | - | - | (1) | - | (106 975) | - | (106 975) |
| Résultat net de la période | | - | 314 195 | - | - | - | - | - | 314 195 | - | 314 195 |
| Autres éléments du résultat global | | - | (42) | - | 35 615 | 43 868 | (19 049) | - | 60 392 | - | 60 392 |
| Résultat global total | | - | 314 153 | - | 35 615 | 43 868 | (19 049) | - | 374 587 | - | 374 587 |
| Au 31 décembre 2021 | | 169 665 | 1 820 292 | 28 232 | (76 364) | (211 618) | (6 387) | - | 1 723 820 | - | 1 723 820 |

(a) 717 928 actions ont été annulées sur l'exercice 2021.



5. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|---------------------------|------------------|------------------|
| Activité d'exploitation | | | |
| Résultat net part du Groupe | CR | 93 724 | 314 195 |
| <i>Produits et charges n'ayant pas entraîné de flux de trésorerie:</i> | | | |
| Hyperinflation en Argentine | | 1 642 | 1 943 |
| Amortissements des immobilisations incorporelles, corporelles et immeubles de placement | 2, 9-2, 11 | 115 154 | 111 794 |
| Perte de valeur sur immobilisations corporelles et incorporelles | 9-2, 11 ^(a) | 44 063 | 2 |
| Frais d'acquisition filiales | | 2 368 | - |
| Provisions au titre des avantages du personnel | 18 | (26 828) | 3 226 |
| Autres provisions à l'exception des dépréciations sur actifs courants | 17 | 4 026 | (1 683) |
| (Gains)/pertes de change latents | 20 ^(b) | (3 814) | (1 445) |
| Couverture et instruments dérivés | | (5 353) | 8 637 |
| Charge liée aux primes d'options | | 888 | 491 |
| Reconnaissance des paiements fondés sur des actions | 23, CP | 5 444 | 10 446 |
| Charges/(produits) financiers | | 1 440 | (372) |
| Charges d'impôt sur les bénéficiaires | 7 | 58 915 | 140 965 |
| Variation des impôts différés | | 2 697 | (7 370) |
| (Plus-values)/moins-values de cession d'autres actifs | 5, 20 ^(c) | (128) | 140 |
| Plus-values de cession du siège de Clichy | 5, 20 ^(c) | - | (167 711) |
| Plus-values de cession de PIMACO | 5, 20 ^(c) | - | (3 027) |
| Marge brute d'autofinancement | | 294 240 | 410 231 |
| (Augmentation)/Diminution du besoin en fonds de roulement d'exploitation | 14, 20 ^(d) | 129 751 | (19 928) |
| Versement au titre des avantages du personnel | 18-2, 20 ^(e) | (16 317) | (9 325) |
| Impôts payés sur les sociétés | | (50 028) | (100 421) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION | | 357 646 | 280 556 |
| Activités d'investissement | | | |
| Cession de PIMACO | | - | 4 600 |
| Cession du siège de Clichy | | - | 127 944 |
| Cessions d'autres immobilisations | 20 ^(c) | 2 726 | 6 644 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 9-1, 20 ^(e) | (76 730) | (66 178) |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 11, 20 ^(e) | (6 365) | (8 691) |
| (Augmentation)/Diminution des autres investissements | | (211) | 408 |
| Ventes d'autres actifs financiers courants | 20 ^(h) | 3 861 | - |
| Achat de filiales | 20 ⁽ⁱ⁾ | (72 542) | (7 154) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | (149 259) | 57 573 |
| Activités de financement | | | |
| Dividendes payés | CP, 21, 20 ^(j) | (110 214) | (80 919) |
| Emprunts/(remboursements) | 16, 20 ^(k) | 77 237 | (11 992) |
| Intérêts (payés)/perçus | | (1 236) | 364 |
| Paievements liés aux contrats de locations | 16 | (18 865) | (16 650) |
| Achat d'instruments financiers | | (496) | (222) |
| Acquisitions d'actions propres | 20 ^(l) | (7 532) | (38 854) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | (61 106) | (148 273) |
| Variation de la trésorerie nette | | 147 281 | 189 856 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture nets des découverts bancaires | Bilan, 16, 22 | 146 846 | 264 733 |
| Différence de change | | (29 394) | 13 824 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE NETS DES DÉCOUVERTS BANCAIRES | BILAN, 16, 22 | 264 733 | 468 413 |

CR : compte de résultat.

CP : capitaux propres.

Renvois de (a) à (l) expliqués en Note 20.



6. NOTES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Généralités

| | | |
|---------------|--|------------|
| NOTE 1 | PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES | 210 |
| 1-1 | Principes comptables | 210 |
| 1-2 | Variation de périmètre | 211 |
| 1-3 | Événements significatifs | 211 |
| 1.4 | Événements postérieurs à la clôture | 212 |

| | | |
|---------------|--|------------|
| NOTE 2 | INFORMATION SECTORIELLE | 212 |
| 2-1 | Informations générales | 212 |
| 2-2 | Informations sur le compte de résultat et l'actif par activité | 213 |
| 2-3 | Informations par zone géographique | 214 |

| | | |
|---------------|--|------------|
| NOTE 3 | TAUX DE CONVERSION DES DEVICES ÉTRANGÈRES | 215 |
|---------------|--|------------|

Compte de résultat et état du résultat global

| | | |
|---------------|-------------------------------|------------|
| NOTE 4 | CHARGES D'EXPLOITATION | 217 |
|---------------|-------------------------------|------------|

| | | |
|---------------|-----------------------------------|------------|
| NOTE 5 | AUTRES PRODUITS ET CHARGES | 217 |
|---------------|-----------------------------------|------------|

| | | |
|---------------|---------------------------|------------|
| NOTE 6 | RÉSULTAT FINANCIER | 218 |
|---------------|---------------------------|------------|

| | | |
|---------------|--|------------|
| NOTE 7 | IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | 219 |
| 7-1 | Charge d'impôts sur les bénéfices | 219 |
| 7-2 | Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global | 220 |

| | | |
|---------------|---|------------|
| NOTE 8 | RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION | 221 |
|---------------|---|------------|

Bilan – Actif

| | | |
|---------------|---|------------|
| NOTE 9 | IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 221 |
| 9-1 | Immobilisations corporelles – Valeur brute | 222 |
| 9-2 | Immobilisations corporelles – Amortissements et perte de valeur | 222 |

| | | |
|----------------|-----------------|------------|
| NOTE 10 | GOODWILL | 223 |
|----------------|-----------------|------------|

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 11 | AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 225 |
|----------------|---|------------|

| | | |
|----------------|-----------------------------------|------------|
| NOTE 12 | AUTRES ACTIFS NON COURANTS | 227 |
|----------------|-----------------------------------|------------|

| | | |
|----------------|------------------------|------------|
| NOTE 13 | IMPÔTS DIFFÉRÉS | 227 |
|----------------|------------------------|------------|

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 14 | VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION | 228 |
|----------------|---|------------|

Bilan – Passif et capitaux propres

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 15 | CAPITAL | 229 |
| 15-1 | Capital | 229 |
| 15-2 | Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2021 | 230 |

| | | |
|----------------|---------------------------------------|------------|
| NOTE 16 | EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES | 231 |
|----------------|---------------------------------------|------------|

| | | |
|----------------|--|------------|
| NOTE 17 | PROVISIONS (DETTES NON COURANTES) | 232 |
|----------------|--|------------|

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 18 | RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL | 233 |
|----------------|---|------------|

| | | |
|------|---|-----|
| 18-1 | Caractéristiques des plans | 233 |
| 18-2 | Variation des engagements nets des plans à prestations définies | 236 |
| 18-3 | Obligations financées/non financées | 238 |
| 18-4 | Coûts de la période | 238 |
| 18-5 | Informations complémentaires | 239 |
| 18-6 | Hypothèses actuarielles des principaux pays | 239 |
| 18-7 | Information par zone géographique | 240 |

| | | |
|----------------|--------------------------------|------------|
| NOTE 19 | AUTRES PASSIFS COURANTS | 241 |
|----------------|--------------------------------|------------|

Informations complémentaires

| | | |
|----------------|--|------------|
| NOTE 20 | COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ | 241 |
|----------------|--|------------|

| | | |
|----------------|-------------------|------------|
| NOTE 21 | DIVIDENDES | 242 |
|----------------|-------------------|------------|

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 22 | EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ | 242 |
|----------------|---|------------|

| | | |
|------|---|-----|
| 22-1 | Risque de contrepartie | 242 |
| 22-2 | Risque de change | 242 |
| 22-3 | Risque de taux | 242 |
| 22-4 | Risque de liquidité | 243 |
| 22-5 | Risque de crédit | 243 |
| 22-6 | Juste valeur des actifs et passifs financiers | 244 |
| 22-7 | Charges et produits nets par catégorie | 246 |

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 23 | PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS | 246 |
|----------------|---|------------|

| | | |
|------|--|-----|
| 23-2 | Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance | 248 |
| 23-3 | Attribution d'actions gratuites sans condition de performance | 249 |

| | | |
|----------------|-------------------------------|------------|
| NOTE 24 | INSTRUMENTS FINANCIERS | 250 |
|----------------|-------------------------------|------------|

| | | |
|------|---|-----|
| 24-1 | Dérivés et comptabilité de couverture | 252 |
| 24-2 | Risque de change | 252 |
| 24-3 | Risque de taux | 252 |
| 24-4 | Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021 | 253 |
| 24-5 | Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020 | 253 |
| 24-6 | Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2021 | 254 |
| 24-7 | Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères | 254 |

| | | |
|----------------|---|------------|
| NOTE 25 | RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES | 255 |
|----------------|---|------------|

| | | |
|------|--|-----|
| 25-1 | Sociétés consolidées en intégration globale | 255 |
| 25-2 | Membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif | 255 |
| 25-3 | Sociétés dans lesquelles un membre du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif | 255 |

| | | |
|----------------|-------------------------------|------------|
| NOTE 26 | ENGAGEMENTS HORS BILAN | 255 |
|----------------|-------------------------------|------------|

| | | |
|------|--------------------------------------|-----|
| 26-1 | Avals, cautions et garanties données | 255 |
| 26-2 | Avals, cautions et garanties reçues | 256 |
| 26-3 | Contrats de location | 256 |

| | | |
|----------------|--------------------------|------------|
| NOTE 27 | PASSIFS ÉVENTUELS | 256 |
|----------------|--------------------------|------------|

| | | |
|----------------|-----------------------------|------------|
| NOTE 28 | FILIALES CONSOLIDÉES | 257 |
|----------------|-----------------------------|------------|

| | | |
|----------------|--|------------|
| NOTE 29 | HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES | 260 |
|----------------|--|------------|



SOCIÉTÉ BIC est une société anonyme de droit français, soumise au corpus réglementaire régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions du Code de commerce. Son siège est sis 14, rue Jeanne d'Asnières à Clichy (92110) en France et la société est cotée sur Euronext. L'établissement principal est situé à la même adresse.

Les états financiers consolidés annuels reflètent la situation comptable de SOCIÉTÉ BIC et de ses filiales (le « Groupe »). Ils sont présentés en euros arrondis au millier le plus proche. Le Groupe opère dans la production et vente d'articles de papeterie, de briquets et de rasoirs.

NOTE 1 PRINCIPALES RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Approbation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe BIC pour l'exercice 2021 ont été arrêtés par le Conseil d'Administration du 15 février 2022 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022.

1-1 Principes comptables

1-1-1 Principes généraux

Conformément au règlement européen CE n° 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les états financiers consolidés du Groupe BIC ont été établis selon les principes définis par l'IASB (*International Accounting Standards Board*), tels qu'adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2021.

Le référentiel international comprend les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*), les normes IAS (*International Accounting Standards*), ainsi que leurs interprétations SIC (*Standing Interpretations Committee*) et IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*).

À la clôture de l'exercice, le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté concordent.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les principes comptables appliqués sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice 2020, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1^{er} janvier 2021.

1-1-2 Adoption des normes IFRS nouvellement publiées et révisées, de leurs interprétations et de leurs amendements

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021

Les normes et modifications suivantes, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2021, ont été appliqués aux états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2021 :

- modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2⁽¹⁾ ;
- modification temporaire d'IFRS 16 – Contrats de location – Loyer lié à la Covid-19 – Concessions au-delà du 30 juin 2021⁽¹⁾.

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après 2021 adoptés par l'Union européenne

- modification d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Référence au cadre conceptuel⁽¹⁾ ;
- modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue⁽¹⁾ ;

(1) traduction libre.

- modifications d'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats onéreux – Coûts d'exécution du contrat⁽¹⁾ ;
- améliorations annuelles – Cycle 2018-2020 :
 - amendement aux exemples illustratifs accompagnant IFRS 16 – Contrats de location – Incitations à la location,
 - amendement à IFRS 9 – Instruments financiers – Honoraires inclus dans le test des 10 % pour la décomptabilisation des passifs financiers,
 - amendement à IFRS 1 – Première adoption des IFRS (Filiale en tant que premier adoptant).

En 2021, le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucun(e) norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne.

Normes, interprétations et amendements publiés d'application obligatoire après 2021 mais non encore adoptés par l'Union européenne pouvant avoir un impact sur les comptes du Groupe

- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers et IFRS *Practice statement 2* : Présentation des principes comptables⁽¹⁾ ;
- Modifications d'IAS 8 – Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs – Définition des estimations comptables⁽¹⁾ ;
- Modifications d'IAS 12 – Impôts sur le résultat – Impôts différés relatifs aux actifs et passifs résultant d'une seule et même transaction unique ;
- Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers : classement des passifs en tant que courants ou non courants⁽¹⁾ ;
- Modifications d'IFRS 10 – États financiers consolidés et IAS 28 – Participation dans des entreprises associées et des coentreprises – Vente ou apport d'actifs entre un investisseur et son associé ou coentreprise⁽¹⁾.

L'analyse des incidences de l'application de ces modifications est en cours.

L'application de la décision de l'IFRS IC sur IAS 19 relative à l'attribution des avantages aux périodes de services publiée en mai 2021 n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du groupe.

1-1-3 Consolidation des filiales

Les états financiers consolidés incluent les états financiers de la société mère, SOCIÉTÉ BIC, ainsi que ceux des entités contrôlées par SOCIÉTÉ BIC (« ses filiales »). Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il est exposé à des rendements variables ou qu'il y a droit en raison de ses liens avec l'entité émettrice et qu'il a par ailleurs la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci.



Les résultats des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice sont inclus dans le compte de résultat consolidé respectivement depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le cas échéant, les états financiers des filiales sont ajustés aux fins de l'application homogène des méthodes comptables dans toutes les entités du Groupe.

Les transactions, les soldes, les produits et les charges intra-Groupe sont éliminés lors de la consolidation.

1-1-4 Estimations et jugements

Pour établir ses états financiers consolidés, le Groupe BIC formule des estimations et des hypothèses affectant les états financiers et les informations de certaines notes aux états financiers. Ces estimations et hypothèses sont régulièrement revues pour prendre en compte l'expérience passée et l'évolution de l'environnement

économique, notamment dans certains pays clés du Groupe. En fonction des résultats de cette revue, les montants figurant dans les comptes consolidés publiés dans le futur pourraient différer des estimations actuelles.

Les hypothèses sur lesquelles se fondent les principales estimations et le jugement sont explicitées dans les notes suivantes :

- Note 1-2 – *Variation de périmètre* ;
- Note 10 – *Goodwill* ;
- Note 17 – *Provisions* ;
- Note 18 – *Retraites et autres avantages du personnel* ;
- Note 22-6 – *Juste valeur des actifs et passifs financiers* ;
- Note 24 – *Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture*.

1-2 Variation de périmètre

Principes comptables

- Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés suivant la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3 Révisée « Regroupements d'entreprises ». Les actifs identifiables acquis et passifs repris sont évalués à la juste valeur à la date d'acquisition et, le cas échéant, la participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est évaluée soit à la juste valeur, soit à la quote-part de la juste valeur des actifs et passifs de l'entité acquise. Cette option est disponible au cas par cas pour chaque opération de regroupement d'entreprises.
- Toute quote-part antérieurement détenue dans l'entreprise acquise, avant la prise de contrôle, doit être réévaluée à sa juste valeur et le produit ou la perte correspondant(e) enregistré(e) en résultat.
- Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement en résultat.
- Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux portant sur des instruments de capitaux propres (qui sont comptabilisés en déduction des capitaux propres).
- Tout ajustement de prix potentiel est estimé à sa juste valeur en date d'acquisition et cette évaluation initiale ne peut être ajustée ultérieurement en contrepartie du *goodwill* qu'en cas de nouvelles informations liées à des faits et circonstances existant à la date d'acquisition et dans la mesure où l'évaluation était encore présentée comme provisoire (période d'évaluation limitée à 12 mois) ; tout ajustement ultérieur ne répondant pas à ces critères est comptabilisé en dette ou en créance en contrepartie du résultat du Groupe.
- Les options de vente consenties aux tiers minoritaires de filiales consolidées globalement doivent être considérées comme un passif financier. La dette est estimée en fonction des prix ou formules définis contractuellement. Lorsque les formules reposent sur un multiple de résultat déduction faite de la dette, le montant de la dette relative à l'option est estimé en fonction du résultat de la période réalisé par l'entité et de sa dette à la clôture de l'exercice.
- Le Groupe comptabilise ces options de vente en passif financier à la valeur actuelle du prix d'exercice de ces options avec pour contrepartie les capitaux propres part du Groupe ; les variations ultérieures de la dette suivent le même traitement.

Évolution du périmètre de consolidation

Le 26 février 2021, BIC a annoncé la finalisation (*closing*) de la cession de PIMACO, son activité d'étiquettes adhésives au Brésil, à Grupo CCRR pour un montant de 40 millions de réaux brésiliens (environ 6,0 millions d'euros). La transaction a été approuvée par les autorités de la concurrence brésiliennes.

1-3 Événements significatifs

Le 11 février 2021, BIC a annoncé avoir signé avec BNP Paribas Real Estate et CITALLIOS la vente de son siège social et du site de BIC Technologies basés à Clichy-la-Garenne. Le montant de la cession s'élève à 175 millions d'euros, représentant une plus-value brute de 167,7 millions d'euros.



1.4 Événements postérieurs à la clôture

BIC a annoncé le 1^{er} février 2022 la finalisation de l'acquisition d'Inkbox Ink Incorporated, pour un montant de 65 millions de dollars USD (57 millions d'euros) et un complément de prix dont le montant sera déterminé sur la base de la croissance future de chiffre d'affaires et de rentabilité d'Inkbox.

Cette participation a été consolidée par intégration globale dans les états financiers au 1 février 2022. Cette acquisition sera traitée comme un regroupement d'entreprises.

A ce titre, un goodwill préliminaire d'un montant de 77,8 millions USD (69 millions d'euros au 1 février 2022) a été déterminé sur la base de la juste valeur des actifs nets d'Inbox à la date d'acquisition. Le goodwill provisoire a été alloué aux immobilisations de la manière suivante :

- La marque Inbox d'un montant de 24,2 millions USD, soit 21,5 millions d'euros au 1 février 2022 ;
- Les brevets et logiciel d'un montant de 13,4 millions USD, soit 11,9 millions d'euros au 1 février 2022 ;
- un autre actif incorporel d'un montant de 1,1 million USD, soit 0,9 million d'euros au 1 février 2022 ;
- L'impôt différé passif associé s'élève à 3,9 millions USD, soit 3,5 millions d'euros au 1 février 2022.

Le goodwill préliminaire s'élève donc à 43,1 millions USD, soit 38,3 millions d'euros au 1 février 2022.

NOTE 2 INFORMATION SECTORIELLE

Principes comptables

La Norme IFRS 15 impose de comptabiliser les produits pour illustrer le transfert des biens ou services aux clients pour un montant reflétant la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens et services. Ce principe de base est présenté selon un modèle en cinq étapes :

- 1) identification du (des) contrat(s) avec un client ;
- 2) identification des différentes obligations de performance distinctes du contrat ;
- 3) détermination du prix de la transaction ;
- 4) affectation du prix de la transaction aux obligations différentes de performance ;
- 5) comptabilisation du produit lorsque les obligations de performance sont satisfaites.

L'incidence sur les états financiers consolidés est limitée et concerne certaines clauses contractuelles des contrats de vente. Le principal impact porte sur les fonds de développement commercial qui consistent en des promotions générales de marque ou des services de publicité (que le Groupe aurait pu également acquérir auprès d'un fournisseur publicitaire tiers) et sont comptabilisés en charge d'exploitation en lieu et place du chiffre d'affaires.

2-1 Informations générales

Conformément à la Norme IFRS 8, les secteurs opérationnels du Groupe ont été déterminés sur la base des rapports fournis régulièrement à l'équipe de Direction et utilisés à des fins de prises de décisions stratégiques.

Les méthodes d'évaluation mises en place par le Groupe aux fins de l'information financière sectorielle selon la Norme IFRS 8 sont identiques à celles des états financiers.

Le Comité de Direction, composé de représentants opérationnels responsables de continent, représentants des catégories et des fonctions transversales, analyse ces résultats sur la base d'informations regroupées par catégorie de produits, sachant que chaque catégorie peut être revue par zone géographique, le cas échéant.

Ces secteurs opérationnels tirent leurs revenus de la production et de la distribution de chaque catégorie de produits.

Suite à la nouvelle organisation annoncée à l'occasion du plan de transformation de BIC lancé en février 2019, une nouvelle structure d'information financière a été mise en place à partir de l'année 2020.

Les coûts non alloués ont été exclus du résultat d'exploitation et du résultat d'exploitation normalisé des catégories et seront présentés séparément :

- Papeterie ;
- Briquets ;
- Rasoirs ;
- Autres produits ;
- Coûts non alloués.

Les coûts non alloués comprennent :

- Coûts nets (solde des revenus et des coûts) qui incluent :
 - les coûts centraux, y compris les coûts des départements informatiques, finance, juridique et ressources humaines, et
 - les coûts du centre de services partagés ;
- Autres coûts nets qui ne peuvent pas être attribués aux catégories, notamment les coûts de restructuration, gains ou pertes sur cession d'actifs, etc.

2-2 Informations sur le compte de résultat et l'actif par activité

À partir du premier trimestre 2021, BIC a fait évoluer sa communication financière et ses agrégats financiers pour mieux s'adapter au plan *Horizon*.

Le résultat d'exploitation normalisé devient le résultat d'exploitation ajusté.

Tous les indicateurs sont déterminés selon les normes IFRS à l'exception :

- du résultat d'exploitation ajusté qui correspond au résultat d'exploitation (EBIT) retraité des éléments non récurrents (notamment les plus-values immobilières, les plus ou moins-values liées aux cessions d'activité et les coûts de restructuration).

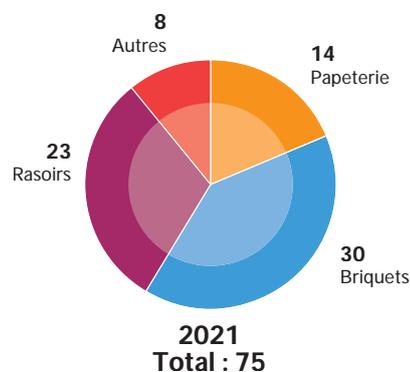
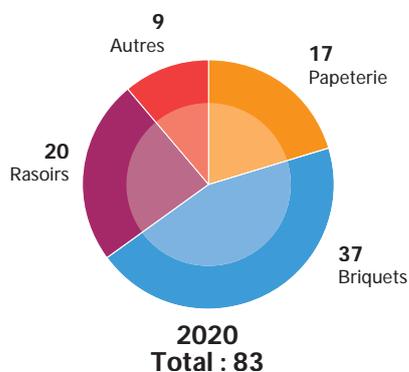
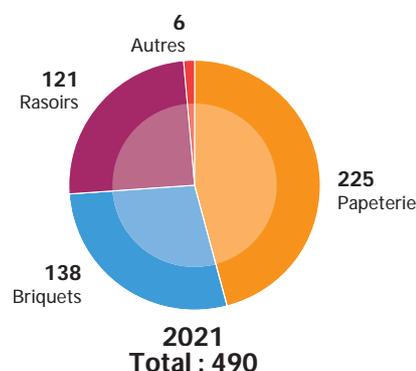
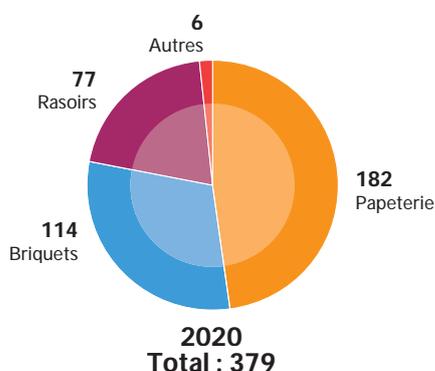
Il constitue l'indicateur de gestion financière du Groupe :

- des investissements qui regroupent les achats et fabrications en interne d'actifs corporels et incorporels de la période.

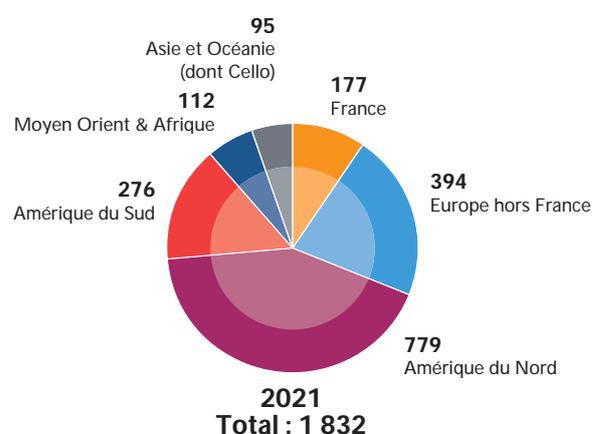
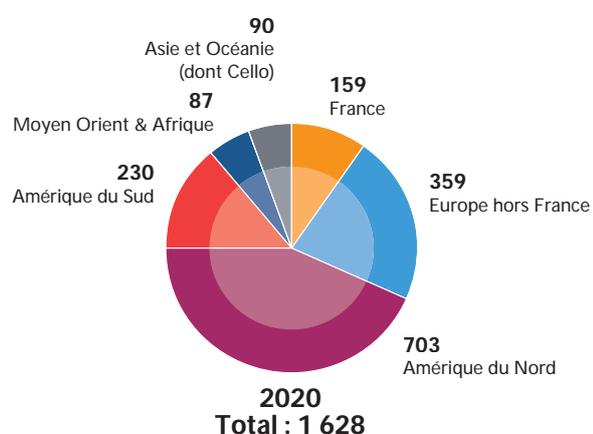
| (en millions d'euros) | Au 31 décembre 2020 | | | | | | Au 31 décembre 2021 | | | | | |
|---|---------------------|------------|-----------|-----------------|-------------------|------------|---------------------|------------|-----------|-----------------|-------------------|------------|
| | Papeterie | Briquets | Rasoirs | Autres Produits | Coûts non alloués | Total | Papeterie | Briquets | Rasoirs | Autres Produits | Coûts non alloués | Total |
| Compte de résultat | | | | | | | | | | | | |
| • Chiffre d'affaires | 576 | 618 | 404 | 30 | - | 1 628 | 684 | 719 | 401 | 28 | - | 1 832 |
| • Amortissements et dépréciations des actifs alloués | (34) | (26) | (33) | (21) | - | (115) | (31) | (28) | (27) | (26) | - | (112) |
| • Perte de valeur | (42) | - | (2) | - | - | (44) | - | - | - | - | - | - |
| • Résultat d'exploitation | (31) | 226 | 51 | (5) | (84) | 157 | 41 | 268 | 57 | (5) | 91 | 452 |
| Retraitements effectués pour obtenir le résultat d'exploitation ajusté | | | | | | | | | | | | |
| • Dépréciation des immobilisations corporelles et de la marque Cello en 2020 (cf. Note 9) | 42 | - | - | - | - | 42 | - | - | - | - | - | - |
| • Coûts de restructuration retraités des coûts non alloués | 4 | 3 | 3 | 2 | 15 | 27 | 1 | 2 | - | - | 1 | 4 |
| • Certains coûts liés à la Covid-19, principalement la sous-absorption des coûts fixes | 29 | 7 | 8 | 1 | - | 45 | - | - | - | - | - | - |
| • Coûts d'acquisition Rocketbook | 2 | - | - | - | - | 2 | - | - | - | - | - | - |
| • Coût d'acquisition - Inbox | - | - | - | - | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 |
| • Retraite U.S. | (12) | (20) | (12) | - | - | (44) | - | - | - | - | - | - |
| • Retraite Europe | - | - | - | - | - | - | (4) | - | 1 | - | (4) | (7) |
| • Plus-value de la vente du siège de Clichy | - | - | - | - | - | - | - | - | - | - | (168) | (168) |
| • Plus-value de la cession de PIMACO | - | - | - | - | - | - | (3) | - | - | - | - | (3) |
| Résultat d'exploitation ajusté | 33 | 216 | 50 | (2) | (68) | 229 | 37 | 270 | 58 | (5) | (80) | 280 |

Au 31 décembre 2021, BIC a identifié Walmart comme client principal avec lequel il a réalisé plus de 10 % de son chiffre d'affaires sur l'exercice.



INVESTISSEMENTS ^{(1) (2)} (hors droits d'utilisation)
 (en millions d'euros)

STOCKS
 (en millions d'euros)

2-3 Informations par zone géographique

Les zones géographiques suivies par le *management* sont : la France, l'Europe (hors France), l'Amérique du Nord et les marchés en croissance.

CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLIÉ
 (en millions d'euros)


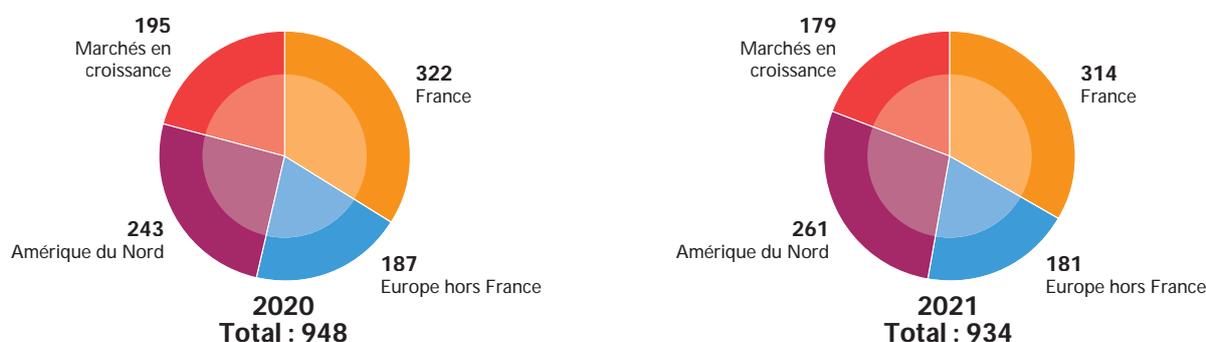
(1) Hors investissements 2021 non encore décaissés au 31 décembre 2021 et incluant investissements décaissés en 2021 relatifs à 2020 pour un montant net de + 6,1 millions d'euros.

(2) Hors investissements 2020 non encore décaissés au 31 décembre 2020 et incluant investissements décaissés en 2020 relatifs à 2019 pour un montant net de - 12,9 millions d'euros.

Le Groupe est susceptible d'accorder des remises. Ces remises sont comptabilisées en déduction du chiffre d'affaires et s'élèvent à 124 millions d'euros au 31 décembre 2021, contre 91 millions d'euros au 31 décembre 2020.

ACTIFS NON COURANTS ⁽¹⁾

(en millions d'euros)



NOTE 3 TAUX DE CONVERSION DES DEVISES ÉTRANGÈRES

Principes comptables

- Les états financiers individuels de chacune des entités du Groupe sont présentés dans la devise de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité (sa devise fonctionnelle). Pour les besoins des états financiers consolidés, le résultat et la situation financière de chaque entité sont exprimés dans une devise commune, l'euro, qui est la devise fonctionnelle de SOCIÉTÉ BIC ainsi que la devise de présentation des états financiers consolidés.
- Lors de la préparation des états financiers de chaque entité individuelle, les transactions en devise étrangère, c'est-à-dire dans une monnaie différente de la devise fonctionnelle de l'entité, sont enregistrées au taux de change en vigueur à la date de la transaction. À chaque date de clôture, les éléments monétaires en devise étrangère sont convertis en utilisant le cours de clôture. Les éléments non monétaires qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les éléments non monétaires qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant les cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée.
- Les écarts de change résultant du règlement d'éléments monétaires et de la conversion d'éléments monétaires sont comptabilisés en produits et charges de la période.
- Pour couvrir son exposition au risque de variation des cours de devises étrangères, le Groupe détient des contrats à terme et des contrats d'options (cf. les méthodes comptables appliquées par le Groupe pour la comptabilisation des instruments dérivés dans la Note 24).
- Lors de la préparation des états financiers consolidés, les actifs et passifs des activités à l'étranger du Groupe sont convertis en euros aux taux de change en vigueur à la date de clôture. Les produits et charges sont convertis aux taux de change moyens de l'exercice, sous réserve de fluctuations importantes des cours de change, auquel cas le cours de change utilisé est celui en vigueur aux dates de transaction. Les éventuelles différences de change sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres au poste « Écarts de conversion » et sont comptabilisées au compte de résultat de l'exercice durant lequel ces activités sont cédées.

(1) Autres que les instruments financiers (0,1 million d'euros en 2021 et 1,0 million d'euros en 2020), les actifs d'impôts différés (131,4 millions d'euros en 2021 et 114,2 millions d'euros en 2020) et les actifs de régimes de retraite (4,4 millions d'euros en 2021 et 0,6 million d'euros en 2020).





ÉTATS FINANCIERS

Comptes consolidés

Le tableau ci-après présente les équivalents en devises étrangères d'un euro (exemple : 1 euro = 1,18 dollar américain au taux moyen de 2021).

| Monnaies étrangères | Moyenne 2020 | Moyenne 2021 | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|------------------------------------|--------------|--------------|------------------|------------------|
| | Euro | Euro | Euro | Euro |
| Dollar américain – USD | 1,14 | 1,18 | 1,23 | 1,13 |
| Dollar australien – AUD | 1,66 | 1,57 | 1,59 | 1,56 |
| Dollar canadien – CAD | 1,53 | 1,48 | 1,56 | 1,44 |
| Franc suisse – CHF | 1,07 | 1,08 | 1,08 | 1,03 |
| Renminbi chinois – CNY | 7,87 | 7,62 | 8,02 | 7,19 |
| Livre sterling – GBP | 0,89 | 0,86 | 0,90 | 0,84 |
| Dollar de Hong-Kong – HKD | 8,85 | 9,19 | 9,51 | 8,83 |
| Roupie indienne – INR | 84,52 | 87,39 | 89,66 | 84,23 |
| Yen japonais – JPY | 121,73 | 129,91 | 126,49 | 130,38 |
| Won coréen – KRW | 1 344,90 | 1 353,80 | 1 336,00 | 1 346,00 |
| Ringgit malaisien – MYR | 4,79 | 4,90 | 4,93 | 4,72 |
| Dollar néo-zélandais – NZD | 1,76 | 1,67 | 1,70 | 1,66 |
| Peso philippin – PHP | 56,57 | 58,27 | 59,13 | 57,76 |
| Zloty polonais – PLN | 4,44 | 4,57 | 4,56 | 4,60 |
| Couronne suédoise – SEK | 10,49 | 10,15 | 10,03 | 10,25 |
| Shilling Kényan – KES | 121,31 | 129,85 | 133,76 | 128,67 |
| Naira nigérien – NGN | 434,00 | 481,54 | 466,30 | 480,35 |
| Rand sud-africain – ZAR | 18,74 | 17,47 | 18,02 | 18,06 |
| Peso argentin – ARS ⁽¹⁾ | 82,07 | 116,32 | 103,19 | 116,32 |
| Real brésilien – BRL | 5,88 | 6,38 | 6,37 | 6,31 |
| Peso mexicain – MXN | 24,49 | 23,99 | 24,42 | 23,14 |
| Hryvnia ukrainienne – UAH | 30,81 | 32,90 | 34,81 | 30,94 |
| Rouble russe – RUB | 82,48 | 87,13 | 91,47 | 85,30 |

À ce jour, aucun impact notable spécifique attribuable au Brexit n'est à signaler. La filiale anglaise de BIC, BIC UK, importe depuis des années l'essentiel de ses produits des usines BIC situées en zone euro et est facturée en euros par celles-ci.

La fluctuation de la parité de change GBP/EUR est parfaitement intégrée dans nos processus de gestion du risque de change.

Le Royaume-Uni représente une exposition de 19,2 millions d'euros au 31 décembre 2021.

À la date de clôture, les actifs et passifs non monétaires sont retraités à l'aide de l'indice général des prix IPIM (*Internal Wholesale Price Index*).

Les éléments du compte de résultat sont retraités en appliquant la variation de cet indice général des prix à compter de l'enregistrement initial des éléments de produits et de charges dans les états financiers.

(1) Au 31 décembre 2021, l'Argentine est toujours considérée comme un pays « hyperinflationniste ». En conséquence, le Groupe continue d'appliquer la norme IAS 29.



NOTE 4 CHARGES D'EXPLOITATION

Principes comptables

- Les subventions publiques sont systématiquement comptabilisées dans le compte de résultat au titre des périodes nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser et sont présentées en déduction des charges correspondantes.
- Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Matières premières, consommables utilisés et variation des stocks | 449 852 | 497 399 |
| Coûts salariaux | 465 499 | 488 984 |
| Charges d'amortissement | 115 144 | 111 794 |
| Autres charges d'exploitation | 412 284 | 469 110 |
| Perte de valeur sur le matériel de production | (40) | 2 |
| Gain/Perte de change opérationnel | (2 917) | (15 137) |
| TOTAL | 1 439 822 | 1 552 152 |

Les autres produits et charges ne sont pas compris dans le total et sont détaillés en Note 5.

Les autres charges d'exploitation comprennent principalement des achats externes.

Les frais de recherche et développement comptabilisés en « Autres charges d'exploitation » sur l'exercice 2021 s'élèvent à 25,7 millions d'euros, contre 24,2 millions d'euros en 2020.

Ces frais intègrent le crédit d'impôt recherche français pour 1,5 million d'euros comme en 2020.

NOTE 5 AUTRES PRODUITS ET CHARGES

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Royalties reçues | 95 | 5 |
| Gain sur cession du site de Clichy | - | 167 711 |
| Gain sur les cessions d'immobilisations | 128 | 2 038 |
| Ajustement favorable relatif aux retraites en France et au UK | - | 7 040 |
| Ajustement favorable des retraites aux États-Unis | 44 059 | - |
| Gain sur la cession de PIMACO | - | 3 027 |
| Autres | 6 726 | 551 |
| Autres produits | 51 007 | 180 372 |
| Perte de valeur sur les immobilisations corporelles et la marque - Cello | (41 729) | - |
| Perte de valeur - autres | (2 374) | - |
| Plans de réduction des coûts | (27 153) | (4 248) |
| Autres | (8 686) | (3 860) |
| Autres charges | (79 942) | (8 108) |
| TOTAL | (28 935) | 172 264 |



Les autres produits et charges sur l'exercice 2021 correspondent principalement :

- au gain de 167,7 millions d'euros relatif à la vente du siège social de Clichy ;
- au gain de 7,0 millions d'euros relatif à l'ajustement favorable des retraites en France lié au changement de convention collective qui sera effectif en 2024 et au UK ;
- au gain de 3,0 millions d'euros lié à la cession de PIMACO ;
- 4,2 millions d'euros de coûts de restructuration : ils sont principalement liés au plan de transformation.

Les autres produits et charges sur l'exercice 2020 correspondaient principalement :

- à la dépréciation des immobilisations corporelles ainsi que la marque Cello pour un montant de 41,7 millions d'euros ;
- 27,2 millions d'euros de coûts de restructuration, ventilés comme suit : le plan de transformation, la fermeture de l'usine en Équateur, ainsi que la restructuration des opérations commerciales en Amérique latine et en Asie ;
- 44,1 millions d'euros d'ajustement favorable des retraites aux États-Unis liés à un changement de régime médical et de retraite, cf. Note 18-2 ;
- les autres charges incluent également les coûts liés à l'impact de la Covid-19, à hauteur de 3,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2020.

NOTE 6 RÉSULTAT FINANCIER

Principes comptables

- Les produits d'intérêts sont comptabilisés en fonction du temps écoulé en tenant compte du rendement effectif de l'actif correspondant au taux d'intérêt requis pour actualiser les flux futurs de trésorerie attendus sur la durée de vie de l'actif et le rendre égal à la valeur initiale de l'actif.
- Les dividendes issus des participations sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.
- Compte tenu de la nature de l'activité du Groupe BIC, les produits d'intérêts et les dividendes reçus sont présentés en résultat financier dans le compte de résultat consolidé.
- Tous les coûts d'emprunt sont comptabilisés en charges au titre de la période au cours de laquelle ils sont encourus.
- Pour les contrats de location entrant dans le champ d'application de la Norme IFRS 16, la charge de loyer est remplacée par une charge d'amortissement du droit d'utilisation comptabilisée en charge d'exploitation (cf. Note 4) et une charge d'intérêt comptabilisée en charge financière.

(en milliers d'euros)

| | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie | 1 728 | 966 |
| Intérêts sur dépôts bancaires | 1 390 | 2 743 |
| Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | 3 118 | 3 709 |
| Frais financiers | (3 204) | (2 548) |
| Coût de l'endettement financier - IFRS 16 | (1 352) | (1 188) |
| Impact de l'hyperinflation en Argentine - IAS 29 | (3 266) | (5 505) |
| Résultat de change sur éléments financiers | 3 285 | 1 315 |
| Produits financiers nets/(charges financières nettes) | (4 536) | (7 926) |
| RÉSULTAT FINANCIER | (1 418) | (4 217) |

Le résultat financier est en diminution sur l'exercice 2021 par rapport à 2020. Cela provient de plusieurs facteurs :

- sur l'exercice 2020, la dépréciation du peso mexicain et du réal brésilien contre le dollar avait généré un impact très favorable sur la valorisation des actifs financiers libellés en dollars américains ;
- l'impact négatif de l'hyperinflation en Argentine est plus significatif qu'au cours de l'exercice 2020 ;

partiellement compensés par :

- les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie en augmentation par rapport à l'année précédente du fait de taux de rémunération plus élevés.

Au cours de l'exercice 2020, le Groupe avait amélioré son accès à la liquidité court et moyen terme par la mise en place, d'une part d'une ligne de *Revolving Credit Facility* (R.C.F.) de 200 millions d'euros pour une durée de 3 ans, et d'autre part d'un programme de NeuCP de 200 millions d'euros.

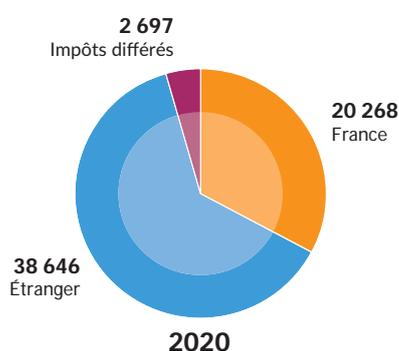
A ce jour le R.C.F. n'a encore fait l'objet d'aucun tirage, et l'encours de NeuCP s'élève à 59 millions d'euros. Compte tenu du contexte de taux particulier qui prévaut actuellement sur la zone euro, les émissions de NeuCP ont eu lieu en territoire négatif, et ne créent donc aucun frais financier supplémentaire.

NOTE 7 IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES

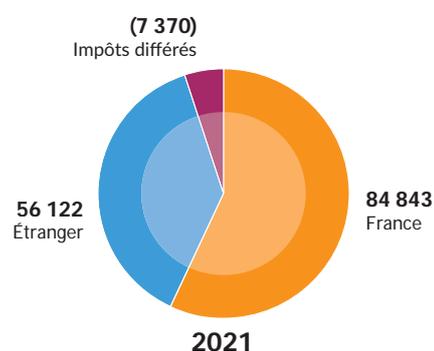
Principes comptables

- La charge d'impôt est égale au montant total de l'impôt exigible et de l'impôt différé.
- L'impôt exigible correspond au montant des impôts sur le bénéfice imposable au titre du bénéfice imposable de l'exercice. Le résultat fiscal diffère du résultat tel qu'enregistré dans le compte de résultat dans le sens où il exclut les produits et charges imposables ou déductibles sur d'autres exercices, ainsi que les éléments qui ne sont jamais imposables ou déductibles. Les charges d'impôt courant sont calculées à partir des taux d'imposition en vigueur à la date de clôture du bilan.

7-1 Charge d'impôts sur les bénéfices



Impôts sur les bénéfices
Total : 61 611



Impôts sur les bénéfices
Total : 133 595

Le taux normal d'imposition en France est de 28,41 % (contribution sociale incluse) pour l'année fiscale 2021.

L'impôt sur les bénéfices réalisés à l'étranger est calculé au taux en vigueur dans chacun des pays.

Le Groupe retient comme taux d'imposition théorique celui de la France dans le cadre de la réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective. Le rapprochement porte principalement sur les différences de taux d'imposition.

Au 31 décembre 2021, les principaux pays contributeurs étaient les États-Unis, la Grèce, le Brésil et l'Inde. (Au 31 décembre 2020, les principaux pays contributeurs étaient les États-Unis, le Royaume-Uni, la Grèce, l'Espagne et la Slovaquie).

Les principaux groupes d'intégration fiscale sont la France et l'Espagne.



Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et effective :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Résultat avant impôts | 155 336 | 447 789 |
| Taux d'imposition | 32,02 % | 28,41 % |
| Charge d'impôt théorique | 49 739 | 127 217 |
| Incidences des : | | |
| • différences de taux d'imposition | (11 196) | (6 986) |
| • résultats taxés à taux réduit | (64) | (215) |
| • exceptions à la comptabilisation initiale | 20 784 | 15 777 |
| • éliminations des provisions intra-Groupe | 139 | (2 044) |
| • actifs d'impôt non constatés sur déficits | 6 663 | 6 885 |
| • actifs/passifs d'impôt non constatés sur exercices antérieurs | 615 | 998 |
| • actifs d'impôt constatés sur pertes sur exercices antérieurs | 71 | - |
| • crédits d'impôt | (5 417) | (6 891) |
| • différences de change | 277 | (1 145) |
| IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES | 61 611 | 133 595 |
| TAUX D'IMPÔT EFFECTIF | 39,66 % | 29,83 % |

Par ailleurs, au 31 décembre 2021, le Groupe dispose de 47 millions d'euros d'impôts différés actifs non reconnus au titre de déficits fiscaux non utilisés, essentiellement en Inde contre 42 millions d'euros sur l'exercice 2020.

7-2 Nature des impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global

Principes comptables

Cf. Note 13

Les impôts différés et courants reconnus sur les autres éléments du résultat global résultent des éléments suivants :

31 décembre 2021

| (en milliers d'euros) | Autres éléments du résultat global | Impôts différés |
|---|------------------------------------|-----------------|
| Réévaluation du passif (de l'actif) au titre des régimes à prestations définies (1) | 46 158 | (10 543) |
| Autres éléments du résultat global (2) | 17 355 | 7 422 |
| <i>Instruments de couverture de flux de trésorerie</i> | (26 523) | 7 474 |
| <i>Différences de change</i> | 43 868 | (52) |
| <i>Autres éléments</i> | 10 | - |
| TOTAL (1) + (2) | 63 513 | (3 121) |

31 décembre 2020

| (en milliers d'euros) | Autres éléments du résultat global | Impôts différés |
|--|------------------------------------|-----------------|
| Écarts actuariels sur les avantages postérieurs à l'emploi (1) | (13 823) | 3 075 |
| Autres éléments du résultat global (2) | (119 538) | (5 842) |
| <i>Instruments de couverture de flux de trésorerie</i> | 22 763 | (6 775) |
| <i>Différence de change</i> | (142 303) | 933 |
| <i>Autres éléments</i> | 3 | - |
| TOTAL (1) + (2) | (133 361) | (2 767) |

NOTE 8 RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION

Le résultat net part du Groupe par action et le résultat net part du Groupe dilué par action sont calculés en divisant la part du résultat net revenant au Groupe par le nombre d'actions adéquat.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe par action est le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période, ajusté du nombre moyen pondéré d'actions propres détenues par SOCIÉTÉ BIC au cours de la période et venant en déduction des capitaux propres.

Le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe dilué par action est le nombre moyen pondéré d'actions potentiellement en circulation au cours de la période. Il prend en compte le nombre d'actions retenu pour le résultat net part du Groupe ajusté de l'effet dilutif des actions gratuites et des stock-options.

Au 31 décembre 2021, aucune action n'a d'impact relatif et l'effet dilutif des actions gratuites et des stock-options en cours d'acquisition est d'environ 3,3 % du capital social

| Numérateur (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Résultat net part du Groupe des activités poursuivies | 93 724 | 314 195 |
| Dénominateur (en nombre d'actions) | | |
| Nombre moyen pondéré d'actions en circulation | 44 975 070 | 44 778 191 |
| Effet dilutif des actions gratuites | 148 265 | 175 620 |
| Nombre moyen pondéré d'actions dilué en circulation | 45 123 335 | 44 953 811 |
| Résultat part du Groupe par action des activités poursuivies (en euros) | | |
| Résultat net part du Groupe par action des activités poursuivies | 2,08 | 7,02 |
| Résultat net part du Groupe dilué par action des activités poursuivies | 2,08 | 6,99 |

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Principes comptables

Les terrains et constructions détenus par le Groupe et destinés à être utilisés dans la production ou la fourniture de biens et services ou à des fins administratives sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs (sauf pour les terrains et immobilisations en cours) sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire. Les immobilisations corporelles en cours de construction pour la production, la location ou les besoins administratifs, sont comptabilisées au coût, diminué de toute perte de valeur identifiée. L'amortissement de ces actifs, sur le même mode que les autres immobilisations corporelles, commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés.

Les installations industrielles et autres équipements sont comptabilisés au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur.

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée moyennant une contrepartie entrent dans le champ d'application de la Norme IFRS 16 – Contrats de location. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'un passif de loyer, tous les contrats de location.

La durée retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par option de résiliation dont le non exercice est raisonnablement certain.

Concernant les baux 3, 6, 9 en France, la durée retenue est la durée la plus probable d'utilisation, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail.

Le Groupe applique les exemptions permises par la Norme IFRS 16 relatives aux contrats d'une durée inférieure à 12 mois ou lorsque l'actif sous-jacent est de faible valeur (inférieure à 5 000 dollars américains).

Le profit ou la perte résultant de la sortie ou de la mise hors service d'un actif est déterminé comme différence entre le produit de cession et la valeur comptable de l'actif et est comptabilisé au compte de résultat.

L'amortissement est linéaire selon les bases suivantes :

- constructions : 25 ans ;
- agencements, matériel et outillage : 5 à 8 ans ;
- véhicules : 3 à 5 ans.



9-1 Immobilisations corporelles – Valeur brute

| (en milliers d'euros) | Terrains & constructions | Installations industrielles | Immobilisations en cours | Autres immobilisations | Terrains & constructions – droit d'utilisation | Installations industrielles – droit d'utilisation | Véhicule – droit d'utilisation | Autres immobilisations corporelles – droit d'utilisation | Total |
|---|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|------------------------|--|---|--------------------------------|--|------------------|
| Au 1^{er} janvier 2020 | 469 125 | 1 316 567 | 149 018 | 26 462 | 51 806 | 4 847 | 15 876 | 634 | 2 034 335 |
| Acquisitions | 1 074 | 10 506 | 51 556 | 714 | 12 170 | 2 475 | 1 788 | 58 | 80 341 |
| Acquisition Djeep | 1 850 | 1 269 | - | 39 | - | - | - | - | 3 158 |
| Acquisition Rocketbook | - | - | - | 10 | - | - | - | - | 10 |
| Cessions/Mises au rebut | (6 050) | (15 448) | 1 509 | (2 542) | (6 692) | (685) | (1 792) | (4) | (31 704) |
| Mises en service d'immobilisations en cours | 9 479 | 45 831 | (55 751) | 682 | (241) | - | - | - | - |
| Écarts de conversion | (18 032) | (52 854) | (20 838) | (1 169) | (4 566) | (258) | (1 215) | (11) | (98 944) |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 457 446 | 1 305 870 | 125 494 | 24 196 | 52 477 | 6 379 | 14 657 | 677 | 1 987 196 |
| Acquisitions | 1 730 | 13 868 | 56 122 | 85 | 5 153 | 1 114 | 4 129 | 30 | 82 231 |
| Cessions d'activités | (1 309) | (1 572) | (31) | - | - | (12) | - | - | (2 924) |
| Cessions/Mises au rebut | (32 329) | (85 564) | 497 | (3 118) | (4 210) | (1 177) | (4 701) | (59) | (130 661) |
| Mises en service d'immobilisations en cours | (5 730) | 55 744 | (50 922) | 908 | - | - | - | - | - |
| Écarts de conversion | 8 596 | 19 097 | 2 688 | 20 | 2 373 | 192 | (94) | 1 | 32 872 |
| Au 31 décembre 2021 | 428 404 | 1 307 443 | 133 848 | 22 091 | 55 793 | 6 496 | 13 991 | 649 | 1 968 715 |

9-2 Immobilisations corporelles – Amortissements et perte de valeur

Principes comptables

À chaque date de clôture, le Groupe passe en revue les valeurs comptables des immobilisations corporelles et incorporelles afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice montrant que ces actifs ont pu perdre de la valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée afin de déterminer, s'il y a lieu, le montant de la perte de valeur. Lorsqu'il n'est pas possible d'estimer le montant recouvrable d'un actif isolé, le Groupe détermine la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. Pour évaluer la valeur d'utilité, les estimations de flux de trésorerie futurs sont actualisées en appliquant un taux d'actualisation avant impôt qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif.

Si la valeur recouvrable d'un actif (ou d'une unité génératrice de trésorerie) est estimée comme étant inférieure à sa valeur comptable, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est ramenée à sa valeur recouvrable. Les pertes de valeur sont immédiatement comptabilisées en charges dans le compte de résultat ou traitées comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.

Lorsqu'une perte de valeur comptabilisée lors d'un exercice antérieur n'existe plus ou doit être diminuée, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est augmentée à hauteur de l'estimation révisée de sa valeur recouvrable. Cependant, cette valeur comptable augmentée ne doit pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours d'exercices antérieurs.

La reprise d'une perte de valeur est comptabilisée immédiatement au compte de résultat ou traitée comme une diminution de réévaluation pour les actifs comptabilisés à leur montant réévalué.

| (en milliers d'euros) | Terrains & constructions | Installations industrielles | Immobilisations en cours | Autres | Terrains et construction - droit d'utilisation | Installations industrielles - droit d'utilisation | Véhicule - droit d'utilisation | Autres leases | Total |
|---|--------------------------|-----------------------------|--------------------------|---------------|--|---|--------------------------------|---------------|------------------|
| Au 1^{er} janvier 2020 | 260 634 | 1 010 340 | 654 | 18 494 | 20 129 | 2 523 | 7 139 | 933 | 1 320 846 |
| Amortissements de la période | 18 166 | 72 171 | - | 1 562 | 9 480 | 1 956 | 3 907 | 473 | 107 715 |
| Perte de valeur | - | 1 953 | 26 875 | - | 21 | - | 2 | - | 28 851 |
| Cessions/Mises au rebut | (5 676) | (12 051) | (169) | (2 048) | (4 201) | (601) | (1 430) | - | (26 176) |
| Mises en service d'immobilisations en cours | 2 529 | (2 477) | (51) | - | - | (44) | - | 43 | - |
| Écarts de conversion | (10 194) | (42 739) | (1 322) | (844) | (1 506) | (157) | (651) | - | (57 413) |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 265 459 | 1 027 197 | 25 987 | 17 164 | 23 923 | 3 677 | 8 967 | 1 449 | 1 373 823 |
| Amortissements de la période | 15 409 | 72 478 | - | 1 460 | 9 995 | 1 447 | 2 718 | 118 | 103 625 |
| Perte de valeur | - | 149 | - | 54 | - | - | - | - | 203 |
| Cessions/Mises au rebut | (25 756) | (82 097) | - | (2 303) | (3 320) | (916) | (3 653) | (59) | (118 104) |
| Cessions d'activités | (1 016) | (1 522) | - | - | - | (3) | - | - | (2 541) |
| Mises en service d'immobilisations en cours | (7 879) | 8 026 | - | (61) | - | - | 1 116 | (1 114) | 88 |
| Écarts de conversion | 4 169 | 15 330 | 1 649 | 379 | 1 246 | 124 | (76) | 1 | 22 822 |
| Au 31 décembre 2021 | 250 386 | 1 039 561 | 27 636 | 16 693 | 31 844 | 4 329 | 9 072 | 395 | 1 379 916 |
| VALEUR NETTE | | | | | | | | | |
| Au 31 décembre 2021 | 178 019 | 267 883 | 106 212 | 5 398 | 23 949 | 2 166 | 4 919 | 254 | 588 799 |
| Au 31 décembre 2020 | 191 987 | 278 673 | 99 506 | 7 032 | 28 554 | 2 703 | 5 690 | (772) | 613 374 |

Au 31 décembre 2021, la valeur brute des immobilisations corporelles totalement amorties mais encore utilisées s'élève à 821,5 millions d'euros.

NOTE 10 GOODWILL

6

Principes comptables

- Le *goodwill* provenant de l'acquisition d'une filiale représente l'excédent du prix d'acquisition sur la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de la filiale à la date de l'acquisition. Le *goodwill* est évalué dans la devise de l'entreprise acquise. Il est initialement comptabilisé au coût en tant qu'actif et ensuite évalué au coût diminué du cumul des pertes de valeur.
- Les *goodwill* et les ajustements de juste valeur provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont considérés comme des actifs et passifs de l'entité étrangère et convertis au taux de clôture.
- Pour les besoins des tests de dépréciation, le *goodwill* est alloué aux unités génératrices de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ce *goodwill* est suivi au niveau du Groupe. Les unités génératrices de trésorerie auxquelles un *goodwill* a été affecté font l'objet d'un test de dépréciation annuel, ainsi que toutes les fois où il y a une indication que l'unité peut s'être dépréciée. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable de l'unité, la perte de valeur est affectée tout d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout *goodwill* affecté à l'unité génératrice de trésorerie et ensuite aux autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif dans l'unité. Une perte de valeur comptabilisée pour un *goodwill* n'est pas reprise lors d'une période ultérieure.
- Lors de la cession d'une activité, le montant du *goodwill* attribuable à l'activité au moment de la cession est inclus dans le calcul du résultat de cession.



| (en milliers d'euros) | Notes | Valeur brute | Perte de valeur | Valeur nette |
|---------------------------------------|-------|----------------|------------------|----------------|
| Au 1^{er} janvier 2020 | | 313 737 | (110 032) | 203 705 |
| Acquisition de DjEEP | | 29 885 | - | 29 885 |
| Acquisition de Rocketbook | | 22 048 | - | 22 048 |
| Écarts de conversion | | (23 118) | 11 309 | (11 809) |
| Au 1^{er} janvier 2021 | | 342 552 | (98 723) | 243 829 |
| Rocketbook | | 2 509 | - | 2 509 |
| Cession de la filiale PIMACO | | (3 651) | 3 651 | - |
| Écarts de conversion | | 14 946 | (5 226) | 9 720 |
| Au 31 décembre 2021 | | 356 356 | (100 298) | 256 058 |

Au 31 décembre 2021, le solde inclut les principaux *goodwill* nets suivants :

| (en milliers d'euros) | Au 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|---------------------|------------------|
| BIC CORPORATION – Papeterie ^(a) | 49 168 | 52 352 |
| BIC CORPORATION – Briquets ^(a) | 38 819 | 41 578 |
| BIC Violex – Rasoirs | 69 281 | 70 718 |
| Kenya – Papeterie | 4 852 | 5 057 |
| Nigeria – Papeterie | 12 937 | 12 558 |
| DjEEP – Briquets | 29 885 | 29 885 |
| Rocketbook – Papeterie | 21 851 | 26 178 |
| Autres ^(a) | 17 037 | 17 733 |
| TOTAL | 243 829 | 256 058 |

(a) Ces *goodwill* sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie représentées par des filiales de distribution.

Pour réaliser les tests de dépréciation, le Groupe a utilisé les taux d'actualisation et de croissance à l'infini suivants :

| | Coût moyen pondéré du capital avant impôt | | Taux de croissance à l'infini | | |
|------------------------|---|---------|-------------------------------|--------|--------|
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | |
| BIC CORPORATION | | | | | |
| | Papeterie | 8,5 % | 9,9 % | 1,5 % | 1,5 % |
| | Briquets | 8,4 % | 9,6 % | 1,5 % | 1,5 % |
| Cello Pens – Papeterie | | 14,7 % | 14,2 % | 3,4 % | 4,0 % |
| BIC Violex – Rasoirs | | 12,05 % | 13,8 % | 1,9 % | 1,9 % |
| Kenya – Papeterie | | 18,7 % | 17,9 % | 6,0 % | 5 % |
| Nigeria – Papeterie | | 24,6 % | 28,2 % | 8,1 % | 10,3 % |
| PIMACO | | 22,9 % | - | -1,5 % | - |
| DjEEP – Briquets | | - | 9,2 % | - | - |
| Rocketbook – Papeterie | | - | 9,1 % | - | 1,5 % |

Chaque écart d'acquisition positif *goodwill* a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (« UGT ») représentant le niveau le plus fin auquel ces *goodwill* sont suivis au niveau du Groupe.

Ainsi, le *goodwill* généré sur BIC CORPORATION est majoritairement affecté aux unités génératrices de trésorerie liées à la distribution des articles de papeterie et des briquets par BIC CORPORATION.

Le *goodwill* généré sur Cello Pens est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Cello.

Le *goodwill* restant sur BIC Violex est quant à lui affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée aux rasoirs développés et/ou produits

par BIC Violex vendus dans le monde entier. Cette unité génératrice de trésorerie inclut également la part de *goodwill* BIC CORPORATION affectée aux rasoirs.

Le *goodwill* généré sur la filiale au Kenya est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par BIC East Africa.

Le *goodwill* généré sur la filiale au Nigeria est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des articles de papeterie par Lucky Stationary Limited.

Le *goodwill* généré sur DjEEP est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la production et à la distribution des briquets par DjEEP.



Le *goodwill* généré sur Rocketbook est affecté à l'unité génératrice de trésorerie liée à la distribution des cahiers réutilisables Rocketbook Core et Rocketbook Fusion qui s'utilisent avec un stylo effaçable par la filiale Rocketbook.

Un *goodwill* provisoire d'un montant de 26,9 millions de dollars (21,9 millions d'euros au 31 décembre 2020) a été comptabilisé sur l'exercice 2020. Les travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été finalisés sur 2021. Le *goodwill* s'élève désormais à 29,6 millions de dollars (26,2 millions d'euros au 31 décembre 2021).

Comme chaque année, au 30 juin 2021, le Groupe a réalisé des tests de dépréciation annuels de ces *goodwill*.

La méthodologie retenue pour les tests de perte de valeur des *goodwill* consiste principalement à comparer les valeurs recouvrables de chacune des unités génératrices de trésorerie, à la valeur nette comptable des actifs correspondants (y compris les *goodwill*).

Ces valeurs recouvrables correspondent aux valeurs d'utilité et sont déterminées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée maximale de cinq ans et d'une valeur

terminale selon la méthode de la rente perpétuelle, intégrant notamment les éléments suivants :

- le taux d'actualisation avant impôt retenu pour ces calculs est le coût moyen pondéré du capital. Une attention particulière a été portée à l'analyse des principaux paramètres de marché utilisés pour le calcul des taux d'actualisation ;
- les taux de croissance à l'infini ont été déterminés sur la base de sources externes (taux d'inflation) et internes (croissance de l'activité). Les taux de croissance à l'infini supérieurs à 2 % tiennent compte des spécificités du marché, notamment au Nigéria et en Inde.

Compte tenu de la dépréciation d'une partie des actifs de l'UGT de Cello, toute variation négative des facteurs (taux d'actualisation, performance et taux de croissance à l'infini) entraînerait une dépréciation supplémentaire des autres actifs.

En ce qui concerne la sensibilité des autres tests aux variations des hypothèses clés, aucune variation raisonnablement possible ne pourrait conduire à une dépréciation compte tenu de la marge observée sur les autres tests réalisés.

NOTE 11 AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Principes comptables

Immobilisations incorporelles générées en interne – dépenses de recherche et développement

Une immobilisation incorporelle générée en interne résultant d'un développement ou de la phase de développement d'un projet interne est comptabilisée au bilan si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

- l'entreprise peut garantir la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- l'entreprise a l'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- l'entreprise est capable d'utiliser ou de vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables doit être démontrée. L'entité doit vérifier, entre autres choses, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- l'entreprise peut garantir la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- l'entreprise a la capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les immobilisations incorporelles générées en interne sont amorties selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Lorsque les principes pour la comptabilisation d'une immobilisation générée en interne ne sont pas satisfaits, les dépenses de développement sont comptabilisées en charges dans l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Brevets, marques, licences et logiciels

Les brevets, marques, licences et logiciels sont inscrits au coût d'acquisition initial diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur. L'amortissement est comptabilisé en charges de manière à réduire la valeur comptable des actifs sur leur durée d'utilité estimée, selon le mode linéaire.

Dépréciation des immobilisations incorporelles (hors goodwill)

Voir Note 9-2.



(en milliers d'euros)

| | Logiciels | Marques & brevets | Recherche & développement | Immobilisations en cours | Autres | Total |
|---|---------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| VALEUR BRUTE | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2020 | 72 311 | 95 235 | 4 287 | 6 715 | 11 657 | 190 205 |
| Acquisitions | 54 | 147 | - | 5 863 | 301 | 6 365 |
| Acquisition de filiales – Djeeep | - | 553 | - | - | 11 453 | 12 006 |
| Acquisition de filiales – Rocketbook | - | 17 070 | - | - | 676 | 17 746 |
| Cessions/Mises au rebut | - | (1 490) | - | (1 640) | 28 | (3 102) |
| Mises en service d'immobilisations en cours | 782 | - | - | (771) | (11) | - |
| Écarts de conversion | (4 062) | (5 669) | (210) | 399 | (625) | (10 167) |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 69 086 | 105 847 | 4 077 | 10 566 | 23 478 | 213 054 |
| Acquisitions | 404 | 66 | - | 8 216 | 5 | 8 691 |
| Cessions/Mises au rebut | (1 655) | - | - | (2) | 34 | (1 623) |
| Cessions d'activités | (465) | (2 607) | - | - | - | (3 072) |
| Mises en service d'immobilisations en cours | 7 110 | - | - | (6 778) | (332) | - |
| Écarts de conversion | 1 606 | 5 819 | 190 | 56 | 735 | 8 406 |
| Au 31 décembre 2021 | 76 086 | 109 125 | 4 267 | 12 058 | 23 920 | 225 456 |

(en milliers d'euros)

| | Logiciels | Marques & brevets | Recherche & développement | Immobilisations en cours | Autres | Total |
|--|---------------|-------------------|---------------------------|--------------------------|---------------|----------------|
| AMORTISSEMENTS ET PERTE DE VALEUR | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2020 | 61 573 | 67 974 | 4 287 | 353 | 2 040 | 136 227 |
| Amortissements de la période | 4 980 | 492 | - | 4 | 1 852 | 7 329 |
| Perte de valeur | 9 | 15 203 | - | - | - | 15 212 |
| Cessions/Mises au rebut | (1 601) | (1 490) | - | - | - | (3 091) |
| Autres transferts | 302 | - | - | (302) | - | - |
| Écarts de conversion | (3 454) | (4 577) | (210) | (55) | (323) | (8 619) |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 61 809 | 77 602 | 4 077 | - | 3 569 | 147 057 |
| Amortissements de la période | 5 096 | 761 | - | - | 2 205 | 8 062 |
| Perte de valeur | - | - | - | - | - | - |
| Cessions/Mises au rebut | (1 523) | (14) | - | - | - | (1 537) |
| Cessions d'activités | (442) | (20) | - | - | - | (462) |
| Autres transferts | - | - | - | - | - | - |
| Écarts de conversion | 1 545 | 4 471 | 190 | - | 98 | 6 304 |
| Au 31 décembre 2021 | 66 485 | 82 800 | 4 267 | - | 5 872 | 159 424 |
| VALEUR NETTE | | | | | | |
| Au 31 décembre 2021 | 9 601 | 26 325 | - | 12 058 | 18 048 | 66 032 |
| Au 31 décembre 2020 | 7 277 | 28 245 | - | 10 566 | 19 909 | 65 997 |

Logiciels

Les logiciels générés en interne concernent essentiellement des investissements liés à des améliorations des systèmes d'information.

Marques et brevets

Suite à l'acquisition de Rocketbook en 2020, des travaux d'allocation du prix d'acquisition ont été effectués. Des immobilisations incorporelles ont été identifiées pour un montant de 20,5 millions de dollars (17,4 millions d'euros au 31 décembre 2020), principalement la marque pour un montant de 14,8 millions de dollars (12,1 millions d'euros au 31 décembre 2020) et le brevet

d'un montant de 5,7 millions de dollars (4,6 millions d'euros au 31 décembre 2020). Ces actifs ont été alloués aux unités génératrices de trésorerie constituées par la filiale Rocketbook.

Les principales marques au bilan au 31 décembre 2021 sont les marques Rocketbook® pour 13,1 millions d'euros, et Cello® pour 9,7 millions d'euros.

Ces marques ont une durée de vie indéterminée. Pour les besoins des tests d'impairment, elles sont respectivement rattachées aux unités génératrices de trésorerie constituées par les filiales Rocketbook et Cello Pens. S'agissant de cette dernière toutefois, une dépréciation a été comptabilisée de 14,9 millions d'euros en juin 2020 et de 21 millions d'euros en 2019.



Autres

Suite à l'acquisition de Djeep en 2020, des travaux d'allocation du prix d'acquisition avaient été effectués. Des immobilisations incorporelles ont été identifiées pour un montant de 12,0 millions d'euros, principalement la relation clientèle pour un montant de

11,5 millions d'euros. Cette relation clientèle est amortie sur une période de quinze ans. Cet actif est alloué aux unités génératrices de trésorerie constituées par la filiale Djeep. Au 31 décembre 2021, le montant net de ces immobilisations est de 10,7 millions d'euros, dont 10,2 millions d'euros de relation clientèle.

NOTE 12 AUTRES ACTIFS NON COURANTS

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Dépôts de garantie | 4 265 | 3 519 |
| Actifs de régimes de retraite | 555 | 4 398 |
| Sommes versées pour des avantages postérieurs à l'emploi aux États-Unis (autres que retraite) | 9 744 | 10 412 |
| Autres actifs non courants | 9 131 | 7 459 |
| TOTAL | 23 695 | 25 788 |

NOTE 13 IMPÔTS DIFFÉRÉS**Principes comptables**

- Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs bases fiscales selon la méthode du report variable sur le bilan, en utilisant les taux d'imposition adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.
- Des passifs d'impôts différés sont reconnus au titre de différences temporelles imposables. Un actif d'impôt différé est reconnu dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées sera disponible.
- Aucun impôt différé n'est constaté si les différences temporelles sont générées par un *goodwill* ou par la comptabilisation (sauf dans le cas d'un regroupement d'entreprises) d'autres actifs ou passifs relatifs à une transaction n'affectant ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable.
- Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables liées à des participations dans les filiales, entreprises associées, coentreprises et investissements dans les succursales sauf si la date à laquelle s'inversera la différence temporelle peut être contrôlée et s'il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.
- L'impôt différé est évalué au taux d'imposition dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé.
- L'impôt différé est comptabilisé dans le résultat de la période sauf s'il est généré par une transaction ou un événement comptabilisé directement en capitaux propres, auquel cas l'impôt différé est également comptabilisé en capitaux propres.
- Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles, et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par une même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de les régler sur la base de leur montant net.
- Suite à l'implémentation de la Norme IFRIC 23 – *Incertitude relative aux traitements fiscaux* au 1^{er} janvier 2019, les positions fiscales incertaines relatives à des impôts sur le résultat au titre de la Norme IAS 12 sont comptabilisées en passif d'impôt différé (respectivement actif) s'il est jugé probable que l'administration fiscale rejette (accepte) la position.

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|-------------------------|------------------|------------------|
| Impôts différés actifs | 114 302 | 131 458 |
| Impôts différés passifs | (60 914) | (68 654) |
| POSITION NETTE | 53 388 | 62 804 |



L'évolution sur l'année de la situation du Groupe en matière d'impôts différés se présente comme suit :

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2021 |
|---|-------|------------------|
| Position nette au 1^{er} janvier 2021 | | 53 388 |
| Produit/(Charge) d'imposition différée de la période ^(a) | TFT | 7 370 |
| Cession de PIMACO | | 639 |
| Reclassement d'impôts différés à impôts courants au bilan | | 1 375 |
| Comptabilisation en situation nette et autres éléments du résultat global | | (3 133) |
| Écarts de conversion | | 3 165 |
| Position nette au 31 décembre 2021 | | 62 804 |

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 |
|---|-------|------------------|
| Position nette au 1^{er} janvier 2020 | | 78 966 |
| Produit/(Charge) d'imposition différée de la période ^(a) | TFT | (2 697) |
| Acquisition Djeep | | (4 454) |
| Acquisition Rocketbook | | (5 962) |
| Comptabilisation en situation nette et autres éléments du résultat global | | (2 765) |
| Écarts de conversion | | (9 701) |
| Position nette au 31 décembre 2020 | | 53 388 |

(a) Hors montants comptabilisés en provision pour risque et charge.

Origine des impôts différés

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Engagement de retraites et autres avantages sociaux | 29 351 | 18 652 |
| Élimination des profits intra-Groupe | 22 489 | 29 482 |
| Reports déficitaires | 126 | 126 |
| Autres différences temporaires | 38 325 | 57 396 |
| Risques fiscaux sous IFRIC 23 | (36 903) | (42 853) |
| IMPÔTS DIFFÉRÉS NETS | 53 388 | 62 804 |

NOTE 14 VARIATION DES BESOINS D'EXPLOITATION

Principes comptables

- Les stocks sont inscrits au plus faible du coût et de leur valeur nette de réalisation. Le coût comprend les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux directement attribuables, encourus pour amener les stocks à l'endroit et dans l'état où ils se trouvent. En général, le coût est calculé en utilisant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans le cours normal des activités, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente (frais de marketing, commerciaux et de distribution).
- La dépréciation des actifs financiers (en particulier les créances commerciales) est basée sur les pertes de crédit attendues (et non plus sur les pertes avérées), à compter de la comptabilisation initiale.
- Pour déterminer les pertes de crédit attendues, le Groupe a utilisé la méthode simplifiée ainsi qu'une matrice de dépréciation basée sur les taux de défaut historiques observés sur la durée de vie résiduelle des créances clients ajustée sur la base des estimations futures.
- Les dettes fournisseurs sont évaluées lors de leur comptabilisation initiale à la juste valeur.

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | Impact dans le tableau des flux de trésorerie Exploitation | Impact dans le tableau des flux de trésorerie Investissement ^(a) | Cession PIMACO | Complément de prix et clauses d'earn-out Haco & Rocketbook | Complément de prix Djeep & Sibjet | Paiement à recevoir sur la vente de PIMACO | Reclassement provision PSE de LT à CT | Ecart de conversion et autres | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|--|---|----------------|--|-----------------------------------|--|---------------------------------------|-------------------------------|------------------|
| Stocks et en-cours – Valeur nette | 379 021 | 97 039 | - | (715) | - | - | - | - | 14 877 | 490 222 |
| • Stocks et en-cours – Valeur brute | 394 319 | 97 269 | - | (715) | - | - | - | - | 15 278 | 506 151 |
| • Stocks et en-cours – Dépréciation | (15 298) | (230) | - | - | - | - | - | - | (401) | (15 930) |
| Clients et autres créances | 409 625 | (1 181) | - | (1 906) | - | - | 912 | - | 10 736 | 418 186 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | (99 470) | (41 242) | (6 094) | 517 | - | - | - | - | (2 864) | (149 154) |
| Autres créances et autres dettes ^(b) | (231 182) | (34 687) | - | (673) | 1 645 | 3 000 | - | (3 493) | (5 552) | (270 943) |
| BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT | 457 993 | 19 928 | (6 094) | (2 777) | 1 645 | 3 000 | 912 | (3 493) | 17 197 | 488 311 |

(a) L'impact dans le tableau de flux de trésorerie investissements comprend les investissements décaissés en 2021 relatifs à 2020 et exclut les investissements 2021 qui ne sont pas encore décaissés pour un montant net de 6,1 millions.

(b) Les Autres créances et autres dettes se composent de :

| | Note | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---------------------------------|--------|------------------|------------------|
| + Autres actifs courants | Actif | 14 186 | 16 259 |
| + Autres actifs non courants | Actif | 23 695 | 25 788 |
| - Dépôts de garantie | 12 | (4 265) | (3 519) |
| - Actifs de régimes de retraite | 12 | (555) | (4 398) |
| - Autre | | (32) | (54) |
| - Autres dettes courantes | Passif | (251 504) | (292 154) |
| - Autres dettes non courantes | Passif | (12 707) | (12 866) |
| TOTAL | | (231 182) | (270 943) |

Le besoin en fonds de roulement sert à financer le cycle d'exploitation du Groupe. Sa composition est présentée ci-dessus.

NOTE 15 CAPITAL

15-1 Capital

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Capital social autorisé, émis et entièrement libéré | 173 412 | 170 670 |
| Rachat d'actions de la Société | (1 603) | (1 004) |
| CAPITAL SOCIAL | 171 809 | 169 665 |

Au 31 décembre 2021, le capital social enregistré de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 170 669 688,78 euros et est composé de 44 677 929 actions de 3,82 euros chacune. Les actions au porteur détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

Par ailleurs, SOCIÉTÉ BIC détient 262 906 de ses actions, acquises au prix moyen de 114,25 euros conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce et représentant 0,59 % des actions émises.

La répartition du capital est indiquée dans la partie 7-3 « Actionariat » du Document d'Enregistrement Universel.



15-2 Actions propres de SOCIÉTÉ BIC et programme de rachat d'actions au 31 décembre 2021

| Fondement de l'acquisition | Nombre d'actions | Cours moyen d'acquisition (en euros) | % du capital |
|--|------------------|---|---------------|
| Contrat de liquidité ^(a) | 36 616 | 46,84 | 0,08 % |
| Mise en œuvre de plans d'attribution gratuite d'actions ^(a) | 226 290 | 125,16 | 0,51 % |
| TOTAL | 262 906 | 114,25 | 0,59 % |

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.

Au titre du contrat de liquidité, confié par Natixis à ODDO depuis le 27 juin 2018, portant sur les actions de SOCIÉTÉ BIC, à la date du 31 décembre 2021, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 36 616 titres BIC ;
- 911 218,04 euros.

Il est rappelé que lors de la mise en œuvre dudit contrat, les moyens suivants figuraient au compte de liquidité :

- 2 312 titres BIC ;
- 912 744,48 euros.

SOCIÉTÉ BIC a été autorisée par l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 à renouveler son programme de rachat d'actions (cf. Document d'Enregistrement Universel 2020, chapitre 8, page 310).

Actions rachetées en 2021 ^(b)

| | |
|--|---------|
| • Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020 | 180 211 |
| • Au titre du programme autorisé par l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 | 537 717 |
| Cours moyen de rachat des actions sur l'exercice 2021 (en euros) | 54,64 |

(b) Hors actions rachetées dans le cadre du contrat de liquidité.

Au cours de l'année 2021, SOCIÉTÉ BIC a procédé à l'annulation de 717 928 actions.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2021, les actionnaires détenant respectivement plus de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société sont les suivants :

| | Au 31 décembre 2021 | |
|----------------|------------------------|-------------------------------|
| | % en actions (environ) | % en droits de vote (environ) |
| SOCIÉTÉ M.B.D. | 28,84 % | 39,18 % |
| Famille Bich | 17,49 % | 23,64 % |

NOTE 16 EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

| (en milliers d'euros) | Découverts bancaires | Billets de trésorerie | Emprunts et dettes financières courants | Emprunts et dettes financières non courants | Obligation au titre des contrats de location courants | Obligation au titre des contrats de location non courants | Total |
|---|----------------------|-----------------------|---|---|---|---|----------------|
| Au 1^{er} janvier 2020 | 51 710 | | 1 157 | 2 897 | 12 660 | 29 434 | 97 856 |
| Flux de trésorerie | (50 423) | 75 000 | (120) | 2 357 | (16 173) | (2 692) | 7 949 |
| Variation des éléments non monétaires | (275) | - | 137 | (544) | 16 305 | (3 463) | 12 159 |
| • Variation engagements de location – IFRS 16 | - | - | - | - | 17 613 | (1 081) | 16 532 |
| • Acquisition Djeep | - | - | 139 | - | - | - | 139 |
| • Acquisition Rocketbook | 62 | - | - | - | - | - | 62 |
| • Différence de change | (338) | - | (1) | (544) | (1 308) | (2 382) | (4 574) |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 1 011 | 75 000 | 1 174 | 4 710 | 12 792 | 23 275 | 117 961 |
| Flux de trésorerie | (525) | (16 000) | 4 008 | - | (15 817) | (832) | (29 167) |
| Variation des éléments non monétaires | 15 | - | (817) | 186 | 15 448 | (3 557) | 11 275 |
| • Variation engagements de location – IFRS 16 | - | - | - | - | 15 069 | (4 350) | 10 719 |
| • Cession PIMACO | - | - | - | - | (6) | (3) | (9) |
| • Différence de change | 15 | - | (817) | 186 | 385 | 796 | 565 |
| Au 31 décembre 2021 | 501 | 59 000 | 4 364 | 4 896 | 12 422 | 18 886 | 100 069 |

Les découverts bancaires sont exigibles à moins d'un an.

Les emprunts bancaires et dettes financières ont les maturités suivantes :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|------------------------------|------------------|------------------|
| Exigibles ou à moins d'un an | 76 174 | 63 263 |
| Dans la 2 ^e année | - | - |
| Dans la 3 ^e année | - | 4 896 |
| Dans la 4 ^e année | 4 710 | - |
| Dans la 5 ^e année | - | - |
| Après 5 ans | - | - |
| TOTAL | 80 884 | 68 159 |

Les principaux emprunts bancaires/lignes de crédit et passifs financiers sont les suivants :

| Pays emprunteur (en milliers d'euros) | Devise | Contre-valeur euro | |
|--|--------|--------------------|------------------|
| | | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
| • France | EUR | 75 000 | 59 000 |
| • Turquie | TRY | 1 042 | 1 696 |
| • Kenya | KES | 4 710 | 4 896 |
| • Inde | INR | - | 2 567 |
| • Autre | | 132 | - |
| TOTAL | | 80 884 | 68 159 |



Information sur les taux d'intérêt

Les emprunts et lignes de crédit existants, hors émissions NeuCP, au 31 décembre 2021 ont été contractés à taux variables allant de 5,8 % à 29 %.

Les emprunts indiqués pour la France sont exclusivement constitués d'émissions de NeuCP émis en moyenne à - 0,10 %.

Les expositions relatives jugées non significatives n'ont pas été couvertes.

Information sur les clauses de covenant

Aucun des emprunts en cours ne contient de clause de *covenant* pouvant déclencher l'exigibilité anticipée de la dette.

Dette IFRS 16

BIC a opté pour un taux marginal d'endettement pour l'actualisation de la dette. Le taux retenu pour chaque preneur est celui qu'il aurait

à payer pour emprunter, sur une durée et avec une garantie similaire, les fonds nécessaires à l'obtention d'un bien de valeur similaire à l'actif loué dans un environnement économique similaire.

Loyers payés en 2021 relatifs aux contrats rentrant dans le champ de la Norme IFRS 16 :

Les loyers payés en 2021 relatifs à des contrats entrant dans le champ de la Norme IFRS 16 pour un montant de 15,5 millions d'euros se décomposent comme suit :

- amortissements : 14,3 millions d'euros ;
- intérêts : 1,2 million d'euros.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe s'attend à payer 15,1 millions d'euros de loyers sur 2022.

Le montant attendu des loyers à payer en millions d'euros est :

| | |
|------------|------|
| 2022 | 15,1 |
| 2023 | 11,8 |
| 2024 | 9,8 |
| 2025 | 6,2 |
| 2026 | 5,3 |
| Après 2026 | 17,2 |

NOTE 17 PROVISIONS (DETTES NON COURANTES)**Principes comptables**

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation actuelle résultant d'un fait générateur passé qui entraînera probablement une sortie d'avantages économiques pouvant être raisonnablement estimée. Le montant comptabilisé en provision doit être la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

| (en milliers d'euros) | Risques et litiges fiscaux et sociaux | Litiges | Responsabilité en matière de produits | Autres risques et charges | Total |
|---------------------------------------|--|---------------|---|------------------------------|---------------|
| Au 1^{er} janvier 2020 | 5 019 | 10 958 | 339 | 6 270 | 22 586 |
| Regroupement d'entreprise - DjEEP | 180 | 10 | - | 786 | 975 |
| Dotations aux provisions | 762 | 5 450 | - | 2 225 | 8 438 |
| Reprises de provisions utilisées | (664) | (1 939) | - | (819) | (3 422) |
| Reprises de provisions non utilisées | (38) | (924) | - | (25) | (987) |
| Différences de change | (430) | (1 141) | (28) | (431) | (2 030) |
| Reclassement | (984) | 961 | - | 23 | - |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 3 845 | 13 375 | 311 | 8 029 | 25 560 |
| Dotations aux provisions | 985 | 5 289 | - | 362 | 6 636 |
| Reprises de provisions utilisées | (821) | (3 575) | - | (1 798) | (6 194) |
| Reprises de provisions non utilisées | (889) | (305) | - | (820) | (2 014) |
| Différences de change | (6) | 464 | 26 | (39) | 445 |
| Cession de la filiale PIMACO | (9) | (492) | - | - | (501) |
| Reclassement | - | (2 098) | - | (1 395) | (3 493) |
| Discount | - | - | - | (111) | (111) |
| Au 31 décembre 2021 | 3 105 | 12 658 | 337 | 4 228 | 20 328 |

Risques et litiges fiscaux (hors impôt sur les sociétés) et sociaux

Les provisions pour risques et litiges fiscaux (hors impôt sur les sociétés) et sociaux sont principalement liées :

- à des risques fiscaux ;
- aux accidents de travail aux États-Unis.

Les positions fiscales incertaines relatives à des impôts sur le résultat IAS 12 sont comptabilisées en passif d'impôt différé (respectivement actif) s'il est jugé probable que l'administration fiscale rejette (accepte) la position (cf Note 13).

Des contrôles fiscaux sont effectués régulièrement par les autorités fiscales locales, qui peuvent contester les positions prises par les filiales du Groupe. Conformément aux règles comptables du Groupe, il peut être décidé de comptabiliser des provisions lorsque les risques fiscaux sont susceptibles d'être mis en recouvrement par les autorités fiscales locales.

Le Groupe revoit régulièrement l'évaluation de l'ensemble de ses positions fiscales, en ayant recours à des conseillers externes et considère que ses positions fiscales sont correctement provisionnées. Cependant, le Groupe ne peut pas prévoir les conclusions des contrôles futurs.

Litiges

Au 31 décembre 2021, les provisions pour litiges concernent principalement les risques distributeurs et contrats d'agents pour 1,9 million d'euros (comme au 31 décembre 2020).

Autres risques et charges

Au 31 décembre 2021, les autres provisions pour risques et charges concernent essentiellement la provision pour restructuration d'un montant de 1,2 million d'euros.

Responsabilité en matière de produits

Les litiges produits concernent principalement les États-Unis.

NOTE 18 RETRAITES ET AUTRES AVANTAGES DU PERSONNEL

Principes comptables

Les paiements aux régimes de prestations de retraite à cotisations définies sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont dus. Les cotisations aux régimes de retraite gérés par l'État sont considérées comme des versements à des régimes à cotisations définies dès lors que les obligations du Groupe au titre de ces régimes sont équivalentes à celles qui résultent de régimes de retraite à cotisations définies.

Le montant des engagements résultant de régimes de retraite à prestations définies est déterminé selon la méthode des unités de crédit projetées, selon des évaluations actuarielles réalisées à chaque date de clôture. Les écarts actuariels sont enregistrés dans les autres éléments du résultat global en totalité sur la période durant laquelle ils ont été constatés. Le coût des services passés est comptabilisé en totalité en tant que composante du coût des services (dans le compte de résultat) que les droits correspondants soient acquis définitivement aux bénéficiaires ou qu'ils soient en cours d'acquisition.

Le montant comptabilisé pour les prestations de retraite représente la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies moins la juste valeur des actifs de régime. L'éventuel actif net en découlant est limité à la valeur actualisée des remboursements ou réductions des cotisations futures au régime disponibles.

Le taux de rotation du personnel est calculé en retenant le nombre de départs sur l'exercice, y compris les ruptures conventionnelles et les licenciements, divisé par l'effectif au 1^{er} janvier.



18-1 Caractéristiques des plans

Typologie des avantages postérieurs à l'emploi et autres avantages à long terme

Conformément aux lois et pratiques de chaque pays dans lequel il opère, le Groupe a des obligations en matière d'avantages du personnel, notamment des avantages postérieurs à l'emploi.

• Aux États-Unis

Deux régimes de pension (*Salaried Pension Plan* et *Local 134L Pension Plan*) sont en vigueur (selon les sites) et sont financés par leurs fonds de pension respectifs. En plus de ces régimes, il existe en fonction des sites des plans de mutuelle et de prévoyance (*Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan* et *Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan*) :

a) *Salaried Pension Plan*

Les bénéficiaires recrutés avant 2007 se voient octroyer un montant de retraite sur la base d'une formule fonction du salaire de référence moyen et de l'ancienneté, intégrant la retraite Sécurité sociale. Ce montant payable à vie à partir de

l'âge normal de départ en retraite (65 ans) est égal à 1,1 % du plafond de la Sécurité sociale plus 1,5 % de la rémunération moyenne au-delà du plafond de la Sécurité sociale, multiplié par le nombre d'années de service, jusqu'à 35 ans. Ce montant passe à 1,4 % de la rémunération moyenne par année de service au-delà de 35 ans. Le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite. Le plan prévoit une décote pour départ anticipé à la retraite avant 65 ans (ou avant l'âge de 62 ans si les bénéficiaires prennent leur retraite, ou après l'âge de 55 ans et dix ans d'ancienneté). Les bénéficiaires qui prennent leur retraite après le 1^{er} janvier 2015 peuvent opter pour un paiement en capital.

Les salariés recrutés après 2006 se voient octroyer des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Les participants reçoivent un crédit annuel égal à 5 % de leur rémunération de l'année pour les années antérieures au 1^{er} janvier 2013, puis, pour les plans postérieurs au



31 décembre 2012, les participants reçoivent un crédit égal à 5 % par an jusqu'à cinq ans d'ancienneté, puis 6 % par an au-delà de la cinquième année jusqu'à la dixième année, 7 % par an au-delà de la dixième année jusqu'à la quinzième année, 7,5 % au-delà de la quinzième année jusqu'à la vingtième année et 8 % à partir de 20 ans d'ancienneté. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite.

La participation à ce plan avait été fermée aux nouveaux entrants de BIC Graphic à compter du 1^{er} janvier 2011. Le financement de ce régime doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale définies par la loi.

Le 29 juillet 2020, la Société a annoncé une modification de la prestation de retraite pour les salariés bénéficiaires embauchés avant le 1^{er} janvier 2007. La formule de rémunération moyenne finale (FAE) du régime de retraite de BIC Corporation sera gelée le 31 décembre 2020 et les prestations de retraite futures pour ces bénéficiaires seront provisionnées selon la formule du *Cash Balance Arrangement* du régime de retraite salariale de BIC Corporation (même formule utilisée pour les membres de l'équipe qui ont rejoint BIC après le 1^{er} janvier 2007).

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composé d'actions (20 %), et d'obligations (80 %).

b) Local 134L Pension Plan

Pour les bénéficiaires embauchés avant le 4 décembre 2007, les prestations du régime sont basées sur les années de service multipliées par un montant fixe (47,00 dollars américains au titre de 2020, 47,25 dollars américains par mois au titre de 2021, et 47,50 dollars américains à partir du 1^{er} janvier 2022).

Il est octroyé aux salariés recrutés après le 4 décembre 2007 des droits dans un plan de pension de type *Cash Balance Arrangement*. Ces participants reçoivent un crédit annuel équivalent à 3,00 % du salaire jusqu'au 30 novembre 2012, 3,75 % du salaire du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2017, 4,75 % du salaire à partir du 1^{er} décembre 2017 et 5,0 % du salaire à partir du 1^{er} décembre 2020. Ce crédit est accumulé sur un compte avec un intérêt garanti égal au taux du Trésor sur 30 ans, jusqu'à leur départ en retraite.

Le financement des deux régimes doit répondre aux exigences des règles de couverture minimale de la loi américaine.

L'objectif à long terme de la politique d'investissement de ce plan est de fournir un financement suffisant pour couvrir les obligations attendues, tout en assurant un niveau de risque prudent dans l'investissement du portefeuille. Les actifs du fonds sont investis dans *BIC Corporation Master Trust* avec une allocation cible du portefeuille composée d'actions (10 %) et d'obligations (90 %).

c) Salaried Retiree Medical and Life Insurance Plan

Les salariés recrutés avant 2007 bénéficient d'une couverture médicale pendant toute leur retraite, à condition d'avoir au moins 55 ans et une ancienneté minimale de 20 ans au moment du départ à la retraite.

Le plan est fermé aux nouveaux entrants. Depuis le 1^{er} octobre 2013, dans le cadre d'un échange, certains retraités ou futurs retraités, âgés de 65 ans et plus, reçoivent une allocation fixe annuelle (3 500 dollars américains) leur permettant d'acheter une couverture médicale. L'allocation a été augmentée à 4 020 dollars américains à compter du 1^{er} janvier 2019. Cette allocation pourrait être révisée dans le futur, pour refléter les tendances d'augmentation des coûts de santé.

L'assurance-décès est destinée aux employés qui partent à la retraite à partir de l'âge de 55 ans avec au moins dix ans d'ancienneté. Les collaborateurs recrutés à compter du 1^{er} janvier 2018 ne bénéficieront plus de cet avantage. Le capital décès est égal à 100 % du salaire final avec un maximum par catégorie d'employés (de 10 000 dollars américains pour les non-cadres à 100 000 dollars américains pour les Level BIC 4 et au-delà).

Le 29 juillet 2020, la Société a annoncé des changements dans les prestations pour les employés qui étaient éligibles aux prestations d'assurance-maladie et d'assurance-vie des retraités. Ainsi les bénéficiaires actifs qui quitteront BIC après le 31 décembre 2021 ne pourront plus bénéficier de ces avantages.

Ce plan n'est pas financé.

d) Local 134L Retiree Medical and Life Insurance Plan

Les salariés qui prendront leur retraite de BIC à partir de l'âge de 60 ans et avec au moins dix ans d'ancienneté, seront éligibles à une couverture médicale d'une assurance-décès pendant toute leur retraite.

Les personnes retraitées avant le 1^{er} décembre 2002 reçoivent chaque année une allocation fixe, entre 2 600 et 3 500 dollars américains, pour s'acheter une couverture médicale. Les salariés de plus de 65 ans qui ont pris leur retraite depuis le 1^{er} décembre 2002 reçoivent une allocation annuelle fixe de 900 dollars américains pour l'achat de médicaments. Ces montants pourront être revus dans le futur pour prendre en compte les augmentations des coûts médicaux.

Ce dispositif est fermé pour les salariés recrutés après le 30 novembre 2012.

Pour les retraités éligibles qui ont moins 65 ans et leurs conjoints, BIC paie 50 % de la prime et le retraité 50 %.

Le montant du capital décès prévu par l'assurance-décès est de 12 500 dollars américains pour les salariés qui ont pris leur retraite à compter du 1^{er} décembre 2017.

Ce plan n'est pas financé.

- **Au Royaume-Uni**

Il s'agit d'un régime à prestations définies fermé pour une liste déterminée de bénéficiaires (régime fermé aux nouveaux entrants) et fermé à l'acquisition de droits futurs. Un *Trustee* indépendant, un représentant patronal et un représentant salarié assurent la gouvernance du régime. L'actif du régime est actuellement investi dans un portefeuille composé d'actions, d'obligations et d'actifs immobiliers. L'allocation d'actifs est revue régulièrement pour s'assurer que les actifs détenus demeurent appropriés et sont suffisants pour couvrir les obligations futures du régime.

Les deux régimes sont soumis aux mêmes risques que la majorité des régimes de retraite basés sur le salaire de fin de carrière, c'est-à-dire les risques d'inflation, d'investissement, de longévité, etc. L'allocation stratégique des actifs doit respecter la directive de placement *Statement of Investment Principles* mise en place par le *Trustee* afin de limiter les risques encourus.

- **En France**

Les indemnités de fin de carrière sont obligatoires. Les droits accordés (exprimés en mois de salaire) dépendent de la convention collective nationale de rattachement des sociétés et de l'ancienneté du salarié au jour du départ en retraite. Leur versement est conditionné à la présence du salarié dans la Société au moment du départ en retraite.

Le régime de retraite supplémentaire à prestations définies qui prévoit un pourcentage de salaire de fin de carrière par année d'ancienneté aux cadres dirigeants hors coefficient des entités françaises BIC, est désormais fermé aux nouveaux bénéficiaires. Ces droits ne sont acquis que si le bénéficiaire est présent dans la Société au moment du départ en retraite.

- **Au Canada**

Il s'agit d'un régime financé principalement par les cotisations de l'employeur et par les revenus de placement sur l'actif de couverture. Avant 1992, les bénéficiaires devaient contribuer au plan, mais depuis le 1^{er} janvier 1992, ils ne sont plus tenus ni autorisés à verser des contributions au régime. Les cotisations versées par BIC Inc. au fonds de pension correspondent au financement minimal prescrit par la Loi provinciale Ontario *Pension Benefits Act of Ontario*.

Le fonds de pension visant à financer le régime de retraite des employés de BIC Inc. est détenu par un corps indépendant (*Trust*) actant pour les intérêts des bénéficiaires du régime. Ce fonds ne fait pas partie des revenus ou des actifs de BIC Inc.

Ce régime est fermé aux nouveaux embauchés depuis le 14 novembre 2011.

Pour les employés payés à l'heure, la prestation retraite est définie comme un montant fixe par année d'ancienneté, dont la valeur varie selon la date de départ en retraite du bénéficiaire (400 dollars canadiens par année pour les départs en retraite après le 1^{er} janvier 2010). Pour les employés recevant un salaire régulier, la formule de calcul de l'avantage retraite est de 1,5 % de la rémunération moyenne finale par année d'ancienneté (le calcul de la rémunération moyenne est basé sur les trois meilleures années consécutives des dix dernières années avant le départ en retraite). L'avantage total accordé par le régime est plafonné selon les limites imposées par la loi d'impôt sur le revenu au Canada. L'âge normal de départ en retraite est 65 ans, mais les bénéficiaires peuvent partir à la retraite à partir de l'âge de 55 ans, avec une décote pour retraite anticipée. Il n'y a pas de décote à partir de l'âge de 63 ans pour ceux qui prennent leur retraite immédiatement à la fin de leur emploi chez BIC.

Afin de suivre et de contrôler la performance du fonds, la Société BIC Inc. et le gestionnaire d'investissement doivent se conformer aux objectifs établis par le règlement relatif à la politique et aux objectifs d'investissement *Statement of Investment Policy and Objectives*. L'établissement de ce règlement a pour objectif de s'assurer que les actifs du fonds, les cotisations attendues ainsi que les gains d'investissement sont investis de manière prudente pour qu'*in fine* le fonds soit suffisant à couvrir les obligations futures du régime. La stratégie d'investissement à long terme consiste à investir environ 48 % dans des obligations, 10 % dans des actions canadiennes, 30 % dans des actions globales, 10 % dans des actions des marchés émergents et 2 % en trésorerie ou équivalents.

- **Pour les autres pays**, les régimes dépendent de la législation locale, de l'activité et des autres pratiques historiques de la filiale concernée.

18-2 Variation des engagements nets des plans à prestations définies

| (en milliers d'euros) | Retraite | Dont retraite États-Unis | Autres avantages du personnel | Dont Autres avantages du personnel aux États-Unis | Total avantages du personnel | Total avantages du personnel aux États-Unis |
|---|-------------------------|--------------------------|-------------------------------|---|------------------------------|---|
| VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 505 149 | 382 082 | 88 081 | 87 700 | 593 230 | 469 782 |
| Reclassement | - | - | - | - | - | - |
| Acquisition de filiales | - | - | - | - | - | - |
| Coûts de la période : | 11 308 | 12 832 | 2 597 | 2 537 | 13 905 | 15 370 |
| • Coûts des services rendus | 6 941 | 3 813 | 521 | 471 | 7 462 | 4 284 |
| • Coûts des services passés (y compris les réductions de régime) | (6 700) | 177 | 11 | 11 | (6 688) | 188 |
| • Liquidation | 322 | - | - | - | 322 | - |
| • Charge d'intérêt | 10 745 | 8 842 | 2 065 | 2 055 | 12 810 | 10 897 |
| Prestations versées | (75 123) | (69 114) | (3 847) | (3 544) | (78 970) | (72 657) |
| Écarts actuariels sur engagement brut | (29 432) | (17 637) | (8 092) | (8 099) | (37 525) | (25 736) |
| • Hypothèses financières | (25 065) | (15 744) | (5 446) | (5 452) | (30 511) | (21 197) |
| • Hypothèses démographiques | (4 367) | (1 893) | (2 647) | (2 647) | (7 014) | (4 540) |
| Taxes payées incluses dans l'obligation au titre des prestations définies | (4) | - | - | - | (4) | - |
| Cotisations versées | 7 | - | - | - | 7 | - |
| Frais de gestion | 39 | - | 39 | - | 78 | - |
| Écarts de conversion | 35 337 | 29 701 | 7 073 | 7 065 | 42 410 | 36 766 |
| Au 31 décembre 2021 | A 447 281 | 337 865 | 85 852 | 85 660 | 533 133 | 423 525 |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2021 | 470 821 | 394 068 | - | - | 470 821 | 394 068 |
| Reclassification | - | - | - | - | - | - |
| Produits de la période : | 10 680 | 9 303 | - | - | 10 680 | 9 303 |
| • Produit d'intérêt | 10 680 | 9 303 | - | - | 10 680 | 9 303 |
| • Réduction et liquidation | - | - | - | - | - | - |
| Prestations versées | (72 055) | (69 114) | (3 544) | (3 544) | (75 599) | (72 657) |
| Cotisations versées par les participants | 7 | - | - | - | 7 | - |
| Cotisations versées par l'employeur | 3 982 | 1 557 | 3 544 | 3 544 | 7 525 | 5 101 |
| Taxes payées à même les actifs de couverture | (4) | - | - | - | (4) | - |
| Frais de gestion | (1 493) | (1 340) | - | - | (1 493) | (1 340) |
| Rendement des actifs (à l'exclusion des produits d'intérêt) | 8 634 | 6 606 | - | - | 8 634 | 6 606 |
| Écarts de conversion | 36 942 | 31 744 | - | - | 36 942 | 31 744 |
| Au 31 décembre 2021 | B 457 514 | 372 825 | - | - | 457 514 | 372 825 |
| ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2021 | C = A-B (10 233) | (34 960) | 85 852 | 85 660 | 75 619 | 50 700 |
| ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 | 34 328 | (11 986) | 88 081 | 87 700 | 122 409 | 75 714 |

| (en milliers d'euros) | Retraite | Dont retraite États-Unis | Autres avantages du personnel | Dont Autres avantages du personnel aux États-Unis | Total avantages du personnel | Total avantages du personnel aux États-Unis |
|---|-----------------------|--------------------------|-------------------------------|---|------------------------------|---|
| VALEUR ACTUELLE DES OBLIGATIONS | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2020 | 530 325 | 403 821 | 107 871 | 107 428 | 638 196 | 511 249 |
| Reclassement | (87) | - | - | - | (87) | - |
| Acquisition de filiales | 399 | - | - | - | 399 | - |
| Coûts de la période : | 1 822 | (5 236) | (16 232) | (16 359) | (14 410) | (21 595) |
| • Coûts des services rendus | 10 613 | 6 062 | 1 359 | 1 238 | 11 972 | 7 300 |
| • Coûts des services passés (y compris les réductions de régime) | (22 515) | (22 361) | (20 353) | (20 353) | (42 868) | (42 714) |
| • Liquidation | 470 | - | - | - | 470 | - |
| • Charge d'intérêt | 13 255 | 11 062 | 2 762 | 2 756 | 16 016 | 13 818 |
| Prestations versées | (38 313) | (27 939) | (3 299) | (3 145) | (41 611) | (31 083) |
| Écarts actuariels sur engagement brut | 52 216 | 47 076 | 9 573 | 9 573 | 61 789 | 56 649 |
| • Hypothèses financières | 56 299 | 50 887 | 16 362 | 16 369 | 72 661 | 67 256 |
| • Hypothèses démographiques | (4 083) | (3 812) | (6 789) | (6 796) | (10 873) | (10 608) |
| Taxes payées incluses dans l'obligation au titre des prestations définies | (622) | - | - | - | (622) | - |
| Cotisations versées | 7 | - | - | - | 7 | - |
| Frais de gestion | (4) | - | - | - | (4) | - |
| Écarts de conversion | (40 595) | (35 640) | (9 832) | (9 797) | (50 427) | (45 437) |
| Au 31 décembre 2020 | A 505 149 | 382 082 | 88 081 | 87 700 | 593 230 | 469 782 |
| JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE | | | | | | |
| Au 1^{er} janvier 2020 | 474 608 | 397 172 | - | - | 474 608 | 397 172 |
| Reclassification | (87) | - | - | - | (87) | - |
| Produits de la période : | 12 418 | 10 839 | - | - | 12 418 | 10 839 |
| • Produit d'intérêt | 12 418 | 10 839 | - | - | 12 418 | 10 839 |
| • Réduction et liquidation | - | - | - | - | - | - |
| Prestations versées | (34 334) | (27 939) | (3 145) | (3 145) | (37 478) | (31 083) |
| Cotisations versées par les participants | 7 | - | - | - | 7 | - |
| Cotisations versées par l'employeur | 10 119 | 4 081 | 3 145 | 3 145 | 13 264 | 7 226 |
| Taxes payées à même les actifs de couverture | (622) | - | - | - | (622) | - |
| Frais de gestion | (1 084) | (975) | - | - | (1 084) | (975) |
| Rendement des actifs (à l'exclusion des produits d'intérêt) | 47 963 | 45 052 | - | - | 47 963 | 45 052 |
| Écarts de conversion | (38 168) | (34 163) | - | - | (38 168) | (34 163) |
| Au 31 décembre 2020 | B 470 821 | 394 068 | - | - | 470 821 | 394 068 |
| ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2020 | C = A-B 34 328 | (11 986) | 88 081 | 87 700 | 122 409 | 75 714 |
| ENGAGEMENTS NETS AU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2019 | 55 717 | 6 649 | 107 871 | 107 428 | 163 588 | 114 077 |

18-3 Obligations financées/non financées

| (en milliers d'euros) | Notes | Retraite | Autres avantages du personnel | Total |
|--|---------|-----------------|----------------------------------|-----------------|
| Au 31 décembre 2021 | | | | |
| Montant des obligations financées | | 440 798 | - | 440 798 |
| Juste valeur des actifs de couverture | | (457 514) | - | (457 514) |
| Excédent des obligations sur les actifs | | (16 716) | - | (16 716) |
| Juste valeur des obligations non financées | | 6 482 | 85 851 | 92 334 |
| Valeur nette au bilan | | (10 234) | 85 851 | 75 618 |
| • Actif | 12,18-7 | - | - | 4 398 |
| • Passif | 18-7 | - | - | 80 016 |

| (en milliers d'euros) | | Retraite | Autres avantages du personnel | Total |
|--|--|---------------|----------------------------------|----------------|
| Au 31 décembre 2020 | | | | |
| Montant des obligations financées | | 510 349 | - | 510 349 |
| Juste valeur des actifs de couverture | | (470 821) | - | (470 821) |
| Excédent des obligations sur les actifs | | 39 528 | - | 39 528 |
| Juste valeur des obligations non financées | | (5 200) | 88 081 | 82 881 |
| Valeur nette au bilan | | 34 328 | 88 081 | 122 409 |
| • Actif | | - | - | 555 |
| • Passif | | - | - | 122 964 |

18-4 Coûts de la période

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Coûts des services rendus | 11 972 | 7 462 |
| Coûts des services passés (y compris les réductions de régime) | (42 868) | (6 688) |
| Liquidation | 470 | 322 |
| Frais financiers nets | 3 598 | 2 130 |
| TOTAL COÛTS DE LA PÉRIODE | (26 828) | 3 226 |

Comme indiqué dans la note 18-1, suite à la modification des régimes médical et de retraite aux États-Unis, 52 millions de dollars

d'impact favorable avait été comptabilisé dans les comptes des États-Unis en 2020 (voir Note 5 – *Autres produits et charges*).

18-5 Informations complémentaires

Actifs de couverture par nature

| 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) | Juste valeur des actifs du régime | | Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif | |
|--|--------------------------------------|--------------|--|--------------|
| Actions | 105 635 | 23,1 % | 105 635 | 23,1 % |
| Obligations et autres rendements à taux fixe | 320 901 | 70,1 % | 320 901 | 70,1 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 28 607 | 6,3 % | 28 607 | 6,3 % |
| Biens immobiliers | 467 | 0,1 % | 467 | 0,1 % |
| Actifs détenus par des compagnies d'assurances | 1 904 | 0,4 % | 1 904 | 0,4 % |
| Autres | - | - | - | - |
| TOTAL | 457 514 | 100 % | 457 514 | 100 % |

| 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) | Juste valeur des actifs du régime U.S. | | Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S. | |
|--|---|--------------|---|--------------|
| Actions | 63 333 | 17,0 % | 63 333 | 17,0 % |
| Obligations et autres rendements à taux fixe | 281 507 | 75,5 % | 281 507 | 75,5 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 27 984 | 7,5 % | 27 984 | 7,5 % |
| TOTAL | 372 824 | 100 % | 372 824 | 100 % |

| 31 décembre 2020 (en milliers d'euros) | Juste valeur des actifs du régime | | Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif | |
|--|--------------------------------------|--------------|--|----------------|
| Actions | 165 079 | 35,1 % | 165 079 | 35,1 % |
| Obligations et autres rendements à taux fixe | 274 593 | 58,3 % | 274 593 | 58,3 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 4 621 | 1,0 % | 4 621 | 1,0 % |
| Biens immobiliers | 24 292 | 5,2 % | 24 292 | 5,2 % |
| Actifs détenus par des compagnies d'assurances | 1 861 | 0,4 % | 1 861 | 0,4 % |
| Autres | 375 | 0,1 % | 375 | 0,1 % |
| TOTAL | 470 821 | 100 % | 470 821 | 100,0 % |

| 31 décembre 2020 (en milliers d'euros) | Juste valeur des actifs du régime U.S. | | Dont juste valeur avec un prix coté sur un marché actif U.S. | |
|--|---|--------------|---|----------------|
| Actions | 151 108 | 38,3 % | 151 108 | 38,3 % |
| Obligations et autres rendements à taux fixe | 238 971 | 60,6 % | 238 971 | 60,6 % |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 3 990 | 1,0 % | 3 990 | 1,0 % |
| TOTAL | 394 068 | 100 % | 394 069 | 100,0 % |

18-6 Hypothèses actuarielles des principaux pays

Les hypothèses actuarielles retenues dépendent des conditions économiques en vigueur dans chacun des pays concernés. Elles ont été ajustées en fonction de l'évolution des taux d'intérêt et des statistiques de mortalité. Les hypothèses des plans constituant les principaux engagements sont présentées ci-dessous :

| 31 décembre 2021 | États-Unis | Royaume-Uni | France |
|-----------------------------------|------------|-------------|--------|
| Taux d'actualisation | 2,74 % | 1,90 % | 0,90 % |
| Taux d'inflation | 2,50 % | 3,80 % | 1,50 % |
| Taux de croissance des salaires | 3,60 % | N/A | 1,75 % |
| Maturité moyenne du plan (années) | 12,0 | 16,5 | 12,7 |



| Au 31 décembre 2020 | États-Unis | Royaume-Uni | France |
|-----------------------------------|------------|-------------|--------|
| Taux d'actualisation | 2,32 % | 1,35 % | 0,50 % |
| Taux d'inflation | 2,50 % | 3,10 % | 1,50 % |
| Taux de croissance des salaires | 3,60 % | N/A | 1,75 % |
| Maturité moyenne du plan (années) | 13,5 | 18,0 | 13,3 |

Les taux d'actualisation pour les régimes de retraite aux États-Unis et au Royaume-Uni ont été déterminés sur la base de la *Mercer Pension Discount Yield Curve* qui est construite selon les rendements des obligations d'entreprise notées AA. Pour les autres plans à l'international, les taux d'actualisation ont été déterminés selon les différents marchés des obligations d'entreprise notées AA ou plus.

Le taux d'actualisation pour la France est déterminé sur la base de l'index IBOXX AA 10+. Le taux mentionné pour la France est celui du plan principal (indemnités de fin de carrière).

Le taux mentionné pour les États-Unis est celui du plan principal, chaque plan américain étant évalué avec un taux d'actualisation spécifique (2,20 % à 2,91 %).

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'actualisation

Selon les estimations du Groupe, une variation de +/- 1 % du taux d'actualisation entraînerait une variation des engagements de - 11,40 % et + 13,74 %, respectivement. Ladite variation n'aurait cependant pas d'incidence sur la dette nette totale du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Sensibilité de l'obligation à un changement du taux d'inflation

Selon les estimations du Groupe, une variation de +/- 0,5 % du taux d'inflation entraînerait une variation respective des engagements sur les pays suivants de :

- - 0,02 % et + 0,01 % pour les États-Unis ;
- + 4,25 % et - 4,12 % pour le Royaume-Uni.

Cette variation n'impacterait cependant pas en totalité la dette nette du Groupe relative aux avantages du personnel, la variation des actifs de couverture pouvant compenser partiellement cet impact.

Flux futurs de trésorerie

Le Groupe devrait payer 18,2 millions d'euros au titre des cotisations employeur pour 2022.

Le montant attendu des prestations totales à payer en millions d'euros est :

| | |
|------------|-----|
| 2022 | 39 |
| 2023 | 30 |
| 2024 | 30 |
| 2025 | 30 |
| 2026 | 31 |
| Après 2026 | 153 |

18-7 Information par zone géographique

Au 31 décembre 2021

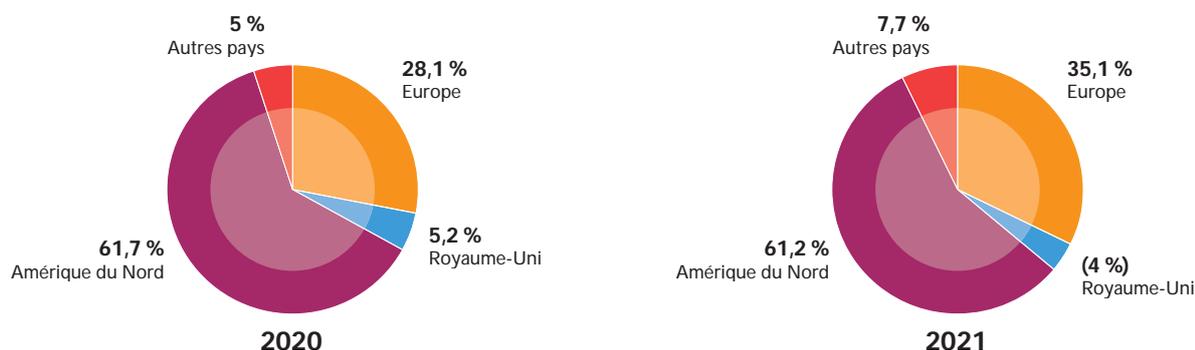
(en milliers d'euros)

| | Obligation | Actifs de couverture | Obligation nette | | | |
|------------------|----------------|----------------------|------------------|--------------|---------------|--------------|
| Europe | 35 446 | 6,7 % | 8 937 | 2,0 % | 26 509 | 35,1 % |
| Royaume-Uni | 43 286 | 8,1 % | 46 313 | 10,1 % | (3 028) | (4,0 %) |
| Amérique du Nord | 447 976 | 84,0 % | 401 673 | 87,8 % | 46 303 | 61,2 % |
| Autres pays | 6 424 | 1,2 % | 590 | 0,1 % | 5 834 | 7,7 % |
| TOTAL | 533 132 | 100 % | 457 513 | 100 % | 75 619 | 100 % |

Au 31 décembre 2020

(en milliers d'euros)

| | Obligation | Actifs de couverture | Obligation nette | | | |
|------------------|----------------|----------------------|------------------|--------------|----------------|--------------|
| Europe | 43 448 | 7,3 % | 9 006 | 1,9 % | 34 443 | 28,1 % |
| Royaume-Uni | 48 109 | 8,1 % | 41 750 | 8,9 % | 6 359 | 5,2 % |
| Amérique du Nord | 495 278 | 83,5 % | 419 811 | 89,2 % | 75 467 | 61,7 % |
| Autres pays | 6 394 | 1,1 % | 255 | 0,1 % | 6 140 | 5,0 % |
| TOTAL | 593 230 | 100 % | 470 821 | 100 % | 122 409 | 100 % |



Pour les plans en Amérique du Nord et en Europe (essentiellement au Royaume-Uni), le niveau des actifs de couverture au 31 décembre 2021 est conforme aux engagements minimaux de couverture, légalement ou contractuellement définis.

NOTE 19 AUTRES PASSIFS COURANTS

(en milliers d'euros)

| | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Dettes sociales | 86 766 | 111 706 |
| Autres dettes fiscales | 10 132 | 9 641 |
| Charges à payer – promotion de produits | 75 516 | 87 419 |
| Provision pour restructuration | 17 252 | 8 563 |
| Autres dettes courantes | 61 512 | 74 825 |
| AUTRES PASSIFS COURANTS | 251 178 | 292 154 |

NOTE 20 COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ

Les renvois de (a) à (l) se réfèrent au tableau de flux de trésorerie Consolidé en page 208.

Au 31 décembre 2021, la trésorerie et les équivalents de trésorerie s'élevaient à 468,9 millions d'euros et les découverts bancaires à 0,5 million d'euros.

Flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation

Les flux nets de trésorerie liés à l'activité d'exploitation sur l'exercice 2021 s'élevaient à 280,6 millions d'euros, contre 357,6 millions d'euros en 2020.

Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles de Cello Pens ont été dépréciées à hauteur de 26,8 millions d'euros et la marque à hauteur de 14,9 millions d'euros ^(a).

Le Groupe enregistre en résultat financier des (gains)/pertes de change n'entraînant pas de flux de trésorerie et qui sont retraités dans le tableau de flux de trésorerie consolidé ^(b).

Sur l'exercice 2021, la vente du siège de Clichy a dégagé une plus-value de cession de 167,7 millions d'euros ^(c).

La cession de PIMACO a, quant à elle, généré une plus-value de 3,0 millions d'euros ^(c).

Il n'y avait pas eu de cession d'immobilisations individuellement significative au cours de l'année 2020 ^(c).

Le besoin en fonds de roulement (cf. Note 14 pour la définition) a augmenté de 19,9 millions contre une diminution de 129,7 millions au cours de l'exercice 2020. L'évolution en 2021 est principalement due à une augmentation des stocks (incluant une augmentation des coûts des matières premières et du transport maritime), en partie compensée par une augmentation des dettes fournisseurs et autres dettes courantes ^(d).

En 2020, elle était liée à une diminution des créances clients et des stocks ^(d).

Les versements au titre des avantages du personnel ont été principalement réalisés aux États-Unis et au Royaume-Uni ^(e).



Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissement s'élèvent à 57,6 millions d'euros en 2021, contre -149,3 millions d'euros en 2020.

Sur l'exercice 2021, le siège de Clichy a été vendu pour un montant net de 127,9 millions d'euros qui correspond au prix de vente diminué des coûts associés à la cession et de l'impôt payé sur la plus-value pour 45,9 millions d'euros.

Sur l'exercice 2021, PIMACO a été vendue pour un montant net de 4,6 millions d'euros qui correspond au prix de vente perçu et aux différents ajustements de prix ultérieurs, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie de l'entité cédée, des coûts associés à la cession et de l'impôt payé sur la plus-value.

Au cours de l'exercice 2020, il n'y avait pas eu de cession d'immobilisations individuellement significative^(c).

Sur l'exercice 2021, BIC a décaissé 74,9 millions d'euros d'immobilisations corporelles et incorporelles (dont + 6,0 millions d'euros de variation de comptes fournisseurs d'immobilisations)^(d) contre 83,1 millions d'euros en 2020 (dont - 12,9 millions d'euros de variation de comptes fournisseurs d'immobilisations).

Les acquisitions d'immobilisations corporelles ne comprennent pas les contrats de location-financement comptabilisés en contrepartie d'une dette financière, car ces transactions n'ont pas d'impact sur la trésorerie^(e).

Au cours de l'exercice 2021, ont été effectués des paiements relatifs à la clause de complément de prix de Haco Kenya pour 2,7 millions de dollars, à l'ajustement du prix de Rocketbook pour 2,2 millions de dollars et à l'ajustement du prix de Djeep pour 3 millions d'euros^(f).

Un complément de 2,7 millions d'euros relatif à l'acquisition de Haco Industries Kenya avait été décaissé sur l'exercice 2020^(g).

Les « Autres actifs financiers courants » correspondaient à des placements de trésorerie non éligibles à la classification Trésorerie et équivalents de trésorerie au regard de la norme IAS 7. Il s'agissait de parts d'OPCVM et de titres de créances négociables liquides sous cinq jours. Ils ont été cédés au cours de l'exercice 2020^(h).

Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement

Les flux nets de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -148,3 millions d'euros en 2021 contre -61,1 millions d'euros en 2020.

Les dividendes payés représentent les dividendes versés par SOCIÉTÉ BIC à ses actionnaires (cf. Note 21)⁽ⁱ⁾.

Au cours de 2021, les remboursements nets d'emprunts s'élèvent à 12,0 millions d'euros correspondant principalement à un remboursement de 16,0 millions d'euros en France et une augmentation en Inde, contre 77,2 millions d'euros d'augmentation nette en 2020^(j).

Sur l'exercice 2021, SOCIÉTÉ BIC a racheté 717 928 actions pour un total de 39,2 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC a racheté 564 989 actions pour un total de 29,2 millions d'euros, et vendu 566 079 actions pour un total de 29,6 millions d'euros^(k).

Sur l'exercice 2020, SOCIÉTÉ BIC a racheté 136 383 actions pour un total de 7,4 millions d'euros. Dans le cadre du contrat de liquidité, SOCIÉTÉ BIC a racheté 426 844 actions pour un total de 21,1 millions d'euros, et vendu 421 226 actions pour un total de 20,1 millions d'euros^(l).

NOTE 21 DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2020, un dividende ordinaire de 1,80 euro par action a été versé aux actionnaires le 2 juin 2021.

Au titre de l'exercice 2019, un dividende ordinaire de 2,45 euros par action a été versé aux actionnaires le 3 juin 2020.

NOTE 22 EXPOSITION AUX RISQUES DU MARCHÉ**22-1 Risque de contrepartie**

Tous les instruments financiers sont mis en place avec des banques bénéficiant de notations de premier ordre d'agences internationales, et par conséquent le risque de contrepartie est très faible. La notation minimale de l'agence S&P des principales contreparties bancaires est de A- sur le long terme, la fourchette de notation allant de A+ à A-.

Les décisions portant sur l'investissement des excédents de trésorerie font l'objet d'une étude de risque de contrepartie (des dépositaires et des conservateurs) rigoureuse. La majorité des titres en portefeuille au 31 décembre 2021 sont sur des supports de qualité investissement, dite *investment grade*. Le risque de contrepartie est jugé non significatif au 31 décembre 2021.

22-2 Risque de change

Cf. Note 24-2

22-3 Risque de taux

Cf. Note 24-3

22-4 Risque de liquidité

Le Groupe gère ses capitaux propres de manière à conserver une situation de trésorerie positive et disponible, afin de mener à bien sa stratégie de développement et/ou de croissance externe.

Les excédents et besoins de trésorerie du Groupe sont directement gérés par le Département Trésorerie, en suivant une politique prudente, qui vise à éviter tout risque de perte sur le capital, et à conserver une situation de liquidité satisfaisante.

Les excédents de trésorerie sont principalement investis dans des OPCVM monétaires, des titres de créance négociables (« TCN ») et des équivalents de trésorerie dont la volatilité est inférieure à 0,5 avec une durée de placement recommandée inférieure à trois mois.

La part plus structurelle de la trésorerie peut être investie sur des fonds dont l'horizon de placement peut être supérieur à six mois.

La valeur de marché des titres, dite *mark-to-market* est évaluée deux fois par mois par la Trésorerie Groupe et vise à maintenir une performance annuelle moyenne supérieure au taux EONIA capitalisé.

Au 31 décembre 2021, les excédents de liquidité totaux gérés par la Trésorerie Groupe totalisent 232,6 millions d'euros: 88,5 millions

d'euros sont sur des comptes à terme en euros ou en dollars américains, 52,9 millions d'euros sont investis en titres de créances négociables en dollars américains, 44,2 millions d'euros correspondant à des parts d'OPCVM monétaires en dollars américains, le solde de 47 millions est réparti sur différents comptes courants qui ne subissent pas de taxation de taux négatifs.

La conservation sur compte bancaire des liquidités s'avère pertinente compte tenu des taux d'intérêts négatifs actuellement servis sur les placements court terme en euros. En effet, grâce à un dialogue régulier et une bonne gestion de l'allocation de ses excédents entre ses banques historiques, les excès de liquidités sur comptes courants de la société n'ont à ce jour pas fait l'objet de facturation.

Comme indiqué précédemment dans la Note 6, BIC a également réduit son risque de liquidité par la mise en place d'une ligne de crédit confirmée de 200 millions d'euros pour une durée de trois ans, qui vient en sécurisation d'un programme de NeuCP de 200 millions d'euros également et dont les premières émissions ont eu lieu en septembre 2020. Au cours de l'année 2021, les émissions de NeuCP ont eu lieu régulièrement, en fonction des besoins d'exploitation, et la demande de NeuCP BIC reste soutenue.

(en milliers d'euros)

| | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|------------------|
| Équivalents de trésorerie : valeurs mobilières de placement | 118 206 | 253 317 |
| Disponibilités | 147 537 | 215 597 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE, HORS DÉCOUVERTS BANCAIRES | 265 744 | 468 914 |

22-5 Risque de crédit

(en milliers d'euros)

| | Note | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|-----------|------------------|------------------|
| Créances clients brutes | | | |
| Non échues ou échues depuis moins de 60 jours | | 318 508 | 352 246 |
| Échues depuis 60 à 90 jours | | 8 131 | 12 728 |
| Échues depuis 90 à 120 jours | | 6 690 | 7 418 |
| Échues depuis plus de 120 jours | | 28 990 | 34 185 |
| Total créances clients brutes | | 362 319 | 406 577 |
| Créances douteuses | | 13 711 | 14 515 |
| TOTAL AVANT DÉPRÉCIATION (A) | | 376 030 | 421 092 |
| Dépréciation sur créances non échues ou échues depuis moins de 60 jours | | (6 171) | (5 448) |
| Dépréciation sur créances échues depuis 60 à 90 jours | | (127) | (482) |
| Dépréciation sur créances échues depuis 90 à 120 jours | | (340) | (1 016) |
| Dépréciation sur créances échues depuis plus de 120 jours | | (24 371) | (24 968) |
| Total dépréciation (B) | | (31 050) | (31 914) |
| <i>Dépréciation des créances sur clients identifiés</i> | | (25 142) | (26 183) |
| <i>Dépréciation des créances calculée statistiquement</i> | | (5 908) | (5 731) |
| Autres créances (C) | | 64 644 | 29 009 |
| CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES - NET (A) + (B) + (C) | 14 | 409 625 | 418 186 |



22-6 Juste valeur des actifs et passifs financiers

Catégories comptables et juste valeur des instruments financiers

31 décembre 2021

Ventilation par catégorie d'instruments

| Postes du bilan (en milliers d'euros) | Note | Valeur | | Juste valeur par le compte de résultat | Instruments dérivés de couverture | Créances au coût amorti | Dettes au coût amorti | Juste valeur par capitaux propres |
|---|------|----------------|----------------|--|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| | | au bilan | Juste valeur | | | | | |
| Actifs financiers | | 888 902 | 888 902 | 268 307 | 1 756 | 618 840 | - | - |
| Non courants | | | | | | | | |
| • Instruments dérivés | 24 | 62 | 62 | - | 62 | - | - | - |
| • Autres titres immobilisés | | 46 | 46 | 46 | - | - | - | - |
| Courants | | | | | | | | |
| • Clients et autres créances | 14 | 418 186 | 418 186 | 14 943 | - | 403 243 | - | - |
| • Instruments dérivés | 24 | 1 694 | 1 694 | - | 1 694 | - | - | - |
| • Autres actifs financiers courants | | - | - | - | - | - | - | - |
| • Trésorerie et équivalents de trésorerie | 20 | 468 914 | 468 914 | 253 317 | - | 215 597 | - | - |
| Passifs financiers | | 276 432 | 276 432 | 13 696 | 13 513 | - | 249 223 | - |
| Non courants | | | | | | | | |
| • Emprunts et dettes financières | 16 | 23 782 | 23 782 | - | - | - | 23 782 | - |
| • Instruments dérivés | 24 | 14 | 14 | - | 14 | - | - | - |
| • Clause d' <i>earn-out</i> Djeeep | | 3 961 | 3 961 | 3 961 | - | - | - | - |
| • Clause d' <i>earn-out</i> Rocketbook | | 3 512 | 5 603 | 3 512 | - | - | - | - |
| Courants | | | | | | | | |
| • Emprunts et dettes financières | 16 | 76 287 | 76 287 | - | - | - | 76 287 | - |
| • Instruments dérivés | 24 | 13 499 | 13 499 | - | 13 499 | - | - | - |
| • Clause d' <i>earn-out</i> Rocketbook | | 6 223 | 6 223 | 6 223 | - | - | - | - |
| • Fournisseurs et comptes rattachés | 14 | 149 154 | 149 154 | - | - | - | 149 154 | - |

Au 31 décembre 2020

Ventilation par catégorie d'instruments

| Postes du bilan (en milliers d'euros) | Note | Valeur au bilan | Juste valeur | Juste valeur par le compte de résultat | Instruments dérivés de couverture | Créances au coût amorti | Dettes au coût amorti | Juste valeur par capitaux propres |
|---|------|--------------------|----------------|---|---|----------------------------|--------------------------|---|
| Actifs financiers | | 702 460 | 702 460 | 128 509 | 27 057 | 546 894 | - | - |
| Non courants | | | | | | | | |
| • Instruments dérivés | 24 | 976 | 976 | - | 976 | - | - | - |
| • Autres titres immobilisés | | 34 | 34 | 34 | - | - | - | - |
| Courants | | | | | | | | |
| • Clients et autres créances | 14 | 409 625 | 409 625 | 10 268 | - | 399 357 | - | - |
| • Instruments dérivés | 24 | 26 081 | 26 081 | - | 26 081 | - | - | - |
| • Autres actifs financiers courants | | 1 | 1 | 1 | - | - | - | - |
| • Trésorerie et équivalents de trésorerie | 20 | 265 744 | 265 744 | 118 206 | - | 147 537 | - | - |
| Passifs financiers | | 231 497 | 231 497 | 10 718 | 3 347 | - | 217 432 | - |
| Non courants | | | | | | | | |
| • Emprunts et dettes financières | 16 | 27 985 | 27 985 | - | - | - | 27 985 | - |
| • Instruments dérivés | 24 | 53 | 53 | - | 53 | - | - | - |
| • Clause d' <i>earn-out</i> DjEEP | | 3 961 | 3 961 | 3 961 | - | - | - | - |
| • Clause d' <i>earn-out</i> Rocketbook | | 5 398 | 5 398 | 5 398 | - | - | - | - |
| Courants | | | | | | | | |
| • Emprunts et dettes financières | 16 | 89 976 | 89 976 | - | - | - | 89 976 | - |
| • Instruments dérivés | 24 | 3 294 | 3 294 | - | 3 294 | - | - | - |
| • Clause d' <i>earn-out</i> Rocketbook | | 1 358 | 1 358 | 1 358 | - | - | - | - |
| • Fournisseurs et comptes rattachés | 14 | 99 470 | 99 470 | - | - | - | 99 470 | - |

Les méthodes de valorisation retenues pour les instruments financiers sont les suivantes :

- instruments financiers autres que les dérivés inscrits au bilan :
Les valeurs comptables retenues sont des estimations raisonnables de leur valeur de marché à l'exception des valeurs mobilières de placement dont les valeurs comptables retenues sont déterminées sur la base des dernières valeurs liquidatives connues au 31 décembre 2021 ;
- instruments financiers dérivés :
Les valeurs de marché sont soit celles des établissements financiers, soit ont été calculées par un tiers externe sur la base des derniers cours de clôture connus au 31 décembre 2021. Elles sont conformes aux rapports de valorisation fournis par les établissements financiers.

Méthode de valorisation à la juste valeur

Les tableaux ci-dessous présentent la méthode de valorisation à la juste valeur des instruments financiers, selon les trois niveaux suivants :

- niveau 1 (instrument coté sur un marché actif) : OPCVM monétaires et autres actifs financiers courants ;
- niveau 2 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données de marché observables) : dérivés – comptabilité de couverture ;
- niveau 3 (évaluation faisant appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables) : aucun instrument de ce type n'est détenu au 31 décembre 2021.

| Catégorie d'instruments (en milliers d'euros) | 31 décembre 2021 | | | |
|--|------------------|----------|----------|----------|
| | Total | Niveau 1 | Niveau 2 | Niveau 3 |
| Juste valeur par le compte de résultat – Actifs | 268 307 | 268 307 | - | - |
| Instruments dérivés de couverture – Actifs | 1 756 | - | 1 756 | - |
| Instruments dérivés de couverture – Passifs | 13 513 | - | 13 513 | - |



22-7 Charges et produits nets par catégorie

Les charges et produits nets relatifs aux différentes catégories d'actifs et de passifs financiers ci-dessus sont les suivants :

| Au 31 décembre 2021 | Ventilation par catégorie d'instruments | | | | | Juste valeur par capitaux propres |
|---|---|--|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| | Total | Juste valeur par le compte de résultat | Instruments dérivés de couverture | Créances au coût amorti | Dettes au coût amorti | |
| Nature de l'impact (en milliers d'euros) | | | | | | |
| Produit/(charge) d'intérêts | (27) | 965 | - | 2 743 | (3 736) | - |
| Réévaluation à la juste valeur | - | - | - | - | - | - |
| Effet de change | (16 548) | - | - | - | (16 548) | - |
| Dépréciation nette | (864) | - | - | - | (864) | - |
| TOTAL | (17 439) | 965 | - | 2 743 | (21 148) | - |

| Au 31 décembre 2020 | Ventilation par catégorie d'instruments | | | | | Juste valeur par capitaux propres |
|---|---|--|-----------------------------------|-------------------------|-----------------------|-----------------------------------|
| | Total | Juste valeur par le compte de résultat | Instruments dérivés de couverture | Créances au coût amorti | Dettes au coût amorti | |
| Nature de l'impact (en milliers d'euros) | | | | | | |
| Produit/(charge) d'intérêts | (1 437) | 1 722 | - | 1 396 | (4 555) | - |
| Réévaluation à la juste valeur | - | - | - | - | - | - |
| Effet de change | 4 301 | - | - | - | 4 301 | - |
| Dépréciation nette | (2 400) | - | - | - | (2 400) | - |
| TOTAL | 463 | 1 722 | - | 1 396 | (2 655) | - |

NOTE 23 PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe attribue à certains membres du personnel des actions, des options de souscription d'actions et des options d'achat d'actions en contrepartie des services rendus par ces salariés. Ces transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instrument de capitaux propres sont évaluées à la juste valeur (hors effets des conditions d'acquisition autres que les conditions de marché) à la date d'attribution. La juste valeur déterminée à la date d'acquisition est comptabilisée en charges sur la période d'acquisition des droits, sur la base du nombre d'actions que le Groupe s'attend à devoir émettre, ajusté des effets des conditions d'acquisition des droits autres que les conditions de marché.

La juste valeur est évaluée en utilisant la méthode présentée ci-dessous. La durée de vie attendue utilisée dans le modèle a été ajustée, sur la base des estimations de la Direction, des effets de non-transférabilité, des restrictions de conditions d'exercice et d'informations sur le comportement d'exercice des membres du personnel.

Les paiements fondés sur des actions sont comptabilisés en charges de personnel (cf. Note 4 – *Charges d'exploitation*, au poste « Coûts salariaux » et dans les lignes du compte de résultat présenté par fonction).

23-1 Attribution d'options de souscription d'actions avec conditions de performance

En 2021, sur recommandation du Comité des Rémunération, et après approbation de l'Assemblée Générale, le Conseil d'Administration a décidé d'une attribution unique d'options d'achat avec conditions de performance à un nombre restreint de cadres dirigeants de la Société BIC. Les options portent sur des actions déjà existantes de la société BIC, avec une période d'acquisition des droits de 5 ans, soumis à des conditions de performance sur la même durée.

| | Plan Achieving Horizon (options d'achat) | |
|--|--|-----------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 19 mai 2021 | 19 mai 2021 |
| Date du Conseil d'Administration | 19 mai 2021 | 9 décembre 2021 |
| Nombre de bénéficiaires | 14 | 2 |
| Nombre d'options de souscription | 1 224 500 | 170 000 |
| Première date d'exercice de l'option | 28 février 2026 | 28 février 2026 |
| Prix d'exercice (en euros) ^(a) | 65 | 65 |
| Nombre d'options exercées au 31 décembre 2021 | - | - |
| Options de souscription d'actions caduques au 31 décembre 2021 | 75 000 | - |
| Options de souscription d'actions restantes au 31 décembre 2021 | 1 149 500 | 170 000 |

(a) Aucun rabais n'a été consenti sur le prix.

Hypothèses retenues pour l'évaluation de la juste valeur des plans d'option de souscription d'actions selon le modèle Black & Scholes

| | Plan Achieving Horizon (options d'achat) |
|----------------------------------|--|
| Volatilité attendue | 25,6 % |
| Taux sans risque | 0 % |
| Taux de dividende attendu | 3,5 % |
| Durée de vie théorique en années | 5 |



23-2 Attribution d'actions gratuites sous conditions de performance

Depuis 2005, usant de la faculté offerte lors des Assemblées Générales successives, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, d'instaurer une politique d'attribution gratuite d'actions sous conditions de performance à trois ans.

Les plans en cours prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

Pour les plans attribués entre 2010 et mai 2016, les actions étaient attribuées par SOCIÉTÉ BIC. Pour les bénéficiaires résidents fiscaux français, les actions étaient remises à la date d'acquisition des droits, sous réserve des critères de performance.

Pour les bénéficiaires résidents fiscaux à l'étranger, les actions sont remises trois ans après la date d'acquisition des droits. La dernière livraison d'actions du plan de 2016 (Plan 12), aura lieu en mars 2022. À compter du plan n° 8, les bénéficiaires se voient octroyés une compensation en numéraire des dividendes non reçus entre la date d'acquisition définitive des droits et la date de remise effective de ces actions.

À partir de mai 2017 (Plan 13), les actions sont toujours attribuées par SOCIÉTÉ BIC et sont remises à tous les bénéficiaires à la date d'acquisition définitive des droits (trois ans, sous réserve des critères de performance).

| | Plan n° 14 | Plan n° 15 | Plan n° 16 | Plan n° 17 |
|--|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 16 mai 2018 | 16 mai 2018 | 20 mai 2020 | 20 mai 2020 |
| Date du Conseil d'Administration | 16 mai 2018 | 12 février 2019 | 11 février 2020 | 16 février 2021 |
| Attribution | P | P | P | p |
| Nombre de bénéficiaires | 499 | 497 | 501 | 158 |
| Nombre d'attributions gratuites d'actions | 170 720 | 162 025 | 234 118 | 244 181 |
| Date d'acquisition définitive des droits | 16 mai 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2023 | 31 mars 2024 |
| Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2021 | 58 434 | - | - | - |
| Dont nombre d'actions remises ou à remettre aux bénéficiaires par : | | | | |
| • SOCIÉTÉ BIC | - | - | - | - |
| • BIC CORPORATION | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Date de remise effective des actions par : | | | | |
| • SOCIÉTÉ BIC | | | | |
| • Bénéficiaires français | 16 mai 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2023 | 31 mars 2024 |
| • Bénéficiaires étrangers | 16 mai 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2023 | 31 mars 2024 |
| • BIC CORPORATION | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions remises par BIC CORPORATION en compensation des dividendes non reçus | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Actions à remettre par BIC CORPORATION en compensation des dividendes non reçus | N/A | N/A | N/A | N/A |
| Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2021 ^(a) | 112 286 | 111 870 | 55 499 | 27 269 |
| Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2021 | - | 50 155 | 178 619 | 216 912 |

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ de leurs bénéficiaires ou à la non-réalisation d'une partie des conditions de performance.

P = Principale.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat :

| Plan d'attribution gratuite d'actions | Juste valeur unitaire des plans (en euros) | | Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat (en milliers d'euros) | |
|---------------------------------------|---|------------------------|--|------------------|
| | Attribution principale | Attribution secondaire | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
| 16 mai 2018 | 77,00 | N/A | 1 088 | 789 |
| 12 février 2019 | 81,14 | N/A | 660 | 974 |
| 11 février 2020 | 58,30 | N/A | 3 034 | 2 839 |
| 16 février 2021 | 42,93 | N/A | - | 2 305 |
| TOTAL | | | 4 782 | 6 907 |

La juste valeur des actions gratuites correspond au cours de l'action à la date d'attribution ajustée de la valeur actualisée des dividendes potentiels futurs.

23-3 Attribution d'actions gratuites sans condition de performance

À compter de 2012, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations et des Nominations, d'instaurer une politique d'attribution gratuite d'actions sans condition de performance pour remplacer les programmes de stock-options qui récompensaient les employés sélectionnés et les contributeurs clés de l'année.

Les actions ainsi attribuées sont remises par SOCIÉTÉ BIC à la date d'acquisition définitive des droits, que les bénéficiaires soient résidents fiscaux français ou étrangers.

En 2021, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des Rémunérations, d'un plan d'attribution d'actions gratuites, sans condition de performance, à tous les salariés du Groupe à travers le monde. Les actions ainsi attribuées sont remises par Société BIC à la date d'acquisition définitive des droits et portent sur les actions déjà existantes.

Ces plans prévoient l'attribution d'actions déjà existantes.

| | Plan n° F7 | Plan n° F8 | Plan n° F9 | Plan n° F10 | Sharing Horizon |
|--|-------------|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Date de l'Assemblée Générale | 16 mai 2018 | 16 mai 2018 | 20 mai 2020 | 20 mai 2020 | 19 mai 2021 |
| Date du Conseil d'Administration | 16 mai 2018 | 12 février 2019 | 11 février 2020 | 16 février 2021 | 26 octobre 2021 |
| Nombre de bénéficiaires | 244 | 238 | 242 | 660 | 11 944 |
| Nombre d'attributions gratuites d'actions | 30 500 | 17 550 | 30 613 | 137 322 | 59 720 |
| Date d'acquisition définitive des droits | 16 mai 2021 | 31 mars 2022 | 31 mars 2023 | 31 mars 2024 | 26 octobre 2023 |
| Nombre d'actions définitivement acquises au 31 décembre 2021 | 18 350 | - | - | 170 | - |
| Nombre d'actions gratuites attribuées, caduques au 31 décembre 2021 ^(a) | 12 100 | 4 250 | 3 338 | 13 567 | - |
| Nombre d'attributions gratuites d'actions en cours de période d'acquisition au 31 décembre 2021 | 50 | 13 300 | 27 275 | 123 585 | 59 720 |

(a) Ces attributions gratuites d'actions sont devenues caduques suite au départ de leurs bénéficiaires.

Estimation de la juste valeur des actions attribuées et impact sur le compte de résultat :

| Plan d'attribution gratuite d'actions | Juste valeur unitaire des plans- modèle binomial (en euros) | Charge/(Produit) passé(e) en compte de résultat (en milliers d'euros) | |
|---------------------------------------|--|--|------------------|
| | | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
| 18 Mai 2016 | 109,85 | (360) | - |
| 10 février 2017 | 109,05 | 169 | - |
| 16 mai 2018 | 76,78 | 125 | 127 |
| 12 février 2019 | 81,14 | 306 | 319 |
| 11 février 2020 | 58,30 | 422 | 475 |
| 16 février 2021 | 42,93 | - | 1 315 |
| 26 octobre 2021 | 46,72 | - | 227 |
| TOTAL | | 663 | 2 463 |

Au 31 décembre 2021, la juste valeur totale d'instruments et actions attribués s'élève à 10,4 millions d'euros.



NOTE 24 INSTRUMENTS FINANCIERS

Principes comptables

Les actifs et les passifs financiers sont comptabilisés au bilan du Groupe lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

a) Créances clients

Voir Note 14.

b) Titres de placement

En application de la Norme IFRS 9 – Instruments dérivés, les titres de placement sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat ;
- les actifs financiers évalués au coût amorti ;
- les actifs financiers évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

La classification détermine le traitement comptable de ces instruments. Elle est déterminée par le Groupe à la date de comptabilisation initiale, en fonction des caractéristiques de l'instrument et de l'objectif de gestion suivant lequel ces actifs ont été acquis. Les achats et ventes d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction, date à laquelle le Groupe est engagé dans l'achat ou la vente de l'actif. Un actif financier est décomptabilisé si les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif financier arrivent à expiration ou si cet actif a été transféré.

1. Les actifs financiers à la juste valeur par le compte de résultat

Les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat sont principalement les actifs financiers pour lesquels les flux de trésorerie contractuels ne correspondent pas uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Cette catégorie comprend principalement les OPCVM et placements de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat consolidé. Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes et variation de juste valeur.

2. Les actifs financiers évalués au coût amorti

Les actifs financiers sont évalués au coût amorti si leur détention s'inscrit dans un modèle de gestion visant l'encaissement de flux de trésorerie contractuels correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE. Les provisions sont enregistrées en compte de résultat consolidé.

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et provisions.

3. Les actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur *via* les autres éléments du résultat global si leur détention s'inscrit dans un modèle économique visant à la fois la perception de flux de trésorerie contractuels, correspondant uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû, et la vente d'actifs financiers.

Cette catégorie comprend les titres de dette qui respectent les caractéristiques des flux contractuels et le modèle de gestion énoncé ci-dessus, ainsi que les actions à la juste valeur par capitaux propres sur option.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des fonds de caisse, des soldes bancaires ainsi que des placements à court terme en instruments du marché monétaire. Ces placements, d'échéance inférieure à trois mois, sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur. L'application de la Norme IAS 7 conduit à exclure du champ d'éligibilité des « Équivalents de trésorerie » les OPCVM de trésorerie dont la volatilité historique au cours des 12 derniers mois est supérieure à 0,50 %. Ceux-ci sont désormais classés en « Autres actifs financiers courants ».

d) Passifs financiers et capitaux propres

Les passifs financiers et instruments de capitaux propres émis par le Groupe sont classés selon la substance de l'accord contractuel et selon les définitions d'un passif financier et d'un instrument de capitaux propres. Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs du Groupe après déduction de tous ses passifs. Les méthodes comptables applicables aux passifs financiers et instruments de capitaux propres sont présentées ci-après.

e) Emprunts bancaires

Les emprunts bancaires et les découverts portant intérêts sont comptabilisés initialement à la juste valeur et sont ensuite évalués au coût amorti à l'aide de la méthode du taux d'intérêt effectif. Les différences entre les montants reçus (nets des coûts directs d'émission) et les montants dus lors du règlement ou du remboursement sont amortis en résultat sur la durée de l'emprunt selon cette méthode.

f) Dettes fournisseurs

Voir Note 14.

g) Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres émis par la société mère sont comptabilisés au montant reçu, net des frais directs d'émission.

h) Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Les activités du Groupe l'exposent à des risques financiers de change sur les cours des monnaies étrangères et sur les taux d'intérêt.

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés (contrats de change à terme de gré à gré et options de change) pour couvrir ses risques liés aux fluctuations des monnaies étrangères sur certains engagements fermes et transactions prévues, une technique que le Groupe désigne comme la couverture de flux de trésorerie.

L'utilisation d'instruments dérivés est conditionnée par les politiques du Groupe approuvées par le Conseil d'Administration, qui prévoient des méthodes écrites sur l'utilisation des dérivés en conformité avec les stratégies de gestion du risque. Le Groupe n'utilise pas d'instruments dérivés à des fins de spéculation.

Évaluation et présentation

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés initialement au coût (juste valeur de la contrepartie reçue) à la date du contrat et sont réévalués à leur juste valeur aux dates de clôture ultérieures. Ils sont présentés au bilan en actif et/ou passif courant pour la part à moins d'un an et en actif et/ou passif non courant pour la part à plus d'un an.

La juste valeur des contrats de change à terme de gré à gré et la juste valeur des *swaps* de devises sont déterminées par actualisation des flux financiers, en utilisant les taux (change et intérêt) du marché à la date de clôture.

La juste valeur des options de change est reprise des rapports de valorisation fournis par les établissements financiers et est déterminée en utilisant les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, ainsi que la volatilité de chacune des devises concernées.

Le risque de contrepartie a été mesuré au regard de la Norme IFRS 13 – Évaluation à la juste valeur, et n'est pas significatif.

Comptabilisation des opérations de couverture

Lorsque les dérivés sont désignés comme éléments de couverture, leur traitement varie selon qu'ils sont désignés comme :

- couverture de flux de trésorerie ;
- couverture d'un investissement net réalisé à l'étranger.

Le Groupe identifie clairement l'élément de couverture et l'élément couvert dès la mise en place de la couverture et documente formellement cette relation de couverture en identifiant la stratégie de couverture, le risque couvert et la méthode d'évaluation de l'efficacité de la relation de couverture. Par la suite, cette documentation est actualisée, permettant ainsi de démontrer l'efficacité de la couverture désignée.

La comptabilité de couverture se traduit par des méthodes spécifiques d'évaluation et de comptabilisation selon la catégorie de couverture concernée :

- **couverture de flux de trésorerie** : l'élément couvert ne fait l'objet d'aucune revalorisation et seul l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. La contrepartie de cette réévaluation est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont recyclés au compte de résultat lorsque l'élément couvert impacte ce dernier.

Si la couverture de flux de trésorerie d'un engagement ferme ou d'une transaction prévue débouche sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, alors au moment où l'actif ou le passif est reconnu, le profit ou la perte associé(e) au dérivé qui avait été précédemment comptabilisé en capitaux propres est inclus dans la valeur comptable initiale de l'actif ou du passif non financier.

Pour les instruments dérivés de change, les variations de valeur temps des options et les variations de report/déport sont également enregistrées dans les autres éléments du résultat global.

Pour les couvertures ne débouchant pas sur la comptabilisation d'un actif ou d'un passif, les montants transférés en capitaux propres sont alors comptabilisés en résultat de la période au cours de laquelle l'élément couvert affecte le résultat.

Le Groupe cesse de pratiquer la comptabilité de couverture lorsque l'instrument de couverture arrive à expiration ou est vendu, résilié ou exercé, ou lorsque la couverture ne satisfait plus aux critères permettant d'appliquer une comptabilité de couverture. Dans ce cas, le profit ou la perte cumulé(e) dégagé(e) sur l'instrument de couverture, qui avait été initialement comptabilisé directement en capitaux propres alors que la couverture était efficace, doit être maintenu séparément en capitaux propres tant que la transaction prévue ne s'est pas produite.

Le Groupe ne recourt plus à la comptabilité de couverture lorsque l'engagement ou la transaction prévu(e) n'est plus susceptible de se produire. Dans ce cas, tout résultat net cumulé correspondant, qui avait été comptabilisé directement en capitaux propres, est comptabilisé dans le résultat de l'exercice :

- **couverture d'investissement net réalisé à l'étranger** : l'instrument de couverture est réévalué à sa juste valeur. En contrepartie de cette réévaluation, la variation de juste valeur attribuable au risque de change couvert est comptabilisée nette d'impôt dans les capitaux propres. Les montants accumulés en capitaux propres sont repris au compte de résultat à la date de liquidation ou de cession de l'investissement net.

Les instruments dérivés incorporés relatifs à d'autres instruments financiers ou des contrats hôtes autres que financiers sont traités comme des dérivés séparés lorsque les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte et que l'instrument hybride (composé) n'est pas évalué à la juste valeur avec enregistrement des variations de la juste valeur en résultat net. Aucun contrat de ce type n'a été réalisé par le Groupe au titre des trois dernières années.

i) Niveau de juste valeur

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés en trois niveaux de juste valeur (Norme IFRS 13) :

- niveau 1 : instrument coté sur un marché actif pour des actifs et des passifs identiques ;
- niveau 2 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant, de manière directe ou indirecte, sur des données de marché observables qui ne sont pas des cotations de type niveau 1 ;
- niveau 3 : instrument dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation s'appuyant sur des données non observables.

24-1 Dérivés et comptabilité de couverture

La gestion des risques financiers est principalement concentrée au niveau de SOCIÉTÉ BIC et gérée et/ou coordonnée par la Trésorerie Groupe.

Ce département n'est pas constitué en centre de profit.

La Trésorerie Groupe est en contact permanent avec les filiales et recueille tout au long de l'année les informations qui permettent d'identifier, de suivre et de piloter la gestion des risques.

En matière de risque de change, la politique du Groupe consiste à couvrir l'exposition nette par devise sur une base annuelle. Les positions acheteuses et vendeuses sont agrégées et le nominal net déterminé fait l'objet de couvertures sur le marché.

En fonction de l'évolution du marché des changes, la Trésorerie Groupe peut accélérer le rythme de couverture afin de profiter de tendances favorables ou au contraire le ralentir pour ne pas figer trop tôt un taux de change. L'ensemble des positions est suivi en permanence et en temps réel par la Trésorerie Groupe qui dispose des systèmes d'information nécessaires. Une mise à jour de toutes les positions est communiquée à l'équipe de Direction chaque mois, détaillée par devise, par produit (contrats à terme, options, etc.) et par objet (couverture de flux commerciaux ou d'investissements nets).

En présence de contraintes locales qui ne permettent pas une complète centralisation aux meilleures conditions pour BIC, les couvertures sont réalisées localement sous le strict contrôle de la Trésorerie Groupe.

24-2 Risque de change

Pour gérer son risque de change, le Groupe recourt aux contrats de change à terme, *swaps* de devises et produits optionnels. Les contrats de change à terme sont comptabilisés comme des couvertures dans la mesure où ils sont identifiés comme tels. Ces couvertures peuvent concerner l'investissement net du Groupe dans certaines entités étrangères, des créances ou des dettes en devises ou des budgets en devises.

La Trésorerie Groupe étant centralisée, SOCIÉTÉ BIC détient des comptes courants avec ses principales filiales. Une partie des soldes créditeurs en devises sont échangés contre l'euro et viennent alimenter la liquidité euro du Groupe. Cette liquidité, habituellement investie en OPCVM monétaires et autres produits de placements court terme est actuellement conservée en position de trésorerie sur nos comptes bancaires. En effet, compte tenu du contexte de taux négatifs en zone euro, la quasi-totalité des produits de placement court terme génèrent des performances négatives. SOCIÉTÉ BIC ne faisant pas encore l'objet de l'application d'intérêts négatifs sur ses excédents de trésorerie en euros *via* son pool bancaire, la conservation en compte s'avère pertinente.

Par ailleurs, la liquidité en dollars qui participait de l'activité de *swaps* court terme est maintenant conservée en dollars et investie comme telle sur des produits de placement court terme directement libellés en dollars, ce qui permet de limiter les montants convertis en euros et de bénéficier encore de taux d'intérêt positifs sur les placements libellés en dollars.

Chaque jour, la Trésorerie Groupe ajuste la position de liquidité des comptes courants, hors dollar américain, grâce aux *swaps* de devises réalisés sur le marché. Cette gestion spécifique, si elle utilise des produits de change, ne peut pas être considérée comme une gestion de risque de change à part entière au même titre qu'une couverture classique car les soldes bancaires ne sont jamais convertis définitivement. Il ne s'agit que d'une gestion de liquidité en devises *via* laquelle SOCIÉTÉ BIC optimise son financement.

24-3 Risque de taux

Au 31 décembre 2021, l'en-cours de 59 millions d'euros d'émission de NeuCP est la seule dette significative. Cette dette à maximum trois mois émise à taux négatifs ne fait pas l'objet d'une couverture.

L'exposition aux taux d'intérêt sur les emprunts est très limitée. Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variables. La survenance de ces positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture pertinent.



24-4 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2021

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2021 (en milliers d'euros) :

| Instruments dérivés et réévaluation | Qualification de la couverture/risque couvert | Résultat financier - impact avant impôt ^(a) - Note 5 | Résultat d'exploitation - Note 3 | Autres éléments du résultat global avant impôt ^(a) | Actifs courants ^(b) | Actifs non courants | Passifs courants | Passifs non courants |
|---|--|---|----------------------------------|---|--------------------------------|---------------------|------------------|----------------------|
| Impact de la réévaluation des instruments de couverture | | | | | | | | |
| Flux commerciaux | Flux de trésorerie/risque de change | (268) | (6 855) | (23 002) | 1 298 | 62 | (10 304) | (14) |
| Dividendes | Investissement net/risque de change | - | - | (3 540) | - | - | (2 876) | - |
| Sous-total (1) | | (268) | (6 855) | (26 542) | 1 298 | 62 | (13 180) | (14) |
| Impact de la réévaluation des swaps de devises adossés aux positions de trésorerie en devises | À la juste valeur par le compte de résultat/risque de change | | | | | | | |
| Sous-total (2) | | (16) | - | - | 396 | - | (319) | - |
| TOTAL (1) + (2) | | (285) | (6 855) | (26 542) | 1 694 | 62 | (13 499) | (14) |

(a) Il s'agit de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2021 retraitée au titre de la reprise de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2020.

(b) Y compris des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 267 milliers d'euros.

24-5 Impact des couvertures des risques de change et de taux dans les comptes consolidés au 31 décembre 2020

Les montants suivants ont été comptabilisés à la juste valeur des instruments dérivés au 31 décembre 2020 (en milliers d'euros) :

| Instruments dérivés et réévaluation | Qualification de la couverture/risque couvert | Résultat financier - impact avant impôt ^(a) - Note 5 | Résultat d'exploitation - Note 3 | Autres éléments du résultat global avant impôt ^(a) | Actifs courants ^(b) | Actifs non courants | Passifs courants | Passifs non courants |
|---|--|---|----------------------------------|---|--------------------------------|---------------------|------------------|----------------------|
| Impact de la réévaluation des instruments de couverture | | | | | | | | |
| Flux commerciaux | Flux de trésorerie/risque de change | (398) | 5 148 | 21 470 | 25 236 | 976 | (3 214) | (53) |
| Dividendes | Investissement net/risque de change | - | - | 1 914 | 664 | - | - | - |
| Sous-total (1) | | (398) | 5 148 | 23 384 | 25 900 | 976 | (3 214) | (53) |
| Impact de la réévaluation des swaps de devises adossés aux positions de trésorerie en devises | À la juste valeur par le compte de résultat/risque de change | | | | | | | |
| Sous-total (2) | | 166 | - | - | 173 | - | (80) | - |
| TOTAL (1) + (2) | | (232) | 5 148 | 23 384 | 26 073 | 976 | (3 294) | (53) |

(a) Il s'agit de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille à fin décembre 2020 retraitée au titre de la reprise de la valeur de marché des instruments de couverture en portefeuille au 31 décembre 2019.

(b) Y compris des options détenues par SOCIÉTÉ BIC non encore exercées représentant un actif courant de 528 milliers d'euros.



24-6 Portefeuille des couvertures des risques de change au 31 décembre 2021

Pour couvrir ses flux de trésorerie futurs, BIC dispose des positions de couverture suivantes au 31 décembre 2021 :

| Maturité | Devise couverte | Termes | Devise | Achat d'options | Vente d'options | Devise |
|----------|-----------------|---------------|--------|-----------------|-----------------|--------|
| 2022 | USD/EUR | 330 052 000 | USD | - | - | - |
| | USD/CAD | 26 398 000 | USD | - | - | - |
| | USD/AUD | 6 000 000 | USD | - | - | - |
| | GBP/EUR | 21 000 000 | GBP | - | - | - |
| | AUD/EUR | 22 200 000 | AUD | 4 000 000 | 4 000 000 | AUD |
| | CHF/EUR | 3 500 000 | CHF | 3 000 000 | 3 000 000 | CHF |
| | EUR/MXN | 4 000 000 | EUR | - | - | - |
| | JPY/EUR | 1 000 000 000 | JPY | 300 000 000 | 300 000 000 | JPY |
| | CAD/EUR | 17 500 000 | CAD | 3 000 000 | 3 000 000 | CAD |
| | NZD/EUR | 2 000 000 | NZD | 6 000 000 | 6 000 000 | NZD |
| | RON/EUR | 10 000 000 | RON | - | - | - |
| | SEK/EUR | 15 000 000 | SEK | 10 000 000 | 10 000 000 | SEK |
| | USD/NZD | 1 000 000 | USD | - | - | - |
| 2023 | CHF/EUR | 1 000 000 | CHF | - | - | - |
| | USD/EUR | 10 000 000 | USD | - | - | - |
| 2024 | CHF/EUR | 1 000 000 | CHF | - | - | - |

Au 31 décembre 2021, s'agissant des besoins de l'année 2022, la parité EUR/USD est la plus exposée, à concurrence de 350 millions de dollars américains. Cette exposition est couverte à plus de 90 % au 31 décembre 2021 et les flux de trésorerie correspondants seront réalisés au cours de l'exercice 2022.

La sensibilité du résultat et des capitaux propres à une variation de +/- 1 % de l'EUR/USD sur les éléments au bilan au 31 décembre 2021, telle que définie par la Norme IFRS 7, n'est pas jugée significative pour le Groupe.

Au 31 décembre 2020, s'agissant des besoins de l'année 2021, la parité EUR/USD était la plus exposée, à concurrence de 315 millions de dollars américains. Cette exposition était couverte à 100 % au 31 décembre 2020 et les flux de trésorerie correspondants se sont réalisés au cours de l'exercice 2021.

24-7 Principaux éléments du bilan déclarés en devises étrangères

En ce qui concerne les éléments du bilan, la pondération des différentes devises est la suivante au 31 décembre 2021 (pour les principaux agrégats) :

| (en milliers d'euros) | Total | EUR | USD convertis EUR | BRL convertis EUR | MXN convertis EUR | INR convertis EUR | Autres |
|---|----------|----------|-------------------|-------------------|-------------------|-------------------|--------|
| Immobilisations corporelles nettes | 588 800 | 354 950 | 79 026 | 44 578 | 42 838 | 17 012 | 50 395 |
| Goodwill nets | 256 059 | 108 034 | 95 844 | 1 | - | - | 52 180 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (hors découverts bancaires) | 468 914 | 251 940 | 72 158 | 46 561 | 30 180 | 1 375 | 66 700 |
| Provision au titre des avantages du personnel | (80 016) | (23 201) | (51 171) | - | (3 790) | (935) | (920) |

NOTE 25 RELATIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Dans le cadre de l'application de la Norme IAS 24, le Groupe a considéré les parties liées ci-dessous :

- l'ensemble des sociétés consolidées (cf. Note 28) ;
- l'ensemble des membres du Conseil d'Administration (cf. Gouvernement d'entreprise – § 4.1.1.4. Mandats et fonctions de la Direction Générale et des Administrateurs au 31 décembre 2021) ainsi que leur famille proche ;
- l'ensemble des sociétés dans lesquelles un membre du Conseil d'Administration ou du Comité Exécutif détient un droit de vote significatif.

25-1 Sociétés consolidées en intégration globale

Les transactions entre la société mère et ses filiales ainsi que celles entre les filiales sont éliminées lors de la consolidation.

25-2 Membres du Conseil d'Administration et du Comité Exécutif

L'ensemble des transactions conclues sur l'exercice 2021 avec les membres du Conseil d'Administration et les membres du Comité Exécutif sont les suivantes :

| (en milliers d'euros) | Charges |
|---|---------------|
| Avantages à court terme | 8 075 |
| Avantages postérieurs à l'emploi | 41 |
| Autres avantages à long terme | 117 |
| Indemnités de fin de contrat de travail | - |
| Paielements fondés sur des actions | 4 174 |
| TOTAL DES TRANSACTIONS | 12 407 |

Les rémunérations perçues par les administrateurs n'apparaissent pas dans le tableau ci-dessus et sont présentées dans la partie Gouvernement d'entreprise – § 4.2.2.1. Rémunération des mandataires sociaux non-exécutifs et des administrateurs.

25-3 Sociétés dans lesquelles un membre du Comité Exécutif ou du Conseil d'Administration détient un droit de vote significatif

Aucune partie liée de ce type n'a été identifiée au 31 décembre 2021.

NOTE 26 ENGAGEMENTS HORS BILAN

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements du Groupe. Tous les engagements significatifs y figurent.

Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

26-1 Avals, cautions et garanties données

| (en milliers d'euros) | Échéances | | | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---------------------------------|------------|------------|----------|------------------|------------------|
| | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | | |
| Autres garanties et engagements | 350 | 350 | - | 700 | - |
| TOTAL | 350 | 350 | - | 700 | - |



26-2 Avals, cautions et garanties reçues

| (en milliers d'euros) | Échéances | | | 31 décembre 2021 | 31 décembre 2020 |
|---------------------------------|--------------|---------------|--------------|------------------|------------------|
| | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | | |
| Garanties de lignes de crédit | 1 760 | 8 220 | 5 224 | 15 204 | 17 315 |
| Garanties commerciales | - | 63 | - | 63 | 63 |
| Engagements de location simple | - | - | 320 | 320 | 320 |
| Avals et cautions | 150 | 20 608 | 333 | 21 090 | 20 947 |
| Autres garanties et engagements | 28 | 7 906 | 36 | 7 969 | 7 939 |
| TOTAL | 1 938 | 36 797 | 5 913 | 44 647 | 46 584 |

Au 31 décembre 2021, les garanties de lignes de crédit concernent principalement les filiales du Groupe au Kenya, en Inde et en Turquie pour un montant de 14,9 millions d'euros.

Au 31 décembre 2020, les garanties de lignes de crédit concernent principalement les filiales du Groupe au Kenya, en Inde, en Turquie et en Corée du Sud pour un montant de 15,2 millions d'euros.

26-3 Contrats de location

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Loyers de location simple reconnus en charge sur l'exercice (ne rentrant pas dans le champ de la Norme IFRS 16) | 595 | 535 |

À la date du bilan, les engagements non réglés du Groupe au titre de contrats de location ne rentrant pas dans le champ de la Norme IFRS 16 arrivaient à échéance comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| À moins d'un an | 1 380 | 796 |
| Entre la 2 ^e et la 5 ^e année incluse | 1 106 | 1 264 |
| À plus de 5 ans | 145 | 40 |
| TOTAL | 2 631 | 2 100 |

NOTE 27 PASSIFS ÉVENTUELS

Au 31 décembre 2021, SOCIÉTÉ BIC et ses filiales n'ont pas connaissance de passifs éventuels.

Les passifs éventuels sont définis par la norme IAS 37 comme étant :

- soit des obligations potentielles résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise ;
- soit des obligations actuelles résultant d'événements passés mais qui ne sont pas comptabilisées parce que :
 - il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre les obligations, ou
 - le montant des obligations ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

NOTE 28 FILIALES CONSOLIDÉES

Toutes les sociétés détenues à plus de 50 % sont consolidées.

Les principales sociétés opérationnelles au 31 décembre 2021 sont les suivantes :

| Dénomination de la filiale | Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation | Principales sociétés détentrices | % de participation (directe ou indirecte) | Activité principale |
|---|---|--|--|---|
| Filiales consolidées par intégration globale | | | | |
| FRANCE | | | | |
| BIC Assemblage SARL | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Prestations de services |
| BIC Services SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Prestations de services |
| BIMA 83 SASU | Clichy/Cernay | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| Société du Briquet Jetable 75 SASU | Clichy/Redon | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| DAPE 74 Distribution SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| Électro-Centre SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| BIC Technologies SA | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 99,9 % | Production d'équipements industriels |
| BIC Rasoirs SASU | Verberie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| BIC Conté SASU | Samer | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| BIC Graphic France SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Écriture 2000 SASU | Clichy/Montévrain | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| BIC Éducation SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production et distribution de solutions informatiques |
| Société Immobilière Valiton Gesnouin SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Immobilier |
| Société Immobilière BIC Clichy SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Immobilier |
| BIC International Development SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Prestations de services |
| Sibjet Technologies SNC | Guidel | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| Djeep SASU | Clichy | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| EUROPE/EUROPE | | | | |
| BIC Deutschland GmbH & Co. OHG | Allemagne | BIC Erzeugnisse GmbH BIC Verwaltungs GmbH | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Erzeugnisse GmbH | Allemagne | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Société holding |
| BIC Verwaltungs GmbH | Allemagne | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Société holding |
| BIC GmbH | Allemagne | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Société holding |
| Mondial Office Verwaltungs-und Vertriebsgesellschaft mit beschränkter Haftung | Allemagne | BIC Deutschland GmbH & Co. | 100,0 % | Société holding |
| BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft GmbH | Autriche | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Belgium SA | Belgique | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Iberia SAU | Espagne | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC Graphic Europe SA | Espagne | BIC Iberia SAU Société BIC SA | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| Norwood Promotional Products Europe S.L.U. | Espagne | BIC Graphic Europe SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Violex SA | Grèce | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC (Ireland) Private Company Limited By Shares | Irlande | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Italia SPA | Italie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Netherlands B.V. | Pays-Bas | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |



| Dénomination de la filiale | Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation | Principales sociétés détentrices | % de participation (directe ou indirecte) | Activité principale |
|--|---|---------------------------------------|---|---|
| BIC Polska SP ZOO | Pologne | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Portugal SA | Portugal | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL | Roumanie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC UK Ltd. | Royaume-Uni | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Slovakia s.r.o | Slovaquie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC CIS ZAO | Russie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Nordic AB | Suède | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA | Suisse | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Pazarlama Ltd. Sti. | Turquie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Ukraine CA | Ukraine | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Services Sofia EOOD | Bulgarie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Prestations de services |
| RBTGN21, L.L.U. (intégrée le 11 mai 2021) | Espagne | BIC Iberia SAU | 100,0 % | Production d'équipements industriels |
| AMÉRIQUE DU NORD | | | | |
| BIC Inc. | Canada | BIC CORPORATION | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC CORPORATION | États-Unis | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Société holding |
| BIC USA Inc. | États-Unis | BIC CORPORATION | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Consumer Products Manufacturing Co. Inc. | États-Unis | BIC USA Inc. | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| Wite-Out Products Inc. | États-Unis – Delaware | BIC CORPORATION | 100,0 % | Société holding |
| Furtuna Holding Co. Ltd. | Îles Vierges Britanniques | BIC CORPORATION | 100,0 % | Société holding |
| SLS Insurance Company | États-Unis | BIC CORPORATION | 100,0 % | Société d'assurance |
| ROCKET INNOVATIONS, INC. | États-Unis – Delaware | BIC CORPORATION | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC International Co. | États-Unis | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Prestations de services |
| Wite-Out Products Inc. | États-Unis – Marinland | Wite-Out Products Inc. – Delaware | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| OCÉANIE/OCEANIA | | | | |
| BIC Australia Pty. Ltd. | Australie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC (NZ) Ltd. | Nouvelle-Zélande | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| AMÉRIQUE LATINE/ LATIN AMERICA | | | | |
| BIC Argentina SA | Argentine | SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Amazonia SA | Brésil | SOCIÉTÉ BIC SA BIC Rasoirs SASU | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC Chile SA | Chili | BIC Amazonia SA SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC de Costa Rica SA | Costa Rica | BIC de Guatemala SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| PIMACO Autoadesivos Ltda. (cédée au 26 février 2021) | Brésil | BIC Amazonia SA Nelgor SA | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC Ecuador SA | Équateur | BIC Amazonia SA SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC de Guatemala SA | Guatemala | BIC CORPORATION SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |

| Dénomination de la filiale | Lieu de constitution (ou d'immatriculation) et d'implantation | Principales sociétés détentrices | % de participation (directe ou indirecte) | Activité principale |
|--|---|--|---|---|
| No Sabe Fallar SA de CV | Mexique | BIC CORPORATION Industrial de Cuautitlan SA de CV | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| Industrial de Cuautitlan SA de CV | Mexique | BIC CORPORATION No Sabe Fallar SA de CV | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| Servicios administrativos Industrial de Cuautitlán, SA de CV | Mexique | Industrial de Cuautitlan SA de CV No Sabe Fallar SA de CV | 100,0 % | Prestations de services |
| BIC Uruguay SA | Uruguay | BIC Amazonia SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| Nelgor SA | Uruguay | BIC Amazonia SA | 100,0 % | Société holding |
| BIC de Venezuela CA (liquidation en cours) | Venezuela | BIC Amazonia SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |

ASIE/ASIA

| | | | | |
|--|--------------|---------------------------------------|---------|---|
| BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. | Chine | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Product (Korea) Ltd. (cédée le 26 octobre 2021) | Corée du Sud | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC (Nantong) Plastic Products Co., Ltd. | Chine | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| BIC Cello (India) Pvt. Ltd. | Inde | SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC Japan Co. Ltd. | Japon | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Product (Malaysia) Sdn. Bhd. (placée en liquidation le 30 décembre 2020) | Malaisie | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| Bic Product (Singapore) Pte. Ltd. (radiée le 4 mai 2021) | Singapour | SOCIÉTÉ BIC SA BIC UK | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Product (Asia) Pte. Ltd. | Singapour | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Product (Thailand) Ltd. (placée en liquidation le 30 décembre 2020) | Thaïlande | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |

AFRIQUE ET MOYEN-ORIENT

| | | | | |
|--|----------------|--|---------|---|
| BIC (South Africa) (Pty.) Ltd. | Afrique du Sud | BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. | 100,0 % | Production et distribution de biens de consommation |
| BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. | Afrique du Sud | SOCIÉTÉ BIC SA BIC UK Ltd. | 100,0 % | Société holding |
| BIC Middle East FZ-LLC | Dubaï | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Middle East Trading FZE | Dubaï | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Malawi Pty. Ltd. | Malawi | BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| Lucky Stationary Nigeria Ltd | Nigéria | SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Mozambique Ltd. | Mozambique | BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Bizerte | Tunisie | SOCIÉTÉ BIC SA BIC Assemblage SARL | 100,0 % | Production de biens de consommation |
| BIC Zambia Ltd. | Zambie | BIC Holdings Southern Africa (Pty.) Ltd. | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC Maroc SARL | Maroc | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |
| BIC EAST AFRICA Limited | Kenya | SOCIÉTÉ BIC SA | 100,0 % | Distribution de biens de consommation |

6



NOTE 29 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont les suivants :

| (en milliers d'euros) | Deloitte & Associés | | | | Grant Thornton | | | |
|---|---------------------|--------------|--------------|--------------|----------------|------------|--------------|--------------|
| | Montant (HT) | | % | | Montant (HT) | | % | |
| | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 | 2020 | 2021 |
| Audit | | | | | | | | |
| Commissariat aux Comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés | | | | | | | | |
| • Émetteur | 342 | 342 | 16 % | 19 % | 140 | 140 | 21 % | 20 % |
| • Filiales intégrées globalement | 1 082 | 1 048 | 52 % | 58 % | 541 | 569 | 79 % | 80 % |
| Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux Comptes | | | | | | | | |
| • Émetteur | 219 | 88 | 10 % | 5 % | - | - | - | - |
| • Filiales intégrées globalement | 252 | 275 | 12 % | 15 % | - | - | - | - |
| Sous-total | 1 895 | 1 753 | 91 % | 97 % | 681 | 709 | 100 % | 100 % |
| Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement | | | | | | | | |
| • Juridique, fiscal, social | 198 | 51 | 9 % | 3 % | - | - | - | - |
| Sous-total | 198 | 51 | 9 % | 3 % | - | - | - | - |
| TOTAL | 2 093 | 1 804 | 100 % | 100 % | 681 | 709 | 100 % | 100 % |

6.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de SOCIETE BIC

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de SOCIETE BIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés concernent, pour le seul cabinet Deloitte & Associés, le rapport, en tant qu'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, et des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.



Evaluation de l'Unité Génératrice de Trésorerie Cello

(cf. note 10 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés)

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|---|
| <p>L'évaluation de la valeur recouvrable de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) Cello en Inde est un sujet d'attention pour le Groupe compte tenu du plan d'affaires ambitieux, lié aux opportunités existantes dans le pays, mais également du fait des restrictions sanitaires strictes imposées par les autorités indiennes au cours des années 2020 et 2021.</p> <p>Le goodwill, d'une valeur brute de 86,7 millions d'euros au 31 décembre 2021, était totalement déprécié dès le 31 décembre 2019. Le test de perte de valeur de l'UGT Cello réalisé au 30 juin 2020 a conduit le Groupe à comptabiliser une dépréciation complémentaire d'un montant de 41,7 millions d'euros, affectée au prorata de la valeur comptable des autres actifs de l'UGT, soit 14,9 millions d'euros affectés à la marque et 26,8 millions d'euros aux immobilisations corporelles.</p> <p>Au 30 juin 2021, le Groupe a réalisé un test de perte de valeur de l'UGT Cello, sur cette base, aucune dépréciation supplémentaire n'a été comptabilisée.</p> <p>Un degré important de jugement est exercé par le Groupe sur les hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT). Cette valeur recouvrable, qui correspond à la valeur d'utilité, est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs de l'UGT. Pour cette raison, nous avons considéré que l'évaluation de l'UGT Cello est un point clé de l'audit.</p> <p>Les principales hypothèses sous-tendant la détermination de la valeur d'utilité sont présentées en note 10 de l'annexe aux comptes consolidés.</p> | <p>Nous avons pris connaissance des modalités de détermination par le Groupe de la valeur d'utilité de l'UGT Cello. Outre l'évaluation de la compétence et de l'objectivité de la direction, nous avons, avec le support de nos spécialistes en évaluation, réalisé certaines procédures d'audit et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> pris connaissance des contrôles relatifs à la préparation des projections actualisées des flux de trésorerie de l'UGT Cello ; vérifié la cohérence des principales données reprises dans les prévisions de trésorerie avec les performances historiques, ainsi qu'avec le dernier plan stratégique de l'UGT Cello, validé par sa gouvernance ; corroboré les taux de croissance et d'actualisation utilisés dans le test de perte de valeur avec les données de marché disponibles. |

IV. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes annuels et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

V. AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES**Format de présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel**

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SOCIETE BIC par l'assemblée générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour le cabinet Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la quinzième année.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

VII. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.



Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris-La Défense, le 24 mars 2022

Les commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

Jean-Pierre AGAZZI

6.3. COMPTES SOCIAUX DE SOCIÉTÉ BIC (NORMES FRANÇAISES)

| | |
|--|-----|
| 1. COMPTE DE RÉSULTAT | 266 |
| 2. BILAN | 267 |
| 3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE | 269 |
| 4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX | 270 |
| 5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX | 283 |





1. COMPTE DE RÉSULTAT

| <i>(en milliers d'euros)</i> | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|-----------|------------------|------------------|
| Chiffre d'affaires | 11 | 628 033 | 700 389 |
| Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges | | 29 457 | 28 212 |
| Autres produits | 12 | 70 301 | 88 347 |
| Total des produits d'exploitation | | 727 790 | 816 948 |
| Achats de marchandises et variations de stocks | | (394 742) | (424 034) |
| Achats de matières premières, autres approvisionnements et variations de stocks | | (29 226) | (43 935) |
| Autres achats et charges externes | | (218 888) | (208 483) |
| Impôts, taxes et versements assimilés | | (3 000) | (3 612) |
| Charges de personnel | 13 | (2 871) | (997) |
| Dotations aux amortissements et aux provisions | | (25 822) | (29 370) |
| Autres charges | | (4 845) | (3 742) |
| Total des charges d'exploitation | | (679 394) | (714 173) |
| RÉSULTAT D'EXPLOITATION | | 48 396 | 102 775 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 14 | 743 | 205 532 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 15 | (17 719) | (23 549) |
| Impôts sur les bénéfices | 16 à 18 | (17 278) | (36 071) |
| RÉSULTAT NET | | 14 141 | 248 687 |

2. BILAN

Actif

| | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 | | |
|---|-----------------|------------------|------------------|------------------|------------------------------|
| | | | Valeurs nettes | Valeurs brutes | Amortissements ou provisions |
| <i>(en milliers d'euros)</i> | | | | | |
| Frais de recherche et développement | | - | 1 745 | (1 745) | - |
| Brevets et droits similaires | | 32 479 | 86 375 | (49 672) | 36 703 |
| Immobilisations incorporelles | 3, 4, 10 | 32 479 | 88 120 | (51 417) | 36 703 |
| Terrains | | 1 345 | 1 351 | - | 1 351 |
| Constructions | | 286 | 11 499 | (11 249) | 250 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | | 767 | 15 582 | (14 151) | 1 432 |
| Autres immobilisations corporelles | | 3 376 | 6 240 | (3 829) | 2 411 |
| Immobilisations en cours | | 1 685 | 1 665 | - | 1 665 |
| Immobilisations corporelles | 3, 4, 10 | 7 458 | 36 338 | (29 228) | 7 109 |
| Titres de participation | 22 | 1 080 195 | 1 525 772 | (293 636) | 1 232 136 |
| Autres immobilisations financières | 3 | 40 283 | 26 431 | - | 26 431 |
| Immobilisations financières | | 1 120 477 | 1 552 203 | (293 636) | 1 258 567 |
| Actif immobilisé | | 1 160 415 | 1 676 661 | (374 282) | 1 302 379 |
| Matières premières, approvisionnements | | 1 428 | 1 084 | - | 1 084 |
| En-cours de production de biens | | - | 1 | - | 1 |
| Marchandises | | 29 463 | 45 558 | (1 807) | 43 751 |
| Stocks | | 30 891 | 46 643 | (1 807) | 44 835 |
| Avances et acomptes versés sur commandes | | 1 238 | 1 587 | - | 1 587 |
| Clients et comptes rattachés | 5, 6, 10 | 122 430 | 152 340 | (13 215) | 139 125 |
| Autres créances | 5, 6, 10 | 221 231 | 298 984 | (11 584) | 287 400 |
| Placements financiers | 7 | 50 758 | 185 678 | - | 185 678 |
| Disponibilités | | 36 904 | 49 752 | - | 49 752 |
| Charges constatées d'avance | 5 | 186 | 487 | - | 487 |
| Écart de conversion actif | 8 | 884 | 1 007 | - | 1 007 |
| Actif circulant | | 464 523 | 736 477 | (26 606) | 709 871 |
| TOTAL DE L'ACTIF | | 1 624 937 | 2 413 138 | (400 888) | 2 012 250 |





ÉTATS FINANCIERS

Comptes sociaux de SOCIÉTÉ BIC (normes françaises)

Passif

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|----------|------------------|------------------|
| Capital social | | 173 412 | 170 670 |
| Primes d'émission, fusion, apport | | 144 165 | 144 165 |
| Réserve légale | | 22 410 | 22 410 |
| Réserve générale | | 180 618 | 180 667 |
| Report à nouveau | | 556 895 | 453 582 |
| Résultat de l'exercice | | 14 141 | 248 688 |
| Capitaux propres | 9 | 1 091 642 | 1 220 182 |
| Provisions pour risques et charges | 10 | 28 743 | 32 028 |
| Provisions pour risques et charges | | 28 743 | 32 028 |
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 5 | 885 | 909 |
| Emprunts et dettes financières divers | 5 | 356 300 | 596 859 |
| Dettes financières | | 357 185 | 597 768 |
| Dettes fournisseurs et comptes rattachés | 5, 6 | 134 693 | 144 879 |
| Dettes fiscales et sociales | 5 | 6 008 | 5 534 |
| Autres dettes | 5 | 6 264 | 11 364 |
| Dettes d'exploitation | | 146 966 | 161 777 |
| Écart de conversion passif | | 402 | 494 |
| Dettes | | 504 552 | 760 039 |
| TOTAL DU PASSIF | | 1 624 937 | 2 012 250 |



3. TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE

| (en milliers d'euros) | Notes | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|-------|------------------|------------------|
| Activités d'exploitation | | | |
| Résultat net | | 14 141 | 248 688 |
| Retraitement des dividendes encaissés | 14 | (69 546) | (195 068) |
| Amortissements et provisions à l'exception des provisions sur actifs circulants | | 83 214 | 17 202 |
| (Plus-values)/Moins-values de cession d'actifs | | 121 | 638 |
| Marge brute d'autofinancement | | 27 931 | 71 460 |
| (Augmentation)/Diminution des besoins d'exploitation | | 55 965 | (100 863) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS À L'ACTIVITÉ D'EXPLOITATION | | 83 895 | (29 403) |
| Activités d'investissement | | | |
| Dividendes encaissés des filiales | 14 | 69 546 | 195 068 |
| Cessions d'immobilisations | | 919 | 234 |
| Acquisitions d'immobilisations corporelles | 3 | (1 145) | (1 348) |
| Acquisitions d'immobilisations incorporelles | 3 | (3 112) | (6 535) |
| Variation des actions propres | | 2 466 | (25 561) |
| (Augmentation)/Diminution des autres investissements | 3 | (200) | 184 |
| Acquisitions de filiales | 22 | (55 678) | (164 528) |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT | | 12 795 | (2 485) |
| Activités de financement | | | |
| Dividendes payés | 9-2 | (110 214) | (80 919) |
| Emprunts/(Remboursements) | | 75 000 | (16 000) |
| Variation des comptes courants | | 60 746 | 276 550 |
| FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT | | 25 532 | 179 632 |
| Flux nets de trésorerie et d'équivalents de trésorerie | | 122 222 | 147 743 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture | | (35 444) | 86 778 |
| TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE | | 86 778 | 234 521 |

4. ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

| | | | | | |
|----------------|--|-----|----------------|---|-----|
| NOTE 1 | FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE | 271 | NOTE 13 | RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION | 276 |
| NOTE 2 | PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES | 271 | NOTE 14 | RÉSULTAT FINANCIER | 276 |
| | <i>Notes sur le bilan</i> | | NOTE 15 | RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | 277 |
| NOTE 3 | ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ | 272 | NOTE 16 | VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES | 277 |
| NOTE 4 | ÉTAT DES AMORTISSEMENTS | 273 | NOTE 17 | INTÉGRATION FISCALE | 277 |
| NOTE 5 | ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES | 273 | NOTE 18 | PRINCIPAUX ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE L'ASSIETTE DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS | 277 |
| NOTE 6 | INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIÉES | 274 | | <i>Informations relatives au hors bilan</i> | |
| NOTE 7 | PLACEMENTS FINANCIERS | 274 | NOTE 19 | INSTRUMENTS FINANCIERS HORS-BILAN | 278 |
| NOTE 8 | ÉCART DE CONVERSION - ACTIF | 274 | 19-1 | Instruments dérivés de change | 278 |
| NOTE 9 | CAPITAUX PROPRES | 274 | 19-2 | Instruments dérivés de taux d'intérêt | 278 |
| 9-1 | Capital social | 274 | 19-3 | Instruments dérivés sur matières premières | 278 |
| 9-2 | Variation des capitaux propres | 275 | NOTE 20 | ENGAGEMENTS HORS BILAN | 279 |
| NOTE 10 | ÉTAT DES PROVISIONS | 275 | 20-1 | Garanties | 279 |
| | <i>Notes sur le compte de résultat</i> | | 20-2 | Engagements financiers de retraites | 279 |
| NOTE 11 | VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES | 276 | | <i>Informations diverses</i> | |
| NOTE 12 | AUTRES PRODUITS | 276 | NOTE 21 | COURS DE BOURSE | 279 |
| | | | NOTE 22 | TITRES DE PARTICIPATION | 280 |
| | | | 22-1 | Tableau des filiales et participations | 280 |
| | | | 22-2 | Analyse des mouvements des titres de participation | 282 |

NOTE 1 FAITS CARACTÉRISTIQUES ET ÉVÈNEMENTS POST-CLÔTURE

Le 1^{er} février 2022, Société BIC a finalisé l'acquisition d'Inkbox Ink Incorporated pour un montant de 65 millions de dollars USD (57 millions d'euros) et un complément de prix dont le montant sera déterminé sur la base de la croissance future de chiffre d'affaires et de rentabilité d'Inkbox.

NOTE 2 PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont dressés selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2016-07 de l'Autorité des Normes Comptables du 4 novembre 2016 et ses modifications ultérieures relatif au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

Les principales règles et méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les frais de recherche et développement sont capitalisés lorsque les projets significatifs (seuil supérieur à 500 000 euros) de recherche appliquée et de développement en cours sont identifiables et évaluables de manière fiable, nettement individualisés, et ont de sérieuses chances de rentabilité commerciale. À compter de la mise en production, les frais de recherche et développement capitalisés sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

Les frais de recherche et développement ne satisfaisant pas à ces critères sont directement portés en charges de l'exercice.

Les brevets et droits similaires sont amortis sur leur durée de protection ou d'utilisation.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de trois à cinq ans.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'achat ou à leur coût de production. L'amortissement pour dépréciation est calculé sur le mode linéaire en fonction de la nature des éléments :

- constructions : 25 ans ;
- agencements : 8 à 10 ans ;
- matériel de transport : 3 à 4 ans ;
- matériel, outillage et agencements industriels : 2 à 8 ans ;
- matériel de bureau et informatique, mobilier : 3 à 8 ans.

c) Évaluation des actifs immobilisés

Lors de la clôture des comptes, BIC s'assure qu'il n'existe pas d'indicateur externe ou interne susceptible d'invalider la valeur d'un actif immobilisé.

Lorsque la valeur vénale ou la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable de l'immobilisation considérée, une provision au titre de la différence est comptabilisée.

d) Immobilisations financières

Elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'acquisition. La valeur d'usage est établie par référence aux capitaux propres ou aux projections de flux de trésorerie des participations considérées, celle-ci étant le cas échéant ajustée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat. Par ailleurs, les actions BIC rachetées sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce qui ne sont pas exclusivement destinées aux plans de stock-options ont été classées en immobilisations financières. Ces actions sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée. Les prêts en devises étrangères sont convertis au taux de clôture.

e) Stocks

Les marchandises sont valorisées au coût d'achat, incluant les frais accessoires selon la méthode du « prix unitaire moyen pondéré ». Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées, si nécessaire, pour ramener la valeur des stocks au prix du marché.

f) Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement auxquels elles donnent lieu. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

Les gains de change latents sont comptabilisés en écart de conversion passif tandis que les pertes de change latentes le sont en écart de conversion actif et font l'objet d'une provision pour risques et charges.

Les gains et pertes de change correspondant aux comptes courants sont directement constatés en compte de résultat et ne font pas l'objet d'un écart de conversion.

Selon le nouveau règlement de l'Autorité des Normes comptables ANC n° 2015-05 sur la comptabilisation des instruments dérivés, applicable au 1^{er} janvier 2017, la comptabilisation des instruments dérivés diffère selon qu'il s'agisse d'opérations non couvertes ou couvertes.



Pour les opérations non couvertes, la position globale de change est utilisée uniquement pour la détermination de la provision pour perte de change.

Elle est élaborée devise par devise et les opérations de couverture et les éléments couverts (pour la partie couverte) sont exclus de cette position.

L'échéance des éléments inclus dans la position doit relever du même exercice comptable et ne doit être incluse dans la position que des éléments réalisables (créances, dettes, instruments dérivés...) à l'exception des disponibilités.

Pour les opérations couvertes, l'impact de la couverture de change ne sera comptabilisé dans le compte de résultat qu'au moment du débouclage de la créance (ou de la dette).

g) Placements financiers

Les placements financiers sont composés de valeurs mobilières de placement et des actions de BIC rachetées sur le fondement de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Ces actions sont

valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice (sur la base du cours coté moyen du dernier mois de la période ou de la valeur d'exercice des options auxquelles elles sont destinées) devient inférieure au prix d'acquisition, une provision est constatée.

h) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont des passifs dont l'échéance ou le montant ne sont pas fixés de manière précise. Elles sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation de la sortie de ressources nécessaires à l'extinction de l'obligation.

i) Emprunts

Les emprunts en devises étrangères sont convertis aux taux de clôture.

NOTES RELATIVES AU BILAN

NOTE 3 ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

| (en milliers d'euros) | Valeurs brutes au 31 décembre 2020 | Opération de fusion | Augmentations de l'exercice | Diminutions de l'exercice | Valeurs brutes au 31 décembre 2021 |
|---|---------------------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| Frais de recherche et développement | 1 745 | - | - | - | 1 745 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 80 125 | - | 6 535 | (285) | 86 376 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 81 870 | - | 6 535 | (285) | 88 121 |
| Terrains | 1 345 | - | 6 | - | 1 351 |
| Constructions | 11 498 | - | - | - | 11 498 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 14 313 | - | 1 288 | (18) | 15 583 |
| Autres immobilisations corporelles | 6 928 | - | 54 | (741) | 6 241 |
| Immobilisations corporelles en cours | 1 737 | - | - | (71) | 1 666 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 35 820 | - | 1 348 | (830) | 36 339 |
| Titres de participation ^(a) | 1 380 177 | - | 162 343 | (16 749) | 1 525 771 |
| Actions propres ^(b) | 39 722 | - | 78 084 | (87 787) | 26 019 |
| Prêts et autres immobilisations financières | 562 | - | 500 | (650) | 412 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES | 1 420 461 | - | 236 928 | (105 186) | 1 552 202 |

(a) Les titres de participation sont détaillés en Note 22.

(b) Il s'agit de 226 290 actions propres destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et de 36 616 actions au titre du contrat de liquidité.

NOTE 4 ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

| (en milliers d'euros) | Amortissements au 31 décembre 2020 | Augmentations de l'exercice | Diminutions de l'exercice | Amortissements au 31 décembre 2021 |
|---|---------------------------------------|--------------------------------|------------------------------|---------------------------------------|
| Frais de recherche et développement | 1 745 | - | - | 1 745 |
| Autres postes d'immobilisations incorporelles | 28 995 | 2 225 | (198) | 31 022 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES | 30 740 | 2 225 | (198) | 32 767 |
| Constructions | 11 212 | 36 | - | 11 248 |
| Installations techniques, matériel et outillage industriels | 13 546 | 622 | (18) | 14 151 |
| Autres immobilisations corporelles | 3 552 | 215 | (5) | 3 762 |
| TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES | 28 310 | 873 | (22) | 29 160 |

NOTE 5 ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES**Créances**

| (en milliers d'euros) | Montant brut | 1 an au plus | À plus de 1 an | Dont effets à recevoir | Dont entreprises liées |
|------------------------------------|----------------|----------------|----------------|---------------------------|---------------------------|
| Autres immobilisations financières | 26 431 | 26 431 | - | - | - |
| Clients et comptes rattachés | 152 340 | 152 340 | - | 483 | 103 584 |
| Autres créances | 298 984 | 298 984 | - | - | 204 632 |
| Charges constatées d'avance | 487 | 487 | - | - | - |
| TOTAL | 478 242 | 478 242 | - | 483 | 308 216 |

Dettes

| (en milliers d'euros) | Montant total | 1 an au plus | À plus de 1 an | Dont effets à payer | Dont entreprises liées |
|--|----------------|----------------|----------------|------------------------|---------------------------|
| Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit | 909 | 909 | - | - | - |
| Emprunts et dettes financières diverses | 596 859 | 596 859 | - | - | 527 859 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 144 879 | 144 879 | - | - | 83 824 |
| Dettes fiscales et sociales | 5 534 | 5 534 | - | - | - |
| Autres dettes | 12 419 | 12 419 | - | - | 2 954 |
| Produits constatés d'avance | - | - | - | - | - |
| TOTAL | 760 600 | 760 600 | - | - | 614 638 |





NOTE 6 INFORMATION SUR LES ENTREPRISES LIÉES

| Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|
| Actif | |
| Participations | 1 525 772 |
| Clients et comptes rattachés | 103 584 |
| Autres créances | 204 632 |
| Passif | |
| Emprunts et dettes financières diverses | 527 859 |
| Fournisseurs et comptes rattachés | 83 324 |
| Autres dettes | 2 954 |
| Produits constatés d'avance | - |

NOTE 7 PLACEMENTS FINANCIERS

| Valeurs brutes <i>(en milliers d'euros)</i> | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|
| Valeurs mobilières de placement ^(a) | 185 678 |
| TOTAL | 185 678 |

(a) Il s'agit d'OPCVM ou de certificats de dépôts court terme à orientation exclusivement monétaire.

NOTE 8 ÉCART DE CONVERSION - ACTIF

Les pertes latentes sur créances et dettes ont été comptabilisées en écart de conversion actif pour un montant de 1 007 milliers d'euros.

NOTE 9 CAPITAUX PROPRES

9-1 Capital social

Le capital social de BIC, au 31 décembre 2021, est composé de 170 669 888,78 euros, divisé en 44 677 929 actions d'un montant de 3,82 euros de nominal. Les actions nominatives détenues depuis plus de deux ans bénéficient d'un droit de vote double.

À la connaissance de la Société, au 31 décembre 2021, les actionnaires détenant plus des 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 33,33 %, 50 %, 66,66 %, 90 % ou 95 % du capital et/ou des droits de vote de la Société étaient les suivants :

| | % en actions (environ) | % en droits de vote (environ) |
|--------------|------------------------|-------------------------------|
| M.B.D. | 28,84 % | 39,18 % |
| Famille Bich | 17,49 % | 23,64 % |

Au 31 décembre 2021, BIC possédait 262 906 actions BIC classées en immobilisations financières (226 290 actions destinées aux plans d'attribution d'actions gratuites et 36 616 actions au titre du contrat de liquidité).

9-2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)

| | |
|---|------------------|
| Capitaux propres au 31 décembre 2020 (avant répartition) | 1 091 642 |
| Dividendes distribués au titre de l'exercice 2020 | (80 919) |
| Capitaux propres au 31 décembre 2020 (après répartition) | 1 010 723 |
| Augmentation de capital | - |
| Réduction de capital ^(a) | (2 742) |
| Prime d'émission | - |
| Report à nouveau ^(a) | (36 487) |
| Résultat de l'exercice | 248 687 |
| Capitaux propres au 31 décembre 2021 (avant répartition) | 1 220 182 |

(a) Au cours de l'exercice 2021, BIC a procédé à l'annulation de 717 928 actions.

NOTE 10 ÉTAT DES PROVISIONS

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | Opération de fusion | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice (utilisées) | Reprises de l'exercice (non utilisées) | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|---------------------|-------------------------|------------------------------------|--|------------------|
| Risque filiales | 2 458 | - | 1 008 | (42) | - | 3 424 |
| Risque contrôle fiscal | 2 825 | - | 3 266 | (1 376) | (393) | 4 322 |
| Perte de change | 965 | - | - | (610) | - | 355 |
| Plans d'attributions d'actions gratuites | 21 393 | - | 1 432 | - | - | 22 825 |
| Autres provisions pour risques | 1 103 | - | - | - | - | 1 103 |
| PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES | 28 743 | - | 5 705 | (2 027) | (393) | 32 029 |

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | Opération de fusion | Dotations de l'exercice | Reprises de l'exercice | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|---------------------|-------------------------|------------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles et corporelles | 18 702 | - | 68 | (51) | 18 719 |
| Titres de participation | 299 985 | - | 11 702 | (18 050) | 293 636 |
| En-cours de production de biens | (1) | - | 1 | - | - |
| Marchandises | 2 439 | - | - | (632) | 1 807 |
| Clients et comptes rattachés | 15 198 | - | 9 778 | (11 761) | 13 216 |
| Autres créances | 10 962 | - | 622 | - | 11 584 |
| PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION | 347 282 | - | 22 171 | (30 495) | 338 962 |



NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RÉSULTAT

NOTE 11 VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires de BIC s'analyse comme suit :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | | | 31 décembre 2021 | | |
|------------------------|------------------|----------------|----------------|------------------|----------------|----------------|
| | France | Hors France | Total | France | Hors France | Total |
| Papeterie Grand Public | 127 233 | 214 704 | 341 937 | 133 529 | 233 435 | 366 964 |
| Briquets | 19 224 | 182 759 | 201 984 | 20 305 | 231 396 | 251 702 |
| Rasoirs | 17 045 | 55 111 | 72 156 | 15 941 | 52 002 | 67 943 |
| Autres | 4 418 | 7 538 | 11 956 | 2 850 | 10 931 | 13 781 |
| TOTAL | 167 920 | 460 113 | 628 033 | 172 625 | 527 764 | 700 389 |

NOTE 12 AUTRES PRODUITS

Les autres produits sont principalement composés des redevances (55 574 milliers d'euros) et des commissions de gestion (33 262 milliers d'euros) facturés aux sociétés du Groupe, ainsi que le gain de change sur créances et dettes (2 903 milliers d'euros).

NOTE 13 RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--------------------------|------------------|------------------|
| Organes d'administration | 419 | 418 |
| Organes de Direction | 300 | 325 |

Société BIC ne recense pas de personnel salarié au 31 décembre 2021.

NOTE 14 RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier qui s'élève à 205 532 milliers d'euros se compose des éléments suivants :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|------------------------------------|------------------|------------------|
| Dividendes encaissés | 69 546 | 195 068 |
| Reprises de provisions/(dotations) | (68 560) | 5 452 |
| Différences nettes de change | (740) | 3 814 |
| Autres | 496 | 1 198 |
| RÉSULTAT FINANCIER | 743 | 205 532 |

Les dividendes encaissés proviennent principalement de BIC Corporation pour un montant de 157 669 milliers d'euros.

NOTE 15 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel est principalement composé de :

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|--|------------------|------------------|
| Plus-values/(moins-values) sur cession d'immobilisations | (121) | (872) |
| Plus-values/(moins-values) sur cession d'immobilisations financières | - | (16 749) |
| Provision pour risques (nette de reprise) | (16 430) | (4 248) |
| Régularisations d'impôt | (468) | 77 |
| Abandons de créances filiales | - | (3 634) |
| Autres | (699) | 1 929 |
| RÉSULTAT EXCEPTIONNEL | (17 719) | (23 549) |

NOTE 16 VENTILATION DE L'IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

| (en milliers d'euros) | Résultat avant impôt | Impôt | Résultat après impôt |
|-----------------------|----------------------|---------------|----------------------|
| Résultat courant | 308 308 | 35 941 | 272 367 |
| Résultat exceptionnel | (23 549) | 131 | (23 680) |
| TOTAL | 284 759 | 36 071 | 248 687 |

NOTE 17 INTÉGRATION FISCALE

Société BIC est la société mère du Groupe intégré fiscalement composée, au 31 décembre 2021, des sociétés suivantes : BIMA 83, BIC Écriture 2000, BIC Services, BIC Conté, BIC Rasoirs, Société du Briquet Jetable 75, BIC Graphic France, BIC Assemblage, BIC Technologies, BIC International Development anciennement Compagnie de Moulages, DAPE 74 Distribution, Électro-Centre, BIC Éducation, Djeep et Sibjet Technologies.

Société BIC, en tant que société mère, constate dans ses comptes le gain ou la perte lié(e) aux effets de l'intégration fiscale. À ce titre, Société BIC a constaté en 2021 une perte d'intégration de 1 195 005 euros.

NOTE 18 PRINCIPAUX ACCROISSEMENTS ET ALLÈGEMENTS DE L'ASSIETTE DE LA DETTE FUTURE D'IMPÔTS

| (en milliers d'euros) | 31 décembre 2021 |
|---|------------------|
| C3S | 1 046 |
| Provisions pour risques | 1 630 |
| Provisions sur créances clients | 9 537 |
| Change | 355 |
| Provisions actions gratuites | 27 662 |
| Autres | (3 248) |
| TOTAL | 36 981 |
| ALLÈGEMENT DE LA CHARGE FISCALE FUTURE | (10 506) |



INFORMATIONS RELATIVES AUX ÉLÉMENTS HORS BILAN

NOTE 19 INSTRUMENTS FINANCIERS HORS-BILAN

Les principaux instruments financiers hors bilan de BIC sont les suivants :

19-1 Instruments dérivés de change

Les nominaux de couvertures en devises sont convertis en euros au taux de clôture du mois de décembre 2021.

La valorisation des couvertures est conforme aux pratiques de marché aussi bien en terme de données (courbes de taux, spots, courbes de volatilité) qu'en modèle de calculs.

Détail du portefeuille d'opérations à terme

| Couvertures | Nominal (en euros) | Valeur de marché (en euros) | Type de couverture |
|-------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------|
| Flux commerciaux 2022 | 392 014 300 | (9 196 319) | Terme |
| Flux commerciaux 2023 | 9 797 203 | 55 933 | Terme |
| Flux commerciaux 2024 | 967 961 | (7 702) | Terme |
| Dividendes intra-Groupe | 50 950 909 | (2 876 015) | Terme |
| Prêts/emprunts | 100 653 991 | 76 585 | Swap de devises |
| TOTAL | 554 384 364 | (11 947 519) | |

Détail du portefeuille d'options

| Couvertures | Options achetées Nominal (en euros) | Options vendues Nominal (en euros) | Valeur de marché (en euros) | Type de couverture |
|-----------------------|--|---------------------------------------|--------------------------------|--------------------|
| Flux commerciaux 2022 | 14 445 451 | 14 445 451 | 40 499 | Option |
| TOTAL | 14 445 451 | 14 445 451 | 40 499 | |

À la clôture de décembre 2021, BIC avait contracté :

- des contrats de dérivés (options de change et couvertures à terme), arrivant à échéance au cours des exercices 2022 et 2023 et 2024 d'une contre-valeur de 431,7 millions d'euros de nominal brut. Ces opérations protègent une part significative du risque de change transactionnel du Groupe sur la base des prévisions de flux, et concernent les risques sur le Dollar américain, la Livre sterling, le Yen, le Dollar canadien, le Dollar australien, le Dollar néo-zélandais, le Franc suisse, le Zloty polonais, le Leu roumain et le Peso mexicain. La valeur de marché de ces opérations est négative de 9,1 millions d'euros ;
- des contrats de dérivés (couvertures à terme), arrivant à échéance au cours de l'exercice 2022 à fin de couverture des dividendes intra-groupe reçus en devises étrangères, et d'une contre-valeur brute de 51 millions d'euros. La valeur de marché de ces opérations est négative de 2,9 millions d'euros ;

- des swaps de change d'une contre-valeur de 100,7 millions d'euros. Ces swaps permettent la liquidité du Groupe en devises et protègent les positions de prêts/emprunts intra-Groupe en devises. La valeur de marché de ces opérations est positive de 76 585 euros.

Pour l'année 2022, l'exposition au risque de change transactionnel du Groupe est couverte à plus de 90 %.

19-2 Instruments dérivés de taux d'intérêt

Au 31 décembre 2021, il n'y a pas de dérivés de taux.

Tous les besoins de financement locaux sont directement indexés sur une base de taux variable. La survenance de positions emprunteuses est non significative et trop ponctuelle pour générer un besoin de couverture.

19-3 Instruments dérivés sur matières premières

Les nominaux de couvertures en devises sont convertis en euros au taux de clôture du mois de décembre 2021.

Détail du portefeuille de couvertures

| Couvertures | Nominal (en euros) | Valeur de marché (en euros) | Type de couverture |
|--------------------------------|-----------------------|--------------------------------|--------------------|
| Achats matières premières 2022 | 165 849 | 111 586 | Swap |
| TOTAL | 165 849 | 111 586 | |

À la clôture de décembre 2021, SOCIÉTÉ BIC avait contracté :

- des contrats de dérivés (swaps), arrivant à échéance au cours de l'exercice 2022 à fin de couverture de l'évolution des prix des matières premières plastiques utilisées pour l'activité de

production du Groupe. Ces contrats représentent un sous-jacent couvert de 232 tonnes de matières pour un nominal de 165 849 d'euros. La valeur de marché de ces opérations est positive de 111 586 d'euros.

NOTE 20 ENGAGEMENTS HORS BILAN

20-1 Garanties

Le tableau suivant des avals, cautions et garanties représente les engagements de SOCIÉTÉ BIC. Tous les engagements significatifs figurent dans ce tableau.

Il n'existe pas de nantissement d'actif ou d'actions inscrites au nominatif pur.

Avals, cautions et garanties données

| (en milliers d'euros) | | Échéances | | | 31 décembre 2021 |
|-----------------------|------------------|------------|------------|---------------|------------------|
| | | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | |
| | 31 décembre 2020 | | | | |
| Autres garanties | 10 245 | 350 | 350 | 10 529 | 11 229 |
| TOTAL | 10 245 | 350 | 350 | 10 529 | 11 229 |

Avals, cautions et garanties reçues

| (en milliers d'euros) | | Échéances | | | 31 décembre 2021 |
|-------------------------------|------------------|--------------|---------------|----------|------------------|
| | | < 1 an | 1 à 5 ans | > 5 ans | |
| | 31 décembre 2020 | | | | |
| Garanties de lignes de crédit | 10 353 | 1 760 | 13 151 | - | 14 911 |
| Avals et cautions | 16 926 | 2 778 | 13 867 | - | 16 645 |
| TOTAL | 27 279 | 4 538 | 27 018 | - | 31 556 |

20-2 Engagements financiers de retraites

| (en milliers d'euros) | | 31 décembre 2021 |
|--|--|------------------|
| Montant des indemnités de départ à la retraite | | 611 |
| ENGAGEMENT DE RETRAITE NET | | 611 |

INFORMATIONS DIVERSES

NOTE 21 COURS DE BOURSE

| (en euros) | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|------------|------------------|------------------|
| Action BIC | 46,26 | 47,32 |



NOTE 22 TITRES DE PARTICIPATION

22-1 Tableau des filiales et participations

| | Nombre de titres | À : Actions P : Parts | % de participation | Valeur d'inventaire nette | Capital social | Devise |
|---|------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|----------------|--------|
| I – Filiales françaises | | | | | | |
| BIC Assemblage SARL | 1 000 | P | 100 % | 15 245 | 15 240 | EUR |
| BIC International Development SASU | 65 000 | A | 100 % | 1 478 761 | 990 600 | EUR |
| Société du Briquet Jetable 75 SASU | 2 954 600 | A | 100 % | 40 568 296 | 45 028 104 | EUR |
| BIC Rasoirs SASU | 131 291 | A | 100 % | 6 128 497 | 5 999 999 | EUR |
| BIMA 83 SASU | 23 689 | A | 100 % | 5 550 661 | 355 335 | EUR |
| BIC Technologies SA | 14 039 567 | A | 99 % | 574 944 | 7 440 988 | EUR |
| BIC Services SASU | 69 625 | A | 100 % | 1 042 612 | 1 061 085 | EUR |
| BIC Conté SASU | 5 465 181 | A | 100 % | 34 270 085 | 27 325 905 | EUR |
| Electro-Centre SASU | 4 000 | A | 100 % | 144 984 | 60 960 | EUR |
| BIC Écriture 2000 SASU | 3 202 500 | A | 100 % | 51 302 021 | 39 198 600 | EUR |
| Société Immobilière Valiton Gesnouin SASU | 748 440 | A | 100 % | 18 777 264 | 14 295 204 | EUR |
| Société Immobilière BIC Clichy SASU | 65 595 | A | 100 % | 2 498 167 | 997 044 | EUR |
| BIC Éducation SASU | 1 000 | A | 100 % | 791 209 | 1 000 000 | EUR |
| BIC Graphic France SASU | 5 000 | A | 100 % | 315 904 | 76 200 | EUR |
| DAPE 74 Distribution SASU | 70 000 | A | 100 % | 910 000 | 1 070 000 | EUR |
| Sibjet Technologies SNC | 30 000 | P | 100 % | 3 600 000 | 450 000 | EUR |
| Djeep SAS | 60 000 | A | 100 % | 45 810 000 | 960 000 | EUR |
| Sous- total I | | | | 213 778 649 | | |
| II – Filiales étrangères | | | | | | |
| BIC Erzeugnisse GmbH – Allemagne | 2 | P | 100 % | 16 345 730 | 664 700 | EUR |
| BIC Verwaltungs GmbH – Allemagne | 2 | P | 100 % | 73 814 | 50 000 | EUR |
| BIC GmbH – Allemagne | 1 | P | 100 % | - | 25 600 | EUR |
| BIC Portugal SA – Portugal | 464 715 | A | 100 % | 6 586 179 | 2 323 575 | EUR |
| BIC Slovakia s.r.o – Slovaquie | 1 | P | 100 % | 15 444 502 | 15 574 255 | EUR |
| BIC Belgium SA – Belgique | 136 410 | A | 100 % | 51 939 519 | 39 902 086 | EUR |
| BIC Netherland B.V. – Pays-Bas | 450 | A | 100 % | 9 216 000 | 5 204 750 | EUR |
| BIC Nordic AB – Suède | 110 295 | A | 100 % | 12 261 705 | 11 029 500 | SEK |
| BIC (Austria) Vertriebsgesellschaft mbH – Autriche | 1 | P | 100 % | 381 123 | 109 009 | EUR |
| SOCIÉTÉ BIC (Suisse) SA | 2 000 | A | 100 % | 7 747 853 | 2 000 000 | CHF |
| BIC UK Ltd. – Royaume-Uni | 12 000 000 | A | 100 % | 85 133 465 | 1 500 000 | GBP |
| BIC (Ireland) Private Company Limited – Irlande | 50 000 | A | 100 % | 6 072 660 | 126 973 | EUR |
| BIC Iberia SAU – Espagne | 2 052 145 | A | 100 % | 81 612 686 | 12 333 391 | EUR |
| BIC Italia Spa – Italie | 5 000 000 | A | 100 % | 24 580 000 | 5 150 000 | EUR |
| BIC Violex SA – Grèce | 37 237 500 | A | 100 % | 171 362 537 | 58 462 875 | EUR |
| BIC Polska SP ZOO – Pologne | 485 430 | P | 100 % | 7 774 114 | 24 271 500 | PLN |
| BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL – Roumanie | 641 818 | A | 100 % | 404 024 | 6 418 180 | RON |
| BIC CIS ZAO – Russie | 34 028 258 | A | 100 % | 10 049 727 | 357 296 709 | RUB |
| BIC Ukraine CA – Ukraine | - | - | 100 % | 3 300 471 | 34 168 470 | UAH |

| | Nombre de titres | À : Actions P : Parts | % de participation | Valeur d'inventaire nette | Capital social | Devise |
|--|------------------|--------------------------|--------------------|---------------------------|----------------|--------|
| BIC Pazarlama Ltd. Sti. – Turquie | 224 260 | A | 99 % | 6 484 574 | 33 639 000 | TRY |
| BIC Corporation – États-Unis | 22 769 073 | A | 100 % | 318 192 042 | 16 106 978 | USD |
| BIC International Co. – États-Unis | 100 | A | 100 % | 1 | 1 | USD |
| BIC Australia Pty. Ltd. – Australie | 700 000 | A | 100 % | 11 927 000 | 700 000 | AUD |
| BIC (NZ) Ltd. – Nouvelle-Zélande | 332 500 | A | 100 % | 2 966 000 | 665 000 | NZD |
| BIC Amazonia SA – Brésil | 274 485 734 | A | 100 % | 18 565 900 | 826 688 938 | BRL |
| BIC Argentina SA – Argentine | 295 135 938 | A | 95 % | 6 149 253 | 295 135 938 | ARS |
| Bic Technologies Asia Ltd. – Hong Kong | 7 800 000 | P | 100 % | - | 7 800 000 | HKD |
| BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. – Chine | - | - | 100 % | 1 477 267 | 18 408 000 | USD |
| BIC Product (Singapore) Pte. Ltd. – Singapour (radiée le 4 mai 2021) | 297 000 | A | 99 % | - | 300 000 | SGD |
| BIC Product (Asia) Pte. Ltd. – Singapour | 5 627 602 | A | 100 % | - | 5 627 602 | SGD |
| Mondial Sdn. Bhd. – Malaisie | 1 140 000 | A | 30 % | 11 523 | 3 800 000 | MYR |
| BIC Product (Malaysia) Sdn. Bhd. – Malaisie | 1 260 000 | A | 100 % | - | 1 260 000 | MYR |
| BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. – Chine | - | - | 100 % | 8 589 778 | 23 300 000 | USD |
| BIC JAPAN Co. Ltd. – Japon | 750 | A | 100 % | 2 550 763 | 100 000 000 | JPY |
| BIC Cello (India) Pvt Ltd. – Inde | 41 487 608 | A | 100 % | 47 597 244 | 476 333 350 | INR |
| BIC Bizerte – Tunisie | 347 000 | P | 100 % | 34 700 000 | 34 700 000 | EUR |
| BIC Middle East FZ-LLC – EAU | 20 300 | P | 100 % | - | 7 105 000 | USD |
| BIC Middle East Trading FZE – EAU | 430 | A | 100 % | 104 429 | 430 000 | AED |
| BIC Maroc SARL – Maroc | 791 000 | P | 100 % | 4 964 225 | 79 100 000 | DHS |
| BIC East Africa Ltd.- Kenya | 2 000 000 | | 100 % | 17 771 307 | 2 000 000 000 | KES |
| BIC Services Sofia EOOD -Bulgarie | 195 583 | A | 100 % | 1 000 600 | 1 955 830 | BGN |
| Lucky Stationery NIG Ltd. – Nigeria | 2 130 925 | A | 100 % | 23 495 865 | 2 130 925 | NGN |
| Sous- total II | | | | 1016 833 878 | | |
| III- Participations | | | | | | |
| BIC Graphic Europe SA -Espagne | 1 | A | 0,01 % | 246 | 1 303 330 | EUR |
| BIC Holdings Southern Africa Pty. Ltd. – Afrique du Sud | 41 860 | A | 5 % | 1 522 934 | 10 000 | ZAR |
| BIC Chile SA – Chili | 1 | P | 0,01 % | - | 480 000 | USD |
| Sous- total III | | | | 1 523 180 | | |
| TOTAL | | | | 1 232 135 707 | | |

Le chiffre d'affaires, le résultat et les capitaux propres autres que le capital social des filiales et participations ne sont pas communiqués pour des raisons de confidentialité liée à la stratégie commerciale et industrielle.

Il est mentionné, en application de l'article L. 232-1 du Code de commerce, que SOCIÉTÉ BIC ne dispose pas de succursale.



**22-2 Analyse des mouvements des titres de participation***(en milliers d'euros)*

| | |
|---|------------------|
| Montant net des titres de participation au 31 décembre 2020 | 1 080 194 |
| Acquisitions, augmentations de capital, créations et cessions 2021 | |
| Lucky Stationery NIG Ltd - Nigeria | 2 287 |
| BIC Product (Korea) Ltd. - Corée du Sud | 2 386 |
| BIC Product (Korea) Ltd. - Corée du Sud | (4 016) |
| BIC Product (Thailand) Ltd. - Thaïlande | (3 725) |
| BIC Colombia SAS - Colombie | (9 009) |
| BIC Violex SA - Grèce | 157 670 |
| (Dotations)/Reprises de provisions 2021 | |
| BIC Technologies SA | (1 663) |
| BIC Éducation SASU | (7) |
| Electro-Centre SASU | 8 |
| BIC Polska SP ZOO - Pologne | 580 |
| BIC (Romania) Marketing & Distribution SRL - Roumanie | (369) |
| BIC Pazarlama Ltd. Sti. - Turquie | (2 946) |
| BIC Argentina SA - Argentine | 183 |
| BIC Stationery (Shanghai) Co. Ltd. - Chine | 632 |
| BIC (Nantong) Plastic Products Co. Ltd. - Chine | (1 983) |
| BIC Maroc SARL - Maroc | (2 348) |
| BIC Product (Thailand) Ltd. - Thaïlande | 3 622 |
| BIC Product (Korea) Ltd. - Corée du Sud | 1 630 |
| BIC Colombia SAS - Colombie | 9 009 |
| MONTANT NET DES TITRES DE PARTICIPATION AU 31 DÉCEMBRE 2021 | 1 232 136 |

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES CONCERNANT LES COMPTES SOCIAUX

Tableau des résultats de SOCIÉTÉ BIC au cours des cinq derniers exercices

| (en euros) | 31 décembre 2017 | 31 décembre 2018 | 31 décembre 2019 | 31 décembre 2020 | 31 décembre 2021 |
|---|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| 1 – Situation financière en fin d'exercice | | | | | |
| Capital social | 178 126 244 | 175 761 665 | 173 933 156 | 173 412 174 | 170 669 689 |
| Nombre d'actions émises | 46 629 907 | 46 010 907 | 45 532 240 | 45 395 857 | 44 677 929 |
| Nombre d'obligations convertibles en actions | - | - | - | - | - |
| 2 – Résultat global des opérations effectives | | | | | |
| Chiffre d'affaires hors taxes | 715 515 323 | 691 135 323 | 675 054 718 | 628 032 828 | 700 389 256 |
| Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions | 782 139 238 | 276 813 012 | 186 250 089 | 112 775 077 | 284 712 618 |
| Impôt sur les bénéfices | 55 051 438 | 30 347 029 | 18 223 589 | 17 278 487 | 36 071 230 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 748 125 345 | 149 839 552 | 63 096 883 | 14 141 172 | 248 687 327 |
| Montant des bénéfices distribués ^(a) | 158 177 021 | 156 486 804 | 155 221 268 | 110 213 889 | 80 918 744 |
| 3 – Résultat des opérations réduit à une seule action | | | | | |
| Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions | 15,59 | 5,36 | 3,69 | 2,72 | 5,57 |
| Bénéfice après impôt, amortissements et provisions | 16,04 | 3,26 | 1,39 | 0,51 | 5,57 |
| Dividende versé à chaque action | 3,45 | 3,45 | 3,45 | 2,45 | 1,80 |
| 4 – Personnel | | | | | |
| Effectif non salarié | 2 | 1 | 1 | 1 | 1 |
| Montant de la masse salariale | 636 303 | 398 151 | 608 907 | 300 000 | 325 000 |
| Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales) | 2 229 864 | 1 711 665 | 72 927 | 2 571 477 | 672 048 |

(a) Appliqué au nombre d'actions émises au 31 décembre net des actions propres. Le montant définitif est fonction du nombre d'actions prétendant au dividende le jour du paiement.

Publication des délais de règlement des clients

Article L. 441-6-1 du Code de commerce

| (en milliers d'euros) | Total | Courant | Échéance dépassée de | | |
|-----------------------|---------|---------|----------------------|----------|----------|
| | | | 30 jours | 60 jours | 90 jours |
| Au 31 décembre 2021 | 149 247 | 100 098 | 4 248 | 2 930 | 41 971 |
| Au 31 décembre 2020 | 134 722 | 99 218 | 3 241 | (367) | 32 630 |

Publication des délais de règlement des fournisseurs

Article L. 441-6-1 du Code de commerce.

SOCIÉTÉ BIC a opté pour le paiement des factures fournisseurs à échéance 60 jours date de facture.

| (en milliers d'euros) | Total | Courant | Échéance dépassée de | | |
|-----------------------|--------|---------|----------------------|----------|----------|
| | | | 30 jours | 60 jours | 90 jours |
| Au 31 décembre 2021 | 44 837 | 40 144 | 1 093 | 1 321 | 2 308 |
| Au 31 décembre 2020 | 60 251 | 54 195 | 2 809 | 1 160 | 2 087 |



6.4. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de SOCIETE BIC,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de SOCIETE BIC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels concernent, notamment, pour le seul cabinet Deloitte & Associés, le rapport, en tant qu'organisme tiers indépendant, sur la déclaration consolidée de performance extra-financière, et des attestations sur des informations de nature comptable et financière établies à la demande des sociétés concernées.

III. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation (cf. note 2.d « Immobilisations financières » et note 22 « Titres de participation » de l'annexe des comptes annuels)

| Risque identifié | Notre réponse |
|---|--|
| <p>Au 31 décembre 2021, les titres de participation sont inscrits au bilan pour une valeur nette comptable de 1 232 millions d'euros tel que détaillé dans la note 22 de l'annexe des comptes annuels. Ils sont comptabilisés à leur valeur d'entrée dans le patrimoine. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'usage d'un titre devient inférieure à sa valeur d'acquisition.</p> <p>Comme indiqué en note 2.d) de l'annexe des comptes annuels, la valeur d'usage est établie par référence aux capitaux propres ou aux projections de flux de trésorerie des participations considérées, celle-ci étant, le cas échéant, ajustée pour tenir compte de l'intérêt de ces sociétés pour le groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.</p> <p>Compte tenu du poids des titres de participation au bilan et de l'importance des jugements de la Direction, nous avons considéré l'évaluation des titres de participation, et notamment de leur valeur d'usage, comme un point clé de notre audit.</p> | <p>Notre appréciation de ces évaluations s'est fondée sur le processus mis en place par la société pour déterminer la valeur d'usage des titres de participation.</p> <p>Nos travaux ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pour les évaluations reposant sur les quotes-parts de situation nette : <ul style="list-style-type: none"> • vérifier la concordance des capitaux propres retenue par la société avec les états financiers des différentes entités. • Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels : <ul style="list-style-type: none"> • tester les contrôles relatifs à la préparation des projections de flux de trésorerie ; • vérifier la cohérence des principales données reprises dans ces projections de flux de trésorerie avec les performances historiques, ainsi qu'avec le plan stratégique de l'entité validé par la Direction ; • corroborer les taux de croissance et d'actualisation utilisés dans le test de dépréciation en ayant recours à nos spécialistes en évaluation. |

IV. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.



V. AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par l'entité dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des Commissaires aux comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de SOCIETE BIC par l'Assemblée Générale du 4 mai 1999 pour le cabinet Deloitte & Associés et du 23 mai 2007 pour Grant Thornton.

Au 31 décembre 2021, Deloitte & Associés était dans la vingt-troisième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la quinzième année.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537/2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

Jean-Pierre AGAZZI



6.5. RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice clos le 31 décembre 2021

À l'assemblée générale de SOCIETE BIC,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles, ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société, des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé, à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale, en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'Assemblée Générale, dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Neuilly-sur-Seine et Paris La Défense, le 24 mars 2022

Les Commissaires aux comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

Vianney MARTIN

Deloitte & Associés

Jean-Pierre AGAZZI



INFORMATIONS SUR L'ÉMETTEUR

| | |
|---|------------|
| 7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ | 290 |
| Histoire et évolution de la Société | 290 |
| Acte constitutif et statuts | 291 |
| 7.2. CAPITAL SOCIAL | 293 |
| 7.3. ACTIONNARIAT | 295 |
| Répartition du capital social | 295 |
| Participation des salariés dans le capital de l'émetteur | 296 |
| Franchissements de seuil | 296 |
| Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ou de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle (article L. 225-100-3 du Code de commerce) | 296 |
| 7.4. ACTIONS PROPRES ET RACHAT D'ACTIONS | 297 |
| Actions propres de SOCIÉTÉ BIC au 31 Décembre 2021 | 297 |
| Opérations réalisées en 2021 dans le cadre du programme de rachat d'actions | 297 |
| Descriptif du programme de rachat d'actions soumis à l'Assemblée Générale du 18 Mai 2022 | 297 |
| 7.5. RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS | 298 |
| 7.6. INFORMATIONS BOURSIÈRES | 299 |
| Intermédiaire financier | 299 |





7.1. INFORMATIONS SUR LA SOCIÉTÉ

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE LA SOCIÉTÉ

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

Raison Sociale : SOCIÉTÉ BIC

Nom commercial : BIC

Lieu et numéro d'immatriculation de l'émetteur

Lieu d'enregistrement : Nanterre

Numéro d'immatriculation : 552 008 443

Code APE :

- 7010Z – Activités des sièges sociaux ;
- 3299Z – Autres activités manufacturières n.c.a ;
- Code NACE : 4649.

Son identifiant d'entité juridique (code LEI) est le suivant : 969500UR00DF63IOVH67.

Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de constitution : 3 mars 1953.

Date d'expiration : 2 mars 2052, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires.

Siège social et forme juridique de l'émetteur

Siège social : 14, rue Jeanne d'Asnières – 92110 Clichy – France

Le Conseil d'Administration en date du 15 février 2022 a décidé le transfert du siège social de la Société au 12-22, boulevard Victor Hugo 92110 CLICHY, à compter du 1^{er} juin 2022. Cette décision sera soumise à ratification par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 18 mai 2022.

Téléphone : 33 (0)1 45 19 52 00

Forme juridique et législation de l'émetteur : Société anonyme de droit français, soumise à l'ensemble des textes régissant les sociétés commerciales en France, et en particulier aux dispositions prévues par le Code de commerce.

Changement significatif de la situation financière ou commerciale

Aucun événement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

Événements importants dans le développement des activités de l'émetteur

Aucun événement important n'est à signaler en dehors de ceux mentionnés dans la *Présentation du Groupe, Perspectives & Stratégie* – § 1.1 Histoire.

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

L'acte constitutif et les statuts de l'émetteur peuvent être consultés au siège social de la Société. Les statuts sont également disponibles sur le site Internet www.bic.com (partie Information réglementée).

Objet social

Extrait des statuts (article 3) – « Objet social »

« La Société a pour objet en tous pays, l'achat, la vente, la commission, le courtage, la représentation, la fabrication, l'exploitation, l'importation et l'exportation de tous biens meubles corporels ou incorporels et spécialement de tout ce qui sert à l'écriture.

Et généralement toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

La Société pourra faire toutes opérations rentrant dans son objet, soit seule et pour son propre compte, soit pour le compte de tiers comme représentant, concessionnaire ou intermédiaire, à la commission, au courtage, en régie, comme locataire, fermière, gérante, soit en participation, soit en association, sous quelque forme que ce soit ».

Membres des organes d'Administration et de Direction

Cf. Gouvernement d'entreprise – § 4.1 organes d'Administration et de Direction.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions

Droit de vote double

Extrait des statuts (article 15.5) – « Assemblées d'Actionnaires »

« Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double susvisé. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus ci-dessus.

En outre, en cas d'augmentation de capital, par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, le droit de vote double pourra être conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ».

Indivisibilité des actions

Extrait des statuts (article 8 ter) – « Indivisibilité des actions »

- « Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société. Les copropriétaires indivis d'actions sont représentés aux Assemblées Générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. À défaut d'accord entre eux, le mandataire est désigné par le Président du Tribunal de Commerce statuant en référé, à la demande du copropriétaire le plus diligent.
- Si les actions sont grevées d'usufruit, leur inscription en compte doit faire ressortir l'existence de l'usufruit. Sauf convention contraire notifiée à la Société, le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les Assemblées Générales Ordinaires et au nu-propriétaire dans les Assemblées Générales Extraordinaires. Toutefois, nonobstant toute convention contraire, lorsque l'usufruit résulte d'une donation de la nue-propriété d'actions réalisée sous le bénéfice des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts, le droit de vote de l'usufruitier est limité aux décisions concernant l'affectation des bénéfices. Pour toutes les autres décisions de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire ou de l'Assemblée Générale Extraordinaire, le droit de vote appartient au nu-propriétaire. L'usufruitier et le nu-propriétaire doivent notifier à la Société qu'ils entendent se placer sous le bénéfice de ces dispositions ».

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires

Les statuts ne fixent pas de condition particulière pour modifier les droits des actionnaires.

Assemblée Générale – Mode de convocation – Conditions d'admission – Conditions d'exercice du droit de vote

Extrait des statuts (article 15) – Assemblée d'Actionnaires

« 15.1. Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les décrets en vigueur.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

15.2. Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux Assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent participer et voter à l'Assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication et télétransmission permettant leur identification, dans les conditions législatives et réglementaires applicables au moment de son utilisation. Ces actionnaires sont réputés présents ou représentés.

15.3. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires applicables.

Sur décision du Conseil d'Administration communiquée dans l'avis de réunion, les actionnaires peuvent utiliser à cette fin, dans les délais exigés, le formulaire électronique de procuration ou de vote à distance proposé sur le site Internet mis en place par le centralisateur de l'Assemblée. Ces actionnaires sont alors réputés présents ou représentés.

La procuration ou le vote ainsi adressés avant l'Assemblée par ce moyen électronique, ainsi que l'accusé de réception qui en est donné, seront considérés comme des écrits non révocables et opposables à tous, étant précisé qu'en cas de cession de titres intervenant avant la date d'inscription fixée par l'article R. 225-85 du Code de commerce, la Société invalidera ou modifiera en conséquence, selon le cas, la procuration ou le vote exprimé avant cette date et cette heure ».

Disposition ayant pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle

Cf. § 7.3 Actionnariat.

Disposition fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée

Extrait des statuts (article 8 bis) – « Franchissement de seuils »

« Outre les obligations de déclaration de franchissement de seuils prévues par les textes légaux et réglementaires, toute personne physique ou morale, agissant seule et/ou de concert, venant à détenir, directement et/ou indirectement, de quelque manière que ce soit, au sens des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce, un nombre de titres représentant une fraction égale ou supérieure à 1 % du capital et/ou des droits de vote, est tenue d'informer la Société du nombre total d'actions, de droits de vote et de titres donnant accès à terme au capital (et les droits de vote qui y sont potentiellement attachés) qu'elle détient seule et/ou de concert, directement et/ou indirectement. L'information doit être envoyée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de cinq jours de bourse à compter du jour où la fraction est atteinte.

Au-delà du seuil susvisé de 1 %, l'obligation de déclaration prévue à l'alinéa précédent s'applique dans le même délai et selon les mêmes modalités, chaque fois qu'un seuil supplémentaire de 0,5 % du capital social ou des droits de vote est franchi, y compris au-delà des seuils de déclaration prévus par les dispositions légales et réglementaires. Ces obligations s'appliquent dans les mêmes conditions et délai, lorsque la participation au capital social devient inférieure aux seuils ci-dessus.

À la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant 2 % au moins du capital et/ou des droits de vote de la Société, l'actionnaire qui n'aurait pas procédé régulièrement aux déclarations prévues au présent article est privé des droits de vote attachés aux actions excédant la fraction qui n'a pas été régulièrement déclarée. La privation du droit de vote s'appliquera pour toute Assemblée d'Actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ».

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, plus strictes que la loi ne le prévoit

Sans objet.

7.2. CAPITAL SOCIAL

Au 31 décembre 2021, le capital social en circulation de SOCIÉTÉ BIC s'élève à 170 669 688,78 euros composé de 44 677 929 actions d'un montant nominal de 3,82 euros. Les actions émises sont entièrement libérées.

TABEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES

| Date | Nature de l'opération | Montant de la variation du capital (en euros) | Impact prime d'émission/réserves (en euros) | Montants successifs du capital (en euros) | Nombre d'actions à l'issue de l'opération |
|------------------------------------|---|---|---|---|---|
| 2021 (CA du 9 décembre) | Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 19 mai 2021 | (2 742 484,96) | (36 486 677,99) | 170 669 688,78 | 44 677 929 |
| 2020 (CA du 8 décembre) | Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 20 mai 2020 | (520 983,06) | (6 832 163,12) | 173 412 173,74 | 45 395 857 |
| 2019 (CA du 10 décembre) | Annulation d'actions autodétenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'AG du 22 mai 2019 | (1 828 507,94) | (37 341 116,17) | 173 933 156,80 | 45 532 240 |
| 2019 (CA du 10 décembre) | Émission d'actions suite à la levée d'options de souscription d'actions dans le cadre de plans de stock-options | 86 026,40 | 1 348 722,80 | 175 761 664,74 | 46 010 917 |

CA : Conseil d'Administration.

AG : Assemblée Générale.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DE CAPITAL À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021

SOCIÉTÉ BIC dispose, au 31 décembre 2021, des autorisations suivantes qui lui ont été accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires et dont elle n'a pas fait usage au cours de l'exercice écoulé :

I. Autorisation d'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription ^(a)

| | |
|--|---|
| Montant maximal (en millions d'euros) | Actions : 50 Valeurs Mobilières Composées : 650 |
| Date | 20 mai 2020 (résolution 18) |
| Durée | 26 mois |
| Date limite de validité | 19 juillet 2022 |
| Utilisation en 2021 | Non |
| Prix d'émission | Le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles elles donneront droit) est fixé par le Conseil d'Administration, avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur. |

(a) Articles L. 225-129, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce.

II. Autorisation d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres ^(b)

| | |
|-------------------------|--|
| Montant maximal | Montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital social et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société. |
| Date | 20 mai 2020 (résolution 20) |
| Durée | 26 mois |
| Date limite de validité | 19 juillet 2022 |
| Utilisation en 2021 | Non |

(b) Article L. 225-129 du Code de commerce.



III. Autorisation d'augmentation de capital en vue de rémunérer des apports en nature, avec suppression du droit préférentiel de souscription ^(d)

| | |
|-------------------------|---|
| Montant maximal | 10 % du capital social (tel qu'existant à la date de l'opération) |
| Date | 19 mai 2021 (résolution 21) |
| Durée | 26 mois |
| Date limite de validité | 18 juillet 2023 |
| Utilisation en 2021 | Non |

(c) Articles L. 225-129, L. 22-10-53 et L. 228-91 du Code de commerce.

IV. Autorisations d'augmentation de capital en faveur des salariés

| | Actions réservées aux salariés adhérents d'un plan d'épargne entreprise ^(d) | Attributions gratuites d'actions à émettre ^(e) | Options d'actions ^(f) |
|-------------------------|--|---|--|
| Montant maximal | 3 % du capital social | 4 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,4 % pour les mandataires sociaux) | 2 % du capital social sur les 38 mois (dont un maximum de 0,8 % pour les mandataires sociaux) |
| Date | 19 mai 2021 (résolution 20) | 19 mai 2021 (résolution 17) | 19 mai 2021 (résolution 18) |
| Durée | 26 mois | 38 mois | 38 mois |
| Date limite de validité | 18 juillet 2023 | 18 juillet 2024 | 18 juillet 2024 |
| Utilisation en 2021 | Non | Oui ^(g) | Oui ^(h) |
| Prix d'émission | Déterminé par le Conseil d'Administration conformément à l'article L. 3332-19 du Code du travail | - | Ne peut être inférieur à la moyenne des cours cotés de l'action à la Bourse de Paris sur le marché réglementé, lors des 20 séances de bourse précédant |

(d) Articles L. 225-138 et L. 225-138-1 du Code de commerce et L. 3332-1 et suivants du Code du travail.

(e) Articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce.

(f) Articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce.

(g) Usage de la délégation détaillé au §4.2.2.5.

(h) Usage de la délégation détaillé au §4.2.2.4.

Le texte de ces délégations est disponible sur le site <https://fr.bic.com/fr/investisseurs-actionnaires-agm>.

7.3. ACTIONNARIAT

RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL

Le tableau ci-dessous énumère les actionnaires qui, à la connaissance de la Société, détiennent plus de 5 % du capital et/ou des droits de vote de la Société. La Société n'a connaissance d'aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote. Ce tableau donne également des informations sur les actions autodétenues par SOCIÉTÉ BIC.

| Nom | 31 décembre 2021 | | | | | |
|---|-------------------|-----------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Nombre d'actions | % d'actions (environ) | Nombre de droits de vote théoriques ^{(c) (d)} | % de droits de vote théoriques | Nombre de droits de vote exerçables en AG ^{(c) (d)} | % de droits de vote exerçables en AG |
| Concert familial Bich, dont ^(a) : | 20 701 136 | 46,33% | 41 244 965 | 62,82% | 41 244 965 | 63,07% |
| • SOCIÉTÉ M.B.D. | 12 886 000 | 28,84% | 25 726 000 | 39,18% | 25 726 000 | 39,34% |
| • Famille Bich (hors M.B.D.) | 7 815 136 | 17,49% | 15 518 965 | 23,64% | 15 518 965 | 23,73% |
| Silchester International Investors LLP ^(e) | 3 325 347 | 7,44% | 3 325 347 | 5,06% | 3 325 347 | 5,09% |
| Autres actionnaires | 20 388 540 | 45,63% | 20 821 315 | 31,71% | 20 821 315 | 31,84% |
| Autodétention ^(b) | 262 906 | 0,59% | 262 906 | 0,40% | - | 0,00% |
| TOTAL | 44 677 929 | 100,00% | 65 654 533 | 100% | 65 391 627 | 100% |

| Nom | 31 décembre 2020 | | | | | |
|---|-------------------|-----------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Nombre d'actions | % d'actions (environ) | Nombre de droits de vote théoriques ^{(c) (d)} | % de droits de vote théoriques | Nombre de droits de vote exerçables en AG ^{(c) (d)} | % de droits de vote exerçables en AG |
| Concert familial Bich, dont ^(a) : | 20 676 986 | 45,55% | 41 112 477 | 61,54% | 41 112 477 | 61,93% |
| • SOCIÉTÉ M.B.D. | 12 870 000 | 28,35% | 25 605 000 | 38,33% | 25 605 000 | 38,57% |
| • Famille Bich (hors M.B.D.) | 7 806 986 | 17,20% | 15 507 477 | 23,21% | 15 507 477 | 23,36% |
| Silchester International Investors LLP ^(e) | 3 325 347 | 7,33% | 3 325 347 | 4,98% | 3 325 347 | 5,01% |
| Autres actionnaires | 20 974 000 | 46,20% | 21 951 863 | 32,86% | 21 951 863 | 33,07% |
| Autodétention ^(b) | 419 524 | 0,92% | 419 524 | 0,63% | - | 0,00% |
| TOTAL | 45 395 857 | 100,00% | 66 809 211 | 100% | 66 389 687 | 100% |

| Nom | 31 décembre 2019 | | | | | |
|--|-------------------|-----------------------|--|--------------------------------|--|--------------------------------------|
| | Nombre d'actions | % d'actions (environ) | Nombre de droits de vote théoriques ^{(c) (d)} | % de droits de vote théoriques | Nombre de droits de vote exerçables en AG ^{(c) (d)} | % de droits de vote exerçables en AG |
| Concert familial Bich, dont ^(a) : | 20 672 829 | 45,40 | 41 098 563 | 61,31 | 41 098 563 | 61,81 |
| • SOCIÉTÉ M.B.D. | 12 840 000 | 28,20 | 25 545 000 | 38,11 | 25 545 000 | 38,42 |
| • Famille Bich (hors M.B.D.) | 7 832 829 | 17,20 | 15 553 563 | 23,20 | 15 553 563 | 23,39 |
| Autres actionnaires | 24 318 843 | 53,41 | 25 395 963 | 37,88 | 25 395 963 | 38,19 |
| Autodétention ^(b) | 540 568 | 1,19 | 540 568 | 0,81 | - | - |
| TOTAL | 45 532 240 | 100 | 67 035 094 | 100 | 66 494 526 | 100 |

(a) Le concert familial Bich est composé de SOCIÉTÉ M.B.D. (société en commandite par actions) et des membres de la famille Bich détenant une participation directe dans SOCIÉTÉ BIC. La plupart des membres de la famille Bich détiennent à la fois une participation directe dans SOCIÉTÉ BIC et une participation indirecte au travers de SOCIÉTÉ M.B.D.

(b) Actions autodétenues privées du droit de vote.

(c) L'écart entre le nombre d'actions et le nombre de droits de vote est lié à l'existence de droits de vote double (cf. § 7.1 Informations sur la Société).

(d) Les droits de vote liés aux actions autodétenues sont compris dans les droits de vote théoriques, mais exclus des droits de vote effectivement exerçables.

(e) Ces informations sont issues de la déclaration de franchissement de seuil publiée par Silchester International Investors LLP en date du 21 janvier 2020.



À la connaissance de la Société, il n'y a pas de pacte d'actionnaires prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions BIC, ni d'accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle.

Il est précisé que SOCIÉTÉ M.B.D., holding de la famille Bich détenant plus de 20 % du capital et des droits de vote, a conclu divers engagements collectifs de conservation de titres BIC portant sur au moins 12 millions de ces titres. Ces engagements ont été conclus, pour les plus anciens, depuis le 15 décembre 2003. Ils incluent divers membres du concert familial afin de permettre à ces derniers, le cas échéant, de bénéficier des dispositions de l'article 787 B du Code général des impôts. Le dirigeant suivant fait parti de tous ou certains accords : Gonzalve Bich. Tous les signataires ont des liens personnels étroits avec Gonzalve Bich et aucun d'eux – à l'exception de SOCIÉTÉ M.B.D. – ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote de la Société.

Hormis l'attribution d'un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis au moins deux ans, aucun droit de vote particulier n'est conféré aux principaux actionnaires.

La Société étant contrôlée comme décrit dans le tableau ci-dessus, la prévention d'un éventuel exercice abusif du contrôle par un actionnaire est assurée par les réunions régulières du Conseil d'Administration et par la présence de cinq administrateurs indépendants et majoritaires au sein des comités (Comité d'Audit, Comité des Rémunérations et Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE).

PARTICIPATION DES SALARIÉS DANS LE CAPITAL DE L'ÉMETTEUR

Il n'existe pas de contrat d'intéressement ou de participation au titre de l'émetteur (SOCIÉTÉ BIC n'a pas de personnel salarié), mais chaque filiale peut disposer de son propre accord selon la loi applicable. Les plans d'options et d'actions gratuites mis en place sont présentés dans la Note 23 des comptes consolidés.

Au cours de l'année 2021, le Conseil d'Administration a approuvé l'attribution d'actions gratuites sans condition de performance, à l'ensemble des collaborateurs, à l'exception du Directeur Général, dans le cadre du plan d'actionnariat Sharing Horizon. Ces actions ne sont pas associées à des conditions de performance et seront livrées aux collaborateurs toujours présents dans les effectifs à la fin de la période de trois ans d'acquisition des droits.

Au 31 décembre 2021, il n'y a aucune participation des salariés au capital (telle que définie par l'article L.225-102 du Code de commerce).

FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Le 6 octobre 2021, la société de droit suédois Alecta Pensionsförsäkring, Omsesidigt a déclaré avoir franchi à la baisse, le 5 octobre 2021, le seuil de 5 % des droits de vote de SOCIÉTÉ BIC et ne plus détenir aucune action de SOCIÉTÉ BIC.

Le 23 février 2022, Silchester International Investors LLP a déclaré avoir franchi à la hausse, le 21 février 2022, le seuil de 10 % du capital, considéré comme une "participation importante" par l'AMF, et détenir, à cette date, 44 474 802 actions SOCIÉTÉ BIC représentant 10,02 % du capital et 6,82 % des droits de vote.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE OU DE RETARDER OU D'EMPÊCHER UN CHANGEMENT DE CONTRÔLE (ARTICLE L. 225-100-3 DU CODE DE COMMERCE)

À la connaissance de la Société, aucun élément autre que ceux tenant aux éléments visés ci-dessous n'est susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique, ou ne peut avoir pour effet de retarder ou d'empêcher un changement de contrôle :

- SOCIÉTÉ M.B.D., holding familial de SOCIÉTÉ BIC, est une Société en commandite par actions ;
- les statuts de la Société prévoient :
 - l'attribution d'un droit de vote double aux actions pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins (cf. § 7.1 Informations sur la Société),
 - l'obligation de déclarer à la Société toute détention de capital ou de droits de vote devenue égale ou supérieure à 1 % et, à compter de ce seuil, à tout multiple entier de 0,5 % (cf. § 7.1 Informations sur la Société) ;
- des autorisations ont été données par l'Assemblée Générale aux fins d'augmenter le capital (cf. § 7.2 Capital Social – Tableau relatif à ces autorisations).

7.4. ACTIONS PROPRES ET RACHAT D' ACTIONS

ACTIONS PROPRES DE SOCIÉTÉ BIC AU 31 DÉCEMBRE 2021

| Affectation par objectif ^(a) | Nombre d'actions | % du capital | Valeur nominale (en euros) |
|--|------------------|--------------|-------------------------------|
| Contrat de liquidité | 36 616 | 0,08 | 139 873,12 |
| Couverture de plans d'attributions gratuites d'actions | 226 290 | 0,51 | 864 427,80 |
| Annulation | - | - | - |
| Opérations de croissance externe | - | - | - |
| TOTAL ^(b) | 262 906 | 0,59 | 1 004 300,92 |

(a) Article L. 225-209 du Code de commerce.

(b) Au 31 décembre 2021, la valeur comptable des actions BIC détenues au titre des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce par SOCIÉTÉ BIC s'élève à 26 018 006,36 euros. La valeur de marché de ces actions était de 12 440 711,92 euros (sur la base du cours de clôture à cette date, soit 47,32 euros).

OPÉRATIONS RÉALISÉES EN 2021 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

| Opération | Nombre d'actions | % du capital | Valeur nominale (en euros) | Cours moyen d'acquisition/cession (en euros) |
|--|------------------|--------------|-------------------------------|--|
| Rachats d'actions (hors contrat de liquidité) ^(a) | 717 928 | 1,61 | 2 742 484,96 | 54,64 |
| Contrat de liquidité ^(a) : | | | | |
| • Rachat d'actions | 564 989 | 1,26 | 2 158 257,98 | 52,18 |
| • Cession d'actions | 566 079 | 1,27 | 2 162 421,78 | 52,30 |
| Actions transférées pour couvrir les plans d'actions gratuites | 155 528 | 0,35 | 594 116,96 | 109,93 |
| Actions annulées | 717 928 | 1,61 | 2 742 484,96 | 54,64 |
| Actions utilisées pour des opérations de croissance externe | - | - | - | - |

(a) Les frais de négociation afférents à ces opérations d'achat et de vente se sont élevés à 142 766,32 euros.

Sur les 24 derniers mois, le Conseil d'Administration a annulé 854 311 actions, représentant 1,91 % du capital social au 31 décembre 2021.

DESCRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS SOUMIS À L' ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2022

Le Conseil d'Administration soumettra à l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 une résolution tendant à autoriser le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société (cf. § 8 rapport du Conseil d'Administration et projets de résolutions de l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 - Résolution 4). Si cette résolution est

approuvée, le Conseil d'Administration entend mettre en œuvre le programme de rachat d'actions ci-dessous décrit. Ce paragraphe vaut descriptif de programme de rachat d'actions au sens des articles 241-1 et suivants du Règlement général de l'AMF.

ACTIONS DÉTENUES PAR LA SOCIÉTÉ AU 1^{ER} MARS 2022

| Affectation par objectifs | Nombre d'actions |
|--|------------------|
| Contrat de liquidité | 38 485 |
| Couverture de plans d'attribution gratuite d'actions | 269 614 |
| Annulation | 117 930 |
| Opérations de croissance externe | - |
| TOTAL | 426 029 |



Si l'Assemblée Générale du 18 mai 2022 approuve la résolution susvisée, le Conseil d'Administration sera autorisé à racheter, pour un montant maximal de 1,34 milliard d'euros, un nombre d'actions représentant au plus 10 % du capital social à la date de la décision d'acquisition en vue :

- d'assurer la liquidité et d'animer le marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement et dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les conserver en vue de leur remise ultérieure à titre de paiement, d'échange ou autre, dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe dans le respect des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers ;
- de les remettre lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;
- de les attribuer aux salariés et dirigeants, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, de l'intéressement des salariés, du régime des options d'achats d'actions, de l'attribution gratuite d'actions, ou par le biais d'un plan d'épargne entreprise ;
- de les annuler en tout ou partie, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et dans la limite de 10 % du capital

existant à la date de la décision d'annulation, par période de 24 mois ;

- de remettre des actions (à titre de paiement, d'échange ou d'apport) dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport, dans les limites fixées par la réglementation applicable ;
- de mettre en œuvre toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Lorsque l'objectif du rachat d'actions sera la conservation des actions et leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport, les limites susvisées seront portées à 5 % du capital social à la date de la décision d'acquisition. La Société ne pourra à aucun moment détenir plus de 10 % de ses propres actions.

Le prix de rachat des actions ne pourra jamais être supérieur à 300 euros par action.

L'autorisation ainsi donnée par l'Assemblée Générale sera valable pendant 18 mois à compter du 18 mai 2022.

Elle ne pourra pas être utilisée en période d'offre publique visant les titres de la Société.

Les acquisitions d'actions de la Société réalisées en vertu de cette autorisation devront également respecter les règles édictées par l'Autorité des marchés financiers en ce qui concerne les conditions et les périodes d'intervention sur le marché.

7.5. RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS

L'équipe des Relations Investisseurs de BIC, faisant partie du service Engagements aux Parties Prenantes, a pour vocation de répondre à toutes les demandes, qu'elles proviennent des actionnaires individuels ou des investisseurs institutionnels. Les informations concernant les actionnaires, ainsi que les informations générales à caractère économique ou financier sur SOCIÉTÉ BIC sont disponibles sur le site Internet de la Société : <http://www.bic.com>. Toute demande d'information peut également être adressée au service Relations investisseurs par courrier électronique via investors.info@bicworld.com.

BIC organise régulièrement des réunions avec des analystes et des investisseurs institutionnels lors de *roadshows* ou de conférences organisées par des *brokers* sur les principales places financières tels que Paris, Londres et New York City. Des réunions dédiées aux investisseurs ISR sont aussi régulièrement organisées (Investissement Socialement Responsable).

En 2021, BIC a assisté à une douzaine de *roadshows* et conférences pour rencontrer des investisseurs, actionnaires ou non du Groupe. Suite à la pandémie, BIC a poursuivi sa participation à ces événements de manière virtuelle et en présentiel quand les conditions le permettaient.

Le 19 mai 2021, BIC a tenu son Assemblée Générale de manière virtuelle, hors la présence physique de ses actionnaires. Des communiqués de presse spécifiques à l'évènement ont été diffusés en amont. L'Assemblée Générale a été retransmise en direct *via* un *webcast live* sur le site de BIC. L'ensemble des documents ainsi que le transcript de l'évènement a été mis sur le site Internet du Groupe dans les 24 heures suivant l'évènement. La présentation et le transcript sont mis à la disposition des actionnaires *via* le lien suivant : <https://fr.bic.com/fr/investisseurs-actionnaires-agm>.

BIC a poursuivi sa politique de communication proactive avec tous ses actionnaires et a également mis en place de nouveaux outils de communication pour favoriser une compréhension approfondie de sa stratégie et de ses activités. Ces outils viennent compléter les informations financières réglementées et les présentations des résultats.

Un service d'information téléphonique gratuit est également à la disposition des actionnaires individuels au : +33 (0)800 10 12 14 (numéro vert gratuit en France).

7.6. INFORMATIONS BOURSIÈRES

Le titre BIC est coté sur Euronext Paris (cotation continue) et appartient aux indices SBF 120 et CAC Mid60.

BIC fait notamment partie des indices ISR suivants (Investissement Socialement Responsable) : *CDP Climat 2021 : Leadership Level A- and CDP Supplier Engagement Rating 2021 : Level B Leaders Index.*

En 2021, à partir des données publiées en 2012, l'agence de notation Gaia a attribué à BIC la note ESG de 84 (+ 2 vs 2020).

Son code ISIN est : FR 0000120966.

COURS DE BIC EN 2021

| | Cours de clôture | Cours moyen (clôture) | Plus haut traité | Plus bas traité | Nombre de titres échangés | Capitaux échangés (en milliers d'euros) |
|----------------|------------------|-----------------------|------------------|-----------------|---------------------------|---|
| Décembre 2020 | 46,26 | 48,65 | 51,75 | 46,02 | 1 390 272 | 67 980 |
| Janvier 2021 | 47,06 | 47,51 | 49,10 | 46,12 | 1 279 111 | 60 789 |
| Février 2021 | 46,05 | 47,11 | 48,62 | 44,00 | 1 374 363 | 64 164 |
| Mars 2021 | 49,92 | 49,76 | 52,70 | 46,74 | 1 229 771 | 61 172 |
| Avril 2021 | 58,75 | 53,45 | 61,00 | 49,74 | 1 359 877 | 74 801 |
| Mai 2021 | 60,40 | 62,89 | 64,90 | 59,00 | 1 186 376 | 74 260 |
| Juin 2021 | 58,60 | 59,57 | 61,75 | 58,25 | 1 132 658 | 67 539 |
| Juillet 2021 | 57,15 | 62,90 | 54,45 | 54,45 | 1 088 418 | 62 309 |
| Août 2021 | 56,35 | 57,12 | 59,10 | 55,55 | 706 902 | 40 400 |
| Septembre 2021 | 50,90 | 54,06 | 57,10 | 50,70 | 844 288 | 45 451 |
| Octobre 2021 | 50,25 | 49,23 | 54,00 | 46,60 | 2 119 219 | 103 940 |
| Novembre 2021 | 45,46 | 48,51 | 50,80 | 45,12 | 1 162 743 | 55 961 |
| Décembre 2021 | 47,32 | 46,89 | 48,02 | 44,92 | 789 778 | 37 019 |
| Janvier 2022 | 47,26 | 48,09 | 51,25 | 45,90 | 1 174 940 | 56 080 |
| Février 2022 | 50,50 | 49,10 | 51,90 | 46,74 | 1 179 436 | 58 231 |

INTERMÉDIAIRE FINANCIER

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE SECURITIES SERVICES

Département des Titres

32, rue du Champ de Tir

BP 81236

44312 Nantes Cedex 3 (France)





RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET PROJETS DE RÉSOLUTIONS SOUMIS À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 18 MAI 2022

| | |
|--|------------|
| 8.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE | 303 |
| Résolutions 1 et 2 | |
| Approbation des comptes de l'exercice 2021 | 303 |
| Résolution 3 | |
| Affectation du résultat et fixation du dividende | 303 |
| Résolution 4 | |
| Rachat d'actions | 304 |
| Résolutions 5 à 8 | |
| Nomination et renouvellement d'administrateurs | 306 |
| Résolutions 9 à 16 | |
| Rémunération des Mandataires Sociaux | 307 |
| Résolution 9 | |
| Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour 2021 | 308 |
| Résolution 10 | |
| Approbation de la rémunération 2021 de Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021 | 308 |
| Résolution 11 | |
| Approbation de la rémunération 2021 de John Glen, Président du Conseil d'Administration à compter du 19 mai 2021 | 309 |
| Résolution 12 | |
| Approbation de la rémunération 2021 de Gonzalve Bich, Directeur Général | 309 |
| Résolution 13 | |
| Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022 | 310 |
| Résolution 14 | |
| Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2022 | 310 |
| Résolution 15 | |
| Politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022 | 311 |
| Résolution 16 | |
| Rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration pour 2022 | 311 |
| Résolution 17 | |
| Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative au changement d'adresse du siège social de la Société | 312 |



| | |
|--|------------|
| 8.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE | 313 |
| Résolution 18 | |
| Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions autodétenues | 313 |
| Résolution 19 | |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires | 314 |
| Résolution 20 | |
| Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise | 316 |
| Résolution 21 | |
| Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités | 317 |

8.1. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

RÉSOLUTIONS 1 ET 2

Approbation des comptes de l'exercice 2021

Exposé des motifs

Les deux premières résolutions portent sur l'approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Première résolution

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- approuve les comptes sociaux de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces derniers comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Ils font apparaître un bénéfice de 248 687 326,91 euros.

Deuxième résolution

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2021

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes ;
- approuve les comptes consolidés de la Société de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Ces derniers comprennent le bilan, le compte de résultat et les annexes, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports. Ils font ressortir un bénéfice net consolidé part du Groupe de 314 194 577 euros.

RÉSOLUTION 3

Affectation du résultat et fixation du dividende

Exposé des motifs

Au regard du bénéfice de l'exercice 2021 de 248 687 326,91 euros, et du report à nouveau créditeur de 453 582 439,48 euros formant le bénéfice distribuable, il vous est proposé :

- de fixer le montant du dividende à 2,15 euros par action au titre de l'exercice 2021. Ceci conduit à distribuer aux actionnaires un dividende total de 95 492 299,45 euros (sous réserve des actions autodétenues) ;
- de reporter à nouveau la somme 153 165 996,96 euros ; et
- d'allouer à la réserve spéciale Œuvres d'art la somme de 29 030,50 euros.

Le dividende de l'exercice 2021 sera mis en paiement à compter du 1^{er} juin 2022.

Le dividende s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

Troisième résolution

Affectation du résultat et fixation du dividende

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux Comptes :

- constate que le bénéfice de l'exercice 2021 s'élève à 248 687 326,91 euros,
- constate que le report à nouveau créditeur est de 453 582 439,48 euros,
- soit un montant disponible pour l'affectation du résultat qui s'élève à 702 269 766,39 euros,
- décide d'affecter le bénéfice distribuable ainsi obtenu comme suit :

| | |
|-------------------------------|----------------------|
| Dividende | 95 492 299,45 euros |
| Report à nouveau | 606 748 436,44 euros |
| Réserve spéciale Œuvres d'art | 29 030,50 euros |

L'Assemblée Générale décide en conséquence la mise en paiement d'un dividende de 2,15 euros par action. En cas de variation ⁽¹⁾ du nombre d'actions ouvrant droit à dividende, le dividende total serait ajusté en conséquence. De plus, le montant affecté au compte de report à nouveau serait déterminé sur la base des dividendes effectivement mis en paiement.

La mise en paiement du dividende interviendra à compter du 1^{er} juin 2022.

Le dividende mentionné ci-avant s'entend avant tout prélèvement de nature fiscale et/ou sociale susceptible de s'appliquer à l'actionnaire en fonction de sa situation propre. Le dividende versé à des personnes physiques domiciliées fiscalement en France est en effet soumis, lors de son versement, à un prélèvement forfaitaire

non libératoire (PFNL). Ce prélèvement est représentatif d'un acompte d'impôt sur le revenu imputable sur l'impôt dû l'année suivante, au taux de 12,8 % ainsi qu'aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %. Les actionnaires sont invités à se rapprocher de leur conseil fiscal habituel.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-210 du Code de commerce, l'Assemblée Générale décide que le montant du dividende correspondant aux actions que la Société viendrait à détenir lors de la mise en paiement sera affecté au compte « report à nouveau ».

Pour rappel ⁽²⁾, les dividendes suivants ont été distribués au titre des trois exercices précédents :

| Exercice | Nombre d'actions | Dividende distribué par action ^(a) (en euros) |
|----------|------------------|--|
| 2018 | 45 358 494 | 3,45 |
| 2019 | 44 985 261 | 2,45 |
| 2020 | 44 954 858 | 1,80 |

(a) En cas d'option pour le barème progressif de l'impôt sur le revenu, dividende éligible pour sa totalité à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158-3.2° du Code général des impôts, sous certaines conditions.

RÉSOLUTION 4

Rachat d'actions

Exposé des motifs

Il vous est proposé d'approuver le renouvellement pour 18 mois de l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'acheter, conserver, ou transférer des actions de la Société.

Les principales caractéristiques de cette nouvelle résolution sont les suivantes :

- les rachats d'actions ne pourraient pas être effectués en période d'offre publique sur les actions de la Société ;
- le nombre maximum d'actions pouvant être acquises représenterait 10 % du capital social ;
- le prix maximum d'achat serait maintenu à 300 euros par action. Ceci représente un montant maximum d'achat théorique d'environ 1 340 337 900 euros (hors frais d'acquisition) ;
- les rachats d'actions pourraient avoir plusieurs finalités. Citons notamment la mise en œuvre de plans d'actionnariat salarié et la remise d'actions dans le cadre d'opérations de croissance externe.

Les objectifs, ainsi que le descriptif de l'autorisation, sont détaillés dans le texte de la résolution ci-dessous et dans le chapitre 7.4 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

(1) Par rapport aux 44 677 929 actions composant le capital social et 262 906 d'actions propres au 31 décembre 2021.

(2) Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts.



Quatrième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration pour permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- autorise le Conseil d'Administration à acheter ou faire acheter des actions de la Société, conformément notamment aux articles L. 22-10-62 et L. 225-210 et suivants du Code de commerce, au Règlement européen (UE) n° 596/2014 du 16 avril 2014 et aux règlements délégués pris pour son application, au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à la pratique de marché admise par cette dernière, en vue de :
 - a) l'attribution d'actions au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions par des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables,
 - b) la mise en œuvre de tout plan d'attribution d'actions, sous conditions de performance ou sans conditions de performance, dans le cadre de plans d'actionnariat mondiaux, à des salariés et/ou dirigeants mandataires sociaux de la Société et des sociétés ou groupements d'intérêt économique qui lui sont liés selon les dispositions légales et réglementaires applicables, soit directement soit *via* des entités agissant pour leur compte,
 - c) la cession d'actions aux salariés (directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale) dans le cadre de plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise,
 - d) la remise d'actions lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société,
 - e) la remise ultérieure d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - f) l'annulation d'actions dans la limite légale maximale,
 - g) l'animation du marché des actions par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement intervenant en toute indépendance dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une Charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, en conformité avec la pratique de marché admise par l'Autorité des marchés financiers,
 - h) la mise en œuvre de toute pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers et, plus généralement, en vue de la réalisation de toute autre opération conforme à la réglementation en vigueur.

Les achats, les cessions, les transferts ou les échanges d'actions pourront être effectués à tout moment sauf en période d'offre publique visant les titres de la Société, et par tous moyens, dans le respect de la réglementation en vigueur, en une ou plusieurs fois, sur le marché, hors marché, de gré à gré, en tout ou partie par blocs, par offre publique d'achat ou d'échange, par mécanismes optionnels ou instruments dérivés (à l'exception de la vente d'options de vente), soit directement, soit indirectement par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement, ou de toute autre manière.

L'Assemblée Générale fixe le prix maximum d'achat à 300 euros par action (hors frais d'acquisition) et délègue au Conseil d'Administration, en cas d'opérations sur le capital social de la Société, notamment d'augmentation de capital par incorporation de réserves, attribution gratuite d'actions, division du nominal ou regroupement d'actions, distribution de réserves ou de tous autres actifs, amortissement du capital ou toute autre opération portant sur le capital ou les capitaux propres, le pouvoir, avec faculté de subdélégation, d'ajuster le prix d'achat maximum indiqué ci-dessus afin de refléter l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée Générale prend acte que le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra à aucun moment excéder 10 % du nombre total des actions composant le capital social (soit, à titre indicatif et sans tenir compte des actions déjà détenues par la Société, 4.467.792 actions à la date du 31.12.2021, représentant un montant maximum d'achat théorique (hors frais d'acquisition) de 1 340 337 900 euros). Les acquisitions réalisées par la Société ne peuvent en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10 % de son capital social. De plus, le nombre d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de croissance externe ne peut excéder 5 % de son capital social.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi, à l'effet de :

- passer tous ordres de bourse sur tous marchés ou procéder à toutes opérations hors marché ;
- conclure et résilier tous contrats et accords en vue du rachat, de la vente ou du transfert d'actions propres ;
- affecter ou réaffecter les actions rachetées aux différents objectifs dans les conditions légales et réglementaires applicables ;
- établir tous documents, effectuer toutes déclarations, communiqués et formalités auprès de l'Autorité des marchés financiers et de tout autre organisme, relatifs aux opérations effectuées dans le cadre de la présente résolution ;
- fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société en conformité avec les dispositions réglementaires ; et
- effectuer toutes autres formalités, et d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire ou utile à la mise en œuvre de la présente autorisation.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution, conformément à la réglementation applicable.

L'autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet et remplace, pour sa partie non utilisée et la période non écoulée, l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021 dans sa 4^{ème} résolution.



RÉSOLUTIONS 5 À 8

Nomination et renouvellement d'administrateurs

Exposé des motifs

Sur recommandation du Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE, le Conseil d'Administration propose la candidature de Nikos Koumettis au poste d'administrateur indépendant pour une durée de trois ans, en remplacement de John Glen, dont le mandat arrive à expiration.

Les mandats de :

- Gonzalve Bich ;
- Elizabeth Bastoni ; et
- Maëlys Castella

arrivent à échéance à l'issue de la présente Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration vous propose de renouveler les mandats de Gonzalve Bich, Elizabeth Bastoni et Maëlys Castella pour une durée de trois ans.

Nomination de Nikos Koumettis en qualité de nouvel administrateur

Sous réserve de l'approbation des actionnaires, le Conseil entend nommer Nikos Koumettis au poste de Président Non Exécutif Indépendant, succédant à John Glen, actuel Président Non Exécutif Indépendant par intérim du Groupe BIC.

Chypriote grec, Nikos Koumettis est Président Europe de Coca-Cola et membre de l'équipe dirigeante du Groupe. Il apporte plus de 30 ans d'expérience dans l'industrie des biens de consommation ainsi qu'une connaissance approfondie des sujets de Gouvernance.

Nikos Koumettis rejoindra le Conseil en qualité d'administrateur indépendant sur la base des critères d'indépendance énoncés dans le Code AFEP/MEDEF (§ 9) :

| Critères | Nikos Koumettis |
|--|-----------------|
| Critère 1 : Ne pas avoir été salarié ou mandataire social au cours des 5 années précédentes | ✓ |
| Critère 2 : Absence de mandats croisés | ✓ |
| Critère 3 : Absence de relations d'affaires significatives | ✓ |
| Critère 4 : Ne pas avoir de lien familial | ✓ |
| Critère 5 : Ne pas avoir été Commissaire aux Comptes | ✓ |
| Critère 6 : Durée de mandat inférieure à 12 ans | ✓ |
| Critère 7 : Absence de rémunération liée à la performance de la Société ou du Groupe | ✓ |
| Critère 8 : Ne pas représenter un actionnaire important | ✓ |

Renouvellement du mandat d'administrateur de Gonzalve Bich

Gonzalve Bich est administrateur et Directeur Général depuis mai 2018.

Il a participé à 100 % des réunions du Conseil d'Administration depuis son renouvellement en 2019.

Renouvellement du mandat d'administratrice d'Elizabeth Bastoni

Elizabeth Bastoni a rejoint BIC en tant qu'Administratrice Indépendante non Exécutif en mai 2013. Elle préside le Comité des Rémunérations et le Comité des Nominations, de la Gouvernance et de la RSE. Elle est Administratrice Référente Indépendante par intérim depuis mai 2021.

Elle a participé à 100 % des réunions du Conseil d'Administration et de ses comités depuis son dernier renouvellement en 2019.

Renouvellement du mandat d'administratrice de Maëlys Castella

Maëlys Castella est administratrice de la Société depuis 2019. Elle préside le Comité d'Audit et elle est membre du Comité des Rémunérations. Elle apporte au Conseil son expertise financière et son expérience dans la stratégie, les fusions et acquisitions et le développement durable, acquises au sein de grands groupes internationaux.

Elle a participé à 100 % des réunions du Conseil d'Administration et de ses comités depuis sa première nomination en 2019.

Cinquième résolution

Nomination de Nikos Koumettis en qualité d'administrateur

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de nommer, pour une durée de trois ans, Nikos Koumettis en qualité d'administrateur, en remplacement de John Glen dont le mandat vient à expiration.

Le mandat de Nikos Koumettis expirera donc à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sixième résolution

Renouvellement du mandat d'administrateur de Gonzalve Bich

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de renouveler le mandat d'administrateur de Gonzalve Bich pour une durée de trois ans.

Le mandat d'administrateur de Gonzalve Bich prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Septième résolution

Renouvellement du mandat d'administratrice d'Elizabeth Bastoni

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de renouveler le mandat d'administratrice d'Elizabeth Bastoni pour une durée de trois ans.

Le mandat d'administratrice d'Elizabeth Bastoni prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Huitième résolution

Renouvellement du mandat d'administratrice de Maëlys Castella

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- décide de renouveler le mandat d'administratrice de Maëlys Castella pour une durée de trois ans.

Le mandat d'administratrice de Maëlys Castella prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

RÉSOLUTIONS 9 À 16

Rémunération des Mandataires Sociaux

Exposé des motifs

Huit résolutions sont soumises à l'approbation des actionnaires relatives :

- aux informations sur la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce pour l'exercice 2021 (9^e résolution) ;
- à la rémunération versée au cours de l'exercice 2021 ou attribuée au titre de cet exercice à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021 (10^e résolution) ;
- à la rémunération versée au cours de l'exercice 2021 ou attribuée au titre de cet exercice à John Glen, Président du Conseil d'Administration à compter du 19 mai 2021 (11^e résolution) ;
- à la rémunération versée au cours de l'exercice 2021 ou attribuée au titre de cet exercice à Gonzalve Bich, Directeur Général (12^e résolution) ;
- à la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2022 (13^e résolution) ;
- à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour 2022 (14^e résolution) ;
- à la politique de rémunération des administrateurs (15^e résolution) ;
- à la rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration pour 2022 (16^e résolution).

RÉSOLUTION 9

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux pour 2021

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce portant sur la rémunération des administrateurs et des mandataires sociaux pour l'année 2021. Ces éléments sont inclus au chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

Neuvième résolution

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées à l'article L. 22-10-9 (I) du Code de commerce pour l'exercice 2021

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9 I du Code de commerce qui y sont présentées.

RÉSOLUTION 10

Approbation de la rémunération 2021 de Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de 2021 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (page 175).

Dixième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Pierre Vareille, Président du Conseil d'Administration jusqu'au 19 mai 2021, tels que présentés dans ce rapport.

RÉSOLUTION 11

Approbation de la rémunération 2021 de John Glen, Président du Conseil d'Administration à compter du 19 mai 2021

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de 2021 à John Glen, Président du Conseil d'Administration à compter du 19 mai 2021.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (page 175).

Onzième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à John Glen, Président du Conseil d'Administration à compter du 19 mai 2021

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;

- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à John Glen, Président du Conseil d'Administration à compter du 19 mai 2021, tels que présentés dans ce rapport.

RÉSOLUTION 12

Approbation de la rémunération 2021 de Gonzalve Bich, Directeur Général

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, il vous est demandé d'approuver l'ensemble des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice 2021 ou attribués au titre de 2021 à Gonzalve Bich, Directeur Général.

Ces éléments sont décrits dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021.

La rémunération variable annuelle, seul élément dont le versement est, conformément à la loi, conditionné à l'approbation de cette résolution, est identifié dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (pages 176-177).

Douzième résolution

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués au titre de l'exercice 2021 à Gonzalve Bich, Directeur Général

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;

- approuve, en application de l'article L. 22-10-34 II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ou attribués au titre du même exercice à Gonzalve Bich, Directeur Général, tels que présentés dans ce rapport.

RÉSOLUTION 13

Politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour 2022. Cette politique a été établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (page 168).

Treizième résolution

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération du Président du Conseil d'Administration pour l'exercice 2022, telle que décrite dans ce rapport.

RÉSOLUTION 14

Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2022

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs de la Société pour 2022. Cette politique a été établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (pages 169-172).

Quatorzième résolution

Approbation de la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux exécutifs pour l'exercice 2022, telle que décrite dans ce rapport.

RÉSOLUTION 15

Politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022

Exposé des motifs

En application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, il vous est proposé d'approuver la politique de rémunération des administrateurs de la Société pour l'exercice 2022. Cette politique a été établie par le Conseil d'Administration sur recommandation du Comité des Rémunérations.

Elle est présentée dans le rapport sur le gouvernement d'entreprise prévu par l'article L. 225-37 du Code de commerce et figure dans le chapitre 4.2 du Document d'Enregistrement Universel 2021 (page 168).

Quinzième résolution

Approbation de la politique de rémunération des administrateurs pour 2022

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225-37 du Code de commerce ;
- approuve, en application de l'article L. 22-10-8 du Code de commerce, la politique de rémunération des administrateurs pour l'exercice 2022, telle que décrite dans ce rapport.

RÉSOLUTION 16

Rémunération à verser aux membres du Conseil d'Administration pour 2022

Exposé des motifs

Il vous est proposé de fixer le montant maximum annuel de la rémunération à répartir entre les membres du Conseil d'Administration à la somme de 550 000 euros pour 2022.

Seizième résolution

Fixation du montant de la rémunération annuelle globale des administrateurs

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide de fixer, pour l'exercice 2022, le montant maximum de la

somme prévue par l'article L. 225-45 du Code de commerce à allouer globalement aux administrateurs en rémunération de leur mandat, à la somme de 550 000 euros.

RÉSOLUTION 17

Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative au changement d'adresse du siège social de la Société

Exposé des motifs

Il vous est proposé de ratifier la décision du Conseil d'Administration de transférer le siège social de la Société à une nouvelle adresse à Clichy à compter du 1^{er} juin 2022 et de procéder à la modification corrélative de l'article 4 (Siège social) des Statuts.

Ce transfert de siège social a permis à la Société de réaliser une plus-value nette de 127,9 millions d'euros lors de la vente de son siège social et du site de BIC Technologies à BNP Paribas Real Estate et CITALLIOS. La Société devient locataire de son siège social, situé sur trois étages représentant environ 7 629 m² dans le nouvel immeuble E-Conic, sur les bords du périphérique dans le nouveau quartier Clichy-Batignolles.

Dix-septième résolution

Ratification de la décision du Conseil d'Administration relative au changement d'adresse du siège social de la Société

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ;
- ratifie la décision prise par le Conseil d'Administration en date du 15 février 2022, conformément à l'article L. 225-36 du Code de commerce, (i) de transférer à compter du 1^{er} juin 2022 le siège social du 14, rue Jeanne d'Asnières, 92110 Clichy au 12, boulevard Victor Hugo, 92611 Clichy cedex, et (ii) de procéder à la modification corrélative de l'article 4 (Siège social) des statuts de la Société.

8.2. DE LA COMPÉTENCE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 18

Autorisation de réduction du capital social par annulation des actions autodétenues

Exposé des motifs

Il vous est proposé de permettre au Conseil d'Administration de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues, dans la limite de 10 % du capital social par période de 24 mois.

Cette autorisation serait donnée pour une durée de 18 mois. Elle mettrait fin à la délégation accordée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale du 19 mai 2021 dans sa 16^e résolution.

Dix-huitième résolution

Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions autodétenues

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- autorise, conformément à l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, le Conseil d'Administration à annuler en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions détenues par la Société au titre de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce, dans la limite de 10 % du capital existant au jour de l'annulation par périodes de vingt-quatre mois.

Le Conseil d'Administration a tous pouvoirs, avec faculté de subdélégation, pour :

- procéder à la réduction de capital par annulation des actions ;
- arrêter le montant définitif de la réduction de capital ;
- en fixer les modalités et en constater la réalisation ;
- imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes disponibles ;
- procéder à la modification corrélative des statuts ; et
- plus généralement, accomplir toutes formalités nécessaires pour mettre en œuvre la présente résolution.

L'autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente Assemblée Générale. Elle prive d'effet pour la partie non utilisée et la période non écoulée et remplace l'autorisation accordée par l'Assemblée Générale Mixte du 19 mai 2021 dans sa 16^{ème} résolution.

RÉSOLUTION 19

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

Exposé des motifs

Il vous est proposé de conférer à votre Conseil d'Administration la compétence de procéder, en France ou à l'étranger, à une ou plusieurs émission(s) d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou de valeurs mobilières donnant accès par tous moyens au capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Ce système est destiné à donner à votre Conseil d'Administration la possibilité de réagir dans les meilleurs délais aux besoins de financement de la Société, en lui permettant d'opter, le moment venu, pour l'émission du type de valeurs mobilières le plus adapté. L'autorisation conférée porterait ainsi sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de toutes valeurs donnant accès au capital, notamment, par exemple, des actions avec bons de souscription d'actions, des obligations avec bons de souscription d'actions, des obligations convertibles en actions ou des bons de souscription d'actions.

Le montant nominal total des émissions, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées ne pourrait pas être supérieur à un montant de 17 millions d'euros. À ce montant s'ajouterait, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant droit à des actions. La décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donneraient droit.

Il vous est proposé de décider que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'avaient pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, le Conseil pourrait offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

La présente délégation de compétence serait donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée et priverait d'effet la délégation consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 18ème résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.

Cette délégation ne pourrait pas être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Le cas échéant, le Conseil d'Administration vous tiendra informés de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la législation en vigueur.

Dix-neuvième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration d'augmenter le capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et suivants, L. 228-91 et L. 228-92 du Code de commerce,
- délègue la compétence au Conseil d'Administration de décider, immédiatement ou à terme, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en France et/ou à l'étranger, soit en euros, soit en monnaie étrangère ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :
 - une ou plusieurs augmentations du capital social, par apport en numéraire et émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société, et/ou
 - une ou plusieurs émissions de valeurs mobilières (ci-après les « Valeurs Mobilières Composées ») donnant accès par tous moyens au capital de la Société.

L'Assemblée Générale décide que le montant nominal total des émissions, immédiates ou à terme, susceptibles d'être réalisées ne pourra pas être supérieur à un montant de 17 millions d'euros ;

étant précisé qu'à ce montant s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des titres à émettre pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant droit à des actions.

En conséquence, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration la compétence pour, notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- a. apprécier l'opportunité de décider ou non une ou plusieurs augmentation(s) du capital social par émission d'actions ordinaires nouvelles de la Société et/ou une ou plusieurs émissions de Valeurs Mobilières Composées ;
- b. décider de la nature et des caractéristiques des Valeurs Mobilières Composées ;
- c. fixer le montant de l'(des) augmentation(s) de capital par émission d'actions nouvelles ordinaires et/ou de l'(des) émission(s) de Valeurs Mobilières Composées ;
- d. déterminer les conditions et modalités de réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital et/ou d'émission de Valeurs Mobilières Composées, notamment fixer le prix d'émission des actions ordinaires nouvelles et/ou des Valeurs Mobilières Composées (et des actions auxquelles ces dernières donneront droit), avec ou sans prime, conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;

- e. fixer les dates d'ouverture et de clôture des souscriptions, prolonger lesdites dates si nécessaire, organiser la réception des fonds, et plus généralement constater la réalisation définitive de l'(des) augmentation(s) du capital social et/ou des émissions de Valeurs Mobilières Composées, et/ou des augmentations de capital résultant de l'exercice des Valeurs Mobilières Composées ;
- f. procéder à la modification corrélative des statuts, prendre toutes dispositions, accomplir tous actes et formalités ;
- g. conclure avec tout prestataire de services d'investissement de son choix, tout contrat de garantie de bonne fin ;
- h. déterminer les conditions et modalités d'exercice des droits attachés aux Valeurs Mobilières Composées ainsi émises ;
- i. prendre toute mesure nécessaire au bon déroulement de l'émission de Valeurs Mobilières Composées et rédiger un contrat d'émission pour chaque catégorie et émission de Valeurs Mobilières Composées ;
- j. décider l'émission des actions auxquelles donneront droit les Valeurs Mobilières Composées et fixer la date de jouissance desdites actions ;
- k. établir l'ensemble des documents nécessaires à l'information du public, des actionnaires et des titulaires de Valeurs Mobilières Composées antérieurement émises ;
- l. prendre toute disposition pour assurer, si nécessaire, la préservation des droits des titulaires de Valeurs Mobilières Composées déjà émises donnant droit à l'attribution de titres de capital, et ce, en conformité avec les dispositions légales et réglementaires en vigueur, et notamment les dispositions des articles L. 228-98 à L. 228-102 du Code de commerce ;
- m. prendre toute mesure en vue de procéder à la nomination d'un représentant de la masse pour chaque catégorie de Valeurs Mobilières Composées émises ;
- n. déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital et/ou de l'émission des Valeurs Mobilières Composées, ainsi que celui d'y surseoir, et ce, dans les conditions et selon les modalités que le Conseil d'Administration fixera.

L'Assemblée Générale prend acte que, conformément aux dispositions de l'article L. 225-132 du Code de commerce, la décision d'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital emporte également renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux titres de capital auxquels les valeurs mobilières émises donnent droit.

L'Assemblée Générale décide que, si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité d'une émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières, le Conseil pourra, à son choix et dans l'ordre qu'il déterminera, utiliser l'une ou plusieurs des facultés suivantes : (i) répartir librement entre les personnes de son choix tout ou partie des titres non souscrits, (ii) offrir au public tout ou partie des titres non souscrits, et/ou (iii) limiter l'émission au montant des souscriptions reçues à condition que ledit montant atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée.

La présente délégation de compétence est donnée pour une durée de 26 mois à compter de la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation remplace toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 18^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2020.

Les autres modalités de l'opération feront l'objet d'un rapport complémentaire, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-5 du Code de commerce, que le Conseil d'Administration établira au moment où il fera usage de la délégation de compétence donnée par la présente Assemblée, dans les conditions fixées par décret.

Le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

RÉSOLUTION 20

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

Exposé des motifs

Il vous est proposé, conformément aux dispositions de l'article L.225-129 du Code de commerce, de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence d'augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et ce, par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société.

Le montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourrait être supérieur au montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes qui pourraient être incorporés au capital de la Société. Cette délégation ne pourrait pas être mise en œuvre en période d'offre publique sur les titres de la Société.

Cette délégation priverait d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 20^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale du 20 mai 2020.

Vingtième résolution

Délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration aux fins de décider une ou plusieurs augmentations de capital par incorporation de réserves, de bénéfices ou de primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise

L'Assemblée Générale :

- statuant aux conditions de *quorum* et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires ;
- après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux Comptes ;
- faisant usage de la faculté visée à l'article L. 225-129 du Code de commerce, décide :
 - de déléguer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois, la compétence de décider d'augmenter le capital de la Société, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, par l'incorporation de tout ou partie des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes dont la capitalisation sera légalement ou statutairement possible, et par l'attribution d'actions nouvelles gratuites de la Société et/ou l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société,
 - que le montant nominal maximal de la ou des augmentations de capital susceptibles d'être décidées par le Conseil d'Administration ou par son Directeur Général (ou Directeur Général Délégué) et réalisées en vertu de la présente délégation, ne pourra pas être supérieur au montant global maximal des réserves, bénéfices et/ou primes ou autres sommes susceptibles d'être incorporées au capital et qui existeront lors de la décision d'augmentation du capital de la Société, déduction faite du montant éventuellement nécessaire pour préserver, conformément à la loi, les droits des porteurs de valeurs mobilières déjà émises donnant accès à des actions de la Société.

En conséquence, l'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration la compétence pour, notamment, et sans que cette énumération puisse être considérée comme limitative :

- a. déterminer le montant et la nature des sommes qui seront incorporées au capital de la Société ;

- b. fixer le nombre d'actions nouvelles de la Société à émettre et qui seront attribuées gratuitement et/ou le montant dont la valeur nominale des actions existantes de la Société sera augmentée ;
- c. arrêter la date, éventuellement rétroactive, à compter de laquelle les actions nouvelles de la Société porteront jouissance ou celle à laquelle l'élévation de la valeur nominale des actions existantes de la Société prendra effet ;
- d. décider, le cas échéant, que les droits formant rompus ne seront pas négociables ni cessibles et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant d'une telle vente étant allouées aux titulaires des droits dans les conditions et délais prévus par la réglementation applicable ;
- e. prélever sur un ou plusieurs postes de réserves disponibles les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du capital social de la Société après chaque augmentation de capital ;
- f. prendre toutes les dispositions pour assurer la bonne fin de chaque augmentation de capital social et constater la réalisation de chaque augmentation de capital, procéder aux modifications corrélatives des statuts et accomplir tous actes et formalités y afférents ;
- g. prendre toutes mesures permettant aux titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital d'obtenir des actions nouvelles de la Société ;
- h. déléguer au Directeur Général ou, en accord avec ce dernier, à un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués, le pouvoir de décider la réalisation de l'(des) augmentation(s) de capital, ainsi que celui d'y surseoir, et ce, dans les conditions et selon les modalités que le Conseil d'Administration fixera.

L'Assemblée Générale prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet, et notamment la délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration aux termes de la 20^{ème} résolution adoptée par l'Assemblée Générale Mixte en date du 20 mai 2020.

RÉSOLUTION 21

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Exposé des motifs

Cette résolution permet d'effectuer les formalités requises et consécutives à la présente Assemblée.

Vingt-et-unième résolution

Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire ou d'un extrait des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.





INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

| | |
|--|------------|
| 9.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC | 320 |
| Acte constitutif et statuts | 320 |
| Informations financières historiques | 320 |
| 9.2. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS | 321 |
| 9.3. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL | 322 |
| 9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES | 323 |
| Noms et adresses | 323 |
| Changement de contrôleurs légaux | 323 |
| Tableau sur la publicité des honoraires des Commissaires aux Comptes et des membres de leurs réseaux | 323 |
| Vérification des informations financières historiques annuelles | 323 |
| Informations financières intermédiaires et autres | 323 |
| 9.5. GLOSSAIRE | 324 |



9.1. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS

cf. *Chapitre 7 - Informations sur la Société.*

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES

Les Documents de Référence Universels 2019 et 2020 sont disponibles sur le site Internet de la Société BIC (www.bic.com).

9.2. PRINCIPAUX COMMUNIQUÉS

Liste des principaux communiqués publiés en 2021 :

Communiqués de presse disponibles sur le site www.info-financiere.fr et sur le site de la Société : www.bic.com

| Date | Intitulé |
|------------------|---|
| 11 février 2021 | BIC signe la vente de son siège social de Clichy |
| 17 février 2021 | Résultats annuels 2020 de BIC |
| 26 février 2021 | BIC finalise la cession de PIMACO |
| 12 mars 2021 | BIC lance un programme de rachat d'actions à impact pour un montant de 40 millions d'euros |
| 18 mars 2021 | BIC : nouveaux indicateurs clés et calendrier de publication financière |
| 25 mars 2021 | Nomination d'un Président non-exécutif par intérim et d'un administrateur indépendant référent |
| 1 avril 2021 | Mise à disposition du Document d'Enregistrement Universel 2020 |
| 12 avril 2021 | L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires de SOCIÉTÉ BIC se tiendra à huis clos le mercredi 19 mai 2021 |
| 27 avril 2021 | Résultats du premier Trimestre 2021 |
| 20 mai 2021 | Communiqué de presse concernant l'Assemblée Générale de BIC le 19 mai 2021 |
| 28 juillet 2021 | Résultats du deuxième trimestre et du premier semestre 2021 de BIC |
| 19 octobre 2021 | BIC renforce l'éco-conception de ses produits en utilisant une nouvelle matière recyclée développée par Avient |
| 26 octobre 2021 | Résultats du troisième trimestre et des neuf premiers mois 2021 |
| 3 novembre 2021 | BIC finalise son programme de rachat d'actions à impact |
| 16 novembre 2021 | BIC soutient le programme de tutorat de J-PAL |
| 19 novembre 2021 | Nikos Koumettis proposé au poste d'Administrateur Indépendant et futur Président non-exécutif du Conseil d'Administration |
| 6 décembre 2021 | BIC renforce son Comité Exécutif et intègre de nouvelles compétences |
| 17 décembre 2021 | BIC rejoint le pacte mondial des Nations Unies (UN Global Compact) |

9.3. DÉCLARATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion référencé dans la table de concordance présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 24 mars 2022,
Gonzalve Bich
Directeur Général

9.4. RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES ET HONORAIRES

NOMS ET ADRESSES

Les Commissaires aux Comptes titulaires

Les comptes sociaux et consolidés de SOCIÉTÉ BIC font l'objet de rapports établis par les Commissaires aux Comptes titulaires de la Société :

Deloitte & Associés

Représentée par M. Jean-Pierre Agazzi
Tour Majunga 6, Place de la Pyramide 92800 Puteaux, France
Tél. : 01 40 88 28 00

Deloitte & Associés a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC, pour la première fois, par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 4 mai 1999.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Deloitte & Associés, d'une durée de six exercices, a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017. Il expirera en 2023, à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Grant Thornton

Représentée par M. Vianney Martin
29, rue du Pont 92200 Neuilly-sur-Seine, France
Tél. : 01 41 25 85 85

Grant Thornton a été nommé en qualité de Commissaire aux Comptes de SOCIÉTÉ BIC, pour la première fois, par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2007 en remplacement de la Société BDO Marque & Gendrot, démissionnaire, pour la durée restant à courir du mandat de cette dernière.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de Grant Thornton a été renouvelé par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017. Il expirera en 2023, à l'issue de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Les Commissaires aux Comptes suppléants

La société BEAS, nommée pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 19 mai 2005, a été renouvelée en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, pour la même durée que le mandat de Deloitte & Associés.

L'Institut de Gestion et d'Expertise Comptable, nommé pour la première fois lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires le 23 mai 2007 en remplacement de M. Patrick Giffaux, démissionnaire, a été renouvelé en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017, pour la même durée que le mandat de Grant Thornton.

CHANGEMENT DE CONTRÔLEURS LÉGAUX

Les mandats des contrôleurs légaux ont été renouvelés lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 10 mai 2017.

TABLEAU SUR LA PUBLICITÉ DES HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE LEURS RÉSEAUX

Les honoraires des Commissaires aux Comptes et membres de leurs réseaux pris en charge par le Groupe sont présentés dans la Note 29 des comptes consolidés.

VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES ANNUELLES

Les informations financières historiques annuelles et les rapports d'audit correspondants pour les exercices 2019 et 2020, ainsi que l'examen de la situation financière et du résultat y afférant, ont été présentés dans les documents de référence précédents, eux-mêmes déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers (respectivement n° D. 20-0225 et n° D. 21-0249) et disponibles sur le site du Groupe BIC. En application de l'article 19 du règlement UE n° 2017/1129 du 14 juin 2017, ces informations sont incorporées par référence au présent Document d'Enregistrement Universel.

INFORMATIONS FINANCIÈRES INTERMÉDIAIRES ET AUTRES

Les données trimestrielles n'ont pas fait l'objet d'une vérification.

Les données semestrielles et annuelles ont fait l'objet de rapports des Commissaires aux Comptes.

9.5. GLOSSAIRE

À taux de change constants

Les montants à taux de change constants sont calculés en convertissant les montants de l'année en cours aux taux de change moyens mensuels de l'année précédente.

À base comparable

Signifie à taux de change constants et à périmètre constant. Les montants à périmètre constant excluent les impacts des acquisitions et/ou des cessions intervenues sur l'exercice en cours et/ou sur l'exercice précédent et ce jusqu'à leur date anniversaire.

Actions de performance

Actions de SOCIÉTÉ BIC attribuées à titre gratuit, soumises à conditions de performance.

ACV

L'Analyse en Cycle de Vie (ACV) est une méthode qui permet d'évaluer tous les impacts environnementaux d'un produit, aux étapes successives de sa vie : l'extraction et le transport des matières premières qui le composent, les procédés de fabrication, le transport du produit jusqu'au consommateur, son utilisation jusqu'à la fin de sa vie et son traitement en tant que déchet.

BIC Speak-up

Ligne d'assistance disponible à tous les salariés BIC pour alerter, recueillir les signalements et prévenir toute violation à la Politique de Lutte contre la Corruption et à la Charte d'éthique (y inclus les atteintes envers les droits humains et les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes, ainsi que l'environnement).

BoP (Bottom of the Pyramid ou bas de la pyramide)

Désigne la plus importante frange de la population mondiale : la plus pauvre, n'ayant pas (ou très peu) d'accès aux services et biens proposés par le marché, du fait notamment de la faiblesse de ses revenus. BIC définit le BoP en deux grands ensembles. Pour les pays hors de l'OCDE, nous considérons qu'il s'agit de la population dépensant quotidiennement moins de 2,97 dollars américains. Pour les pays de l'OCDE, nous prenons en compte les personnes vivant sous le seuil de pauvreté.

Catégories

Les catégories regroupent les activités du Groupe: Papeterie, Briquets, Rasoirs et Autres Produits.

Client/consommateur

Au sein de BIC, le terme « client » désigne un « distributeur » et le terme « consommateur » désigne le consommateur final.

Code de Conduite du Groupe BIC

Le Code de Conduite du Groupe BIC, établi en 2020, regroupe la Charte d'éthique et le Code de Conduite

Contrôle interne

Dispositif mis en œuvre par la direction d'une entreprise pour lui permettre de maîtriser les opérations à risques qui doivent être faites par l'entreprise. Pour cela ses ressources sont mesurées, dirigées et supervisées de façon à permettre au management de réaliser ses objectifs.

Droit préférentiel de souscription

Avantage conféré par l'article 225-132 du Code de commerce à l'actionnaire d'une société anonyme lui permettant, pendant un délai donné, de pouvoir, à l'occasion d'une augmentation de capital, faire valoir un droit de préférence à l'acquisition d'actions nouvelles dans les conditions prévues par l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Comptabilité de couverture

Une opération de couverture consiste en achats ou ventes d'instruments financiers qui doivent avoir pour effet de réduire le risque de variation de valeur affectant l'élément couvert. Pour qu'une opération comptable soit qualifiée de couverture, elle doit identifier les éléments de couverture dès l'origine.

Éco-conception

L'éco-conception consiste à intégrer l'environnement dès la conception d'un produit ou service, et lors de toutes les étapes de son cycle de vie.

Ecolabel

Ecolabel est une approche volontaire de certification de la performance environnementale. Un ecolabel identifie des produits ou services ayant globalement une performance environnementale meilleure, dans une gamme de produits ou services.

Flux de trésorerie lié à l'activité d'exploitation

Principales activités génératrices de revenus et autres activités qui ne sont pas des activités d'investissement ou de financement.

Génération de flux nets de trésorerie disponible (Free Cash Flow)

Le Free Cash Flow se définit comme la variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation, moins les dépenses d'investissement. La génération de flux nets de trésorerie disponible n'inclut pas les acquisitions et les produits des cessions d'activité.



Gestion des risques

Dispositif dynamique de la Société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité. Ce dispositif est complet et couvre l'ensemble des activités, processus et actifs de la Société. La gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés aux caractéristiques de la Société et qui permettent aux dirigeants de maintenir les risques à un niveau acceptable pour le Groupe. La gestion des risques est également un levier de management de la Société qui contribue à :

- créer et préserver la valeur des actifs et la réputation de la Société ;
- sécuriser la prise de décision et les processus de la Société pour favoriser l'atteinte des objectifs ;
- favoriser la cohérence des actions avec les valeurs de la Société ;
- mobiliser la Société autour d'une vision commune des principaux risques.

Marge brute d'exploitation

La marge brute d'exploitation est la marge que le Groupe réalise après déduction des coûts liés à la fabrication de ses produits.

Marge d'exploitation ajustée

Résultat d'exploitation ajusté divisé par le chiffre d'affaires.

Nouveau produit

Un produit est considéré comme nouveau pendant son année de lancement et les trois années qui suivent.

Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC

La Politique de lutte contre la corruption du Groupe BIC, définie en 2016, affirme que BIC ne tolère pas la concussion ni la corruption, partout où il exerce ses activités, préservant ainsi sa réputation d'intégrité.

Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE)

La Politique Santé, Sécurité, Environnement (SSE), formalisée en 2005 et signée par le Directeur Général, engage le Groupe à minimiser les impacts de son activité industrielle.

Politique sécurité des produits

La Politique Sécurité des Produits, mise en place en 2001, présente les dix engagements pris pour s'assurer que les produits conçus et fabriqués par BIC sont sûrs pour la santé et l'environnement.

Position nette de trésorerie

Liquidités/découverts + autres actifs financiers courants – emprunts courants – emprunts non courants.

REACH (Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemical substances)

REACH est un règlement de l'Union européenne adopté pour mieux protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques liés aux substances chimiques.

Résultat d'exploitation (EBIT)

Résultat réalisé à partir des opérations propres d'une activité. Le résultat d'exploitation provient de l'activité primaire de l'entreprise et exclut le résultat provenant d'autres sources. Il inclut le résultat d'exploitation des autres produits ainsi que les dépenses du Groupe non allouées aux autres activités.

Résultat d'exploitation ajusté

Ajusté signifie hors éléments non récurrents détaillés page 189.

Risque

Possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter :

- la capacité de la Société à atteindre ses objectifs ;
- la capacité de la Société à respecter ses valeurs, l'éthique et les lois et règlements ;
- les personnes, les actifs, l'environnement de la Société ou sa réputation.

TABLES DE CONCORDANCE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent Document d'Enregistrement Universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

| N° | Information | Pages |
|------------|---|-------------------------|
| 1. | PERSONNES RESPONSABLES, INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, RAPPORTS D'EXPERTS ET APPROBATION DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE | 322 |
| 2. | Contrôleurs légaux des comptes | 323 |
| 3. | Facteurs de risque | 47-68 |
| 4. | Informations concernant BIC | 290-292 |
| 5. | Aperçu des activités | |
| 5.1 | Principales activités | 24-25 ; 188-189 |
| 5.2 | Principaux marchés | 35-42 |
| 5.3 | Événements importants dans le développement des activités | N/A |
| 5.4 | Stratégie et objectifs | 32-33 |
| 5.5 | Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication | N/A |
| 5.6 | Position concurrentielle | 35-42 ; 188-196 |
| 5.7 | Investissements | 198-199 |
| 6. | Structure organisationnelle | |
| 6.1 | Description sommaire du Groupe | 35-44 |
| 6.2 | Liste des filiales importantes | 257-259 ; 280-282 |
| 7. | Examen de la situation financière et du résultat | |
| 7.1 | Situation financière | 26-29 ; 196 ; 203-208 |
| 7.2 | Résultats d'exploitation | 188-189 ; 203 ; 212-217 |
| 8. | Trésorerie et capitaux | |
| 8.1 | Informations sur les capitaux | 205-206 |
| 8.2 | Source et montant des flux de trésorerie | 208 |
| 8.3 | Informations sur les besoins de financement et la structure de financement | 231-232 |
| 8.4 | Restriction à l'utilisation des capitaux | N/A |
| 8.5 | Sources de financement attendues | N/A |
| 9. | Environnement réglementaire | 50-56 |
| 10. | Informations sur les tendances | 34-35 |
| 11. | Prévisions ou estimations du bénéfice | N/A |
| 12. | Organes d'Administration, de Direction et de surveillance et Direction Générale | |
| 12.1 | Conseil d'Administration et Direction Générale | 144-160 |
| 12.2 | Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de Direction et de surveillance et de la Direction Générale | 162-163 |
| 13. | Rémunération et avantages | |
| 13.1 | Rémunérations et avantages en nature | 168-186 |
| 13.2 | Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages | 168-186 ; 233-240 |

| N° | Information | Pages |
|------------|---|-------------------------|
| 14. | Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction | |
| 14.1 | Date d'expiration des mandats actuels | 146 |
| 14.2 | Contrats de service | N/A |
| 14.3 | Informations sur le Comité d'Audit et le Comité des Rémunérations | 164-167 |
| 14.4 | Déclaration relative à la conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables | 167 |
| 14.5 | Incidences significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise | N/A |
| 15. | Salariés | |
| 15.1 | Nombre de salariés et répartition des effectifs | 102-104 |
| 15.2 | Participations et <i>stock-options</i> des administrateurs | 180 |
| 15.3 | Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital | 246-249 ; 296 |
| 16. | Principaux actionnaires | |
| 16.1 | Franchissements de seuils | 296 |
| 16.2 | Existence de droits de vote différents | 296 |
| 16.3 | Contrôle de BIC | 295 |
| 16.4 | Accord connu de BIC dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle | N/A |
| 17. | Transactions avec des parties liées | 255 |
| 18. | Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats | |
| 18.1 | Informations financières historiques | 203-260 ; 266-283 |
| 18.2 | Informations financières intermédiaires et autres | N/A |
| 18.3 | Audit des informations financières annuelles historiques | 261-264 ; 284-287 |
| 18.4 | Informations financières pro forma | N/A |
| 18.5 | Politique en matière de dividendes | 197 |
| 18.6 | Procédures judiciaires et d'arbitrage | N/A |
| 18.7 | Changement significatif de la situation financière | N/A |
| 19. | Informations supplémentaires | |
| 19.1 | Capital social | |
| 19.1.1 | Capital souscrit | 229-230 ; 275 ; 293-296 |
| 19.1.2 | Autres actions | N/A |
| 19.1.3 | Actions auto détenues | 229-230 ; 297 |
| 19.1.4 | Valeurs mobilières | N/A |
| 19.1.5 | Conditions d'acquisition | N/A |
| 19.1.6 | Options ou accords | N/A |
| 19.1.7 | Historique du capital | 295-296 |
| 19.2 | Acte constitutif et statuts | 291 |
| 19.2.1 | Objet social | 291 |
| 19.2.2 | Droits et privilèges des actions | 291-292 |
| 19.2.3 | Éléments de changement de contrôle | 296 |
| 20. | Contrats importants | N/A |
| 21. | Documents disponibles | 320 |



TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Afin de faciliter la lecture du rapport financier annuel, la table thématique suivante permet d'identifier, dans le présent Document d'Enregistrement Universel, les principales informations prévues par l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

| N° | Information | Pages |
|---------------------------------|--|---------|
| Rapport financier annuel | | |
| 1. | Comptes sociaux | 266-283 |
| 2. | Comptes consolidés | 203-260 |
| 3. | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux annuels | 284-287 |
| 4. | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés | 261-264 |
| 5. | Rapport de gestion comprenant au minimum les informations mentionnées aux articles L. 225-100, L. 225-100-2, L. 225-100-3 et L. 225-211 alinéa 2 du Code de commerce | 329-330 |
| 6. | Déclaration du responsable du Document d'Enregistrement Universel | 322 |
| 7. | Honoraires des Commissaires aux Comptes | 260 |

TABLE DE CONCORDANCE AVEC LE RAPPORT DE GESTION

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend les éléments du rapport de gestion de la Société et du rapport de gestion du Groupe prévus par les articles L.225-100 et suivants et L.232-1 du Code de commerce, ainsi que le rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L.225-37 et suivants du Code de commerce, et la déclaration de performance extra-financière visée par l'article L.225-102-1 du Code de commerce.

Les parties du Document d'Enregistrement Universel correspondant aux différentes parties du rapport de gestion sont présentées ci-dessous :

| N° | Information | Pages |
|---------------------------|--|---------|
| Rapport de gestion | | |
| 1. | Activité et évolution des affaires/Résultats/Situation financière et indicateurs de performance | 188-195 |
| 2. | Utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, passif, situation financière et résultat | 250-254 |
| 3. | Description des principaux risques et incertitudes | 48-60 |
| 4. | Risques financiers liés au changement climatique | 50 |
| 5. | Informations sur les risques encourus en cas de variation de taux d'intérêt, de taux de change ou de cours de bourse | 252 |
| 6. | Procédure de contrôle interne et de gestion des risques | 61-68 |
| 7. | Succursales existantes | 281 |
| 8. | Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France | N/A |
| 9. | Faits postérieurs à la clôture/Perspectives d'avenir | 34-35 |
| 10. | Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices | 197 |
| 11. | Opérations sur les actions propres | 297-298 |
| 12. | Ajustement des droits des titulaires de valeurs mobilières donnant accès au capital | N/A |
| 13. | Informations environnementales, sociales et sociétales | 69-142 |
| 14. | Activités en matière de recherche et de développement | 43 |
| 15. | Délais de paiement fournisseurs et clients de SOCIÉTÉ BIC | 283 |



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Table de concordance avec le rapport de gestion

| N° | Information | Pages |
|----------------|---|-----------------|
| 16. | Plan de vigilance | 57-60 |
| 17. | Déclaration de performance extra-financière : | 69-142 |
| | Modèle d'affaires de la Société | 8-9 |
| | Description des principaux risques relatifs à la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité, et effets de cette activité quant au respect des Droits de l'Homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale | 57-60 ; 131-133 |
| | Description des politiques appliquées par la Société et résultats de ces politiques | 69-142 |
| | Conséquences sociales de l'activité de la Société | 102-112 |
| | Conséquences environnementales de l'activité de la Société | 294-101 |
| | Effets de l'activité de la Société quant au respect des Droits de l'Homme | 115-116 |
| | Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre la corruption | 116-118 |
| | Effets de l'activité de la Société quant à la lutte contre l'évasion fiscale | 117 |
| | Conséquences sur le changement climatique de l'activité de la Société et usage des biens et services qu'elle produit | 123-130 |
| | Engagements sociétaux en faveur du Développement Durable | 69-142 |
| | Engagements sociétaux en faveur de l'économie circulaire | 83-84 |
| | Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre le gaspillage alimentaire | 134 |
| | Engagements sociétaux en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire | 134 |
| | Engagements sociétaux en faveur du respect du bien-être animal | 90 |
| | Engagements sociétaux en faveur d'une alimentation responsable, équitable et durable | 134 |
| | Accords collectifs conclus dans l'entreprise et leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés | 112 |
| | Actions visant à lutter contre les discriminations et promouvoir les diversités | 110-111 |
| | Mesures prises en faveur des personnes handicapées | 110 ; 114 |
| Annexes | | |
| | Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices | 283 |

TABLE DE CONCORDANCE DES INFORMATIONS ESG

Le tableau ci-dessous indique, pour chaque partie du Document d'Enregistrement Universel, les indicateurs GRI^(a), les principes du Pacte mondial des Nations unies et les principes généraux de l'OCDE^(b) abordés.

| Sommaire du Document d'Enregistrement Universel | GRI ^(a) | Principes du Pacte mondial | Principes généraux de l'OCDE ^(b) | Pages |
|--|---|----------------------------|---|---------|
| 1. Présentation du Groupe, perspectives et stratégie | 102-1, 102-2, 102-3, 102-4, 102-5, 102-6, 102-7, 102-8, 102-9, 102-45, 102-49, 103-1 | - | 6, 10 | 24-46 |
| 2. Gestion des risques | 102-15, 103-1 | - | - | 48-68 |
| 3.1. Programme de Développement Durable | 102-14, 102-27, 102-43, 102-44, 103-2, | 1 à 10 | 1, 5, 10, 11, 12, 14 | 72-82 |
| 3.2. Nos produits | 102-43, 416-1, 417-1 | 7, 8, 9 | 1, 8, 10, 12, 13 | 83-93 |
| 3.3. Nos sites industriels et bureaux | 102-43, 201-2, 301-1, 301-2, 302-1, 302-2, 302-3, 302-4, 303-1, 305-1, 305-2, 305-5, 306-2, 307-1 | 7, 8, 9 | 10, 11, 12 | 94-101 |
| 3.4 Notre responsabilité sociale | 102-8, 102-43, 401-1, 403-2, 403-4, 404-1, 404-2, 404-3, 405-1 | 1, 3, 4, 6 | 2, 4, 8, 9 | 102-112 |
| 3.5. Ethique et conduite des affaires dans l'ensemble de la chaîne de valeur | 102-8, 102-09, 102-13, 102-16, 102-17, 102-43, 205-1, 205-2, 408-1, 409-1, 412-1, 414-1 | 1, 2, 5, 10 | 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 15 | 113-118 |
| 3.6 Notre engagement sociétal | 203-1, 203-2 | 1 | 1, 3, 14 | 119-122 |
| 3.7 Reporting climat | 302-1, 302-2, 302-3, 302-4, 305-1, 305-2, 305-5 | 7, 8, 9 | 10, 11, 12 | 123-130 |
| 3.8. Repères | 102-10, 102-44, 102-49, 102-50, 102-56, 103-1 | - | 1, 2, 3, 9, 13 | 131-140 |
| 4. Gouvernement d'entreprise | 102-18, 102-22, 102-25, 102-35 | - | 6 | 144-186 |

(a) GRI : GRI Standards.

(b) OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.



TABLE DE CONCORDANCE DU RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Le présent Document d'Enregistrement Universel comprend les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L.225-37, L.225-37-1, L.22-10-8, L.22-10-9, L.22-10-10, L.22-10-11 du code de commerce.

| N° Information | Pages |
|--|-----------------------|
| 1. Choix de modalités d'exercice de la Direction Générale | 144 |
| 2. Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration | 145-160 |
| 3. Limitations des pouvoirs de la Direction Générale | 162 |
| 4. Mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires sociaux | 149-160 |
| 5. Politique de diversité appliquée aux membres du Conseil | 145-148 |
| 6. Manière dont la Société recherche une représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des instances dirigeantes et résultats en matière de mixité dans les 10 % de postes à plus forte responsabilité | 110 |
| 7. Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une autre société contrôlée par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (conventions réglementées) | 288 |
| 8. Description de la procédure mise en place par le Conseil d'Administration permettant de procéder à l'évaluation régulière des conventions courantes et conclues à des conditions normales, en application de l'alinéa 2 de l'article L. 225-39 et de l'article L.22-10-12 du code de commerce | 167 |
| 9. Opérations réalisées par les mandataires sociaux sur leurs titres | 160 |
| 10. Politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, dont restrictions imposées aux mandataires sociaux en matière de levée des options ou de vente des titres, en cas d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou en cas d'attribution gratuite d'actions | 168-186 |
| 11. Rémunération et avantages de toute nature versés durant l'exercice à chaque mandataire social | 175-186 |
| 12. Ratio d'équité entre les niveaux de rémunération des dirigeants mandataires sociaux et la rémunération moyenne et médiane des salariés | 180 |
| 13. Tableau récapitulatif sur la mise en œuvre du Code AFEP/MEDEF | 167 |
| 14. Tableau de suivi des délégations en matière d'augmentation de capital | 293 |
| 15. Modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale | 292 |
| 16. Dispositifs ayant une incidence en cas d'offre publique (incluant la structure du capital et les éléments de l'article L.22-10-11 du Code de commerce) | 296 |
| 17. Capital social | 229-230; 274; 293-294 |
| 18. Participation des salariés dans le capital | 296 |
| 19. Conditions statutaires pour les modifications du capital et des droits sociaux | 292 |

RELATIONS INVESTISSEURS
14, RUE JEANNE D'ASNIÈRES
92611 CLICHY CEDEX – France
TÉL : 33 (0) 1 45 19 52 00
EMAIL : investors.info@bicworld.com
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 170 669 688,78 EUROS
DIVISÉ EN 44 677 929 ACTIONS DE 3,82 EUROS
COTATION : EUROLIST D'EURONEXT PARIS
CODE ISIN : FR0000120966
MNÉMONIQUE : BB COTATION EN MARCHÉ CONTINU
552.008.443 RCS NANTERRE
Design couverture © **HAVAS PARIS**
Extrait du Rapport Intégré : conseil et réalisation contenu : **HAVAS PARIS**



SOCIÉTÉ BIC
92110 CLICHY (FRANCE)
www.bic.com